This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

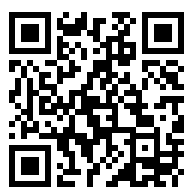

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

WISCONSIN ACADEMY

OF

SCIENCES, ARTS, AND LETTERS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

II.e SÉRIE.

TOME SEPTIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉES 1858-1859.

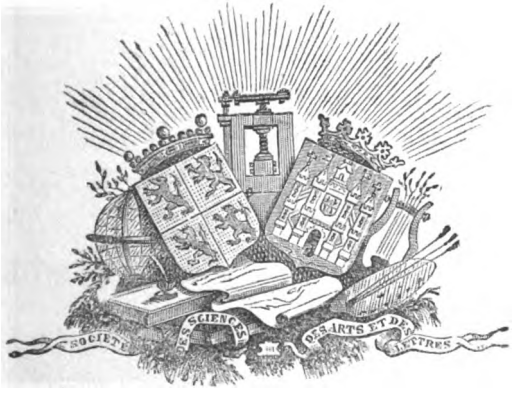

MONS,
IMPRIMERIE DE MASQUILLIER ET LAMIR.

M. DCCC. LX.

Digitized by Google

Digitized by Google

917233

AS
242
.H3
17

AS
M756
17

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Année académique 1858-1859.

VINGT-SIXIÈME ANNIVERSAIRE.

Séance du 10 novembre 1859.

Sont présents :

MM. Hip. Rousselle, *Président;* A. Lacroix et E. De Puydt, *Vice-Présidents;* Ch. Le Hardy de Beaulieu, *Secrétaire général;* H. Watricq, *Bibliothécaire-Archiviste;* G. Arnould, M. Deprez, L. Devillers, A. Devillez, Goffint-Delrue, J. Gonot, M. Grenier, C. Hamal, J. Kirsch, T. Lejeune, A. Le Tellier, A. Marsigny, Michot, E. Nève, B. Quinet, C. Vander Elst, *Membres,* et Albert Toilliez, *Secrétaire.*

Digitized by Google

M.r le Président déclare la séance ouverte. Il se fait l'interprète des sentiments de regrets que plusieurs membres correspondants ont exprimés de ne pouvoir répondre aujourd'hui à l'appel de la Société.

La parole est accordée à M.r le Vice-Président Lacroix pour la lecture du discours qu'il est chargé de prononcer cette année, aux termes du règlement. L'auteur a pris pour sujet : *De l'utilité des Archives et des Bibliothèques, au point de vue de l'histoire du Hainaut.*

M.r Albert Toilliez, Secrétaire, donne lecture de son rapport sur les travaux de la compagnie pendant la dernière année académique.

M.r A. Marsigny récite des Stances intitulées : *La Poésie et le Siècle.*

M.r Emile De Puydt, Vice-Président, communique un travail très intéressant sur la *Pomologie* de la ville de Mons.

M.r Marcel Grenier dit deux fables nouvelles de sa composition et qui portent pour titre : *l'Enfant et le Moulin; l'Écureuil.*

La lecture de ces diverses œuvres est accueillie par les bravos de l'assemblée.

Il est ensuite donné lecture, par M.r Devillez, au nom de M.r Le Hardy de Beaulieu, du rapport du Secrétaire général sur le résultat des concours de l'année académique 1858-1859.

En ce moment, M.r le Président invite MM. Emile Tonneau, de Namur, et Léopold Hardenpont, de Mons, qui ont été priés d'assister à la séance, à venir recevoir les récompenses qui leur sont décernées par la Société.

Digitized by Google

M.r Emile Tonneau, auteur d'un mémoire couronné adressé à la Société en réponse à la question : *Décrire et comparer, sous le point de vue économique, les différents modes suivis pour l'exploitation proprement dite dans les différents centres houillers de la Belgique*, reçoit des mains de M.r le Président la médaille d'or qui lui a été accordée pour son remarquable travail, et M.r Léopold Hardenpont, lauréat en sciences commerciales au concours général de l'enseignement moyen, en 1858, reçoit un prix d'honneur, comme témoignage de la satisfaction que la Société a éprouvée du succès qu'il a obtenu.

M.r le Président annonce que M.r d'Otreppe de Bouvette, membre correspondant, lui a transmis 18 exemplaires d'un ouvrage intitulé : *Archéologie de sentiments et de pensées*, pour les offrir aux sociétaires présents à la réunion.

Des remerciments seront adressés à l'honorable membre correspondant, pour son gracieux envoi.

Dans une allocution finale, M.r le Président remercie les membres de la Société du concours empressé qu'ils apportent au développement de l'institution créée, il y a 26 ans, dans notre province, pour y répandre de plus en plus le goût des sciences, des arts et des lettres, et il fait un nouvel appel au zèle et au dévouement de chacun.

La séance est levée.

Le Président,
HIP. ROUSSELLE.

Le Secrétaire,
ALBERT TOILLIEZ.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE.

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans éprouver une certaine émotion et même quelque embarras que je prends la parole dans cette séance destinée à la célébration du XXVI^e^ anniversaire de la fondation de notre Société, pour remplir l'honorable, mais difficile mission, que vos suffrages bienveillants, vos statuts et l'autorité de l'âge m'imposent. Ces suffrages m'ont été et me seront toujours chers à plus d'un titre; permettez-moi de vous renouveler ici l'expression de la profonde gratitude qu'ils m'ont inspirée, et de vous dire qu'en les acceptant comme témoignage d'estime, je sentais trop ce qu'il me manque pour espérer d'y répondre aussi dignement que je le voudrais.

En effet, si, dans un pareil moment, ma pensée se reporte en arrière, je me trouve en présence de remarquables antécédents, de nombreux et éloquents discours prononcés en semblables occasions, depuis la longue existence de la compagnie, par les savants confrères auxquels je succède, sans oser prétendre à les imiter et encore moins à les remplacer.

Digitized by Google

D'un autre côté, l'importance et la variété des sujets traités par mes doctes devanciers, me font craindre de ne plus trouver, dans un champ si bien parcouru, de quoi glaner assez pour atteindre mon but, celui d'attirer un instant votre attention.

Heureusement, Messieurs, que pour surmonter l'appréhension dont je n'ai pu dès l'abord me défendre, il me reste à invoquer l'indulgence habituelle qui m'a soutenu jusqu'ici dans cette enceinte. Vous oublierez, cette fois encore, je l'espère du moins, mon insuffisance, pour ne songer qu'au dévouement avec lequel j'apporte mon modeste tribut. Mais au lieu de l'œuvre d'un maître, vous n'entendrez que les vœux d'un disciple en faveur de la science qu'il aime et à laquelle il a consacré les plus belles années de sa vie. Je me propose de vous entretenir aujourd'hui de l'étude des archives et des bibliothèques, au point de vue de l'histoire du Hainaut.

Ce choix m'a été suggéré autant par la spécialité, je dirai même par le devoir des fonctions officielles que je tiens de la confiance du Roi et de la ville de Mons, que par l'idée qu'une des principales obligations des membres de toute association scientifique est de lui signaler, avec empressement, ce qui peut servir à l'éclairer et à faciliter ses travaux. Il m'a paru aussi qu'en nous entr'aidant mutuellement par la communication de ce que chacun sait et de ce qu'il a, sans arrière-pensée, sans jalousie de métier, en nous donnant sincèrement la main et en nous confondant dans un sentiment de confraternité, de patriotisme et de pur amour de la science, nous parviendrions à former le noyau d'une espèce d'*Institut historique*, autour duquel viendraient se grouper tous ceux d'entre nous qui, par la nature de leurs études, peuvent contribuer au succès de ces entreprises que vous vous êtes toujours plu à encourager. Ce que les efforts d'un seul ne peuvent réaliser, devient facile par la collaboration de plusieurs.

Les travaux concertés et perfectionnés par le contact d'hommes spéciaux et dévoués, caractérisent l'utilité des sociétés telles que la

Digitized by Google

nôtre et leur donnent cette puissance d'impulsion si favorable à la littérature historique.

C'est en procédant ainsi et dans la solitude des cloîtres, que les bénédictins, qui furent si longtemps les maîtres de la saine érudition et les plus savants de tous les ordres religieux, produisirent l'*Art de vérifier les dates* et tant d'autres écrits précieux pour l'histoire civile et ecclésiastique, tous dus à des veilles laborieuses, mais plus encore à de patientes explorations des monuments historiques. Il faudrait un volume pour indiquer, même brièvement, la part que prit cette congrégation à la culture des sciences.

Sans prétendre établir aucune comparaison entre le comité qui fait l'objet du vœu que j'exprime plus haut, et ce qui existe ailleurs, n'est-ce pas dans la même vue d'utilité que, de nos jours, a été instituée chez nous la Commission royale d'histoire, qui a déjà rendu d'immenses services, en publiant non-seulement ses propres découvertes, mais encore toutes celles faites d'autre part, qu'elle juge dignes d'entrer dans les recueils des travaux qu'elle poursuit avec autant d'activité que de succès? Cette Commission n'a plus besoin d'éloges, sa réputation est faite à l'étranger comme en Belgique.

Je pourrais, Messieurs, énumérer bien des institutions analogues fondées en Angleterre, en Allemagne, en France et dans presque tous les pays civilisés, si je ne craignais d'outre-passer les limites nécessairement très-restreintes dans lesquelles je dois me renfermer.

L'une des plus considérables est, sans contredit, la Commission des *Records* d'Angleterre, dont la quantité de publications est prodigieuse et forme une belle et vaste collection, la plus curieuse, peut-être, qui ait jamais paru en ce genre. Elle embrasse, dans ses diverses sections et divisions, tous les actes authentiques ayant rapport à l'histoire, au droit public : statuts, chartes fondamentales, constitutions, édits, actes parlementaires, traités de paix, trèves, franchises municipales, notifications, notes diplomatiques, dépêches, lettres ministérielles, hommages, redevances,

Digitized by Google

recensements, enquêtes, brefs, plaids, inventaires, catalogues, etc., tout est là; c'est l'histoire de la Grande-Bretagne mise à nu dans ses sources les plus intimes. La Commission des Records parvient ainsi à une connaissance plus exacte de l'histoire nationale et met au jour des renseignements nouveaux et importants qui ont échappé pendant longtemps à des recherches moins approfondies. Elle ne s'est pas non plus contentée de publier les résultats de ses découvertes; elle a soumis à une nouvelle et sévère révision ce que les anciens diplomatistes avaient publié, et fait réimprimer de célèbres ouvrages sur un meilleur plan et sous une forme plus convenable.

En Russie, — veuillez, Messieurs, m'excuser de cette lointaine excursion, — où l'étude de l'histoire est restée si longtemps négligée, elle excite, maintenant, dans toutes les classes de la société, le plus vif intérêt. C'est le gouvernement qui, surtout, s'efforce d'en faire connaître les sources, telles que les actes judiciaires, les règlements administratifs et ce qui y a trait, ainsi que les mémoires particuliers et les chroniques manuscrites, enfouies dans ses archives, dans celles des villes, ou bien dans les bibliothèques, souvent ignorées, de quelques antiques monastères. La Commission archéographique de Saint-Pétersbourg, créée dans un double but, a commencé, en 1838, la publication de plusieurs séries de documents inédits et d'une collection de toutes les médailles et monnaies frappées en Russie depuis les temps les plus reculés.

Ce court aperçu démontre suffisamment que le système de collaboration que je préconise, a pris, dans ces dernières années, un très-grand essor et que partout on s'adonne, avec une louable émulation, à mettre en lumières les précieux titres de gloire de la patrie.

Aussi voit-on, en Belgique principalement, pays de liberté, où l'opinion publique et la volonté nationale sont souveraines, et où le mouvement intellectuel n'est pas arrêté par les institutions politiques, sortir, chaque jour, de la plume de nos plus éminents écrivains, de ces restaurateurs de notre histoire, des travaux d'un

Digitized by Google

véritable mérite. En rappeler ici tous les auteurs serait chose fastidieuse et impossible. Je ne puis cependant omettre de citer en première ligne, de ceux qui ne sont plus, le baron de Reiffenberg, de regrettable mémoire, l'un de nos vice-présidents d'honneur à vie, dont l'intelligence d'élite a ajouté au domaine de l'histoire tant d'ouvrages estimés, ainsi que le savant Schayes, que nous étions fiers de compter parmi nos membres correspondants; et, au nombre des contemporains les plus féconds et les plus honorablement connus, qui font autorité dans la science, MM. de Gerlache, Gachard, De Ram, Polain, Moke, de Saint-Genois, Juste, Kervyn de Lettenhove, Henne et Wauters. A côté de ces ardents et consciencieux écrivains qui ont acquis une incontestable autorité dans la critique historique, la Belgique en compte une foule d'autres non moins recommandables qui prennent à l'envi une part active aux travaux de l'Académie royale, des sociétés savantes de nos provinces et de nos villes, ainsi que de la Société de l'histoire de Belgique, formée récemment.

Combien de travailleurs infatigables, en dehors de ces institutions, ne s'appliquent-ils pas dans l'isolement, avec une noble ardeur et une égale constance, à élucider des points historiques? Témoin cette variété d'ouvrages, d'opuscules, de dissertations et de notices que la presse ne cesse de mettre au jour.

Dans ces publications remarquables, bien des pages intéressantes, j'ai hâte de le signaler, sont consacrées au Hainaut, et quantité des faits et particularités qu'elles révèlent, se trouvent consignés dans des documents manuscrits des archives placées sous ma garde.

D'autres œuvres se préparent ou sont en cours d'exécution, que leurs auteurs mûrissent avec cette circonspection prudente qui sied à des entreprises de ce genre, objets de longues et sérieuses méditations.

Cette tendance au culte des souvenirs, à la résurrection du passé, convient à l'esprit comme aux besoins de notre époque : car l'histoire instruit par ses enseignements salutaires, et, on l'a dit souvent avant moi, elle est la leçon éternelle des peuples et des rois.

Digitized by Google

C'est elle, en effet, qui nous apprend la véritable philosophie politique des temps écoulés et des révolutions que les nations ont subies. Sans elle, qui peut expliquer l'esprit des siècles, l'état de la civilisation, et servir de flambeau pour nous diriger dans le présent et dans l'avenir; sans elle, enfin, nous resterions dans une obscurité profonde pour débrouiller les divers événements qui se sont succédés d'âge en âge, pour en connaître le caractère et pour en assigner les causes.

Telle est la puissance de l'histoire sur le peuple lettré et illettré d'un pays : c'est, pour ainsi dire, son livre d'or qu'il doit transmettre à la postérité.

A tous ces titres, on peut la classer au premier rang des connaissances humaines. Aussi fait-elle et fera-t-elle toujours l'une des principales préoccupations des amis de la science et du progrès.

Vos concours académiques permanents et annuels attestent suffisamment, Messieurs, ce que la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut a fait, depuis son origine, pour contribuer, autant qu'il était en elle, à la glorification de notre belle province. Ses annales ont été particulièrement l'objet de votre constante sollicitude et de vos sympathies; on en découvre aisément des preuves multipliées dans vos Mémoires et Publications. Je n'en citerai qu'une seule qui a droit à ma préférence, parce qu'elle se rapporte plus directement à mon sujet; je la puise dans les programmes des premiers concours ouverts par la Société, où je vois que plus d'une fois vous avez appelé une réponse sur la question ainsi formulée : *Indiquer les sources de l'histoire du Hainaut, en s'expliquant sur leur authenticité et le degré de foi qu'elles méritent.*

Si cette question n'a pas obtenu de solution, ce n'est pas à l'indifférence qu'il faut en attribuer la cause, mais bien plutôt, — l'expérience me l'a démontré dans maintes occasions, — au manque des notions indispensables pour l'aborder et la traiter avec l'étendue qu'elle comporte. C'est qu'alors on n'avait pas encore les facilités d'exploration qu'on possède aujourd'hui, ni une connaissance aussi grande du nombre et de la valeur des

Digitized by Google

collections que renferment les riches dépôts d'archives et les établissements littéraires du pays et de l'étranger. Parmi ces dernières, il faut spécialement citer celles de la Flandre française et du Hainaut français, contrées qui nous furent unies durant une longue suite de siècles, et qui ne cessèrent de partager les destinées politiques de la Belgique qu'à l'époque de son démembrement par les conquêtes de Louis XIV.

Mais ces conquêtes, sanctionnées par les traités de 1814 et de 1815, tout en faisant perdre à la Flandre et à notre vieille province une portion considérable de leur territoire, n'ont pu effacer les traditions d'une ancienne communauté. Chaque ville, chaque village de ces contrées détachées des Pays-Bas, eut, comme les nôtres, des jours de célébrité, de joie et d'infortune; ainsi que nous, et malgré les vicissitudes qu'y ont éprouvées la plupart des dépôts d'archives, elles possèdent d'immenses matériaux manuscrits que l'on croyait perdus sans retour, qui se rattachent d'une manière intime à toutes les parties de notre histoire et sont de puissants secours pour l'écrire.

Comme l'humanité, la science ne connaît pas de frontières. C'est ce qu'ont compris de bonne heure les estimables directeurs des *Archives historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, et de la *Revue du Nord*, publications qui se recommandent au monde littéraire et sont, en ce moment, fort recherchées.

Dans son discours prononcé à la séance publique du 12 avril 1841, Nicolas Defuisseaux, notre distingué président, qu'une mort prématurée a enlevé à sa famille et à la science, nous a retracé avec bonheur et avec une rare éloquence, quelques faits généraux des époques héroïques de l'histoire de l'ancien comté de Hainaut. Il a dit avec un sentiment de fierté, que je partage, que « nos annales sont fécondes en grands souvenirs. Que l'étude de l'histoire est belle pour des hommes qui ne trouvent jamais le sol de la patrie muet sous leurs pas ! Qu'elle est noble la mission des associations scientifiques qui tend à rendre cette science populaire ! »

En traitant de la Charité à Mons, dans l'excellent discours que

Digitized by Google

vous avez entendu à la séance annuelle du 17 avril 1854, notre honorable président actuel nous a incidemment fait part de ses vues sur le plan à suivre pour obtenir, enfin, une bonne histoire de la cité montoise; et, à cette occasion, il nous conviait à y travailler tous ensemble.

Je m'estime heureux, Messieurs, d'avoir à vous remémorer des paroles de deux confrères compétents et façonnés aux recherches d'érudition, parcequ'elles viennent à l'appui de l'exposé que je livre à votre appréciation éclairée pour démontrer l'importance des résultats que doivent amener la compulsion et l'étude des écrits originaux de notre histoire. Cette étude a longtemps manqué, en Belgique plus qu'ailleurs, d'étendue et de justesse; l'historien était ordinairement l'écho d'un système, l'organe d'un parti, et négligeait souvent à dessein tout ce qui contrariait son point de vue : il faisait de l'histoire un plaidoyer et quelquefois le panégyrique des actions les plus blâmables.

C'est l'honneur du XIX^e^ siècle d'être entré dans une autre voie et de trouver des hommes studieux et sincères qui n'ont pas craint de combattre les préjugés en crédit par les témoignages irrécusables des actions, des luttes, des aspirations, des fautes et des généreux élans de nos ancêtres; des hommes qui ont cherché la vérité avec bonne foi et l'ont proclamée de même.

C'est la vérité du récit et la méthode d'exposition des faits qui marquent une véritable révolution dans la manière d'écrire de nos auteurs modernes; c'est une nouvelle route qu'ils ont tracée : ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'y marcher à leur suite; car l'histoire, ainsi traitée, se perfectionne successivement, elle plaît et instruit, parce qu'elle se raconte et ne s'invente pas.

Mais pour cela, il importe avant tout, je le dis encore, de connaître les différentes sources écrites où l'on peut trouver et recueillir les données éparses et indispensables qui éclairent l'historien dans son labeur et méritent de sa part une attention particulière, une étude soutenue. Les mines les plus abondantes qu'il ait à exploiter, sont celles des précieuses collections que j'ai déjà indiquées. En les parcourant soigneusement, il y découvrira sur

Digitized by Google

toutes les périodes de nos annales, des faits, des détails, des traditions, qui sont, pour ainsi dire, le mouvement, la vie, la véritable couleur de l'histoire, dont nos anciens auteurs n'ont donné, le plus souvent, que la charpente. Grâce à cette connaissance, les innombrables lacunes laissées dans les productions de ces premiers écrivains, pourront être comblées, tout en ajoutant de nouvelles et curieuses pages à leurs récits.

Pour moi, Messieurs, je me suis toujours associé à cette pensée, souvent émise au sein de la Société : que l'histoire du Hainaut, telle qu'on l'a conçue avant notre époque, étant imparfaite et pleine de notables erreurs, il était essentiel, avant de la refaire, de remonter à ses sources naturelles et d'en approfondir différentes parties. Cette pensée, je l'ai exprimée dans un rapport que j'eus l'honneur de faire, en 1842, sur la Notice touchant des points contestés ou douteux de nos annales, présentée par notre estimable et zélé confrère Louis Fumière, qui lui aussi est disparu trop tôt de nos rangs.

Dans la préface de son histoire abrégée de notre comté, ouvrage qui s'arrête au 8 octobre 1436, date de la mort de l'héroïne Jacqueline de Bavière, la Marie Stuart du Hainaut, le baron de Reiffenberg reconnaît aussi que cette histoire est encore un sujet neuf, et après avoir passé en revue les auteurs dont il s'est servi, il termine ainsi : « Venu le dernier, nous nous comparerons, comme Jacques de Guise, aux glaneurs qui ramassaient quelques épis dans le champ de Booz. Nous sommes loin de nous flatter d'en avoir su former une gerbe. »

Depuis que vous avez tenté vainement, Messieurs, d'être renseignés sur les sources originales de l'histoire de la provincce, que de transformations importantes et de toute nature, non de brusques changements, mais d'heureuses modifications, favorables au but que vous vous êtes proposé, ont été introduites dans nos trésors de titres ; que d'accroissements ils ont reçus et que de travaux persévérants y ont été opérés, soit pour la bonne tenue de tout ce qu'ils comprennent, soit pour les rendre d'un usage pratique plus commode et plus fréquent que par le passé.

Digitized by Google

Grâce à de sages mesures qui attestent la haute prévoyance de notre monarque et la vive sollicitude du gouvernement pour ce qui intéresse la gloire nationale, tout le monde connaît aujourd'hui combien sont importants et précieux les dépôts des archives du pays. Il n'est personne qui ne sache de même toutes les facilités que ces établissements conservateurs offrent à l'œil investigateur de ceux qui y ont recours, maintenant surtout qu'ils ont subi une organisation uniforme et définitive, qu'ils sont devenus accessibles à toutes les classes de la société et en quelque sorte permanents. Il n'existe nulle part ailleurs que dans ces grands dépôts, rendus enfin à leur véritable destination, autant de documents écrits jour par jour et empreints du cachet d'une incontestable authenticité.

Les bibliothèques publiques sont entrées aussi dans une ère nouvelle. De même que les archives, elles n'auront plus, au lieu de pertes à déplorer, que des augmentations continues à enregistrer. Les inventaires et les catalogues, déjà dressés et publiés, des collections de manuscrits de ces deux genres d'établissements sont de précieux éléments qui peuvent faire apprécier l'étendue des ressources sur lesquelles on doit compter pour entreprendre l'œuvre que j'appelle de tous mes vœux.

A ces avantages, j'ajouterai ceux que procurent les chemins de fer, cette merveille de notre époque. En abrégeant les distances, en rendant les voyages plus faciles et moins coûteux, en économisant surtout le temps des personnes qui se livrent aux recherches historiques, ils leur donnent des facilités autrefois inconnues.

Rappelons-nous que longtemps la Belgique a été à la tête du mouvement des sciences; que c'est à la Belgique qu'elles doivent les Hérigère, les Froissart, les Monstrelet, les De la Marche, les Philippe de Commines, les Miræus, les Bollandus, les Juste-Lipse, les Feller, les Des Roches. N'oublions pas que nos Jacques De Guise, nos Philippe Brasseur, nos François Vinchant, nos Michel Delewarde, nos Hossart et tant d'autres encore, nous ont précédés dans l'étude des annales du Hainaut.

Et cependant, après cette énumération bien incomplète de

Digitized by Google

patients chroniqueurs, d'écrivains laborieux, qui ont scruté les traditions et les mystères des âges, d'amis de nos vieilles légendes, d'ardents chercheurs que n'effrayaient point la poussière des archives ni le déchiffrement des vieux manuscrits, n'oublions pas qu'il reste amplement à moissonner et qu'il faut élever pierre à pierre le monument historique qu'attend encore notre antique province.

Le puissant patronage de la Société et le concours intelligent de chacun de ses membres ne feront jamais défaut à ceux qui voudront entreprendre cette importante et glorieuse tâche.

L'histoire de la contrée natale est essentiellement populaire; elle fait vibrer le sentiment patriotique. La connaissance des faits de nos aïeux y emprunte un coloris particulier des impressions du cœur. L'histoire des autres pays, toute curieuse, instructive et digne d'admiration qu'elle soit, ne nous touche point de la même manière.

Voilà pourquoi, Messieurs, dans la mesure du possible, nous devons faire nos efforts pour élargir l'horizon de notre histoire, sans oublier pourtant de payer un juste tribut de reconnaissance à ceux qui, les premiers, se sont appliqués à en débrouiller le chaos et qui ont porté la lumière dans les ténèbres des anciens temps.

Vous avez appris, ainsi que moi, avec une vive satisfaction, la généreuse et honorable initiative que vient de prendre le conseil communal de Mons, en ouvrant un concours pour la rédaction de l'histoire générale du Hainaut ancien et moderne, histoire destinée à être offerte à S. A. R. le comte de Hainaut. Cette circonstance doit nous faire doublement sentir la nécessité de faciliter, par tous les moyens en notre pouvoir, l'œuvre ardemment désirée par la ville de Mons. Aussi notre Société, s'est-elle empressée, de concert avec le collége échevinal, de comprendre ce sujet dans son programme de l'année académique prochaine, en attachant une médaille d'or au prix de 5,000 francs, promis par la ville : puisse cette double récompense exciter le zèle de nos historiens et nous faire obtenir enfin

Digitized by Google

le beau monument qui reste à élever à la gloire du passé de notre province !

Telles sont, Messieurs, les considérations dominantes qui m'ont inspiré cette allocution. Si elles ont réussi à captiver votre attention, je m'applaudirai de vous les avoir soumises, en acquit de l'obligation que mes fonctions m'imposaient.

Le Vice-Président,

A. LACROIX.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTE

PENDANT LES ANNÉES 1858-1859.

Messieurs,

Les modifications survenues dans la composition de notre société, forment la première chose dont j'ai à vous entretenir dans le rapport que le règlement m'impose le devoir de vous présenter. L'occasion s'est présentée rarement pour vos secrétaires d'avoir à en constater d'aussi importantes. En effet, vous avez reçu huit nouveaux membres effectifs. MM. Devillers, Lejeune, Deprez, le chanoine Descamps, Warlomont, De Bettignies, Hoyaux et Arnould et l'un de nos anciens confrères M. Van der Elst est revenu parmi nous. Mais d'un autre côté, vous avez perdu six membres de cette catégorie; deux par la mort, MM. Van den Brœck père et J.-F. Lefèvre, quatre par leur départ de la province, MM. Daufresne, Bouhy, De Joannès

Digitized by Google

et Lambert. Les noms de ceux-ci, que les travaux dont ils ont enrichi nos publications doivent nous faire regretter vivement, ont été inscrits sur la liste de nos correspondants conformément au règlement. Mais cette liste a été en outre augmentée de vingt-deux noms nouveaux appartenant à ce que notre pays compte de plus distingué dans les sciences, les beaux-arts et la littérature ; il serait trop long d'en faire l'énumération et on les trouvera d'ailleurs mentionnés dans le tome VI de la 2.e série de nos mémoires.

Si la mort a frappé les deux confrères estimables dont j'ai déjà rappelé les noms, elle nous a aussi enlevé deux correspondants de beaucoup de mérite, et nous devons un juste tribut de regrets à la mémoire de M. le comte Amédée de Beaufort, si connu par son goût éclairé pour les beaux-arts, et à celle de M. Schayes, le savant archéologue.

L'année 1858 vous a fourni, Messieurs, l'occasion de célébrer le 25.e anniversaire de la fondation de notre Société et vous en avez profité pour resserrer les liens de confraternité qui existent entre elle et les autres sociétés savantes du pays. Nul de vous n'oubliera l'accueil sympathique avec lequel elles ont accueilli notre invitation, les marques d'estime qu'elles nous ont données, les agréables relations nouées dans la belle fête qui les avait réunies.

La même année était pour la société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, la cinquantième de son existence ; elle, aussi, voulut que cette circonstance fût marquée par des fêtes qui en perpétuassent le souvenir et vous pria de vous y faire représenter. M. le président Rousselle et M. le vice-président Lacroix que vous aviez choisis pour vos délégués, vous ont dit l'accueil distingué qu'ils ont reçu dans cette solennité.

Accueillant la proposition qui vous avait été faite par le comité d'organisation du congrès de la propriété littéraire, vous avez décidé d'envoyer à ce congrès des délégués et vous avez nommé pour vous y représenter M. le président d'honneur à vie M. Ch. Liedts et M. le président Rousselle. Ce dernier vous a

Digitized by Google

fait un rapport plein d'intérêt sur les opérations et les résolutions de ce congrès.

Si je passe maintenant à l'énumération des œuvres qui ont été présentées à la société par ses membres, je trouve d'abord, comme un des plus importants, le mémoire de M. le capitaine Le Hon portant pour titre : *Périodicité des grands déluges résultant du mouvement graduel des apsides de la terre*, et dans lequel l'auteur, en développant la théorie émise par M. Adhémar, est venu l'appuyer d'observations géologiques. Je n'entrerai pas dans l'examen de ce travail, aussi remarquable par le nombre des faits rapportés et l'intérêt qu'ils offrent, que par la manière claire et logique avec laquelle ils sont développés, car il a été inséré dans le tome V de vos publications.

Pour la même raison, je me bornerai à vous rappeler le plaisir que vous a causé l'œuvre charmante de M. De Puydt, intitulée : *Philosophie de l'Horticulture.*

M. Michot vous a communiqué sur la *Reproduction des Plantes,* un travail rempli d'observations curieuses.

L'emploi des cages guidées pour l'extraction dans les puits de nos houillères et pour l'ascension des ouvriers mineurs, a attiré l'attention d'un grand nombre d'ingénieurs qui cherchent à diminuer autant que possible les dangers que court cette laborieuse population. Notre confrère M. Hamal, qui a dirigé depuis longtemps ses études de ce côté, nous en a présenté les résultats dans une savante notice sur son *Nouvel organe moteur des parachutes des mines*, en y joignant des considérations sur la théorie de ces appareils. Cette notice a été insérée dans le sixième volume de vos mémoires.

Vous devez à M. Chalon, membre correspondant, une notice biographique sur Philippe, comte d'Arberg et à M. le vice-président Lacroix celle dont la société avait décidé la rédaction sur notre confrère Van den Brœck.

M. le président Rousselle a continué son intéressante *Bibliographie Montoise* et vous en a livré deux parties importantes, insérées dans vos deux derniers volumes. En traitant *Du Mou-*

Digitized by Google

vement littéraire en Belgique depuis 1830, dans son discours d'ouverture de la séance anniversaire du 1er août 1858, il avait choisi un sujet des plus intéressants et auquel la réunion des délégués des diverses sociétés savantes du pays donnait un à propos remarquable; inutile d'ajouter que le talent bien connu de notre honorable président s'est manifesté une fois de plus dans cette circonstance.

M. Warlomont, notre nouveau confrère, nous a envoyé un travail dans lequel il avait joint d'une manière ingénieuse, de nombreux passages de romans modernes et en faisait ressortir l'enflure et la prétention ridicule.

C'est avec plaisir que vous avez donné votre concours à la réalisation de la proposition émise par M. le Ministre de l'Intérieur, relativement aux inscriptions destinées à consacrer, dans le lieu de leur naissance, le souvenir des hommes illustres du pays. Le rapport détaillé dans lequel notre laborieux vice-président, M. Lacroix, a exposé le résultat des recherches de la commission dont il faisait partie avec M. le président Rousselle et M. L. Devillers, vous a remémoré tous les noms dont notre belle province a le droit de s'enorgueillir et vous a fourni les éléments de la réponse à la dépêche par laquelle M. le Gouverneur avait reclamé de vous les renseignements qui doivent guider les administrations communales dans la mise à exécution de l'idée si patriotique de M. le Ministre.

Nos correspondants nous ont favorisé cette fois plus que d'ordinaire de leurs communications : après vous avoir cité les noms de MM. Le Hon et Chalon, j'ai encore à mentionner M. Baron qui nous a donné lecture d'une analyse de la fable *Les Animaux malades de la Peste*, d'une chanson à sa femme sur le 25.e anniversaire de son mariage et de vers inscrits sur l'album d'une jeune fille. Vous avez entendu de nouveau dans la séance anniversaire du 1er août 1858 et vous avez inséré dans vos publications la première de ces pièces, si pleine de piquants aperçus et de philosophiques remarques.

Les morceaux dont nous ont favorisés ceux de nos confrères

Digitized by Google

qui se consacrent à la poésie, n'ont pas été moins nombreux que les années précédentes; ce sont: quatre fables de M. Kirsch, *le Saule et l'Épine; le Voyageur et le Feu follet; le Bonheur et la Chemise; le Portrait du Lion;* deux productions du même genre de M. Grenier, *la Chasse aux Nids; la Fontaine et le Torrent;* deux chansons de M. Clesse, *Promenade du Matin* et *la Bataille des Éperons d'or;* un poème de M. Marsigny sur *Baudouin de Constantinople* et une pièce du même auteur intitulée : *la Poésie et le Siècle,* dont vous allez entendre une nouvelle lecture.

Une personne étrangère à la société, le P. Rolland, préfet des études au collége Saint-Stanislas, à Mons, vous a soumis une étude sur les travaux astronomiques et mathématiques de Ch. Malapert, et vous l'avez accueillie avec d'autant plus de plaisir qu'à son mérite même, elle joignait l'avantage d'avoir pour objet l'une des illustrations de notre ville.

Je terminerai cet exposé succinct de vos travaux en vous parlant d'une œuvre toute patriotique entreprise sous vos auspices, c'est-à-dire de l'*Iconographie Montoise.* Elle est sur le point d'être terminée; toutes les notices qui l'accompagnent ont été rédigées par des personnes faisant partie de notre société et j'ai à vous signaler comme les auteurs de ces notices, parmi les membres effectifs, MM. De Beaulieu, C. Wins, Le Tellier, H. Rousselle, Marsigny, Lacroix, Léop. Lefèvre, De Puydt et Watricq; parmi vos correspondants, MM. De Stassart, A. Dinaux, A. Quetelet, Hachez et Guillaume.

Novembre 1859.

Le Secrétaire,

ALBERT TOILLIEZ.

Digitized by Google

RAPPORT ANNUEL

du Secrétaire-Général

POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1858-1859.

MESSIEURS,

Le Hainaut est aujourd'hui, parmi toutes les contrées de l'Europe continentale, une de celle où l'industrie fait les plus rapides et les plus constants progrès. — Qui pourrait nier ce fait quand le monde entier en est témoin, quand les produits de cette florissante industrie pénètrent partout? Quand les rails sortis de nos laminoirs vont servir à porter la civilisation au milieu des forêts vierges de l'Amérique du Nord, des bruyères de l'Espagne et des steppes de la Russie; quand nos machines vont féconder le travail jusqu'au Brésil; quand partout où d'absurdes lois douanières ne les prohibent pas, nos verres à vitres laissent entrer dans toutes les habitations, sinon la lumière de la science, au moins celle du soleil; quand nos glaces décorent les plus beaux palais; quand nos clous servent à construire la cabane des chercheurs

Digitized by Google

d'or ; quand notre houille ..... mais il est temps de clore cette longue quoiqu'incomplète énumération. Elle prouve suffisamment l'étendue et la supériorité de nos forces productives. Celles-ci, nous les devons en partie à la richesse de notre sol, mais bien plus encore à l'intelligence de ses habitants qui ont su utiliser et multiplier cette richesse.

Or, cette intelligence elle-même, est-elle un produit du sol, est-elle innée chez la population qui la couvre ? Suffit-il d'être né dans le Hainaut pour avoir le don précieux de l'intelligence et du génie ? Non, Messieurs, cette intelligence et ce génie, les habitants du Hainaut les possèdent, en naissant, au même degré que les autres hommes, mais ces qualités se développent en eux par le travail et l'éducation dont ils sentent tout le prix.

L'intelligence appliquée au développement de la production matérielle répand ses produits comme un témoignage visible et palpable de son existence sur toute la surface du globe ; mais si, appliquée au culte des sciences, des lettres et des beaux-arts, son influence est moins visible, elle n'est pas moins réelle, et il n'est pas une des branches de la culture intellectuelle : sciences, littérature, poésie, histoire, peinture, sculpture, architecture ou musique, dans laquelle des enfants du Hainaut n'aient brillé ou ne brillent encore aujourd'hui d'un éclat mérité.

C'est ce mouvement intellectuel, si manifeste dans notre province, c'est la recherche et l'application constantes de tout ce qui est juste, vrai et beau, que vous tâchez de diriger ou tout au moins de seconder de vos efforts, et il n'est aucun de vos travaux, aucune de vos publications, Messieurs, qui ne témoigne de votre incessante sollicitude pour cet objet.

Les mémoires que vous avez publiés jusqu'à ce jour contiennent d'utiles et d'intéressants travaux que les savants, les littérateurs, les artistes et les industriels peuvent consulter avec fruit ; et rarement il se passe une année sans que vous ayez à récompenser quelqu'œuvre de mérite ou à encourager des travaux auxquels il ne manque que la sanction de l'expérience pour être dignes de figurer dans vos publications.

Digitized by Google

Trois mémoires vous ont été envoyés cette année, en réponse à autant de questions de votre programme.

Le premier de ces mémoires répond à la deuxième question du programme ainsi conçue : « De l'influence des sciences et de l'industrie sur la littérature. »

Vous avez nommé pour le juger une commission composée de Messieurs De Puydt, Devillez, Marsigny, Rousselle, Wauquière et Maximilien Deprez, rapporteur.

Quelques lignes extraites du rapport qui vous a été présenté par cette commission vous rappelleront, Messieurs, quel a été le jugement porté par elle sur le mémoire qui lui était soumis.

« La commission que vous avez nommée pour apprécier le mérite de ce travail a examiné avec attention et intérêt cette œuvre qui dénote de la part de son auteur des connaissances littéraires et historiques, de l'imagination et du sentiment, et dans laquelle se rencontrent parfois des passages remarquables par la chaleur et la générosité des idées qui y sont émises. Toutefois votre commission regrette de devoir constater que, malgré ces qualités, ce mémoire ne satisfait pas à la question proposée, et elle est d'avis en conséquence de ne pas décerner de récompense à son auteur, mais de remettre la question au concours de l'an prochain. »

Il semble que ce soit à regret que votre commission s'est vue forcée de porter ce jugement sévère sur un mémoire auquel elle reconnait d'ailleurs un certain mérite, tant dans les idées nobles et élevées qu'il exprime que dans la forme qui lui a été donnée par l'auteur. Mais outre quelques imperfections de détail, quelques paradoxes plus ou moins contestables, et quelques inexactitudes dans l'appréciation de certains faits historiques, le défaut capital de ce mémoire est de n'avoir répondu que d'une manière tout-à-fait incomplète et en quelque sorte incidente à la question posée dans votre programme. Votre commission fait remarquer à ce sujet que le mémoire eût été plus justement intitulé : « De l'influence de la liberté politique sur la littérature. » L'auteur a reconnu lui-même que son œuvre présentait ce défaut capital,

Digitized by Google

et même au point de vue exclusif où il s'est placé, on peut lui reprocher d'avoir soutenu une théorie que les faits n'ont pas toujours confirmée et qu'ils contredisent même parfois; savoir que « le progrès dans les lettres correspond toujours aux progrès de la liberté politique, et que les sciences et l'industrie doivent leur développement et leur essor actuel aux progrès de cette liberté. » — « Un autre défaut de cette œuvre consiste dans le sens restreint que l'auteur a donné au mot : littérature, en l'appliquant seulement aux œuvres littéraires des écrivains français, et en examinant l'influence des faits historiques et politiques uniquement dans leurs rapports avec la littérature française. La marche de l'esprit humain dans le reste de l'Europe, l'histoire littéraire des autres nations, les chefs-d'œuvres de leurs poètes et de leurs prosateurs, tout cela paraît en dehors des considérations et du système de l'auteur; il en résulte nécessairement des aperçus erronés ou incomplets. » — « Le mémoire laisse également beaucoup à désirer quant à la maturité des idées et quant à leur expression. Il doit avoir été écrit avec une précipitation que décèlent de nombreuses incorrections de langage et de style.

« L'auteur développe dans le cours de son travail une théorie qui semble en être l'idée mère : « La littérature est l'expression de la société, » et dont il tire cette conséquence que le progrès de la littérature correspond toujours aux progrès de la liberté des peuples. Elle l'amène parfois à des idées nobles et généreuses dans des pages écrites avec beaucoup de verve et d'éclat, mais dans un style un peu déclamatoire.

« Dans la classification que l'auteur fait des diverses branches de la littérature, il omet l'art dramatique dans ses divers genres; il passe également sous silence la littérature philosophique, scientifique et morale, et notamment toute une classe d'écrits qui sont nés de l'influence des sciences, de l'industrie et de la liberté politique, à savoir les ouvrages qui traitent de l'économie politique et sociale, des sciences morales et politiques, et qui sont une des manifestations les plus directes de l'esprit scientifique et industriel du XIX.e siècle. »

Digitized by Google

Tels sont, Messieurs, les principaux motifs qui ont engagé votre commission à porter sur ce mémoire le jugement que nous avons cité plus haut. En outre elle vous a proposé de maintenir la question qui y est traitée, au programme du concours de l'an 1859-60 pour les motifs suivants que nous citons textuellement: « Votre commission vous propose en outre, Messieurs, de remettre la question au concours de l'année prochaine. Elle est en effet d'avis qu'il est peu de sujets à proposer pour le concours de littérature, qui renferment autant d'intérêt et d'actualité que la question dont il s'agit. Elle croit que tout en restant dans les limites ordinaires des mémoires qui sont soumis aux sociétés savantes, on peut retracer à grands traits et d'une manière utile pour la direction des œuvres littéraires, l'influence des sciences et de l'industrie sur la littérature.

« Soit que l'auteur considère cette influence comme funeste et délétère, en expose les causes et les effets, et indique les moyens de la combattre et de ramener la littérature dans un courant d'idées plus saines et plus favorables à son développement ; soit que, partageant une opinion toute différente, et selon nous plus juste, il reconnaisse à l'action des sciences et de l'industrie une influence heureuse et salutaire sur la littérature; toujours est-il que les rapports qui ont existé de tout temps entre ces diverses manifestations de l'intelligence humaine sont devenus à notre époque plus intimes et plus dignes d'être remarqués, étudiés et définis.

« Nous ne croyons pas que l'activité de l'esprit humain, qui s'est exercé sur les questions scientifiques et sur l'application des sciences à l'industrie, et qui a produit de nos jours de si merveilleux résultats, ait eu pour conséquence de nuire aux œuvres littéraires. Nous pensons au contraire que l'influence des sciences et de l'industrie a été d'imprimer un essor vigoureux et fortifiant à la littérature, tout en la poussant dans une de ces évolutions qui se rencontrent à diverses époques dans la marche de l'esprit humain. Chaque époque littéraire a son caractère spécial ou dominant; mais pourquoi les progrès de la science et de l'in-

Digitized by Google

dustrie, preuves de la fécondité de l'intelligence de l'homme, auraient-ils pour conséquence d'enlever à la littérature proprement dite sa puissance d'imagination et son cachet de poésie?

« L'aspect de la nature extérieure, alors que ses forces étaient inconnues dans la plupart de leurs causes et de leurs effets; les sentiments que les merveilles de la création inspirent envers son auteur, ont suffi pour la production des chefs-d'œuvre que nous admirons dans la littérature ancienne, et l'on pourrait croire que la connaissance plus parfaite des forces répandues dans l'univers, des races humaines qui l'habitent, que l'action plus intime de l'homme sur la nature, que ses découvertes, que ses conquêtes scientifiques et industrielles, que ses connaissances philosophiques, plus justes et plus répandues sur Dieu, sur la nature et sur l'homme, sur les propriétés des êtres; que tous ces progrès enfin de l'esprit humain auraient pour résultat de tarir la source de l'inspiration et de l'enthousiasme, de nuire à la poésie et à la littérature!!!... Telle n'est pas notre opinion; le développement rapide des sciences et de l'industrie peut donner naissance à des genres littéraires spéciaux, qui s'adressent plutôt à l'esprit qu'à l'imagination et au sentiment; mais il ne fait pas obstacle à la poésie ni à la littérature proprement dite, aux genres littéraires qui satisfont plus particulièrement les besoins intellectuels et moraux de l'homme.

« Les intelligences d'élite qui, dans tous les temps ont créé les chefs-d'œuvre littéraires, ne sont pas moins nombreuses dans les temps modernes et contemporains que dans les périodes antérieures.

« N'est-ce pas à l'époque où l'Angleterre se faisait remarquer avant toute autre nation par ses progrès dans les sciences et les arts industriels, qu'elle produisait ses grands poètes modernes?

« Les prodiges de l'industrie et les découvertes scientifiques ont d'ailleurs aussi leur poésie. Si quelques esprits, trop préoccupés du côté purement matériel des choses ne la comprennent point, combien de grandes et nobles intelligences ont au contraire senti leur imagination et leur raison s'élever dans des

Digitized by Google

régions plus hautes à l'aspect de ces merveilles créées par la science et l'industrie modernes. Les grands poètes et prosateurs qui sont contemporains des progrès scientifiques et industriels de notre époque sont presque tous spiritualistes.

« Ce qui distingue selon nous la littérature de nos jours dans ce qu'elle a de plus élevé, c'est que, plus qu'à aucune autre époque, elle a l'homme pour objet : Dieu, la nature dans ses rapports avec l'homme, roi de la création, l'étude du cœur humain, la connaissance intime de notre être moral, de ses douleurs et de ses joies, de ses aspirations vers le progrès, voilà quels sont les thèmes que nous retrouvons le plus souvent dans les œuvres des poètes contemporains et qui laissent des traces sérieuses dans la plupart des ouvrages littéraires de ce siècle. La poésie des temps modernes ne sera plus toujours une œuvre d'intuition pure et d'enthousiasme spontané comme dans les temps héroïques et épiques; elle ne sera pas non plus principalement descriptive ou didactique comme dans les périodes d'analyse, et comme par exemple, à la fin du XVIII.e siècle. Aujourd'hui, et sans qu'il s'en rende toujours compte, le poète arrive à la syntèse par l'analyse, par la réflexion ; mais les sentiments qu'il exprime, son enthousiasme et sa foi n'en sont pas moins chaleureux et vivaces. Les sciences et l'industrie n'ont pas détruit l'inspiration; elles ne font que lui ouvrir un autre cours, que donner à la pensée une autre direction dans des pays ou des terrains nouveaux. L'inspiration et la pensée n'en restent pas moins toujours maîtresses d'elles-mêmes, et c'est toujours dans les idées divines, dans l'aspect de la nature, et dans l'étude de l'homme qu'elles vont se retremper comme aux sources de la véritable poésie. »

Votre compagnie, Messieurs, a voté à l'unanimité en faveur des conclusions du rapport de sa commission, et a décidé que la deuxième question serait maintenue au programme du prochain concours.

Le deuxième mémoire qui vous a été envoyé répond à la dix-huitième question du programme : « Faire l'historique de

Digitized by Google

l'industrie métallurgique de la province de Hainaut, en donner la statistique exacte à diverses époques, et faire connaître toutes les circonstances qui peuvent avoir une influence favorable ou défavorable sur l'avenir de cette industrie. »

La commission nommée pour l'examen de ce travail se composait de Messieurs Arnould, Gonot, Toilliez, et Le Hardy De Beaulieu, rapporteur.

La question posée comprend une partie historique, une partie statistique, et une appréciation de l'avenir probable de la métallurgie dans le Hainaut; appréciation fondée sur les données de son histoire, et sur les faits actuels.

La partie historique, traitée d'une manière complète, et indiquant les progrès successifs de la métallurgie du fer dans le Hainaut depuis son origine jusqu'à nos jours, et l'influence de ces progrès sur la prospérité de notre province, eût été une œuvre à tous égards remarquable et utile; malheureusement, l'auteur n'a pas traité cette partie de la question d'une manière aussi complète et aussi étendue qu'on eût pu le désirer. En ce qui concerne les faits des époques reculées, on conçoit qu'il soit fort difficile, sinon impossible, de recueillir des données exactes; car les historiens anciens et souvent même les modernes se sont fort peu préoccupés d'enregistrer les paisibles et lents progrès de l'industrie et de faire remarquer leur influence bienfaisante sur la civilisation et le bien-être des peuples; ils ont préféré, en général, conserver à la postérité le récit des intrigues de cour, ou des conquêtes et des actes de violence de quelques spoliateurs couronnés ou titrés.

Mais ce manque de documents précis n'existe pas à l'égard de l'histoire moderne, et cependant l'auteur a oublié de citer plusieurs inventions remarquables qui font époque dans cette histoire, et d'en étudier les conséquences sur la prospérité de notre métallurgie.

Cette lacune est en partie compensée par les détails intéressants que donne l'auteur sur l'histoire particulière de chacun de nos établissements métallurgiques.

Digitized by Google

La partie statistique de ce mémoire est mieux traitée; elle renferme de nombreux tableaux disposés, avec ordre, et indiquant la situation et les produits de la métallurgie à diverses époques.

Un seul renseignement y manque souvent, c'est le prix de ces produits, qui, comparé à leur quantité, eût donné une idée plus exacte et plus utile de la puissance productive de l'industrie du fer.

En ce qui concerne la troisième partie, c'est-à-dire les considérations sur l'avenir probable de la sidérurgie dans notre province, elle exigeait pour être convenablement traitée des connaissances fort étendues sur la situation économique de cette industrie, et sur les causes qui peuvent modifier cette situation; l'auteur avoue son incompétence à traiter cette question, et se borne à citer les idées fort incomplètes et pas toujours justes d'un métallurgiste de notre province. — En résumé votre commission a reconnu à ce travail un certain mérite joint à des imperfections et des omissions qui ne lui ont pas permis de vous proposer de couronner cette œuvre.

Voici les conclusions de votre commission que vous avez adoptées : « En résumé, Messieurs, considérant la grande difficulté qu'il y avait à fournir une réponse complètement satisfaisante à la question proposée, et tenant compte de ce que certaines parties du mémoire soumis à son examen ont un caractère incontestable d'utilité et d'intérêt, et sont le fruit d'un travail qui n'est pas sans mérite, votre commission a l'honneur de vous proposer qu'une mention honorable soit décernée à l'auteur de ce mémoire, et que son travail soit inséré dans les publications de votre société, surtout si l'auteur, suivant l'offre qu'il en a faite, veut bien enrichir son œuvre de quelques détails nouveaux parvenus à sa connaissance depuis la remise de son travail. »

Avis de votre décision a été communiqué à l'auteur par la voie des journaux, et celui-ci ayant accepté les conditions proposées par la société, le billet joint au mémoire, décacheté, a indiqué M. Warzée, chef de division au Ministère des Travaux publics, à Bruxelles, comme auteur du mémoire.

Digitized by Google

Son travail lui a été renvoyé avec une copie du rapport de la commission chargée de le juger, afin qu'il puisse faire à son mémoire des additions et des corrections, qui, sans doute, en augmenteront de beaucoup le mérite, et le rendront digne à tous les égards de figurer dans les publications de votre société.

Le troisième mémoire traite la douzième question du programme ; en voici l'énoncé : « Décrire et comparer sous le point de vue économique les différents modes suivis pour l'exploitation proprement dite dans les différents centres houillers de la Belgique. »

La commission nommée pour en prendre connaissance était composée de Messieurs Boty, Gonot, Toilliez et Hamal, rapporteur.

L'auteur divise son mémoire en deux parties ; dans la première il décrit les systèmes d'exploitation suivis dans nos principaux centres houillers ; il adopte dans son travail les divisions fondées sur les diverses inclinaisons des couches. Un chapitre est consacré à la description des systèmes d'exploitation suivis au Couchant de Mons. Il en fait ressortir les principaux avantages et indique les modifications qui peuvent rendre ces systèmes applicables à d'autres dépôts houillers.

Un deuxième chapitre est consacré à la description des systèmes d'exploitation suivis au levant de Mons.

Dans le chapitre III l'auteur s'occupe des exploitations du district de Charleroy, et il donne une description claire et succincte des systèmes que l'on y rencontre, en faisant remarquer les causes qui motivent certaines différences dans ces dispositions.

Le chapitre IV a pour objet les exploitations de Liége. L'auteur fait remarquer en quoi elles diffèrent de celles de Charleroy, et indique les dispositions particulières rendues nécessaires par l'abondance du grisou.

Les chapitres V, VI, VII et VIII composent la deuxième partie du mémoire. Ils sont destinés à la comparaison des modes d'exploitation suivis dans les différents centres du Hainaut et dans le

Digitized by Google

pays de Liége. L'auteur fait ressortir, mais d'une manière insuffisante, suivant l'avis de votre commission, les divers inconvénients des modes d'exploitation suivis dans le bassin du Centre.

Dans le chapitre VI l'auteur discute les avantages et les inconvénients des méthodes dans les divers centres d'exploitation de la Belgique au point de vue de la solidité du terrain, de la facilité de l'aérage et de l'économie du travail.

Le chapitre VII renferme de longues considérations touchant l'influence de la largeur des tailles sur les diverses catégories de travail; l'auteur regarde cette question comme l'une des plus intéressantes dans l'art du mineur. Il discute ensuite les divers motifs qui doivent déterminer le choix de cette largeur.

Votre commission signale dans ce chapitre quelques inexactitudes et contradictions commises par l'auteur.

Le chapitre VIII a pour objet l'exploitation des dressants. L'auteur rappelle et explique tous les inconvénients des tailles droites qui, comparées aux gradins renversés n'offrent suivant lui que deux légers avantages. Il termine en examinant les moyens employés pour descendre les produits sur la voie principale et fait ressortir les inconvénients d'une multiplication inutile de plans automoteurs.

Votre commission a regretté, Messieurs, de ne pas voir l'auteur s'appuyer davantage dans son travail sur la question de trainage, en faisant ressortir l'utilité de combiner tel ou tel système de transport avec telle ou telle disposition des tailles; elle croit aussi qu'il a passé trop légèrement sur la question de l'aérage. Il est un point qu'il a presque complètement négligé, c'est la disposition générale des travaux dont la considération lui aurait été cependant utile pour asseoir son opinion sur plusieurs systèmes d'exploitation tels que celui du Centre par exemple.

« Malgré ces imperfections et quelques autres qui ont été signalées dans le corps du rapport, on doit reconnaître que l'auteur a rempli son mémoire de détails pleins d'intérêt, et de considérations très justes et que sa publication sera d'une grande utilité à l'art de l'exploitation des mines; comme il a d'ailleurs

Digitized by Google

satisfait aux conditions du programme, votre commission pense qu'il y a lieu de lui décerner le prix pour lequel il a concouru.

Toutefois, l'auteur devrait revoir son œuvre avant qu'elle ne fût publiée, en ayant égard aux observations qui précèdent. »

Cette conclusion a été également adoptée par votre compagnie, et il a été pris connaissance du nom de l'auteur qui est Monsieur Emile Tonneau, de Namur.

Voici, Messieurs, quel est le programme de concours adopté par vous pour la prochaine année académique 1859-60.

PREMIÈRE PARTIE.

Poésie.

I. — Célébrer dans une pièce de 200 vers, au moins, la naissance du Comte de Hainaut.

Littérature.

II. — De l'influence des sciences et de l'industrie sur la littérature.

Études historiques.

III. — Écrire l'histoire des agrandissements successifs de la ville de Mons et celle des monuments qui y ont existé ou qui subsistent encore, avec la nomenclature descriptive de leurs objets d'art.

IV. — Une dissertation sur les juridictions des terres franches, des enclaves et des terres dites *de débat*, qui faisaient partie du Hainaut tel qu'il était composé avant 1794.

V. — Une étude historique et biographique sur les grands-baillis du Hainaut.

Digitized by Google

VI. — Faire l'historique de la législation ancienne sur le jugement de Dieu et le combat judiciaire, en Hainaut.

Archéologie.

VII. — Faire connaître l'origine, la situation topographique et la destination des établissements gallo-romains et francs ayant existé et dont on retrouve encore des traces dans le Hainaut actuel.

Agriculture.

VIII. — Indiquer et discuter les moyens simples, faciles et peu dispendieux d'augmenter sensiblement la production agricole et maraîchère du Hainaut.

Sciences naturelles.

IX. — Rechercher, au point de vue géologique, l'origine des eaux salées et alcalines que l'on trouve dans certaines mines de houille et dans une partie des terrains crétacés du Hainaut; en donner la composition chimique et indiquer l'usage que l'on en pourrait faire.

Hygiène publique.

X. — Rechercher et indiquer les moyens les plus économiques et les plus efficaces à la fois pour amener et distribuer, dans la ville de Mons, l'eau nécessaire aux usages domestiques et à l'assainissement de ses différents quartiers.

XI. — De l'influence des prisons cellulaires sur la santé et la durée de la vie des détenus.

Médecine.

XII. — De la goutte et de son traitement, et spécialement de l'action du colchique dans cette maladie.

Digitized by Google

TECHNOLOGIE.

XIII. — Une étude sur l'art céramique en Hainaut dans les temps anciens et modernes.

BEAUX-ARTS.

XIV. — De la part qui revient au Hainaut dans l'histoire des Beaux-Arts en Belgique.

SCULPTURE.

XV. — Un modèle de statue équestre, avec piédestal, de Baudouin de Constantinople.

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES:

A. Par le Gouvernement.

XVI. — Réunir et discuter les matériaux anciens et modernes propres à établir la climatologie du Hainaut.

XVII. — Faire connaître le gisement, l'âge et le mode de formation des gîtes métallifères de la province de Hainaut, et indiquer les méthodes d'exploitation et de traitement les plus avantageuses pour en retirer les substances utiles qu'ils contiennent.

XVIII. — Discuter à fond la question du traitement en grand du minerai de fer en Belgique, au moyen de la houille crue.

B. Par la Députation permanente du Conseil provincial.

XIX. — Rechercher et établir par des faits les causes de la présence du gaz hydrogène protocarboné ou grisou ; décrire les

Digitized by Google

circonstances de gisement et du dégagement de ce gaz, dans les mines de houille.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

— Les Mémoires doivent être remis franco, avant le 1.er août 1860, chez M. le Secrétaire-général de la Société.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages; ils y mettent une devise, qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours, ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà communiquées à d'autres académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés; cependant les auteurs, qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre des copies à leurs frais.

TROISIÈME PARTIE.

CONCOURS SPÉCIAL.

Question proposée par l'Administration Communale de Mons.

XX. — Écrire l'histoire générale du Hainaut ancien et moderne jusqu'en 1794.

L'auteur aura soin cependant de passer en revue, à la fin de son ouvrage, les principaux événements politiques dans lesquels cette province s'est trouvée impliquée depuis 1794 jusqu'à nos jours et d'exposer les progrès de son développement matériel et moral depuis cette époque.

L'auteur de l'ouvrage couronné recevra une somme de cinq mille francs offerte par la ville de Mons, et une médaille d'or décernée par la Société.

Digitized by Google

L'ouvrage devra être écrit en langue française.

L'auteur indiquera les sources où il aura puisé les éléments de son histoire et il fera suivre son travail d'une copie des documents inédits les plus importants qu'il aura cités.

Les ouvrages devront être adressés au Secrétariat de l'Administration communale de Mons, avant le 1.er octobre 1864.

Aucun travail ne sera admis au concours s'il n'est lisiblement écrit et complètement terminé, de manière à pouvoir être livré à l'impression.

Les auteurs ne mettront pas leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise qu'ils reproduiront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

Le jugement du concours sera déféré à un jury composé de sept membres nommés par le collége des Bourgmestre et Échevins de la ville de Mons sur la présentation de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Le jury ne pourra décerner le prix qu'à la majorité de cinq voix.

Le prix sera décerné intégralement et sans partage.

Les membres du jury sont exclus du concours.

L'ouvrage couronné sera dédié au comte de Hainaut et imprimé aux frais de la ville de Mons, sous la surveillance de la commission des publications de la Société.

La ville de Mons se réservera le nombre d'exemplaires qui lui sera nécessaire, et l'auteur, restant propriétaire de son œuvre, pourra en faire continuer le tirage à ses frais.

Ainsi arrêté, en séance, à Mons, le 20 octobre 1859.

Le Secrétaire-général,

Ch. LE HARDY DE BEAULIEU.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Président honoraire à vie : M. CHARLES LIEDTS.
Vice-Présidents honoraires à vie : M. FRANÇOIS FÉTIS;
M. L.-ADOLPHE QUETELET.

FONCTIONNAIRES AU 30 JUIN 1860.

Président : M. HIPPOLYTE ROUSSELLE.
Vice-Présidents : M. AUGUSTIN LACROIX;
M. ÉMILE DE PUYDT.
Secrétaire-général : M. CHARLES LE HARDY DE BEAULIEU.
Secrétaire : M. ALBERT TOILLIEZ.
Bibliothécaire-Archiviste : M. HENRI WATRICQ.
Trésorier : M. VINCENT WERY.
Questeurs : M. ANTOINE CLESSE;
M. BENOIT QUINET;
M. MAXIMILIEN DEPREZ;
M. GUSTAVE ARNOULD.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS.

Messieurs :

ARNOULD, Gustave, Sous-Ingénieur des Mines, à *Mons.*
BOTY, Alexandre, Directeur de charbonnage, à *Jemmapes.*
BOUILLOT, François, Avocat, à *Mons.*
BROUEZ, Jules, Notaire, à *Wasmes.*
CAMBIER, Jean-Baptiste, Président de la Commission médicale, à *Lens.*
CARION, Henri, Notaire, à *Saint-Ghislain.*
CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, M.-F. Archéologue, à *Seneffe.*
CHOTIN, A.-G., Docteur en droit, à *Tournai.*
CLESSE, Antoine, Littérateur, à *Mons.*
CUERENS, Paul, Docteur en médecine, à *Enghien.*
CULIS, Alexandre, Secrétaire de la Commission médicale, à *Mons.*
DASTOT, Jules, Professeur à l'École des Mines, à *Mons.*
DE BETTIGNIES, Charles, Avocat, à *Mons.*
DEFRISE, Camille, Docteur en médecine, à Dour.
DE LIGNE, (le prince Eugène LAMORAL), Président du Sénat, à *Belœil.*
DEMORIAMÉ, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons.*
DEMOULIN, Gaspard, Naturaliste, Membre du Conseil communal, à *Mons.*
DEPREZ, Maximilien, Avocat, à *Mons.*
DE PUYDT, Émile, Secrétaire de la Société d'Horticulture, à *Mons.*
DESCAMPS, Henri, Professeur à l'Athénée, Inspecteur cantonal des écoles, à *Mons.*
DESCAMPS, Valentin, Vicaire-général honoraire, à *Tournai.*
DEVILLERS, Léopold, Conservateur-Adjoint des Archives de l'État, à *Mons.*
DEVILLEZ, Adolphe, Professeur à l'École des Mines, à *Mons.*
GOFFINT-DELRUE, Jean-François, Avocat, à *Mons.*
GONOT, Jean, Ingénieur en chef des Mines, à *Mons.*
GRENIER, Marcel, Conseiller provincial, à *Mons.*
GUIBAL, Théophile, Professeur à l'École des Mines, à *Mons.*
HALBRECQ, Charles, Avocat, à *Mons.*
HAMAL, Charles, Ingénieur des Mines, à *Mons.*
HOYOIS, Emmanuel, Imprimeur, à Mons.
HOYAUX, Émile, Sculpteur, à *Mons.*
KIRSCH, Joseph, Professeur à l'Athénée royal, à *Mons.*

Digitized by Google

Messieurs :

LACROIX, Augustin, Archiviste de l'État, de la Province et de la Ville, à *Mons.*
LEFEVRE, Léopold, Architecte provincial, à *Mons.*
LE HARDY DE BEAULIEU, Charles, Professeur à l'École des Mines, à *Mons.*
LEJEUNE, Théophile, Instituteur communal et géomètre, à *Estinnes-au-Val.*
LEROY, H.-E.-J., Docteur en Médecine, à *Soignies.*
LE TELLIER, Adrien-Léopold-Auguste, Avocat, à *Mons.*
MANFROY, Antoine, Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons.*
MARSIGNY, Agathon, Préfet des études à l'Athénée royal, à *Mons.*
MICHOT, Norbert-Louis, (l'Abbé), Botaniste, à *Mons.*
MONTÉGNIE, Ildephonse, Docteur en médecine, à *Mons.*
NÈVE, Édouard, Docteur en médecine, à *Mons.*
PAULET, Léon, Littérateur, à *Mons.*
PLUMAT, Emm., Directeur de charbonnage et Bourgmestre, à *Cuesmes.*
QUINET, Benoit, Littérateur, à *Mons.*
RAINBEAUX, Émile, Administrateur des Établissements du *Grand-Hornu.*
RAINGO, Benoit, Notaire, à *Dour.*
ROUSSELLE, Hippolyte, Avocat, Membre du Conseil provincial, à *Mons.*
STIÉVENART, François, Chirurgien-Oculiste, à *Mons.*
TOILLIEZ, Albert, Ingénieur principal des Mines, à *Mons.*
TONNEAU, Émile, Directeur de charbonnage, à *Châtelineau.*
TROYE, Louis, Gouverneur du Hainaut, à *Mons.*
VAN DER ELST, P.-Constant, Négociant, à *Roux.*
VAN DER ELST, Valentin, Ingénieur civil, à *Cuesmes.*
WARLOMONT, Charles, Inspecteur retraité de l'Enregistrement, à *Tournai.*
WATRICQ, Henri, Avocat, Conservateur de la Bibliothèque communale, à *Mons.*
WAUQUIÈRE, Étienne, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Mons.*
WÉRY, Vincent, Avocat, à *Mons.*

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Messieurs :

ABRASSART, Jules, Littérateur, à *Louvain*.
AGASSIZ, Louis, Professeur de Zoologie à l'Université Havard, à *Cambridge*, (Massachusetts).
ALADANE DE LALIBARDE, Docteur en médecine, à *Paris*.
ALVIN, Louis, Membre de l'Académie, Conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles*.
ARRIVABÈNE, (le Comte), Jean, Economiste, Vice-Président de la Commission de Statistique, à *Bruxelles*.
AUBERT, Chanoine de la Cathédrale, à *Poitiers*.
BAIRD, F.-Spencer, Directeur des Musées de la Société Smithsonnienne, à *Washington*.
BALLAT, Alphonse, correspondant de l'Académie, Architecte, à *Namur*.
BARON, Auguste-Alexis, Membre de l'Académie royale de Belgique, Professeur à l'Université de *Liége*.
BENDER, Chef de la musique du Roi, à *Bruxelles*.
BIVORT, Jean-Baptiste, Directeur au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
BLARGNIES, Charles, ancien Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
BORGNET, Adolphe, Membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége*.
BORGNET, Jules, Secrétaire de la Société archéologique, à *Namur*.
BOSSUET, Peintre, à *Bruxelles*.
BOUCHER DE CRÉVECŒUR DE PERTHES, Archéologue et Économiste, à *Abbeville*.
BOUHY, Victor, ancien Ingénieur des Mines, Directeur de Houillères, à *Tilleur*, (près de Liége).
BOUTHORS, Alexandre, Greffier en chef de la Cour d'Appel, à *Amiens*.
BRAEMT, Jean-Baptiste, Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles*.
BRETON, Ernest, Archéologue, à *Paris*.
BROCHART, Médecin de l'Hôtel-Dieu, à *Nogent-le-Rotrou*.
CANNEEL, Théodore, Directeur de l'Académie de Peinture, à *Gand*.
CANTRAINE, François, Membre de l'Académie, Professeur à l'Université, à *Gand*.
CAPITAINE, Ulysse, Secrétaire-Général de la Société Libre d'Émulation, à *Liége*.
CHALON, Rénier, Membre de l'Académie, Président de la Société de Numismatique et de la Société des Bibliophiles belges, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

Messieurs :

CHAUDRUC DE CRAZANNE, (le Baron), JEAN, Membre de l'Institut de France, à *Castel-Sarrazin.*
CHICORA, L.-CH.-A., Avocat, Conseiller au Conseil des Mines, à *Bruxelles.*
CORBLET, JULES, (l'abbé), Archéologue, à *Paris.*
CORNU, Capitaine du génie pensionné, à *Menin.*
CROCQ, JEAN, Professeur de médecine à l'université libre, Membre de l'Académie de médecine, à *Bruxelles.*
CROMMELINCK, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
CUYPERS DE VELTHOVEN, PROSPER, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à *Ginechem*, (près de Breda).
DAINEZ, PIERRE-JOSEPH, ancien Professeur de mathématiques, à *Rouen.*
DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE, AUGUSTE, Littérateur, à *Gand.*
DAVREUX, CHARLES-JOSEPH, Professeur, à *Liége.*
DEBURBURE, LÉON-PHILIPPE-MARIE, Compositeur de musique, à *Anvers.*
DEBUSSCHER, ÉD., Secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand.*
DE FACQZ, EUGÈNE, Conseiller à la cour de Cassation, à *Bruxelles.*
DE CAGNY, PAUL, Chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, à *Ansiemain.*
DE DECKER, PIERRE, Membre de l'Académie royale, à *Bruxelles.*
DE GODEFROY MENILGLAISE, (le Marquis), Littérateur, à *Paris.*
DE JOANNÈS, ÉDOUARD, Littérateur, à *Valenciennes.*
DE KERCKHOVE-VARENT, (le Vicomte), JOSEPH-ROMAIN-LOUIS, ancien Médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers.*
DEKEYZER, NICAISE, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie, à *Anvers.*
DEKONINCK, LOUIS, Professeur de chimie et de paléontologie à l'Université de *Liége.*
DE LA FONS DE MELICOCQ, (le Baron), Archéologue, à *Lille.*
DE LAMARTINE, ALPHONSE, Membre de l'Académie française, à *Paris.*
DE LEBIDART, (le Chevalier), ancien Magistrat, à *Liége.*
DELEPIERRE, JOSEPH-OCTAVE, Consul-général de Belgique, à *Londres.*
DELMOTTE, HENRI, Littérateur, à *Nivelles.*
DEMEYER, J., Docteur en médecine, à *Bruges.*
DEPRET, A., Professeur de chimie, à *Paris.*
DEREUME, AUGUSTE, Capitaine à l'État-Major des Places, à *Bruxelles.*
DERIVE, BENOIT, Directeur des hauts-fourneaux du Nord, à *Hautmont.*
DERIVE, THÉODORE, Professeur, à *Spa.*
DE ROISIN, (le Baron), FERDINAND, Littérateur, à *Lille.*
DE ROSCIUS-ORBAN, Président de la Société libre d'Emulation, à *Liége.*

Digitized by Google

Messieurs :

DE RYCKHOLT, (le Baron), P., Lieutenant-Colonel d'artillerie en retraite, à *Visé*.

DE SAINT-GENOIS, (le Baron), JULES, Membre de l'Académie, Professeur et Bibliothécaire à l'Université de *Gand*.

DE SELYS-LONGCHAMPS, (le Baron), EDMOND, Membre de l'Académie, Naturaliste, à *Liége*.

DESHAYES, GÉRARD, Géologue, à *Paris*.

DEWALQUE, GUILLAUME, Professeur à l'Université, à *Liége*.

D'HERICOURT, (le Comte), ACHMET, ancien président de la Société Littéraire, à *Angers*.

DIEGERICK, J., Professeur à l'Athénée de *Bruges*.

DINAUX, ARTHUR, associé de l'Académie de Belgique, Membre de la Société des Bibliophiles belges, à *Montataire* (Oise).

DOLEZ, HUBERT, Avocat à la cour de Cassation, à *Bruxelles*.

D'OTREPPE DE BOUVETTE, ALBERT, Conseiller honoraire à la Cour de Liége, Président de l'Institut Archéologique Liégeois, à *Liége*.

DU CHASTEL, (le Comte), FERDINAND, Naturaliste, à *Bruxelles*.

DUCPETIAUX, ÉD., Inspecteur-général des prisons et des établissements de Bienfaisance de Belgique, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.

DUFOUR, CHARLES, Conservateur du Musée d'Antiquités, à *Amiens*.

DUPONT, Naturaliste, à *Paris*.

DURAND, LÉOPOLD, Médecin de régiment, à *Bruxelles*.

DUSEVEL, H., Inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, à *Amiens*.

DUVIVIER DE STREEL, Littérateur, à *Liége*.

FAIDER, CHARLES, Avocat-général à la cour de Cassation, Membre de l'Académie royale, à *Bruxelles*.

FÉTIS, FR.-JOS., Membre de l'Académie, Directeur du Conservatoire royal de musique, à *Bruxelles*.

FÉTIS, ÉDOUARD, Conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles*.

FOUCART, E.-V., Doyen de la Faculté de Droit, à *Poitiers*.

FOURMOIS, THÉODORE, Peintre paysagiste, à *Bruxelles*.

FRAIKIN, C.-A., Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.

FRANÇOIS, VICTOR, Docteur en médecine, Membre de l'Académie de médecine, Professeur à l'Université de *Louvain*.

FRISON, BARTÉLEMY, Statuaire, à *Paris*.

GACHARD, LOUIS-PROSPER, Archiviste-général du royaume, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.

GARNIER, CH.-J., Conservateur de la Bibliothèque, à *Amiens*.

Digitized by Google

Messieurs :

GEEFS, Guillaume, Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
GENDEBIEN, Alexandre, Avocat et ancien représentant, à *Bruxelles.*
GENDEBIEN, Jules, Avocat, à *Bruxelles.*
GÉRARD, Pierre-Auguste-Florent, Substitut de l'Auditeur-général près la Haute-Cour militaire, à *Bruxelles.*
GLOESENER, M., Professeur à l'Université, à *Liége.*
GOETHALS, Félix-Victor, Littérateur, à *Bruxelles.*
GRAR, Édouard, Avocat, Président de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts, à *Valenciennes.*
GRAUX, Docteur en médecine, Professeur, à *Bruxelles.*
GRELLOIS, Eugène, Secrétaire de l'Académie impériale de *Metz.*
GROUVELLE, Ph., Ingénieur civil, à *Paris.*
GUERIN, Jules, Docteur en médecine, Membre de l'Académie de médecine de Belgique, à *Paris.*
GUILLAUME, Gustave, Colonel, Chef du personnel au Ministère de la Guerre, à *Bruxelles.*
GUILLERY, Charles-François, Professeur à l'Université de *Bruxelles.*
GUILLORY, aîné, Président de la Société littéraire, à *Angers.*
HACHEZ, Félix, Avocat, Vice-Président du Cercle archéologique de Mons, à *Ixelles-lez-Bruxelles.*
HANCART, Victor, Professeur, à *Bruxelles.*
HENNE, Alex., Chef de Bureau au département de la Guerre, à *Bruxelles.*
HENRI, Joseph, Secrétaire de la Société Smithsonienne, à *Washington.*
HÉRÉ, Littérateur, Président de la Société académique des Sciences, Arts, Lettres et Agriculture, à *Saint-Quentin.*
HEUSCHLING, Xav., Directeur au Ministère de l'Intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de Statistique, à *Bruxelles.*
HOUSEAU, Jean-Charles, Membre de l'Académie à *Bruxelles.*
JOLY, Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles.*
JOLY, Édouard, Antiquaire, à *Renaix.*
JUBINAL, Achille, Secrétaire-général de l'Institut historique de France, Membre du Corps législatif, à *Paris.*
JUSTE, Th., Directeur du Musée d'Antiquités, Littérateur, à *Bruxelles.*
KERVYN DE VOLKAERSBEKE, philippe, Littérateur, à *Gand.*
KICKX, Jean, Membre de l'Académie, Professeur à l'Université, à *Gand.*
KREMER, Pierre', Peintre, à *Anvers.*
LACOMBLÉ, Adolphe, Peintre et Littérateur, à *Bruxelles.*
LAMBERT, Guillaume, Directeur d'établissement Céramique, à *Maestricht.*
LAURENT, François, Professeur à l'Université de *Gand.*
LE BRUN, Firmin, Littérateur, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

Messieurs :

LECOUVET, Professeur à l'Athénée, à *Gand.*
LE GLAY, Archiviste-général du département du Nord, associé de l'Académie de Belgique, à *Lille.*
LEGRAND, Édouard, Littérateur, à *Bruxelles.*
LE HARDY DE BEAULIEU, Adolphe, Ingénieur civil, à *Bruxelles.*
LEHON, H., Peintre de marines et Professeur à l'École militaire, à *Bruxelles.*
LEIDY, Joseph, Professeur à l'Université de *Pensylvanie.*
LELEWEL, Joachim, ancien Professeur d'Histoire à l'Université de Varsovie, à *Bruxelles.*
LELIÈVRE, Xavier, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Namur.*
LÉVY, Edmond, Professeur d'Archéologie, à *Rouen.*
LEYS, Henri, Peintre, à *Anvers.*
LIEDTS, Charles, Ministre d'État, Gouverneur de la province de Brabant, à *Bruxelles.*
MATHIEU, Adolphe, Conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne, Correspondant de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles.*
MATHIEU, Lambert-Joseph, Peintre d'Histoire, Membre de l'Académie, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain.*
MAURY, F., Directeur de l'Observatoire, à *Washington.*
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université de *Bruxelles.*
MENARD, Proviseur honoraire du Lycée, à *Poitiers.*
MEUGY, Ingénieur des Mines, à *Paris.*
MEYERS, Lieutenant-Colonel du Génie, à *Bruxelles.*
MICHAUX, (aîné), Vice-Président de la Société Archéologique, à *Avesnes* (Nord).
MISSON, Victor, Conseiller à la cour des Comptes, à *Bruxelles.*
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume.*
NAVEZ, Peintre, Membre de l'Académie, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles.*
NÈVE, Félix, Professeur à l'Université de *Louvain.*
NEWBERRY, J.-S., Géologue, à *Cleveland,* (État de l'Ohio).
NYPELS, J.-S.-Guillaume, Professeur à l'Université de *Liége.*
PAYEN, A., Chimiste, Membre de l'Institut, à *Paris.*
PETIAU, Benoit, Docteur en médecine, à *Saint-Amand-les-Eaux.*
PETIT, Louis, ancien Préfet des Études à l'Athénée de *Bruxelles.*
PIÉRART, Joachim, Littérateur, à *Paris.*
PINCHART, Alexandre, Chef de section aux Archives générales du Royaume, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

Messieurs :

POLAIN, M.-L., Membre de l'Académie, Administrateur-Inspecteur de l'Université, à *Liége.*
PONSON, A.-P., Ingénieur, à *Liége.*
PORTAELS, Jean, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
PRAT, G.-F., Membre de la Société d'Archéologie, à *Arlon.*
QUETELET, Lambert-Adolphe-Jacques, Directeur de l'Observatoire, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à *Bruxelles.*
RAEPSAET, Henri, Juge de Paix, à *Lokeren.*
RAINGO, Germain, Directeur de l'École d'agriculture, à *Habay-la-Vieille.*
REDET, Archiviste du département de la Vienne, à *Poitiers.*
RENARD, B., Général d'État-Major, aide-de-camp du Roi, à *Bruxelles.*
RENZI, Ange, Administrateur de l'Institut de France, à *Paris.*
ROBBE, Louis, Peintre et Avocat, à *Bruxelles.*
ROGIER, Charles, Ministre de l'Intérieur, à *Bruxelles.*
ROELANDT, Louis, Président de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, à *Gand.*
ROLAND-MARCHOT, François, Littérateur, à *Tubize.*
ROMBERG, Édouard, Directeur des Beaux-Arts au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles.*
SCHELER, Auguste, Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles.*
SERRURE, Constantin-Philippe, Professeur, Correspondant de l'Académie, à *Gand.*
SEUTIN, Louis, (le Baron), ancien Médecin en chef de l'armée, Membre de l'Académie de médecine, à *Bruxelles.*
SIMONIS, Eugène, Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
SIRET, Adolphe, Correspondant de l'Académie, Commissaire d'Arrondissement.
SMITH, Laurence, Professeur de Chimie à l'Université de Virginie, à *Richmond.*
SOVET, Auguste, Docteur en médecine, à *Beauraing.*
STEVENS, Édouard, Secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles.*
STROOBANT, Corneille, (l'Abbé), Archéologue, à *Anvers.*
TEICHMAN, Gouverneur de la province d'Anvers, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées, à *Anvers.*
VAN BEMMEL, Eugène, Professeur à l'Université de *Bruxelles.*
VAN BERCHEM, H., Président de la Société de Médecine pratique d'Anvers, à *Willebroeck.*

Digitized by Google

Messieurs :

VAN DEN BROECK, Victor, de l'Académie de médecine, Docteur en médecine et Chimiste, à *Bruxelles*.
VANDENCORPUT, Éd., Chimiste, à *Bruxelles*.
VANDERBELEN, Eugène-Marie-Jean-Ghislain, Directeur au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
VANDERHAGHEN, Ferdinand, Archiviste-Bibliothécaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand*.
VANDERMAELEN, Philippe, Directeur de l'Établissement géographique, à *Bruxelles*.
VANDERMEERSCH, P.-C., Archiviste de la province de la Flandre-Orientale, à *Gand*.
VANDEWEYER, Sylvain, Ambassadeur belge, à *Londres*.
VAN HASSELT, André-Henri-Const., Littérateur, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
VAN HULST, Professeur agrégé à l'Université de *Liége*.
VAN MALDEGHEM, Eugène, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruges*.
VAN MALDEGHEM, Évariste, Compositeur de musique, à *Bruxelles*.
VAN THIELEN, J.-C., de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers*.
VAN YSENDYCK, Antoine, Peintre, à *Bruxelles*.
VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
VINÇOTTE, S.-H., Inspecteur de l'enseignement moyen, à *Bruxelles*.
WAPPERS, Gustave, (le Baron), Peintre d'histoire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
WAUTERS, Alphonse, Archiviste de la ville, à *Bruxelles*.
WESTENDORP, Gérard, Médecin de bataillon, à *Termonde*.
WIENER, Léopold, Graveur des monnaies, à *Bruxelles*.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Messieurs :

DE BRY, Jean, Ancien administrateur, à *Paris* (1833).
HABERLÉ, François, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Mons* (1833).
DELMOTTE, Henri, Conservateur de la Bibliothèque, à *Mons* (1836).

Digitized by Google

Messieurs :

LAISNÉ, Célestin-Albert-Joseph, Docteur en médecine, à *Bruxelles* (1837).
MARCQ, P.-D., Docteur en médecine, à *Charleroi* (1838).
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons* (1838).
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, Professeur à *Louvain* (1838).
VERMEREN, Frédéric, Calligraphe, à *Mons* (1838).
ACCARAIN, Antoine, Docteur en médecine, à *Mons* (1839).
DELECOURT, Charles, Avocat, à *Mons* (1839).
VAN BRÉE, Math., Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers* (1839).
BURCKHARD-ÉBLE, Docteur en médecine, à *Vienne* (1839).
LANGLOIS, Hyacinthe, Membre de l'Académie de *Rouen* (1839).
HALLEZ, Germain, Directeur de l'Académie de dessin et de peinture, à *Mons* (1840).
COURREUX, Henri, Artiste vétérinaire, à *Mons* (1840).
TOEPKEN, Médecin à *Brême* (1841).
CAVENAILLE, François, Docteur en médecine à *Boussu* (1842).
LAPORTE, Léopold, Architecte-voyer, à *Enghien* (1842).
L'HOEST, Isidore, Botaniste, à *Péruwelz* (1842).
PLAPIED, Joseph, Amateur des Beaux-Arts, à *Mons* (1842).
CAUCHY, Philippe-François, Ingénieur en chef des Mines, à *Namur* (1842).
VOISIN, Auguste, Bibliothécaire de l'Université, à *Gand* (1843).
FORTIA D'URBAN (le Marquis DE), Littérateur, à *Paris*, *décédé Président honoraire à vie de la Société* (1844).
CAMPION, Pierre-Louis, Instituteur, à *Mons* (1844).
NODIER, Charles, Littérateur, à *Paris* (1844).
SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles* (1845).
MALBRENNE, Maximilien, Professeur de Mathématiques, à *Mons* (1845).
THAUVOYE, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Paturages* (1845).
DE PUYDT, Rémy, Colonel du Génie, à *Bruxelles* (1845).
VISART, Gustave, (le Comte), Propriétaire à *Thieu* (1846).
SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
VANDENCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles*.
WILLEMS, Jean-François, Membre de l'Académie, à *Gand* (1847).
LABRIQUE, Nestor, Avocat, à *Haine-Saint-Paul* (1847).
THAUVOYE, Emmanuel, Pharmacien, à *Wasmes* (1847).
DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de Dessin, à *Ath* (1847).
HENRARD, Paul, Directeur des hauts-fourneaux, à *Couillet* (1847).
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
RAOUL, Louis-Vincent, Professeur émérite à l'Université de *Gand* (1848).

Digitized by Google

Messieurs :

FABRÉ-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).

LEROY, Aimé-Nicolas, Littérateur, à *Valenciennes* (1848).

PEIGNOT, Gabriel, Membre de la Société des Bibliophiles belges et de l'Académie de *Dijon* (1849).

GUILLERY, Hippolyte, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Liége* (1849).

HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroi* (1850).

DE REIFFENBERG, Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, (le Baron), Conservateur de la Bibliothèque royale, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société, à Bruxelles* (1850).

SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur des Beaux-Arts, à *Gand* (1850).

THIRY, Ch., Ancien président du Conseil des Monnaies, à *Bruxelles* (1850).

KERCHOVE D'EXAERDE, François-Antoine-Maximilien, (le Comte), Littérateur, à *Anvers* (1851).

BROGNIEZ, Professeur, à *Bruxelles*.

BOGAERTS, Félix, Littérateur, Professeur d'Histoire, à *Anvers* (1851).

MAUROY, Louis, Notaire, à *Houdeng-Gœgnies* (1852).

BAUD, Jean-Marie, Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain* (1852).

TOILLIEZ, Désiré, Aspirant-Ingénieur des Mines, à *Jemmapes* (1852).

DE CUYPER, Jean-Baptiste, Sculpteur, à *Anvers* (1852).

CUNIER, Florent, Médecin-oculiste, à *Bruxelles* (1853).

GRART, Adolphe, Major pensionné, à *Bruxelles* (1853).

DELECOURT, Victor, Président du Tribunal de 1re instance, à *Bruxelles* (1853).

SMITS, Édouard, Littérateur, à *Bruxelles*.

DE PEYRONNET, (le Comte), ancien Ministre, Littérateur, à *Mont-Ferrant*, près de Bordeaux (1854).

PLÉTAIN, Armand, Notaire, à *Mons* (1854).

FUMIÈRE, L., ancien Chef de Division au gouvernement provincial, à *Mons* (1854).

DELNEUFCOUR, Pierre, Ingénieur des Mines de 1re classe, Président de la Chambre de Commerce, à *Mons* (1854).

EVERAERT, Xavier, Docteur en médecine, à *Frameries* (1854).

DE STASSART, Goswin-Joseph-Augustin, (le Baron), Membre de l'Académie, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société, à Bruxelles* (1854).

LESBROUSSART, Jean-Baptiste-Philippe, Membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége* (1855).

RICOLLOT, Président de la Société des Antiquaires de Picardie, à *Amiens* (1855).

Digitized by Google

Messieurs :

VILLEVOYE, Barthélemy, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Liége* (1855).
CHEVREMONT, Lambert, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles* (1856).
DUPUIS, Félix, Avocat-général près la Cour d'Appel de *Poitiers* (1856).
WINS, Camille, Avocat, *décédé Président de la Société, à Mons* (1856).
ERMEL, Eugène, ancien Secrétaire, ancien Bibliothécaire-Archiviste de la Société, à *Houdeng-Gœgnies* (1857).
GACHET, Émile, Littérateur, à *Bruxelles* (1857).
DUMONT, André-Hubert, Membre de l'Académie, Géologue et Professeur à l'Université de *Liége* (1857).
MESSINE, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel de *Bruxelles* (1857).
VAN DEN BROECK, Jean-Baptiste, ancien Médecin principal de l'armée, à *Mons* (1858).
DE BEAUFORT, Amédée, (le Comte), Inspecteur-général des Beaux-Arts de Belgique, à *Bruxelles* (1858).
SCHAYES, A., Membre de l'Académie, Directeur du Musée royal d'armures et d'antiquités, à *Bruxelles* (1859).
LEFEVRE, J.-F., Architecte et Géomètre, à *Mons* (1859).
VAN DUYSE, Prudent, Littérateur, Vice-Président de la Société des Beaux-Arts, à *Gand* (1859).

Mons, le 30 juin 1860.

Le Secrétaire-général,

Ch. LE HARDY DE BEAULIEU.

Digitized by Google

COMPAGNIES SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ EST EN RELATION.

BELGIQUE.

L'Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres de Belgique.
L'Académie royale de Médecine de Belgique.

ANVERS. — Académie d'Archéologie de Belgique.
» — Société de Médecine.
» — Société de Pharmacie.
ARLON. — Société pour la conservation des Monuments historiques et des œuvres d'art de la province de Luxembourg
BRUGES. — Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
» — Société médico-chirurgicale.
BRUXELLES. — Société des Sciences médicales et naturelles.
GAND. — Société royale des Beaux-Arts et de Littérature.
» — Société de Médecine.
LIÉGE. — Institut Archéologique.
» — Société d'Émulation.
» — Société de Médecine.
MONS. — Société des Bibliophiles Belges.
» — Cercle Archéologique.
NAMUR. — Société Archéologique.
TONGRES. — Société Scientifique et Littéraire du Limbourg.
TOURNAI. — Société historique et Littéraire.
WILLEBROECK. — Société de Médecine pratique de la province d'Anvers.

Digitized by Google

PAYS ÉTRANGERS.

ALLEMAGNE.

GORLITZ. — Société des Sciences de la Haute-Lusace.
VIENNE. — Institut impérial géologique.
» — Société impériale de géographie.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

PHILADELPHIE. — Académie des Sciences naturelles.
WASHINGTON. — Société Smithsonnienne.

FRANCE.

ABBEVILLE. — Société d'Émulation.
AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie.
ANGERS. — Société Industrielle du départ. de Maine et Loire.
BOULOGNE. — Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts du Pas-de-Calais.
CLERMOND-FERRAND. — Académie du Puy de Dôme.
LILLE. — Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
LIMOGES. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Vienne.
LYON. — Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
METZ. — Académie nationale.
MULHOUSE. — Société Industrielle du Haut-Rhin.
NANCY. — Académie de Stanislas.
PARIS. — Académie nationale, Agricole, Manufacturière et Commerciale.
» — Institut historique de France.
» — Société nationale.
POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
SAINT-OMER. — Société académique des Sciences et des Lettres.
SAINT-QUENTIN. — Société des Antiquaires de la Morinie.
STRASBOURG. — Académie d'Histoire naturelle du Bas-Rhin.
» — Société du Muséum d'Histoire naturelle du Bas-Rhin.
VALENCIENNES. — Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

HOLLANDE.

MAESTRICHT. — Société Historique et Archéologique.

Digitized by Google

JOURNAUX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS.

Annales d'oculistique de Bruxelles.
Annales médicales de la Flandre-Occidentale.
Archives belges de Médecine militaire.
Bulletin du Bibliophile belge.
Journal d'Agriculture pratique de Bruxelles.
Journal d'Agriculture pratique, d'économie forestière, d'économie rurale et d'éducation des animaux domestiques du royaume de Belgique.
Journal Historique et Littéraire de Liége.
Messager des Sciences Historiques, des Arts et de la Bibliographie de Belgique.
Moniteur de l'Enseignement.
Presse médicale.
Répertoire de Médecine vétérinaire.
Revue de la Numismatique belge.
Santé (la), Journal d'Hygiène publique et privée.
Scapel (le), Organe des garanties médicales du peuple.

Mons, le 30 juin 1860.

Le Secrétaire-général,

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

NOTA. — MM. les Sociétaires sont priés de donner connaissance au Secrétaire-général des erreurs qui pourraient s'être glissées dans l'orthographe de leurs noms, ou dans l'indication de leurs professions et qualités, ainsi que des changements survenus dans leur résidence.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

La Société en imprimant un ouvrage qui lui est soumis, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

(Art. 31 du règlement).

Digitized by Google

Concours de 1858-1859.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A LA QUESTION XII (MINES) :

« *Décrire et comparer, sous le point de vue* » *économique, les divers modes suivis pour l'ex-* » *ploitation proprement dite, dans les différents* » *centres houillers de la Belgique,* »

et qui a obtenu la MÉDAILLE D'OR,

PAR

ÉMILE TONNEAU,

DIRECTEUR DE CHARBONNAGE A CHATELINEAU.

Il n'entrera jamais dans la pensée d'un exploitant instruit, de préconiser tel ou tel procédé comme bon d'une manière absolue et à l'exclusion de tous les autres ; il s'exposerait à être démenti par les faits, puisque tel mode de travail très convenable dans une localité peut être très désavantageux dans une autre et réciproquement.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le terrain houiller, venant du territoire français, entre en Belgique un peu au sud de Quiévrain, et traverse ce pays en formant jusqu'à proximité du village de Samson, entre Andenne et Namur, une bande continue, dont la direction générale peut être considérée comme étant de l'ouest un peu sud, à l'est un peu nord; au point que nous venons d'indiquer, cette bande paraît interrompue et est rejetée au nord pour passer sous la ville de Liége même et se continuer sous le territoire prussien au nord d'Aix-la-Chapelle.

La présence d'une selle de calcaire, qui forme cette interruption, a donné lieu de croire à l'existence de deux immenses bassins qui se prolongent, d'un côté vers la France, et de l'autre vers la Prusse, en formant dans leur ensemble un des plus riches dépôts de houille qui existent sur le continent.

Ces bassins présentent une assez grande épaisseur sur plusieurs points de leur parcours et y donnent lieu à des exploitations nombreuses et importantes formant des groupes distincts.

Me conformant à l'usage de donner, quoiqu'improprement, le nom de *bassins* à ces groupes houillers, je me permettrai d'employer ce terme et de désigner ceux-ci selon leur position géographique, savoir :

1° Le bassin du Couchant de Mons ou du Borinage.

2° Le bassin du Levant de Mons ou du Centre du Hainaut.

3° Le bassin de Charleroy.

4° Le bassin de Liége.

Digitized by Google

Les parties comprises dans ces bassins sont en général exploitées; mais le peu d'épaisseur du terrain houiller, les dérangements fréquents dans l'allure des couches, empêchent les exploitants d'adopter un système déterminé, et les obligent à suivre les conditions que leur impose la position spéciale, souvent anormale, dans laquelle ils se trouvent.

Je crois donc qu'il est convenable de laisser de côté les modes d'exploitation employés dans ces parties, qui nous entraîneraient à des détails trop longs, et dont nous ne pourrions tirer aucune conséquence dans la comparaison avec les systèmes des grands bassins.

Je me bornerai donc, dans ce travail, à examiner les systèmes d'exploitation employés dans les quatre bassins principaux indiqués plus haut, et pour le faire d'une manière plus complète, j'établirai dans la description qui comprendra la première partie de ce mémoire, comme dans la comparaison qui fera le sujet de la seconde, une division générale selon l'allure des couches, c'est-à-dire que je traiterai séparément, l'exploitation des platteurs proprements dites, l'exploitation des fortes inclinaisons, et enfin, l'exploitation des dressants.

La puissance des veines, leur nature et celle des terrains encaissants devront parfois être prises en considération; cependant, je ne le ferai que dans le cas, où ces causes exerceraient une influence sensible sur la comparaison des systèmes au point de vue économique.

Dans le cours de ce mémoire, je me servirai, en grande partie, des termes communément employés dans les différents bassins, évitant ainsi des périphrases ou explications qui m'entraîneraient à des détails trop longs et complétement inutiles dans un travail de ce genre; je me bornerai seulement à souligner ces termes en n'en donnant qu'une explication brève, lorsqu'elle sera tout à fait nécessaire.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

Description des Systèmes.

CHAPITRE I.

Bassin du Couchant de Mons ou du Borinage.

En établissant une coupe générale, du Nord au Midi, du bassin du Couchant de Mons, on remarque que la partie septentrionale, est composée de grandes platteurs ayant une inclinaison généralement faible; ces platteurs forment aussi tout le fond du bassin, et se continuent dans la partie méridionale; mais dans cette partie, les platteurs acquièrent, de suite, une plus forte inclinaison et l'allure des veines, y subissant de plus grandes variations, donne naissance à une succession de dressants et de platteurs.

§ 1. — Exploitation des platteurs faiblement inclinées.

Dans les platteurs dont l'inclinaison ne dépasse pas 10 à 15 degrés, la tranche à exploiter dont la hauteur varie selon

Digitized by Google

les circonstances et atteint parfois 150 mètres, est généralement attaquée et enlevée de la manière suivante :

Une voie de niveau dite *costresse* part du puits ou de l'extrémité du bouveau par lequel on a atteint la couche. Cette voie est conduite avec une taille de 10 à 12 mètres environ de hauteur, prise suivant l'inclinaison de la veine ; la voie ne se trouve pas au milieu de la taille, mais à 3 ou 4 mètres de la partie inférieure, cette partie de taille placée en dessous de la voie est appelée *parel*.

De cette voie de niveau, partent d'autres voies marchant suivant l'inclinaison de la veine, appelées voies tiernes, et desservant chacune une taille de 12 à 14 mètres de largeur.

La distance qui sépare les tailles, dans le sens de l'inclinaison, est peu importante ; elle est souvent réglée à 5 ou 6 mètres dans le but d'éviter que la pression ne s'établisse trop fortement sur toutes les tailles à la fois ; celles-ci forment donc dans ce cas des espèces de gradins assez rapprochés.

La largeur des tailles dépend souvent de la quantité de terres produites qui doivent servir au *restaplage*, mais cependant on cherche à ne pas dépasser le chiffre de 14 à 16 mètres. La voie de ces *tailles montantes* est placée au milieu même de la taille, cependant lorsque la direction générale des grands joints de clivage n'est pas parallèle à la direction de la veine, cas il est vrai le moins ordinaire, la taille subissant une variation qui lui donne une position un peu inclinée, la voie est alors reportée vers sa partie inférieure.

L'utilité que procurent les cassures naturelles pour le travail d'abattage, réagissant aussi sur la production, en augmentant le rendement de gros charbon, est cause que l'on cherche toujours à les utiliser. La largeur des tailles est répartie entre un certain nombre d'ouvriers, de manière à ce que chacun d'eux occupe une *place* de deux mètres ; cette disposition amène un plus grand avancement journalier, que chaque ouvrier effectue à plusieurs reprises profitant des cassures naturelles.

Quand la tranche ne présente pas une grande hauteur, et c'est

Digitized by Google

le cas le moins ordinaire, les voies *tiernes* sont poussées directement jusqu'à la voie inférieure de l'exploitation précédente. Généralement on n'utilise pas cette voie pour l'aérage de la tranche inférieure ; mais on établit, à 5 ou 6 mètres en dessous, une autre voie appelée *troussage*, qui sert pour le retour d'air ; alors parfois les voies montantes ne sont pas ouvertes sur les 3 ou 4 derniers mètres, bien que la taille soit poussée à la partie supérieure.

Dans les exploitations importantes la tranche principale est partagée en deux ou trois parties, par des voies *costresses intermédiaires*, reliées à l'inférieure au moyen de plans inclinés desservis par un automoteur. La distance qui sépare ces voies de niveau varie de 50 à 70 mètres, hauteur suffisante pour la bonne disposition du trainage qui se fait par hommes sur les voies tiernes.

L'établissement ou *tournage* des voies tiernes amenant toujours un travail supplémentaire, on cherche à en diminuer l'importance en poussant les voies de la partie inférieure 5 ou 6 mètres au-dessus du passage de la costresse supérieure, de cette manière le travail dit *tournage de voie tierne* est fait à peu de frais ; et lorsque la costresse du milieu avance, les tailles étant montées peuvent être immédiatement activées.

L'ouverture de la deuxième costresse a donc lieu, au fur et à mesure que les voies tiernes inférieures arrivent à hauteur. Cette condition est avantageuse puisqu'elle permet de remblayer, en descendant une partie de ces voies, avec les terres provenant du coupage de la costresse, et de diminuer ainsi la partie à remblayer en montant, travail toujours dispendieux.

Le transport s'effectue par chevaux, sur la voie inférieure qui est exhaussée après son établissement ; ce travail est fait de cette manière pour donner plus de solidité à la voie, après que le premier affaissement des terrains s'est produit ; en outre, cet exhaussement ayant lieu à mesure de l'abandon des voies tiernes, fournit des terres pour remblayer celles-ci ; le transport sur les voies de niveau supérieures et sur les voies montantes a lieu par hommes ; les plans inclinés amenant les charbons des parties

Digitized by Google

supérieures, sont avancés vers les fonds de tailles tous les 100 ou 150 mètres, afin de diminuer le transport et l'entretien dans les voies de niveau supérieures ; cet avancement ne nécessite pas grand travail ni grande dépense, parce que l'on a soin de disposer d'avance, à la distance nécessaire, une voie tierne suivant la largeur convenable à l'établissement d'un plan incliné ; le parcours assigné à chaque cheval est d'environ 200 mètres, de sorte que l'emploi des hommes pour le transport sur la voie de niveau inférieure est remplacé par celui des chevaux, après un double avancement des plans inclinés.

La figure I indique la disposition des travaux que je viens de décrire.

A. Voie de niveau inférieure dont la taille est B.

C. Voie de niveau intermédiaire.

D. Voie de retour d'air ou *troussage*.

E. Plans inclinés desservant la partie supérieure.

L. Voie tierne dont les tailles sont en I.

O. Petite galerie de communication entre les tailles dites *ruellettes*, laissées entre la veine et les remblais pour le passage du courant d'air.

Comme on le voit par la disposition des flèches, ce courant arrivant par la voie inférieure, est obligé de suivre le front des tailles en passant par ces ruellettes ; chaque voie tierne étant munie d'une porte P, ainsi que la costresse supérieure. La disposition des tailles établit naturellement ce courant ascensionnel, mais dans quelques exploitations du Flénu, il arrive parfois que le courant d'air est obligé de descendre, pour revenir au puits d'aérage, en suivant une des premières voies prise au début de l'exploitation, et qu'on entretient convenablement ; cette disposition est prise dans le but d'éviter le creusement d'un bouveau, mettant en communication, le troussage et le puits d'aérage ; mais elle serait très défavorable et même impossible, dans le cas d'un dégagement de gaz inflammable ; elle exerce même toujours une mauvaise influence sur le développement qu'on peut donner aux travaux, dans le cas même où ce dégagement n'a pas lieu.

Digitized by Google

§ 2. — Exploitation des platteurs fortement inclinées.

Ce mode d'exploitation des platteurs dont l'inclinaison est de 20 à 40 degrés, n'offre pas de différence prononcée avec celui que je viens de décrire. Dans plusieurs charbonnages, surtout lorsque la nature des terrains encaissants et la puissance de la veine sont favorables, on continue l'emploi des voies tiernes ; la position des tailles reste la même que dans le cas précédent, seulement les voies reçoivent une plus grande section, puisqu'elles doivent servir de plans inclinés à double chemin de fer ; elles sont munies, à leur partie supérieure, d'une poulie réglée par un frein, sur laquelle s'enroule la corde qui sert à descendre le wagon plein et à remonter le wagon vide ; on donne à cet appareil le plus de simplicité possible, afin d'effectuer facilement son déplacement, presque chaque jour, selon l'avancement de la taille, de manière à amener les chariots au point le plus rapproché du lieu de chargement. Vu le peu de différence que présente ce système avec celui décrit au § 1^er^, je ne crois pas nécessaire d'en indiquer la disposition par un plan spécial.

Dans d'autres cas se présentant plus souvent, les voies tiernes sont remplacées par des voies appelées *demi-tiernes* ou *sur quartier*, c'est-à-dire, que leur direction est oblique à la ligne d'inclinaison de la veine ; on cherche à donner à ces voies une direction telle, que le transport par hommes, puisse encore s'y effectuer ; dans l'emploi de ce système, la division du massif à enlever est faite de manière à ne pas donner beaucoup plus de parcours à ces voies *demi-tiernes*, que dans le cas de voies *franc-tiernes;* la distance entre la *costresse inférieure* et la *costresse du milieu*, est donc diminuée, et nécessite parfois l'établissement d'une costresse intermédiaire de plus.

Quant aux tailles, on leur conserve toujours la même largeur, en tenant compte toutefois des conditions exceptionnelles qui peuvent la faire varier ; à cause de l'inclinaison acquise par la taille, la voie est reportée à sa partie inférieure. Dans le cas qui nous

Digitized by Google

occupe, on ne laisse aucune distance entre les tailles qui se trouvent ainsi sur une même ligne droite; cette disposition des tailles appelée *à l' droite combe* a pour but de donner une grande activité au courant d'air, et de permettre de travailler dans plusieurs tailles à la fois, malgré le dégagement du gaz qui a lieu, surtout dans les allures de la partie méridionale du bassin.

La figure II représente la disposition d'une exploitation par voies demi-tiernes.

Cette proposition des tailles sur la même ligne avec la voie à la partie inférieure de chacune d'elles, n'est pas toujours employée; généralement on préfère laisser encore aux voies une plus grande inclinaison, afin de diminuer celle de la taille et de lui donner un *parel*, c'est-à-dire replacer la voie à 3 ou 4 mètres du dessous de la taille. On met alors un *pousseur* avec le *sclôneur* sur les voies tiernes lorsqu'elles sont parvenues à une certaine longueur, ordinairement à *demi-course;* dans ce cas, la distance entre les costresses qui partagent le massif n'est pas changée. L'emploi des *pousseurs* a encore lieu, lorsqu'un changement d'allure amène des irrégularités dans l'inclinaison et qu'on veut éviter de changer la disposition des travaux.

§ 3. — Exploitation des dressants.

Le système employé généralement dans le Couchant de Mons pour l'exploitation des veines en dressant, c'est-à-dire présentant une inclinaison depuis 40 degrés jusqu'à la verticale, est celui communément appelé gradins renversés; chaque gradin ou *maintenage* est toujours poussé en avant de celui qui lui est supérieur. On donne généralement, dans ce mode d'exploitation, une hauteur de 40 à 60 mètres au massif à enlever; ce massif est partagé sur sa hauteur en deux parties égales, par une voie de niveau dite de *recoupage*, reliée à la voix inférieure au moyen

Digitized by Google

d'un plan incliné ; tout le massif se divise alors par parties de 2 ou 3 mètres de hauteur, appelées *maintenages* et dans chacune desquelles se place un ouvrier. La hauteur de ces maintenages ou gradins varie suivant la puissance des couches ; dans celles qui ont 60 centimètres et moins d'épaisseur, on adopte la hauteur de 2m,50 à 3 mètres ; mais au-dessus de cette puissance, ils sont réglés à 2 mètres ; cependant cette hauteur est encore plus dépendante de la solidité des terrains encaissants, car l'on donne parfois 2m,50 et 3 mètres dans les couches de 0m,80 d'épaisseur, lorsque les terrains sont bons ; tandis que dans d'autres d'une puissance inférieure à 0m,50, on est obligé parfois de ne donner que 2 mètres, à cause de la difficulté de maintenir les terrains, quand ceux-ci ne présentent pas beaucoup de solidité.

La question d'aérage exerce aussi une influence sur la hauteur donnée aux *maintenages ;* ainsi on renoncera à l'emploi de gradins de 3 mètres de haut, lors même que toutes les autres conditions seront favorables à cette hauteur, s'il se fait un trop grand dégagement de *grisou*, qui peut séjourner à la partie supérieure des gradins, hors d'atteinte du courant d'air.

En général, le maximum de hauteur assigné aux *maintenages* dans le bassin du Couchant de Mons est de 3 mètres, chaque gradin ou *maintenage* est en arrière de celui qui lui est inférieur, d'un espace appelé *bourre*, de 4 ou 5 mètres.

Le *remblayage* des chantiers d'abattage a lieu au moyen des parties schisteuses de la veine, et des terres provenant de l'ouverture des voies de niveau ; lorsque ces terres font défaut dans le milieu des tranches, on ménage dans les remblais des espaces libres appelés *fausses-voies*, que l'on boise comme les voix de niveau, mais moins solidement et qui ne sont presque pas entretenues.

Des ouvertures appelées *cheminées* sont en outre laissées dans les remblais, au fur et à mesure de leur exécution ; ces *cheminées* servent à amener sur la voie de niveau inférieure et sur celle du milieu, les charbons provenant des gradins supérieurs ; ces che-

Digitized by Google

minées sont munies à leur partie inférieure, d'une espèce de trémie en planches, sur laquelle s'arrêtent les charbons et d'où ils sont facilement chargés dans les chariots.

La distance qui sépare chaque cheminée est de 5 mètres, cette distance n'est pas invariable car l'épaisseur de la veine et la quantité de terres nécessaires au *restaplage*, obligent parfois d'augmenter ou de diminuer cette distance.

Il en est de même de la largeur donnée à ces cheminées, qui varie de 1 mètre à 1^{m},50; mais toutes ces cheminées sont toujours équidistantes.

On observe aussi de ne pas augmenter la séparation des cheminées, sous l'influence des circonstances citées plus haut, au point de gêner l'ouvrier à la veine pour déverser les charbons dans les cheminées. A mesure que le gradin supérieur de chaque tranche est passé au-delà d'une cheminée, on en retire tout le charbon qu'elle contient et on la remplit de terre.

Je citerai aussi le cas, où, dans certaine exploitation, on a supprimé le plan incliné reliant la voie intermédiaire à la voie inférieure : les cheminées se continuent directement alors jusque sur la voie de roulage, seulement elles sont interrompues par la voie intermédiaire et rejetées un peu de côté; les deux parties sont mises en communication au moyen d'une espèce de trémie analogue à celles existant sur les voies de niveau, mais plus inclinée pour que le charbon y glisse seul.

La disposition des travaux en dressant, par gradins renversés, comme je viens de le décrire, est indiquée par la figure III.

A. Voie de niveau inférieure.

B. 1er gradin, vis-à-vis de cette voie, appelé *coupure* et dont le travail est plus difficile puisqu'il marche toujours *en ferme*.

C. Voie de niveau du milieu reliée par le plan incliné D à la voie inférieure.

E. Voie de retour d'air; la direction des flèches indique la marche du courant d'air, qui, venant de la voie de niveau, est obligé de suivre le front des maintenages.

O. Cheminées amenant les charbons sur les voies de niveau.

Digitized by Google

V. Fausses voies laissées dans les remblais, dans le cas du manque de terre; ces voies ne sont jamais entretenues, elles sont interceptées par le passage des cheminées.

Dans quelques charbonnages, bien que le système général par gradins renversés soit aussi employé, il subit d'importantes modifications; la hauteur du massif est divisée en plusieurs parties ayant chacune 12 à 14 mètres, formant des espèces de tailles divisées aussi, soit en 6 ou 7 *maintenages* de 2 mètres, soit en 4 ou 5 *maintenages* de 3 mètres. Une bourre de 3 à 5 mètres sépare chaque maintenage.

Cette division de la tranche se fait par voies de niveau placées à la partie inférieure de chaque taille de 14 mètres, et qui sont reliées à la costresse inférieure, au moyen de plans inclinés avec automoteurs. Chaque taille ou série de 7 gradins, est en arrière de celle qui lui est inférieure d'une bourre de 10 à 15 mètres.

Des cheminées sont également laissées dans les remblais et servent à amener sur chaque voie de niveau, le charbon des gradins supérieurs.

La figure IV fait comprendre facilement le mode d'exploitation que je viens d'indiquer; j'y suppose la hauteur de la tranche de 48 mètres, celle des tailles ou séries de maintenages de 12 mètres, chacun de ces maintenages ayant 2 mètres.

A. Voie de niveau inférieure desservant la taille ou série de maintenages Z.

C. Voie de niveau partageant la tranche et desservant les tailles supérieures D.

E. Plans inclinés, mettant les voies supérieures en communication avec la voie principale de roulage; ces plans inclinés s'avancent vers les fronts de taille, lorsque les distances X Y, atteignent une trop grande longueur, alors la partie de voie abandonnée se remblaie, si la quantité de terre nécessaire au restaplage le permet.

F. La voie F, sert de troussage; on intercepte au moyen de portes, la communication du courant d'air dans les voies de niveau du milieu, pour le forcer de passer le long des maintenages.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Bassin du Levant de Mons ou du Centre du Hainaut.

La division que j'ai établie pour la description des systèmes d'exploitation suivant l'allure des couches, ne s'applique pas complètement à ce bassin, puisque l'on n'y exploite d'une manière un peu étendue, que les platteurs du nord dont l'inclinaison ne dépasse pas 25 degrés. Cependant, dans la partie méridionale de ce bassin, on a aussi établi depuis quelque temps des travaux d'extraction, mais le peu de développement de ces travaux, qui n'ont, la plupart du temps, pour but principal, que d'assurer des reconnaissances encore imparfaites de cette partie du bassin, m'engage à ne pas m'y arrêter, ne pouvant les utiliser dans la comparaison à faire des systèmes entre eux.

§ 1. — Exploitation des platteurs.

Le mode d'exploitation employé dans le bassin du Centre du Hainaut présente des différences marquées à cause des influences nombreuses auxquelles on veut le soumettre, puisque outre l'allure et la nature des terrains et la puissance de la veine, on tient compte de la qualité et de la quantité du produit de cette dernière.

Un fait surtout caractérise parfaitement le système employé par les exploitants de ce bassin : il consiste en ce que l'exploitation d'une tranche ou massif de charbon n'a pas lieu, comme cela se fait dans les autres bassins, directement en partant du puits, mais est portée de suite à la limite assignée au siége d'extraction, ou à celle de la concession, si celui-ci n'en est pas trop éloigné ;

Digitized by Google

encore cette exploitation rétrograde, si on peut l'appeler ainsi, ne s'établit-elle pas sur toute la hauteur du massif, ni sur une trop grande surface à la fois.

La hauteur des massifs ou tranches est indéterminée, elle est parfois élevée et dépasse même 200 mètres. Une voie de niveau partant du puits ou du point de recoupe de la galerie à travers bancs, est poussée dans la veine au levant et au couchant, jusqu'à la limite assignée à l'exploitation. Cette voie est accompagnée d'une taille dont la hauteur et la position par rapport à la voie principale, varient selon la disposition que l'on donnera aux travaux d'exploitation. Parfois cette taille reçoit 12 à 14 mètres de hauteur et se trouve tout en dessous de la voie principale d'allongement, au niveau de la chambre d'accrochage ; cette voie sert alors de voie d'aérage, une autre voie est conduite à la partie inférieure de la taille pour le transport des charbons, qui sont ramenés sur la voie supérieure, au moyen d'un treuil, par une voie inclinée; cette disposition est surtout employée lorsque l'on veut enlever le massif par *montements* ou tailles marchant suivant l'inclinaison. En cas contraire, c'est-à-dire si l'exploitation doit avoir lieu par *costresses* ou tailles marchant dans le sens de la direction, la taille reçoit une plus grande largeur, environ 18 mètres et se trouve complètement au-dessus de la voie de niveau ; une autre voie est conduite pour l'aérage à la partie supérieure de la taille. Lorsque l'on est parvenu à la limite assignée, on prend, le long de cette limite, une taille de 16 mètres environ de hauteur, qui monte selon l'inclinaison de la veine. La voie qui dessert cette taille est placée à l'extrémité de celle-ci, de manière à ce qu'elle s'appuie d'un côté sur le ferme; cette voie est assez large, devant servir de plan incliné dont la poulie-frein est avancée avec les fronts de tailles. Lorsque cette taille dite *montement* est parvenue à la hauteur du massif, on reprend à la costresse inférieure une nouvelle taille comme la première, et on la pousse aussi à hauteur de tranche, en remplissant la majeure partie de la voie de la taille précédente, ainsi que la partie de la costresse devenue inutile.

Digitized by Google

Souvent on partage la longueur de la costresse, pour pouvoir prendre des *montements* sur deux points à la fois; lorsque la tranche présente une assez grande hauteur, on divise aussi cette hauteur en deux parties, par une voie de niveau, d'où partent d'autres *montements* qui viennent s'arrêter à l'exploitation supérieure, tandis que ceux de la voie inférieure viennent s'arrêter à la costresse intermédiaire. En général, un *montement* est seul en activité sur le même point, de manière que la voie, par sa position, s'appuie d'un côté sur les remblais et de l'autre côté sur le massif de veine qui ne sera enlevé que par le *montement* suivant.

Il arrive cependant des cas exceptionnels, où plusieurs *montements* sont en activité dans le même moment et sur le même point; mais ils ne sont jamais qu'en petit nombre, et leurs tailles sont toujours assez éloignées l'une de l'autre, disposées ainsi en larges gradins, séparés par une assez longue distance; en ce cas, la voie est replacée au milieu de la taille.

Un autre système d'exploitation est encore souvent employé. La voie de niveau principale étant poussée à limite, on partage sa longueur en deux ou trois parties par des plans inclinés, que l'on établit jusqu'à la partie supérieure du massif; on enlève alors le massif, en descendant au moyen de tailles de 18 mètres environ de largeur, et dont les voies placées à la partie inférieure marchent de niveau. Une seule taille est en activité, on n'en établit une seconde inférieure, que quand la première est sur le point d'atteindre l'autre plan incliné. Dans quelques charbonnages on modifie ce système, en prenant la première taille au pied même du plan incliné, et enlevant de cette manière le massif en montant.

De même que dans le système par *montements*, il arrive parfois que l'on mette en activité dans le même moment, deux ou trois tailles au-dessus l'une de l'autre; une distance assez longue sépare alors ces tailles, qui sont reliées à la voie inférieure par un seul plan incliné, et dont les produits sont enlevés successivement; dans ce but, les chemins de fer établis sur le plan

Digitized by Google

incliné sont interrompus, en face de chaque voie de niveau par un *planchage* mobile, qui se déplace à volonté selon la taille, dont on enlève le produit.

Dans l'un et dans l'autre système, les terres provenant de la veine et du coupage de voies, servent au remblais des tailles et des voies hors de service peu éloignées ; mais il arrive souvent qu'on laisse ébouler celles-ci.

La voie de niveau principale poussée à limite est toujours ouverte, pour permettre le transport des charbons sur toute son étendue, au moyen de chevaux. Dans les autres parties de l'exploitation, ce transport a lieu par hommes et par plans inclinés.

Le choix de l'un ou l'autre des systèmes que je viens de décrire, et que l'on distingue par les dénominations : par *montements* ou par *costresse* est réglé souvent par la nature des terrains encaissants, par la quantité de terres forcément produites, par la puissance de la veine et le plus ou moins de facilités obtenues, par la nature de celle-ci pour le travail d'abattage.

Généralement, les exploitants de ce bassin tiennent souvent compte des joints naturels de clivage, qui n'y sont pas toujours parallèles à la direction des couches, quoiqu'étant toujours parfaitement marqués ; aussi, dans le système par costresse, on incline la taille dans le sens de la direction, pour laisser profiter l'ouvrier de ces cassures ; et même dans quelques cas, on avance la partie inférieure de la taille de 6 à 8 mètres, pour que l'enlèvement de la partie supérieure puisse se faire en montant.

Le peu de dureté de la majeure partie des terrains qui séparent les nombreuses veines de ce bassin, permet de percer les bouveaux à peu de frais, et d'établir l'exploitation dans plusieurs veines à la fois ; cette circonstance, conséquence du système employé, permet en outre de mélanger, dans des proportions convenables aux exigences du commerce, les produits dont la qualité varie souvent d'une veine à l'autre.

L'on comprend facilement que la disposition donnée généralement aux travaux d'exploitation dans le bassin du Centre, d'où résulte une situation en quelque sorte isolée des ateliers d'abat-

Digitized by Google

tage, doit contrarier beaucoup le courant d'air nécessaire à l'alimentation des travaux; aussi, ce courant, outre qu'il a toujours un très long parcours à faire, est tantôt ascendant et tantôt descendant, et présente de nombreuses irrégularités, que ne peut même autoriser l'absence complète de dégagement de gaz inflammable. En un mot, cette question d'aérage, qui exerce une influence si grave dans la majeure partie des groupes houillers de la Belgique, surtout en cas de dégagement de gaz hydrogène carboné, et que la sollicitude des principaux ingénieurs des mines a placée maintenant comme l'une des questions de première importance dans toute exploitation, paraîtrait, par le système du Centre, n'être qu'une question secondaire et sur laquelle l'exploitant pourrait passer légèrement lorsque la présence du *grisou* ne lui en fait pas une loi.

Je dois dire maintenant que le système d'exploitation que je viens de décrire a déjà été abandonné dans ces dernières années par quelques charbonnages; j'ai cru devoir en faire toutefois une description assez longue afin de pouvoir examiner en détail dans la seconde partie de ce mémoire, les résultats qu'il produit. Il a été remplacé par un système analogue à celui du Flénu dans les mêmes allures; l'exploitation établie directement en partant du puits ou du bouveau de roulage, a lieu par tailles montantes suivant l'inclinaison de la veine de 16 à 20 mètres, la voie placée au milieu de chaque taille reçoit des dimensions suffisantes à l'établissement d'un double chemin de fer pour plan incliné desservi par une poulie avec frein, laquelle s'avance avec les fronts des tailles. La distance qui sépare les tailles est peu importante; les dimensions de la voie amènent une plus grande quantité de terres, ce qui permet d'exécuter convenablement le remblai et parer ainsi au peu de solidité des terrains.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Bassin de Charleroy.

Le bassin de Charleroy présente, dans sa partie septentrionale, des grandes platteurs d'une allure assez régulière appelées *maîtresses allures*; mais dans la partie méridionale, les veines éprouvent de nombreuses variations dans leur allure et forment, successivement, sur peu d'étendue, des dressants et des platteurs fortement inclinées, dont l'ensemble a reçu le nom de *retours*; la fréquence de ceux-ci et d'autres accidents de terrain, obligent d'apporter, parfois, des modifications nombreuses, mais, à la vérité, peu importantes et momentanées, au mode d'exploitation employé; cependant, je ne m'attacherai qu'à décrire les systèmes généraux bien caractérisés employés dans ce bassin.

§ 1. — Exploitation des platteurs faiblement inclinées.

L'exploitation des platteurs a lieu au moyen de tailles de 16, 18 ou 20 mètres de largeur marchant en même temps; toutes ces tailles s'avançant dans la direction de la veine dont elles ont l'inclinaison, les voies qui les desservent marchent de niveau et sont dites *voies de chassage*.

Les plans inclinés dits *montées*, relient les voies supérieures à la voie inférieure, qui sert au transport et à laquelle on donne des dimensions suffisantes pour que ce transport s'effectue par chevaux. La disposition des plans inclinés est assez variable; parfois chaque voie de niveau est mise directement en communi-

Digitized by Google

cation avec celle qui lui est inférieure, de sorte que sur la montée de la 1re à la 2me taille, passent les charbons des tailles supérieures. Cette disposition, amenant souvent des interruptions dans la marche de l'extraction, est modifiée dans des exploitations importantes ; un grand plan incliné est établi jusqu'au milieu de la tranche et dessert les tailles supérieures indépendamment des tailles inférieures.

Toutes les tailles sont disposées de manière à être à peu près sur la même ligne, elles ne sont séparées que par une faible distance ; elles sont généralement perpendiculaires à la voie qui se trouve placée à la partie inférieure. Lorsque ces voies atteignent une longueur de plus de 200 mètres, on établit de nouveaux plans inclinés vers les fronts de taille, dans le but d'annuler l'entretien d'une partie des voies de niveau et de diminuer le transport par hommes ; alors le parcours des chevaux sur la voie inférieure est allongé de cette distance.

Anciennement une tranche d'exploitation s'établissait au-dessous comme au-dessus de la voie de niveau, mais on a généralement abandonné ce système ; on ne l'emploie plus guère que dans les retours, lorsque le rapprochement d'un *crochon* ou ligne d'intersection d'une platteur et d'un dressant, ne laisse pas au-dessous de cette voie un massif suffisant pour en faire l'objet d'une exploitation spéciale ; ce genre de travail est appelé exploitation *en vallée* ou par *défoncement* et s'exécute comme je viens de l'indiquer par *tailles de chassage.*

En général, on conserve encore au-dessous de la voie de niveau, une taille en *défoncement* dont la largeur est d'environ 12 mètres, et qui est d'une grande utilité pour le système du bassin de Charleroy, puisqu'elle sert, ainsi que les parties de la voie abandonnée lors de l'avancement vers le front de taille de la galerie inclinée qui la met en communication avec la voie principale, à remettre les terres qui sont difficilement ramenées dans les tailles supérieures à cause des plans inclinés.

Cette taille en défoncement est prise aussi pour donner plus de solidité à la voie principale de transport, en l'éloignant du plan

Digitized by Google

de la cassure que tend à produire le tassement du terrain le long du massif inférieur.

La disposition des travaux dans ce genre d'exploitation est indiquée par la figure V.

A. Voie de niveau principale dont la taille est F.

B. Voies de niveau supérieures desservant les tailles F'; celles-ci ont 18 mètres de hauteur et marchent de chassage, c'est-à-dire dans la direction de la veine.

C. Voie supérieure de retour d'air ou *pille.*

D. Voie de la taille F" prise en *défoncement;* cette voie est reliée à la voie principale par la *vallée* E.

I. Plans inclinés mettant les voies supérieures en communication avec la voie principale A.

Le courant d'air arrivant par la voie principale A, monte le long des tailles jusqu'à la voie d'aérage ou *pilier*, la communication étant interceptée sur les voies supérieures par des portes P.

Sur la voie de niveau, des portes P' munies d'un guichet ou régulateur, forcent une partie du courant d'air à descendre dans la taille en défoncement.

Dans plusieurs charbonnages, on emploie, pour l'exploitation des platteurs, un système tout-à-fait opposé. De la voie de niveau, qui s'établit comme dans le cas précédent, partent des tailles montantes suivant l'inclinaison de la veine, et auxquelles on donne jusqu'à 18 ou 20 mètres de largeur.

Lorsque la hauteur du massif à enlever est assez importante, on le partage par une voie de niveau intermédiaire, d'où partent également des voies montantes, qui sont poussées jusqu'à la voie de retour d'air. On fait ordinairement servir pour *pilier* la voie inférieure de l'exploitation précédente qu'on entretient dans ce but.

Une voie se trouve au milieu de chaque taille, le transport s'y effectue par hommes; plusieurs tailles montantes sont en activité dans le même moment et sur le même point, mais elles sont toujours séparées l'une de l'autre par une assez grande distance. Ce mode d'exploitation est surtout employé dans les grandes platteurs dont l'inclinaison n'excède pas 10 à 12 degrés.

Digitized by Google

§ 2. — Exploitation des couches fortement inclinées.

L'exploitation des veines présentant des inclinaisons assez fortes, s'établit d'une manière analogue à celle que je viens de décrire; elle éprouve cependant, dans plusieurs charbonnages, diverses modifications, mais de peu d'importance.

Lorsque l'inclinaison ne dépasse pas 35 à 40 degrés, le système employé ne diffère de celui indiqué dans le paragraphe précédent, que par la disposition des *montées;* au lieu de s'élever suivant l'inclinaison de la veine, celles-ci sont dirigées obliquement de manière à n'avoir qu'une pente de 20 degrés au plus, convenable pour la descente régulière des chariots.

Dans ce cas, les tailles reçoivent une plus grande largeur, et souvent il n'y a que 3 ou 4 tailles en même temps en activité à cause du grand dégagement de gaz qui se produit dans les allures qui nous occupent et qui se fait surtout remarquer dans les retours du Midi du bassin.

Lorsque l'inclinaison de la veine est telle, que le charbon peut glisser sur le mur par l'effet de la pesanteur, on adopte un système différent qui se rapporte à celui des tailles montantes.

Si la hauteur du massif le comporte, on le partage par des voies de niveau, d'où partent des tailles de 18 et 20 mètres de largeur, montant suivant l'inclinaison de la veine; les voies prises alors sur des dimensions moindres, quant à la hauteur surtout, sont plutôt des espèces de *cheminées* comme dans l'exploitation des dressants indiquée au chap. I, § 3, on y pousse les produits de la taille qui glissent sur le mur de la couche jusque sur la voie de niveau. Ces voies ou plutôt ces cheminées sont munies à leur partie inférieure, d'un plancher formant trémie pour faciliter le chargement des charbons. Chaque voie de niveau reçoit toujours les cheminées de la partie du massif qui lui est directement supérieure.

Dans d'autres charbonnages on exploite les couches fortement inclinées au moyen de tailles marchant de chassage, mais ayant une très-grande largeur, portée quelquefois à 30 et 40 mètres. En

Digitized by Google

ce cas, on ne tient en activité sur le même point qu'une ou deux tailles seulement; le charbon glisse sur le mur jusqu'au pied de la taille; lorsqu'on n'a qu'un seul atelier on établit deux voies à peu près de mêmes dimensions, l'une à la partie inférieure du massif, pour le transport, l'autre à sa partie supérieure pour l'aérage.

Je ferai observer ici que je relie au bassin de Charleroy les principaux charbonnages de la Basse-Sambre (partie ouest de la province de Namur jusqu'à Auvelois); les systèmes que je viens de décrire leur sont communs, surtout celui par tailles d'une grande largeur énoncé en dernier lieu.

§ 3. — Exploitation des dressants.

Les retours fréquents qu'éprouvent les veines dans la partie méridionale du bassin de Charleroy, donnent naissance à de nombreux dressants, qui sont même parfois placés suivant la verticale; l'exploitation de ces allures a lieu généralement au moyen de tailles de 12 à 15 mètres de hauteur; trois et souvent 4 tailles se trouvent superposées, mais de manière que l'inférieure est toujours en avant; ces tailles sont séparées l'une de l'autre par une distance de 15 à 20 mètres; chacune est desservie par une voie qui marche de niveau et des plans inclinés relient les voies supérieures à la voie principale de roulage.

Généralement, chaque taille est placée suivant une ligne presque verticale et occupe 4 ou 5 ouvriers établis l'un au-dessus de l'autre, sur des planchers construits sur les bois de revêtement. La largeur de l'emplacement de chaque ouvrier n'est pas uniforme, c'est-à-dire qu'elle augmente à mesure que l'ouvrier occupe un point plus élevé dans la taille. Cette disposition est nécessaire pour la régularité du travail d'abattage, puisque chaque ouvrier ne peut arracher la veine que lorsque celui qui est placé au-dessous de lui a terminé ce même travail. Par cette diminution de place en faveur des ouvriers inférieurs, ceux-ci ont terminé leur havage

Digitized by Google

et leur déhouillage lorsque les autres ont fini de haver et sont prêts à déhouiller.

L'avancement journalier des tailles en dressant convenablement disposées, peut être estimé en moyenne à 1m,20. Les parties schisteuses sont rejetées en arrière pour le remblai des tailles ; on laisse un espace libre au dessus de la voie pour pouvoir remettre facilement les terres du coupage de la galerie, lors de l'exécution de ce travail. On est obligé de laisser une assez grande largeur entre la veine et les remblais, pour le passage du courant d'air, qui s'établit le long de ceux-ci, à cause des planchers construits par chaque ouvrier contre la veine. Les plans inclinés reliant les voies supérieures à la voie principale, sont ordinairement reportés vers les fronts de taille après un avancement des voies de 200 mètres.

Dans quelques charbonnages ces plans inclinés sont supprimés à cause de la mauvaise qualité des terrains, et sont alors remplacés par des cheminées ménagées dans les remblais, et dans lesquelles on vient verser le charbon qui descend sur la voie inférieure.

La figure VI fera voir la disposition des tailles pour l'exploitation des dressants telle que je viens de l'indiquer.

A. Voie de niveau principale qui dessert la taille F et sur laquelle viennent aboutir les plans inclinés O partant des voies supérieures B desservant les tailles F'.

C. Voie de retour d'air ou *pilier*.

Le courant d'air s'établit facilement; arrivant par la voie A, il suit le front de toutes les tailles, les voies supérieures étant munies de portes, et, lors de l'emploi de cheminées, celles-ci étant toujours remplies de charbon et ne laissant pas de communication avec les voies supérieures.

Dans certaines exploitations, on a modifié la position de la taille, qu'on incline dans le sens de la direction, en poussant en avant la partie supérieure. Cette inclinaison était telle que pour un développement de taille en longueur de 15 mètres, la hauteur suivant la verticale n'était que de 12 mètres. Cette disposition avait pour but

Digitized by Google

d'éviter le bris des charbons par une chûte trop rapide sur la voie. Pour donner plus de régularité au travail, on faisait venir deux ouvriers pendant la nuit pour pousser l'avancement dans la partie inférieure de la taille, de sorte que ces ouvriers avaient à peu près terminé le déhouillage quand ceux de la partie supérieure commençaient le havage.

Dans l'un des charbonnages des environs de Charleroy où l'on exploite des dressants de 85 degrés, on emploie préférablement un système analogue à celui qui est indiqué au § 3, chap. I, pour l'exploitation des mêmes allures du Couchant de Mons. Le massif à enlever a 50 mètres de hauteur et une voie de niveau dite de *recoupage*, le divise en deux tranches. 25 gradins ou maintenages de 2 mètres de hauteur et distants entre eux de 4 ou 5 mètres, servent à l'enlèvement de ce massif; les cheminées d'une largeur de $1^{m},50$, sont placées à 5 mètres de distance de centre à centre. Souvent, entre celles-ci, on abat des pierres qui, tout en aidant à faire le remblai convenablement, permettent d'établir des murs de pierres sèches pour le maintien de la cheminée; de fausses voies sont également laissées lorsque les terres font défaut. Les cheminées servent à amener les charbons jusque sur la voie inférieure et elles remplacent ainsi les plans inclinés.

L'extraction étant assez importante à ce charbonnage, on exploite en même temps deux tranches superposées, de 50 mètres de hauteur, desservie chacune par une voie de niveau se reliant à deux envoyages différents; on cherche autant que possible à disposer les travaux pour que la tranche inférieure soit toujours en avant de la tranche supérieure.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Bassin de l'arrondissement de Liége.

Si nous examinons le bassin houiller de l'arrondissement de Liége, suivant une grande ligne de coupe du Nord au Midi, nous verrons que la disposition générale des couches présente assez d'analogie avec celle du bassin du Couchant de Mons. La partie septentrionale se compose de grandes platteurs d'une allure assez régulière, offrant de faibles inclinaisons, 5 à 12 degrés; ces platteurs occupent également tout le fond du bassin, puisque les couches en se relevant pour former la partie méridionale y conservent encore quelque temps la même allure. A l'exception de ces platteurs du fond du bassin, la partie méridionale de celui-ci est soumise à de nombreux retours qui font naître une succession de platteurs et de dressants présentant des inclinaisons très différentes.

§ 1. — Exploitation des platteurs faiblement inclinées.

Les connaissances plus certaines que l'on a acquises de la position des anciens travaux et des bains d'eau qui y existaient, jointes à la plus grande profondeur à laquelle les exploitations actuelles sont établies, ont permis d'abandonner l'ancien système, fort peu avantageux, d'exploitations partielles, c'est-à-dire par piliers qu'on abandonnait en grande partie pour s'opposer à l'affaissement du terrain.

Le mode d'exploitation généralement employé dans les platteurs, se rapproche beaucoup de celui des mêmes allures du bassin de Charleroy, c'est-à-dire que les tranches, ou massifs de 100 à

Digitized by Google

150 mètres de hauteur, sont enlevées au moyen de tailles marchant dans le sens de la direction. Ces tailles reçoivent une largeur de 20 à 25 mètres, et sont placées dans une position perpendiculaire à la voie, qui se trouve à la partie inférieure, les ouvriers qui y sont occupés, occupent chacun une place de 3m,50 à 4 mètres; plusieurs tailles sont superposées, mais le nombre en est toujours très restreint, elles sont distantes entre elle de 25 à 30 mètres, les inférieures étant toujours poussées en avant. L'exploitation se trouvant établie des deux côtés de la galerie à travers bancs ou *bacnure* et souvent dans plusieurs corps de veine à la fois, permet de diminuer le nombre d'ateliers d'abatage sur le même point, et de fournir du reste la production nécessaire aux besoins de la vente. Cette disposition est en partie la conséquence du fort dégagement de gaz qui a lieu dans toutes les houillères de ce bassin, où l'on évite même de faire repasser dans plusieurs tailles le même courant d'air. Les voies desservant les tailles supérieures sont mises en communication avec la voie d'allongement, par des galeries suivant l'inclinaison de la veine, dites *montées;* lorsque cette inclinaison ne dépasse pas 6 degrés, le transport s'effectue partout, par chevaux; mais lorsquelle devient plus forte, les montées se transforment en plans automoteurs; après un avancement d'environ 150 mètres des voies de niveau, on reporte ces plans vers le front des tailles ou *vifthier* dans le but de diminuer le transport et l'entretien.

Le remblai des tailles se fait le plus convenablement possible avec les terres provenant du travail d'abatage et du *bosseyment* ou coupage de voies; généralement un ouvrier spécial est placé dans chaque taille et est chargé du tassement des remblais.

La largeur de la taille est toujours influencée par la quantité de terres, mais le *bosseyment* devant être assez important par suite de l'emploi de grandes *berlaines* pour le transport, réagit sur la largeur à donner aux tailles. D'un autre côté, on évite de tirer au jour les terres provenant des travaux de réparation ou du creusement des *bacnures* en les remenant dans les tailles, ou dans les parties des voies abandonnées.

Digitized by Google

En général, la voie se trouve à la partie inférieure de la taille, je citerai cependant comme cas particulier une exploitation dans laquelle les tailles, recevant 28 mètres de hauteur, sont partagées par la voie, de telle sorte, que 8 mètres se trouvent en dessous de la voie et 20 mètres au-dessus; cette disposition était prise dans le but de donner plus de solidité aux voies de roulage qu'on établissait nouvelles, en remplissant la voie d'aérage de la taille inférieure qui sert, dans d'autres exploitations, de galerie de roulage pour la taille supérieure.

Le nombre de tailles tenues en activité en même temps et sur le même point ne permet pas d'enlever le massif sur toute sa hauteur; on doit le partager en tranches que l'on enlève successivement en montant.

Dans les allures qui nous occupent, on établit souvent deux exploitations différentes au même étage, l'une dite d'*amont pendage*, supérieure au niveau de la chambre d'accrochage, et l'autre dite d'*aval pendage*, qui lui est inférieure. L'exploitation en *aval pendage* est desservie par une galerie inclinée, partant de la voie de niveau principale ou *niveau de bure*, et portant le nom de *graale* si elle peut être pratiquée suivant l'inclinaison de la couche qui ne doit pas alors dépasser 5 à 6 degrés, et celui de *demi-graale* si, la pente de la veine étant plus forte, elle marche diagonalement, c'est-à-dire suivant une ligne intermédiaire entre celle de la plus grande pente et la direction; on cherche, en effet, à établir ces voies de manière à y effectuer, sans trop de difficulté le transport par chevaux. De la graale ou de la demi-graale partent les voies et tailles disposées comme dans l'exploitation du massif d'*amont pendage* décrit ci-dessus.

J'indique par la figure VII, la disposition d'une exploitation du bassin de l'arrondissement de Liége établie également en partie en *aval pendage*.

A. *Bacnure* par laquelle on a atteint la veine.

B. Massif de 30 mètres environ qu'on laisse dans chaque veine à proximité de la *bacnure*.

C. Tailles qui ont été poussées jusqu'à la partie supérieure du

Digitized by Google

massif et dont les voies servent à l'aérage et à l'établissement des travaux.

D. Tailles marchant dans la direction avec voies de niveau E reliées entre elles par les galeries montantes F.

G. Voies de retour d'air.

H. Graale dans laquelle est prise la taille D' desservie par la voie de niveau E'.

Dans le mode d'exploitation que je viens d'indiquer, le massif à exploiter est enlevé par tranches successives en montant; mais il est un cas où le contraire a lieu, et où la disposition des travaux doit être sensiblement modifiée par suite de circonstances tout-à-fait exceptionnelles.

Ainsi qu'il a été dit précédemment, la présence de bains d'eau importants dans les anciens travaux, et avec lesquels les accidents de terrains tels que crans, rejetages, etc., très fréquents dans le bassin houiller de Liége, peuvent établir des communications dangereuses, oblige le mineur liégeois à avancer avec de grandes précautions, et à faire précéder ses travaux par de longs trous de sonde.

Lorsque des données certaines font défaut sur la position du massif à enlever, et que l'on craint la rencontre des eaux, on dispose les travaux de la manière suivante, qui diminue beaucoup les dépenses élevées qu'occasionneraient alors les trous de sonde, tout en permettant à l'exploitation proprement dite de se faire convenablement et en toute sécurité.

Deux tailles de niveau précédées de trous de sonde sont poussées en même temps dans la même direction, elles forment ainsi l'une la limite supérieure, l'autre la limite inférieure du massif à enlever dont la hauteur est de 250 à 300 mètres. A leur point de départ, elles sont mises en communication par une taille montante dont la voie servira plus tard de plan incliné. Lorsque les voies de niveau ont atteint une longueur de 300 à 400 mètres, on ouvre une taille montante pour les mettre aussi en communication à cette distance, et on dégage ainsi un parallélogramme qu'on exploite avec toute sécurité par tailles marchant dans le sens de la direction,

Digitized by Google

se rencontrant vers le milieu du massif, et prises successivement les unes en dessous des autres en partant du haut de celui-ci.

Pendant l'enlèvement de cette partie on a continué d'avancer les voies de niveau, pour préparer un nouveau champ qu'on exploitera de la même manière, après l'enlèvement du premier.

§ 2. — Exploitation des couches fortement inclinées.

Généralement, ces allures sont exploitées de la même manière que celles qui ont fait l'objet du paragraphe précédent. L'enlèvement des tranches ou massifs a lieu également en partant de la partie inférieure, au moyen de tailles marchant dans le sens de la direction. Ces tailles reçoivent une largeur de 30 mètres; une seule est en activité sur un même point; on en porte quelquefois la largeur à 40 et 50 mètres, mais ces cas sont exceptionnels et amenés seulement par les variations brusques d'allure dans le midi du bassin. La voie supérieure ou d'aérage est encore utilisée plus tard lorsqu'on établit une nouvelle taille supérieure. L'exploitation se continue dans les retours successifs; mais la tranche se découpe en gradins lorsqu'on entre dans des allures en dressants.

Chaque ouvrier occupe dans la taille une place de $3^{m},50$ environ de largeur, et avance de $1^{m},20$. Les charbons sont poussés sur le mur jusque dans la voie de niveau. Cependant on agit autrement dans beaucoup de charbonnages; pour éviter le bris de charbon sous l'influence d'une pente trop rapide, on emploie comme cela arrive quelquefois dans le bassin de Charleroy en pareilles circonstances, des traîneurs qui effectuent le transport dans les tailles au moyen de traîneaux ou selons glissant sur le mur, qu'on va culbuter dans la voie de roulage au point du chargement des berlines. Ce travail est fatiguant surtout lorsque l'inclinaison est un peu forte. Si la veine est peu puissante il ne peut cependant être confié qu'à de jeunes ouvriers; si, au contraire, elle est très productive, il faut quelquefois employer autant de forts traîneurs qu'il y a d'ouvriers à la veine; dès lors, on doit nécessairement ménager un

Digitized by Google

grand espace entre le front de taille et le remblai ; ce mode est donc impraticable lorsque le toit de la couche est très mauvais.

§ 3. — Exploitation des dressants.

Lorsque l'inclinaison est parvenue au point où le glissement des charbons a lieu par l'action seule de la force de la pesenteur, on adopte un autre système. Les tailles droites analogues à celles du bassin de Charleroy, sont assez généralement remplacées par les gradins renversés, comme dans le Couchant de Mons; je crois néanmoins ne pouvoir me dispenser d'en dire un mot.

Dans le cas de leur emploi la hauteur des tranches d'exploitation est de 30 mètres, trois tailles servent à l'enlèvement de ce massif, elles sont éloignées l'une de l'autre par d'assez grandes distances, les voies sont mises en communication avec celles de roulage au moyen de cheminées, appelées *chaufours*, ménagées, dans les remblais, et dans lesquelles on vient culbuter les charbons avec les petits chariots.

La disposition générale de ces tailles est semblable à celle que j'ai indiquée dans la description du bassin de Charleroy.

Comme je l'ai dit, ce système est remplacé en grande partie par celui dit par gradins renversés.

Les massifs ne reçoivent qu'une hauteur de 30 à 35 mètres, et sont enlevés par des maintenages ou gradins distancés les uns des autres de 6 ou 7 mètres. Chaque gradin a 3 mètres et plus souvent $3^{m},50$ de hauteur ; les *chaufours* ou cheminées sont ménagés dans les remblais, et amènent sur la voie les charbons de la partie supérieure ; des trémies facilitent le chargement des berlines. Ces cheminées sont espacées de 5 mètres environ, et reçoivent $1^{m},60$ à $1^{m},80$ de largeur, chaque ouvrier occupé fait en moyenne un avancement journalier de $1^{m},20$. Il existe aussi dans le milieu de la tranche une voie qui interrompt toutes les cheminées, et qui fournit des terres pour le remblai de cette partie ; il arrive même aussi qu'on y amène au moyen d'un treuil

Digitized by Google

placé sur un chaufour resté libre, des terres provenant des autres parties des travaux.

La grande hauteur des maintenages et par suite le grand espace qu'il faut ménager entre les remblais et la veine, rendent nécessaire un boisage très solide que l'on ne peut faire faire par l'ouvrier à la veine; ce travail doit être exécuté par des ouvriers spéciaux, appelés boiseurs, chargés du placement des bois de soutenement dans les gradins.

Avant de terminer ce qui a rapport au bassin de Liége, je ferai remarquer qu'en général le bosseyment ou coupage de voies s'y fait toujours sur une assez forte épaisseur, les voies recevant une assez grande section; les *bosseyeurs* ou coupeurs de voies ne placent pas les bois de soutenement des galeries, ils montent seulement les murs aux deux côtés avec les pierres qu'ils ont arrachées, et placent les bois qui soutiennent ces murs. Une autre catégorie d'ouvriers dits *boiseurs* établit les bois de la voie en laissant un espace entre ceux-ci et les murs montés par les bosseyeurs, espace qui est rempli plus tard par les terres provenant de l'entretien de la voie.

Le dégagement de gaz inflammable dans toutes les houillères du bassin de Liége et surtout dans celles de sa partie méridionale, oblige d'établir le remblai des tailles d'une manière convenable; de là, la nécessité d'employer la catégorie d'ouvriers appelés *bourreurs* de remblais, chargés spécialement du tassement des parties menues jusque contre le toit; ce dégagement de gaz exerce aussi une grande influence sur l'exploitation, en forçant de modifier parfois les dispositions des travaux, auxquels on ne donne jamais un grand développement sur le même point; car comme je l'ai dit précédemment, on n'active du même côté qu'une seule taille d'une assez grande largeur.

A cause de l'analogie que présente la disposition de ces travaux avec celle qui est indiquée aux chapitres I et III, je ne crois pas nécessaire de faire de plan spécial pour ceux que j'ai décrits dans ces deux derniers paragraphes.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

Comparaison des Systèmes.

L'exploitation de la houille est soumise à tant de causes qui peuvent influer sur le mode suivant lequel elle se pratique, causes qui varient non seulement d'un bassin à l'autre, mais encore, dans les charbonnages assez rapprochés d'un même bassin, et je dirai plus, d'un point à un autre de la même exploitation, que l'on s'explique parfaitement quoiqu'on ne puisse toujours justifier les nombreuses différences qui existent entre les systèmes décrits dans la première partie de ce mémoire.

En effet, la puissance de la veine, sa composition, son allure et la qualité de son produit, la nature des terrains encaissants, les accidents de terrains et le dégagement plus ou moins considérable de gaz inflammable, sont autant de causes, variant d'une veine à l'autre et dans la même veine, auxquelles des raisons locales, telles que la position du charbonnage, sa population ouvrière, les exigences de la vente, viennent s'adjoindre pour dicter en quelque sorte des lois à l'exploitant, et empêcher l'emploi d'un même système général.

Aussi, par le fait seul de ces variations, le champ de la comparaison est vaste, et il est difficile, on ne peut se le dissimuler, d'établir cette comparaison, directement sur la partie économique

Digitized by Google

des systèmes, en tenant complètement compte de toutes ces différences et anomalies; car, pour prouver qu'il y a économie, il faut des chiffres; il faut faire voir que tel système amène un prix de revient inférieur à celui qui résulterait uniquement de l'emploi de tel autre système, et dans les conditions que nous citons ici, comment trouver les éléments nécessaires pour discuter ces renseignements numériques? Pour arriver à une solution de la question, j'ai donc dû généraliser, en quelque sorte, la position des exploitations, sauf à tenir compte des particularités dans le rapprochement des systèmes décrits.

Je suivrai dans cette seconde partie le même ordre que dans la première et je rechercherai principalement l'influence que peuvent exercer les divers modes décrits sur les différentes catégories de travail, c'est-à-dire sur l'abattage de la houille, l'ouverture des galeries, leur entretien, et sur le transport et même l'aérage lorsqu'il y aura lieu.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Exploitation des couches faiblement inclinées.

Il y a lieu de distinguer dans ce que j'ai dit dans la première partie de mon mémoire, relativement à l'exploitation de ces allures, le mode qui est suivi dans les mines du Centre du Hainaut; il présente une telle différence avec ceux du Couchant de Mons, de Charleroy et de Liége, que je devrai en faire un examen spécial et n'établir d'abord de rapprochement qu'entre les exploitations de ces dernières localités.

§ 1.

Cherchons donc l'influence qu'exercent les systèmes employés dans ces mines d'abord, sur le travail aux tailles proprement dit.

Le système par tailles montant suivant l'inclinaison, comme dans le Borinage, présente sur celui par tailles marchant dans le sens de la direction, comme à Liége et à Charleroy, des avantages sous le rapport de la production et du travail de l'ouvrier; en effet, cette disposition des tailles permet de profiter complétement des grands joints de clivage, généralement placés parallèlement à la direction de la veine, et qui, je dois le dire, sont parfaitement caractérisés au Couchant de Mons.

La quantité de gros charbon sera plus importante, toutes conditions égales d'ailleurs, dans les *tailles montantes* que dans celles *de chassage* (ces expressions seront admises ici pour distinguer entre elles les deux principales dispositions des chantiers d'abattage), car dans ces dernières, l'ouvrier profite peu de ces joints, et est obligé d'entailler la veine à l'outil, sur plusieurs faces; aussi

Digitized by Google

l'abattage est-il plus difficile, et c'est tellement vrai que, dans le Borinage, les ouvriers exigent une augmentation de 10 ou 15 centimes au mètre carré, lorsque le front de travail est disposé de cette manière. La quantité d'action journalière de chaque ouvrier est notablement plus grande dans un cas que dans l'autre; dans l'un des charbonnages de Charleroy, où l'on a exploité successivement par tailles *de chassage* et par *tailles montantes*, l'avancement journalier de ces dernières surpassait, dans les mêmes conditions, de 0m,20 celui des premières; donc, réaction directe sur le prix du mètre carré d'abattage, qui est plus élevé dans les tailles de chassage.

Une plus grande propreté des charbons s'obtient encore dans les tailles montantes, l'ouvrier pouvant facilement pousser derrière lui, suivant la pente, les parties schisteuses du havage; dans les tailles de chassage, ces parties stériles s'éparpillant sur le mur en glissant suivant la pente, rendent le triage plus difficile et la main-d'œuvre est encore augmentée par suite de ce que, la plupart du temps, elle doivent être jetées dans les remblais en montant. Il est vrai de dire que dans le premier cas, les charbons tendent à rouler dans ces remblais, et que l'on peut en perdre une partie; mais il est facile de se soustraire à cet inconvénient en dressant une planche le long de ceux-ci, et d'ailleurs l'emploi que l'on fait alors, ainsi que je vais le dire, d'une nouvelle catégorie de travailleurs, les *bouteurs*, dont on peut exiger beaucoup de soins, suffit seul, le plus souvent, pour prévenir cet effet.

A la première vue, les tailles de chassage paraissent avoir un avantage pour le *boutage* des charbons; mais cet avantage n'est pas réel, soit à cause de la faible inclinaison de la couche, soit par suite de la grande distance qui sépare les ouvriers (3m,50 à 4 mètres), distance qui occasionne en outre une casse plus grande.

Dans le Borinage, un jeune ouvrier appelé *bouteur* est placé dans chaque taille pour aider les ouvriers à veine, cependant sa présence n'est pas nécessitée par la difficulté plus grande du *boutage*, mais elle est la conséquence de l'avancement journalier plus considérable de ces tailles. Le rapprochement des ouvriers, dis-

Digitized by Google

tancés seulement de 2 mètres, annule, avec l'aide du bouteur, toutes les causes de casse du gros charbon.

Une différence bien marquée qui existe entre le Borinage et les bassins de Charleroy et de Liége, c'est que la largeur des tailles est bien plus grande dans ces dernières localités que dans la première; cette circonstance influe considérablement sur le travail aux tailles, l'ouverture et l'entretien des galeries; mais les considérations qui doivent faire ressortir ses effets s'appliquant également aux systèmes employés pour l'exploitation des fortes inclinaisons; je ne les présenterai qu'après avoir traité de ces allures, et je me bornerai à dire ici que plus une taille a de largeur, plus les dépenses sont élevées; et qu'ainsi, au point de vue économique, il y a avantage à réduire, autant que possible, cette largeur; bien que celle-ci soit en partie dépendante de la quantité de terres que fournissent la veine et l'ouverture des galeries, elle ne doit donc pas moins attirer l'attention sérieuse de tout exploitant. Le système du Borinage présente, comme on le verra plus loin, tout avantage sous ce rapport, puisque les tailles n'y reçoivent guère que 14 mètres de largeur, tandis qu'à Charleroy et à Liége elles ont 16, 18, 20, 25 et même 30 mètres.

L'avancement de l'ouvrier borain est obtenu au moyen de 2 ou 3 havages successifs; l'avancement moindre du mineur liégeois ou de Charleroy est produit par un seul havage. En accordant à ces ouvriers un salaire de fr. 3,50 et en prenant les chiffres qui indiquent d'après les résultats de l'expérience, les surfaces mises à nu par jour, en moyenne, par l'un et par les autres, savoir $4^{m^2} = 2 \times 2$, d'une part, et $3^{m^2},84 = 3,20 \times 1,20$; d'autre part, on trouve que le prix de revient du mètre carré des surfaces ainsi découvertes, est de fr. 0,87 au Borinage et de fr. 0,91 à Liége et à Charleroy.

Cette économie qui est dûe à la disposition des tailles et au mode de distribution des travailleurs sur les chantiers n'est pas la seule que l'on réalise au Couchant de Mons sur la main-d'œuvre, ainsi que je le prouverai plus loin.

La même organisation influe très avantageusement sur la propor-

Digitized by Google

tion de grosse houille obtenue, ce qui s'explique si l'on tient compte qu'en faisant un seul havage de $1^m,10$ et $1^m,20$, l'ouvrier est obligé pour se placer, d'ouvrir dans la veine une assez grande entaille appelée *scordage* dans le bassin de Charleroy, tandis qu'en partageant son avancement en 2 ou 3 parties, cette entaille, dite *squintage* dans le Borinage, est moins importante et parfois nulle; en outre l'avancement plus considérable permet à l'ouvrier d'atteindre, chaque jour, des parties qui n'ont pas subi l'influence de l'affaissement des terrains, qui se produit journellement, après l'enlèvement des charbons, contre le front de taille, ce qui est avantageux à un double point de vue, sous le rapport de la qualité du produit d'abord, et ensuite sous celui de l'entretien des galeries de niveau.

Examinons maintenant l'organisation du travail dans les deux cas, où l'ouvrier à la veine occupe 2 mètres de place, comme dans le Borinage, ou $3^m,50$ et 4 mètres, comme à Charleroy et à Liége.

Dans le premier, la division de la taille par la voie amène aussi une division dans le travail; quand on have d'un côté, on abat et on boute de l'autre, de sorte que le charbon est fourni plus régulièrement aux *scloneurs;* par suite de cette disposition, il arrive presque toujours qu'on trouve le lendemain la première partie du travail d'abattage (havage) effectuée au *bois* ou au *parel*, ce qui permet de fournir du charbon en quantité suffisante dès le commencement du trait. De chaque côté de la taille, les ouvriers sont toujours occupés au même travail; ils havent, déhouillent et boisent dans le même temps, et sont prêts à *bouter* leurs charbons ensemble, ce qui n'amène pas d'interruption dans le travail; le peu de distance qui les sépare leur permet de se faire glisser facilement, de l'un à l'autre, les gros morceaux sans les jeter. Dans le second cas, on est obligé, pour arriver à la même régularité, de faire varier la largeur de la place qu'occupe chaque ouvrier en l'augmentant à mesure qu'il occupe un point plus élevé dans la taille; de cette manière, l'ouvrier qui se trouve près de la voie a fini son havage le premier, alors il déhouille en montant ou *prend brèche* jusqu'à ce qu'il soit arrivé près du deuxième ouvrier qui continue la même opération jusqu'au troi-

Digitized by Google

sième et ainsi de suite jusqu'à la partie supérieure. Les charbons se boutent sur la voie au fur et à mesure de l'arrachement, mais toujours du même côté.

La distance qui sépare les tailles, et qui, comme nous l'avons vu dans la première partie, présente, dans les différents groupes houillers de nombreuses différences, doit aussi être prise ici en considération, bien que son influence se fasse surtout sentir sur l'entretien des voies de transport et d'aérage comme nous le verrons plus loin; lorsque ces tailles se trouvent toutes sur la même ligne, ainsi que cela a lieu généralement dans le pays de Charleroy, les effets de la pression du terrain ne sont plus comme dans le Couchant de Mons où ces tailles sont distantes de 5 à 6 mètres seulement et forment des gradins, atténués d'intervalle en intervalle par des piliers ou points d'appui. L'affaissement plus grand qui a lieu dans le premier cas amène une espèce de broyement de la houille tout le long du front de taille; de là, une production de menu plus forte, qui influe tout naturellement sur la valeur totale de l'extraction. En outre on est obligé d'établir dans les tailles un étançonnage très-solide et d'apporter plus de soins aux remblais; on doit même, en certains cas, diminuer la distance à laisser entre ces derniers et la veine, mais cette diminution, tout en gênant l'ouvrier à la veine, au commencement de son travail, présente des inconvénients pour l'aérage. La distance de 5 à 6 mètres laissée entre les tailles au Couchant de Mons est convenable pour parer à ces inconvénients, mais on dépasse le but dans la province de Liége, lorsqu'on y laisse un intervalle beaucoup plus considérable entre les chantiers successifs, et l'on se met ainsi dans des conditions très défavorables sous le rapport de l'entretien des voies et de l'aérage.

§ 2.

Les dépenses pour l'ouverture des galeries dépendent, en général, dans l'un et l'autre des systèmes employés dans les différents bassins, de la nature des terrains à entailler au toit ou au

Digitized by Google

mur, et également du mode de transport des produits; je sortirais peut-être du cadre qui m'est tracé si je recherchais ici l'influence de cette dernière cause, je ferai de cet examen l'objet d'un prochain travail comprenant la comparaison des divers moyens de transport et d'extraction employés dans nos bassins houillers. Le mode de transport étant en corrélation, en quelque sorte, avec le système d'exploitation employé, j'en ferai néanmoins dans le chapitre IX l'objet de quelques considérations générales qui n'auront toutefois rapport qu'au plus ou moins de capacité des vases de transport.

La disposition et l'état des voies et le mode de transport n'étant le plus souvent que des conséquences du système d'exploitation adopté, le choix de celui-là doit donc influer considérablement sur les dépenses dont il est ici question; dans les tailles de chassage, comme à Liége et à Charleroy, l'on ne profite pas de toute l'épaisseur de la veine, comme cela a lieu dans les tailles montantes du Couchant de Mons; aussi la quantité de terre produite par mètre courant est-elle plus considérable dans les premières localités que dans la dernière; le coupeur de voie est obligé de faire ce qu'il appelle *pied mur*, c'est-à-dire de remblayer un côté du mur ou d'entailler, de telle sorte qu'il puisse placer le chemin de de fer horizontalement. La main-d'œuvre déjà plus coûteuse de ce chef est encore augmentée par suite de ce que les terres doivent être conduites dans les tailles en montant, ce qui nécessite même l'emploi d'ouvriers remblayeurs supplémentaires. Ramenons toutes choses dans les mêmes conditions et examinons le prix de revient d'un mètre d'avancement dans chacun des cas en tenant compte également de l'augmentation dont est susceptible cet avancement dans les tailles montantes. Dans une taille de chassage dont l'avancement est de $1^m,20$, le coupage de voie nécessitera 3 ouvriers, dont 2 mineurs payés chacun à fr. 3,50 par jour, et un remblayeur à 2 francs; ces dépenses réparties sur l'avancement de $1^m,20$ indiqué donnent fr. 7,50 pour coût du mètre courant de voie; d'un autre côté, une même taille montante placée dans les mêmes conditions pourra être avancée de $1^m,40$ par jour, et néanmoins

Digitized by Google

il suffira de deux mineurs pour faire le travail du coupage de voie, ce qui réduira à 5 francs le prix du mètre courant. J'observerai ici qu'au Couchant de Mons, par suite de la disposition des travaux, il y a rarement deux mineurs pour la même voie; le plus généralement il y a 3 ouvriers pour 2 voies et même parfois un seul ouvrier et un *releveur* de terres pour chaque voie. De plus, comme je l'ai dit au paragraphe précédent, le nombre peu considérable d'ouvriers employés dans chaque taille amène un avancement plus grand puisqu'il est de 2 mètres; il suffira cependant encore de 2 mineurs pour couper la voie, c'est-à-dire que le travail entier ne coûtera pas plus que lorsque l'ayancement était de $1^{m},40$.

La largeur des tailles influe aussi beaucoup sur les frais qu'occasionnent l'ouverture des galeries, mais je reviendrai sur ce sujet dans un autre chapitre.

§ 3.

L'entretien des galeries est une des questions principales de l'exploitation, et qui vient souvent grever le prix de revient, par une consommation de bois très élevée et par la main-d'œuvre extraordinaire nécessitée tant pour la réparation que pour le transport des terres qui doivent être *remenées*, la plupart du temps, à de longues distances et quelquefois même, extraites au jour.

D'abord, la voie principale de roulage devant être très solide, n'est pas en général appuyée contre le massif inférieur de la veine ou *ferme* le long duquel s'exercent les principaux effets de l'affaissement du toit de la coupe. Dans les bassins de Liége et de Mons, on a 3 ou 4 mètres de remblai en dessous de cette voie; à Charleroy, on conduit celle-ci avec une taille en défoncement de 12 ou 14 mètres, ce qui est plus avantageux et donne toute facilité pour loger, à peu de frais, les terres provenant de l'entretien de la voie et de son exhaussement pour le passage des chevaux, exhaussement qui s'établit quelque temps après l'ouverture de cette

Digitized by Google

galerie, alors que la première et principale pression des terrains s'est produite.

Dans le bassin de Liége et dans les charbonnages de Charleroy où l'on emploie encore des grandes berlines pour le transport, les voies sont souvent ouvertes sur de grandes dimensions; mais à moins que le toit ne soit de très bonne qualité, on est toujours obligé de *reprendre une brèche* quelque temps après, pour rétablir la voie dans ses dimensions primitives. Le système employé au Couchant de Mons permet de régler le travail d'exhaussement de la voie principale d'une manière assez avantageuse. Ce travail s'exécute après l'abandon des voies tiernes, de sorte que les terres qui en proviennent, sont remenées dans celles-ci.

Les dépenses résultant de cette remise de terre dans des voies montantes, sont, il est vrai, plus considérables qu'à Charleroy; mais la taille en défoncement qui est en usage dans cette localité donne lieu à une augmentation de frais pour le travail supplémentaire consistant à ramener le charbon sur la voie principale. J'observerai encore, que le *remenage* des terres ne peut guère avoir lieu, avec le système de tailles de chassage, dans les parties supérieures de l'exploitation, à cause des nombreux plans inclinés que nécessite ce système.

Diminuer la durée des voies, c'est en général un moyen d'en diminuer les frais d'entretien; sous ce rapport aussi tout est, relativement parlant, avantage dans le système du Couchant de Mons où l'on n'a à entretenir que la costresse inférieure et des parties de 100 mètres au plus des *costresses intermédiaires*.

Dans les bassins de Charleroy et de Liége, le système par tailles de chassage d'une largeur généralement plus grande et dont les avancements sont moindres, rend plus longue la durée de toutes les voies, et par suite beaucoup plus coûteux leur entretien dont les frais sont encore augmentés indirectement par la nécessité de déplacer de nombreux plans inclinés ou montées pour les reporter à travers les remblais vers le front de travail. D'un autre côté, une voie de niveau se dégrade bien plus facilement qu'une voie montante, car les effets de la pression des remblais

Digitized by Google

supérieurs, qui tendent à glisser suivant l'inclinaison de la veine, se répartissent différemment et très inégalement sur ses parois. Plus l'inclinaison de la couche sera forte, plus aussi la taille sera large, plus ces effets seront marqués.

La manière dont s'effectue le remblai est aussi une question importante, et qui influe également sur l'entretien des galeries; il y a tout avantage à y apporter beaucoup de soins, car on diminuera ainsi les frais de boisage, et on assurera, si les autres conditions sont également favorables, un bon aérage de la mine; c'est ce qui engage les exploitants de Liége, à employer souvent dans chaque taille, un ouvrier spécial pour tasser convenablement les remblais. Dans le pays de Charleroy, lorsque la quantité de terre n'est pas suffisante, on monte dans les tailles des murs en pierres sèches et on laisse en arrière des espaces libres appelés *faux-piliers*. Cette disposition est certainement désavantageuse à l'aérage et à l'entretien des travaux. La pression du terrain se répartissant également sur chacune des parois des voies montantes, celles-ci se trouvent aussi sous ce rapport dans de meilleures conditions que les voies de niveau.

La disposition des tailles suivant une ligne droite, favorable à l'aérage, est aussi assez avantageuse sous le rapport de l'entretien des voies; mais une longue distance entre les chantiers successifs est bien préjudiciable à la solidité des galeries; au fur et à mesure que la taille supérieure avance, la voie inférieure s'affaisse en cédant à la pression qui se renouvelle par suite de l'enlèvement du massif; de plus, la partie qui forme le prolongement de cette voie et qui sert à l'aérage, exige aussi un entretien supplémentaire et tout particulier. Il convient donc de rapprocher le plus possible les tailles, en ne les mettant toutefois sur la même ligne que lorsque la solidité du toit de la couche le permet; au Couchant de Mons le *stot* laissé entre elles est, comme je l'ai déjà dit, de 5 à 6 mètres.

Dans le pays de Charleroy, où on enlève comme dans le Borinage, tout le massif, sur toute sa hauteur à la fois, on fait souvent servir de retour d'air l'ancienne voie de roulage de l'ex-

Digitized by Google

ploitation supérieure ; mais dans le Borinage, on établit une nouvelle voie pour l'aérage à 5 mètres au-dessous de l'ancienne exploitation ; les dépenses qu'occasionne cette voie se retrouvent amplement dans la diminution des frais d'entretien ; de plus on se dispense de couper la voie des tailles montantes sur ces 5 derniers mètres.

§ 4.

Dans la première partie de ce travail, j'ai décrit les deux systèmes d'exploitation suivis dans le district houiller du Centre du Hainaut ; l'un de ces systèmes, ne diffère guère de celui qui est adopté au Couchant de Mons pour l'exploitation des mêmes allures, et ce qui a été dit dans les paragraphes précédents peut s'y appliquer ; le second, qu'on remplace presque partout par le premier, fera l'objet des considérations suivantes.

Deux points le distinguent parfaitement de tous les autres ; c'est, d'une part, l'établissement des travaux d'exploitation directement à la limite du massif que l'on enlève ensuite en revenant vers le puits ; c'est, d'autre part, l'isolement de chaque chantier d'abattage, et comme conséquence, l'exploitation simultanée de plusieurs corps de veines ; bien que le chiffre de production journalière ne semble pas nécessiter cette disposition.

Cette exploitation en retour a lieu tantôt par tailles de chassage et tantôt par tailles montantes, mais l'établissement des voies de service de ces dernières étant très coûteux, on accorde presque toujours la préférence aux premiers principes qui m'ont guidé dans les considérations qui précèdent et qui trouveront encore ici leur application. Dans le bassin du Centre, les joints de clivage sont parfaitement marqués et l'exploitant comprenant l'avantage qu'il peut en retirer, cherche toujours à disposer les tailles de manière qu'elles facilitent l'abattage. A cette fin et lors même d'une exploitation par costresse, il pousse, s'il est nécessaire, la partie inférieure de la taille en avant pour pouvoir enlever ensuite

Digitized by Google

le reste en montant. L'irrégularité de ce mode de travail est un inconvénient que l'on ne peut se dispenser de signaler.

Les dimensions habituellement assez grandes de ces tailles et la longue distance qui les sépare, lorsqu'on en tient deux ou trois en activité sur le même point, nuisent beaucoup à l'entretien des voies, et d'autant plus que les voies longent le ferme par l'une de leur parois, et que, lorsqu'il s'agit des tailles montantes, il faut leur donner une assez grande largeur pour pouvoir y établir des plans automoteurs.

En portant directement l'exploitation à la limite extrême du massif à enlever, on a pour but de se soustraire aux inconvénients que présente le peu de solidité du terrain; mais ce but n'a pas été atteint et l'on a même eu assez fréquemment des éboulements aux tailles, ce qui peut facilement s'expliquer par le peu de soins qu'on prenait du remblai de celles-ci, sans avoir besoin d'attribuer ces accidents, du moins pour la plupart des cas, à la mauvaise nature du terrain.

Si ce système d'exploitation ne peut même remplir le but qu'on s'était proposé en l'adoptant, il n'est pas surprenant qu'on l'abandonne généralement, car il est certain qu'il est désavantageux sous tous les autres rapports.

L'établissement des chantiers nécessite de longs travaux préparatoires; leur multiplication et leur isolement entraînent des frais considérables que l'on évite en concentrant les travaux et en les disposant d'après la méthode usitée au Couchant de Mons.

L'aérage de ces exploitations laisse beaucoup à désirer, et il n'en peut être autrement à cause du grand éloignement des chantiers et de leur grand nombre; on sait cependant combien est nécessaire une ventilation efficace pour rendre une exploitation aussi fructueuse que possible.

Sous quelque point de vue qu'on la considère, cette méthode d'exploitation ne présente que des désavantages quand on la compare à celle qui tend à la remplacer généralement; je crois donc pouvoir me dispenser de m'en occuper plus longuement.

Digitized by Google

§ 5.

On vient de voir que si l'on identifie par la pensée les conditions dans lesquelles se trouvent toutes nos exploitations de couches de houille en platteur, les plus grands avantages, au point de vue économique, sont obtenus par le système du Couchant de Mons, dit du Flénu; avant d'examiner la question de savoir si cette méthode d'exploitation peut être ou non généralisée, j'indiquerai brièvement les conditions spéciales dans lesquelles se trouve le Couchant de Mons, conditions qui, je dois l'avouer, peuvent être en partie le résultat de l'application de ce mode d'opérer.

D'abord, la population ouvrière est, dans le Borinage, tout attachée à l'exploitation; d'autres industries, et principalement la métallurgie, ne l'occupent pas en majeure partie, comme dans le bassin de Liége et à Charleroy, ce qui rend la main-d'œuvre beaucoup plus chère dans ces dernières localités. L'exploitant du Couchant de Mons doit céder quelquefois aux justes exigences de l'ouvrier, mais les cas où celui-ci peut élever ses prétentions sont bien plus fréquentes à Liége et à Charleroy.

L'ouvrier borain s'appliquant spécialement à l'industrie des mines est plus charbonnier que tous les autres; il y a chez lui des aptitudes pour toutes les catégories de travail; on peut donc régler convenablement le nombre de celles-ci et appliquer à chacune d'elles les individus présentant les meilleures garanties pour la bonne exécution de la besogne ; il y a en outre solidarité entre toutes les classes de travailleurs qui sont ainsi intéressées à se surveiller et à se stimuler réciproquement.

La catégorie d'ouvriers nécessaire pour effectuer le transport sur les voies de service, souvent assez inclinées des tailles montantes est, on le pense bien, toute formée dans le Couchant de Mons et, on le comprend bien aussi, un certain temps sera nécessaire pour arriver au même résultat dans toute nouvelle localité où l'on voudra introduire ce système.

Le Couchant de Mons présente un grand nombre de veines pres-

Digitized by Google

que toutes exploitables, accompagnées en général de terrains assez bons; leurs produits sont d'une qualité spéciale, surtout ceux du Flénu; les nombreux débouchés ouverts à ces produits permettent de donner aux exploitations, le développement que comporte le système employé. Dans les grandes platteurs et principalement dans celles du Flénu, aucun dégagement de gaz inflammable ne vient s'opposer à l'établissement des travaux sur une grande échelle, ni à leur concentration, conditions nécessaires, comme on le sait, pour rendre une exploitation aussi fructueuse que possible.

Les conditions spéciales des autres districts houillers sont-elles de nature à y favoriser ou à y empêcher l'introduction de ce système? je vais tâcher de résoudre cette question sur laquelle mon attention a été appelée.

Il n'est pas douteux que, sous le rapport du personnel comme sous celui des débouchés et même du gisement, ces districts, la province de Liége surtout, soient beaucoup moins favorisés que le Flénu, et que, par suite, on ne puisse arriver à imprimer aux exploitations une activité régulière, tout en leur donnant le développement qu'elles ont acquis dans cette dernière localité; ce serait surtout dans les mines à grisou que les difficultés seraient grandes si l'on s'y proposait une semblable concentration des travaux faits sur une grande échelle. Cependant, on doit remarquer que la faculté de développer facilement et considérablement une exploitation constitue un des avantages de la méthode du Flénu, mais que ce développement n'est pas absolument une nécessité; que d'ailleurs on peut à la longue changer les habitudes des ouvriers et que des débouchés aujourd'hui restreints sont susceptibles d'extension; extension qui résulterait, du reste, d'une production à meilleur marché par suite de l'adoption de moyens plus perfectionnés. Si Liége et Charleroy sont moins favorisés que le Couchant de Mons sous les rapports préindiqués, c'est une raison de plus pour engager les exploitants de ces districts à chercher à niveler pour ainsi dire les conditions, et un des moyens d'y arriver serait certainement l'adoption du système du Flénu pour l'exploitation des platteurs régulières et suffisamment étendues.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Exploitation des platteurs fortement inclinées.

Comme on l'a vu dans la première partie, l'exploitation de ces allures n'offre pas de grandes différences avec celle des platteurs proprement dites; les considérations appliquées à celles-ci seront donc applicables à celles-là; je pourrai, par conséquent, me dispenser d'entrer dans de longs développements dans ce chapitre.

§ 1.

Dans le bassin du Couchant de Mons, l'exploitation des platteurs fortement inclinées a lieu tantôt par tailles montantes et tantôt par tailles *sur quartiers* ou *demi tiernes*. Les avantages précités du mode d'exploitation des platteurs faiblement inclinés diminuent dans ces deux cas. Dans le premier, toutes les voies sont disposées pour servir de plans inclinés et munies de poulies-freins, qui s'avancent journellement avec la taille; ces plans inclinés devant recevoir une double voie ferrée nécessitent des voies de grandes dimensions, ce qui occasionne des dépenses plus élevées pour l'ouverture des galeries et forcent souvent à augmenter la largeur des tailles afin de pouvoir y remettre toutes les terres provenant du coupage de voies, augmentation qui est nuisible à plusieurs égards. La division du massif se fait encore par des costresses intermédiaires et les voies restent à peu près dans les mêmes conditions sous le rapport de la durée et de l'entretien; si la main-d'œuvre est plus coûteuse sur certains points, elle l'est moins sur d'autres; car les frais de service des plans automoteurs sont inférieurs à ceux qu'occasionnerait le

Digitized by Google

transport par hommes sur ces voies supposées peu inclinées. En outre, s'il est vrai qu'en général une grande largeur de taille est désavantageuse, il n'en résulte pas qu'à certains égards elle n'offre des avantages ; c'est ainsi, par exemple, qu'elle permet, en augmentant la production d'un seul chantier, de mieux utiliser certaines catégories d'ouvriers, tels que les chargeurs aux tailles, les conducteurs de freins, etc.

Le système, par voies montantes, présente des inconvénients pour l'aérage, en ce sens qu'une partie du courant d'air suit les voies tiernes et ne passe pas sur les fronts de tailles inférieures ; si la couche dégage du grisou, on peut être obligé de restreindre considérablement, pour ce motif, le développement des travaux.

On a cherché à parer à cet inconvénient, en prenant en dessous de la voie de niveau principale une taille de 12 mètres environ de hauteur ; la voie qui dessert cette taille, sert alors à conduire le courant d'air avec plus de régularité en évitant toute communication avec les voies tiernes. M. Delsaux, directeur de l'un des principaux charbonnages du Couchant de Mons, a imaginé une autre disposition : les voies montantes ne partent pas directement de la costresse inférieure, mais d'une autre voie de niveau menée à 8 mètres environ au-dessus de cette costresse. Ces deux voies de niveau sont mises en communication par une petite galerie inclinée qui se reporte vers les fronts de tailles, au fur et à mesure que le transport par chevaux avance, transport qui a toujours lieu sur la voie inférieure. Le courant d'air parcourt cette dernière sans subir de trop grandes pertes par les voies montantes.

On a reproché à la première de ces dispositions de ne favoriser les ouvriers à la veine, qu'en nuisant aux autres catégories de travailleurs, ce qui l'a fait abandonner.

Les tailles *prises sur quartier* sont certainement moins avantageuses que les tailles montantes marchant *franc tierne ;* mais elles sont plus favorables que celles que l'on avance suivant la direction de la couche, car l'ouvrier profite encore en grande partie des joints de clivage. Les dépenses en ouverture de gale-

Digitized by Google

rie, n'y sont pas augmentées par des coupages de voie extraordinaires, la largeur des tailles peut être réglée plus convenablement, et l'entretien des travaux ne devient pas plus coûteux, parce que l'on a soin de rapprocher les costresses intermédiaires, de manière à ne pas donner, malgré leur direction oblique, plus de durée aux voies demi tiernes qu'aux voies montantes. Dans ce système, on change la position de la voie qui est ramenée à la partie inférieure de la taille; cette condition jointe à l'inclinaison acquise par celle-ci rend le travail de l'ouverture des galeries plus dispendieux, il est vrai, mais l'augmentation de frais est peu importante car la taille n'ayant pas une grande hauteur ne nécessite pas un personnel de *restapleurs* aussi nombreux que dans les grandes tailles de Charleroy et de Liége. En outre, dans ce cas, on remet toujours en descendant une partie des terres du coupage de voie. Les chantiers sont placés suivant une même ligne droite ; cette circonstance est très avantageuse à l'aérage, et elle permet de tenir en activité un grand nombre de tailles lors même qu'il y a dégagement de grisou. Il est inutile d'insister sur les autres avantages qu'offre cette concentration des travaux lorsqu'elle est possible.

Cependant ces tailles, dites *à l' droite combe*, présentent plusieurs inconvénients. D'abord, l'organisation du travail que j'ai indiquée plus haut comme étant assez avantageuse, y est complétement changée par suite de la position de la voie à l'extrémité de la taille; les ouvriers ne peuvent plus faire qu'un havage, la production diminue, l'on rentre alors à peu près dans les conditions des tailles de chassage; l'ouverture et l'entretien des galeries nécessitent donc de plus grandes dépenses; on est obligé, pour ne pas donner aux voies une trop longue durée, de rapprocher les costresses intermédiaires, ce qui amène souvent la nécessité d'en ouvrir une de plus; aussi cherche-t-on, dans beaucoup de charbonnages, à éviter cette disposition en donnant une plus forte inclinaison aux voies, et en diminuant celle de la taille, afin de pouvoir laisser à celle-ci quelques mètres de *parel* et arriver à une organisation du travail semblable à celle des tailles marchant

Digitized by Google

franc tierne. Quoiqu'on soit obligé d'adjoindre des *pousseurs* aux *scloneurs*, lorsque ces voies plus inclinées arrivent à une certaine hauteur, il y a économie sensible sur la dépense de la plupart des catégories de travail.

§ 2.

Dans le bassin de Charleroy, le système par tailles de chassage qui est adopté pour l'exploitation des platteurs faiblement inclinées est appliqué aussi à celle des platteurs fortement inclinées; les désavantages inhérents à ce système, sont même augmentés par la plus grande largeur que l'on donne aux tailles dans plusieurs parties de ce bassin où le développement des travaux par plusieurs ateliers d'abatage est empêché à cause des difficultés d'aérage; cette augmentation de la taille nécessitant l'emploi d'un plus grand nombre d'ouvriers pour faire monter les terres suivant une inclinaison très forte, entraîne à de plus grandes dépenses pour l'ouverture des galeries.

Le système, par tailles montantes, qui est employé parfois à Charleroy, lorsque l'inclinaison permet au charbon de glisser, jusque sur la voie inférieure, dans des espèces de cheminées laissées dans les remblais, est assez économique, puisque l'on profite ainsi de tous les avantages des tailles montantes pour le travail d'abatage, tout en réduisant les dépenses d'ouverture des galeries aux frais que nécessite l'établissement des cheminées; l'entretien de celles-ci n'est pas coûteux non plus, si elles ne doivent pas être portées à une trop grande hauteur. La largeur des tailles peut être convenablement réduite, mais la grande distance qu'on laisse entre elles est nuisible à l'aérage dont l'activité sur les fronts de travail est encore diminuée par suite des pertes que subit le courant en s'écoulant en partie par les cheminées.

§ 3.

Dans le bassin de Liége, l'exploitation des fortes inclinaisons se faisant aussi par tailles de chassage, de grande largeur, tout ce

Digitized by Google

que nous venons de dire s'y rapporte; je ne m'arrêterai en conséquence que sur la particularité du transport des charbons dans les tailles mêmes, au moyen de petits traîneaux; il est vrai que par ce moyen, les ouvriers n'ayant plus à s'occuper autant du *boutage* des charbons, peuvent faire plus de travail, mais ce supplément n'est guère suffisant pour compenser les dépenses qu'entraîne le transport; car on est obligé d'employer de forts traîneurs lorsque la pente est un peu forte, ce qui augmente beaucoup les dépenses sans diminuer les chances de casse de la houille, car le chargement et le culbutage des traîneaux sur la voie et le rechargement dans les berlines, occasionnent bien autant de bris que le *boutage* à la pelle; d'un autre côté, pour que ce transport puisse s'effectuer dans la taille, sans gêner les ouvriers à veine, il faut laisser un espace beaucoup plus grand entre les remblais et la veine; conséquemment un boisage plus solide est nécessaire pour prévenir l'affaissement du toit; aussi il est néanmoins toujours insuffisant pour empêcher l'écrasement partiel de la houille, d'où une proportion plus forte de menu; enfin cette disposition nuit aussi à l'aérage.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Considérations générales relatives aux deux chapitres précédents.

Dans tout ce qui précède, j'ai toujours attribué à la largeur des tailles une grande influence sur les résultats de l'exploitation ; cette question commune aux exploitations des platteurs, quelqu'en soit l'inclinaison, pouvant être considérée comme principale, je crois devoir en faire ici l'objet d'un examen spécial.

En général, pour régler la largeur des tailles, on se base sur la puissance de la veine, et sur la quantité de terres qu'elle renferme et qui seront séparées de la houille, lors de l'abatage ; on regarde comme condition essentielle, que toutes les terres provenant de la veine et du coupage de la voie, puissent être remises dans la taille pour remplacer le plus parfaitement possible le charbon enlevé.

Mais dans toute exploitation, on doit tenir compte aussi de l'influence que peut exercer et qu'exerce réellement la hauteur des tailles sur les dépenses générales, et rechercher les moyens de ne pas se trouver, sous ce rapport, dans des conditions trop défavorables tout en se conformant à la règle précitée.

L'influence de la largeur des tailles se fait en première ligne fortement sentir sur le travail d'abatage et l'ouverture des galeries.

Plus une taille a de hauteur, moins l'ouvrier à veine fait de travail ; la surface enlevée diminue donc alors que la hauteur de la taille augmente ; et en effet le boutage est d'autant plus pénible, exige d'autant plus de temps, que la taille est plus grande. Dans

Digitized by Google

un espace de temps même comparativement plus long, l'ouvrier fera un avancement moindre dans une grande taille, et on est par conséquent obligé d'augmenter le prix du mètre carré d'abatage. Lorsque les tailles atteignent une hauteur de 20 à 25 mètres, l'emploi des bouteurs devient nécessaire, sans cependant améliorer les conditions de l'ouvrier qui ne fournit pas une somme de travail comparativement plus importante; le prix du mètre carré s'augmente donc encore des dépenses causées par ce boutage supplémentaire. La disposition du travail, dans la plupart des charbonnages de Charleroy, amène forcément l'emploi du bouteur; pour avoir du charbon dès le commencement *du trait*, on fait venir de très bonne heure les deux ouvriers de la partie inférieure de la taille; en ce cas, le boutage des charbons est plus difficile pour les autres ouvriers et nécessite l'emploi d'un bouteur supplémentaire.

Pour faire ressortir cette influence, citons des chiffres; prenons 5 tailles dont la largeur varie de 12 à 25 mètres; supposons toutes ces tailles placées dans des conditions semblables; la disposition par grandes tailles, étant particulière aux bassins de Liége et de Charleroy, nous prendrons pour base du nombre d'ouvriers employés dans chaque taille, la largeur de la place assignée à chaque ouvrier dans ces deux localités. Dans une taille de 12 mètres, 4 ouvriers feront un avancement journalier de $1^{m},40$; si nous prenons une taille de 16 mètres où se trouvent 5 ouvriers, l'avancement sera réduit à $1^{m},10$; dans les tailles de 20, 23 et 25 mètres de largeur, où seront occupés 6, 7 et 8 ouvriers, l'avancement ne sera plus que d'un mètre. Je dois dire que ces chiffres qui expriment l'avancement ne sont pas indiqués arbitrairement, mais sont le résultat de nombreuses observations.

Nous pouvons donc dresser, d'après ces données, le tableau suivant, indiquant le prix du mètre carré d'abatage dans les conditions précitées.

Digitized by Google

N.os d'Ordre.	Hauteur des tailles.	Avancem.t journalier.	NOMBRE de mètres carrés.		OUVRIERS EMPLOYÉS.				TOTAL des dépenses.	PRIX de revient du mètre carré.	OBSERVATIONS.
			En total.	Par ouvrier à la veine.	Mineurs.	Prix.	Bouteurs	Prix.			
	M.	M. C.	M. C.	M. C.		FR. C.		FR. C.	FR. C.	FR. C.	
1	12	1 40	16 80	4 20	4	3 50	»	» »	14 00	0 83	Je dois faire remarquer
2	16	1 10	17 60	3 50	5	» »	»	» »	17 50	0 99	que l'avancement moindre
3	20	1 00	20 00	3 33	6	» »	2	2 00	25 00	1 25	obtenu dans les grandes tail-
4	23	1 00	23 00	3 28	7	» »	2	2 25	29 00	1 27	les nécessite même une jour-
5	25	1 00	25 00	3 12	8	» »	3	2 00	34 00	1 36	née plus longue.

Digitized by Google

Le simple examen de ce tableau suffit pour s'assurer de l'influence qu'exerce sur une exploitation la largeur donnée aux ateliers d'abatage; d'abord on remarque que la somme de travail utile, fournie par l'ouvrier à la veine, diminue sensiblement, au fur et à mesure que la taille augmente; et encore malgré cette diminution, l'ouvrier occupera-t-il plus de temps dans une taille d'une grande dimension, pour faire un mètre d'avancement, que pour faire $1^m,20$ et $1^m,40$ dans une plus petite taille. Par suite, le prix de revient du mètre carré augmente d'une manière très sensible, selon la hauteur de la taille, et cette observation est importante puisque le travail aux tailles entre, pour une large part, dans le prix de revient général de l'exploitation.

Nous ferons voir par un tableau du même genre que le prix du mètre courant, de coupage de voies, s'élève dans une proportion plus forte encore par suite de l'emploi de grandes tailles; il est certain que deux ouvriers mineurs feront le travail, aussi bien lorsque la taille avancera de $1^m,40$ que lorsqu'elle n'avancera que d'un mètre.

Voici ce tableau qui montre que cet accroissement du prix de revient est principalement dû au nombre plus grand de remblayeurs qu'il faut lorsque la hauteur de la taille augmente.

Digitized by Google

N.os d'Ordre.	Hauteur des tailles.	Avancement journalier.	OUVRIERS NÉCESSAIRES.				TOTAL des dépenses.	PRIX de revient du mètre courant de coupage de voies.	OBSERVATIONS.
			Mineurs.	Prix.	Remblayeurs.	Prix.			
	M.	M. C.		FR. C.		FR. C.	FR. C.	FR. C.	
1	12	1 40	2	3 50	»	» »	7 00	5 00	Ces résultats varieraient
2	16	1 10	2	3 50	1	1 80	8 80	8 00	encore beaucoup, si l'on
3	20	1 00	2	3 25	2	1 80	10 10	10 10	tenait compte des différents
4	23	1 00	2	3 25	3	1 80	11 90	11 90	modes de transport.
5	25	1 00	2	3 25	3	2 00	12 50	12 50	

Digitized by Google

En considérant isolément les résultats obtenus et indiqués dans ce tableau, on voit que le prix du mètre courant d'ouverture de galerie est d'autant plus élevé que la hauteur de la taille est plus grande; mais en tenant compte des dépenses qu'occasionnent les voies de toute une exploitation, on trouve, surtout si les travaux sont établis sur une grande échelle, que l'augmentation est beaucoup réduite par la nécessité où l'on serait de pratiquer quelques voies de plus dans le cas de petites tailles.

Dans ce qui précède, nous avons eu uniquement en vue les tailles de chassage; si, dans ce mode d'exploitation, une moindre largeur de la taille est avantageuse, à plus forte raison le sera-t-elle pour les tailles montantes du Couchant de Mons; aussi, ne porte-t-on dans cette localité qu'exceptionnellement la largeur des ateliers d'abatage au-dessus de 14 ou 16 mètres.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la largeur des tailles ne peut être fixée arbitrairement, car la quantité de terre provenant de la veine même et du coupage de voie et qui sert au remblai, doit être prise en grande considération.

En effet, si ces tailles étaient trop petites, le transport de terres, sur d'autres points de l'exploitation, ou leur extraction au jour, entraînerait à des dépenses considérables qui élèveraient le prix de revient; mais de trop grandes tailles présentent des inconvénients plus graves encore, surtout à Charleroy et à Liége, où le remenage des terres se fait plus difficilement à cause des nombreux plans inclinés que nécessite le système qui y est adopté.

Souvent alors le manque de terres fait laisser dans les remblais une partie de menu charbon, et la perte subie de ce chef seul est tellement considérable, que je l'estime, d'après de nombreuses observations, et moyennement, à deux centimes à l'hectolitre.

A Charleroy, lorsque les terres font défaut, on laisse dans le remblai, pour éviter d'y mettre trop de fin charbon, des espaces libres appelés *faux piliers*. Tout en causant des dépenses plus

Digitized by Google

grandes, par les terres que l'on doit souvent abattre dans la taille, ces vides présentent encore l'inconvénient qu'ils peuvent servir de réservoir pour le gaz hydrogène carboné ; en outre, cette non-compacité des remblais, sur toute l'étendue de la taille, permet un affaissement plus grand des terrains, et le boisage des voies ne peut résister à cette poussée.

La quantité de terres provenant de la veine est indépendante de tout mode de travail ; on ne peut augmenter ni diminuer les parties schisteuses ou terreuses qui accompagnent la veine, et qui font, en quelque sorte, corps avec elle, de manière à se détacher en même temps que le charbon, lors du déhouillage. Mais il en est autrement des terres provenant de l'ouverture des galeries ; ainsi en premier lieu, il est reconnu en pratique, comme je l'ai déjà fait observer plus haut, que le coupage d'une voie de niveau placée dans les mêmes conditions qu'une voie montante, fournira une quantité de terres plus grande que celle-ci, et on peut estimer que l'augmentation sera au moins d'un tiers ; en second lieu, il faut remarquer qu'il y a une certaine corrélation entre le système d'exploitation et ce mode de transport ; à Liége et à Charleroy, l'emploi des grandes tailles a pour conséquences celui de wagons de 7 à 8 hectolitres, qui nécessitent des voies plus grandes, d'où une plus grande production de terres. Je rechercherai dans un autre chapitre, quel genre de relation il existe entre le système d'exploitation et la capacité des voies servant au transport ; je me bornerai à dire ici que l'abandon que l'on a fait des grands chariots dans plusieurs grandes exploitations y a amené une diminution sensible du prix de revient.

Les grandes tailles influent de différentes manières sur la production ; d'abord, elles ne permettent pas de faire des extractions aussi fortes, car le travail utile de l'ouvrier, c'est-à-dire la quantité de houille qu'il abat dans sa journée est moindre. L'ouvrier à veine doit, en effet, consacrer une partie de son temps au boutage du charbon, et la perte de temps qui en résulte est d'autant plus notable que la taille est plus grande, qu'il y a moins d'ouvriers occupés dans un espace donné, et enfin, que l'inclinaison de la

Digitized by Google

couche est plus faible. On peut estimer que dans les conditions où se trouvent les mineurs de Liége et de Charleroy, cette perte est d'environ un tiers si l'inclinaison de la couche est faible, et d'un cinquième si elle dépasse 25 degrés. En second lieu, les grandes tailles occasionnent une casse plus grande des charbons, d'autant plus considérable aussi que l'inclinaison de la veine est plus forte; la moindre proportion de gros qui en résulte amène une baisse dans le prix de vente.

Un exemple montrera quelle peut être l'influence de la hauteur des tailles : une couche de $0^{m},80$ de puissance, ne donnant ni trop ni trop peu de terre, peut être exploitée convenablement avec des tailles de 14 à 16 mètres de hauteur, tandis qu'à Liége et à Charleroy, ces tailles recevront la plupart du temps 18 et 20 mètres. Supposons un massif de 120 mètres exploité d'un côté par 8 tailles de 15 mètres de large, et où, par conséquent, 8 voies sont ouvertes; et d'un autre côté par 6 tailles de 20 mètres ne nécessitant que 6 voies. En basant nos calculs sur les résultats des deux tableaux précédents (n.^{os} 2 et 3), on trouve, en admettant le même rendement par mètre carré de chaque côté, une différence de prix de revient égale à fr. 0,02,66 en faveur des tailles de 15 mètres.

Pour procéder avec exactitude, nous devons encore tenir compte de la quantité de menu charbon qui reste la plupart du temps dans les remblais des tailles de 20 mètres; l'influence de cette cause est telle, comme nous l'avons vu plus haut, que l'avantage ci-dessus indiqué sera presque doublé ; observons encore que l'économie ainsi réalisée sera faite sur deux catégories de travail seulement, l'abatage de la houille et le coupage des voies, celle que l'on fera sur l'entretien des galeries s'y ajoutera; en outre, les tailles avançant plus rapidement, le champ s'épuisant plus vite, le bénéfice étant par conséquent réalisé plustôt, tout cela réuni donnera une idée des avantages inhérents à l'emploi des petites tailles. Disons, avant d'abandonner ce sujet, que la richesse d'une houillère ne repose pas sur sa durée, il faut en envisager la valeur sous un autre point de vue; ainsi un charbonnage produi-

Digitized by Google

sant 1,500,000 hectolitres par an, pendant 20 ans, donne un meilleur résultat final qu'un autre ne produisant que 1,000,000 d'hectolitres pendant 30 ans, lors même que dans ce dernier cas les opérations amèneraient un bénéfice de 40 centimes à l'hectolitre et seulement 35 centimes dans l'autre cas; tout industriel sait fort bien que les dix années supplémentaires pendant lesquelles le capital reste engagé, ont une influence défavorable sur le résultat général de l'exploitation.

Avant de terminer ces considérations générales, je m'arrêterai un instant sur la question du transport des terres, d'une partie de l'exploitation où elles sont trop abondantes, vers d'autres parties où elles font défaut. Ce cas se présente fréquemment dans les houillères de Liége, où on évite l'extraction de ces terres au jour, la grande largeur des tailles et la nécessité de serrer fortement les remblais, à cause du dégagement de grisou, sont les causes déterminantes de ce transport. Certes, on doit éviter, autant que possible, dans toute exploitation, de devoir tirer les terres au jour, mais il ne faut pas, pour atteindre son but, augmenter démesurément la largeur des tailles, ni organiser le transport intérieur de ces matières sur un trop long parcours; toutes conditions étant à peu près égales, il vaut mieux ne pas les extraire de la mine; mais du moment où le parcours est tel que le prix de transport d'un mètre cube de terre est supérieur à celui de son extraction au jour, il faut adopter cette dernière mesure. Il y a alors économie sensible à acheter, pour y faire des dépôts, une partie de terrain voisine du siége d'exploitation, malgré le prix assez élevé qu'ont les propriétés dans nos contrées industrielles. La fabrication de briques, qu'on peut souvent établir dans ce terrain, peut se compter en déduction du prix d'achat.

La prompte exécution des travaux préparatoires est très favorisée par l'extraction des terres de la mine et la possibilité d'exploiter avantageusement des veines trop peu puissantes, ainsi qu'on le fait au Borinage, tient principalement à ce mode de procéder, ainsi qu'à l'emploi de petits chariots.

Digitized by Google

§ 2.

Il y a une organisation particulière du travail des tailles que j'ai passée sous silence dans ce qui précède et que l'on rencontre cependant dans toutes nos mines, mais seulement dans des circonstances exceptionnelles. Le principe de la division du travail y est plus étendu ; deux postes, l'un de nuit, l'autre de jour, sont respectivement chargés du havage et de l'abatage; les ouvriers du premier appelés *haveurs* ou *rappréteurs*, au nombre de 5 ou 6 suivant la hauteur de la taille, exécutent leur travail dans le toit de la veine, en laissant celle-ci intacte ; les ouvriers du poste de jour, au nombre de 2, appelés *faiseurs de layes*, *abatteurs* ou *desbroqueurs*, enlèvent la veine sur toute la partie découverte par les précédents et poussent les charbons sur la voie, c'est-à-dire jusqu'au point de chargement des chariots.

Ce mode de travail appelé *travail à grand corps* au Couchant de Mons, est suivi lorsque les conditions de composition et d'encaissement de la couche s'y prêtant, l'expérience prouve qu'il présente des avantages relativement à l'autre manière d'opérer.

Ainsi, par exemple, quand la veine acquiert une très grande dureté et se trouve recouverte d'un banc de schiste peu solide et d'une épaisseur assez faible pour pouvoir être remis dans la taille, ou bien quand elle n'est séparée d'une autre petite veine (*layette* ou *veiniat*) que par un banc ou lit de peu d'épaisseur, le travail par *haveurs* et *abatteurs* pourra être économique. Pour le démontrer, supposons une taille de 16 mètres placée dans l'une ou l'autre de ces conditions, et voyons quels seront les résultats possible du travail à *petit corps* et du travail à *grand corps*. Que l'opération se pratique à Liége, à Charleroy ou à Mons, ou, en d'autres termes, de quelque manière que soit disposée la taille, il est certain que, dans ces conditions, l'avancement obtenu par l'application de la méthode ordinaire serait considérablement réduit, soit, par exemple, de $1^m,20$ à $0^m,70$. Si 5 ouvriers sont occupés à la taille, la surface découverte par

Digitized by Google

chacun d'eux sera de $2^{m2},32$. Par l'autre méthode il faudra 5 haveurs de nuit et 2 abatteurs de jour, mais l'avancement pourra être de $1^{m},20$ et chaque ouvrier aura mis à nu une surface de $2^{m2},74$.

Une différence analogue se constatera dans les frais d'ouverture des galeries; dans le premier cas, un mineur à fr. 3,50 et un aide à fr. 2,00 seront occupés au coupage de la voie, pour un avancement de $0^{m},70$, tandis que, dans le second, 2 ouvriers mineurs à fr. 3,50 feront l'avancement de $1^{m},20$; le prix du mètre courant sera donc, d'une part, de fr. 7,85 et de fr. 5,84 de l'autre. Quoique je fasse entrer dans ces calculs, les dépenses d'ouverture de galerie, il arrive souvent qu'elles sont très réduites dans la seconde manière d'opérer par suite de la possibilité de faire exécuter le travail par l'ouvrier à la veine.

Nous avons vu plus haut que, par l'emploi de *haveurs*, le travail utile de l'ouvrier à la veine était plus élevé, donc augmentation de production et par suite réduction sur tous les frais d'extraction; remarquons en outre que la valeur du produit sera accrue : 1° par le rendement plus fort en gros charbon obtenu par ce mode de travail qui laisse de toute manière la veine intacte et permet de profiter complétement des joints de clivage, et 2° par la plus grande propreté des charbons, amenée par l'abatage de la houille qui est tout à fait indépendant de celui des terres.

Les avantages de ce mode de travail ne peuvent donc être mis en doute; mais comme je l'ai dit plus haut, ils ne peuvent être obtenus que dans des conditions exceptionnelles que l'on ne pourrait préciser; le directeur des travaux en fera l'application lorsqu'elle sera possible sans la substituer à la méthode ordinaire lorsque l'abattage de la houille peut se faire nettement, régulièrement et complétement par celle-ci.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Exploitation des dressants.

Dans un premier paragraphe je comparerai les tailles droites aux gradins ; dans un second, mon attention se portera sur les différences que l'on remarque entre les gradins dans les divers groupes d'exploitation.

§ 1.

L'échafaudage étagé sur lequel se trouvent les ouvriers des tailles droites met ceux-ci dans une situation désavantageuse et dangereuse, en ce sens surtout que ceux qui occupent les étages inférieurs seraient facilement victimes des accidents qui peuvent résulter de l'imprévoyance ou de l'incapacité de leurs compagnons de travail placés dans des régions plus élevées ; en isolant les ouvriers, la disposition de la taille par gradins présente donc sous ce rapport des avantages manifestes. La distance que l'on est obligé de laisser entre les remblais et la veine, pour livrer passage au courant d'air et pour loger l'échafaudage, jointe à la grande hauteur du front de travail nécessite un boisage très solide des tailles droites ; le remblai de celles-ci ne peut se faire qu'imparfaitement ; l'ouvrier emploie beaucoup de temps et éprouve une grande difficulté pour rejeter derrière lui, les parties schisteuses de la veine ; sous ces rapports aussi l'avantage est encore en faveur des gradins.

Les terres provenant du coupage et de l'entretien de la voie ne suffisent guère que pour remblayer la partie inférieure des

Digitized by Google

tailles droites ; ce remblai est assis sur des bouts de perches posés sur les bois de tailles ; les vides qu'on doit y laisser sont très nuisibles.

Dans les gradins, une partie des bois de taille, surtout ceux dits *de troussage*, qui soutiennent le dessous de chaque *maintenage*, sont toujours repris en grande partie au fur et à mesure de l'avancement. Cependant, la consommation générale de bois, y est presque aussi considérable que dans les tailles droites à cause des cheminées qui nécessitent un étançonnage serré et très solide.

L'ouvrier avance moins en tailles droites qu'en gradins, parce que, outre que son travail y est plus irrégulier, il lui faut plus de temps pour placer ses terres et pour boiser. Ainsi, si une taille de 15 mètres de hauteur, placée dans des conditions telles que son avancement journalier soit de $1^{m},20$, est partagée en 6 gradins de $2^{m},50$, l'avancement sera porté de $1^{m},80$ à 2 mètres; cette augmentation amène une diminution de fr. 0,10, sur le prix du mètre carré d'abatage. Dans le premier cas, l'ouvrier ne découvre dans sa journée que $3^{m^2},60$ de surface ; il arrive à $4^{m^2},50$ dans le second.

Le produit des tailles droites est, en outre, de qualité moindre que celui des gradins ; il est moins propre à cause de la plus grande difficulté qu'offre le triage ; la proportion du menu y est plus forte parce que les gros morceaux se brisent facilement en tombant d'une grande hauteur, et par suite aussi de ce que l'on ne peut atteindre chaque jour, vu le faible avancement de la taille, des parties de veine parfaitement intactes, c'est-à-dire n'ayant pas subi l'espèce de broiement qu'occasionne la pression du terrain dans le voisinage du front de taille.

Il est vrai que dans les gradins le charbon pourrait facilement se salir en glissant sur le remblai; mais par l'interposition d'un plancher incliné vers la cheminée, on évite cet inconvénient.

L'avancement relativement plus fort des gradins permet d'atteindre chaque jour des parties qui n'ont pas subi la pression des terrains et qui fournissent conséquemment une moindre quantité

Digitized by Google

de menu; il est vrai que l'emploi des cheminées est aussi une cause de bris; en outre, la position isolée de chaque ouvrier, nécessite une plus grande surveillance pour s'assurer que, dans le but de terminer plus tôt son travail, il ne laisse pas de charbon dans les remblais ou ne jette pas dans les cheminées, lorsqu'il en est très rapproché, les terres provenant du havage.

Les inconvénients des gradins peuvent être, jusqu'à un certain point, évités par une bonne surveillance; on ne parviendra pas aussi facilement à remédier à ceux que présentent les tailles droites.

Les dépenses d'ouverture des galeries sont à peu près les mêmes dans l'un et l'autre système; si les tailles droites exigent un plus grand nombre de voies, les gradins nécessitent l'établissement de cheminées et de voies intermédiaires; l'avancement plus grand obtenu avec ces derniers fera bien diminuer le prix de revient du mètre courant de coupage de voies, mais il y faudra un bien plus grand nombre de releveurs terre que dans les tailles, où l'on cherche toujours à avoir une disposition telle que les produits de l'ouverture des galeries puissent se placer à la partie inférieure de la taille.

C'est dans l'entretien des galeries surtout, que se signale tout l'avantage des gradins sur les tailles droites. Il y a dans le premier système, un moins grand nombre de voies qu'il faut, en outre, entretenir moins longtemps, puisque l'exploitation marche plus rapidement, le remblai étant plus serré, ces voies se soutiennent mieux : les vides que l'insuffisance des terres fait laisser derrière les tailles droites exercent indirectement, par les mouvements de terrain qui en sont la conséquence, un effet désastreux sur le boisage des galeries, et d'autant plus désastreux que le remplacement des bois de soutenement présente souvent de grandes difficultés, car il n'est pas rare de voir la rupture de ces bois accompagnée d'éboulements dans la voie, qui arrêtent parfois la marche de l'exploitation par suite de la descente en masse des remblais, toujours imparfaitement soutenus par les bouts de perches, placés sur les bois de taille qui se brisent et se consomment très vite.

Digitized by Google

En outre, le manque de terres empêche aussi de remplir convenablement les parties des voies intermédiaires que l'on abandonne lors de l'avancement des plans inclinés ou cheminées, qui les relient à la voie inférieure; en s'éboulant, ces parties occasionnent de graves détériorations de la voie supérieure d'aérage, où il se produit souvent par la descente des remblais, de grands vides appelés par les ouvriers *fonderis* ou *fondures*. Ces accidents auxquels on est sujet empêchent un développement de travaux égal à celui auquel on arrive par l'emploi des gradins. Dans ceux-ci, les remblais étant plus compacts s'opposent davantage au mouvement des terrains, et même, le mouvement produit a pour conséquence favorable de serrer fortement les terres, et de les maintenir de telle sorte qu'en cas de chute d'un des bois de soutenement, l'éboulement est nul ou peu important. Les cheminées étant, en général, remplies complétement de terres après leur abandon, la voie d'aérage se ressent peu de ce que les voies intermédiaires ne seraient pas convenablement remblayées. Les muraillements dits *machelles*, établis pour le maintien des cheminées, et auxquels on apporte toujours beaucoup de soins, sont assez résistants pour ne céder que très peu sous la pression du terrain.

Les voies, toujours assez longues, qui existent entre les tailles droites successives, nécessitent un entretien tout particulier, parce qu'elles doivent être parcourues par le courant d'air, et cependant la stabilité de ces voies est à chaque instant compromise parce qu'à mesure qu'avance la taille supérieure on provoque un affaissement du terrain, une pression à laquelle le boisage peut difficilement résister; celui-ci est exposé à une détérioration continuelle.

Le transport des charbons est, dans le système par tailles droites, plus coûteux que dans celui par gradins renversés, surtout dans le cas où le massif n'est partagé que par une seule voie de *recoupage;* ce transport s'effectuant, dans le premier cas, sur toutes les voies, le personnel qui y est occupé est plus nombreux que dans le second, où les cheminées suffiront pour amener le produit sur la voie principale.

Digitized by Google

Quant à l'aérage, question d'une très grande importance dans les allures en dressant, qui donnent lieu, généralement, peut-on dire, à un fort dégagement de gaz inflammable, il s'établit d'une manière plus complète par l'emploi des gradins renversés, surtout lorsque ceux-ci ne reçoivent pas une trop grande hauteur; le courant d'air a plus d'activité et circule librement le long des maintenages, sans éprouver des détours importants; le reproche que l'on pourrait faire, de l'amas de gaz à la partie supérieure des maintenages, ne peut être fondé que dans le cas où ceux-ci reçoivent une trop grande hauteur; car l'activité que l'on peut imprimer au courant permet difficilement cette accumulation. Dans les tailles droites, la présence des planchers sur lesquels sont établis les ouvriers ne permet pas à l'air de lécher le front de travail, mais le fait glisser le long des remblais; l'activité du courant est diminuée par les coudes qui existent entre les tailles successives, par la longue distance qui sépare celles-ci, ainsi que par les pertes plus considérables que l'on éprouve par suite de remblais moins serrés; l'affaissement plus prononcé des terrains donne, en outre, lieu à un plus grand dégagement de gaz.

Le cas particulier que j'ai cité, dans lequel on donne à la taille une position inclinée en poussant la partie supérieure de manière à présenter une largeur de 15 mètres, lorsque la hauteur verticale est de 12 mètres, permet aux charbons de glisser sur la veine, et annule, en grande partie, la production de menu, résultant de la chute des charbons de la partie supérieure sur la voie.

En résumé, le système d'exploitation par tailles droites présente, comparativement à celui par gradins renversés, les désavantages d'une plus grande somme de dépenses en main-d'œuvre, dans la plupart des catégories de travail, alors même que la production est moindre en quantité d'abord et en valeur ensuite, par un rendement plus faible en grosse houille et gailletteries; aussi ce système est-il presque généralement abandonné, et à Charleroy même où il est le plus employé, on le remplace dans quelques charbonnages par les gradins renversés.

Digitized by Google

§ 2.

Il me reste maintenant à comparer les différentes dispositions des gradins renversés, et notamment : 1.° les hauteurs données aux maintenages ; 2.° les modes de division du massif à enlever, et conséquemment les moyens d'amener les charbons de la partie supérieure sur la voie principale de roulage.

Nous avons vu dans la description des systèmes que la hauteur des maintenages, déterminée en partie par la puissance de la veine et par la nature du terrain, variait de 2 mètres à $2^{m},50$ et atteignait parfois 3 mètres au Couchant de Mons, et était portée de 3 mètres à $3^{m},50$ dans la province de Liége ; je dois dire que cette hauteur influe sur les différentes catégories de travail de la même manière que la largeur des tailles dans l'exploitation des platteurs.

L'avancement moindre de l'ouvrier à veine appliqué à un grand maintenage n'est pas compensé par l'augmentation de hauteur de celui-ci, de sorte qu'il y a moins de surface découverte, d'où le prix plus élevé du mètre carré d'abatage ; en effet, le travail est plus difficile, à conditions égales sous les autres rapports, dans un maintenage de 3 mètres et $3^{m},50$ que dans un autre de 2 mètres seulement de hauteur, car l'ouvrier doit avoir, dans le premier cas, un boisage plus soigné et plus solide ; en outre, pour atteindre la partie supérieure du gradin, il est obligé de faire successivement deux *planchages*, tandis que dans le cas d'une moindre hauteur, un seul planchage lui suffit. Ce travail supplémentaire l'empêche d'appliquer tout son temps à l'abatage, et amène cette augmentation du prix du mètre carré dont je viens de parler et que le tableau suivant mettra en évidence si, comme je le crois, les données qui y entrent peuvent être admises.

Digitized by Google

N.os d'Ordre.	Hauteur des Maintenages.	Avancement journalier.	NOMBRE de mètres carrés.	PRIX de la journée d'Ouvrier.	Coût d'un mètre carré d'abatage.	OBSERVATIONS.
	M. C.	M. C.	M. C.	FR. C.	FR. C.	Je ferai observer encore qu'à Liége l'emploi de maintenages d'une grande hauteur nécessite des ouvriers boiseurs qui augmentent encore le prix indiqué ci-contre.
1	2 00	2 50	5 00	3 50	0 70	
2	2 50	2 00	5 00	» »	0 70	
3	3 00	1 30	3 90	» »	0 89	
4	3 50	1 10	3 80	» »	0 92	

Les grands gradins exercent une influence analogue sur les frais d'ouverture des galeries : les dépenses, en ce cas, augmentent même dans une proportion plus forte; je rechercherai quel est, dans les conditions indiquées au tableau qui précède, le prix de revient du mètre courant de la voie inférieure, en supposant que les terres de cette voie sont portées jusqu'à 15 ou 16 mètres de hauteur dans la tranche en exploitation au moyen de mannes. Si le nombre de mineurs est moindre pour les cas de grands *maintenages* que pour ceux des petits, celui des *releveurs* de terres est plus grand, ce qui se comprend facilement puisque la distance ou *bourre* de 4 ou 5 mètres existant entre chaque gradin restant la même dans tous les cas, l'ouvrier placé à la partie inférieure d'un grand gradin ne pourrait passer les mannes de terres à un ouvrier qui se trouverait à la partie supérieure de ce gradin. Le chiffre de 6 *releveurs* de terres que j'indique dans le tableau suivant sera même souvent trop peu élevé.

Digitized by Google

N.os d'Ordre.	Hauteur des Maintenages.	Avancement journalier.	OUVRIERS NÉCESSAIRES.				TOTAL des dépenses.	PRIX du mètre courant de voie.	OBSERVATIONS.
			Mineurs.	Prix.	Releveurs.	Prix.			
	M. C.	M. C.		FR. C.		FR. C.	FR. C.	FR. C.	
1	2 00	2 30	2	3 50	4	1 80	14 20	5 68	
2	2 50	2 00	2	» »	4	1 80	14 20	7 10	
3	3 00	1 30	1	» »	6	1 50	12 50	9 61	
4	3 50	1 10	1	» »	6	1 50	12 50	11 36	

Digitized by Google

Je ferai observer encore qu'outre les résultats si différents obtenus et indiqués dans le tableau ci-dessus, la quantité de terres nécessaires au remblai des maintenages augmente lorsque s'accroît la hauteur de ceux-ci; si l'on veut donc exécuter ce remblai convenablement, il faut se procurer des terres, ce qui n'a lieu qu'à grands frais. Il faut alors établir des fausses voies dans le milieu des remblais ou rapprocher les cheminées et en tenir un plus grand nombre en activité; dans l'un et l'autre cas, ces travaux supplémentaires occasionnent des dépenses considérables en main-d'œuvre et en consommation de bois, qui viennent s'ajouter aux chiffres indiqués ci-dessus et élèvent le prix de revient, à l'hectolitre, en frais directs d'extraction.

La grande hauteur des maintenages influe de diverses manières sur l'entretien des voies; elle en augmente d'abord la durée, puisque l'avancement journalier est moindre; les fausses voies ou le plus grand nombre de cheminées qu'on est obligé de laisser dans les remblais, facilitent le mouvement de terrain qui tend à se produire après l'enlèvement du charbon, mouvement qui se fait sentir sur les voies de roulage, lesquelles se resserrent et s'affaissent peu de temps après leur établissement; ce mouvement des terrains est aussi facilité par la plus grande distance qui existe entre la veine et les remblais.

L'aérage des gradins d'une hauteur de 3 mètres et $3^{m},50$ présente plus d'irrégularités que si ceux-ci n'avaient que 2 mètres et $2^{m},50$. D'abord les fausses voies et le plus grand nombre de cheminées établies, sont autant de causes de perte d'air et d'amas de gaz dans les parties en arrière de l'exploitation. En outre, la distance entre la veine et les terres, plus grande dans le premier cas, occasionne une moindre activité du courant, et il arrive encore souvent, lorsque le dégagement de gaz est important, que celui-ci s'amasse à la partie supérieure du maintenage et augmente les difficultés de l'abatage.

La hauteur des maintenages exerce une influence bien plus grande encore sur la production, dont elle diminue la valeur et la quantité; nous avons vu que le travail utile de chaque ouvrier était

Digitized by Google

moindre dans les maintenages de 3 mètres et 3m,50 que dans ceux de 2 mètres et 2m,50, ce qui a donc pour conséquence directe un chiffre moins élevé de production; j'estime même que la production d'un maintenage de 3m,50 est de 24 p. % inférieure à celle d'un maintenage de 2 mètres, et encore ne tiens-je pas compte du menu charbon que l'on est parfois obligé de laisser dans les remblais si le manque de terres se fait trop sentir.

D'un autre côté, la chute des charbons d'une hauteur plus grande amène la casse des gros morceaux, ce qui, joint aux circonstances suivantes, amène une proportion de menu plus forte et diminue le prix de vente par un moindre rendement de grosse houille et gailletteries.

L'avancement journalier assez considérable fait dans les maintenages de 2 mètres et 2m,50, permet à l'ouvrier de porter l'arrachement en dehors de la sphère d'activité de la pression qu'exercent sur la veine les terrains encaissants; cette circonstance favorise, comme dans le travail des platteurs, la production d'une plus grande quantité de grosse houille. Ajoutons que l'avancement réduit des maintenages de 3 mètres et 3m,50 accroît la durée des cheminées; le charbon, en y séjournant plus longtemps, subit la pression des terrains et s'y broie en quelque sorte; la longue durée des cheminées amène, en outre, dans les veines de peu de puissance surtout, des *ancrages* ou *bouchements* qui nécessitent alors, pour les remettre en activité, un travail dangereux et dispendieux, qui brise toujours ces charbons, par la grande hauteur d'où ils sont, la plupart du temps, précipités.

En résumé, l'on voit que plus la hauteur des gradins augmente, plus l'exploitation est désavantageuse; on se rapproche alors du système par tailles droites et l'on subit même, parfois, des inconvénients plus grands que ceux qui sont inhérents à ce système.

On objectera peut-être que l'emploi des maintenages nécessite un travail assez difficile et pénible, pour faire le *coupage à couronne;* c'est-à-dire pour couper la partie supérieure du maintenage à angle droit le long du massif supérieur, ce travail dont le produit est de moindre qualité puisqu'il s'y trouve plus de menue

Digitized by Google

houille, se répétant un plus grand nombre de fois dans les petits maintenages, rendrait donc ceux-ci doublement désavantageux; mais ce reproche est peu fondé et les conséquences auxquelles on arrive ne peuvent être prises en grande considération, et en effet, il suffit, pour obvier à ces inconvénients, de permettre à l'ouvrier de profiter, lorsqu'il y aura lieu, des cassures pour faire le *coupage à couronne;* les saillies et cavités qui se produiront de cette manière seront sans influence pour le maintenage suivant, où la même chose aura lieu; il y aura compensation de l'un à l'autre, et leur hauteur sera toujours à peu près invariable.

Les autres particularités qui se rencontrent encore dans les diverses manières d'appliquer les gradins renversés, ne consistent que dans les moyens d'amener les charbons de la partie supérieure du massif à enlever, jusque sur la voie principale de roulage; comme nous l'avons vu dans la première partie de ce mémoire, le massif est partagé tantôt en 2 tranches, tantôt en 3, 4 ou 5 suivant sa hauteur, par des voies qui servent au transport des charbons et qui sont reliées à la voie inférieure par des plans inclinés; d'autres fois aussi, les cheminées se continuent directement, jusque sur la voie inférieure, qui sert seule au transport. Le choix entre ces dispositions, qui dépendent aussi de la nature des terrains encaissants, n'est pas d'une importance capitale; elles influent cependant sur l'ouverture et l'entretien des galeries et un peu sur le transport. En effet, les voies de roulage et les plans inclinés existant dans les remblais amènent des dépenses plus grandes d'établissement, et surtout d'entretien. Il est vrai qu'une voie de *recoupage* et des *fausses voies* sont presque toujours nécessaires lors même que des cheminées arrivent directement sur la voie de roulage inférieure; la première est même parfois pour laisser une issue aux ouvriers en cas d'accident qui surviendrait dans l'exploitation du massif; elle conduit alors à une cheminée convenablement disposée après son abandon, et garnie d'échelles, de sorte que des communications faciles sont ainsi établies entre la voie supérieure et la voie inférieure. Cette même voie de recoupage, que l'on doit entretenir en bon état, est encore avantageuse

Digitized by Google

dans le cas où les cheminées viennent à s'obstruer ; elle facilite alors le travail appelé *déancrage des cheminées*, travail toujours pénible et dangereux, et qui deviendrait quelquefois impossible si l'on ne s'était ménagé ce moyen de l'effectuer. Quant aux fausses voies, leur présence n'est nécessitée que lorsqu'il y a manque de terres dans le milieu de la tranche ; elles n'exigent aucun entretien.

L'emploi de voies intermédiaires servant au transport, procure l'avantage de diminuer beaucoup les cas d'obstruction de cheminées ; mais ce mode occasionne de plus grands frais d'entretien et l'établissement coûteux de plans inclinés au milieu des remblais, plans qu'il faut cependant avancer vers les fronts de taille lorsque les voies intermédiaires acquièrent une longueur trop considérable ; ce mode ne peut donc être adopté que lorsque l'on a un mur et un toit très solides ; il rend d'ailleurs le transport plus coûteux que lorsqu'il s'effectue par cheminées arrivant directement sur la voie inférieure ; car, en supposant même le nombre de *traîneurs* proprement dits, égal dans les deux cas pour une même extraction, le premier offre toujours ce désavantage qu'il nécessite un personnel supplémentaire pour le service des plans inclinés.

En résumé, on voit clairement que l'emploi des plans automoteurs avec voies intermédiaires de roulage est désavantageux dans le cas même de bons terrains au toit et au mur, car il entraîne des dépenses plus élevées pour l'ouverture, l'entretien des galeries, et il rend le transport plus coûteux.

Le mode d'exploitation par gradins renversés, décrit au chapitre III, § 3, employé dans certain charbonnage du bassin de Charleroy, présente quelques avantages que je signalerai brièvement. Les maintenages ne reçoivent que 2 mètres de hauteur dans des veines de $0^m,50$ à $0^m,90$ de puissance, ce qui amène de forts avancements journaliers ; des fausses voies sont parfois construites dans les remblais, mais on cherche à les supprimer autant que possible ; on abat des terres entre les cheminées pour se procurer des pierres avec lesquelles on monte les *machelles* ou murs qui, sous l'action de la pression du toit, acquièrent une grande solidité et permettent

Digitized by Google

de ne boiser que très faiblement les cheminées tout en garantissant suffisamment celles-ci contre toute chance d'éboulement.

Pour arriver à une production assez élevée, on a employé avec avantage le système de deux tranches superposées de 50 mètres de hauteur chacune, activées dans le même temps; la tranche inférieure était poussée de 20 à 30 mètres en avant de la tranche supérieure.

Il est facile de comprendre les avantages d'une telle disposition, qui permettait de diminuer les frais d'ouverture et d'entretien des galeries; de plus, le travail toujours dispendieux et difficile de la partie en face de la voie inférieure, dit *coupure*, est nul dans la tranche supérieure.

Dans les considérations générales, chapitre 7, sur l'exploitation des platteurs, j'ai été amené à parler de l'effet du *remenage* des terres ou de leur extraction au jour, ainsi que de la durée des exploitations par rapport à des avancements journaliers plus grands; ces observations peuvent s'appliquer également à l'exploitation des dressants; je me dispenserai donc de revenir sur ce sujet, me bornant seulement à dire que le *remenage* de terres dans le bassin de Liége, doit entraîner à des frais considérables, ces terres étant souvent élevées dans le milieu de la tranche au moyen de treuils par des *chaufours* restés libres; cette condition doit certes influer désavantageusement sur le prix de revient, et peut être presqu'entièrement attribuée à la hauteur souvent trop élevée des maintenages.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

§ 1. — Du transport intérieur.

Dans la comparaison des divers systèmes d'exploitation, j'ai parlé plusieurs fois de la corrélation qui existe, jusqu'à un certain point, entre ces systèmes et le mode de transport intérieur. Je considère cette question du transport comme étrangère à mon sujet, et je me propose, comme je l'ai dit, d'en faire l'objet d'un travail spécial ; cependant, je ne puis me dispenser de dire ici quelques mots de l'emploi des grands ou des petits chariots, parce que je crois que les dimensions de ces vases sont en partie déterminées par le système d'exploitation adopté ; les considérations dans lesquelles j'entrerai à ce sujet viendront du reste à l'appui de mes conclusions par lesquelles je terminerai ce chapitre qui sera aussi le dernier de mon mémoire.

L'emploi des grands wagons de 7 hectolitres a lieu principalement dans les mines de Liége et de Charleroy, tandis que dans celles du Borinage, l'on se sert exclusivement de petits chariots de 4 hectolitres, ce qui confirme ce que j'ai dit précédemment que le mode de transport est en quelque sorte dépendant du système d'exploitation employé. En effet, ces grands wagons ne seraient pas favorables, et je dirai plus, seraient impossibles, dans le système d'exploitation par tailles montantes, même avec la circonstance d'une faible inclinaison, car leur remonte nécessiterait, dans ce dernier cas, un personnel assez nombreux et conséquemment des frais élevés. Si l'inclinaison est plus forte et si chaque taille est desservie par un plan incliné, la voie doit recevoir une section très grande, ce qui amène des dépenses considérables d'ouverture des galeries ; cette circonstance influe même défavorablement aussi sur le travail à la veine, puisque l'on doit alors

Digitized by Google

donner une plus grande largeur aux tailles pour pouvoir y remettre toutes les terres. D'un autre côté, le poids élevé à descendre nécessite une poulie-frein assez forte et bien établie qui ne peut se relever continuellement à mesure de l'avancement de la taille et se trouve toujours ainsi à une assez grande distance en arrière; pour amener le charbon au lieu de chargement, il faut un *boutage* supplémentaire qui exige l'emploi d'un ouvrier de plus, augmente la proportion de menu et détermine conséquemment une diminution du prix de vente. L'emploi des grands wagons est donc complétement incompatible avec le système d'exploitation par tailles montantes de peu de largeur, puisqu'il augmenterait en général tous les frais d'extraction, et diminuerait la valeur des produits.

Ce n'est que dans le cas des tailles de chassage que l'on peut faire usage de ces grands vases de transport; la traction est plus facile sur des voies de niveau; en outre, lorsque la veine est puissante et que les terrains du toit sont assez consistants, la plupart des inconvénients que nous avons signalés ci-dessus disparaissent. Cependant la voie doit recevoir une section plus grande que dans le cas de petits chariots; l'entretien des galeries est, par suite, plus coûteux, car il faut maintenir cette section dans ses dimensions primitives, et en effet, après l'affaissement des terrains, qui diminue toujours la hauteur et la largeur de la voie, le petit chariot peut encore passer, tandis que l'on doit déjà *reprendre une bréche* pour faciliter le passage des grands wagons.

Nous voyons donc que l'emploi de grands wagons exige, pour ne pas être complétement désavantageux, des veines assez puissantes ayant bon toit et bon mur; j'ajouterai encore qu'il ne peut s'appliquer qu'à une faible extraction, ainsi que nous le verrons plus bas, à moins cependant que la mise à découvert de plusieurs veines par le même bouveau ne permette d'élever la production en établissant simultanément l'exploitation dans chacune des veines.

Ces conclusions favorables supposées exister, calculons séparément les dépenses de transport seulement, par grands wagons ou par petits chariots, pour en déduire, afin de les comparer, le prix de revient de l'hectolitre transporté à 100 mètres.

Digitized by Google

Soit donc une taille de chassage de 16 mètres de largeur dans une veine de 1 mètre de puissance, recevant un avancement journalier de $1^m,20$ et produisant environ 231 hectolitres, soit 33 grands wagons de 7 hectolitres ou 58 chariots de 4 hectolitres.

Dans les cas des grands wagons, deux hiercheurs à fr. 2,25 seront nécessaires pour charger ces wagons et les pousser à une longueur de 100 mètres; dans le parcours ordinaire, deux hiercheurs moyens à fr. 1,80 pousseront les wagons à 250 mètres de longueur; le transport de 231 hectolitres coûtera donc fr. 8,10 pour un parcours de 350 mètres; ce qui donne pour résultat final fr. 0,0100 par *hectolitre* 100 *mètres*, y compris le chargement à la taille. Pour transporter cette même quantité d'hectolitres à la même distance de 350 mètres, au moyen de petits chariots, il faudra un chargeur spécial à la taille à fr. 2,50 et trois traîneurs à fr. 2,00, ce qui fera une dépense totale de fr. 8,50 ou fr. 0,0105 par *hectolitre* 100 *mètres*.

La différence, quoique bien faible, semble donc être en faveur des grands wagons et paraîtrait confirmer l'opinion que l'emploi peut en être avantageux; mais il faut bien remarquer que cette différence n'existe que parceque l'on suppose, dans les deux cas, une même quantité de houille produite par le personnel occupé à l'abatage; en réalité, cette différence s'annule tout-à-fait, si l'on tient compte de l'influence de l'emploi des petits wagons, sur toutes les catégories de travail. En effet, quoique l'effet utile produit par les traîneaux, dans l'un et l'autre cas, soit le même à peu de chose près, le parcours total, à vide et à charge, présente une différence en faveur de l'emploi de petits chariots; il en résulte donc que ceux-ci impriment une plus grande activité au *trait*, les charbons s'enlèvent plus rapidement des tailles qui ne restent jamais encombrées, ce qui permet de mieux en opérer le triage et de fournir un produit plus propre. En outre, l'ouvrier à la veine n'étant jamais gêné par le charbon abattu, peut faire un plus grand avancement et le surplus, quelque faible qu'il soit, réagit naturellement sur le prix du mètre carré d'abatage, sur les dépenses d'ouverture et d'entretien des galeries, et même sur tous

Digitized by Google

les frais d'extraction en général, puisqu'ils se répartissent sur un plus fort chiffre d'extraction. Aussi la différence de fr. 0,0005 à l'hectolitre, qui a été renseignée ci-dessus en faveur des grands wagons devient-elle tout-à-fait nulle et même les avantages du transport restent en faveur des petits chariots, car l'augmentation de la production qui résulte de leur emploi ne nécessite pas un plus grand nombre de traîneurs.

Dans l'exploitation des dressants par gradins, l'enlèvement des charbons par grands wagons laisse beaucoup à désirer; en effet, dans ce système d'exploitation surtout, il est nécessaire que le charbon soit enlevé à mesure que s'en fait l'abatage; l'ouvrier n'ayant guère de place, lorsque la cheminée est pleine, voit bientôt encombré tout l'espace dont il peut disposer et cet encombrement, outre qu'il amène une interruption du travail d'abatage, occasionne aussi une plus grande malpropreté des charbons par suite de leur dépôt sur les remblais; aussi l'emploi des grands wagons nécessite en quelque sorte, de donner plus de hauteur aux gradins et même d'en activer un moins grand nombre que dans le cas de l'emploi des petits chariots. D'un autre côté, l'on est obligé, pour livrer passage aux grands wagons, d'ouvrir les voies de roulage sur une plus grande hauteur, condition qui réduit la place pour remettre les terres alors que la quantité en est augmentée; il résulte donc de là que l'on doit transporter ces terres sur d'autres points de l'exploitation ou les extraire au jour. Les trémies de chargement doivent être aussi plus élevées, ce qui gêne beaucoup le travail du chargeur et produit une casse plus grande des charbons qui tombent de plus haut.

En résumé, les grands vases de transport ne peuvent être utilisés que pour des extractions réduites, car ils s'opposent directement au développement des travaux, tandis que les petits chariots favorisent ce développement et permettent d'atteindre le chiffre élevé d'extraction auquel sont parvenus dans ces dernières années quelques charbonnages du pays. Favorisé par ce dernier mode de transport, l'on a pu porter l'exploitation d'une manière fructueuse dans des veines de peu de puissance, et l'on

Digitized by Google

a pu résoudre complétement et avantageusement une question importante dans l'exploitation des mines, celle de réduire le nombre de puits précédemment nécessaire pour un chiffre donné d'extraction.

§ 2. — De la division des champs d'exploitation.

Jetons en terminant un coup d'œil sur la question de la division des champs d'exploitation ou de la disposition générale des travaux.

La hauteur que l'on donne aux champs d'exploitation varie non seulement d'un système à l'autre, mais encore dans le même système par suite de circonstances particulières, telles que la nature et l'allure des couches, la position du puits, le développement à donner aux travaux, etc.

Généralement, les divers étages d'exploitation d'une veine nécessitent des travaux préparatoires longs et dispendieux ; c'est pourquoi l'on doit chercher à leur donner une grande hauteur, mais on est souvent limité à cet égard par des circonstances dont on doit tenir compte et qui s'opposeraient à l'enlèvement du massif sur toute sa hauteur, condition nécessaire pour retirer de l'exploitation tout l'avantage possible ; cependant on pourra augmenter la hauteur de l'étage en s'assujettissant à enlever le champ d'exploitation en deux fois, c'est-à-dire en n'enlevant la partie inférieure qu'après l'épuisement de la partie supérieure ; ce mode serait applicable par exemple, à de grandes platteurs assez régulières accessibles seulement par de longs bouveaux. Un plan incliné doit alors ramener au niveau de la chambre d'accrochage, toute la production de la partie supérieure. J'observerai toutefois que cette disposition nécessite un bon terrain, car la construction d'un plan incliné à double voie, qui doit avoir une très longue durée et qui entrave toujours plus ou moins l'extraction dans sa marche, pourrait entraîner à des frais d'entretien élevés équivalents à ceux qu'aurait nécessité le percement d'un bouveau de plus.

Digitized by Google

Les grandes tranches d'exploitation sont avantageuses au couchant de Mons, où le système par tailles montantes permet de donner un grand développement aux travaux et d'en réduire conséquemment la durée. Le système d'exploitation employé influe donc sur le mode d'aménagement de la mine et réciproquement ; il est clair que l'emploi des tailles de chassage, comme à Charleroy et à Liége, ne permettra pas l'enlèvement de massifs d'une aussi grande hauteur que ceux que permettent les tailles montantes au Borinage, surtout lorsque ces derniers sont subdivisés en plusieurs tranches par des costresses, comme je l'ai indiqué dans la première partie de mon travail.

La diminution de la hauteur du massif, qu'entraîne l'emploi des tailles de chassage, augmente considérablement les dépenses en travaux préparatoires et exige pour l'exécution de ceux-ci des soins tout particuliers afin d'avoir constamment du charbon à découvert, surtout dans le cas ou, soit par suite de la position du puits, ou par suite du nombre restreint de couches, une longue durée n'est pas assurée aux exploitations à faire par le même étage. Il n'y a pas de doute que les conditions générales les plus favorables à une exploitation, sont de pouvoir l'établir dans un champ d'une grande hauteur, et de concentrer les travaux sur le même point, en les faisant avancer rapidement; ces conditions que l'on réalise plus ou moins facilement suivant le système d'exploitation que l'on a adopté, doivent cependant parfois être modifiées; l'allure des veines, les changements plus ou moins brusques qu'elle éprouve et les accidents de terrains à rencontrer, doivent certainement être pris en considération pour fixer la hauteur du champ d'exploitation, un fort dégagement de gaz inflammable qui nécessite la division du courant d'air et s'opposent complétement à la concentration des travaux.

On voit donc que la hauteur des champs d'exploitation ne peut être déterminée arbitrairement ni basée sur une règle quelconque, trop de causes la faisant varier d'une mine à l'autre. Pour l'assigner, un exploitant doit tenir compte de la position du puits, de la richesse du bassin, de l'allure des veines, de leur

Digitized by Google

puissance, de leur nature et de celle des terrains encaissants, de la durée des exploitations à faire pour un même étage, du développement à donner aux travaux d'extraction et du plus ou moins de dégagement de gaz inflammable.

La question d'exhaure joue quelquefois aussi un rôle important dans la division des massifs à exploiter, car il arrive souvent dans certaines mines, qu'avant de pouvoir porter l'exploitation dans une nouvelle partie de veine, l'on doit commencer à y établir l'exhaure, c'est-à-dire à mettre cette partie en communication directe avec les machines d'épuisement; mais je crois que ce serait sortir de mon sujet si j'y faisais entrer l'examen de cette question.

§ 3.

Les considérations dans lesquelles je suis entré dans cette seconde partie de mon mémoire montrent que, pour l'exploitation des platteurs, le système par tailles montantes de peu de hauteur employé au couchant de Mons présente de grands avantages tant sous le rapport des dépenses en salaires et en consommation de bois, que sous celui de la valeur du produit. En effet, nous avons constaté que ce système permet d'utiliser entièrement les joints du clivage; que la moindre largeur donnée aux tailles facilite le boutage, d'où moins d'entrave dans le travail à la veine, plus de besogne effectuée et conséquemment un prix de revient moindre du mètre carré de surface découverte et même du mètre courant d'ouverture des galeries; que le havage fait par entailles successives et par un plus grand nombre d'ouvriers dans chaque taille, permet de faire de plus grands avancements journaliers et de donner plus d'ordre et de régularité aux diverses opérations de l'exploitation.

La disposition par tailles montantes est avantageuse sous le rapport de l'ouverture des galeries, par suite de la facilité qu'elle offre pour la remise des terres dans les tailles et pour l'établissement convenable des remblais; elle l'est aussi sous celui de l'entre-

Digitized by Google

tien des voies, par suite de cette compacité des remblais, de la moindre durée des voies, du rapprochement des tailles, du déplacement facile des plans inclinés et de la bonne disposition des galeries, qui les rend accessibles au remenage des terres immédiatement après leur abandon. L'entretien des voies étant moins coûteux exerce donc une influence favorable sur la dépense en main-d'œuvre et en bois.

Quant à la plus grande valeur du produit, elle est la conséquence des faits que nous venons d'indiquer : de la disposition des tailles, de la bonne division du travail d'abatage, de l'affaissement moins sensible des terrains, conditions favorables à la production de grosse houille et d'un charbon propre.

L'emploi des voies tiernes pour les couches fortement inclinées offre encore la majeure partie de ces avantages ; on peut alors établir des plans automoteurs dans ces voies, ce qui rend le transport moins coûteux.

Nous avons fait voir également que ce système permet d'arriver à un développement considérable de travaux et néanmoins concentrés sur un même point de la mine.

De la comparaison que j'ai faite des deux systèmes d'exploitation des dressants, celui par tailles droites et celui par gradins renversés, il résulte qu'on doit accorder la préférence à ce dernier, à la condition toutefois, de ne donner aux gradins qu'une hauteur de 2 mètres ou de $2^{m},50$ au plus.

Nous avons également examiné les divers moyens employés dans le cas d'exploitation par gradins renversés, pour amener les charbons sur la voie inférieure ; nous avons vu que les plans automoteurs présentent certains désavantages, surtout que dans ces allures, la qualité des terrains encaissants laisse souvent à désirer ; on doit donc accorder la préférence à l'emploi des cheminées établies sur toute la hauteur de la tranche, mais interrompues à la voie de recoupage du milieu.

Enfin, en présence des difficultés que présente souvent dans l'exploitation des dressants par gradins renversés, la remise des terres d'un point à l'autre du champ d'exploitation, on peut utiliser

Digitized by Google

avantageusement la disposition que j'ai indiquée et consistant à enlever simultanément, lorsque les circonstances le permettent, deux tranches superposées, en tenant toujours toute la tranche inférieure en avant de la supérieure; toutes les terres provenant de celle-ci sont alors employées avantageusement et à peu de frais pour le remblai de la tranche inférieure et des cheminées abandonnées, en outre, l'on évite les dépenses toujours plus élevées pour le travail à la veine, dans la coupure ou gradin correspondant à la voie de niveau et marchant en ferme, circonstance qui se trouve annulée pour la tranche supérieure.

Digitized by Google

LES POIRES DE MONS.

I.

Il y avait autrefois un grand empire qui faisait prodigieusement de bruit dans le monde, bruit de canon surtout, car c'était alors le règne de la force, et les *idéologues* s'y faisaient petits pour n'être point trop remarqués; mais la force y avait pris des proportions épiques. Notre pauvre Belgique suivait piteusement la fortune de ses nouveaux maîtres, oubliée, en apparence, du monde et d'elle-même. Peut-être eussions-nous, dès lors, préféré les gloires de la paix à la satisfaction de promener par toute l'Europe l'invasion et la conquête, et un peu de cette liberté, pour laquelle nos pères avaient si vaillamment lutté, eût mieux convenu à notre caractère national que toute une série de glorieux attentats contre l'autonomie et l'indépendance des autres peuples; mais les temps n'étaient point venus.

Aussi, durant les vingt années de cette association avec une des nations les plus intelligentes et la plus brillante, à coup sûr, des temps modernes, cherchez, dans nos provinces, les traces du mouvement intellectuel, le progrès des idées et de leur application à n'importe quelle branche de l'activité morale et matérielle : que trouverez-vous? Bien peu de chose.

Que faisaient donc les provinces belges, à l'époque où le grand empire était au faîte de la puissance et de l'enivrement? Elles

Digitized by Google

livraient en gémissant une vaillante jeunesse, leur espoir et leur force, au démon de la guerre qui la dévorait incessamment, tandis que la centralisation française attirait vers Paris, âme et cœur de l'empire, et absorbait ce qu'il nous restait d'intelligences actives et indépendantes.

Tout mouvement spontané n'était cependant pas absolument étouffé parmi nous, et de l'antique esprit d'association, qui avait fondé et maintenu la liberté de nos communes, il restait des traces, des lueurs mal éteintes; mais quelles traces, hélas! et quelles lueurs!!

Ainsi, dans notre ville, il existait une association de braves gens à qui, sans doute, les fumées de la gloire militaire et la littérature des bulletins de la grande armée ne suffisaient point. Gens de peu de valeur si l'on veut, esprits étroits et terre à terre, qui cherchaient à échapper aux terribles préoccupations de ce temps là en s'abandonnant à d'innocentes passions. La police impériale les laissait s'assembler et délibérer sans en concevoir d'ombrage, chose étonnante, au premier abord. Il s'agissait, hâtons-nous de le dire, d'une société d'arboriculture, qui s'était donné pour tâche d'encourager la culture des arbres fruitiers, d'en propager les bonnes variétés et d'en obtenir de nouvelles par le semis. Je soupçonne cependant que plus d'un membre de l'association avait lu tout bas ce mot hardi d'un idéologue: « Celui qui a fait croître » deux brins d'herbe où il n'en venait qu'un, a plus fait pour » l'humanité que le conquérant qui a gagné vingt batailles. » En tout cas, s'ils méditaient sur ce texte, nos compatriotes gardaient pour eux leurs commentaires. Bourgeois prudents et paisibles, ils s'amusaient à la façon des enfants qui singent leurs aînés, décernant gravement, dans leur petit cercle, des diplômes et des médailles à ceux qui avaient obtenu de nouvelles poires, comme, au faite de l'État, on distribuait des duchés à qui gagnait des batailles, et des croix d'honneur aux soldats qui tuaient aveuglément le plus d'inconnus en uniforme blanc, vert ou rouge.

Et voyez, cependant, comme la providence se joue de nos plus sublimes sottises! comme elle abaisse les superbes d'une main irrésistible, tandis qu'elle élève en se jouant les petits et les hum-

Digitized by Google

bles, lorsqu'ils sont droits de cœur. Qui n'a vu, dans l'obscurité des nuits, de brillants météores, rapides comme l'éclair, éblouir un instant les yeux et s'éteindre aussitôt, laissant les ténèbres plus profondes ? Ainsi passa le grand empire, et durant le terrible ébranlement qui suivit sa chûte, on eût pu remarquer, si de pareilles misères attiraient l'attention, que l'œuvre modeste de nos arboriculteurs portait, à la lettre, d'excellents fruits; que nos poires de Mons faisaient tout doucement leur chemin dans le monde, envahissaient pacifiquement les jardins et les vergers et détrônaient les vieilles dynasties... Je veux dire les vieilles espèces. Nos grands enfants avaient été, tout bonnement, des hommes utiles.

Quelques-uns d'entre eux avaient imposé leurs noms aux variétés par eux gagnées; petite satisfaction d'amour-propre dont on souriait tout bas. Or, voilà que ces noms se répandent, que l'Europe entière les connaît, que l'Amérique les répète et qu'ils vont passer à la postérité. Certes, nous ne prétendons pas faire des héros de nos pomologues, mais combien de célébrités, bruyamment acclamées par leurs contemporains, seront oubliées ou tristement descendues de leur piédestal, avant que l'on cesse de redire les noms respectables des Hardenpont et des Duquesne ? C'est qu'il vaut mieux avoir fait un peu de bien que beaucoup de bruit, avoir gagné une poire que telle ou telle bataille. Plus l'humanité se fera vieille et sage, et mieux elle comprendra cette vérité. Dès à présent elle est entrée dans la conscience générale, en attendant qu'elle pénètre dans toutes les consciences.

La société Montoise d'arboriculture dont nous venons de rappeler les travaux, a disparu on ne sait quand et ses archives, si elle en a laissé, ne se sont pas retrouvées. A cette époque, on écrivait peu et l'on imprimait moins encore. On sait également peu de choses des amateurs qui, dès la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, avaient, dans notre ville, si dignement ouvert la marche aux Van Mons, aux Esperen, aux Bivort et à tant d'autres. Ce n'est pas une raison pour laisser s'effacer sans les recueillir les derniers souvenirs de ces hommes de bien et de manquer l'occasion de revendiquer, pour la ville de Mons, l'honneur d'avoir produit toute une série de

Digitized by Google

poires de premier mérite, ornement et délices de nos desserts et source de richesses pour les cultivateurs intelligents.

L'histoire *authentique* de la société d'arboriculture de Mons est tout entière dans une pièce qui repose aux archives de notre société actuelle d'horticulture à qui l'a remise M. l'avoué Renard. C'est l'original d'une délibération de la *société des amateurs de jardinage de la ville de Mons*, du 23 avril 1809, décidant » qu'il sera fait une mise égale à la cotisation annuelle, à l'effet » de faire les frais d'une *récréation*, le jour de la délivrance de » la médaille que la société a décernée au sieur Liart, sociétaire, » pour la poire qu'il a gagnée l'année précédente. » Cette délibération est signée de M. J.-B. Petit, faisant fonctions de président, Ph. Perlau, Pierpoint et Serizot, secrétaire annuel. Au bas sont les noms des sociétaires qui ont payé la cotisation : j'en ai compté quarante-huit.

La médaille elle-même n'est point perdue; la famille Liart la conserve avec un soin religieux, nous devons à l'obligeance de Mademoiselle Eléonore Paternostre le fac-simile ci-dessous :

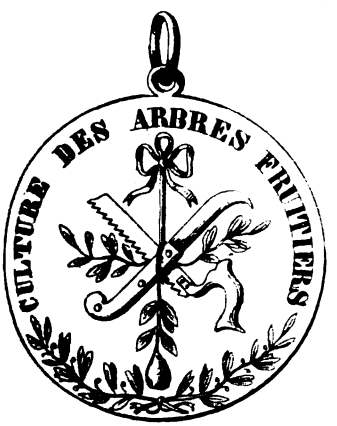

Digitized by Google

Quelle était cette poire, gagnée en 1808, qui valait au pépiniériste Liart des honneurs exceptionnels? Le procès-verbal ne la désigne pas plus amplement, mais il est impossible de douter qu'il ne s'agisse de la poire Napoléon, *Napoléon* (*Liart*) ou bon chrétien Napoléon des catalogues, bien connue pour un des plus délicieux fruits qu'il y ait. Le nom de *poire médaille*, que la Napoléon porte encore dans quelques jardins et que l'on trouve en synonymie dans les catalogues, suffirait d'ailleurs pour trancher la question.

Elle n'a rien de commun avec la poire *médaille d'or*, originaire aussi du Hainaut, et gagnée à Oignies, il y a un siècle.

« Il faut que la meilleure des poires porte le nom du plus grand des héros, » disait emphatiquement l'abbé Duquesne qui présidait dès lors la société. Ce mot que je tiens de source certaine, coûta cher à l'enthousiaste abbé, s'il est vrai, comme le bruit en a couru, qu'il paya six cents francs le droit de donner un nom de son choix à « la meilleure des poires. » La fortune de l'abbé lui permettait de semblables prodigalités, mais on doit douter de celle-ci, car Liart protesta toujours contre le nom retentissant donné à son gain, qu'il entendait appeler poire Liart et rien de plus. M. Poiteau, dans les annales de la société d'horticulture de Paris réduit à 33 francs la somme payée par Duquesne pour le pied mère. Ce chiffre serait plus vraisemblable que le premier.

La Napoléon de Liart est-elle, en effet, la meilleure des poires? Pouvait-on, du moins, la considérer comme telle en 1809? Certes peu de poires ont une eau aussi abondante et aussi délicatement parfumée; cultivée suivant qu'il convient à sa nature, assez accommodante du reste, c'est incontestablement un des plus excellents fruits de dessert. Cependant, elle mûrit en automne plutôt qu'en hiver, passe assez vite et blettit facilement dans les terrains humides. Ces défauts avaient, sans doute, échappé à l'abbé lorsqu'il faisait, entre la poire de Liart et « le plus grand des héros », ce rapprochement où il ne faut voir nulle intention prophétique.

J'ai vu mentionner, dans un très ancien catalogue, un *beurré de Liart*, dont je n'ai trouvé ailleurs nulle trace.

Nicolas Liart était un jardinier pépiniériste, natif de Ghlin,

Digitized by Google

mais fixé à Mons où il avait un jardin hors la porte de Bertaimont, jardin disparu comme tant d'autres, lors de la construction de nos fortifications. Ce n'est point là, cependant, mais à Ghlin, que fut gagnée l'excellente poire dont nous parlons. Venue parmi des sauvageons destinés à la greffe, elle dut à la sagacité d'un connaisseur d'être conservée et mise à part jusqu'à ce qu'elle eut montré son fruit.

L'abbé Duquesne était né à Cuesmes, autre commune limitrophe de Mons; il est mort dans notre ville vers 1830 et dans un âge avancé. Le jardin où il élevait ses arbres se trouvait, comme celui de Liart, hors la porte de Bertaimont, et a eu le même sort. Nous en verrons disparaître bien d'autres par le fait de ces inutiles fortifications. C'est là que l'abbé gagna, dit-on, en 1813, une poire bien connue également et que les amateurs tiennent en grande estime. Suivant toujours son même ordre d'idées, il lui donna le nom de l'impératrice Marie-Louise. *La Marie-Louise* (*Duquesne*), moins répandue que la Napoléon, parce qu'elle s'accommode moins aisément d'une culture mal entendue et ne vient bien, par exemple, que sur franc et à bonne exposition, est néanmoins un gain très précieux, une des meilleures et des plus belles poires d'automne.

Nous adoptons en ceci la version des *Annales de pomologie belge et étrangère*, de l'excellent recueil publié par la commission royale de pomologie de Belgique.

Il existe, suivant les *Annales*, une autre poire du nom de Marie-Louise, ou Marie-Louise Nouvelle, gagnée en 1821 par Van Mons, et qui ressemble fort, pour le fruit du moins, à la première. M. A. Bivort, notre savant pomologue, donne comme synonyme à cette seconde variété, le nom de Marie-Louise Delecourt. Or, voici où commence la difficulté : Nous tenons de source certaine que M. F. Delecourt, qui alors habitait Cuesmes et qui est mort à Mons il y a une vingtaine d'années, avait gagné une poire qu'il appelait Marie-Louise Delecourt. On nous assure même que le pied mère de cette variété existe encore à Cuesmes dans l'ancien jardin de cet amateur. On ne peut douter qu'il existât déjà une Marie-Louise quand Van Mons gagna la sienne en 1821, puisqu'il la nomma

Digitized by Google

Marie-Louise *Nouvelle*. Celle de Delecourt serait-elle la troisième du nom ? mais dans les jardins de Mons, il ne paraît pas en exister plus d'une.

Non licet . . . . . tantas componere lites ;

Qu'on nous permette cependant de hasarder une opinion : Ne pouvant révoquer en doute le gain de M. F. Delecourt, nous sommes amenés à douter de celui de l'abbé Duquesne. La poire de 1813, (nous empruntons cette date à M. Bivort), serait alors celle de M. Delecourt, et cette fois, comme pour la Napoléon, l'abbé Duquesne ne serait plus que le parrain.

L'abbé Duquesne a gagné une autre poire, aujourd'hui oubliée, et à laquelle, poussant jusqu'au bout son système, il appliqua le nom de *Roi de Rome*. Il faut savoir s'arrêter à temps. Après le barbier de Séville et le mariage de Figaro, Beaumarchais fit, hélas ! la mère coupable. La poire Roi de Rome est la mère coupable de l'abbé : une sorte de bergamotte fort médiocre et qu'on ne retrouve plus.

Le digne abbé n'eut pas toujours la main aussi heureuse en fait de baptêmes, témoin le jour où, voulant rendre hommage à Van Mons, celui-là que ses travaux pomologiques ont rendu célèbre, il lui dédia une très grosse et fort belle poire à cuire, sous le nom de *Colmar Van Mons ;* quand le professeur eut dégusté ce fruit cassant et acerbe, il fut indigné de la dédicace et en garda rancune à l'abbé, qui n'y avait pas plus entendu malice que dans l'autre circonstance. Van Mons eut peut-être tort. La poire, Colmar ou non, que Duquesne avait gagnée, n'est pas sans mérite, bien s'en faut. Elle fructifie aisément, a des fruits magnifiques, se garde jusqu'en février ou mars et vaut les meilleures poires à cuire, ce qui n'est nullement indifférent. Le plein vent ne lui convient pas.

Je trouve encore dans les catalogues, un beurré Duquesne, de seconde qualité, inconnu ici.

L'abbé Duquesne fut, pendant de longues années, le premier parmi les arboriculteurs montois. Il mettait, à la culture et à la propagation des bons fruits, une véritable passion, et son ardeur communicative se répandait au loin comme autour de lui. Il avait

Digitized by Google

des correspondances à New-Yorck et à Vienne aussi bien qu'à Paris, et aucune démarche ne lui coûtait pour stimuler les semeurs et pour faire la réputation de leurs conquêtes. On lui a dû, en grande partie, le développement que les jardins fruitiers et les pépinières avaient pris, jusqu'au moment où la construction de nos fortifications est venue les faire disparaître. Depuis lors, l'ardeur s'est éteinte, les arbres ont été négligés, d'autres cultures ont conquis la vogue, et l'arboriculture montoise est tombée où chacun sait.

Ne faut-il pas attribuer au chagrin causé par cette destruction générale des jardins fruitiers, en 1816 et 1817, une atteinte d'aliénation mentale que le bon abbé ressentit vers cette époque, et qui, depuis, se renouvela par intervalles? Une vieille religieuse m'a conté que dans un de ces moments de trouble mental, le digne homme était venu chercher une retraite au couvent des Pauvres sœurs, et que là, il s'occupait gravement à écussonner des poiriers sur les choux du potager. Il y a quelque chose de singulièrement touchant au fond de cette anecdote qui, d'abord, fait sourire. Cette passion du vieillard, qui survit à la perte de sa raison, n'est-ce pas un trait de caractère qui méritait d'être recueilli?

II.

Si j'écrivais une histoire, j'aurais dû, avant de mentionner Duquesne et ses contemporains, reculer à plus d'un demi siècle en arrière, jusqu'à M. Nicolas Hardenpont, le plus ancien et le plus renommé de nos semeurs de poires. L'abbé Hardenpont, né à Mons, le 14 juin 1705, en la paroisse de Saint-Nicolas en Havré, y est mort le 31 décembre 1774. Il était prêtre séculier. Le jardin où il élevait les semis qui feront passer son nom à la postérité, est toujours la propriété de la famille Hardenpont. Il est situé hors la porte d'Havré, le long du chemin des vaches et joignant la blanchisserie. Il n'y a pas bien longtemps que le pied mère du beurré d'Hardenpont y existait encore.

Digitized by Google

Le *Beurré d'Hardenpont*, ce gain presque sans rival de notre compatriote, obtenu en 1759, se nomme encore à Mons Beurré d'hiver et GLOU morceau. Cet adjectif de quatre lettres a fort embarrassé les catalogueurs et les pomologues. Faute de le comprendre, on en a fait goulu morceau, ce qui n'est guère français. *Glou*, en patois de Mons, veut dire friand ; c'est donc morceau friand, et certes, le nom est parfaitement justifié. Pour ma part, je n'hésiterais guère à mettre le beurré d'Hardenpont à la tête de toutes les poires d'hiver. Raison de plus pour que, parmi dix noms et davantage que son mérite éminent lui a valus, il porte de préférence celui de son auteur.

Presque au même rang que le beurré, un peu au-dessus, suivant les uns, à peine au-dessous d'après les autres, il faut placer un autre gain de l'abbé Hardenpont (1758), connu sous le nom de *Passe Colmar*. La plus parfumée, la plus riche en sucre de toutes les poires, juteuse, très fondante, de longue durée, se mangeant jusqu'à la fin de l'hiver, celle-ci, comme la précédente a sa place indispensablement marquée dans tous les jardins. Comme la précédente aussi, elle convient très peu pour le plein vent, sinon en terrain très chaud. Bonnes en pyramide, où leur arome acquiert tout son développement, elles prospèrent surtout en espalier à bonne exposition.

On peut en dire autant du *Beurré Rance* ou *de Rance*, gagné aussi, ou tout au moins découvert par l'abbé Hardenpont. Après bien des hésitations, on semble aujourd'hui d'accord pour placer l'origine de ce fruit au village de Rance, dans le Hainaut, à huit lieues de Mons. C'est là, dit-on, que l'abbé Hardenpont l'aurait trouvé, en 1762, et introduit dans son jardin, d'où il se serait propagé avec les gains du célèbre semeur. Cette histoire nous paraît inventée après coup, et n'avoir d'autre fondement que la similitude des noms entre le village et la poire. A Mons, tout le monde dit beurré rance et non *de* Rance. Faut-il donc respecter cette épithète compromettante? Sans prétendre trancher la question, j'apporterai à l'appui de la leçon montoise une anecdote que je tiens de feu M. Gossart, pharmacien et amateur de jardinage

Digitized by Google

(un homme de mérite et de cœur, qui était l'ami de la jeunesse studieuse). M. Gossart me contait qu'un jour l'abbé Hardenpont ayant réuni chez lui quelques connaisseurs, pour déguster une poire nouvelle dont il attendait beaucoup, les avis se partagèrent, et quelqu'un hasarda de dire que la poire avait un goût rance.

— Rance! rance! s'écria le semeur indigné. Puisque tel est votre avis, nous l'appellerons beurré rance en souvenir de votre mauvais goût.

Le beurré en question n'est pas un beurré, si toutefois cette appellation générale a un sens déterminé, et il n'est pas rance, mais il est vrai que, dans les terres froides, il prend parfois un goût désagréable. Cultivé en terrain sec et en espalier au midi, il donne en abondance des fruits volumineux, qui se gardent jusques tout à la fin de l'hiver et sont véritablement exquis.

Nous ne sommes pas au bout des poires de M. Hardenpont; on lui doit encore la poire *Délices d'Hardenpont*, obtenue la même année et peut-être, pense M. Royer, du même semis que le beurré d'Hardenpont; très belle, fondante, délicieuse en effet, fertile, n'ayant d'autre tort que de mûrir dans une saison où il y a abondance d'excellentes poires, c'est-à-dire vers le mois d'octobre ou de novembre, rarement en décembre.

J'ai trouvé dans le consciencieux et riche catalogue de la pépinière de M. André Leroy, d'Angers, une synonymie qui a bien son prix. La poire délices d'Hardenpont s'y nomme encore *fondante pariselle*. Or, fondante pariselle n'est qu'une altération légère de fondante du Panisel ou Parisel, nom de l'humble mont qui domine, ou plutôt qui ne domine pas la ville de Mons. C'est en effet au pied de la colline, à l'abri des vents du nord et de l'est, et dans un sol riche sans être compact ni humide, que se trouvait le jardin où M. Hardenpont obtenait de si beaux succès.

Il existe à Angers un autre délices d'Hardenpont qui n'est point le nôtre. Il est évident que ce double emploi est le résultat d'une erreur ancienne et que la poire d'Angers doit avoir un autre nom. Serait-ce encore une poire de Mons? Peut-être la vraie fondante de Panisel, car il nous a été dit qu'il en existe une différente du

Digitized by Google

délice? M. Royer, président de la commission royale de pomologie, conjecture de son côté que le délices d'Hardenpont d'Angers pourrait bien être le *surpasse délices*, poire que l'abbé aurait gagnée sur la fin de ses jours, et qu'on ne trouve plus.

Je rencontre encore dans le catalogue général des pépinières royales de Vilvorde, une *Cassante d'Hardenpont*, poire inconnue ou du moins oubliée à Mons, et que l'exposition récente de la Société nouvelle d'arboriculture est venue nous remettre en mémoire. C'est un énorme fruit, très ornemental, très fertile, dit-on, ayant l'apparence d'une poire à cuire, et donnée, du reste, comme de seconde qualité.

Quoiqu'il en soit de la cassante et de la fondante, il reste, pour l'honneur du plus ancien des semeurs montois, quatre poires de toute première qualité, comme disent les catalogues, et notamment trois fruits d'hiver, de très longue durée et de mérite à peu près irréprochable. Au débutant qui nous demanderait le meilleur parti à tirer d'un mur bien exposé, en terrain passable, nous répondrions sans hésiter : « plantez-y les poires d'Hardenpont. »

Ceux qui savent que l'on sème des poires depuis les grecs et les romains et que néanmoins le nombre des bons fruits de dessert est toujours fort restreint, et qu'il l'était surtout à l'époque où vivait l'abbé Hardenpont, s'étonneront à bon droit de voir quatre des meilleures poires, (j'allais dire les quatre meilleures!) gagnées coup sur coup par un seul amateur, dans un petit coin de terrain. On se demandera probablement si l'abbé Hardenpont et ses successeurs étaient, comme plus tard Van Mons, en possession d'une méthode propre à assurer d'aussi beaux résultats, ou si le hasard seul les a favorisés. Il n'en est rien venu jusqu'à nous, et il est dès lors fort probable qu'un instinct d'amateur, un heureux choix de porte-graines, des conditions favorables de sol et de climat, ont plus aidé au succès que des procédés systématiques.

Si, dans le cadre restreint de cette notice, aidé de souvenirs personnels et de renseignements puisés aux sources mêmes, je ne parviens point complétement à établir l'origine de *toutes* les poires de Mons et à restituer à chacune son vrai nom, on peut se faire

Digitized by Google

une idée de l'embarras où se trouvent les pomologues et les pépiniéristes éclairés, comme il y en a beaucoup, jaloux de respecter le *Suum Cuique* et d'éviter des erreurs, décourageantes pour les amateurs et préjudiciables au commerce. Les travaux consciencieux de quelques pomologues belges et français, de la commission royale de pomologie de Belgique, des congrès pomologiques de France, etc., ont beaucoup déblayé le terrain, mais je pense plus que jamais que des recherches locales multipliées fourniront seules les matériaux complets d'une nomenclature certaine. On imaginerait à peine avec quelle légèreté on s'est plu en tous pays, à affubler les meilleures variétés de noms de fantaisie, hasardés, impropres, sources de confusion et de mécomptes innombrables.

Qu'aurait dit, par exemple, l'abbé Duquesne, lorsqu'il baptisait d'un nom glorieux « la meilleure des poires », à celui qui fût venu lui prédire que cinq ans plus tard ce nom serait proscrit et que sa poire, ou plutôt celle de Liart, prendrait un jour en France le nom de Charles X et en Allemagne celui d'archiduc Charles d'Autriche? Le nom primitif, respecté chez nous, a fini par prévaloir généralement, et c'était justice. Les passions politiques n'ont qu'un temps; les proscrits de la veille sont acclamés le lendemain : grand sujet de méditation pour les princes et pour les pépiniéristes.

Notons, à ce propos, que notre passe Colmar, débaptisé de son côté, mais pour d'autres raisons, a reçu, outre Rhin, le nom de *Koënig van Baiern* (roi de Bavière), ce qui fait infiniment d'honneur au passe Colmar.

Ceci n'est qu'une digression; nous ne sommes pas au bout de la liste de nos semeurs et des poires de Mons. J'arrive maintenant au *beurré de Capiaumont*, gain des frères Capiaumont dont le jardin, situé au grand boulevard, porte de Nimy, a subi le sort commun vers 1817. Cette poire doit être plus ancienne de quelques années que celles de l'abbé Duquesne. On la nomme encore beurré aurore, à cause de sa couleur. M. Leroy, d'Angers, d'accord en cela avec les amateurs et pépiniéristes de Mons, n'hésite pas à confondre le beurré aurore avec la poire de Capiaumont. Cependant le catalogue de M. De Bavay fait de la Capiaumont une poire

Digitized by Google

toute différente de l'autre, à peau *entièrement verte*, et *lente à se mettre à fruit*. Il est bien vrai que cultivée à l'ombre, au nord, la Capiaumont conserve une peau verdâtre, mais elle prend, dès qu'elle reçoit le soleil, cette belle couleur jaune aurore mate qui la fait distinguer parmi toutes les poires. Nous ignorons ce que peut être le beurré Capiaumont de M. De Bavay, mais, à coup sûr, il y a quelque erreur et ce n'est pas le nôtre.

Ce beurré, puisque tel est le nom qu'on s'accorde à lui donner, dérive manifestement du type Calebasse, mais avec des modifications essentielles. C'est aujourd'hui un fruit indispensable. Aucun poirier n'a sa fécondité, et il n'est point de cultivateur qui n'ait vu ses grosses branches, voire même l'arbre entier, casser, si l'on n'y prenait garde, sous le poids de ses fruits. J'ai compté bien des années mauvaises où, presque toutes les poires étant manquées, la Capiaumont remplissait seule les fruitiers. Excellente en compote et pour tous les usages de l'office, c'est encore un de nos très bons fruits de dessert. Mais si elle est d'une culture on ne peut plus facile, venant parfaitement en plein vent et à toute exposition, ce n'est cependant qu'en terrain sec et chaud qu'elle devient tout à fait fondante, parfumée et d'assez bonne garde, au moins jusqu'en décembre. En sol froid et fort, au contraire, elle reste demi cassante, médiocrement savoureuse et blettit avant même de mûrir. Diversément appréciée, pour ce motif, cette précieuse poire ne peut que gagner à être mieux connue.

Voilà plusieurs fois, déjà, que nous insistons sur la nécessité de donner à certaines variétés, sinon à toutes, le sujet, le sol, l'exposition, la taille qui leur sont spécialement propres. Rien de plus élémentaire que cette règle et rien de moins observé. Soit négligence, ignorance ou toute autre cause, on voit partout des arbres traités à contre-sens, qui donnent de mauvais fruits ou n'en donnent point du tout, tandis qu'un choix judicieux et un traitement intelligent assureraient presque partout d'abondantes et savoureuses récoltes. Mettre chaque espèce à sa place, voilà la règle en six mots. Quand nos amateurs s'en seront bien pénétrés, ils pourront en revendre aux hommes d'État.

Digitized by Google

Tout auprès du jardin des frères Capiaumont, dans les beaux terrains si tristement et si inutilement transformés en bastions et en courtines, la famille Dorlin possédait d'intéressantes cultures. M. Jean-Joseph Dorlin, mort en 1858, y gagna en 1810 une poire qu'il a nommée *poire Dorlin.* On la trouve dans le commerce, au moins à Mons, mais elle manque dans les catalogues étrangers que nous avons consultés. Comme c'est un très bon fruit du commencement de l'hiver et que M. Dorlin, aidé en cela par l'abbé Duquesne, en a vendu plusieurs centaines de plants au dehors, il n'est pas douteux que cette poire n'existe dans les collections sous un nom d'emprunt.

M. Dorlin a gagné diverses autres poires, la plupart d'été ou d'automne, qui ont disparu depuis et qui ne méritaient probablement pas d'être conservées. J'ai eu en main le catalogue de sa pépinière: on y remarque un grand nombre de poires portant des noms empruntés aux villages de nos environs, que nous n'avons retrouvées nulle part ailleurs. Il faut y voir une preuve nouvelle de l'ardeur avec laquelle on semait, autour de Mons, vers 1810. On pourrait aussi, de leur complète disparition, tirer cette conséquence qu'un judicieux esprit de critique présidait alors au triage de nos gains et condamnait à l'oubli les variétés sans intérêt.

Je dois encore mentionner une autre poire, obtenue par M. Devergnies, de Mons, dans son jardin de la cour du bailli, vers la même époque que les précédentes. Elle figure dans les catalogues complets, notamment dans celui de M. Leroy d'Angers, sous le nom de belle vernie ou du vernis, ou délices de Mons. Il faut lire *belle Devergnies.* C'est un très bon fruit d'automne, très fondant, qui mérite d'être conservé, et que l'on peut se procurer, comme les précédentes variétés, chez M. Hilaire Tellier, pépiniériste intelligent, qui s'est fait un devoir de réunir chez lui la plupart des fruits d'origine montoise.

Le nom de *délices de Mons* appartient, suivant M. H. Tellier, à une autre poire gagnée dans un jardin de la porte d'Havré, par feu M. Fariaux, négociant. C'est encore une très bonne poire d'automne. On doit au même M. Fariaux une seconde poire, qui

Digitized by Google

date de 1815, et qu'il a nommée *Belle alliance*. Elle est d'hiver, du genre mansuette, et se garde jusqu'en février. Est-ce la même que M. De Bavay nomme beurré Sterckmans, avec le synonyme de belle alliance? M. Bivort, qui décrit le beurré Sterckmans, ne lui connaît pas de synonyme. D'un autre côté, M. A. Leroy donne ce nom de belle alliance comme synonyme de la *poire de Neufmaisons* (village à trois lieues de Mons), mais sa description ne répond pas à la nôtre. Il est probable qu'il y a confusion et que la belle alliance vraie n'a rien de commun avec la *poire de Neufmaisons*. Nous serions en droit de faire figurer cette dernière, excellent et beau fruit, parmi les poires de Mons.

Moins connue que les précédentes, est une variété qui a fructifié pour la première fois vers 1824, à Hyon, autre commune limitrophe de Mons, dans le jardin de M. J.-A. De Puydt père. Il la nommait *nouvelle graciole*, à cause de sa ressemblance extérieure avec une ancienne poire de ce nom, à laquelle elle est bien supérieure en qualité. Je crois voir encore l'arbre mère, pyramide d'une rare vigueur, que caractérisaient ses longs aiguillons, et qui portait çà et là des bouquets de magnifiques poires oblongues s'élargissant vers l'ombilic, à peau verte jaunissant à la maturité, piquetées de brun, colorées de carmin du côté du soleil et de l'aspect le plus appétissant. Mûres à point, elles étaient fondantes, très juteuses, sucrées, légèrement parfumées, rafraîchissantes; en deux mots: excellentes et magnifiques. C'eût été un des meilleurs fruits sans le défaut, commun aux poires d'octobre, de blettir rapidement. Cet arbre précieux a été détruit comme le plus vulgaire sauvageon, quand le terrain est passé aux mains d'un nouveau propriétaire, amateur de jardins *anglais*, dont il gênait les combinaisons pittoresques. Mon père avait distribué des greffes de son gain à plus d'un ami, et nul doute qu'il n'existe en divers endroits, mais sous quel nom? M. Pringalle-Dubuisson, pépiniériste à Lesdain, près Tournay, m'a parlé récemment d'une *poire De Puydt* qu'il cultive, c'est sans doute la même, mais je n'ai pu encore m'en assurer.

Il y a une autre poire originaire d'Hyon, que l'on nomme *poire*

Digitized by Google

Gervais, poire d'Hyon ou poire du clerc. M. Gervais, qui l'a gagnée, était en effet clerc de la paroisse : c'est une variété très productive, à cultiver en haut-vent, forme sous laquelle elle donne dès la fin de septembre, d'excellents fruits à peau verte et lisse, fondants, à chair fine et juteuse. C'est une excellente espèce pour le marché.

Ce n'est pas tout encore ; on trouve dans nos pépinières, la *poire Lhoir*, gros fruit d'hiver, gagné vers 1810 à Mons, par le jardinier Lhoir ; la *poire d'Honner*, genre Capiaumont, très fertile, obtenue au Béguinage, il y a une trentaine d'années, par M. J.-B.te d'Honner ; la *poire des Chartriers*, ancienne variété trouvée en ville, à l'hospice des chartriers : bon fruit de dessert, de la fin de l'automne et du commencement de l'hiver. C'est la même qu'on rencontre sous le nom de fondante de sartiers ou poire de sartiers, suivant la prononciation montoise. Orthographe à rectifier.

M. le vice-président Fonson cultive encore une poire d'hiver, fondante, de bonne qualité, qu'il a eue sous le nom de *gloire de Mons*. — D'origine inconnue.

En voilà, de compte fait, une vingtaine, les unes bien connues, répandues dans tout le monde horticole et de mérite incontestablement supérieur, les autres très dignes d'intérêt et tenant honorablement leur place dans les jardins. Il n'est guère douteux pour moi que d'autres variétés montoises, venues au déclin de notre *splendeur*, quand nous n'avions plus ni connaisseurs capables de les apprécier, ni l'ardent abbé Duquesne pour les propager, s'en sont allées au hasard, les unes se perdre sans honneur dans quelques jardins inconnus, les autres revêtir des noms étrangers sous lesquels il est devenu impossible de discerner leur origine. On voit encore de temps en temps, apparaître sur notre marché des poires inconnues, qui mériteraient un nom et une meilleure culture ; d'où viennent-elles ? Sans doute des restes dispersés de nos pépinières d'autrefois, mais qui pourrait le prouver ? la patrie des Hardenpont et des Duquesne n'a presque plus d'amateurs ; elle se souvient à peine de sa vieille renommée.

Depuis les dernières années, cependant, une renaissance se

Digitized by Google

prépare; vienne la démolition des fortifications et nos beaux jours pourront revenir. Déjà M. Fontaine de Ghélin a fait connaître quelques gains de beaucoup de mérite, qu'il a obtenus dans une pépinière située à quelques cents mètres de celle où semait Hardenpont. Tournai lui a décerné des médailles. Il y a mieux encore : une nouvelle société d'arboriculture vient de débuter par une brillante exposition. Espérons qu'elle ne reculera pas devant les difficultés de sa tâche et que nous verrons d'autres Duquesne et d'autres Liart sortir de ses rangs.

Que l'on ne vienne pas me dire : « Vous attachez trop d'importance à ces bagatelles, nous avons mieux que cela : notre ville » n'a-t-elle pas tenu dignement sa place dans l'histoire? n'a-t-elle » pas vu naître, à toutes les époques, des hommes d'État et des » hommes d'épée? des savants, des prélats, des orateurs, des » poètes et des artistes? » Oui vraiment, mais ce n'est pas une raison pour dédaigner les *petites gloires*, celles-là surtout qui, sans rien coûter à l'humanité, ni larmes ni sacrifices, laissent après elles un progrès accompli, si minime qu'il soit.

Si l'on cherchait bien, on retrouverait encore d'autres souvenirs presque éteints, qu'il serait intéressant et utile de faire revivre. Combien, par exemple, savaient, avant que mon savant collègue M. Lacroix eut remis ce fait en lumière, que c'est un compatriote, M. Jacques de Sivry, Maïeur de Mons, qui introduisit la pomme de terre en Belgique en 1588, deux ans après que Sir Francis Drake l'eut apportée d'Amérique, et deux siècles avant que Parmentier méritât une statue pour avoir fait adopter ce précieux tubercule par l'agriculture de son pays?

Qui pourrait, d'autre part, nous renseigner sur la succession des musiciens montois, depuis Roland de Lassus et Philippe de Mons jusqu'à notre Fétis? J'incline à croire, pour mon compte, que la série n'en a jamais été tout à fait interrompue, et que ce bel art a trouvé chez nous, depuis des siècles, sinon des génies créateurs, au moins de dignes interprètes. A ce propos, il me vient envie de rappeler avant de finir, une circonstance presque oubliée et une anecdote inédite, où il n'est pas question de poires.

Digitized by Google

A l'époque où florissait la société des amateurs de jardinage, notre ville avait encore d'autres distractions: elle possédait alors toute une phalange de musiciens d'élite, instrumentistes consommés, dont la réputation était si bien établie au dehors, que « le plus grand des héros », comme disait l'abbé Duquesne, y fit allusion lorsqu'il visita Mons en 1810. Il donnait audience aux autorités et, selon son usage, posait d'un ton brusque et bref des questions dont il n'attendait pas volontiers la réponse.

— Quelle est la principale industrie de votre ville? demanda-t-il au Maire de Mons.

Et comme le magistrat, mal préparé là-dessus, cherchait encore sa réponse :

— C'est la musique, n'est-ce-pas, dit l'empereur en riant, et il passa outre [1].

Ma tâche est maintenant finie. Je ne tenais pas seulement à remettre en lumière les pacifiques conquêtes de nos pères dans le domaine de l'arboriculture et à rappeler que les Van Mons, les Esperen, les Bivort et tant d'autres dont les travaux patients

[1] Le Maire de Mons dont nous parlons ne tarda pas à prendre sa revanche. A l'issue de l'audience, l'empereur, qui désirait voir les travaux commencés du canal de Mons à Condé, était monté à cheval avec sa suite. M. le Maire, rigoureux observateur de ses devoirs, n'avait eu que le temps de se faire amener le premier cheval de main, et en culotte courte, bas de soie et escarpins, il chevauchait tout au plus près du grand homme. Le monarque interrogeait l'ingénieur en chef; il fut question de la Haine et de son cours.

— Où va cette rivière? demanda l'empereur.

— Elle se jette dans l'Escaut à Condé, Sire.

— L'Escaut? dit l'empereur, l'Escaut ne passe pas à Condé.

L'ingénieur eut volontiers répondu: « comme il plaira à votre Majesté. » Mais le Maire, sûr cette fois de son fait, ne lui en laissa pas le temps.

— Sire, dit-il, l'Escaut passe *tout à travers* de Condé.

Digitized by Google

et désintéressés honorent la Belgique, avaient eu pour dévanciers les Hardenpont, les Duquesne et toute l'association montoise; mon but était plus élevé : je voudrais stimuler le zèle un peu tiède des hommes d'aujourd'hui, et leur persuader que chacun, dans sa petite sphère, peut être utile à ses semblables et laisser après lui un souvenir honorable. Faisons, comme nos prédécesseurs, de bonne musique et gagnons d'excellentes poires; soyons, suivant nos aptitudes, artistes, écrivains, industriels, jardiniers, n'importe quoi, mais soyons quelque chose et portons, en tout ce que nous entreprenons, l'amour du beau, du vrai et de l'utile. Il n'est point nécessaire d'être des hommes de génie; les génies sont rares partout et à toutes les époques; mais beaucoup de petits efforts sagement coordonnés constituent une puissance et une association bien réglée est la monnaie d'un grand homme. Honorons nos dévanciers, qui ont travaillé pour la postérité dans des temps bien autrement difficiles que les nôtres, mais honorons les surtout en les imitant. Soyons montois, soyons belges et proclamons le bien haut : on ne sait pas assez combien le patriotisme est une semence féconde. Nous avons des annales glorieuses; eh bien, noblesse oblige. Ne nous arrêtons pas à considérer le passé bras croisés. Semons, nous aussi, pour l'avenir. Pénétrons-nous du rôle qui nous est assigné par la nature même : placés au centre de l'Europe, au cœur de la civilisation, entre les nations les plus éclairées du monde, parlant à la fois un idiome du nord et une langue du midi, nous sommes, entre le nord et le midi que notre territoire neutre empêche de se heurter, les intermédiaires obligés d'un continuel échange d'idées, d'un accord pacifique sur le terrain du travail, de la science et de l'humanité.

Cette mission, certes, en vaut bien une autre: il s'agit seulement de n'y point faillir.

P.-E. DE PUYDT.

Digitized by Google

LA POÉSIE ET LE SIÈCLE.

I.

On disait : « L'avenir est à l'intelligence
« Sur le globe docile exerçant sa puissance
» Et d'un vague idéal chassant l'illusion.
» Au bonheur fait pour nous le siècle nous ramène ;
» L'homme est le roi du monde : à régir ce domaine
» Qu'il borne son ambition.

» Il est passé le temps des brillantes chimères.
» Qu'est devenu l'écho des chansons que nos mères,
» Rêveuses, modulaient à nos premiers sommeils?
» Quand mûrissent les fruits, où va la fleur nacrée ?
» Quand le soleil s'élève à la voûte azurée,
» Où va l'aube aux rayons vermeils ?

» L'humanité grandit et marche sans lisière.
» Elle aime à s'essayer dans sa vigueur première,
» Rejette les hochets, s'arme d'un fer pesant,
» Creuse, assouplit, pétrit la matière, et proclame
» Que le sol qui nous porte, à l'essor de notre âme,
» Offre un théâtre suffisant.

Digitized by Google

» A l'œuvre donc, mortels ! parcourez votre empire :
» La forêt frissonnante au souffle du zéphire,
» Le rivage battu du flot grondant des mers,
» La plaine ardente et nue où blanchissent les tentes,
» Les monts qui, sous le poids des neiges éclatantes,
» Plongent leurs sommets dans les airs.

» Les airs mêmes, où l'aigle audacieux habite,
» Pour vous ont cessé d'être une arène interdite :
» Vous voyez le soleil de bien plus près que lui ;
» Quand vous passez, il jette aux vents un cri de haine,
» Et se cache en son aire, à la cime hautaine
» D'un mont qui sous vos pieds a fui.

» De là vous pénétrez jusque dans les entrailles
» De la terre, où l'on peut compter les funérailles
» Des mondes primitifs vingt fois renouvelés.
» Là, tout vous est soumis ; là, comme à la surface,
» A vos mains s'offriront, pour prix de votre audace,
» Mille trésors accumulés. »

II.

Ces conseils sont entrés au cœur de l'homme avide.
Dans ses vastes desseins la science le guide :
Il parle, et les métaux lui prêtent leur vigueur ;
Les éléments, pressés à l'envi de lui plaire,
Se sont laissé dompter et n'ont plus de colère
Qu'au gré de leur calme vainqueur.

Mais pourquoi fuirait-il les souvenirs antiques ?
Pourquoi briserait-il les autels domestiques
Dont l'ombre protégea son berceau frêle et doux ?
Fils ingrat, de l'orgueil l'aveugle frénésie
Lui ferait dédaigner la sainte poésie,
Qui l'a porté sur ses genoux !

Digitized by Google

Non ! la voix d'une mère à l'accent ferme et tendre
Toujours de ses enfants saura se faire entendre.
Le printemps de la vie est parfumé d'amour;
Il laisse un souvenir qui jamais ne s'efface,
Et du cœur maternel la chaleur et la grâce
Dans tous les cœurs trouve un retour.

Au foyer élargi de la famille humaine
Qu'elle ait donc une place, heureuse souveraine
Qu'un fils respecte, au jour de sa maturité.
Sa parole est encor cadencée et suave;
Elle charme, attendrit; mais sa pensée est grave
Et pleine de sérénité.

III.

Muse, reine des temps, bénis tes destinées :
Si l'homme, en descendant le fleuve des années,
D'un œil indifférent voit ce qu'il admirait
Disparaître, toujours, par un instinct secret,
Il échappe à l'ennui du présent qu'il exalte.
Dans sa course effrénée il fait plus d'une halte ;
Las de tenir les yeux fixés sur l'avenir,
A tes enseignements il aime à revenir.
Il croit ouïr les airs qui charmaient son enfance,
Et, tout-à-coup, vers toi souriant il s'élance;
Et tu le reconnais comme à ses premiers jours.
Tes bras lui sont ouverts : tu sais par quels discours
On peut calmer soudain l'ardeur qui le consume.
Tu lui diras d'où naît l'incessante amertume
Qui trouble ses transports quand, par d'heureux larcins,
Contraignant la nature à servir ses desseins,
Il centuple sa force, affermit son empire.
Vainement l'univers à son bonheur conspire;
Vainement la science ajoute, ajoute encor
Aux biens qu'il recueillit quelque nouveau trésor;

Digitized by Google

Son cœur a des instincts que ne peut satisfaire
Le progrès accompli sur la terrestre sphère.
Toujours le même au sein du monde transformé,
De vérité, d'amour à jamais affamé,
Il tourne ses regards vers des hauteurs sublimes,
Et, soit pressentiments, soit souvenirs intimes,
Pas un projet brillant qui, sitôt achevé,
Ne lui semble au-dessous de ce qu'il a rêvé.
Seule tu lui diras le secret des merveilles
Dont le siècle, illustré par les fécondes veilles
Des savants éblouis de leurs propres travaux,
Se pare en défiant les grands siècles rivaux.
Toujours l'humanité te convie à ses fêtes.
Va, ne célèbre plus les sanglantes conquêtes
Des héros dont l'histoire a doré les exploits.
A l'ombre de la paix, sous le règne des lois,
Il se livre un combat plus grand, plus héroïque
Que les longs démêlés chers à la muse antique.
Sans cesse subjuguée et sans cesse luttant,
La terre accroît sans fin le triomphe éclatant
De l'homme, qui dispute au temps comme à l'espace,
Sur ce globe changeant, sa durée et sa place.

Heureux qui, devançant l'essor du genre humain,
Au génie exalté trace un nouveau chemin !
Heureux ceux qui, marchant à la suite des sages,
Ont du bonheur public multiplié les gages,
Et fait aimer les arts, ces enfants de la paix !
Leurs noms sont consacrés par d'immortels bienfaits,
Et le peuple, ennobli par le travail, qui fonde
Lois, mœurs, amour du sol, sécurité profonde,
Respect des droits de tous, renom, prospérité,
Le peuple, par la voix de ses chefs excité,
De la marche du siècle ayant l'intelligence,
Fera plier la force au droit, à la science,
Chassera des combats les sombres visions,
Pour qu'un pacte se signe entre les nations.

Digitized by Google

IV.

De Dieu, des hommes et du monde
Il faut le concours merveilleux
Pour qu'une nation se fonde
Et puisse vivre sous les cieux :
Le temps, sur ce globe fragile,
A vu l'être pétri d'argile,
De jour en jour, porter ses pas
Plus loin dans son domaine immense,
Se faisant, par l'intelligence,
Une patrie en tous climats.

D'abord, solitaire famille,
Le genre humain marche au hasard;
Puis dans les plaines il fourmille,
Sondant l'horizon du regard.
Avide, il franchit les montagnes ;
Toujours de nouvelles campagnes
Reçoivent des essaims nouveaux.
Déjà le doux nom de patrie
A résonné, de l'industrie
Animant les rudes travaux.

Combien de siècles s'écoulèrent
Depuis le jour béni des cieux
Où les hommes se rassemblèrent
Autour du plus ingénieux!
O découverte redoutable !
Des métaux la force indomptable
Se soumet à leur volonté.
La flamme mugit dans la forge ;
Depuis ce jour le glaive égorge,
Le soc nourrit l'humanité.

Cessez enfin de vous maudire,
Hommes créés pour vous aimer ;

Digitized by Google

Quoi ! des combats l'affreux délire
Pourrait encor vous enflammer !
Déjà des nations rivales
Se rapprochent les capitales,
Se mêlent tous les intérêts ;
Un peu d'eau qui bouillonne et gronde
A changé la face du monde ;
Que faites-vous de ce progrès ?

L'espace ne manque à personne ;
La terre ouvre à tous ses trésors ;
La richesse vous environne,
Prête à couronner vos efforts.
Maître absolu dans sa demeure,
L'homme peut frapper à toute heure
A la porte de son ami ;
Qu'on puisse croire à ta justice,
Europe, et ton vieil édifice
Sera pour toujours affermi.

V.

Ah ! quand aura fui cette nue
Aux flancs par l'éclair déchirés,
Pour une harmonie inconnue
Tous les cœurs seront préparés.
Sous les auspices du génie,
Grande famille réunie,
Les peuples, se donnant la main,
Se recueilleront pour entendre
La lyre, qui peut leur apprendre
Le but où va l'esprit humain.

Dans la retraite et le silence,
Loin des vulgaires passions,
A chaque instant l'âme s'élance
Vers de sereines régions.

Digitized by Google

Cédant à ses travaux austères,
De la nature les mystères
Se sont dévoilés à ses yeux;
Pourquoi soupire-t-elle encore?
Ah! le désir qui la dévore
N'en est que plus audacieux.

Le Tout-Puissant jette les mondes
Dans les célestes océans;
Il irrite ou calme les ondes,
Il soulève les monts géants.
Sa gloire éclate dans l'espace;
Et l'homme, qui gémit et passe
Sur ce globe sombre et flottant,
Épris de beauté, de lumière,
Vers toi, Seigneur, de sphère en sphère
S'élève, ébloui, palpitant.

Et lorsqu'il a, dans sa pensée,
Franchi l'immensité des cieux,
Comme une comète lancée
Dans un orbe prodigieux,
Lorsque tant de lueurs sacrées
Dont les nuits étaient éclairées,
Soleils brûlants, planètes d'or,
Semblent à ses pieds se dissoudre,
Comme un bois frappé de la foudre,
Dont la cendre scintille encor;

Il reprend son essor sublime,
Et va, dans le vide éternel,
Sonder un plus profond abîme,
Chercher un monde plus réel.
C'est l'universelle patrie,
Où l'espérance refleurie
Porte un fruit suave et vermeil;
C'est là que, sur d'heureuses plages,

Digitized by Google

Que n'attristent plus les orages,
Rayonne le vivant soleil.

Plus la nature est asservie
Et prompte à prévenir nos vœux,
Plus pâle nous paraît la vie,
Plus notre front est soucieux.
Là notre grandeur se révèle;
Dès lors une lueur nouvelle
Éclaire notre humble séjour,
Jusqu'à ce que le bien suprême
A nos yeux se montre lui-même. . . .
O vérité, splendeur, amour!

Mortels, poursuivez vos conquêtes
Sur la matière et sur le temps:
D'autres merveilles déjà prêtes
Naîtront de vos travaux constants.
Mais laissez à l'âme inquiète
La lyre et la voix du poète;
Laissez aux champs leurs humbles fleurs.
La poésie a son domaine:
Elle bénit toute œuvre humaine
Et sèche parfois quelques pleurs.

AGATHON MARSIGNY.

Digitized by Google

L'ÉCUREUIL.

FABLE.

Économe et poussant un peu loin la prudence,
Avare, si vous l'aimez mieux,
Un écureuil, qui sans doute était vieux,
S'était fait pour l'hiver un grenier d'abondance.
Tout seul vis-à-vis de ses noix
Il se disait : arrivent les temps froids,
Je n'aurai plus la moindre inquiétude.
Çà ne l'empêchait pas de mettre son étude
A retrancher toujours de ses menus besoins
Pour s'apprendre à manger ainsi de moins en moins.
Il ne ressemblait pas à ces nombreux apôtres,
Cherchant dans nos dîners les mets fins et choisis;
Lui ne touchait qu'aux fruits déjà moisis,
Pour garder plus longtemps les autres.
Avec un tel système et mettant de côté
Chaque excédant de noix, qu'il cueillait chaque été,
Il s'était fait un magasin immense.

Digitized by Google

Ah ! je pourrai, dit-il, je pourrai donc enfin,
Dans peu de temps encor, grâce à ma prévoyance,
Satisfaire aisément ma faim !
Sans de mon avenir m'occuper davantage,
Bientôt aussi je reprendrai
Les exercices du jeune âge,
En dansant sur la branche autant que je voudrai !...
Pendant qu'à ces pensers notre écureuil se livre,
La mort vient de son rêve interrompre le cours.

Ainsi nous arrivons au dernier de nos jours,
En nous promettant de mieux vivre.

M. GRENIER.

Digitized by Google

LE MOULIN A VENT.[1]

FABLE.

Une foule d'enfants jouait près d'un moulin,
Cédant à des raisons pour lui bien naturelles,
L'un d'eux courut monter sur l'une des quatre ailes
Et faisait là, comme on dit, du malin,
Un coup de vent met en jeu la machine,
Notre jeune imprudent, qu'un fol orgueil domine,
Est lancé dans l'espace et va tomber au loin.
De ses amis le premier soin
Est de courir à lui; puis chacun d'eux l'engage
A leur conter ce qu'il vit en voyage,
Pour n'oser plus seulement faire un pas.
J'ai vu, dit celui-ci, comme sortant d'un rêve,
Que plus haut on s'élève,
Plus on s'expose à tomber bas.

M. GRENIER.

[1] Imitation de Piis.

Digitized by Google

PROJET D'ÉRECTION

D'UNE STATUE

A

BAUDOUIN DE CONSTANTINOPLE.

Rapport de la Commission spéciale.

Messieurs,

Dans votre séance du 22 février 1860, vous avez nommé, pour répondre à la demande qui vous en avait été faite par l'administration de la ville (lettre du 5 décembre 1859), une commission chargée de désigner l'emplacement le plus convenable pour y ériger une statue équestre au comte de Hainaut, Baudouin VI, plus connu sous le nom de Baudouin de Constantinople.

Notre compagnie qui a tant de fois appelé de ses vœux l'érection d'un monument digne du héros de la cinquième croisade, qui fut aussi le législateur du comté de Hainaut, ne pouvait manquer d'accueillir avec une joie patriotique la nouvelle que le gouvernement et la ville de Mons s'occupaient sérieusement de cette œuvre. Aussi, vous êtes-vous empressés de leur prêter le

Digitized by Google

concours demandé, et le choix des membres de votre commission marquait assez l'importance que vous attachiez à son travail. Il ne s'agissait plus, en effet, d'un simple intérêt local; la gloire de Baudouin de Constantinople appartient à la Belgique tout entière, et le monument à lui élever, doit être, comme le gouvernement l'a compris, bien plus l'œuvre de la nation que celle de la province ou de la ville.

Dans cette conviction, outre M. le président Rousselle et MM. Lacroix et De Puydt, vice-présidents, Toilliez, secrétaire, et Wauquière, directeur de l'académie, membre effectif, vous avez choisi comme membres de la commission cinq de vos correspondants MM. Balat, Chalon, Fraikin, Romberg et Wiener. De pareils noms devaient donner aux propositions de la commission une valeur artistique et une autorité incontestable.

Cet appel aux notabilités de l'art et de la science, que nous sommes fiers de compter parmi les membres correspondants de la société, a été entendu. Des empêchements fortuits ont retenu au dernier moment MM. Romberg et Chalon, mais nous avons obtenu la coopération très active de MM. Balat, Fraikin et Wiener.

Réunis d'abord au local de la société pour y prendre connaissance des pièces officielles et s'entendre sur la marche à suivre dans l'accomplissement de leur mission, vos commissaires ont ensuite parcouru la ville et examiné attentivement les divers emplacements qu'elle pouvait offrir pour le monument projeté. Ils sont enfin rentrés en séance et après une discussion sérieuse et approfondie, où nos éminents artistes ont apporté le plus large concours, les conclusions que nous allons vous soumettre ont été adoptées à l'unanimité.

Comme vous l'aviez sans doute prévu, si l'examen de votre commission a dû porter sur un certain nombre d'emplacements, son choix n'a pu hésiter un instant qu'entre deux ou trois tout au plus.

Il y a, en effet, lorsqu'il est question d'une statue à élever à un homme célèbre, et surtout lorsqu'il s'agit d'une des plus

Digitized by Google

grandes et des plus pures gloires du pays, des questions de convenance qui sont dominantes. On ne peut reléguer le monument du grand comte Baudouin, du héros législateur, sur un marché ou dans un carrefour. Si la génération présente se montre empressée d'élever des statues aux belges illustres, c'est pour pouvoir les montrer avec orgueil aux étrangers qui visitent nos villes, c'est pour les étaler à toute heure aux yeux de la génération naissante, afin qu'elle apprenne à être fière de sa patrie et à se piquer d'une noble émulation en face des glorieux souvenirs de notre passé.

Il est donc essentiel que les monuments tels que celui qu'il s'agit d'ériger, soient placés dans un lieu bien apparent, sous les regards du plus grand nombre, de manière à s'harmoniser avec les constructions voisines et s'il est possible à s'y rattacher par le souvenir ou par quelque rapprochement saisissable.

Il est essentiel au moins que le fond sur lequel doit se détacher une statue présente un certain aspect qui ne puisse ni en contrarier l'effet ni en détourner la pensée.

C'est en se plaçant à ce point de vue que votre commission a procédé à son travail, et c'est vous dire d'avance qu'elle a rejeté sans aucune hésitation l'emplacement du petit marché, le carrefour en bas de la rue du Mont-de-Piété, et même celui qui se présente en prolongement de la Grand'Place, au débouché de la rue d'Havré. L'obliquité de ce prolongement relativement à l'axe de la place, l'impossibilité d'y placer la statue dans une direction convenable, et le mauvais aspect des divers fonds sur lesquels elle se projeterait, ne pouvaient permettre d'hésiter.

L'attention de la commission s'est un instant arrêtée sur la cour du palais de justice; non qu'elle lui parût en aucune manière répondre au besoin présent, mais parceque cette cour, fermée de trois côtés par des bâtiments d'un style correct et sévère, lui semblait mériter d'être signalée pour le cas où l'on aurait à ériger une statue de moindre dimension, à un jurisconsulte célèbre ou à tout autre personnage dont les services seraient en rapport avec la destination de l'édifice.

Digitized by Google

Le premier emplacement qui ait attiré la sérieuse attention de vos commissaires a été la place Saint-Germain. Ce grand espace vide, qui depuis si longtemps appelle une destination, touchant par une extrémité au plus beau de nos monuments, Sainte-Waudru, dominé de près par notre beffroi communal et surtout par les murs ruinés du vieux château des comtes de Hainaut, méritait qu'on s'y arrêtât un instant. Toutefois il fut facile de se convaincre que les convenances artistiques exigeraient impérieusement que la statue fût placée dans le prolongement de l'axe de l'église, correspondant non à la place Saint-Germain mais à la rue Samson; que dès lors le terrain étant en quelque sorte à créer, exigerait des acquisitions de maisons et de grands travaux, entre autres l'élargissement sur de grandes dimensions de toute la rue Samson; ce plan qui, dans une grande ville, avec d'importantes ressources, serait réalisable et qui aurait le mérite de découvrir depuis le carrefour de la Chaussée, une partie de l'église Sainte-Waudru, présenterait, d'autre part, l'inconvénient de pentes très fortes et de nombreuses difficultés d'exécution.

Attirée un instant dans l'église Sainte-Waudru, dont les richesses architecturales et artistiques ne pouvaient manquer de captiver l'attention de vos correspondants, et vers l'escalier de triste mémoire sur le remplacement duquel nous étions heureux d'entendre l'avis d'hommes aussi compétents, votre commission est ensuite allée visiter un lieu trop peu connu, où l'appelaient, sans espoir toutefois d'y trouver ce qu'elle cherchait, les souvenirs historiques qu'évoquait le nom de Baudouin VI. Nous voulons parler des ruines de l'ancien château des comtes, qu'occupe aujourd'hui l'hospice des aliénés.

C'est en effet sur cette crête étroite qui domine toute notre ville, entre les murs encore presque debout de la vieille forteresse qu'habita jadis l'illustre chevalier, ce comte de Hainaut et de Flandres, qui devait bientôt être porté par le cours des évènements jusqu'au trône de Constantinople, et c'est du haut de ces antiques murailles que furent par lui proclamées les chartes célèbres de l'an 1200.

Digitized by Google

Lorsqu'on pénètre dans cette enceinte, d'où sa destination actuelle repousse les curieux, et surtout lorsqu'on y arrive sous l'impression des souvenirs imposants de notre moyen-âge, on ne peut se défendre d'une grande surprise et d'une admiration respectueuse. Sur un plateau étroit, dominant de haut toute la ville, de si haut qu'elle ne semble plus qu'un point insignifiant dans l'immense horison que l'œil embrasse, on suit du regard les contours de l'ancienne forteresse dessinée par une enceinte de murs et des tourelles que le temps a abaissées presque au niveau du sol. L'espace est à peu près vide ; des ruines ou plutôt des décombres amoncelés, sans forme ni caractère, en couvrent presque toute la surface et la tour du château s'y appuie à la hauteur de son premier étage. Cette vaste solitude tout au centre d'une ville populeuse, qui étouffe dans ses murs, cette ruine encore imposante et cependant presque ignorée, perchée qu'elle est sur une crête inaccessible qui domine la ville sans en être vue, offre une situation étrange, unique à coup sûr en Belgique et dont il serait possible, avec une dépense médiocre, de tirer le plus magnifique parti.

Qu'on se figure, en effet, l'hospice des insensés transféré au dehors, les masures qu'il occupe démolies, ces nobles ruines déblayées de façon à reprendre mieux leur caractère et ce site unique, transformé, moyennant quelques agrandissements encore possibles ou qui peuvent le devenir, en une promenade publique, s'appuyant sur la tour du château d'une part et à l'opposé sur le magnifique vaisseau de Sainte-Waudru. Au sommet s'élèverait, comme de retour dans sa vieille demeure, la figure imposante de Baudouin, se profilant sur le ciel, dominant la ville et la campagne et visible de plusieurs lieues à la ronde! Quel monument serait plus admirablement placé, quelle ville offrirait aux curieux un pareil site et un tel ensemble d'édifices et de souvenirs.

Mais tout est à créer ou à approprier. Il faudrait que la translation de l'hospice, résolue en principe, fût effectuée, et que tous les terrains fussent devenus la propriété de la ville. Avant tout,

Digitized by Google

il faudrait que la création de cette promenade eût obtenu l'appui de l'opinion publique et celui de nos magistrats. Ces choses ne se font pas d'un jour à l'autre, surtout quand, par la destination actuelle des lieux, l'accès en est interdit aux habitants et difficile même à nos édiles. Enfin la somme plus ou moins considérable qu'exigerait l'ensemble de ces importants travaux, quoique légère suivant nous, eu égard à l'importance des résultats à obtenir, ne serait pas moins un obstacle sérieux.

Est-il probable que cette grande idée se réalise de nos jours? Nous y avons insisté parce qu'il nous a paru indispensable d'appeler là-dessus l'attention éclairée et patriotique de nos magistrats et celle de toute la ville, afin qu'on ne laisse poser à l'avenir aucun acte, ni faire aucune construction qui puisse en rendre la réalisation impossible. Nous croyons fermement que pousser à cette réalisation est un devoir et que le contraire serait une faute irréparable.

Maintenant pourrait-on subordonner l'exécution de la statue de Baudouin de Constantinople à ce plan, dont la réalisation est si lointaine et entourée de tant de difficultés?

Votre commission, Messieurs, ne l'a point pensé. Elle a exprimé son vif regret de ne pouvoir saisir l'occasion d'un rapprochement aussi heureux et d'une création non moins artistique que grandiose. Sa mission de ce côté ne pouvait aller jusqu'à proposer toute une série de mesures administratives et financières dont la portée lui échappe nécessairement.

Continuant donc ses investigations, votre commission est revenue sur la Grand'Place. Les autres emplacements proposés ou indiqués se trouvant écartés par des raisons de convenance ou d'art, ou, comme dans le dernier cas, par des difficultés d'un autre ordre, la Grand'Place restait le seul lieu où la statue de Baudouin pût actuellement être érigée. Là cependant se présentait de nouvelles et sérieuses difficultés. En prenant le centre de la place, on rendait impossible certaines cérémonies et fêtes publiques dont elle est le théâtre obligé, notamment le jeu de balle, la récréation favorite de notre population ouvrière. Il y

Digitized by Google

a des intérêts nombreux attachés au maintien de ces usages. D'autre part, notre Grand'Place sert de place d'armes à la garnison ; c'est là que se font les revues, etc. Un monument au centre couperait la vue et diviserait l'ensemble ; plus rapproché d'un des grands côtés, il pourrait rendre le défilé impossible.

On peut objecter que la démolition de la forteresse est fort probable ; que dès lors une place d'armes au centre n'aurait plus la même importance, et qu'il ne manquerait pas, dans les espaces rendus libres de notre ville agrandie, de champ de manœuvres pour une garnison. Nous mentionnons cette objection sans prétendre qu'elle soit décisive.

La question, du reste, n'avait pas l'importance qu'on lui attribue communément. L'examen attentif des lieux ne tarda pas, en effet, à prouver que *le centre* de la place n'était nullement le point convenable et que la statue à élever serait à tous égards mieux placée en face et à peu de distance de l'hôtel de ville, 12 à 14 mètres au plus, dans le prolongement de l'axe de la rue de Nimy et en face du débouché de la Chaussée, les deux grandes artères de la circulation en notre ville.

Avant de s'arrêter à ce projet, la commission avait eu à discuter une idée produite par notre honorable président, idée hardie que nous ne pouvons passer sous silence. Il s'agissait d'ériger la statue sur l'hôtel de ville dont elle aurait fait le couronnement, moyennant certaines dispositions architecturales, coïncidant avec une restauration intelligente de ce beau monument.

De nombreuses difficultés d'exécution, la crainte de commettre un anachronisme en surmontant un édifice du XV^e^ siècle par la statue d'un héros du XIII^e^, mais surtout cette objection que la statue ainsi placée ne serait plus qu'un accessoire de l'édifice, et se trouverait trop éloignée du spectateur pour lui permettre d'en apprécier le mérite, ont fait écarter cette idée, digne d'ailleurs d'attention.

Ayant ainsi procédé par voie d'élimination, votre commission se trouvait, comme nous l'avons dit, en face d'un seul projet

Digitized by Google

actuellement réalisable, du seul qui réunît les conditions de convenances artistiques et historiques.

La Grand'Place, vous le remarquerez, Messieurs, décrit, du côté de l'hôtel de ville, une courbe dont cet édifice occupe la concavité. Si on en opérait le redressement, en s'alignant du côté de la rue des Clercs sur la maison de M. Alexandre et à l'opposé sur le café du théâtre, au coin de la rue de Nimy, la statue équestre de Baudouin, placée comme le propose votre commission, ne viendrait pas même jusqu'à front de cet alignement, et la balustrade dont on propose d'entourer le piedestal demeurerait même en dehors.

Il resterait dès lors un vaste parallélogramme entièrement libre, plus que suffisant pour toutes les fêtes et cérémonies publiques. Les revues de la garnison non plus que le défilé des troupes n'en seraient pas entravés, car la statue et ses accessoires n'empiéteraient pas sur la largeur de la place au delà de l'espace qu'occupe d'ordinaire l'état-major.

Au point de vue artistique, cet emplacement serait très favorable ; la façade gothique de notre hôtel de ville lui ferait un fond tel qu'on le peut désirer ; le monument serait au centre de la ville, au centre de la circulation, au débouché de toutes les rues principales, et placé de façon à attirer d'abord les regards. Il y aurait d'ailleurs convenance incontestable à placer le héros législateur en face et comme à la sortie du palais de la liberté communale.

La faible distance où la statue serait de l'hôtel de ville a fait naître, chez les éminents artistes de votre commission, la pensée que le nouveau monument pourrait être relié avec l'ancien, au moyen d'une balustrade avec des socles pouvant porter les statues des comtes de Hainaut, et de quelques additions et modifications dont vous trouverez l'idée générale dans un croquis ci-joint, que nous devons à leur obligeance et qui se traduira mieux dans un plan sur une plus vaste échelle, dont M. Balat et ses collègues veulent bien nous promettre le prochain envoi. Il est vivement à désirer, en effet, que cette occasion et celle de la

Digitized by Google

reconstruction de la tour, etc., soient saisies pour arriver à une restauration complète du monument, dans son style primitif.

Nous pouvons ajouter que le choix de la place pour y élever la statue de Baudouin était depuis longtemps indiqué, et qu'une des raisons qui ont fait placer au parc la statue de Roland de Lassus, a été que la Grand'Place devait être réservée pour le personnage historique le plus considérable que le Hainaut ait vu naître.

L'administration de la ville de Mons nous demande encore nos vues sur les moyens de couvrir la dépense de ce monument. Sans entrer dans des calculs que notre spécialité de société artistique et littéraire ne comporte pas, nous pensons, et nous l'avons déjà dit plus haut, que le caractère essentiellement national de semblables monuments, doit exclure l'idée que les villes seules puissent en être chargées, ou même en supporter la plus forte part. Nous estimons qu'un partage équitable serait fait en cette circonstance, si l'État intervenait dans la dépense pour trois cinquièmes, la province de Hainaut et la ville de Mons pour deux cinquièmes.

Mons, le 16 juin 1860.

Par la Commission :

Le Rapporteur,	Le Président,
P.-E. DE PUYDT.	Hip. ROUSSELLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE HAINAUT A LA DYNASTIE NATIONALE.
27 ANNEES DU REGNE DE LEOPOLD I.
LEOPOLD I.

NAISSANCE DU COMTE DE HAINAUT
9 JUIN 1820.

LA NAISSANCE

DU

COMTE DE HAINAUT.

POÈME

composé par M. Léopold DUMONT,

et couronné par la Société des Sciences, des Arts

et des Lettres du Hainaut,

au Concours de l'année académique 1859-1860.

Digitized by Google

Digitized by Google

12 JUIN 1859.

Voyez-vous cet enfant qu'une femme flamande
Porte avec tant d'orgueil? Tout bas on se demande:
Quel est son nom? Et lui, le regard agaçant,
Aux grenadiers de garde il sourit en passant.
C'est l'enfant bien aimé: le jour de sa naissance
Fut un jour de bonheur et de reconnaissance;
Tout un peuple applaudit; l'airain des vieux beffrois
Jeta des sons joyeux, comme au sacre des rois;
Le drapeau triomphal pavoisa les tours grises,
Et l'on vit des palais s'illuminer les frises;
Les grands corps de l'Etat, nos vigilants soutiens,
Vinrent, cortège auguste, au nom des citoyens,
Saluer de l'enfant la fortune ingénue;
Les rois des nations fêtèrent sa venue;
L'hosanna retentit sous les arceaux pieux
Et l'encens des autels s'éleva vers les cieux.

Car ce petit enfant qui balbutie à peine,
Un jour, doit revêtir la pourpre souveraine.

Digitized by Google

Gloire aux élus de Dieu ! même avant d'être nés,
Pour un rôle sublime ils sont prédestinés.
Oui, cet enfant, il faut que bientôt il le sache,
Ne peut être de ceux dont le destin se cache :
Cet enfant est à nous et nous veillons sur lui,
Parce qu'un jour du peuple il doit être l'appui;
C'est un rameau de plus à l'arbre dynastique,
Un nouveau frère, un Belge au cœur patriotique ;
Dans les rangs du progrès c'est un nouveau soldat.
Dieu bénit la patrie, et le char de l'État
Ne s'arrêtera point dans la voie où le guide
Celui qui, de si haut, à nos destins préside,
Et qui peut, sous ses yeux, maintenant réunir
Deux générations, espoir de l'avenir.

Mais aurions-nous parlé comme les faux prophètes?
Quoi ! déjà tout se tait, plus de chants, plus de fêtes.
Le prince a-t-il perdu son empire nouveau?
D'où vient donc ce silence autour de son berceau?

C'est qu'il ne suffit point au cœur des hommes libres
D'un sourire d'enfant pour remuer leurs fibres;
Chez nous, soyons en fiers, le mérite a le pas,
Et nos ovations ne se prodiguent pas.
C'est qu'il faut, en ces temps d'institutions neuves,
Que, prince ou plébéien, chacun fasse ses preuves;
Or, dans sa dignité, le peuple calme et grand,
S'est dit : « Assez de bruit, restons à notre rang.
» Un gage d'avenir manquait à la couronne ;
» Ce gage heureux, voici que le ciel nous le donne ;
» Maintenant attendons : il sera beau de voir
» Comment le fils des rois entendra son devoir;
» Nous l'avons adopté ; mais il faut qu'il apprenne
» Que l'intérêt du peuple est la loi souveraine;

Digitized by Google

» Que le pouvoir du prince est un dépôt sacré
» Par la foi populaire à sa vertu livré.
» Il faut qu'à tous les yeux s'ouvre sa conscience;
» Il faut que du progrès il fasse sa science,
» Et que, tel qu'un lutteur dans l'arène, debout,
» Il s'exerce à remplir sa tâche jusqu'au bout. »
Quoi! ce front, sous lequel passent de doux fantômes,
Portera le destin de cinq millions d'hommes!
Cette main, qu'un hochet fatigue de son poids,
Haut et ferme tiendra la balance des lois!
Oui, ce petit enfant qu'un prestige enveloppe
Doit répondre pour nous, un jour, devant l'Europe.
Sous l'aile maternelle il grandit aujourd'hui . . . .
L'ange du genre humain veille aussi près de lui,
Cet ange qui, du doigt, touchant certaines têtes,
Sacre les novateurs, les rois et les poètes.
Que l'enfant devienne homme, et, pour guider ses pas,
Les grands enseignements ne lui manqueront pas.
De son auguste aïeul l'exemple et la parole,
Comme un livre vivant, l'instruiront dans son rôle;
Après l'aïeul, le père en qui nous avons foi;
Puis, d'un côté l'histoire, et de l'autre la loi;
Enfin, son propre cœur et l'honneur de sa race,
Et, plus puissant que tout, ce souffle ardent, vivace,
Qui, depuis six mille ans, pousse le genre humain
Vers le but que Dieu même a marqué de sa main.

Laissons les chants de gloire et les apothéoses
Aux monarques aimés, aux peuples triomphants.
Jeunes filles, tressez des couronnes de roses
Pour le front des petits enfants!

Au royal rejeton dont nous fêtions l'aurore,
Il ne fallait qu'un nom sympathique et sonore;

Digitized by Google

Un nom qui, reconnu pour noble et glorieux,
N'eût à pâlir devant nul autre sous les cieux;
Un de ces noms puissants, comme un clairon de guerre,
Qui soulèvent les flots de l'orgueil populaire;
Un nom pur et qui fût comme un type d'honneur,
Comme un nimbe éclatant, présage de splendeur;
Un nom qui rappelât celui de la patrie,
Parce qu'un nom pareil, quand la foule le crie,
Qu'on voit passer celui qui le porte, on dirait
Que s'incarnant en lui la patrie apparaît.
Alors on entendit les communes wallonnes :
« Avant que le Destin renversât leurs couronnes,
» Nos princes étaient grands parmi les féodaux;
» L'Europe s'en souvient : Tous furent des héros.
» Ils sont morts; mais le temps, qui comble les abîmes,
» N'efface point les noms des hommes magnanimes.
» De leurs mains le progrès est sorti tout armé.
» Vous donc, qui demandez pour l'enfant bien aimé
» Un bouclier d'honneur aux débris de l'histoire,
» Que ne lui donnez-vous leur écusson de gloire,
» Symbole encor vivant de notre vieux renom?
» Nous sommes le Hainaut : donnez-lui notre nom. »

Porte le noblement ce nom, ce titre insigne;
Tu peux en être fier, tu dois en être digne.
Salut! prince royal et comte de Hainaut!
Sous l'arcade de fleurs où tu dors, le héraut
A posé ta couronne et blasonné tes armes;
Te voilà chevalier, enfant, sèche tes larmes;
Te voilà devenu l'héritier de nos preux;
L'honneur sera pour toi, ce qu'il était pour eux;
Nul ne les surpassait en justice, en vaillance;
L'invasion venait se briser sur leur lance;
Le peuple émancipé grandissait sous leurs lois,
Et l'Europe guerrière acclamait leurs exploits.

Digitized by Google

Sous tes rideaux de lin, quelquefois dans tes rêves,
Tu dois entendre, enfant, le cliquetis des glaives,
Le tocsin des beffrois qui jette sa clameur,
Et des chants de triomphe et des cris de douleur;
Tu dois voir défiler des hordes belliqueuses,
Des femmes, l'œil hardi, belles, impétueuses,
Leurs longs cheveux flottants sur le dos des coursiers;
Des lévites, le front ceint de feu; des guerriers,
Géants bardés de fer, centaures fantastiques,
Et, se heurtant parmi les cimiers et les piques,
Les étendards sanglants blasonnés de lions;
Un jour tu le sauras, enfant, ces légions,
Ces sombres cavaliers, ces femmes, ces apôtres,
Ce sont tes précurseurs: ils sont aussi les nôtres.
Ce sont ceux qui, marchant l'Evangile à la main,
Du monde social rouvrirent le chemin,
Et, révélant la loi du Christ aux prolétaires,
Abritaient les cités autour des monastères;
Ce sont les chevaliers, défenseurs de la croix,
Les hardis communiers, bâtisseurs de beffrois,
Les trouvères joyeux, les vainqueurs magnanimes,
Les chefs législateurs et ces veuves sublimes
Que l'orgueil relevait, qu'écrasait le Destin;
Ce sont les conquérants du trône Bysantin.
O mélange inouï d'infortune et de gloire!
Un jour, ô prince Belge, en feuilletant l'histoire,
Tous ces héros tombés tu les reconnaîtras;
Le poëte le sait: comme lui tu sauras
Qu'aujourd'hui triomphant, l'esprit qui civilise
Dans l'Occident barbare est sorti de l'église;
Qu'aux temps où le succès glorifiait le vol,
Le glaive féodal a sauvé notre sol;
Qu'à nos pères, enfin, rebelles au servage,
Il fallut huit cents ans de lutte et de courage
Pour asseoir noblement leurs jeunes libertés. . . . .
Nos pères, c'est leur sang qui nous a rachetés!

Digitized by Google

Maintenant que la lutte est à jamais finie,
Que la gloire nous reste, et non la tyrannie,
Sois le digne héritier de ces illustres morts,
O Prince! mais pourtant souviens-toi d'où tu sors,
Et viens, enfant du siècle, au nom d'autres principes,
Fraterniser avec les fils des municipes.
O comte de Hainaut! ton règne sera doux;
Le ciel m'en est garant. Viens au milieu de nous;
Tu verras si ta cause est forte et populaire,
Et si le travailleur, las d'être prolétaire,
A le génie actif et le cœur haut placé :
Il est fier du progrès, sans rougir du passé.
Tu verras qu'aujourd'hui les arts et l'industrie
Mieux qu'autrefois le glaive illustrent la patrie;
Tu verras la jeunesse à l'œuvre; tu verras
Que le sang des héros ne dégénère pas.

Car le Hainaut, enfant, c'est la terre sacrée
Où fut la liberté de tous temps adorée;
Où les bras sont vaillants, où les cœurs sont joyeux;
Où la sincérité brille dans tous les yeux.
C'est un temple où la foi parle sans fanatisme;
Où la Muse a des chants pour le patriotisme;
Là, vingt nobles cités dressent leurs pavillons.
C'est une terre d'or : sur ses larges sillons,
Un grand peuple fourmille et trouve l'abondance;
C'est le foyer des arts et de l'intelligence;
Là, l'esprit du progrès fermente incessamment
Et pour les mauvais jours veille le dévouement.
Oui, de ces noirs sillons où la paix est bénie,
Où germent le travail, l'amour et l'harmonie,
A l'heure du péril, tu verrais, fils des rois,
Cent mille hommes armés se lever à ta voix.
Cent mille . . , qu'ai-je dit? — Le Hainaut a des frères!
Nous ne provoquons point les races étrangères;

Digitized by Google

Mais si demain quelqu'un, sur notre sol natal,
Ose, en défi, jeter le javelot fatal,
Que mon sang le premier rougisse la frontière!
On verra se lever la nation entière.
Combattants de Ransbeck, nous vous imiterons!
Comme aux temps des aïeux, Belges, nous suspendrons
Le berceau de l'enfant, arche sainte et chérie,
Aux saules verdoyants de la vieille patrie;
Sous ce berceau royal nous ferons un serment,
Puis, fiers de notre cause et forts de dévouement,
Et confiants en Dieu, tous autant que nous sommes,
Les femmes, les enfans armés comme les hommes,
Nous nous partagerons la lutte et le danger;
Nous frapperons au cœur l'insolent étranger.
— Non point dans un combat unique et sans revanche,
Où le destin d'un peuple en un seul coup se tranche; —
Mais partout, nuit et jour, sans trêve et sans merci,
Dans les champs, dans les bois, sur les routes, ainsi
Que des traqueurs cernant le chevreuil au poil fauve;
Point d'abri, point de toit où sa tête soit sauve;
Les balles, les débris, pleuvront de toutes parts;
En tous lieux, de nos corps nous ferons des remparts;
Nous irons bivaquer dans le fond des carrières,
Au milieu des halliers, des marais, des bruyères,
Mais rien ne domptera notre virilité,
Et la paix ne viendra qu'avec la liberté.

Mère des nations, Liberté que j'adore,
Tu n'es point parmi nous un mot vide et sonore;
Liberté, dont le souffle électrise nos cœurs,
Au comte de Hainaut dispense tes faveurs;
Daigne abriter son front sous tes puissantes ailes;
Qu'il s'abreuve du lait fécond de tes mamelles!
O mère! infuse en lui l'honneur national,
Et que sa loyauté brille comme un fanal;

Digitized by Google

Qu'il soit propice au pauvre ; avant tout qu'il soit juste ;
Fais lui le cœur vaillant, fais lui le bras robuste,
Et qu'en face du monde et des tyrans jaloux,
Digne de ses aïeux, il soit digne de nous !

Laissons les chants de gloire et les apothéoses
Aux monarques aimés, aux peuples triomphants.
Jeunes filles, tressez des couronnes de roses
Pour le front des petits enfants !

Digitized by Google

SOUVENIRS

MINÉRALOGIQUES & PALÉONTOLOGIQUES

SUR

le Hainaut et l'Entre-Sambre-et-Meuse.

§ 1. — Introduction.

En publiant ces pages, je n'ai nullement la prétention de mettre au jour une œuvre scientifique, méthodique et complète. Mon but est simplement de faciliter les recherches des jeunes gens qui désirent étudier la minéralogie et la paléontologie, d'une manière pratique, en formant des collections. Pour cela, je profiterai de la connaissance des lieux que j'ai acquise dans mes propres recherches et en faisant des excursions minéralogiques et géologiques dans le Hainaut et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, avec les élèves de l'École des mines de Mons. Il est malheureusement fréquent que le goût des collections, même scientifiques, développe chez celui qui le possède une espèce d'avarice qui consiste à estimer sa collection d'autant plus qu'elle contient des objets plus rares, et pour rendre ceux-ci tels, certaines personnes cherchent à en cacher l'origine et même à en rendre la découverte difficile ou impossible,

Digitized by Google

afin d'être les seules à les posséder. Pour nous, en formant une collection, notre but est de réunir sous les yeux de ceux qui veulent étudier, les échantillons-types les plus parfaits, afin de faciliter cette étude; mais nous ne croyons pas que le mérite de ces types ait quelque chose à gagner à ce qu'ils ne se rencontrent que dans notre collection seulement, et nous sommes heureux chaque fois que nous pouvons donner à d'autres l'occasion d'en recueillir.

Nous commençons cette notice par l'indication des lieux où nous avons rencontré des minéraux, en suivant pour cela l'ordre indiqué par la classification de Dufrenoy qui est celle que nous avons adoptée pour notre propre collection; puis, nous citerons les localités où l'on peut trouver des fossiles et de bons échantillons de roches, en suivant l'ordre chronologique des formations et en partant des plus anciennes.

§ 2. — Indication des gîtes et des lieux où l'on peut trouver les minéraux les plus remarquables.

Genre Silice. — Quartz hyalin. Les cristaux de quartz hyalin se trouvent généralement dans les fentes et les géodes des roches quartzeuses, telles que les grès, les psammites et les quarzites, dans les porphyres et dans certains gîtes métallifères; on rencontre aussi du quartz hyalin en cailloux roulés dans certains dépôts de gravier. Ce minéral existe plus rarement dans les roches calcaires. — On trouve de jolis cristaux de quartz hyalin, ordinairement un peu enfumé, dans les cavités géodiques du silex en couches exploité pour en faire des pavés, à Maisières, à Obourg et à S.t-Denis, près de Mons. Ce sont ordinairement des pointements pyramidaux groupés en gazon; quand ils sont petits, ils présentent souvent de belles couleurs irisées. Quelquefois, on trouve des petits cristaux prismatiques bi-pyramidés, groupés en nodules. Nous possédons une grosse stalactite creuse en silex jaspoïde gris, de plus de 0^{m},30 de longueur, recouverte intérieurement et extérieurement de pointements cristallins de quartz enfumé; cette pièce

Digitized by Google

très rare, vient d'Obourg. Les carrières de grès à paver d'Attre et de Mévergnies près d'Ath, offrent les mêmes gazons et enduits cristallins que celles d'Obourg ; on trouve aussi, mais rarement, à Attre, des enduits cristallins de quartz hyalin portant en creux l'empreinte très nette et très profonde de cristaux scalénoèdres de calcaire qui ont disparu. Ce quartz incrustant est très recherché des amateurs de collections.

On trouve souvent des petits cristaux de quartz incolore enfumé ou rubigineux et opaque, dans les carrières de psammite rouge, gris ou verdâtre de l'étage devonien qui s'étendent en zone dans les villages d'Angre, de Montignies-sur-Roc, de Wihéries, de Rouvroi et de Sart-la-Buissière, etc. ; mais ces cristaux sont rarement de grandes dimensions ; ce sont toujours des prismes hexagonaux terminés par une pyramide et ayant leur base engagée dans la gangue. Les carrières de porphyre de Quenaast (Brabant), renferment des masses cristallisées, et quelquefois de beaux gros prismes de quartz presque toujours enfumé et accompagné d'épidote thallite, dont les aiguilles pénètrent souvent dans les cristaux de quartz ; il est probable que l'on trouve les mêmes cristaux dans les carrières de Lessines que nous n'avons pas visitées. — On trouve dans le porphyre de Quenaast et dans presque tous les phyllades ou schistes ardoisiers, surtout dans ceux du Luxembourg, des filons et des veines de quartz blanc laiteux d'un éclat luisant et un peu gras ; les plateaux élevés du Luxembourg et du sud-est de la province de Liége sont couverts d'innombrables fragments de ce quartz qui sont quelquefois employés pour la fabrication de la faïence. Ces blocs renferment rarement de beaux cristaux. A Montignies-sur-Roc, à Givry, les fentes minces du psammite rouge devonien sont remplies par des plaques de quartz blanc couvertes de stries parallèles enduites d'une couche mince, d'une substance vert foncé, qui est probablement la vackite de M. le professeur Lambotte, de Namur.

Le quartz hyalin en cailloux roulés se rencontre parmi les graviers et les galets qui forment la base du limon hesbayen de Dumont, surtout dans les anfractuosités du calcaire carbonifèrien,

Digitized by Google

quand il est recouvert par ce limon. Les cailloux de quartz hyalin les plus gros et les plus beaux se trouvent à Fleurus. Il s'en rencontre aussi dans les sables mouvants et les graviers qui recouvrent immédiatement le terrain houiller, en certains endroits ; on en a extrait du puits percé par M. Guibal, à St-Vaast.

Les roches calcaires, avons-nous dit, renferment parfois, mais rarement, des cristaux de quartz. Voici les exemples de ce phénomène qui sont à notre connaissance : à Maffles, près d'Ath, où existent de grandes carrières de calcaire carbonifèrien, on exploite une couche de plus de 1 mètre de puissance appelé le banc aux diamants. Le calcaire est parsemé de petites géodes tapissées de pointements cristallins de calcaire blanc ; dans ces géodes, on trouve souvent un cristal isolé de quartz hyalin en prisme hexagonal bi-pyramidé, d'une limpidité si parfaite que les ouvriers les appellent des diamants ; ils nomment fontaines les petites géodes qui les renferment. Ces cristaux ont rarement plus de $0^m,015$ de longueur ; le plus souvent, ils ont $0^m,004$ à $0^m,006$ seulement. Quelquefois, ils renferment à l'intérieur une matière charbonneuse noire, ou un peu d'une matière jaune paille ayant un aspect résinoïde. Il est difficile de les rencontrer soi-même, mais les enfants qui travaillent, dans ces carrières en vendent volontiers aux visiteurs.

J'ai rencontré de jolis prismes de quartz hyalin engagés dans une géode de dolomie carbonifèrienne au-dessus d'une mine de fer oligiste, près d'Aulnoy (Namur). Il existe aussi de ces cristaux mélangés de rhomboèdres de calcaire dans la carrière de pierres à chaux de Bouillon (Luxembourg). Enfin, nous avons observé des cristaux de quartz entremêlés de scalénoèdres de calcaire dans les chambres aériennes d'une énorme ammonite fossile, à Givonne près de Sédan.

Nos gîtes métallifères fournissent aussi un faible contingent de quartz hyalin aux collections ; quelques rognons géodiques de limonite et de sidérose de Vaux et de Ramecroix, près de Tournai, renferment des masses cristallines ou des cristaux de quartz. Près du petit haut-fourneau de Roly (Namur), nous avons vu des blocs

Digitized by Google

de pierre entièrement formés de petits cristaux de quartz en prismes bi-pyramidés, les uns blancs et opaques, les autres incolores ou rubigineux et transparents, cimentés entre eux par de la limonite. A Engis (Liége), on trouve des cristaux et de petites veines de quartz hyalin ou laiteux dans des masses de blende compacte. Nous n'avons rencontré, en Belgique, le quartz cristallisé que sous trois formes : la plus fréquente est le pointement pyramidal qui est la moitié d'un dodécaèdre à base d'hexagone régulier; vient ensuite le prisme hexagone terminé par un pointement pyramidal de même espèce et engagé dans une gangue; enfin, plus rarement, le prisme hexagonal bi-pyramidé, isolé ou agrégé en masses. Les faces de ces cristaux deviennent généralement irrégulières dès que le diamètre de leur base dépasse 2 à 3 millimètres.

Quartz jaspe. — Cette variété se rencontre très rarement en place; elle semble ne s'être formée qu'exceptionnellement parmi certains quartzites ou même par la substitution de la silice au carbonate de chaux dans certains calcaires devoniens ou carbonifériens. Dans ces derniers surtout, on rencontre fréquemment des rognons plus ou moins volumineux, souvent disposés par bandes ou par zones parallèles à la stratification des couches; d'autres fois en couches irrégulières qui paraissent intercalées dans le calcaire et formées par la juxtaposition et la compression de nombreux rognons. Ils semblent avoir eu la même origine que les rognons de silex de la craie. Les carriers les nomment des clous; quand il y en a beaucoup, dans un banc de calcaire, il devient inexploitable.

Sur les bords de la Meuse, près de Freyr, on voit des masses siliceuses, blanchies par l'action atmosphérique, faire saillie sur les couches calcaires qui les renferment et dont la surface a été dissoute par les eaux chargées d'acide carbonique. On donne improprement le nom de phtanite à ce jaspe ordinairement noir et opaque, mais qui affecte aussi d'autres couleurs, telles que le rouge brun sombre. Le phtanite est un jaspe noir schistoïde, souvent un peu alumineux, que l'on rencontre surtout autour de Mons (Maisières, Casteau, etc.), et dont les fragments se trouvent fré-

Digitized by Google

quemment mélangés au limon hesbayen, même à d'assez grandes distances de leur lieu d'origine.

L'air et l'humidité lui font subir une décomposition qui colore ses fragments par zones parallèles ou concentriques à la circonférence.

Au camp de Casteau, près de l'orifice d'un ancien aqueduc et à la limite du gisement du phtanite en place, on trouve de nombreux fragments tabulaires aussi altérés et portant des empreintes de fossiles dont nous parlerons plus loin. Dans le village de Casteau, près de l'église, dans un ravin assez profond traversé par un chemin qui se dirige vers le hameau de la Saisine, on peut remarquer un degré d'altération plus profond du phtanite qui est transformé en une matière terreuse et friable, que l'on exploite comme tripoli et qui est devenue d'un gris pâle.

Le jaspe en cailloux roulés gît à la base du limon hesbayen, soit seul, soit enveloppé de ce limon ou d'un sable grossier un peu ferrugineux. Ses nodules sont de grosseur variable; le plus ordinairement, ils ne dépassent pas le volume d'un œuf. Il est très rare que ces cailloux présentent de belles nuances dans leur cassure; ces nuances sont le plus souvent la couleur de rouille et le gris brun ou le rouge foncé. Quelquefois, les couleurs sont disposées par zones concentriques; ceci peut provenir tantôt d'une altération partant de la surface et qui s'étend peu à peu vers le centre, tantôt de ce que le jaspe s'est formé, comme les agates, par voie de concrétion au milieu de roches amygdaloïdes. D'autres sont au contraire formés de zones transversales dont les couleurs alternent; la différence de dureté de ces zones fait que dans l'usure que les cailloux ont éprouvée à la surface, celle-ci est cannelée, les parties les plus dures étant moins usées que les autres.

Quartz agate. — Cette variété est plus rare encore que la précédente; on trouve des concrétions mamelonnées translucides, blanchâtres ou grisâtres, à la surface ou dans des géodes de certains silex, notamment à Ciply, Maizières, Obourg, St-Denis, etc. On en rencontre, mais rarement, dans certains sables tertiaires

Digitized by Google

en fragments anguleux ou peu arrondis, d'une couleur opaline ou jaune, notamment à Ghlin et sur les collines sableuses tertiaires du Brabant, où existent aussi souvent des fossiles transformés en calcédoine. D'autres localités encore montrent des fossiles silicifiés; ce sont, entre autres, le mont Panisel à Mons, les environs de Renaix, Maizières, S^{t}-Vaast, S^{t}-Gilles, près de Bruxelles, Vaux et Ramecroix, près de Tournai, etc.

Quartz opale. — Il ne se rencontre pas en Belgique; mais beaucoup d'argiles et de grès renferment de la silice qui a été précipitée à l'état gélatineux, et qui est soluble dans la potasse caustique. On cite, comme presque entièrement soluble dans cet alcali, la roche dite meule de Bracquegnies dans la localité de ce nom.

Genre Soufre. — *Soufre natif.* — Il n'existe qu'en très faible quantité en Belgique, où il ne donne lieu à aucune exploitation. En creusant la tranchée de Senzeille, près de Philippeville, pour le chemin de fer d'Entre-Sambre-et-Meuse, on en a découvert, sous forme de petits nids d'un blanc jaunâtre sale, dans un filon terreux traversant le schiste dévonien. On le reconnaît aisément à la sensation particulière qu'il cause lorsqu'on le froisse entre les doigts, sur lesquels il laisse une odeur sulfureuse très persistante. On le rencontre sous le même état, mais en masses plus volumineuses et mêlées d'une terre noirâtre dans les gîtes zincifères d'Engis (Liége). Il existe aussi des géodes de limonite remplies de soufre pulvérulent d'un jaune roux, dont nous ignorons la provenance exacte.

Nous possédons un échantillon de blende compacte de Corphalie, près de Huy, mêlée de parcelles de galène cristallisée, et dans les cavités duquel sont des petits cristaux de soufre, très brillants. C'est le seul échantillon de ce genre que nous ayons rencontré jusqu'ici.

Genre Baryte. — *Barytine* (Baryte sulfatée, spath pesant). — Le seul gisement important de cette substance que nous connaissions en Belgique, est un filon assez puissant et qui a été exploré sur une grande étendue; il traverse l'étage devonien à peu près du

Digitized by Google

nord au sud, entre Vierves et Treignes (Namur), très près du premier de ces villages. L'exploitation est abandonnée aujourd'hui, mais les exploitants ont laissé près de l'orifice du puits des monceaux de barytine laminaire et lamellaire dont une partie se désagrège par l'action de la gelée; on y trouve encore cependant des fragments de cristaux tabulaires biselés, assez volumineux, et des masses laminaires. Les cristaux sont fortement translucides, incolores ou jaunâtres; les masses laminaires sont jaunes ou d'un blanc rosé, strié de veines rougeâtres. La barytine existe aussi, mais en petite quantité, dans la plupart des gîtes de galène et de pyrite de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Dans les mines de Villers-en-Fagne, elle forme de petits mamelons d'un beau blanc mat ou légèrement rosé, parsemé de stries parallèles qui sont les lignes de séparation de très petits cristaux lenticulaires; ces mamelons se montrent sur de la dolomie lamellaire, accompagnés de cristaux de calcaire, de sperkise et quelquefois de galène et de blende. La barytine se rencontre aussi mais rarement, dans la houille, au Couchant de Mons, en petites masses laminaires formées de la réunion de plusieurs cristaux tabulaires dont les bisaux arrondis forment saillie sur la masse. Ils sont translucides et d'un jaune de souffre très pâle. Il y a peu d'années, on a trouvé dans les mines du Grand-Hornu, une masse assez volumineuse de barytine laminaire blanche, demi-translucide, à grandes lames. — A Chaudfontaine (Liége), on trouve de la barytine compacte rayonnée en masses botryoïdes et stalactitiques, et en boules concrétionnées de formes bizarres dont la couleur est d'un gris brun pâle mêlée de zones ou de stries d'un brun plus foncé. On nous a dit que ces concrétions gisent dans une terre argileuse, sur la petite île formée dans Chaudfontaine par la Vesdre.

Genre Chaux. — *Gypse.* (Chaux sulfatée, pierre à plâtre.) — Il existe, dit-on, du gypse dans la partie orientale du Luxembourg, parmi la petite bande de marne triasique qui s'avance dans cette province; nous n'en avons vu aucun échantillon, et nous doutons qu'il donne lieu à exploitation. Partout ailleurs, le gypse est excessivement rare ou ne se rencontre pas.

Digitized by Google

Il y a plus d'un quart de siècle, on a trouvé quelques petits cristaux de gypse assez mal conformés dans une argile tertiaire aux environs de Leval-Trahegnie ou de Mont-Ste-Aldegonde, près de Binche; nous n'avons pas entendu dire que cette trouvaille ait été renouvelée depuis lors, et peu de collections en ont conservé des échantillons. On trouve encore parfois dans les mines de zinc de Corphalie, près de Huy, de beaux petits cristaux de gypse, incolores, transparents, parfaitement conformés en prismes aplatis terminés par des faces obliques et biselés, engagés et plantés en rayonnant dans une masse terreuse noirâtre. Ces échantillons sont très beaux; la plupart des cristaux sont maclés et présentent un angle rentrant sur un des longs côtés du prisme, mais ils sont très fragiles et difficiles à transporter et à conserver.

Apatite (Chaux phosphatée). — La chaux phosphatée ne paraît pas exister en Belgique à l'état cristallin ou en roches; on ne la trouve que dans les terrains crétacés et tertiaires sous forme de dents, de machoires ou de palais et d'excréments de poissons fossilisés, ou d'ossements et de dents de reptiles et de mammifères. Nous parlerons de ces restes organiques, au chapitre des fossiles.

Fluorine (Spath Fluor). — Nous ne connaissons que deux sortes de gisements à cette substance; elle est disséminée en enduits cristallins à la surface des plaques de calcaire spathique qui traversent les bancs de calcaire dévonien et carbonifèrien, ou en cristaux dans des géodes de ces roches, et elle se trouve dans certains filons de la province de Namur. Les enduits violets de fluorine sont communs sur les veines de calcaire spathique qui traversent les couches du calcaire carbonifèrien des environs de Tournai, de Maffles, Attre, Brugelette, Lens, Casteau, Sirault, Soignies, Écaussinnes, Arquennes, Feluy, Fleurus, Namur, etc.; ces taches colorées se remarquent plus rarement dans le calcaire devonien; on en voit cependant aux environs de Chimai. Les cristaux cubiques bien formés sont beaucoup plus rares; nous avons observé les plus beaux à Cambron-Casteau, sur la rive droite de la Dendre, dans des géodes d'un calcaire dolomitique grenu, presque noir, près d'un four à chaux. Des recherches ont

Digitized by Google

été faites, il y a peu d'années, dans un bois situé entre Dourbes et Mariembourg (Namur), pour découvrir un gîte plombifère ; on a retiré, des travaux de creusement, des fragments d'une roche jaunâtre qui nous a semblé être une argile compacte durcie, et qui contenait un grand nombre de grains cristallins de fluorine d'un beau violet. On trouve aussi dans un champ cultivé à Gimnée (Namur), des fragments de gros cristaux ou de masses cristallines de fluorine presque opaque, et d'un violet si foncé qu'il paraît noir. Ces fragments disséminés dans le sol semblent provenir de fouilles faites anciennement en ce lieu dans le but de trouver du minerai de plomb. — Il est très rare de rencontrer, en Belgique, de la fluorine d'une autre couleur que la violette, quelquefois elle est blanche ou jaunâtre, mais cela est si peu fréquent que l'on peut considérer la couleur violette comme absolument caractéristique.

Calcaire. (Chaux carbonatée, spath avec diverses épithètes.) — Peu de contrées possèdent des formations calcaires aussi étendues, aussi puissantes et aussi variées que la Belgique, du moins à surface égale. Cependant les collectionneurs doivent user de beaucoup de persévérance avant de parvenir à grouper un certain nombre de variétés cristallines. Le pointement en dodécaèdre à triangle scalène appelé vulgairement dent de cochon est la variété dominante ; puis viennent les formes lenticulaires résultant de la combinaison de deux rhomboèdres très obtus, l'un direct et l'autre inverse.

On trouve aussi, mais rarement, toutefois, un rhomboèdre suraigu, modifié par un rhomboèdre très obtus que des observateurs inexpérimentés confondent avec le prisme hexagonal régulier qui est excessivement rare en Belgique. Souvent les cristaux portent des modifications qui masquent la forme dominante : parfois, ce sont des macles ou des groupements à angles rentrants ; d'autres fois, des faces sont arrondies, des angles oblitérés, ou bien certaines faces ont pris un accroissement démésuré par rapport aux autres. Enfin, il arrive aussi que les cristaux exposés à l'action d'eaux acides ou longtemps abandonnés sur le

Digitized by Google

sol, ont leurs angles émoussés. Toutes ces circonstances rendent très souvent la détermination exacte des formes très difficile.

Les cristaux de calcaire se trouvent dans deux sortes de gisement : 1.° les fentes et les géodes des roches calcaires des étages dévonien et carbonifèrien ; 2.° les gîtes métallifères. Il est assez rare d'en trouver ailleurs.

Les calcaires compacts et purs dont les couches ont une allure régulière et sont horizontales ou à peu près, offrent fort peu de chances d'y trouver de beaux groupes cristallins ; ceux-ci se trouvent plus souvent dans les dolomies, les calcaires dolomitiques ou terreux, contenant de nombreuses géodes, ou ceux dont les couches redressées, contournées ou disloquées, sont traversées par de nombreuses crevasses. Quand des eaux ont séjourné dans ces crévasses, il a pu s'y former de beaux cristaux, comme à Landelies et ailleurs.

Les trois localités du Hainaut dont les gîtes de la première classe fournissent aux collections les plus nombreux et les plus beaux échantillons de calcaire cristallisé, sont : Cambron-Casteau, la Saisine, près Casteau-Thieusies, et Landelies ; sur la Sambre.

A Cambron-Casteau, sur la rive droite de la Dendre, en face et vers le nord du village, près d'un four à chaux qui domine des prairies servant au blanchiment de la toile, on trouve quelques petites carrières de pierre à chaux consistant en un calcaire presque noir terreux et magnésifère, tendre et quelquefois friable, exhalant sous le moindre choc une odeur très fétide.

Ce calcaire contient de très nombreuses géodes plus ou moins volumineuses, toutes tapissées de cristaux en dodécaèdres métastatiques dont quelques-uns couchés en travers des autres sont presqu'entièrement isolés et complets, et atteignent parfois à de grandes dimensions (6 à 8 centimètres). Ils sont généralement blancs et opaques ou peu translucides ; souvent, les mêmes géodes contiennent des cubes de fluorine.

Il faut user de beaucoup de précautions en détachant les blocs de calcaire qui contiennent ces géodes, car leurs cristaux sont très fragiles et se cassent ou se détachent facilement suivant leur plan

Digitized by Google

de clivage; mais aussi l'on est bien récompensé quand on peut enlever une géode entière ou divisée en deux parties sans briser les cristaux, car alors on possède un échantillon qui ferait honneur à un musée. Dans une petite carrière située près du chemin vers l'endroit où il tourne pour franchir la rivière, nous avons trouvé dans une géode remplie de cristaux, le rhomboèdre de la variété fort rare appelée cuboïde par Hauy, et dont les faces étaient d'un blanc éclatant.

En continuant de suivre le même chemin qui coupe presque à angle droit la magnifique avenue de Tilleuls menant au parc de Cambron, on trouve dans la direction de Lens et non loin des murs de ce parc, des carrières d'où l'on a tiré une grande quantité de pierres calcaires disposées par navées. Cette pierre est d'un gris brun sale, terne et d'un aspect terreux et dolomitique, rude au toucher; les cristaux y sont rares, mais ceux que l'on y trouve dans les géodes sont parfois d'une grande dimension; tous sont des rhomboèdres inverses à faces sensiblement convexes, à éclat un peu gras et translucides, jaunâtres.

Tous les cristaux venant de Lens, que nous avons pu voir, présentent le même aspect. Il est assez singulier que dans des localités si voisines et traversées par les mêmes couches, il y ait une si grande différence dans les formes cristallines, tandis que celles-ci sont identiques dans la même carrière.

A la Saisine, petit hameau de Casteau, près de la route de Mons à Soignies, et à peu près à mi-chemin entre ces deux localités, il y a deux petites carrières ouvertes dans le calcaire carbonifèrien; dans l'une, le calcaire est noirâtre, un peu anthraciteux, il ne contient rien de remarquable; dans la carrière voisine, le calcaire est compacte, d'un gris pâle, semé de nombreuses veines de calcaire spathique; il est fossilifère et renferme beaucoup de géodes tapissées de beaux cristaux fortement translucides, légèrement jaunâtres à la surface et qui par le clivage peuvent donner des rhomboèdres assez limpides et assez gros pour que l'on puisse constater qu'ils sont doués de la double réfraction. Les petits cristaux sont presque tous des scalénoèdres aigus; les gros échan-

Digitized by Google

tillons sont de ces mêmes scalénoèdres profondément tronqués par un rhomboèdre ou par un autre scalénoèdre très obtus; souvent les gros cristaux sont formés de la réunion de deux de ces scalénoèdres tronqués qui se sont pour ainsi dire pénétrés d'une certaine quantité suivant l'axe principal, sans se toucher par leurs bases, de telle sorte qu'à leur jonction les faces forment entr'elles des angles rentrants très obtus.

On peut trouver, en quelques heures, bon nombre de beaux cristaux, mais il faut plus de précautions encore qu'à Cambron pour les détacher ou pour dégrossir les pierres qui renferment les géodes, car ici le calcaire est beaucoup plus dur et les cristaux se détachent et se clivent très facilement.

A Landelies, on trouve les cristaux dans une carrière de calcaire compacte, d'un blanc grisâtre, parsemé d'une multitude innombrable de veines de calcaire spathique blanc. Quand les crevasses sont trop larges pour avoir pu être remplies entièrement par le calcaire spathique, celui-ci a déposé sur leurs parois des cristaux quelquefois fort volumineux, d'une forme presque sphéroïdale résultant de la combinaison de deux rhomboèdres très obtus, l'un direct et l'autre inverse, avec d'autres modifications encore.

Les faces des cristaux sont souvent convexes; parfois aussi les angles sont oblitérés; les gros cristaux ressemblent alors à des boules, les petits à des lentilles posées debout ou obliquement dans la gangue. Quelquefois les eaux qui ont dissout la surface des cristaux en les arrondissant, ont pénétré entre certaines places de clivage, et y ont creusé de profonds sillons. Les cristaux sont incolores, blancs ou d'un blond pâle, mais l'argile qui les entoure, en colore souvent la surface en brun. On trouve aussi à Landelies, dans les larges fentes du calcaire, des boules de calcaire cristallin hérissées de pointes cristallines oblitérées. Les carrières sont situées le long de la Sambre, un peu en deça du village de Landelies, vers Charleroi. Les carrières de calcaire bleu nous ont paru ne renfermer rien d'intéressant.

Les gîtes métallifères de l'Entre-Sambre-et-Meuse sont pour la plupart riches en calcaire spathique et en cristaux de cette

Digitized by Google

substance. Les déblais provenant de recherches de limonite, de pyrite ou de galène, contiennent presque toujours de nombreux fragments de spath calcaire ; nous citerons, entre autres localités : Sautour, près Philippeville, où les haldes d'une mine abandonnée sont presque entièrement formées de calcaire cristallin, et où on trouve une grande quantité de cristaux et de concrétions, trop altérés aujourd'hui pour valoir la peine d'être recueillis. On trouve aussi beaucoup de ce spath à Villers-le-Gambon, dans une mine où la pyrite s'est souvent moulée sur de gros cristaux dodécaèdre de calcaire, dont elle conserve l'empreinte.

A Nismes, à Matagne, à Mazée, on trouve fréquemment des blocs ou des fragments de calcaire cristallin, parfois tout-à-fait limpide, autour des mines ou des anciens travaux de recherche.

La formation de ces masses cristallines s'explique d'ailleurs facilement ; tous les filons sont situés dans le calcaire devonien, ou le traversent ; les eaux qui se sont infiltrées à travers les couches de calcaire pour venir séjourner dans ces filons ont dissous du carbonate de chaux à la faveur de l'excès d'acide carbonique que les eaux souterraines contiennent toujours ; dans les filons, cet acide carbonique se sera lentement évaporé, et le calcaire tenu en dissolution dans les eaux se sera déposé sous forme cristalline. Le même phénomène a encore lieu aujourd'hui dans les grottes humides où une évaporation plus rapide de l'eau produit et fait grandir des stalactites et d'autres concrétions de calcaire.

La mine qui fournit les plus belles et les plus abondantes cristallisations calcaires, est celle dite Ingremez ou Egremez, près de Villers-en-Fagne, entre Philippeville et Mariembourg, et à peu près à égale distance entre ces deux villes. La forme la plus fréquente de ces cristaux est un prisme hexagone régulier, encastré d'un côté dans la gangue, et terminé à l'autre extrémité par un pointement rhomboédrique aigu. Quelques cristaux presque isolés, généralement petits, ont la forme de scalénoèdres aigus, tronqués par des scalénoèdres obtus. Tous ces cristaux sont très limpides, d'un jaune pâle à la surface ; les faces sont toujours très convexes

Digitized by Google

et les arêtes fort oblitérées, ce qui rend souvent la détermination de leurs formes difficile. Quelques-uns sont si arrondis, qu'ils n'ont plus ni angles ni arêtes. Comme tous les cristaux de calcaire à surface bombée, ils ont l'éclat gras, mais cependant assez vif. Nous avons vu, dans la cour de l'établissement, des plaques de calcaire spathique de près de un mètre carré de surface entièrement couvertes d'un gazon serré de cristaux de calcaire, ayant de 4 à 5 centimètres de longueur. MM. Eug. Baix et Ed. Moyle, employés de l'établissement d'Ingremez, possèdent d'admirables collections de ces cristaux, et d'autres minéraux, également cristallisés, que l'on trouve dans les mêmes mines et dont nous parlerons plus loin. Nous saisissons avec plaisir cette occasion de témoigner ici publiquement notre reconnaissance à ces messieurs pour l'extrême amabilité avec laquelle ils nous ont à plusieurs reprises fait les honneurs de leur bel établissement minier et métallurgique, et pour la générosité avec laquelle ils nous ont fait part ainsi qu'à un bon nombre d'élèves de l'École des mines du Hainaut, de magnifiques échantillons de leurs collections. La minéralogie ferait de plus rapides progrès si tous les directeurs des mines s'en occupaient avec autant de zèle et s'ils partageaient les résultats de leurs recherches avec autant de désintéressement et de générosité.

Les gîtes zincifères d'Engis renferment aussi du calcaire cristallisé, mais il y est rare, et les cristaux ordinairement petits ont les faces et les arêtes tellement arrondies qu'on ne peut en déterminer la forme que par conjecture.

Les houillères du Couchant de Mons fournissent aussi leur faible contingent de cristaux de calcaire aux collections; ils sont ordinairement contenus dans des géodes ou des crevasses de la houille elle-même. D'ordinaire, ces cristaux sont petits, groupés en grand nombre et confusément, brillants, blancs ou incolores. Il nous a semblé que c'étaient des rhomboèdres très obtus simples ou combinés avec leur inverse, et toujours profondément tronqués par des faces terminales sur l'axe principal, ce qui leur donne une apparence tabulaire que n'ont jamais les cristaux des gîtes précédemment décrits.

Digitized by Google

Calcaire concrétionné (Albâtre calcaire). — Celui-ci se forme quand des eaux chargées d'acide carbonique, en s'infiltrant entre des couches calcaires, y dissolvent du carbonate de chaux, et quand cette dissolution suinte peu à peu dans des cavités, fentes ou grottes de ce calcaire, accessibles à un courant d'air; sous l'influence de celui-ci l'eau abandonne l'acide carbonique qu'elle tient en dissolution, et s'évapore en partie, en déposant une couche très mince de carbonate de chaux fibreux, fibro-compacte ou spathique suivant la lenteur avec laquelle se fait la précipitation. De nouvelles quantités d'eau déposent de nouvelles couches qui se soudent aux premières, et finissent par constituer une masse d'une certaine épaisseur, formée soit d'une seule masse cristalline et clivable, soit de zones concentriques à texture lamellaire ou fibro-compacte. Si les eaux ont filtré lentement et à une grande profondeur, le calcaire formé est parfaitement blanc et fortement translucide; si ces eaux n'ont parcouru qu'une faible distance depuis la surface, ou si elles ont filtré à travers des crevasses remplies d'argile ou de matières ferrugineuses, les concrétions sont jaunes, brunes ou rougeâtres et perdent leur translucidité en totalité ou en partie. Il arrive parfois que les zones de ces concrétions se distinguent par une coloration plus ou moins forte suivant qu'elles se sont formées dans des temps de pluie ou de fonte des neiges par des eaux troubles, ou dans des temps de sécheresse par des eaux plus limpides.

Quand une goutte de solution calcaire demeure quelque temps suspendue au plafond d'une caverne, il se forme autour d'elle une croute mince de dépôt calcaire qui l'emprisonne, et d'autres gouttes venant successivement couler sur ce premier dépôt, celui-ci se consolide, s'allonge et s'épaissit de manière à former une stalactite pleine. Mais si la première goutte tombe avant que le dépôt qui l'enveloppe soit consolidé, la partie inférieure se brise pour livrer passage à l'eau, et il reste en place un petit cylindre creux qui s'accroît aussi en longueur et en épaisseur par l'eau qui coule dessus; mais comme les gouttes qui tombent à l'intérieur de ce cylindre sont soustraites par ses parois à l'action évaporatoire et

Digitized by Google

précipitante de l'air, le tube ne se remplit pas, et la stalactite demeure tubulaire jusqu'à ce que, par une cause quelconque, l'écoulement intérieur soit arrêté. Ceci explique comment un grand nombre de stalactites présentent, à l'intérieur, un tube d'un petit diamètre plus ou moins prolongé.

L'eau en tombant ne s'est pas entièrement dépouillée du calcaire sur la stalactite ; chaque goutte en touchant le sol s'y étale et dépose en s'évaporant le restant de son carbonate de chaux qui, à la longue, forme une stalagmite en forme de cône plus ou moins irrégulier, à large base. A mesure que la stalactite s'allonge, la goutte d'eau tombant de moins en moins haut sur la stalagmite, ne se divise plus autant et forme son dépôt plus près de l'axe du cône ; alors, celui-ci moins large, s'élève plus rapidement et finit par rejoindre la stalactite et par s'y souder en formant une colonne continue du sol à la voûte. Il peut arriver que plusieurs colonnes se forment les unes à côté des autres sur l'alignement d'une fente dans la voûte de la caverne ; en grossissant, ces colonnes peuvent se joindre et former une cloison qui ferme entièrement l'accès à la partie postérieure de la grotte ; il est probable que ceci s'est formé plus d'une fois, car souvent les parois formés par les concrétions calcaires rendent un son creux quand on les frappe.

L'eau qui suinte le long des parois verticales, inclinées ou ondulées d'une grotte, y forme aussi des dépôts d'autant plus épais que l'écoulement de l'eau est plus lent et son évaporation plus rapide.

De là des inégalités, des bourrelets, des sillons, etc., qui imitent souvent à s'y méprendre les larges plis d'une épaisse draperie. Enfin, quelquefois un renflement final empêche les eaux de s'échapper autrement qu'en tombant verticalement, et elles produisent ainsi une série de petites stalactites également espacées qui forment une frange régulière à cette draperie. Les grottes de Han, de Remouchamps (près de Spa), de Freyr (Dinant), de Nichel à Fromelenne, près de Givet (France), et quelques autres encore montrent d'admirables échantillons des

Digitized by Google

fantastiques produits de l'action des eaux incrustantes. En général on défend aujourd'hui aux personnes qui visitent ces grottes d'enlever les stalactites et les concrétions qui en forment tout l'ornement, et qui, réduites en petits fragments et placées dans des collections ne signifient plus rien. Il est d'ailleurs difficile de détacher ces concrétions sans les briser.

Arragonite. — Nous n'avons jamais rencontré cette substance dans le Hainaut ni dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et nous la croyons excessivement rare en Belgique. On cite l'arragonite dans la province de Liége, nous ignorons dans quelle localité ; nous avons trouvé un peu d'arragonite fibreuse en enduit, dans la carrière de calcaire de Bouillon (Luxembourg), à la jonction de ce calcaire avec le schiste qui se trouve au-dessus.

Dolomie. — Les cristaux de dolomie se distinguent à la vue de ceux de calcaire en ce qu'ils sont ordinairement petits, en rhomboèdre obtus simples ou peu modifiés, à faces courbes, convexes ou ondulées, à éclat vif et nacré ; cependant ces caractères ne sont pas toujours certains ; ils appartiennent aussi au calcaire ferrifère, au carbonate de fer ou siderose, au carbonate de zinc, et à la combinaison des carbonates de fer et de zinc que l'on appelle calamine bleue à Engis.

Le seul moyen bien certain de reconnaître la dolomie des autres carbonates cristallisant dans le système rhomboédrique, est d'y constater la présence de la magnésie par un essai chimique ; comme il ne nous a pas toujours été possible de faire cet essai, nous nous abstiendrons de citer des gisements de dolomie cristallisée, de crainte d'erreur. Nous croyons même que beaucoup d'auteurs se sont trop hatés de déclarer dolomies, des calcaires caverneux à apparence terreuse ou qui semblent formés d'un assemblage de petits cristaux indistincts, formant des masses rudes au toucher. L'analyse est le seul moyen sûr de détermination.

Genre Manganèse. — Ce genre est fort peu représenté en Belgique et n'y comprend probablement que les espèces pyrolusite et acerdèse pures ou mélangées. C'est, dit-on, un mélange de

Digitized by Google

ces deux espèces que l'on trouve aux environs de Vieil-Salm (Luxembourg), dans le schiste coticule. On cite encore les environs de Barvaux sur l'Ourthe comme gîte de minerai magnésifère, mais celui-ci n'y existe qu'en petite quantité et il ne paraît pas qu'on l'ait jamais exploité d'une manière fructueuse.

On est assez disposé, en général, à attribuer à des enduits d'acerdèse la coloration brune et les dessins dendritiques que l'on remarque sur certaines roches, particulièrement sur les schistes; et aussi l'enduit noir et brillant qui tapisse l'intérieur des géodes de limonite pure. Nous doutons que cette assertion repose sur des essais quelconques, ce sont de simples présomptions; quant à l'enduit noir des géodes de limonite, il est dû uniquement à l'état concrétionné de ce minerai pur, qu'il contienne ou non du manganèse.

Nous avons trouvé dans une géode de limonite déposée au musée de Mons et dont la provenance n'est pas indiquée, une poussière lamelleuse et légère, grise, à éclat métalloïde, ayant l'aspect du graphite; cette poussière fondue au chalumeau dans du borax, a donné une coloration violette interne qui ne peut être attribuée qu'à du manganèse.

Dans nos excursions aux diverses mines de l'Entre-Sambre-et-Meuse, nous avons souvent cherché l'existence d'une matière semblable dans les géodes de limonite, mais sans succès.

Un peu d'une substance lamelleuse, légère et brillante, d'un gris d'acier, trouvée dans une géode de limonite à Dourbes a donné au chalumeau la coloration du fer.

Le minerai de fer de Gourdinnes (Namur), ordinairement enveloppé dans une argile blanchâtre est d'un brun violacé, foncé qui le fait distinguer assez facilement des minerais d'autres provenances; dans les petites cavités dont il est criblé, on voit souvent des lamelles cristallines brillantes, d'un noir de fer battu, qui sont probablement de petits cristaux d'acerdèse; le minerai appelé mine douce et mine chaude par les fondeurs, est très fusible et le laitier qu'il donne a une nuance violette prononcée.

Nous ne connaissons donc jusqu'ici que des traces de manganèse qui ne peuvent guère figurer dans les collections.

Digitized by Google

Genre Fer. — Pyrites. — On sait que le bisulfure de fer forme deux espèces minérales identiques par leur composition atomique, mais très distinctes sous le rapport de leurs formes cristallines et de quelques autres propriétés.

Marcassite. (Pyrite cubique.) — Cette espèce se distingue de la sperkise par sa couleur de laiton plus ou moins foncée, mais toujours exempte de nuances grises ou verdâtres, par un éclat métallique plus vif et plus durable, par des formes cristallines ordinairement bien prononcées et faciles à reconnaître, par sa texture toujours compacte ou grossièrement grenue et entremêlée de faces cristallines jamais fibreuses ; la marcassite paraît aussi être indécomposable à l'air humide. Cependant il est des échantillons sur lesquels la distinction entre les deux espèces n'est pas facile. Jamais on ne rencontre les deux espèces réunies dans un même gisement, et cependant on trouve dans certaines houillères de la marcassite nettement cristallisée tandis que dans d'autres il existe des rognons et des enduits de sperkise très altérables à l'air. La marcassite ne se trouve nulle part en grandes masses, mais souvent en cristaux disséminés dans d'autres substances, telles que les phyllades, les calcaires de formation ancienne, la houille, le porphyre. Nous ne l'avons pas rencontrée dans des formations plus modernes que l'étage carboniférien. Certaines ardoises du Luxembourg renferment une grande quantité de petits cubes de marcassite disséminés. Cette pyrite rend souvent l'ardoise inexploitable, car en se détachant de sa gangue, elle laisse des trous qui rendent l'ardoise perméable à l'eau.

On rencontre aussi, mais rarement, la pyrite en cubes disséminés dans le calcaire devonien.

Nous avons des environs de Nismes (Namur), un dodécaèdre pentagonal à faces singulièrement inégales, et de petites boules spheroïdales ou ovoïdes couvertes de petites aspérités et ordinairement d'un enduit mince et brun de limonite que les gens du pays appellent des excréments de Nutons. (Les Nutons sont de petits nains, noirs et difformes qui, au dire des wallons habitent les cavernes calcaires et n'en sortent que la nuit.) On trouve

Digitized by Google

aussi la marcassite en petits cristaux sur le psammite houiller et même dans la houille; il serait difficile de préciser si les enduits brillants qui couvrent parfois la houille, les concrétions irisées et les pseudomorphoses de végétaux fossiles sont de la marcassite ou de la sperkise; tantôt elles se conservent sans altération, tantôt elles se délitent à l'air et se transforment en sulfate de fer. Nous possédons des environs de Charleroi des cristaux de marcassite en dodécaèdre pentagonal dans la houille.

Les blocs de porphyre extraits des carrières de Quenast et de Lessines portent fréquemment des enduits ou des petits cristaux déformés de marcassite; on y trouvait rarement des cristaux de grande dimension, mais il y a quelques années on a ouvert une nouvelle carrière dite de Fauconnier, à l'est des grandes carrières de Quenast, près d'une ferme isolée dont le jardin renferme des ifs taillés en diverses formes bizarres. Le porphyre de cette carrière se distingue des autres en ce qu'il a un aspect plus granitoïde, c'est-à-dire qu'il a plus de cristaux et de chlorite en lamelle, et moins de pâte feldspathique compacte; c'est dans la masse même de ce porphyre et non dans des crevasses ni dans des géodes, que des cristaux cubiques de pyrite sont engagés ou plutôt enveloppés de toutes parts.

C'est une chose qui nous semble inexplicable que le bisulfure de fer, beaucoup plus fusible que les éléments du porphyre, se soit consolidé le premier dans cette pâte, de manière à la mouler exactement autour des faces de ses cristaux. Les cristaux de $0^m,01$ de côté et au-dessous sont des cubes parfaits à faces nettes et brillantes; plus gros, quelques unes de ces faces s'allongent de manière à former un parallélipipède. Quand ils sont très gros, leur cassure laisse parfois apercevoir les faces de cristaux intérieurs et même des portions enclavées de matière feldspathique. En même temps, la surface de ces cristaux est moins lisse, et souvent on y aperçoit distinctement l'empreinte peu profonde des petits cristaux maclés de feldspath empâtés dans le porphyre adjacent. Il est donc probable que la pyrite s'est solidifiée au moment où la pâte porphyrique avait encore une certaine fluidité,

Digitized by Google

mais contenait déjà des cristaux de feldspath solidifiés. On a trouvé des cubes ayant $0^m,052$ de coté dans un sens et $0^m,046$ dans l'autre.

Malheureusement la carrière Fauconnier est aujourd'hui abandonnée et en grande partie remblayée, et il devient difficile de recueillir des cristaux de pyrite dans les débris de porphyre laissés à découvert. Il est difficile aussi de dégager ces cristaux du porphyre sans les briser ou même de tailler des échantillons portatifs de cette roche contenant des cubes en partie dégagés, tellement elle est dure et tenace.

Sperkise. — Cette espèce, plus abondante que la première, se trouve aussi en masses considérables qui donnent lieu à des exploitations spéciales : la couleur de la sperkise est d'un jaune de laiton très pâle, un peu grisâtre, quelquefois d'un gris verdâtre livide ; son éclat est métallique mais moins vif et plus facilement altérable que celui de la marcassite. Les variétés mamelonnées ou stalactitiques ont souvent à la surface une couleur grise terne et sont dépourvus de l'éclat métallique. Les cristaux sont parfois enduits d'une pellicule brune comme ceux de marcassite; l'éclat et la couleur des variétés non cristallines se ternissent et s'altèrent promptement à l'air. Certaines variétés surtout celles qui sont en contact avec de la houille ou du lignite, ou en pseudomorphose de corps organique, s'altèrent facilement au contact de l'air humide, se fendillent et se couvrent d'une efflorescense blanchâtre de sulfate acide de protoxyde de fer, et dans les temps humides, ces efflorescences attirent la vapeur d'eau, la condensent et s'y dissolvent. Si l'on tient à conserver de semblables échantillons qui tombent bientôt en pièces et altèrent les corps avec lesquels ils sont en contact, il faut les déposer dans de l'eau ayant bouilli, les y laver, les essuyer avec soin, les faire sécher rapidement à une température élevée, et les enduire pendant qu'ils sont encore chauds, d'une couche mince de vernis incolore. Lorsque l'altération est profonde, ou que la sperkise est mêlée de beauconp de matière organique, ces précautions ne peuvent plus servir.

Digitized by Google

Les principaux gisements de la sperkise sont les filons métallifères ; en Belgique, il en est peu qui ne la contiennent pas. Elle est rare, croyons-nous, dans les étages devonien et carbonifériens, en dehors de ces filons et de quelques gîtes houillers ; on la trouve sous forme de rognons, de pseudomorphoses et d'enduits, dans la plupart des étages du terrain crétacé.

Certains filons de l'Entre-Sambre-et-Meuse, les uns traversant le calcaire devonien ou carbonifèrien, les autres gisant dans le plan de séparation des bancs de calcaire et des couches de schiste, sont ou ont été remplis de sperkise et renferment accidentellement deux autres sulfures, la galène et la blende, et aussi de la barytine, du calcaire spathique, de la sidérose et de la limonite. Il est même probable que ces deux derniers minéraux proviennent toujours de l'altération de la sperkise par l'action de l'eau et de l'air : supposons, en effet, que de l'eau chargée d'oxygène s'infiltre dans un filon de pyrite au contact d'une roche calcaire. La pyrite sera attaquée et transformée en sulfate acide de protoxyde de fer, lequel étant entraîné par les eaux au contact du calcaire, réagit sur celui-ci et le transforme en sulfate de chaux qui se dissout dans l'eau lorsqu'elle est en quantité suffisante, et il se forme du carbonate de fer dont une partie se dissout, si l'eau contient aussi de l'acide carbonique comme il arrive ordinairement. Cette partie dissoute imprègne l'argile qui se trouve souvent dans les filons, ou va se concrétionner dans les parties vides ; une autre partie se précipite au moment de sa formation et se moule exactement dans les vides laissés par la dissolution du calcaire, ainsi que l'attestent les nombreuses pseudomorphoses en sidérose et en limonite de fossiles devoniens et carbonifériens que l'on trouve dans les mines de fer (Gourdinnes, province de Namur, La Buissière, Vaux, près de Tournai, etc.) Quand le filon de pyrite traverse des schistes ou d'autres roches non calcarifères, la pyrite s'altère peu et se transforme en limonite et non en sidérose, là seulement où les eaux peuvent s'infiltrer. En présence du calcaire, la pyrite se transforme directement en limonite quand les eaux se renouvellent rapidement et qu'elles con-

Digitized by Google

tiennent assez d'oxigène pour faire passer immédiatement le fer à l'état de peroxyde. On voit fréquemment dans les mines des fragments de minerai qui sont de pyrite à l'intérieur et de limonite à la surface, et d'autres qui, bien que transformés en limonite très pure, conservent la surface mamelonnée ou hérisée de pointements cristallins et lenticulaires de la pyrite (notamment à Dourbes, Villers-le-Gambon, etc.) Les échantillons cristallins sont rares dans les filons de pyrite pure, parfois on trouve une crevasse tapissée de cristaux dont les arêtes sont souvent arrondies et oblitérées. Ordinairement, les cristaux sont groupés, quelquefois par cinq à la fois, et forment des crêtes de coq, des mamelons cristallins; d'autres fois, ce sont des boules concrétionnées à structure rayonnée, et dont la surface est lisse ou formée de petites éminenses arrondies; enfin, parfois, la structure est massive avec quelques apparences de petites fibres vers la surface, ou bien les masses sont entièrement fibreuses comme à Vedrin. Enfin, on trouve des boules, des mamelons, des stalactites (à Engis, près Liége), dont l'intérieur est formé par de la blende compacte ou fibreuse, quelquefois avec un noyau de galène au milieu. L'association de ces trois sulfures est assez fréquente.

Les échantillons bien cristallisés ou groupés en boules et en mamelons se rencontrent plus fréquemment là où la pyrite ne forme pas la masse principale du filon, par exemple, sur de la baryte ou du spath calcaire. Ainsi dans la mine d'Ingremez à Villers-en-Fagne, déjà citée pour ses cristaux de barytine et de calcaire, on voit au milieu de ceux-ci de nombreux cristaux de sperkise, petits, mais entièrement isolés, très nets et affectant la forme d'un prisme en losange modifié sur les angles dièdres aigus par quatre facettes inclinées, comme cela est représenté par la figure donnée dans le traité de minéralogie de M. Dufrenoy; nulle part nous n'avons trouvé ces cristaux mieux formés. Dans les étages néocomien, cénomanien et turonien des terrains crétacés, la sperkise forme des rognons de diverses formes et de divers volumes, à surface unie ou légèrement mamelonnée, à texture compacte ou finement fibreuse et rayonnée, gisant dans

Digitized by Google

les argiles plastiques avec des restes de végétaux passés à l'état de lignite, qui contiennent également de la sperkise très altérable (Baudour, Hautrage, camp de Casteau), ou dans les marnes glauconieuses (Autreppe, etc.) La craie blanche contient fréquemment des rognons sphéroïdaux de sperkise dont le volume atteint quelquefois celui d'une petite orange; la texture en est bacillaire et radiée, la surface est hérissée de pointements cristallins formés d'octaèdres aigus, à base presque carrée, tronqués par un octaèdre obtus (Frameries, Quévy, etc.) D'autres fois, ces rognons cristallins affectent la forme d'un cylindre sur les deux bases duquel sont emplantés deux cônes très aigus, et de moindre diamètre que ce cylindre (Bray, près de Binche). La marne argileuse de Boom et de Rupelmonde qui appartient à l'étage falunien, contient des rognons d'un calcaire argileux sur lesquels on voit parfois de très petits cristaux de sperkise, formant un enduit irisé; quelques fossiles renfermés dans cette marne, adhèrent à la sperkise toujours fortement altérée.

Aimant (Fer oxydulé, fer magnétique). — Très rare en Belgique, il n'a été rencontré qu'en cristaux octaédriques réguliers, presque microscopiques, disséminés dans du phyllade ardoisier d'un gris pâle, à Grand-Halleux, Ottré, Salm-Château, etc. dans la province de Luxembourg. Les plus gros cristaux de cette provenance ne nous ont pas paru avoir plus de $0^m,004$ à $0^m,005$ de côté. Nous devons mentionner aussi que beaucoup d'échantillons du porphyre de Quenast et de Lessines, particulièrement ceux qui contiennent beaucoup de chlorite, font dévier sensiblement l'aiguille aimantée; cependant, même à la loupe, nous n'avons jamais pu y découvrir des parcelles d'aimant.

Oligiste. (Fer spéculaire, fer oxydé rouge, hématite rouge, etc.) — La variété spéculaire est très rare dans notre pays; elle forme de larges lames gris d'acier ou noir de fer, à éclat métallique, ou des masses laminaires engagées dans des filons ou des veines de quartz laiteux à Bihain (Luxembourg). Parfois la surface des lames présente de belles irisations, comme celles que donne l'acier poli quand on le chauffe au contact de l'air. On a trouvé aussi, aux

Digitized by Google

environs de Clabecq (Brabant), quelques petits cristaux informes et quelques paillettes d'oligiste spéculaire, dans les schistes devoniens modifiés par le contact du porphyre.

L'oligiste oolithique, d'un gris violacé, à éclat métalloïde, mais qui paraît rouge sombre, parceque ses fragments sont toujours enduits de sa poussière qui a cette couleur, forme un gisement très étendu et d'une puissance qui dépasse souvent un mètre, dans le bassin de la Meuse, et même dans une partie de celui de la Sambre, depuis Isne, à l'O.-N.-O. de Namur, jusqu'au delà de Huy; on a retrouvé le même gîte à Engis, mais il ne forme plus qu'une couche très mince.

On rencontre les affleurements de ce gîte sur les deux rives de la Meuse, mais il est difficile d'en préciser l'étendue et surtout la surface exploitable, parcequ'il suit les ondulations des assises supérieures du schiste devonien dont il fait partie et qui plongent sous l'étage carbonifèrien. On a cru retrouver la couche d'oligiste à Horrues et à Feluy, dans le relèvement septentrional du schiste devonien. En effet, on y trouve une masse puissante de psammite schistoïde, à texture oolithique, d'un rouge sombre, passant d'une part à un poudingue à noyaux schisteux aplatis et de l'autre côté au schiste; mais l'oligiste paraît ici reparti dans une telle quantité de matière argilo quartzeuse, qu'il est impossible jusqu'à présent d'en tirer parti en métallurgie. L'oligiste de la Meuse offre diverses variétés: le plus pur est en grains oolithiques de grosseur variable, d'une forme ovoïde déprimée, d'un gris violacé à éclat faiblement métalloïde, fortement cimentés entre eux par une petite quantité d'oligiste terreux d'un rouge sombre.

La cassure de cet oligiste est plane, surtout dans le sens de la stratification, les fragments sont donc toujours prismatiques et les arêtes sont d'autant plus vives, la couleur plus violacée, et la densité plus grande que le minerai est plus pur. Les variétés impures sont moins denses, la cassure en est moins nette et plus arrondie, l'éclat plus terne, l'aspect plus terreux, moins oolithique, et la couleur est d'un rouge sale passant au brun. On remarque sur les échantillons de petites paillettes de pyrite, des

Digitized by Google

vésicules de sidérose spathique, des fragments de tiges d'encrines en calcaire spathique quelquefois des empreintes et des moules de fossiles devoniens, principalement de brachiopodes (Bas-Oha, près de Huy).

Dans quelques localités de l'Entre-Sambre-et-Meuse (Petigny, Nismes, Anhée, etc.), on extrait des minerais de fer d'une couleur sombre que l'on serait tenté de prendre pour de l'oligiste; c'est un mélange d'oligiste et de limonite dans lequel celle-ci domine; souvent il n'y a de l'oligiste qu'à l'extérieur des fragments, comme s'ils avaient subi un commencement de calcination. En chauffant ces minerais au chalumeau, ils donnent de l'eau et acquièrent une couleur rouge plus décidée; il faut donc les ranger parmi les limonites, ils ont d'ailleurs les mêmes gisements.

Limonite. (Fer oxydé hydraté, hématite brune, fer hydroxidé, fer limoneux, etc.) — La limonite ne se trouve pas comme l'oligiste en une grande couche continue; elle forme l'affleurement jusqu'à des profondeurs variables de filons de sperkise altérés à la surface par l'action des eaux; ces filons sont intercalés entre les couches de calcaire soit devonien soit carbonifèrien et le schiste soit devonien soit houiller, et ce sont les plus nombreux, ou bien traversent le calcaire. Dans le premier cas, ils s'élargissent ordinairement à la partie supérieure aux dépens du calcaire corrodé et dissous par les eaux acides, et quelquefois aussi du schiste désaggrégé et délayé. Ce minerai ordinairement mêlé de beaucoup d'argile limoneuse, de sable et de gravier, s'est épanché dans ces cavités et a formé ce que l'on appelle des amas couchés, qui sont ordinairement en rapport avec un filon sous-jacent, dont les dimensions superficielles sont beaucoup moindres, du moins en largeur. Cependant la présence de l'argile, du sable, de petits cailloux de quartz blanc, et de fragments de jaspe noir des calcaires carbonifériens et du phtanite houiller au milieu des minerais, la nature fragmenteuse de ceux-ci, tout cela indique qu'il y a dû avoir transport dans certains cas, et Dumont, se fondant sans doute sur la parfaite ressemblance entre les sables grossiers

Digitized by Google

quartzeux, les petits cailloux de quartz laiteux et les fragments de phtanite, des mines de fer, et les mêmes substances que l'on rencontre, dans certaines parties du Hainaut, au-dessus du terrain houiller (sable mouvant des mineurs), a rapporté ce transport à l'époque aachenienne ou néocomienne, au moins pour une partie de ces dépôts.

Les filons de limonite qui traversent le calcaire devonien sont aussi fortement et irrégulièrement renflés à leur partie supérieure, à Petigny, à Nismes, et dans d'autres localités où on exploite la limonite dans de vastes entonnoirs évidés dans le calcaire et qui sont autant d'expansions de filons qui se retrécissent ou se subdivisent au-delà. Partout où le calcaire est en contact avec le filon, il a été en partie dissous, et ce qui en reste est profondément altéré surtout dans les joints de stratification; ces joints se sont élargis et remplis d'une terre friable et jaunâtre, qui a remplacé le calcaire dissous en décolorant et modifiant profondément celui qui existe encore. Chose singulière, les fossiles, parfois nombreux, n'ont été que décolorés et teints en jaune; ils occupent dans la terre sableuse la même place qu'ils occupaient dans le calcaire, et ils sont demeurés intacts. Nous avons vu, à Nismes et à Dourbes, des couches verticales de calcaire traversées par un filon, être altérées au contact et en grande partie délayées par les eaux d'infiltration, tandis que des quantités d'énormes *Cyathophyllum* et d'autres polypiers de grandes dimensions, étaient demeurés en place, couchés horizontalement et encore fixés dans la position où ils avaient vécu. Quelques uns de ces filons sont exploités à une grande profondeur à l'aide de machines à vapeur, et il y en a qui donnent en même temps de la pyrite et de la galène; d'autres ont été abandonnés parce que sous le minerai de fer on a trouvé le sable ferrugineux et le gravier quartzeux; il ne paraît pas que l'on ait fait des recherches au-dessous de ce dépôt.

A Vaux et à Ramecroix près de Tournai, la limonite est en masses arrondies, entourées d'argile et ayant pour enveloppe extérieure ou salbande une argile noire dont la présence annonce que l'on a dépassé le gîte du minerai. Celui-ci repose dans des

Digitized by Google

cavités d'un calcaire argilo-siliceux, qui sont très probablement des fentes élargies par dissolution et peut être par érosion. Le minerai est d'un brun noirâtre, et ne ressemble pas pour l'aspect à celui de l'Entre-Sambre-et-Meuse ; il est compacte, rarement géodique et le noyau intérieur, fortement adhérent à l'enveloppe, est du carbonate gris qui passe souvent à la limonite par des transitions insensibles. Certains géologues supposent que le minerai de fer a été déposé dans les cavités du calcaire carbonifèrien des environs de Tournai, à l'époque de la formation cénomanienne. Cette opinion est fondée sur ce que les dépôts cénomaniens remplissent aussi les dépressions du calcaire carbonifèrien et qu'à leur base on trouve dans le tourtia de Tournai et de Montignies-sur-Roc, une assez notable quantité de limonite, qui se superpose parfois directement et sans discontinuité apparente, au minérai de fer exploité près de Tournai. — Nous ne voulons pas nier que les minerais carbonatés et hydratés du calcaire carbonifèrien des environs de Tournai aient été déposés à l'époque cénomanienne, mais deux circonstances nous autorisent à n'admettre ce fait qu'avec doute; la première, c'est qu'il y a une plus grande différence entre les caractères minéralogiques de la limonite exploitée dans le calcaire qui est en masses ordinairement assez volumineuses, d'un aspect terne ou terreux et noirâtre, et ceux de la limonite du tourtia, laquelle est en petits fragments visiblement roulés, d'un brun de rouille, compacte, polie et luisant à la surface, et mêlée d'une grande quantité de cailloux siliceux imprégnés ou enduits de limonite, qui manquent dans le minerai inférieur. En second lieu, la limonite qui a dû se déposer toute formée dans le tourtia cénomanien, comme l'indique sa forme elle-même, a dû pénétrer d'une autre manière, probablement à l'état de dissolution, dans les fentes élargies du calcaire carbonifèrien auquel elle s'est substituée au moins en partie, molécule à molécule, les parties argileuses et siliceuses du calcaire restant en place et fournissant au minerai sa gangue terreuse, et jusqu'à sa couleur d'un gris-noir si différente de celles des autres minerais de fer. Ce qui prouve à l'évidence cette

Digitized by Google

substitution moléculaire, c'est que la sidérose lithoïde de Tournai renferme fréquemment des empreintes et des moules de fossiles carboniférien, notamment d'*Orthis* et de *Crinoïdes*, qu'il est impossible de confondre avec les fossiles crétacés. Des recherches de limonite ont été entreprises aux environs de Lens, dans des dépressions du calcaire carboniférien, la limonite que l'on y a rencontrée était très siliceuse et mêlée de beaucoup de fragments plus ou moins argileux de silex brun. Ce dépôt est sans doute contemporain de l'époque crétacée, ou peut-être même postérieur à cette époque. Les recherches ayant été promptement abandonnées, il ne nous a pas été possible d'obtenir des données plus étendues sur ces gîtes.

Les terrains crétacés de la Belgique ne paraissent pas contenir de dépôts importants de limonite; ce minéral se trouve à l'état de cailloux roulés à surface polie et ordinairement peu volumineuse, empâtés dans du calcaire compacte souvent glauconifère, entre des fragments d'autres roches du psammite rouge devonien à Montignies-sur-Roc, et avec du silex à Chercq, près Tournai. On a essayé l'exploitation de cette limonite dans cette dernière localité, mais elle y est si siliceuse et les cailloux de silex y sont enduits d'une enveloppe de limonite qui les rend si difficile à distinguer du minerai, que cette exploitation aura sans doute été abandonnée.

Nos terrains tertiaires semblent plus riches en limonite, que la formation crétacée. Dans l'étage parisien, on trouve aux environs de Bruxelles du grès ferrugineux composé de sable siliceux cimenté par de la limonite; tantôt c'est l'un, tantôt c'est l'autre de ces éléments qui prédomine; quand c'est la limonite, le grès devient un minerai de fer exploitable quoique très siliceux. On voit de ce grès imprégné de fossiles à l'état de moules ou d'empreintes à Groenendael près de Bruxelles. Les mêmes sables contiennent parfois aussi des rognons ou des fragments isolés de limonite géodique très pure (*Coyennes* des mineurs wallons).

Dans les sables de Diest appartenant à la partie supérieure de l'étage falunien, il y a aussi des agglomérations, souvent consi-

Digitized by Google

dérables, de rognons géodiques de limonite dont la surface est ordinairement luisante, mais quelquefois imprégnée de sable. Les géodes sont ordinairement remplies de sable ferrugineux ou glauconieux à gros grains. Les rognons et leurs fragments affectent souvent des formes arrondies et assez bizarres; souvent ils ressemblent à des fragments de bombes, d'obus, de tuyaux ou de vaisselle de fonte rouillée.

Ces rognons et ces débris de concrétions ferrugineuses sont enfouis dans des sables ferrugineux ou glauconieux, ou gisent à la surface du sol, sur une longue ligne de collines qui s'étend dans le Limbourg, la partie septentrionale du Brabant, sur la limite entre le Hainaut et la Flandre orientale, dans la Flandre occidentale, et s'arrête dans le département du Nord, en France, au Mont-Cassel entre Lille et Dunkerque.

Les sables de la Campine, de formation encore plus récente que ceux de Diest, renferment aussi un dépôt de limonite assez étendu et assez puissant pour être exploité dans plusieurs localités de cette contrée. Elle y est en couches horizontales qui atteignent un mètre d'épaisseur et au-delà, et qui sont intercalés dans du sable, ordinairement à très peu de profondeur sous le sol.

Cette limonite est parfaitement reconnaissable, à sa texture spongieuse et criblée de cavités qui sont souvent remplies de sable et contiennent quelquefois des débris de racines, à l'aspect luisant de sa cassure, et à sa couleur d'un brun rougeâtre un peu violacé, plus foncée que celle de la limonite ordinaire. Cette couleur sombre et violacée, cette cassure presque couchoïde et cet éclat luisant et résinoïde sont ordinairement l'indice de la présence d'une assez notable quantité d'acide phosphorique dans la limonite. Dans ce cas-ci, au moins, cet indice n'est pas trompeur, car les minerais de fer de la Campine, facilement fusibles donnent une fonte cassante qui ne peut servir qu'au moulage ou à la fabrication des fers tendres.

Enfin, la limonite se forme encore actuellement dans les marais, soit sous l'influence de sources contenant du carbonate de protoxyde de fer qui passe à l'état d'hydrate de peroxyde au

Digitized by Google

contact de l'air et se dépose en se moulant sur le sol; soit sous l'influence d'acides organiques résultant de la décomposition des plantes. Ces acides dissolvent l'oxyde de fer mélangé à la terre; les eaux pluviales entraînent la dissolution vers les lieux bas, où l'air agit sur ces sels de fer comme il le fait sur les carbonates. Le résultat de ce dépôt est un grès ferrugineux ou des croûtes concrétionnées.

Quelques mines de zinc et de plomb telles que celles de Moresnet (Limbourg), d'Engis, de Corphalie, etc. (Liége), de Vedrin (Namur), contiennent aussi des quantités assez considérables de minerais de fer, sperkise, sidérose et limonite; cette dernière ne diffère ni par son aspect, ni par ses propriétés principales de celles que l'on exploite dans les mines de limonite de l'Entre-Sambre-et-Meuse, sauf en ce que celles de la province de Liége sont fortement zincifères.

Pour représenter d'une manière complète la série des minerais de fer hydratés que renferme le sol de la Belgique, ou même simplement celui du Hainaut et de l'Entre-Sambre-et-Meuse, il faut un assez grand nombre d'échantillons. En les recueillant, on peut se proposer simplement de posséder un spécimen des variétés les plus pures et des formes principales qu'elles peuvent affecter; ou bien, on peut désirer représenter chaque mode de gisement, surtout au point de vue géologique, par les formes les plus propres à les caractériser; ou bien encore on peut former une collection, au triple point de vue de la minéralogie, de la géologie et de l'industrie, de manière qu'une telle collection montre la richesse en limonite du pays ou de tel ou tel canton. Dans ce cas, il faut recueillir les échantillons dans chaque gîte ou dans chaque partie du gîte où la nature du minerai offre quelque variation.

Encore ne doit-on pas se contenter d'un seul échantillon pour chacun de ces cas particuliers. En effet, dans la plupart des gîtes, le minerai existe à la fois à l'état de roche ou de masses géodiques et à l'état de menus fragments, presque toujours mélangés d'une assez forte quantité de gangue quartzeuse, phtaniteuse, schisteuse

Digitized by Google

ou argileuse. En moyenne, on peut évaluer que le volume du minerai en roche extrait des mines ne forme que le cinquième du volume total, le reste étant composé de minerai menu. On ne peut donc se former qu'une idée inexacte et incomplète de la richesse, de la qualité et de la nature d'un minerai hydraté si on le juge d'après un seul échantillon, pris dans un bloc de roche ou dans une géode, et dépouillé de gangue. Cela est si vrai que nous avons vu des personnes qui avaient parfaitement étudié la limonite dans les livres, et qui en avaient vu de nombreux échantillons dans des collections de minéralogie, ne pas reconnaître cette substance lorsqu'ils la voyaient amoncelée en tas où dominent les menus fragments, sur le carreau des mines ou auprès des hauts-fourneaux; tandis qu'au contraire le mineur ou le métallurgiste exercé juge d'un seul coup d'œil jeté sur un de ces tas, si le minerai est plus ou moins pur et riche, plus ou moins difficile à fondre et à réduire, quelles sont ses autres qualités ou ses défauts et quelle est sa provenance, au moins dans un certain rayon.

Pour se faire une idée complète d'un minerai, il faut donc le représenter au moins par deux échantillons, l'un composé de menus fragments, du volume total d'un décilitre au moins, l'autre d'un fragment de minerai en roche du même volume. On peut y joindre d'autres spécimens si l'on en rencontre de remarquables sous le rapport de la pureté de la forme, etc., telles que des pseudomorphoses de coquilles, de cristaux, etc., qui sont de si précieux indices sur l'origine ou le mode de formation des substances minérales.

Les localités où l'on trouve la limonite la plus pure sont: 1° dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, les environs de Couvin, Petigny, Nismes et Dourbes; 2° entre Philippeville et Charleroy, Fraire, Morialmé et Florennes où est la localité appelée le Bois des minières, Yves, où est le camp de Boulogne, et Jamiolle; 3° dans le Hainaut, La Buissière, St-Amand près de Ligny, Gerpinnes.

Sidérose. (Fer carbonaté, fer spathique; sphérosidérite des Allemands.) — La variété spathique paraît être rare en Belgique; nous ne l'avons rencontrée qu'en veinule dans l'oligiste oolitique

Digitized by Google

de Vesin. La variété lithoïde ou compacte est beaucoup plus abondante et on l'exploite en plusieurs localités comme minerai de fer. Ses gisements sont en général les mêmes que ceux de la sperkise et de la limonite; nous avons montré en parlant de cette dernière substance que la sidérose forme en quelque sorte un état intermédiaire entre la sperkise et la limonite.

On la rencontre surtout en quantités notables à Vaux et à Ramecroix près de Tournai et à Gerpinnes près de Châtelet; on la trouve fréquemment dans le schiste houiller, surtout au contact de la houille, en rognons aplatis, plus ou moins volumineux, disséminés en grand nombre dans une même couche, mais sans former par leur réunion une couche continue. Le gite zincifère d'Engis contient aussi de la sidérose exploitée comme minerai de fer. La sidérose de Gerpinnes est massive, très compacte, ressemblant à du calcaire, d'un gris pâle, un peu brunâtre lorsqu'elle a été extraite récemment, mais brunissant à l'air comme tous les carbonates de fer; elle est d'une dureté et d'une tenacité excessives; sa cassure est conchoïde, un peu esquilleuse, semblable à celle de certains silex; les fentes et les géodes sont souvent tapissées d'un enduit translucide, à surface irisée, semblable à de la calcédonie; sa densité est grande, et elle paraît très pure. La sidérose d'Engis a une texture un peu grenue comme celle de la dolomie; elle est d'un gris roussâtre et moins dense que celle de Gerpinnes.

Elle est ordinairement mélangée d'un peu de smithsonite; quelquefois ce mélange devient une combinaison atomique cristallisable, dont nous ferons mention en parlant des minéraux du genre zinc. Les masses concrétionnées et géodiques de limonite des gites renfermés dans l'étage devonien contiennent souvent à l'intérieur un noyau d'une autre substance presque toujours séparé de la masse extérieure par une zône alumineuse blanchâtre; ce noyau appelé *teux* par les mineurs n'est autre chose que de la sidérose très compacte pure ou un peu argileuse, d'un gris sale ou un peu jaunâtre.

Dans quelques établissements métallurgiques, on rejette encore, bien à tort, ces *teux* comme matière stérile, en les confondant

Digitized by Google

avec les *sourdeux* qui sont des noyaux argileux mêlés quelquefois d'une petite quantité de carbonate de fer, mais que l'on distingue aisément des *teux* par leur moindre dureté et en ce qu'ils sont bien moins denses et moins tenaces. La présence des *teux* est fréquente dans certaines limonites. Ce sont en général de bons minerais.

Dans les gîtes ferrifères des environs de Tournai, la masse principale du minerai est de la sidérose compacte à cassure presque plane, mais un peu rude au toucher, d'un gris sombre, sans éclat. Ces masses sont traversées par des fissures, le long desquelles le carbonate s'est transformé en limonite d'un brun noir; cette transformation a lieu plus ou moins profondément, sans doute suivant que les eaux ont pu pénétrer avec plus ou moins d'abondance, et aussi suivant le degré de pureté et de compacité de la sidérose, mais nous n'y avons pas remarqué une zone nette de séparation entre le carbonate et l'hydrate, limitée par une bande argileuse, comme dans les minerais extraits de l'étage devonien. A la partie supérieure des gîtes de Tournai, le minerai se présente fréquemment en rognons aplatis.

C'est souvent au milieu des masses de sidérose, et non exclusivement à leur surface, que la cassure fait découvrir les empreintes de fossiles carbonifériens que nous avons mentionnées plus haut, et qui nous font considérer la sidérose comme s'étant substituée, molécule à molécule, au calcaire préexistant.

La sidérose lithoïde des houillères se présente ordinairement sous la forme de rognons ou de masses plus ou moins volumineuses, souvent en sphéroïde ou en ovoïde presque toujours aplati; dans la cassure, la couleur est d'un gris plus ou moins foncé, quelquefois noire par suite d'un mélange de houille; la surface de la cassure qui est plane, est toujours un peu rugueuse, souvent on voit à l'intérieur de petites cavités, tapissées de très petits cristaux lenticulaires de calcaire un peu ferrifère: parfois ces cavités sont des crevasses qui se coupent à angle droit et à distances égales, de manière à diviser la masse en petits troncs de pyramides à base carrée, comme un fer à gaufres. D'autres

Digitized by Google

fois la sidérose contient plus ou moins de pyrite, tantôt disséminée en particules presque invisibles, tantôt en grains cristallins. Ce sont surtout les variétés imprégnées de houille qui contiennent beaucoup de pyrite. On trouve aussi, surtout au bois de St-Ghislain, à Dour, une variété oolitique noire, tantôt à petits grains arrondis ou ovoïdes, tantôt en grains plus gros et légèrement anguleux. Cette variété contient toujours beaucoup de pyrite. La surface des rognons de sidérose est souvent noire, striée, luisante et couverte d'empreintes de végétaux fossiles; ainsi il arrive souvent que les *Calamites* et quelques autres plantes sont en sidérose recouverte d'un enduit de houille.

Il serait superflu d'indiquer ici les localités où l'on trouve la sidérose des houillères, puisque l'on en rencontre sur les haldes ou terris de toutes nos mines; cependant, il nous a semblé que l'on en rencontre plus fréquemment vers la limite méridionale qu'au centre du gite houiller du Couchant de Mons. La sidérose se rencontre aussi fréquemment à Charleroi, Namur et dans le bassin de Liége, où elle sert quelquefois de minerai de fer sous le nom de *clavai*.

Les concrétions de sidérose paraissent quelquefois s'être moulées autour d'un centre solide consistant en un corps fossile tel qu'un débris de plante, un fruit, une coquille ou un poisson; il est donc utile de rechercher l'existence de ces corps en fendant le rognon de carbonate de fer en deux, dans le sens de son aplatissement : ce qui est facile, la cassure étant toujours droite. Dans le bassin de la Sarre, on trouve ainsi de nombreuses empreintes de poissons fossiles.

Phosphates de fer (Delvauxine, Vivianite). — On sait que les deux oxydes de fer forment avec l'acide phosphorique et l'eau, diverses combinaisons dont plusieurs sont susceptibles de cristalliser et forment des espèces minérales; d'autres où les mêmes peuvent sans doute se mélanger en toute proportion avec l'oligiste et la limonite, dont ils augmentent la fusibilité, mais en rendant cassant à froid le fer qui en provient.

Si les minerais phosphoreux ne sont pas rares en Belgique, on

Digitized by Google

n'y rencontre cependant jamais de phosphates de fer bien définis et cristallisés.

La delvauxine est un phosphate de peroxyde très hydraté, en petites masses reniformes, très peu denses, d'un beau brun marron à éclat résinoïde, à cassure conchoïdale; on ne la trouve qu'à Berneau, près Visé, sur les haldes d'une mine de plomb abandonnée. Mais il est à remarquer que les limonites phosphoreuses ont des caractères qui se rapprochent beaucoup de ceux de la delvauxine : couleur d'un brun un peu violacé, plus foncé que celui de la limonite ordinaire, forme conchoïde et aspect luisant de la cassure, densité moindre, fragilité plus grande. Quoique les minerais phosphoreux existent en quantités immenses, surtout dans le nord de l'Europe, et que l'exploitation en soit généralement facile, on s'est encore peu occupé des moyens de reconnaître la présence de l'acide phosphorique dans ces limonites par des moyens physiques simples et faciles ; les procédés de dosage de cet acide sont compliqués et leur résultat assez incertain. Puisque nous en trouvons ici l'occasion, nous manifestons le désir que les maîtres de forges du nord de l'Europe s'associent pour offrir une récompense considérable à celui qui découvrirait et décrirait parfaitement les caractères physiques et chimiques des limonites phosphoreuses, un moyen simple, prompt et sûr de doser le phosphore et surtout le moyen d'éliminer ce corps du fer ou de ses minerais par des procédés métallurgiques d'une application facile et économique. La quantité de bon fer que l'on pourrait fabriquer ainsi, et surtout la quantité de mauvais minerais que l'on pourrait alors utiliser serait incalculable, et compenserait bientôt la prime de un ou deux millions de francs que l'on donnerait à l'inventeur du procédé.

Les frais de cette prime pourraient être en partie supportés par l'agriculture si l'on trouvait en même temps le moyen d'utiliser comme engrais, l'acide phosphorique éliminé des minerais de fer.

Vivianite. — La vivianite est un phosphate hydraté de protoxyde de fer; il existe, parfois, à l'état de mélanges et d'enduits d'un bleu pâle légèrement violacé, dans une argile tourbeuse des

Digitized by Google

alluvions modernes de la Haine ; l'École des mines du Hainaut en possède un échantillon qui provient de Quaregnon. Nous n'avons jamais rencontré nous-même cette substance en place dans les fouilles pratiquées dans les marécages à tourbe des environs de Mons. Il serait cependant intéressant de vérifier si ce minéral existe communément dans la formation tourbeuse, tant sous le rapport minéralogique que sous celui de l'agriculture.

Nous ferons la même observation à l'égard de la glauconie, substance fort répandue dans les terrains crétacés et tertiaires, ordinairement sous forme de petits grains d'un vert noirâtre ou d'une poussière qui colore en vert les sables, les marnes et la craie des terrains précités.

Ce minéral nous semble avoir été peu étudié jusqu'ici ; d'après M. Berthier, ce serait un silicate hydraté de fer, de chaux, etc.; si, comme je suis disposé à le penser, il y existe aussi du phosphate de fer, la glauconie pourrait être considérée comme un engrais, soit dans son état naturel, soit après avoir subi quelqu'opération propre à faciliter l'absorption de son acide phosphorique par les plantes. Je reviendrai sur cette substance à l'article des silicates.

Genre Zinc. — Ce genre est représenté en Belgique par des espèces nombreuses qui sont : *la blende*, *la smithsonite*, *le carbonate double* de zinc et de fer appelé *calamine bleue* par les mineurs, *la zinconise* ou carbonate de zinc hydraté, *la willemite* ou silicate de zinc anhydre, *la calamine* ou silicate de zinc hydraté.

Blende. (Zinc sulfuré.) — La plupart des traités de minéralogie ne font mention que de la blende cristallisée, en masses lamelleuses et clivables ; cette variété est au contraire la plus rare en Belgique, surtout dans les gîtes zincifères proprement dits. La blende cristallisée, en petites lamelles à éclat vitreux très vif, brune ou d'un brun rougeâtre, se rencontre plus souvent avec la galène surtout quand celle-ci est elle-même disséminée dans le calcaire spathique. Ni dans nos excursions, ni dans les collections, nous n'avons jamais vu un seul cristal de blende provenant de la Belgique. La blende y est presque toujours massive et compacte, d'un jaune grisâtre pâle, souvent semée de lamelles de

Digitized by Google

galène, d'autres fois pénétrée de quartz qui y forme aussi des veines et des enduits cristallins, (Engis). Enfin, très rarement il s'y trouve de petits cristaux de soufre dans des cavités (Corphalie). La blende est aussi concrétionnée, tantôt à texture compacte, tantôt et plus souvent à texture fibreuse ou fibro-lamellaire, à surface mamelonnée; alors elle est généralement plus brune qu'à l'état compacte, et au lieu d'être entièrement terne, elle a un éclat légèrement vitreux, mais ni dans l'un ni dans l'autre état, elle n'a aucun des caractères extérieurs qui dénotent ordinairement les sulfures métalliques.

La blende concrétionnée est presque toujours enveloppée d'une bande de sperkise rayonnée, qui s'est moulée par dessus; quelques échantillons présentent des zones alternatives de blende et de sperkise, celle-ci occupant toujours la partie externe. Nous devons à l'obligeance de M. Wergifosse, ancien élève libre de l'École des mines du Hainaut, des échantillons de stalactites dont l'intérieur est de blende recouverte d'une enveloppe épaisse de sperkise rayonnée. Parfois des lamelles de galène sont parsemées dans la blende, jamais dans la pyrite; d'autres fois les concrétions de blende et pyrite sont moulées sur un noyau de galène lamelleuse; presque toujours les trois sulfures sont associés sans qu'il y ait mélange intime. Les formes concrétionnées et stalactitiques qu'affectent la blende et la pyrite nous semblent être la réfutation la plus positive de la théorie de M. Amédée Burat, d'après laquelle les minerais pyriteux des gîtes zincifères de la province de Liége y auraient été introduits à l'état de fusion ou même de vapeurs, et se seraient solidifiés ou condensés sur les parois des gîtes.

La blende compacte ne nous semble appartenir qu'aux gîtes zincifères de l'étage carbonifèrien situés sur les bords de la Meuse et à la Vieille-Montagne; nous n'avons vu d'autres échantillons que ceux provenant des mines de Corphalie et d'Engis.

La blende concrétionnée accompagne presque toujours la variété compacte; nous l'avons trouvée aussi dans la mine de sperkise de Lives près Namur, en petits nids dans la pyrite et à Sautour près de Philippeville, en zone alternant avec de la sperkise et du spath calcaire.

Digitized by Google

Nous avons rencontré la blende lamellaire à Villers-en-Fagne, à Philippeville, à Solre-St-Géry et à Barbançon près de Beaumont, toujours avec du spath calcaire et de la galène.

Smithsonite. (Zinc carbonaté; calamine; les mineurs donnent indifféremment ce nom à tous les minerais de zinc non sulfurés). — La smithsonite se présente sous les aspects les plus divers, même dans notre pays, dont les échantillons ressemblent assez peu à ceux de Silésie et d'Espagne. Quand elle est massive, sa texture est quelquefois compacte, plus souvent finement grenue, elle ressemble alors à la dolomie, dont elle ne se distingue que par une densité supérieure, car comme celle-ci elle ne fait effervescence dans les acides qu'à chaud. Elle est aussi en masses spongieuses, cariées, hachées, ressemblant alors au silex meulière de la Ferté. Les variétés les plus pures sont concrétionnées, translucides, incolores, blanchâtres, grisâtres ou jaunâtres, et imitent à s'y méprendre certaines variétés de calcédoine. Les variétés massives ou cariées sont opaques, leurs couleurs ordinaires sont le gris, le blanc sale, le gris brun; souvent elles sont colorées par un mélange de limonite, et certains échantillons ressemblent exactement à cette substance. Quand ils sont compactes ou à peu près, la densité supérieure de la smithsonite suffit pour les distinguer.

Les cristaux de smithsonite sont assez rares; ils se rencontrent dans les fentes et les géodes de la smithsonite massive mais plus souvent encore sur la calamine, à Moresnet par exemple; les cristaux sont presque toujours fort petits, rassemblés en groupes nombreux; ce sont le plus souvent des scalénoèdres ou des rhomboèdres très aigus, incolores ou faiblement colorés, dont les faces semblent plus brillantes que celles des cristaux de calcaire auxquels ils ressemblent beaucoup par la forme et la couleur. Souvent ces cristaux sont si oblitérés qu'ils ressemblent à des cônes; parfois aussi, ils sont couverts d'un enduit brun et opaque. Presque tous les cristaux que nous avons vus proviennent de la Vieille-Montagne. Les variétés massives, grenues, caverneuses, concrétionnées, etc., se trouvent dans la même localité et dans tous les

Digitized by Google

gites zincifères des bords de la Meuse ; on en a exploité de petites quantités à Philippeville, à Barbançon et à Solre-St-Géry près de Beaumont, mais ces trois derniers gites sont aujourd'hui abandonnés. Nous ne pouvons rien dire du gîte de Verviers que nous ne connaissons pas et dont nous n'avons jamais vu aucun échantillon. Nous avons remarqué que la smithsonite concrétionnée est presque partout associée à des lamelles de galène. Nous possédons un échantillon du Bleiberg formé d'une réunion de petites stalactites qui sont toutes terminées par une petite masse lamellaire de galène.

Dans la même mine on trouve dans des géodes de limonite de petits cristaux de smithsonite ou rhomboèdres primitifs, à faces convexes et le plus souvent encore ondulées, à éclat noir et d'une couleur blond pâle, que l'on prendrait pour des cristaux de dolomie.

Carbonate double de fer et de zinc. (Calamine bleue des mineurs). — Ces deux carbonates paraissent être combinés atome à atome dans cette substance qui cristallise dans le troisième système et qui dès lors paraît devoir constituer une espèce minérale distincte. Elle est en masses compactes, à texture finement grenue, rudes au toucher et ayant l'aspect de la dolomie ; sa couleur d'un gris noir bleuâtre paraît être due en partie à de la sperkise disséminée dans la masse en assez grande quantité, et en particules très tenues. La masse est traversée par des fentes nombreuses, tapissées d'un enduit de la même substance, à l'état de pureté, cristallisée, incolore, blanche ou légèrement jaunâtre et dont la surface est couverte, soit de cristaux lenticulaires, soit, plus fréquemment, d'aiguilles cristallines de $0^m,003$ à $0^m,004$ de hauteur, assez brillantes, qui paraissent être les extrémités de rhomboèdres ou de scalénoèdres suraigus. Cette substance paraît être assez abondante dans le gîte du Dos à Engis. Nous devons à M. Wergifosse une collection complète des minerais d'Engis, parmi lesquels sont quelques échantillons de l'espèce nouvelle dont je viens de donner une description sommaire.

Zinconise. (Zinc hydro-carbonaté). — Ce minéral, très rare

Digitized by Google

en Belgique, se présente sous la forme d'un enduit terreux ou pulvérulent, ou de petites concrétions minces et fragiles, ternes d'un blanc pur, à la surface de la calamine proprement dite.

Ce mode de gisement, et l'analogie de la composition entre la calamine et la zinconise dans lesquels les acides seuls diffèrent, la composition de tout le reste demeurant la même, nous induisent à penser que la zinconise est le produit de l'altération de la calamine par de l'eau tenant en dissolution une forte quantité d'acide carbonique. Le gîte de la Vieille-Montagne étant le seul, à notre connaissance, où le zinc se trouve à l'état de silicate, on ne peut rencontrer la zinconise que là. Dans les Asturies, où ce minéral est beaucoup plus abondant, et où il existe en masses concrétionnées volumineuses, celles-ci recouvrent ou enveloppent de la calamine.

Willemite (Zinc silicaté). — Ce minéral ne paraît exister que cristallisé et en très petite quantité dans les mines de la Vieille-Montagne. Comme nous ne l'avons jamais vu, nous renvoyons pour sa description aux traités de minéralogie qui en font mention.

Calamine (Zinc hydro-silicaté). — Nous ne connaissons l'existence de cette espèce que dans les mines de la Vieille-Montagne. Son aspect le plus habituel est celui d'une pierre massive à texture ordinairement compacte, plus rarement caverneuse, carrée ou fibreuse, opaque, d'un jaune pâle un peu rosé comme la couleur des briques réfractaires, quelquefois coloré en brun rougeâtre par de la limonite. Souvent les masses de cette substance sont traversées par de nombreuses veines de calamine blanche ou incolore, et cristalline.

Les géodes renferment quelquefois de la willemite, de la smithsonite cristallisée ou de la zinconise. Les cristaux de calamine sont généralement petits, incolores et doués d'un éclat vitreux très vif ou blancs et jouissant alors d'un moindre éclat. Leur forme est celle de prismes tabulaires biselés dans les petites cavités; ordinairement, quand ils se présentent en masses, ce sont des pointements octaédriques allongés, à base à peu près carrée, et tronqués au sommet.

Digitized by Google

La calamine, massive, cariée, fibreuse ou cristallisée, peut-être facilement confondue avec beaucoup d'autres minéraux, et ses caractères physiques ne suffisent pas toujours pour l'en distinguer. Comme elle est fréquemment mélangée de smithsonite, elle fait quelquefois effervescence avec les acides, à chaud. Les caractères chimiques qui servent à la distinguer le plus facilement sont : 1° qu'étant chauffée dans un tube, elle laisse vaporiser l'eau ; 2° que traitée par l'acide hydrochlorique ou nitrique, surtout à chaud, elle se convertit presque instantanément en une masse gélatineuse, transparente, qui ne s'écoule pas du tube quand on le renverse, du moins quand on n'a pas employé une trop grande quantité d'acide.

Genre Cadmium. — *Greenockite* (Cadmium sulfuré). — Cette substance, très rare, existe à l'état de mélange intime dans la blende compacte d'Engis, et peut-être dans les autres gisements de celle-ci. Elle forme aussi des enduits pulvérulents très minces à la surface des fentes de la blende. On la reconnaît facilement à sa belle couleur d'un jaune orangé.

Genre Plomb. — Ce genre ne contient que trois espèces principales que l'on trouve en Belgique, ce sont la galène, la céruse et la pyromorphite; les autres combinaisons du plomb notamment les bisulfures, et les polysulfures antimonifères et argentifères y paraissait inconnus ou du moins d'une extrême rareté.

Galène (Plomb sulfuré, alquifoux). — Se trouve presque toujours à l'état de pureté absolue en masses de tout volume ou en simples lamelles cristallines disséminées dans d'autres substances, surtout dans la blende compacte et le calcaire spathique. La variété lamellaire est de beaucoup la plus abondante; les variétés à texture finement grenue, ou fibreuses, sont assez rares. Nous n'avons vu de galène en cristaux que celle provenant de Vedrin près Namur. Ces cristaux sont des cubes groupés confusément, dont les arêtes et les angles sont souvent arrondis ; ils sont presque toujours recouverts d'un enduit terreux de carbonate de plomb provenant d'un commencement d'altération. Quoique la Belgique ne produise pas beaucoup de plomb, les gisements où l'on rencontre de la galène sont fort nombreux. On cite celui de Longwely (Luxem-

Digitized by Google

bourg) dans le schiste ardoisier; tous ceux de zinc, tels que : la Vieille-Montagne, Engis, Flone, Corphalie, Verviers, etc.; dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et au-delà, les deux bandes de calcaire devonien les plus méridionales, passant par Couvin et Philippeville, où la galène accompagne ordinairement la pyrite et quelquefois la limonite. On en trouve à Nismes, Dourbes, Matagne, Mazée, Gimnée, etc., sur la zône calcaire la plus méridionale; à Villers-en-Fagne, Philippeville, Sautour, Barbançon, Solre-St-Géry, sur la deuxième zone calcaire. Dans les recherches de minerais de zinc faites à Philippeville, à Barbançon et à Solre-St-Géry, on l'a trouvée constamment associée à la smithsonite et au calcaire spathique.

A la mine de Vedrin, près Namur, où la galène forme des noyaux intercalés dans la pyrite et la limonite, le filon traverse, croyons-nous, le calcaire carboniférien. Il en est de même d'une veine de spath calcaire avec mouches et nodules de galène qui traverse le calcaire compacte de Siraut, près de Mons.

Céruse (Plomb carbonaté, plomb blanc). — Elle se rencontre à la partie supérieure de presque tous les gisements qui renferment la galène. Ordinairement, elle est en enduits terreux ou pulvérulents à la surface des masses de galène, en petits nodules terreux dans les gangues argileuses ou ferrugineuses, enfin en petits cristaux aciculaires ou tabulaires dans les géodes et les cavités de certaines limonites. Ces circonstances de gisement donnent lieu à croire que la céruse a été produite par l'action des eaux chargées d'oxygène et d'acide carbonique sur la galène. Tous les échantillons cristallisés que nous avons vus proviennent de Vedrin et de Dourbes, et se trouvaient sur de la limonite; celle de Dourbes est en petits cristaux tabulaires biselés, blancs et très brillants; les mêmes fragments de limonite portent des formes cristallines épigéniques de la sperkise. La présence de ces cristaux de céruse dans la limonite nous paraît un indice certain de l'existence de la galène et de la sperkise dans la profondeur de ce gîte, au-dessous du niveau de pénétration des eaux de la surface tenant de l'oxygène libre en dissolution.

Digitized by Google

Pyromorphite (Plomb phosphaté, plomb vert). — Nous considérons ce minéral comme très rare en Belgique, ne l'ayant jamais rencontré que dans le gîte plombifère de Vedrin, en petite quantité, sous forme de petites concrétions caverneuses, vertes ou d'aggrégations de petits prismes hexagonaux déformés, également verdâtres, n'ayant d'éclat un peu vif que dans la cassure.

Genre Cuivre. — Trois espèces seulement de ce genre sont connues en Belgique, encore y sont-elles fort rares, ce sont la chalkopyrite, la malachite et l'azurite. Ces trois minéraux se rencontrant presque toujours ensemble dans les mêmes gisements, nous ne les séparerons pas dans la description que nous allons en faire. Les gisements de minerais de cuivre sont tous situés dans les étages devonien et carbonifèrien des terrains paléozoïques. Dans l'étage devonien on cite Wellin-le-Grand (Luxembourg) comme possédant un filon de chalkopyrite traversant le calcaire; nous possédons un échantillon de ce minéral que l'on nous a dit provenir de cette localité, mais comme des spéculateurs en mines ont prétendu trouver de la chalkopyrite en divers lieux du Luxembourg et de la province de Namur, et qu'ils ont exhibé des échantillons provenant de la Prusse Rhénane, nous n'oserions pas le décrire comme ayant été recueilli à Wellin-le-Grand.

Il y a plusieurs années, on a fait à Rouveroi, près de Mons, des travaux de recherche de minerais de cuivre, suivies d'un commencement d'exploitation bientôt abandonnée, dans du psammite rouge de l'étage devonien. On voyait dans cette roche de très rares et de très petits nodules de chalkopyrite altérés à la surface; de la malachite en enduits pulvérulents, parfois fibreux, d'un beau vert, dans les joints de stratification et dans les fissures du psammite parallèles à ces joints; enfin de l'azurite également en enduits pulvérulents en petites houppes arrondies formés de la réunion de petites fibres déliées, d'un beau bleu, dans les fissures perpendiculaires ou obliques aux joints de stratification. Parfois cependant, mais rarement, on voyait la malachite et l'azurite sur la même face d'un bloc de pierre. La malachite formant aussi un léger enduit sur des empreintes de végétaux fossiles couchés dans le

Digitized by Google

sens de la stratification et dont M. l'ingénieur Toilliez a conservé quelques beaux échantillons.

Des enduits de cuivre carbonaté ont été trouvés dans le grès rouge devonien dans plusieurs autres localités, notamment à Angres, à Montignies-sur-Roc et à Sars-la-Buissière (nous citons toutefois ces deux dernières localités avec doute seulement), et à Quévy où quelques recherches ont été entreprises récemment sans donner lieu à la découverte d'un gite important. On sait que partout où il existe des minerais cuprifères sulfurés, ceux-ci s'altèrent dans la partie de ces gîtes où peuvent pénétrer des eaux tenant en solution certains acides; ces eaux entraînent ensuite avec elles les sels de cuivre formés, et les déposent partout où elles peuvent pénétrer par infiltration. C'est ainsi que les gîtes de sulfures cuprifères sont souvent annoncés par des traces vertes ou bleues que laissent ces sels dans les fissures des roches ou dans la masse même de celles qui sont poreuses. Ce sont tantôt des silicates, tantôt des phosphates, des chlorures, des sous-sulfates et fréquemment des carbonates vert et bleu. Il semble donc que la présence de ces carbonates sur une assez grande étendue des grès rouges devoniens de notre province doive indiquer l'existence d'un gîte de chalkopyrite d'où ces traces vertes et bleues sont provenues; jusqu'ici cependant on n'est pas parvenu à découvrir ce gîte principal; sans doute on s'est trop hâté de se livrer à de coûteuses recherches souterraines, avant d'avoir, par une minutieuse exploration de la surface, déterminé le point central d'où on pu déverger les traces cuivreuses éparses en divers lieux. Dans l'étage carboniférien, les seuls indices de cuivre que l'on ait observés sont de petits grains de chalcopyrite, de malachite et d'azurite, dans du calcaire spathique formant des veines à travers le calcaire compacte de Visé (Liége).

Classe des Silicates. — Cette classe si nombreuse en espèces, n'a en Belgique qu'un petit nombre de représentants, ce qui tient à la rareté et au peu de développement des roches ignigènes et métamorphiques qui les contiennent presque toutes.

Nous ne connaissons que trois silicates anhydres : l'épidote, le

Digitized by Google

feldspath et l'axinite; cinq silicates hydratés : la pholérite, l'ottrélite, la pyrophyllite, la chlorite hexagonale, la chlorite écailleuse et quelques magmas se rapprochant des argiles, comme l'halloysite, l'allophane, l'argile plastique pure ou mélangée, la smectite, etc. Les silicates anhydres sont propres aux masses porphyriques que l'on voit surgir à Lessines, à Quenaast, à Virginal, à Nivelles, à Grand-Manil près de Gembloux, à Buzet près de Floreffe, à Hozémont près de Huy. De tous ces gîtes nous ne connaissons bien que celui de Quenaast, où le porphyre se compose d'une pâte euritique dont la couleur varie du gris verdâtre au vert foncé et au gris noirâtre avec une nuance violacée, suivant que cette pâte est plus ou moins intimement mélangée de matières qui constituent la chlorite écailleuse. Dans l'eurite sont enchassés ou plutôt sont empâtés des cristaux hémitropes de feldspath oligoclase, qui ne font jamais saillie sur la masse, et dont la longueur dépasse rarement 3 à 4 millimètres; du quartz enfumé en petits cristaux à éclat gras et vif; de la chlorite écailleuse en très petites lamelles, disséminées soit uniformément, soit en très petits groupes, soit en nids d'une plus grande étendue. Quelquefois on voit dans la masse du porphyre des teintes jaunâtres formées par de l'épidote massive; d'autres fois ce sont des enduits formés par de très petits cristaux aciculaires entrelacés. L'épidote thallite, en masses bacillaires divergentes ou rayonnées, ou en cristaux bacillaires groupés et dégagés de gangue, ne se rencontre que rarement dans certaines crevasses du porphyre, mélangés de quartz enfumé en cristaux, plus rarement de calcaire spathique; assez fréquemment d'une gangue argileuse blanchâtre, grise ou verdâtre, qui est sans doute de l'eurite altérée; quelquefois la gangue est un argile d'un rouge foncé. Quand la gangue qui contient l'épidote est terreuse ou argileuse, celle-ci est ordinairement très altérée, sa couleur est passée du vert olive au blanc, au gris ou au rouge, alors les baguettes d'épidote se détachent aisément et se brisent en petits fragments. Nous n'avons jamais vu à Quenaast, de véritables prismes d'épidote nettement terminés par des faces planes; ce sont toujours des groupements de prismes bacillaires mais qui présen-

Digitized by Google

tent parfois le bizeau oblique terminé d'une manière assez nette. Souvent ces réunions de prismes en baguettes et en faisceaux forment des groupes assez étendus implantés dans de l'eurite compacte et accompagnés de quartz, rarement d'axinite.

L'axinite est tellement rare à Quenaast, que ce n'est qu'après de longues recherches que nous sommes parvenus à en découvrir; ce sont des parcelles de peu d'étendue, ne formant pas saillie sur la gangue qui les entoure; on les prendrait facilement pour du quartz enfumé. Son éclat est cependant plus vif que celui du quartz, sa couleur est d'un rose pâle, légèrement violacé.

Aux environs de Virginal, non loin du canal de Bruxelles à Charleroi, on trouve un schiste passant par degrés au porphyre, par l'interposition de nombreuses lamelles de chlorite; ce schiste empâte des cristaux hémitropes de feldspath devenu blanc, opaque et terreux par son altération. Un peu plus loin, se trouve le porphyre massif qui se distingue peu du schiste environnant, excepté en ce qu'il n'est pas feuilleté, car la partie euritique semble être la même que celle du schiste. A l'ouest de Nivelles, contre les anciens remparts de cette ville, on trouve une roche exploitée pour compte de la fabrique de porcelaine de Mons (Nimy). Cette roche est traversée en divers sens par de nombreuses fentes dont une série est parallèle et presque horizontale, ce qui lui donne l'apparence d'un schiste à lames épaisses, se détachant en prismes aplatis presque rectangulaires, comme des briques. Cette pierre est blanche quoique salie dans les fissures par des infiltrations terreuses, sans éclat, compacte, très dure et d'une tenacité excessive. On y trouve quelques parties d'un vert jaunâtre, pâle, d'un aspect lisse, et d'un éclat semblable à celui du savon dur récemment coupé. Cette roche a tous les caractères d'un feldspath massif; certaines parties nous ont paru être absolument infusibles au chalumeau, d'autres fondant difficilement sur les bords. Un fragment chauffé pendant longtemps à une température fort élevée a pris intérieurement l'aspect et la blancheur d'une belle porcelaine; à l'extérieur il s'était entièrement vitrifié et formait un vernis incolore et transparent.

Digitized by Google

Silicates hydratés. — La *pholérite* (silicate d'alumine hydraté) se présente sous forme d'un enduit terreux, blanc, plus éclatant que la craie, doux et un peu onctueux au toucher, très tendre, et se trouve dans les fissures et les fentes des diverses roches du terrain houiller, surtout du psammite. Au Couchant de Mons, on en trouve à peu près partout; nous pouvons cependant citer les haldes ou terris des charbonnages du Grand-Hornu, de la Cossette et de Bonnet à Quaregnon, et de la Grande Veine du Bois de St-Ghislain à Dour, comme offrant assez ordinairement cette substance aux chercheurs.

L'*ottrélite* est un silicate hydraté de manganèse et de plusieurs autres bases; il est en petits prismes très surbaissés à base d'hexagone régulier dont les angles sont un peu émoussés et le font ressembler à un cercle ; sa couleur est d'un vert sombre presque noir, son éclat vif et nacré dans le sens de la base du prisme, est terne sur les côtés; ces petits prismes qui ont au plus $0^m,002$ de périmètre ressemble assez à des petites paillettes de mica et sont enchassés dans le phyllade ardoisier; on ne les trouve qu'aux environs d'Ottré, près de Vieil-Salm.

La *pyrophillite* (talc radié) ressemble beaucoup au talc pour sa couleur blanche, parfois jaunâtre ou brune, par son éclat gras et satiné, par sa douceur et son onctuosité au toucher, sa faible dureté, etc.; mais l'analyse a montré que c'est un silicate hydraté d'une composition très compliquée. Au lieu d'être en masses ou en larges lames comme le talc, elle est toujours en longues lames minces, fibreuses dans un sens, onduleuses, toujours engagées dans du quartz laiteux, ou plus souvent encore, en lamelles rayonnées ou disposées en éventail, de un et demi à trois centimètres de longueur environ, également engagées dans le quartz. L'unique gîte de ce minéral jusqu'ici connu en Europe est Bihain près de Vieil-Salm; on le trouve aussi en Sibérie.

On rencontre également à Bihain, un minéral qui est semblable à celui que l'on a nommé chlorite hexagonale et dont les caractères physiques ainsi que la composition chimique extrêmement compliquée, ne sont pas encore bien définis; on la désigne aussi sous les

Digitized by Google

noms de talc vert, talc radié, talc chlorite, mica, etc., et en effet cette substance est d'un vert foncé, elle est en lamelles et facilement clivable comme le mica, flexible sans élasticité, ayant un éclat nacré, intermédiaire entre celui du talc et celui du mica. Les lamelles rayonnent toujours autour d'un centre et forment par leur ensemble un hexagone régulier à angles arrondis, ce qui fait supposer un prisme hexagonal très facilement clivable, parallèlement à la base. Cette chlorite est toujours engagée dans le quartz laiteux qui forme des veines ou des filons dans le phyllade ardoisier; elle accompagne la pyrophyllite et l'oligiste spéculaire.

Nous avons parlé de la chlorite écailleuse en décrivant les éléments qui forment le porphyre de Quenaast.

Les autres silicates dont nous avons à faire mention sont des silicates alumineux hydratés, non délayables dans l'eau, non cristallisables, et dont la composition chimique est encore mal définie; ce sont l'halloysite et l'allophane.

L'*halloysite* se présente en masses ou en rognons plus ou moins volumineux, dans des filons des terrains paléozoïques, tantôt seule, tantôt accompagnée d'argile, d'allophane et de minerais de fer, de plomb et de zinc. L'halloysite est massive, compacte, d'un blanc laiteux, quelquefois nuancée de bleuâtre, de jaunâtre et de brun; son éclat est gras, semblable à celui du savon blanc, dur; elle est onctueuse au toucher, très tendre; sa cassure est largement conchoïde. Quelques variétés s'altèrent à l'air sec et finissent par tomber en poussière. Un de ses principaux gisements se trouve près de Namur, à l'endroit dit les Grands malades, où elle forme un filon assez puissant vertical dans les roches calcaires. On la trouve aussi dans les mines d'Angleur (Liége) et dans quelques autres gîtes ferrifères et zincifères de cette province.

L'*allophane* a une composition à peu près analogue à celle de l'halloysite, mais elle contient plus d'eau, elle est moins abondante et en rognons d'un plus petit volume. Ses couleurs sont très variables, le bleu pâle, le vert et le brun dominent ordinairement; son éclat est résineux, sa cassure conchoïde. On la trouve dans les mêmes gisements que l'halloysite et aussi dans le calcaire de Visé.

Digitized by Google

Les *argiles* sont plutôt des roches que des minéraux à caractères définis; on peut cependant citer à cause de l'utilité et de la constance de leurs propriétés, l'argile plastique refractaire d'une couleur grise plus ou moins pâle, que l'on trouve avec du lignite à Baudour, à Hautrages, à la base du terrain crétacé et à Andennes (Liége), dans des espèces de larges filons superficiels traversant les terrains paléozoïques.

La *smectite* ou terre à foulon est une argile légère, ne faisant avec l'eau qu'une pâte imparfaite, servant à dégraisser les étoffes de laine par la propriété qu'elle possède de former émulsion avec les corps gras. On ne la trouve qu'aux environs de Verviers; elle paraît appartenir à l'étage cénomanien, ou peut-être sénonien des terrains crétacés.

La *glauconie* forme des grains verts qui se trouvent en abondance dans les roches de la partie inférieure de nos terrains crétacés et dans celles des terrains tertiaires. Diverses circonstances nous font présumer qu'elle pourrait bien contenir du phosphate de fer, quoique les analyses que l'on a publiées de ce minéral indiquent la composition d'un silicate hydraté ou plutôt hydratifère. D'abord, l'acide phosphorique, surtout quand il est combiné au fer, ne se décèle dans les analyses que quand on le recherche avec soin et à dessein, car le phosphate de fer se comporte avec tous les réactifs, comme l'oxyde de fer pur, se précipitant par les alcalis, et se dissolvant dans les acides comme ce dernier. D'un autre côté, Berthier cite, dans son *Traité des essais*, des minerais de fer en petits grains, composés d'un petit noyau de matière verdâtre enveloppé d'une zone de limonite; ces minerais sont très phosphoreux et donnent du fer de mauvaise qualité. — M. Valérius attribue également à la présence de grains et de noyaux arrondis de couleur verdâtre, la qualité phosphoreuse de certains oligistes oolitiques des bords de la Meuse, l'analyse ayant constaté la présence d'une notable quantité d'acide phosphorique dans ces noyaux. La glauconie ne pourrait-elle pas être de même nature que ces nodules phosphoreux, assez fréquents dans certains minerais de fer? Il serait assez facile de s'en assurer,

Digitized by Google

autrement que par l'analyse. Il suffirait d'un simple essai de la glauconie pour fer, par la voie sèche : si ce minéral a réellement la composition indiquée dans les analyses qui en ont été faites, il doit donner un culot de fonte forte et tenace ; si, au contraire, il contient de l'acide phosphorique, le culot sera facile à briser. Si notre hypothèse se réalise, ce ne sera pas la première fois que de l'acide phosphorique aura passé inaperçu dans une analyse réputée correcte et admise successivement d'auteur en auteur sans autre vérification.

Classe des combustibles. — Nous traiterons très brièvement ce qui a rapport à cette classe, par la raison que les minéraux appartenant aux espèces anthracite, houille, lignite, tourbe, ne sont pas nombreux, et qu'il est difficile de les réunir utilement en une collection. L'*anthracite* est si rare dans notre pays, que c'est une curiosité plutôt qu'un produit utile. On ne l'a trouvé qu'à Visé, en petites masses à contours arrondis dans du calcaire spathique remplissant les fentes du calcaire compacte carbonifé-rien. Il est d'un beau noir et d'un éclat vif, presque métalloïde. Dumont cite le calcaire carboniférien situé sur la rive droite de la Meuse au nord de Dinant comme contenant aussi de l'anthracite. — On peut aussi considérer comme telle la substance appelée houille daloïde ou charbon de bois fossile que l'on trouve en veinules minces intercalées dans les houilles grasses propres à la fabrication du coke, comme celles de Frameries, de Dour, d'Elouges et en général de la partie méridionale du bassin houiller de Mons, et aussi dans quelques houillères du Centre, notamment dans celle de Bracquegnies. Cette variété d'anthracite a absolument l'aspect du charbon de bois, sa poussière en a l'odeur; quand on la coupe avec un couteau on éprouve la même sensation que quand on coupe ce charbon. Sa texture est fibreuse, sa couleur d'un noir bleuâtre, son éclat un peu soyeux. Il tâche fortement les doigts, se réduit aisément en une poussière très fine et en quelque sorte grasse, qui adhère très fortement à la peau et qui est cause que tout se noircit vite et fortement dans les charbonnages où cette sorte d'anthracite abonde.

Houille. — Les diverses variétés de houille offrent entre elles

Digitized by Google

tant de ressemblance, et les caractères qui pourraient servir à en distinguer les différentes qualités s'effacent si facilement avec le temps par la volatilisation de certains principes, qu'il est assez difficile de former et surtout de conserver utilement une collection des diverses variétés de houille que fournissent nos gîtes carbonifères. On recueille, comme curiosités minéralogiques, les rares échantillons de houille irisée et aussi la houille dite jayet ou cannelcoal, d'un noir brun, d'un éclat faible, compacte, à cassure droite dans certains sens, légèrement conchoïde dans les autres. Quand elle n'est pas traversée par des variétés de houille ordinaire, elle est d'une remarquable ténacité et se prête au travail du tour, de la lime et du burin; on en fait des pipes, des tabatières, etc., auxquelles on peut donner un beau poli.

Le jayet se rencontre d'une manière peu régulière, en lits ordinairement de peu d'épaisseur, dans certaines couches de houille ordinaire. Au couchant de Mons, on cite les charbonnages du Haut-Flénu et du Grand-Hornu, et quelques autres dans les communes de Jemmapes, Quaregnon, Hornu et Boussu, comme renfermant cette variété de houille.

Lignite. — Ce combustible, rare dans notre pays, et sans utilité, s'y trouve à la base des terrains crétacés (Baudour, Maizières, etc.) et dans certaines formations tertiaires. Parfois, il est entièrement terreux, mais plus souvent il conserve la forme de fragments de troncs ou de branches d'arbres; il est d'un brun noir, foncé, sans éclat, et conserve un peu l'apparence du bois. Conservé dans les collections à l'air sec, il ne tarde pas à se fendiller et à se réduire en menus fragments.

Souvent, il renferme de la sperkise très décomposable, qui, en se transformant en sulfate de fer, hâte la désaggrégation du lignite. La conservation de ce combustible dans les collections est fort difficile; elle offre d'ailleurs peu d'intérêt.

Tourbe. — Elle est formée de mousses d'eau et d'autres végétaux dans un état de décomposition plus ou moins avancé, et mélangé de quantités variables de matières terreuses et de coquilles de mollusques lacustres.

Digitized by Google

La couleur de la tourbe varie du brun clair au brun sombre presque noir; sa texture est compacte ou spongieuse et sa pesanteur spécifique variable suivant l'état de décomposition des végétaux qui la composent. La tourbe est toujours de formation moderne, et se trouve dans les terrains d'alluvion humides et marécageux, surtout dans les Flandres, la province d'Anvers, le Limbourg et dans une partie du Luxembourg. Il s'en est formé autrefois dans les marécages qui bordaient le cours de la Haine.

§ 3. — Des collections de roches.

Nous prolongerions démésurement ce travail, si nous voulions indiquer ici les très nombreuses localités dans lesquelles on peut recueillir les éléments d'une collection de roches; chaque village, pour ainsi dire, pouvant y fournir son contingent. Nous nous bornerons à indiquer de quels matériaux de telles collections doivent être composées pour être vraiment utiles.

Une collection de roches peut servir à l'étude élémentaire de leur composition et de leurs caractères essentiels, au point de vue purement minéralogique; on peut alors diviser les roches en quatre classes; dans la première, on groupera les roches d'origine ignée à base de feldspath, avec les diverses variations qu'elles éprouvent, soit d'un gîte à l'autre, soit dans le même gisement; la 2me classe sera formée des roches siliceuses telles que quarzites, poudingue quartzeux, grès, psammites, macigno, cailloux roulés, graviers et sables; la 3me classe, des roches argileuses, telles que phyllades, schistes divers, argilites, argiles et limons; la 4me classe, des roches calcaires comme le marbre, les calcaires compacte et grossier, la marne, la craie, le tufeau, le tuf, les poudingues et conglomérats calcaires, les marnes, le calcaire arénacé.

On peut encore former des collections de roches, au point de vue géologique, c'est-à-dire pour caractériser chaque terrain, chaque étage et même chaque membre distinct d'un étage par un ou plusieurs échantillons de la roche dominante qui le constitue dans

Digitized by Google

les localités où il se montre au jour ou bien où l'on peut l'atteindre par des puits, des galeries ou des tranchées. Une telle collection, représentant tous les terrains de la Belgique, ou même ceux d'un district moins étendu, peut être restreinte ou augmentée à volonté, et peut atteindre de vastes proportions et exiger un grand travail de recherches et de classement. Complète, elle ne pourrait guère être entreprise par une seule personne dont la vie ne suffirait pas à une telle œuvre; ce devrait être l'entreprise d'un grand musée; mais aussi elle serait très utile comme complément d'une bonne carte géologique.

Un particulier peut la restreindre à de moindres proportions, soit quant au nombre des divisions à représenter dans chaque formation géologique, soit quant aux nombres d'échantillons destinés à représenter chaque division stratigraphique.

Enfin, on peut réunir, au point de vue industriel et géologique à la fois, des échantillons groupés par séries de terrains, de roches utiles à l'agriculture, à la construction des bâtiments et des routes, aux arts chimiques, céramiques et plastiques, etc., en y joignant aussi les minéraux utiles que peuvent récéler ces roches.

§ 4. — Des fossiles.

Depuis un quart de siècle environ, la paléontologie ou la connaissance des êtres anciens a fait de grands progrès; aujourd'hui, on peut déterminer l'âge géologique d'une même couche à de grandes distances, ou établir la relation d'âge de deux formations, à l'aide des fossiles, d'une manière infiniment plus prompte, et surtout plus certaine que par l'ancien procédé de la concordance des caractères minéralogiques, qui n'était plus d'aucun secours dès que la distance entre les points observés devenait considérable.

Cependant cette belle science est encore loin de son apogée; il reste bien des lacunes à remplir dans les données sur lesquelles elle se fonde et, surtout, il reste à rectifier bien des erreurs dues à des observations incomplètes ou inexactes et à des conclusions trop hâtives, tirées de ces observations.

Digitized by Google

La paléontologie est une science difficile qui exige la connaissance préalable des diverses branches de l'histoire naturelle et surtout celle de l'anatomie comparée. Il faut, pour la bien connaître, beaucoup de mémoire et d'esprit d'observation, et, en quelque sorte, cet instinct de la forme qui ne s'acquiert que par une longue pratique.

Mais si la science est difficile à acquérir, cela ne doit pas rebuter le collectionneur, qui n'a pas besoin d'une profonde instruction pour pouvoir rendre de grands services à la paléontologie et pour contribuer efficacement à ses progrès. Quelques notions élémentaires, beaucoup de bonne volonté, de la patience et quelque talent d'observation suffisent amplement pour cela. Rechercher et recueillir les fossiles, veiller à leur conservation et noter surtout avec la plus grande exactitude le lieu précis, la nature du terrain ou de la couche, et la position du fossile que l'on y recueille, voilà qui n'est pas bien difficile et qui suffit pourtant pour rendre service à la science.

Et que l'on ne s'imagine pas que ce soit chose maussade, pénible, ennuyeuse et désagréable, que d'aller à la recherche des fossiles, de les recueillir et de les classer dans un ordre quelconque. D'abord, cette recherche qui oblige à faire de longues promenades, à grimper sur les rochers et à manier la pioche et le marteau, est un exercice des plus salutaires, surtout pour des personnes qui ont l'habitude de rester enfermées des journées entières dans un cabinet, privées de la bienfaisante influence d'un air pur et agité, et des rayons directs du soleil.

Puis, par un hazard providentiel, les localités où abondent les fossiles sont précisement situées dans les contrées les plus pittoresques de notre pays. Peut-on imaginer rien de gracieux et de majestueux à la fois comme les vallées où coule l'Eau-Noire et le Viroin dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, le Pont d'Avignon, la Roche à l'homme, le camp des Romains et les autres belles montagnes qui dominent le cours de ces petites rivières.

On ferait le voyage exprès pour jouir de ces vues, et sans se détourner on peut recueillir des fossiles à Boussu-en-Fagne, à

Digitized by Google

Nismes, à Petigny, à Dourbes, à Olloy, villages charmants et situés de la manière la plus pittoresque. Quand on quitte le fond des vallées ou le flanc des montagnes pour pénétrer dans les gorges ou les carrières où l'on trouve les fossiles, le spectacle change d'aspect, mais il n'en demeure pas moins imposant. Que de pensées suggèrent ce terrain bouleversé par les grands cataclysmes de la nature! ces énormes masses de calcaire et de schiste relevées verticalement, plissées et déchirées par une main toute puissante! cette vue de la faune des âges les plus reculés du globe, que l'on retrouve là à la place où elle a vécu, chaque animal ayant la position qu'il occupait pendant sa vie!

Le promeneur indifférent qui passe à côté de ces admirables phénomènes sans s'en apercevoir, sans en être ému, sans se sentir pénétré de respect et de religieuse admiration devant la sublime puissance et l'inépuisable fécondité du génie créateur qui a présidé à ces merveilles, ne se doute pas des ineffables jouissances que son ignorance lui fait perdre!

Le touriste parcourrait de vastes étendues de pays dans une grande partie du nord de l'Europe, avant de rencontrer l'occasion de faire un aussi beau *tour* que celui des bords de la Meuse et de ses nombreux affluents, depuis Sédan ou Givet jusqu'à Visé ou Maestricht, et sur ce même parcours, le géologue, le minéralogiste et le paléontologiste, trouveront amplement à satisfaire leur curiosité et à enrichir leurs collections. Nous connaissons peu de sites plus beaux, plus attachants et que l'on revoit avec plus de plaisir que les bords de la Meuse depuis Namur jusqu'à deux lieues environ en amont de Dinant, vers Waulsort et Hastière. Et que de facilité donne à cette promenade la beauté de la route, la bonté des hôtels dans les villes, les nombreuses auberges dans les villages, la possibilité de prendre le bateau à vapeur ou une nacelle sur la Meuse, quand on se sent fatigué de cheminer à pied ou quand on fléchit sous le poids des riches échantillons recueillis en route! Encore une fois, les voyages ou les promenades que l'on est obligé de faire pour trouver des minéraux et des fossiles, sont précisément ceux que l'on rechercherait s'il s'agissait d'une simple partie de plaisir.

Digitized by Google

Rentré chez soi, on s'occupe de déballer ses échantillons, de les nettoyer, de réparer les accidents du voyage en collant avec de la gomme arabique et le plus proprement possible ce qui a été brisé pendant le trajet. Puis on a soin de mettre à chaque objet une étiquette, indiquant exactement le lieu où on l'a trouvé et l'âge géologique de la couche qui le renferme, si on a pu le déterminer. Quant au nom générique, et surtout spécifique du fossile, on ne doit pas se mettre en peine de le trouver tout d'abord; une erreur en ceci est facilement réparable à la vérité, mais il vaut mieux attendre que l'on ait eu le temps de consulter les auteurs, les dessins, et surtout les collections bien classées, car les dessins ne donnent que des indications incertaines aux personnes qui ne connaissent pas bien la valeur des caractères génériques et spécifiques des fossiles. Nous avons vu confondre ainsi des mollusques marins avec des coquilles d'eau douce, des fossiles des terrains paléozoïques avec des restes d'animaux de l'époque actuelle. Mieux vaut encore laisser en blanc le nom dont on n'est pas certain, que d'avoir la présomption d'en décider en se laissant guider par quelque lointaine analogie. Nous avons cru utile de faire ces re-remarques préliminaires afin d'encourager la recherche des fossiles par les collectionneurs inexpérimentés; nous allons maintenant énumérer les localités fossilifères qui nous sont connues dans le Hainaut et l'Entre-Sambre-et-Meuse, en suivant l'ordre chronologique à partir des terrains les plus anciens.

TERRAINS PALÉOZOIQUES.

Étage devonien.

L'étage devonien occupe une grande partie de la contrée que nous étudions dans ce travail. Ses couches, fortement ondulées, sont dirigées à peu près de l'est à l'ouest, elles sont recouvertes sur de grandes étendues, par des zones parallèles de l'étage carbonifèrien et aussi par des dépôts crétacés et tertiaires, surtout dans la partie occidentale et septentrionale du Hainaut. Par suite de ces ondulations, les divers membres de l'étage devonien apparaissent à plu-

Digitized by Google

sieurs reprises au niveau du sol quand on traverse du nord au sud la région qu'il occupe. La partie inférieure se compose en général de roches dures telles que le phyllade ou ardoise (le Bruly, le Cul des Sarts), du poudingue quartzeux (Maquenoise), des quartzites, des grès (Seloignes) des psammites; il est généralement inutile de chercher des fossiles dans ces roches: ou il n'y a pas existé d'animaux, ou leurs restes y ont été complétement détruits; les parties calcaires ont été dissoutes, et à peine en retrouve-t-on quelques empreintes indéterminables. Puis viennent des schistes argileux, encore peu fossilifères en général, des calschistes plus riches en vestiges animaux, ensuite de puissantes assises de calcaire, où la vie animale semble avoir acquis un grand développement. Enfin le calcaire lui-même est surmonté d'une formation très épaisse d'un schiste argileux ordinairement tendre et altérable à l'air, avec d'assez rares alternances de couches peu étendues de calcaire et aussi de psammite, de grès et d'oligiste. Ce schiste occupe principalement les plaines et les vallées, il forme le pays aride et presque désert qu'on appelle les Fagnes, mais les hauteurs sont formées par des relèvements de calcaire au-dessus duquel le schiste a disparu par l'effet d'une puissante action érosive (voir la carte géologique de Dumont, et la coupe qu'il donne de la vallée de la Meuse).

Les fossiles commencent à apparaître en certain nombre et à un état passable de conservation, dans la zone schisteuse (partie quartzo-schisteuse, système eifelien de Dumont), qui précède immédiatement le calcaire, surtout lorsque l'on rencontre dans ce schiste des rognons ovoïdes de calcaire qui indiquent que les eaux n'ont pu exercer un pouvoir dissolvant sur le test des coquilles. Toutefois, les espèces y sont peu nombreuses, ce sont des trilobites, des brachiopodes, des crinoïdes et des polypiers, qui indiquent que le dépôt des schistes s'est effectué dans une mer profonde. Une des localités où ces fossiles se rencontrent est Mazée, sur la frontière de France; près de Vireux, dans la tranchée du chemin de fer, on a trouvé un grand nombre de *Phacops latifrons*, des *Calceola sandalina*, quelques *Spirigerina reti-*

Digitized by Google

cularis, des *Spirifer* et des *Orthis* assez mal conformés, et des fragments de tiges d'encrines; à Saint-Remi, près de Chimay, le *Phacops latifrons;* à Olloy, sur la berge d'un chemin creux, dans du schiste noirâtre, nous avons trouvé: un fragment d'un gros *Cyrtoceras nodulosus*, la *Spirigerina reticularis*, la *Spirigera minima*, le *Spirifer speciosus*, l'*Hemithiris sub Wilsonii*, des fragments d'un gros polypier isolé présumé le *Cystiphillum vesiculosum*, mais surtout le *Cystiphillum lamellosum* Goldf, que l'on ne rencontre que dans cette localité et dans l'Eifel. Il est probable qu'en explorant avec soin cette zone schisteuse, on y trouverait d'autres localités fossilifères, et un plus grand nombre de genres que ceux dont nous avons fait mention; mais il est à présumer que tous doivent appartenir aux habitants des mers profondes et que leur variété ne peut être grande. Les fossiles les plus caractéristisques de cette région nous paraissent être le *Phacops latifrons*, la *Calceola sandalina* et le *Cystiphillum lamellosum*. Dans plusieurs localités de l'Entre-Sambre-et-Meuse, une bande de calschiste forme la transition entre le schiste inférieur et le calcaire. Les fossiles de ce calschiste sont souvent mal conservés, et il est difficile de les extraire de la pierre beaucoup plus dure et moins altérable à l'air que le schiste argileux. Deux brachiopodes seulement s'y rencontrent avec une certaine abondance, l'un paraît exister dans tous les membres de l'étage devonien, c'est la *Spirigerina reticularis*, l'autre au contraire nous semble caractériser spécialement le calschiste, c'est le *Pentamerus globus*, que nous avons trouvé à Macon, à Nismes, à Vierves et à Treignes.

La mer dans laquelle se déposait le calcaire à l'époque devonienne paraît s'être trouvée en un grand nombre de lieux, dans des circonstances extrêmement favorables au développement de la vie animale, à en juger par les innombrables vestiges de mollusques, de crinoïdes, de polypiers qui recèlent leurs dépôts. Ainsi la plupart des marbres devoniens doivent une grande partie de leurs dessins à des polypiers ou à des mollusques; tel est le marbre Napoléon, formé de gros polypiers aggrégés dans une pâte calcaire; le marbre florence qui abonde dans l'Entre-Sambre-et-

Digitized by Google

Meuse, est formé entièrement de *Calamopora polymorpha* noir, empâté dans une masse de calcaire compacte un peu argileux, d'un gris brunâtre. La plupart des marbres rouges contiennent aussi de nombreux polypiers; un joli marbre de Vodecée doit ses dessins d'un beau jaune d'ocre sur un fond noir veiné de blanc, à des coupes transversales de mollusques bivalves transformés en sidérose spathique; le marbre dit demi-deuil, exploité près de Chimay est d'un beau noir, moucheté de taches blanches, rondes ou triangulaires, qui sont les coupes longitudinales obliques ou transversales d'un gastéropode du genre *Murchisonia*, etc. Mais en général ces fossiles sont si bien enchassés dans le calcaire compacte, et font tellement corps avec lui, qu'il est extrêmement difficile de les en extraire, d'autant plus qu'ils sont souvent spathisés et par conséquent beaucoup plus fragiles que la masse qui les enveloppe. Aussi est-il fort inutile de chercher des fossiles dans le calcaire compacte lui-même; on n'a quelque chance d'en trouver que dans ce que les carriers appellent des délits; c'est-à-dire des petits lits schisteux qui séparent quelquefois les assises du calcaire pur.

Les fossiles sont surtout faciles à extraire quand le calcaire, un peu argileux, a été profondément altéré et en partie dissous par des eaux acides qui ont laissé un dépôt terreux dans les vides ainsi formés. Mais, chose singulière et difficile à expliquer, c'est que les eaux qui ont dissous ou altéré une si grande quantité de calcaire impur, ont laissé intacts ou à peu près, les fossiles transformés antérieurement en calcaire spathique.

Il ne nous a pas été possible de suivre dans toute son épaisseur le massif calcaire qui forme les plateaux élevés de Nismes et de Dourbes, quoique les couches en aient été relevées presque verticalement et qu'elles soient traversées presque de part en part, par de larges crevasses dont on a extrait du minerai de fer; mais il nous a semblé que les couches inférieures renfermaient d'énormes polypiers, dont la forme rappelle assez bien celle d'un gros chou rouge bien pommé; il est, en effet, formé de gros feuillets concentriques à fibres fines, normales à la courbe, et dont la surface présente des pores très déliés qui

Digitized by Google

sont les extrémités de ces fibres. Le calcaire qui renferme ces polypiers dont le nom est *Stromatopora concentrica*, est très dur et tenace, il nous a paru être un peu siliceux ; il renferme aussi des moules de *Lucina proavia*, et de rares empreintes de l'extrémité candale du *Bronteus flabellifer*. Jusqu'à plus ample informé, nous considérons ces trois fossiles comme caractérisant les assises les plus inférieures du calcaire devonien. Nous citons particulièrement Nismes, au lieu si pittoresque désigné sous le nom de la *Roche trawée*, comme offrant le type de ce calcaire, que nous avons trouvé avec les mêmes gros polypiers entre Chimay et Maquenoise, dans une localité voisine de Séloignes, dont nous avons oublié le nom. Au-dessus de cette région inférieure, en vient une autre dont le calcaire, moins dur et plus argileux, est surtout caractérisé par la présence d'innombrables polypiers, formant souvent un gazon contenu dans une grande étendue d'une couche et dans plusieurs couches superposées. Cependant toutes ne contiennent pas les mêmes espèces ni les mêmes genres, du moins comme partie dominante ; plusieurs couches renferment d'énormes touffes de *Cyatophillum hexagonum*, presque juxtaposés ; il y en a d'un tel volume qu'un homme peut à peine les soulever. Parmi ces polypiers nous avons observé quatre brachiopodes seulement, mais que nous n'avons jamais rencontrés dans d'autres régions ; ce sont : le *Strigocephalus Burtini*, l'*Uncites gryphus*, variété striée, la *Spirigerina aspera*, la *Terebratula elongata* ; et deux lamellibranches : le *Megalodon cucullatus*, et le *Conocardium clathratum*. Nous avons trouvé ces fossiles à Dourbes et aussi à Nismes, à l'exception de la *Spirigerina* ; enfin, au sortir de Chimay, en allant vers Trélon, nous avons observé un calcaire compacte contenant beaucoup de *Strigocephalus Burtini*, mais fortement comprimés, quelques-uns même entièrement aplatis.

On rencontre aussi dans cette zone, un très grand nombre de genres et d'espèces de polypiers libres et aggregés, entre autres le *Diphyphyllum cœspitosum*, le *Aulopora repens ;* souvent, le même échantillon en présente plusieurs espèces s'attachant en parasites les unes sur les autres. C'est surtout dans les déblais d'un puits

Digitized by Google

ayant servi au percement du tunnel de Dourbes que l'on trouve un grand nombre d'espèces de polypiers dans un bel état de conservation.

Quand on s'élève un peu plus haut dans la puissante formation calcaire, couchée sur le flanc dans les montagnes de Dourbes et de Nismes, les polypiers disparaissent; il semble que la mer où se disposèrent ces couches supérieures, était moins profonde, soit par suite d'un soulèvement lent du sol, accompli à cette époque, soit, ce qui nous paraît plus probable, parce que le fond de la mer s'était exhaussé par des dépôts successifs. Aux polypiers et aux brachiopodes succèdent alors les gastéropodes, que l'on rencontre abondamment dans quelques déblais de mines de fer; quelques uns de ces fossiles adhèrent même à des croûtes de limonite. Le plus abondant est le *Murchisonia intermedia*, puis le *Murchisonia antiqua;* le *Murchisonia bigranulosa* est très rare; le *Macrocheilus arculatus*, le *Pleurotomaria delphinuloïdes*, le *Bellerophon striatus* et quelques autres gastéropodes que nous n'avons pu déterminer. Tous ces fossiles sont de Nismes et principalement de Dourbes.

Nous avons lieu de croire que dans le calcaire de Dourbes et de Nismes, la zone à gastéropodes se prolonge jusqu'aux couches supérieures; cependant nous ne pouvons l'affirmer positivement. A Chimay, la même succession de zones paraît avoir lieu, car on y rencontre les couches à *Murchisonia* au nord, c'est-à-dire au-dessus des couches à *Strigocephalus*. Cependant, à Boussu-en-Fagne, point intermédiaire entre Nismes et Chimay, la couche supérieure mise à découvert par les travaux d'une carrière est formée de marbre florence, c'est-à-dire d'un enchevêtrement de *Calamopora polymorpha*, et les couches schisteuses immédiatement superposées ne contiennent également que des brachiopodes, des polypiers et des crinoïdes, habitants des mers profondes.

Nous n'avons pas pu observer le deuxième relèvement calcaire, ni ceux qui le suivent vers le nord, aussi bien que le premier, car celui-ci est le seul qui s'élève à une grande hauteur au-dessus des plaines environnantes et présente des escarpements et des cré-

Digitized by Google

vasses ou des tranchées qui en facilitent beaucoup l'exploration.

Dans le deuxième relèvement sur lequel sont situées les villes de Beaumont et de Philippeville, nous avons observé un gisement fossilifère à Solre-S.-Géry, près de l'endroit où l'on a fait des recherches de minerai de zinc. Le calcaire y est dolomitique, d'un jaune grisâtre et friable, il y a à la surface du sol de nombreuses cavités peu profondes; dans l'une de celles-ci, la roche est remplie de fossiles qui se dégagent assez facilement, on y trouve pêle-mêle des céphalopodes, des gastéropodes, des lamellibranches, des brachiopodes, des crinoïdes, ce qui semble prouver que ces restes organiques y ont été amoncelés par l'action d'un courant.

Les couches de calcaire devonien qui se relèvent aux environs de la petite ville de Walcourt, ne nous ont pas paru riches en fossiles, nous n'y avons aperçu que quelques rares polypiers. Nos recherches dans le massif de ce même calcaire que l'on voit sur les bords de la Sambre, à la Buissière, Merbes-le-Château et Hantes, n'ont abouti à rien. A Autreppe où l'on a ouvert plusieurs carrières dans ce calcaire, nous n'avons trouvé que le *Cyatophyllum cœspitosum*, une *Spirigerina reticularis*, et une queue de tribobite. A Boussu, on rencontre quelques polypiers, parmi lesquels un *Calamopora* et le *Cyatophyllum cœspitosum*, et quelques empreintes de *Spirifer*. — Enfin dans le relèvement le plus septentrional, on trouve quelques fossiles dans une carrière à Horrues, le long de la route de Soignies à Enghien. Malheureusement lors de notre visite cette carrière était inondée. Nous avons pu cependant y recueillir sur quelques fragments de calcaire argileux des fragments de céphalopodes, un *Orthoceras* et un *Cyrtoceras*, un *Macrocheilus*, un autre gastéropode indéterminable que nous supposons être une *Murchisonia*, des brachiopodes, parmi lesquels le *Spirifer Verneuilli*, la *Spirigera concentrica*, des polypiers, entr'autres le *Cyatophyllum hexagonum*. A Écaussines-Lalaing, ces mêmes polypiers et brachiopodes se rencontrent dans les carrières ouvertes au lieu dit Watiamont.

A Féluy, dans la carrière Coquibut, près du canal de Charleroi, on trouve un grand nombre de *Spirifer Verneuilli* empâtés dans

Digitized by Google

le calcaire devonien, on y voit aussi quelques traces de *Murchisonia* et un *Macrocheilus*.

Passons maintenant à l'examen des assises supérieures de l'étage devonien, la région schisteuse qui surmonte le calcaire ; c'est la plus étendue et en même temps la plus riche en restes organiques des trois zones fossilifères.

Nous procéderons à son étude en allant de l'ouest vers l'est et à partir du midi en suivant le sens de la stratification. Mais auparavant, nous croyons utile de donner quelques indications qui serviront à faciliter la recherche des fossiles.

Nous avons remarqué que le schiste renferme d'autant plus de fossiles qu'il est plus voisin des couches calcaires ou qu'il renferme lui-même plus de carbonate de chaux à l'état de mélange intime, ou en nodules disséminés ; l'absence de l'élément calcaire, on n'a pas permis aux animaux à enveloppe testacée de vivre dans les eaux qui déposèrent le schiste, ou s'ils y ont vécu, cette enveloppe a été dissoute postérieurement, et n'a dans ce cas laissé qu'un moule ou une empreinte. En général, les schistes non fossilifères sont d'une couleur brune exempte de gris ou de bleuâtre, sans nodules calcaires, ne fesant aucune effervescense avec les acides, et se délitant facilement à l'air en très petits fragments prismatiques, longs et étroits.

Les schistes fossilifères, au contraire, sont plus ordinairement nuancés de gris, bleuâtre ou noirâtre, où le brun domine rarement ; ils se délitent moins vite à l'air, et se divisent en petites plaques et non en baguettes ; souvent leur cohésion rend les fossiles très difficiles à extraire, surtout quand le schiste provient d'une excavation profonde et récente ; il faut qu'il demeure exposé pendant quelques mois à l'action des agents atmosphériques qui l'altèrent. Il se délite alors et les fossiles s'en détachent avec facilité, s'en distinguent par une couleur différente, et si le schiste est en talus, ils roulent souvent vers sa base, où on les trouve en plus grande quantité. Quand le schiste oblitère les couleurs ou les dessins délicats des fossiles, ce qui arrive surtout pour les calices d'encrines, il suffit de les tenir pendant deux ou trois semaines

Digitized by Google

plongés dans l'eau; après ce temps, le schiste se transforme en un limon que l'on détache facilement du fossile mouillé en le brossant.

En suivant la route de Mons à Chimay, un peu en deçà de cette ville, il y a quelques maisons et une ferme nommée la Maladrie; à gauche de la route est un talus, et à droite, un monceau de déblais de schiste dans lequel on trouve d'assez nombreux fossiles, principalement: *Spirigerina reticularis,* à tous les degrés de croissance, *Spirigera minima, Spirifer Verneuilli,* des tiges d'encrines, des fragments de *Receptaculites Neptuni*, etc. Les campagnes d'alentour sont formées de schiste délité renfermant ces mêmes fossiles et une *Atrypa* que nous n'avons pu déterminer spécifiquement. On nous a dit avoir rencontré à l'angle que fait la même route avec un chemin qui se dirige vers la gauche, avant d'arriver au château du prince Alphonse de Chimay, des *Aganides* transformées en sidérose, dans le schiste qui forme la berge de ce chemin. A Forges, village peu distant de Chimay, nous avons trouvé aussi plusieurs espèces de brachiopodes dans des déblais de schiste et parmi ceux-ci une *Orthis* et le *Productus subaculeatus.* Nul doute que si toute cette zone succédant immédiatement au calcaire était explorée, elle fournirait de nombreux fossiles, mais appartenant à un petit nombre de genres et presque tous aux brachiopodes. — Un point remarquable que nous recommandons tout particulièrement à l'attention des explorateurs et des collectionneurs, c'est la carrière du four à chaux de Boussu-en-Fagne, située environ à mi-côte de la montagne, dans la direction de Couvin. Sur la plateforme du four gisaient des débris de schiste qui ont servi au remblai et qui sont pleins de polypiers, principalement de *Calamopora*, de tiges d'encrines, dont quelques unes paraissent enkylosées; quelques dalles d'un calcaire schistoïde portent de longs fragments de ces tiges qui ont été couchées dessus, et forment des courbes; il y a aussi des brachiopodes dans lesquels dominent la *Spirigerina reticularis* et quelques *Atrypa.*

La carrière est ouverte dans les dernières couches du calcaire, au contact du schiste supérieur, relevé presque verticalement, et que l'on a dû couper par une tranchée, et déblayer sur le front

Digitized by Google

de la carrière, pour arriver au calcaire qui est du marbre florence et qui doit donner une chaux un peu hyraulique. Dans les tranches des couches de schiste mis à découvert, on voit d'innombrables *Spirigerina reticularis*, presque juxtaposées et occupant la place où elles ont vécu; dans d'autres de ces couches abondent les polypiers également demeurés en place; d'autres enfin sont pleines de fragments de tiges de crinoïdes couchées à plat. Dans une des couches voisines du calcaire, on trouve des calices d'un gros crinoïde du genre *Melocrinus*.

Ces mêmes couches schisteuses récèlent aussi le *Receptaculites Neptuni*, très bien conservé. Entre Boussu-en-Fagne et Nismes, à Couvin, à Frasnes, partout où le sol schisteux est à découvert, on trouve des brachiopodes et des polypiers. La rivière l'Eau-Noire se jette dans une cavité de la montagne calcaire, appelée le Pont d'Avignon, et ne reparaît qu'à une lieue de là, sous une espèce de voûte formée par la courbure des couches de calcaire, au milieu du village de Nismes, près de l'ancienne église. A côté de cet endroit, le calcaire est recouvert par du schiste qui abonde en *Spirigerina reticularis* parmi lesquels sont les plus gros spécimens que nous ayons vus, des *Spirifer aperturatus* également très adultes, et des fragments d'*Orthoceras nodulosus*.

Un peu plus loin, en suivant la limite entre le calcaire et le schiste, près du haut-fourneau, il y a une carrière ouverte dans les couches supérieures du calcaire; au-dessus de celles-ci le schiste renferme l'*Aganides retrorsus* et des fragments de *Cyrtoceras nodosus*. La présence de ces céphalopodes indique un rivage à peu de distance d'un lieu qui se trouve de même à la limite du calcaire, et où de nombreux brachiopodes dénotent l'existence d'une mer profonde à l'époque où les premières couches schisteuses se déposèrent sur le calcaire. Parmi les *Aganides*, on en trouve parfois de bien conservés et qui montrent parfaitement les contours anguleux des cloisons intérieures.

Comme il serait fort difficile à un étranger de trouver les curiosités minéralogiques, géologiques et paléontologiques dont abonde le vaste territoire du beau village de Nismes, et des communes

Digitized by Google

voisines de Petigny, Dourbes et Olloy, nous lui conseillons de s'adresser au sieur Ferdinand Boucko, demeurant à Nismes, près de la chapelle St-Joseph. Ce vieillard connaît non seulement la topographie de la contrée, mais il sait où sont situés les grottes, les carrières, les mines et les gisements fossilifères, et comme il occupe ses loisirs à recueillir des fossiles, on en trouve souvent chez lui de beaux échantillons qu'il vend à des prix fort modérés. Accompagné de cet homme, on peut tirer plus de fruit d'une journée d'exploration qu'en parcourant la contrée seul pendant une semaine.

En s'éloignant du premier relèvement calcaire vers le nord, on trouvera une zone où les fossiles deviennent fort rares, entre Philippeville et Mariembourg. Près de la barrière de Grammont, commune de Neuville-en-Fagne, dans un déblai du chemin de fer, près du point où il traverse la chaussée sur un viaduc, il y a une couche presque verticale, intercalée dans le schiste et formée entièrement de *Hemithyris sub Wilsonii*, superposés sur 3 centimètres de hauteur environ, et juxtaposés, les interstices étant remplies par une pâte schisteuse de couleur chocolat. En dehors de cette couche, on ne trouve plus aucun fossile de cette espèce, mais seulement quelques moules d'un gros *Spirifer*, probablement le *Spirifer aperturatus*.

Plus loin, entre Cerfontaine et Senzeilles, avant d'arriver au tunnel du chemin de fer, il y a une longue tranche coupée dans le schiste, d'où l'on a retiré une quantité de fossiles vraiment prodigieuse, et où l'on en trouve encore beaucoup aujourd'hui, malgré que les marchands et les amateurs en aient enlevé par milliers. Ici encore la prédominance des brachiopodes, des crinoïdes et des polypiers annonce que le schiste a dû être déposé dans une mer profonde. Voici les principaux genres de fossiles que l'on peut recueillir sur les déblais de la longue tranchée du camp de Senzeilles: *Orthoceras nodosus*, toujours en fragments; aucun gastéropode; plusieurs genres de lamellibranches, parmi lesquels se trouve le *Mytilus namurcanus* (de Ryckholt) et quelques autres que nous n'avons pas déterminés; parmi les bra-

Digitized by Google

chiopodes il faut citer les genres *Orthis*, *Leptæna*, *Productus*, *Atrypa*, *Terebratula* et *Spirifer*, qui est le genre dominant, et qui comprend un grand nombre d'espèces notamment les *Spirifer Verneuilli* et *Spirifer speciosus*. — On y trouve de nombreux débris de tiges de crinoïdes et aussi des calices très bien conservés de *Melocrinus hieroglyphicus*.

Les polypiers sont peu nombreux, le genre *Astrea* domine, on trouve aussi quelques *Cyothophyllum ceratites*. Il est probable que la zone fossilifère de Senzeilles se prolonge fort avant selon la direction des couches, mais comme on ne rencontre plus d'autres déblais du schiste, il est fort difficile de vérifier le fait rendu probable seulement par la grande quantité des *Spirifer* que l'on rencontre dans les champs labourés en suivant cette zone. — Une troisième région fossilifère s'étend entre Montignies-S.t-Christophe et Pont-de-Sambre; elle traverse la route de Mons à Chimay, à peu près vers l'endroit où commence le chemin de Montignies vers la Buissière; un peu au-dessus d'un ruisseau, le chemin est rempli de *Cyatophyllum hexagonum* en boules à demi usées par le frottement des roues, et en piochant dans les champs voisins on y trouve en quantité le *Spirifer Verneuilli*, le *Spirifer Bouchardi*, et l'*Atrypa primipilaris*, qui paraissent être à peu près les seuls fossiles de cette localité.

A la Buissière, au-dessus des carrières de marbre, le schiste dont les déblais sont amoncelés à une grande hauteur, contient en grand nombre l'*Orthis striatula* assez rare partout ailleurs, et quelques *Spirigerina reticularis*. Il est difficile, croyons-nous, d'y découvrir d'autres fossiles.

Le schiste devonien supérieur au calcaire n'apparaît qu'en un petit nombre de points au nord du terrain houiller; parmi ces points, un seul à notre connaissance fournit quelques fossiles; c'est un talus, fort peu élevé sur le bord d'un chemin qui mène des Écaussines-Lalaing vers Ronquières; nous y avons trouvé le *Spirifer Verneuilli* et l'*Atrypa primipilaris* dans un schiste altéré et terreux.

On peut conclure de l'exposé qui précède, que sauf en un petit

Digitized by Google

nombre de points, l'étage devonien a eu ses dépôts formés sous des mers profondes; que le calcaire s'est élevé assez haut sur une seule zone pour que des gastéropodes aient pu y fixer leur séjour; enfin, que les points littoraux indiqués par la présence d'un grand nombre de coquilles entières de céphalopodes, sont peu nombreux et très restreints, puisque nous ne pouvons indiquer qu'un espace de quelques mètres à Nismes, un point de la tranchée du chemin de fer de Mariembourg à Couvin près de Frasnes, et d'une manière dubitative, un point au voisinage du château du prince Alphonse de Chimay. Nous n'avons jamais trouvé de gastéropodes dans le schiste.

Quant aux coquilles de céphalopodes que l'on y rencontre disséminées parmi des fossiles des mers profondes, comme elles sont toujours brisées, elles ont pu couler à fond en pleine mer; leur présence n'indique donc pas un rivage.

Autant que nous en avons pu découvrir, la fausse fossile de l'étage devonien dans le Hainaut et la partie occidentale de la province de Namur, ne se compose donc, d'après nos recherches, que de deux crustacés : le *Phacops macrophtalmus* ou *latifrons* et le *Bronteus flabellifer;* de quatre ou cinq genres de céphalopodes : *Orthoceras, Cyrtoceras, Aganides;* de douze à quinze genres de gastéropodes, parmi lesquels le genre *Murchisonia* est représenté par le plus grand nombre d'espèces et d'individus. Les lamellibranches offrent à peu près le même nombre de genres, mais les individus sont rares; les brachiopodes sont, de tous les mollusques, les plus abondants en genres, espèces et individus; les genres principaux sont: *Orthis, Leptæna, Productus, Spirigera, Spirigerina, Spirifer, Strigocephalus, Uncites, Atrypa, Hemithyris, Terebratula;* les crinoïdes sont du genre *Melocrinus;* les polypiers sont de presque tous les genres que possède l'étage devonien, mais ils n'atteignent leur maximum de développement générique et spécifique que dans la zone calcaire.

Étage carbonifèrien.

Cet étage qui occupe un grand espace dans la partie méridionale

Digitized by Google

de notre pays, se divise en deux parties bien distinctes : l'inférieure, qui est partout formée d'une puissante assise calcaire dont les couches sont tantôt presque horizontales, tantôt fortement plissées, redressées, contournées et disloquées, et la supérieure composée d'alternances de psammite, de schiste argileux et de houille. Le membre supérieur manque sur une grande surface, soit que la partie inférieure ait été émergée après son dépôt, soit, ce qui est plus probable, qu'elle ait été contractée en partie et rassemblée au fond d'un bassin par le plissement de ses couches sur elles-mêmes, et enlevée en partie par l'érosion. Il résulte de là que le calcaire se montre à découvert en un grand nombre de lieux, ou il n'est caché que par des dépôts crétacés ou tertiaires d'une faible épaisseur.

Quoique le calcaire carbonifèrien soit généralement assez riche en fossiles, et que des couches très puissantes et très étendues soient formées par l'aggrégation de débris de crinoïdes (Maffles, Soignies, Ecaussines, Arquennes, Feluy, Fleurus, etc.) cependant, comme ce calcaire est généralement dur et compacte, il est fort difficile d'en extraire des fossiles là où il n'a pas subi quelque altération. Aussi, ne connaissons-nous en Belgique que trois gîtes d'où des fossiles peuvent être extraits avec une certaine abondance : Visé, Waulsort et Tournai.

Quoique de très nombreuses carrières et plusieurs grandes tranchées aient été ouvertes dans ce calcaire partout où il affleure, ou bien là où il n'est recouvert que d'une faible épaisseur d'autres dépôts, aucune des localités où il est aussi exploité n'est renommée ni pour le nombre, ni pour la variété de ses fossiles, qui se bornent, en général, à un petit nombre de brachiopodes et de polypiers.

Nous ne décrirons pas le gîte de Visé qui est hors de notre cercle d'observations, ni ceux moins importants de Chokier et de Comblain-au-Pont. En ce qui concerne Visé, nous renvoyons le lecteur à la liste des fossiles dressée par M. De Koninck et publiée par M. D'Omalius dans sa *Géologie de la Belgique*.

Ce même ouvrage contient aussi une liste très détaillée des

Digitized by Google

fossiles carboniériens de Tournai, qui nous dispensera de citer ceux-ci. Nous nous bornerons donc à donner quelques détails sur le mode de gisement de ces fossiles et sur la manière de les chercher, afin d'éviter aux collectionneurs bien des courses inutiles.

La plupart des fossiles qui nous viennent de Tournai sont transformés en silice; ce sont, en général, les mieux conservés et les moins altérables. Cela indique en même temps qu'il ne faut pas aller les chercher là où le calcaire est pur et compacte, comme dans les carrières de la rive gauche de l'Escaut, à Chercq, Bruyelles, etc., mais là où le calcaire est siliceux, comme dans les carrières à chaux hydraulique qui sont sur la rive droite de l'Escaut, à Gaurain-Ramecroix, Vaux, etc.

Dans ce calcaire, il y a des fentes qui se sont élargies par l'action des eaux et autour desquelles le calcaire s'est altéré et est devenu terreux et plus ou moins friable. Les fossiles silicifiés étant plus durs, sont restés entiers et on les trouve mêlés à la terre noire qui remplit les fentes, ou demeurés en saillie sur le calcaire; c'est de là que l'on peut les extraire avec de la patience et de bons instruments. Il est difficile de se livrer à cette opération d'autres jours que les dimanches et les fêtes, car pendant la semaine, les carrières sont occupées par les ouvriers, et le tirage à la poudre rend le séjour des carrières incommode et dangereux. Il vaut beaucoup mieux s'adresser à certains ouvriers qui recueillent des fossiles dans leurs moments perdus, sachant qu'ils en trouveront du débit auprès des nombreux amateurs qui recherchent les beaux fossiles de Tournai. Mais, en général, ces ouvriers ne recueillent que les espèces les plus communes et les mieux connues, ou celles qui par leur volume attirent le plus les regards : les petits individus, qui sont souvent d'espèces rares, surtout les calices d'encrines, fixent peu leur attention et l'on est obligé, pour les avoir, de les chercher soi-même. — A Tournai, dans le calcaire silicifère, toutes les classes de mollusques, les crinoïdes et les zoophytes sont bien représentés; dans le calcaire pur, ce sont les brachiopodes et quelques polypiers qui dominent généralement. Il en est de même à Maffles, à Attre, à Soignies, aux Ecaussines, à Arquennes, à

Digitized by Google

Feluy, où les fossiles les plus communs sont : le *Spirifer Sowerbyi*, qui atteint quelquefois de grandes dimensions, mais qui est rarement entier et bien conservé, le *Productus semi-reticulatus*, plus rarement le *Productus punctatus* et le *Productus scabriculus* (Maffles), et la *Strophomena depressa* parfois, mais pas souvent; on trouve aussi le *Straparolus pentangulatus;* les polypiers les plus communs sont : le *Cyathaxonia mitrata*, le *Michelinia favosa*, le *Harmodites catenatus*. A la Saisine, près Casteau, le fossile presque unique, mais abondant, est le *Chonetes papillonacea* (De Koninck). A Feluy, quelques carrières ouvertes dans un calcaire un peu silicieux contiennent des espèces plus nombreuses, entre autres la *Spirigera Roissyi*, l'*Orthis resupinata*, etc. M. le docteur Cloquet a trouvé aussi à Féluy, dans ses carrières, les moules des chambres aériennes d'un très gros céphalopode, et quelques moules de *Bellerophon*. Sur les bords de la Sambre, à Landelies, le fossile dominant et unique du calcaire carbonifèrien est le *Productus cora* qui paraît abondant également aux environs de Namur, notamment à Lives.

Le gîte de Waulsort, près Dinant, sur la rive gauche de la Meuse, est encore peu connu; ses fossiles n'existent que dans peu de collections et ne sont décrits, à notre connaissance, par aucun auteur.

Cela vient de ce que ce gîte ne consiste pas en une série de vastes carrières exploitées depuis longtemps, comme à Tournai et à Visé, mais qu'il est au contraire placé sur un rocher d'un difficile accès, dominant la Meuse d'une soixantaine de mètres, et éloigné de toute habitation. On peut passer pendant des années au pied de ce rocher couvert d'herbes, de broussailles et de taillis, sans se douter des richesses paléontologiques qu'il recèle. On trouve même difficilement dans les environs un guide qui connaisse ce lieu qui n'a peut-être pas de nom. Pour y aller, on remonte la Meuse en sortant de Dinant, en suivant le chemin de halage qui est sur la rive gauche; on dépasse le château de Freyr, dans le parc duquel se trouve la jolie grotte de ce nom; entre ce château et celui de Waulsort, on rencontre sur le bord de la Meuse un

Digitized by Google

énorme rocher à pic qui surplombe même le chemin et dans lequel il y a, à cinq ou six mètres au-dessus du sol, une petite caverne habitée naguère encore par une famille de onze personnes. L'entrée de cette grotte est noircie par de la fumée, et l'on y arrive par un petit sentier fort raide. Quand on a dépassé cet énorme rocher, on voit un endroit où la pente cesse d'être verticale, quoiqu'elle soit encore assez rapide pour que l'on n'y puisse grimper sans effort et sans se tenir aux buissons de buis et de noisetier qui garnissent le rocher. On grimpe aussi un âpre et étroit sentier, encombré de blocs de pierre provenant en partie de la roche fossilifère que les amateurs ont cassée pour en extraire les coquilles.

Le gîte fossilifère se trouve au sommet de la montagne; c'est un calcaire d'un gris blanchâtre et même parfois entièrement blanc; il est tellement pétri de fossiles en certains endroits, qu'on ne peut détacher un bloc sans en casser plusieurs.

Quand la pierre est récemment détachée de son gîte, elle est assez tenace; les fossiles souvent spathisés sont fragiles, au contraire, et se détachent difficilement sans se briser; mais la pierre devient plus friable, et les fossiles durcissent, au contraire, après quelque temps d'exposition au soleil. Pour extraire facilement les fossiles de la roche, il faudrait laisser quelques blocs de celle-ci exposés au soleil pendant plusieurs semaines, mais on court le risque de ne plus les retrouver au retour, car la localité est explorée tous les huit jours par un amateur des environs.

La grande quantité de coquilles amoncelées au même endroit, le mélange de céphalopodes entiers avec des restes d'habitants des mers profondes, et de gastéropodes qui ne s'éloignent jamais de la côte, la position de ces coquilles qui n'est pas celle de l'animal vivant, tout cela autorise à croire qu'il y avait en ce lieu un courant qui, après avoir balayé la côte et les profondeurs de la mer sur un espace assez large, en amoncelait les parties mobiles sur un même point, circonstance des plus favorables pour le collectionneur qui peut souvent extraire d'un bloc de quelques décimètres cubes, des fossiles appartenant à toutes les classes de mollusques, de crinoïdes et de polypiers.

Digitized by Google

Voici une liste des fossiles que nous avons pu déterminer, au moins approximativement, parmi ceux que nous avons trouvés à Waulsart[1].

CÉPHALOPODES :

Orthoceras Goldfussianum (De Koninck)?
Nautilus grande espèce, fragments de moules ; deux espèces indéterminées.
Nautilus cariniferus (Sow.).
Aganides diadema (Gold.), abondant.

GASTÉROPODES :

Bellerophon; 3 espèces indéterminées et le *Bellerophon tangentialis.*
Straparolus, espèce indéterminée.
» *helicoides.*
» *pentangulatus* (Sow.), très abondant.
Helcion humilis (De Ryckolt).
Pleurotomaria Yvanii (Léveillé).
Loxonema Lefevbrei (De Koninck).
Porcellia Puzo.
Deux fossiles de genre indéterminé.

LAMELLIBRANCHES :

Cardiomorpha, deux espèces indéterminées.
» *oblonga* (Sow.).
» *scalaris* (D'orb.).
Conocardium, grosse espèce indéterminée.
» *aliforme* (Phill.).
Cypricardia squamifera (d'Orb.).
Avicula, espèce indéterminée.
Pecten dissimilis (Flem.).
Cinq fossiles non déterminés de genre ni d'espèce.

[1] Nous devons à l'obligeance de M. le colonel de Ryckolt, la détermination d'une partie de ces fossiles.

Digitized by Google

Brachiopodes :

Productus cora, très abondant.
» *semireticulatus*, abondant.
» *scabriculus*.
» non déterminé.
Orthis resupinata, abondant.
Strophomena depressa.
Spirifer crassus.
» espèce indéterminée.
» *Sowerbyi*.
» *lineatus*, abondant.
» *cuspidatus*.
Terebratula sacculus (Martin), abondant.
Atrypa pentatoma.
» *pugnoïdes*.

Echinodermes :

Poteriocrinus crassus (Miller.).
Actinocrinus stellaris (De Koninck).

Bryozoaires et Polypiers.

Polypora retiformis (d'Orb.).
Amplexus coralloïdes (Sow.).

Il est hors de doute pour nous que des recherches plus persévérantes que celles que nous avons pu faire pendant quelques courtes visites sur les lieux, tendraient à compléter cette liste et la rendrait peut-être aussi nombreuse que celles de Tournai ou de Visé. On nous a parlé de mouches fossiles que l'on trouvait à Waulsort, en grand nombre; d'après la description que l'on m'en a donnée, ces mouches doivent être des trilobites du genre *Phillipsia*.

La faune de la partie supérieure de l'étage carbonifèrien, généralement connue sous le nom de terrain houiller, est beaucoup moins riche en restes organiques que celle de la partie inférieure. On a cru pendant longtemps qu'elle ne renfermait aucune trace d'êtres animés; plus tard, des recherches plus attentives amenèrent la découverte de quelques coquilles assez mal conservées à l'état de

Digitized by Google

moules ou d'empreintes, du genre *Cardinia* que l'on prit pour des *Unio,* d'où l'on tira la conclusion très prématurée que la formation houillère était d'eau douce. Aujourd'hui, l'on a des preuves positives du contraire. A Chokier, près de Liége, on trouve dans le schiste houiller des rognons assez volumineux d'un calcaire bitumineux, noir, composé presque uniquement d'un amas de petits céphalopodes enchevêtrés les uns dans les autres, appartenant aux genres *Orthoceras* et *Aganides.* — A Bernissart, des plaques très larges d'un psaumite houiller schistoïde, sont couvertes de nombreux *Productus carbonarius ;* le même fossile a été trouvé à Sirault et au nord de Nimy, dans une roche semblable appartenant également au terrain houiller. On doit aux recherches persévérantes de feu le sous-ingénieur des mines Désiré Toilliez, la découverte d'une assez grande quantité de coquilles d'acéphales, parmi lesquelles il en est plusieurs qui appartiennent à des espèces nouvelles, sur les haldes de houillères situées aux environs de Mons. Une partie de ces espèces appartient aux genres *Cardinia, Mytilus* et *Lingula.* La collection de feu Désiré Toilliez fait aujourd'hui partie du Musée de Mons.

Les phtanites du camp de Casteau, commune de Nimy-Maisières, portent de nombreuses empreintes d'un petit fossile dont la coquille semble avoir été molle ou cornée; M. le colonel De Ryckolt, croit que c'est le *Lingula mytiloïdes.*

Il est regrettable que la mort prématurée de Désiré Toilliez ait interrompu ses intéressantes recherches sur la faune du terrain houiller; il serait vraiment à désirer que ces études fussent reprises par une personne douée de la même patience et de la vue perçante nécessaire pour découvrir, sur le schiste houiller, des empreintes qu'il est très difficile, d'un peu loin, de ne pas confondre avec les inégalités naturelles de la surface de ce schiste. Peut-être une connaissance plus approfondie de ces fossiles pourrait-elle éclairer d'un jour nouveau la théorie encore si obscure et si vague de la formation du terrain houiller.

Nous n'entreprendrons pas ici l'énumération, la description, ni l'indication des plantes fossiles du terrain houiller; nous avouons

Digitized by Google

à cet égard notre complète incompétence, et nous laissons à de plus savants que nous la tâche difficile d'achever l'œuvre des Brongniart et des Nœggerath.

TERRAINS CRÉTACÉS.

Dans la contrée que nous étudions, il existe une lacune immense dans la série des terrains postérieurs aux formations paléozoïques. Sur une très grande surface, ces formations sont demeurées à découvert, une partie même a été dénudée par des eaux qui n'y ont pas laissé d'autres traces de leur passage. Dans d'autres parties, toute la série des terrains triasiques et jurassiques manque totalement, et les divers étages de la période crétacée ne sont qu'incomplétement représentés. A la partie inférieure de ceux-ci sont des dépôts formés, les uns dans des eaux douées d'un mouvement de translation ou peut-être d'oscillation rapide, les autres dans des eaux tranquilles et douces, selon les apparences, mais qui ne contiennent d'autres traces de la vie organique que quelques restes de végétaux passés à l'état de lignite. Il a donc été impossible de déterminer paléontologiquement l'âge de ces dépôts, que des considérations stratigraphiques font rapporter à l'étage néocomien. Aucune preuve évidente ne peut être fournie non plus de l'existence des étages aptien et albien dans notre province. Les fossiles trouvés dans les dépôts supérieurs à l'étage néocomien (système aachénien de Dumont) appartiennent positivement à l'étage cénomanien.

Étage cénomanien (Système hervien de Dumont).

L'étage cénomanien a une composition minéralogique assez variable, qui l'a fait désigner sous différents noms, empruntés aux éléments qui le composent dans les localités où il a été observé. Ainsi il a été désigné sous les noms de tourtia de Tournai, de Montignies-sur-Roc, de Valenciennes, de Mons, etc. Le tourtia est un poudingue ou gompholite qui, à Montignies-sur-Roc, est formé de fragments plus ou moins roulés de psammite rouge, de grains gros et arrondis sur les angles ou menus, ronds et polis de limonite, cimentés par une pâte calcaire dure et compacte, d'un

Digitized by Google

jaune rosé, quelquefois mêlée d'un peu de glauconie qui colore surtout les fossiles en vert; plus souvent encore, ceux-ci empruntent leur couleur à la limonite. Le tourtia de Tournai est à peu près de même nature, mais au lieu de noyaux de psammite c'est plutôt du silex ferrugineux qui y est empâté. Le nom de tourtia est aussi donné, par extension, à des marnes assez compactes, vertes, bleuâtres ou noirâtres par suite du mélange de glauconie en grains plus ou moins gros, et qui correspond géologiquement au tourtia proprement dit.

En général, l'étage cénomanien n'apparaît pas au jour, ce qui rend l'étude difficile, puisqu'on ne peut l'observer que dans des puits ou des tranchées de carrières, ou bien encore dans des déblais qui en proviennent et qui sont souvent mélangés de débris d'un autre âge géologique.

Souvent les dépôts cénomaniens sont recouverts d'une marne moins tenace et moins chargée de glauconie que celle qui représente le tourtia; cette marne appartient peut-être et même probablement à l'étage turonien. Les savants qui ont décrit les fossiles de Tournai et d'Autreppe ne les ont sans doute pas recueillis eux-mêmes, car cela est assez difficile; ils les auront achetés aux ouvriers qui les mettent de coté lorsqu'ils les trouvent dans les fouilles, ou bien, savants et ouvriers, en ramassant des fossiles dans les déblais d'une carrière ou d'un puits, ont pu confondre les restes organiques de l'étage cénomanien avec ceux de l'étage turonien. C'est ce qui est arrivé dans la plupart des cas, et nous y voyons la principale cause des controverses auxquelles ont donné lieu la détermination de l'âge des diverses couches crétacées de la Belgique, et leur comparaison avec celles de l'étranger. Nous engageons donc fortement les amateurs qui ne peuvent assigner d'origine certaine à leurs fossiles cénomaniens ou prétendus tels, à ne les admettre comme appartenant réellement à cet étage que quand ils sont demeurés adhérents au vrai tourtia ou au moins quand ils dénotent en avoir fait partie par une couleur brun-rougeâtre ferrugineuse bien prononcée, s'ils viennent du poudingue, ou d'un vert sombre avec adhérence de grains noirs s'ils proviennent de la marne dure glauconieuse.

Digitized by Google

Ce sont les fossiles de Montignies-sur-Roc qui peuvent le moins donner lieu à erreur, à cause de la grande différence minéralogique qui y existe entre le tourtia cénomanien et la marne turonienne.

A Autreppe, au contraire, où le tourtia paraît être représenté par une marne grise parsemée de nombreux grains de glauconie, d'un vert noirâtre, la marne turonienne ne s'en distingue que par moins de ténacité et une proportion moindre de glauconie qui y est en grains plus petits. Il est très possible d'ailleurs que des fossiles de la marne inférieure aient été remaniés dans la marne supérieure.

Nous considérons donc les listes de fossiles données comme représentant l'étage cénomanien de Tournai et d'Autreppe comme inexactes ; celles de Montignies-sur-Roc seules méritent plus de confiance. Nous n'entreprendrons pas de rectifier ces listes, car nous n'avons pas toujours porté une attention assez scrupuleuse à nous enquérir de la provenance exacte des fossiles de Tournai et d'Autreppe, que nous possédons dans notre collection.

C'est à Chercq, au-dessus des carrières de pierre à chaux grasse qu'il faut aller chercher le tourtia cénomanien dit de Tournai ; il n'occupe qu'une faible épaisseur, immédiatement au-dessus du calcaire carboniférien ; il est lui même surmonté de marnes blanches que nous supposons turoniennes, et de sables glauconifères qui sont probablement de l'étage suessonien, quoique l'on y retrouve quelques fossiles crétacés remaniés, entr'autres l'*Ostrea lateralis*. — Le fossile dominant dans le tourtia de Tournai et de Montignies-sur-Roc, est la *Terebratula biplicata*. A Montignies-sur-Roc, le tourtia ne se montre nulle part au jour, les fossiles des collections proviennent soit du déblai d'anciennes carrières de psaumite rouge aujourd'hui comblées, soit de fouilles faites ad hoc. On trouve encore parfois, mais bien rarement, un bloc de poudingue dans le lit d'un petit ruisseau voisin des anciennes carrières. — A Autreppe, la marne glauconifère cénomanienne forme une couche peu épaisse, d'un gris verdâtre foncé, au-dessus des carrières de calcaire devonien. Cette marne est immédiatement

Digitized by Google

surmontée par une autre marne plus blanche et moins dure, qui est probablement turonienne; quand il pleut, cette marne se délaie et coule au-dessus de la couche cénomanienne de manière à la masquer complétement. Quelques ouvriers recueillent et vendent des fossiles qui, pour la plupart, proviennent de la marne inférieure.

Enfin, la marne glauconifère a été rencontrée par divers puits de mines percés dans les communes d'Élouges, Bernissart, etc.

Étage turonien.

Nous rangeons, avec quelque doute toutefois, dans cet étage les marnes blanchâtres, pures ou glauconifères de Chercq, Bruyelle, et quelques autres localités des environs de Tournai, de Montignies-sur-Roc (chemin vers Audregnies), et d'Autreppe; les marnes à silex caverneux et les bancs de silex massif de Maisières, Obourg et S.t-Denis. — Les marnes sont principalement caractérisées par l'abondance de pointes arrondies du *Cidaris vesiculosa*, par la *Terebratulina gracilis* et la *Frondicularia* que l'on y trouve en assez grande quantité et qui sont bien de cet étage; quant aux autres fossiles, nous n'oserions les citer qu'avec quelque doute.

Les marnes à silex caverneux ne contiennent aucun fossile, du moins à notre connaissance; les silex en couches portent quelques empreintes intérieures ou extérieures surtout de *spondylus* et d'*inoceramus*.

M. A. Toilliez nous a communiqué la liste suivante des fossiles de cette formation qu'il a pu déterminer :

Gastrochæna amphisbæna.
Spondylus spinosus (sénonien d'après d'Orbigny).
Inoceramus striatus.
Ananchytes gibba.
Micraster.

Étage sénonien.

Cet étage se compose de plusieurs assises assez distinctes :

1° De la craie gris-verdâtre, glauconieuse, prenant un aspect un peu feuilleté par la dessication; on la rencontre à Maizières, au-des-

Digitized by Google

sus des carrières de silex ; à Haine-St-Pierre, près du moulin à l'eau.

2° La craie blanche ; la partie la plus puissante de l'étage se montre à découvert dans un grand nombre de localités, telles que : Harmignies, St-Vaast, Brai, les Estinnes, etc., et dans des carrières d'autres communes comme Ciply, Frameries, Cuesmes, Jemmapes, Quaregnon, Hornu, Boussu, Dour, Nimy, Obourg, etc.

3° L'assise supérieure ne se montre guère que sur un petit espace qui a Ciply pour centre et s'étend sur Mesvin, Cuesmes et Frameries. Celle-ci paraît formée, à la partie inférieure et sur un petit espace, d'une sorte de gompholite ou de poudingue composé en partie de noyaux de craie, et quelquefois très fossilifère (la Malogne, près de la ferme de Ciply, escarpement du chemin de Ciply à Frameries) ; — d'une terre crayeuse, d'un gris brun friable mais devenant quelquefois cohérente par l'introduction d'un ciment siliceux ou calcaire ; cette partie paraît très peu étendue, puisqu'on ne la rencontre guère que dans le chemin creux qui longe le bosquet de Ciply, allant de la distillerie de Mesvin à la ferme de Ciply. — Enfin, la dernière partie se compose de tuffeau ou calcaire grossier peu cohérent, semblable à celui de la Montagne-St-Pierre, à Maestricht.

En quelques rares endroits, celui-ci est entremêlé ou surmonté de plaques ou de rognons plus cohérents, imprégnés de débris de coquilles, de pointes de *Cidaris*, de pinces de crabes, etc. Voici, d'après M. l'ingénieur Albert Toilliez, à qui nous sommes redevable de plusieurs autres renseignements dont nous avons profité pour ce travail, la liste des fossiles déterminables trouvés à Maisières dans la craie grise glauconifère qui surmonte immédiatement les couches de silex turonien.

Ptychodus latissimus.
Oxyrhina Mantelli.
Serpula (plusieurs espèces).
Janira quinque costata (cénomanien, d'après d'Orbigny).
Inoceramus.
Spondylus spinosus (sénonien, d'après d'Orbigny).
Ostrea bi-auriculata (cénomanien, d'après d'Orbigny).

Digitized by Google

Ostrea lateralis (Nils.) (*Ostrea canaliculata* (d'Orb.) sénonien, d'après d'Orbigny).
Ostrea flabelliformis.
Ostrea sulcata.
Ostrea decussata (Goldf.).
Terebratula.
Terebratulina gracilis.
Cidaris variolaris (sénonien, d'après d'Orbigny).
Asterias quinqueloba.
Rhynchonella.

M. Toilliez croit que la craie grise de Maisières doit être considérée comme l'assise supérieure de l'étage turonien; M. De Koninck la considère, au contraire, comme l'assise inférieure de l'étage sénonien; nous attendrons pour nous prononcer entre ces deux opinions soutenues par des autorités également respectables, que l'on ait pu réunir un plus grand nombre de fossiles et par conséquent de données certaines.

Nous ferons remarquer que les genres recueillis sont peu nombreux, beaucoup de coquilles ayant été probablement détruites, et quelques-unes, principalement du genre *Ostrea* qui domine les autres de beaucoup, ayant dû leur parfaite conservation à ce qu'elles sont passées à l'état de silice. Or, on sait que plusieurs espèces de ce genre se montrent dans deux et même trois étages successifs, comme l'*Ostrea lateralis* par exemple, et que d'autres sont si multiformes qu'il est souvent difficile de décider à quelle espèce et par conséquent à quel étage elles appartiennent. Plusieurs des espèces d'*Ostrea* trouvées à Maisières appartiennent à l'étage cénomanien, telles sont l'*Ostrea lateralis* (Nils.) ou *canaliculata* (d'Orb.) et un très bel échantillon de l'*Ostrea columba* que nous possédons de cette localité, tandis que d'autres, telles que l'*Ostrea flabelliformis* et l'*Ostrea sulcata* se trouvent également à Ciply, c'est-à-dire à la partie supérieure de l'étage sénonien. L'*Ostrea lateralis* ou *canaliculata* se retrouve même dans la craie tuffeau de cette localité.

La craie proprement dite est généralement pauvre en fossiles;

Digitized by Google

on peut souvent explorer de vastes étendues de tranchées sans y rien remarquer. Presque toujours, les fossiles sont disséminés par zones qui suivent la stratification ; en dehors de ces zones on ne trouve que de rares coquilles disséminées au hazard; celles-ci sont principalement : la *Belemnitella mucronata*, l'*Ostrea vesicularis*, la *Rhynchonella octaplicata* et la *Rhynchonella vespertilio*, la *Terebratula carnea* et le *Magas pumilus*, beaucoup plus rarement une *Chama* dont nous ne connaissons pas le nom spécifique et le *Janira striatocostata*. Les échinodermes surtout se rencontrent par groupes; ce sont principalement l'*Ananchytes ovata*, moins fréquemment le *Micraster cor-anguinum*, et quelquefois le *Holaster granulosus*, presque toujours fixé à du silex.

C'est surtout dans les carrières de craie de Ciply, de Nouvelles et de Spiennes, que nous avons trouvé ces fossiles; le *Magas pumilus* seulement à Nouvelles et entre Cuesmes et Frameries, dans la tranchée du chemin de fer de Mons à Hautmont.

A Obourg, dans la carrière du four à chaux, on trouve parfois des couches plus riches et dont les fossiles sont plus variés et diffèrent à certains égards de ceux des localités citées; outre de très nombreux *Belemnitella mucronata* presque toujours brisées, on trouve dans une couche supérieure, des rognons brunâtres d'une substance mamelonnée ridée, d'un brun clair, renfermant beaucoup de phosphate de chaux et un peu de fluorure de calcium, qui nous ont paru être des coprolithes, souvent à demi délayés dans la craie. On rencontre aussi des dents de *Squales*, des écailles de poissons, des empreintes et des moules de céphalopodes, tels que le *Baculites Faujasii*, des *Hamites* et des *Scaphites* (?), quelques moules difficilement déterminables de gastéropodes, peu d'acéphales autres que quelques huitres, point d'orthoconques, la *Rhynchonella octoplicata*, l'*Ananchites conoïdea* et quelques autres échinides, beaucoup plus rares; quelques traces de spongiaires. M. A. Toilliez possède de cette localité un abdomen d'*Astacus* et un *Crioceras*.

A Ciply, près d'une grande ferme isolée, se trouve un escarpement sur lequel sont placées les meules de cette ferme; là,

Digitized by Google

au-dessus de la craie blanche on voit une couche d'une espèce de poudingue terreux et peu cohérent, dont les noyaux sont de craie et d'une pierre calcaire brunâtre plus dure et mieux roulée que la craie, et que nous croyons contenir du phosphate de chaux. Ce poudingue nous semble être dû à l'action d'un courant qui aurait emprunté ses matériaux, en partie à la craie déjà consolidée et en partie à des roches plus anciennes.

Il est très regrettable qu'une coupe bien nette de ce terrain n'existe pas en cet endroit, appelé la Malogne, ce qui ne permet pas de voir quelle relation il y a entre la craie et le poudingue, et si celui-ci repose sur une surface unie ou ondulée et érodée de celle-là. On suppose, surtout d'après ce que l'on peut observer plus loin, le long du chemin de Ciply à Frameries, que cette couche de poudingue est la première assise du calcaire grossier qui la surmonte immédiatement, et qu'elle est contemporaine ou à peu près de la formation de terre crayeuse, gris brunâtre, du chemin creux de Ciply, qui forme aussi un intermédiaire entre la craie blanche et le calcaire grossier jaune ou tuffeau de Maestricht.

Ce poudingue contient de nombreux fossiles, les uns entiers, et en parfait état de conservation, les autres brisés, usés ou roulés. Les petits galets et les gros fragments caverneux mais arrondis de calcaire jaunâtre et dur, qui forment l'un des éléments de ce poudingue sont fréquemment couverts d'*Ostrea*, de *Spondylus*, de *Chama*, de *Crania*, de serpules et de bryozoaires qui s'y sont fixés. On n'y voit d'autres céphalopodes que des fragments de *Belemnitella mucronata;* parfois, des mandibules de céphalopodes, mais qui sont usées; des dents de squales, entre autres de *Cestracion*, dans le même état; point de gastéropodes sinon des moules intérieurs brisés et usés, et par conséquent indéterminables et qui pourraient bien être d'une formation antérieure à la craie blanche; aucun acéphale orthoconque, peu de pleuroconques en dehors des genres *Ostrea*, *Spondylus*, *Chama*, *Janira* et *Inoceramus* (ce dernier toujours en petits fragments à texture fibreuse); quelques brachiopodes des genres *Terebratula*, *Terebratulina*, *Rhynchonella*, *Terebrirostra*, *Crania*, *Thecidea;* un très grand nombre

Digitized by Google

d'espèces de bryozoaires entiers ou en fragments, de polypiers et de spongiaires. Tel est le riche assortiment de fossiles que l'on peut se procurer en ce lieu, en recueillant les débris du poudingue, et en les soumettant à l'action alternative de la pluie et du soleil pour nettoyer les fossiles de la terre crayeuse qui y adhère et les rend méconnaissables. Par un tamisage, on se débarasse de cette craie pulvérulente, on jette ensuite les galets, en ayant soin de vérifier s'il n'y adhère pas de fossiles ou s'ils n'ont point de trous percés par des coquilles perforantes. Ces éliminations opérées, on distingue facilement dans le reste, les fossiles les plus délicats que l'on peut trier et classer. Toute autre manière de recueillir ces fossiles serait plus lente, plus difficile et en ferait perdre beaucoup, surtout parmi les plus délicats et les plus rares, tels que les foraminifères (*Nodosaria limbata*, etc.). Malheureusement, le fermier ne permet plus l'exploitation de ce petit eldorado fossilifère.

Les couches fort peu étendues de craie brunâtre mélangée de terre limoneuse qui sont coupées, en totalité, par le chemin creux et incliné qui longe le petit bois de Ciply, sont superposées à la craie blanche et semblent être un simple accident local, car on ne les trouve nulle part ailleurs qu'en cet endroit. Dans toutes les localités avoisinantes, le tuffeau jaune repose sur la craie blanche, sans intermédiaire autre qu'une couche, qui peut-être n'est pas continue, de calcaire blanc jaunâtre, plus dur et moins grossier que le tuffeau, et contenant de nombreux galets, petits et bien roulés, d'un calcaire compacte brunâtre et beaucoup plus dur que la craie. La craie brunâtre limoneuse du chemin creux de Ciply est tendre, mais assez cohérente, lorsqu'elle est humide; elle devient plus pâle, plus dure, mais en même temps plus friable, en se desséchant. Elle contient un grand nombre de fossiles disséminés sans uniformité, dont les uns se rencontrent à peu près parmi toute la masse, et à toutes les hauteurs, tels que le *Pecten pulchellus*, le plus abondant de tous les mollusques de ce dépôt, et la *Serpula* ou *Ditrupa* ou *Dentalium Mosæ*, car on a rangé ce reste singulier succes-

Digitized by Google

sivement dans ces trois genres si distincts les uns des autres cependant, et qui présentent d'assez grandes différences spécifiques avec le fossile du même nom que l'on trouve à Maestricht. D'autres coquilles ne se trouvent, au moins en certaine abondance, qu'à des hauteurs ou peut-être même dans des limites superficielles déterminées.

Ici, comme à la Malogne, la classe des céphalopodes n'offre que de rares représentants tels que l'os de la *Belemnitella mucronata*, souvent brisée, des moules de chambres aériennes du *Baculites Faujasii* et de deux espèces au moins du *Nautilus*, ces derniers très rares, et quelques mandibules de céphalopodes très peu communs également. Les gastéropodes n'y sont qu'à l'état de moules intérieurs en hélice, souvent très fragiles et toujours indéterminables: il est singulier que ces coquilles n'aient jamais été conservées, tandis que l'on rencontre des *Pecten* et d'autres coquilles très minces et presque cornées qui sont demeurées entières. On ne rencontre d'autres traces d'orthoconques que quelques moules de petites espèces, souvent usés ; les pleuroconques sont représentés par les mêmes genres qu'à la Malogne ; les *Ostrea* dominent par le nombre des espèces, les *Spondylus* sont au contraire très rares. Parmi les brachiopodes qui sont encore les mêmes qu'à la Malogne, dominent la *Rhynchonella subplicata*, la *Terebratulina striata* et la *Terebratula carnea*. Les bryozoaires, les polypiers et les spongiaires sont beaucoup plus rares et moins bien conservés qu'à la Malogne. Parmi les échinodermes, on remarque l'absence totale de l'*Ananchytes ovata*, si commun dans la craie blanche, et du *Micraster cor-anguinum ;* le *Holaster granulosus* s'y rencontre, mais sur un seul point seulement, où un grand nombre de ces échinodermes sont accumulés et cimentés dans de la craie brunâtre durcie par des infiltrations calcaires ou siliceuses et d'où il est difficile de les dégager.

A l'exception du *Catopygus carinatus*, le plus abondant de tous, les autres oursins ne sont représentés que par des genres, des espèces et des individus moins nombreux qu'à la Malogne. En un point situé vers le haut du chemin creux, à l'entrée du

Digitized by Google

bois, les couches supérieures de la craie brunâtre sont transformées en une espèce de macigno brun, très dur, moins fossilifère que le restant du dépôt, mais où l'on remarque les moules et les empreintes d'un grand spongiaire.

Plus haut encore, à l'angle du chemin creux déjà nommé, et de la route de Mons à Maubeuge et à gauche de celle-ci, nous avons trouvé, dans les déblais d'un puits qui avait d'abord traversé une faible épaisseur de tuffeau, la craie brune presque pulvérulente et contenant beaucoup de *Thecidea papillata*, quelques *Crania Ignabergensis*, et des *Lunulites*. C'est le point le plus septentrional où nous ayons rencontré cette formation.

Nous avons indiqué précédemment la région occupée par le tuffeau jaune ayant le même aspect que celui de Maestricht; quoique cette région soit beaucoup plus étendue que celle de la craie brunâtre de Ciply et qu'on y ait pratiqué de nombreuses carrières et des tranchées, la recherche des fossiles y est fort peu fructueuse, et si quelques ouvriers ne recueillaient pas les rares fossiles qu'ils y découvrent de loin en loin, on en serait presque totalement privé. Ces fossiles sont des dents de squales de différentes espèces, des fragments de pinces de crustacés décapodes, point de *Belemnitella mucronata* ni de céphalopodes d'aucune espèce, du moins à notre connaissance. Nous avons trouvé à Cuesmes le moule intérieur tout brisé d'un gros gastéropode qui nous a paru être un *Pleurotomaria;* les lamellibranches ne paraissent être représentés que par le genre *Ostrea* offrant très peu d'espèces, principalement l'*Ostrea vesicularis*, qui y atteint de grandes dimensions; point de brachiopodes, quelques débris de bryozoaires, de polypiers et de spongiaires. Les échinodermes y ont de plus nombreux représentants; ce sont d'abord un grand oursin aplati, non encore déterminé, voisin de l'*Hemipneustes radiatus* par son ambulacre et par le sillon de la partie antérieure, dont on n'a trouvé que deux individus, l'un déposé au musée de Mons, l'autre à l'École des mines du Hainaut. Les collections de cet établissement possèdent aussi quelques beaux spécimens de l'*Hemipneustes radiatus*, que l'on nous a affirmé provenir du

Digitized by Google

tuffeau de Ciply. — On trouve aussi dans ce tuffeau un *Catopygus* entier et une grande quantité de plaques et de piquants de *Cidaris* surtout à l'état de débris, avec des restes de bryozoaires.

Nous donnons ci-après une liste des fossiles sénoniens de Ciply, divisée d'après les trois assises : A. de la craie blanche, B. du poudingue crayeux et de la craie tuffacée, et C. du tuffeau ou calcaire grossier [1].

A. Fossiles de la craie blanche.

(Les noms marqués d'un astérisque sont ceux des fossiles qui n'ont encore été trouvés qu'à Obourg.)

REPTILES.

Ossements formant probablement un squelette complet de reptile, mais enveloppés dans la craie, et tellement altérés qu'il est impossible de les dégager pour reconstituer ce squelette (Collection de l'École des mines du Hainaut).

POISSONS.

Dents de *Squalidæ*. * — Vertèbres et écailles de poissons disséminées dans la craie, rarement réunies et imbriquées. Masses reniformes ou mamelonnées brunes, contenant du phosphate de chaux, et supposées des coprolites.

ANNELÉS.

Astacus. *
Serpula. *
Anatifa, valve détachée.

MOLLUSQUES.

CÉPHALOPODES.

Belemnitella mucronata.
» *quadrata*. *

[1] Nous devons quelques-unes des indications de ces listes à l'obligeance de MM. Toilliez et De Binkorst.

Digitized by Google

Nautilus Dekayi? (Fragments d'un gros nautile de Ciply, musée de Mons).
Baculites Faujasii. *
Hamites? * Fragments de moules et empreintes.
Scaphites ou *Ammonites*, * déformée et spécifiquement indéterminable.

GASTÉROPODES.

Pleurotomaria, * moule incomplet avec partie de test adhérente. Moules intérieurs indéterminables de divers gastéropodes.

LAMELLIBRANCHES.

Arca, * moule.
Spondylus. *
Ostrea vesicularis.
» *flabelliformis.*
Janira quinquecostata. (?)
» *substriatocostata* (Spiennes).
Inoceramus, fragments.

BRACHIOPODES.

Rhynchonella octoplicata.
» *vespertilio.*
Terebratula carnea.
Magas pumilus.

ÉCHINODERMES.

Ananchytes ovata.
» *conoidea?* *
Micraster cor-anguinum.
Holaster granulosus.
Cidaris (fragments de plaques et de pointes).

BRYOZOAIRES? ZOOPHYTES et AMORPHOZOAIRES.

Restes mal conservés et peu déterminables.

FORAMINIFÈRES.

Frondicularia (Quévy-le-Grand).

Digitized by Google

B. Fossiles du poudingue crayeux et de la craie gris-brunâtre limoneuse de Ciply.

(Les noms accompagnés d'un astérisque sont ceux des fossiles que l'on n'a trouvés jusqu'ici que dans le poudingue de la Malogne.)

REPTILES.

Dents et vertèbre caudale de *Mosasaurus*. Collection de M. A. Toilliez.

POISSONS.

Dents de *Squalidæ*. *
Dents de *Cestracionidæ*. *

ANNELÉS.

Serpula, fixée aux galets de la Malogne.
Serpula ou *Ditrupa* ou *Dentalium? Mosæ.*
Anatifa, plaques diverses.

MOLLUSQUES.

Céphalopodes.

Belemnitella mucronata.
Nautilus, fragments de moule interne.
Baculites Faujasii,
Becs ou mandibules de divers céphalopodes.

Gastéropodes.

Moules internes indéterminables de gastéropodes, la plupart brisés ou roulés.

Lamellibranches.

Quelques moules indéterminables d'orthoconques, souvent roulés, dans les galets de la Malogne transpercés par des mollusques perforants et moules de leurs coquilles.
Lima semisulcata.
Avicula cœrulescens.
Pecten pulchellus.
Janira substriatocostata.

Digitized by Google

Ostrea vesicularis.
» *flabelliformis.*
» *sulcata.*
» *lunata.*
» *canaliculata.*
» *hippopodium.*
» *semiplana.*
Inoceramus.
Spondylus.
Chama.

BRACHIOPODES.

Rhynchonella subplicata.
» *octoplicata.*
» *vespertilio.*
Terebratulina Defrancii.
Terebratula carnea.
» *semiglobosa.*
Terebratella Humboldtii.
Terebrirostra Davidsoniana (De Ryckholt).
Fissurirostra pectiniformis.
Crania Ignabergensis ou *striata.*
» *Maestrectensis.* (?)
» *Parisiensis.*
» *antiqua.*
» *personata.* (?)
Thecidea papillata ou *radians.*
» *digitata.*
Caprotina.
Requienia Ciplyana (De Ryckholt).

ECHINODERMES.

Holaster granulosus.
Hemiaster prunella.
Catopygus carinatus.
Catopygus fenestratus.

Digitized by Google

Caratomus sulcato-radiatus.
Salenia anthophora.
Cidaris subvesiculosa.
Asterias quinqueloba. (?)
Gomophorus pentagonalis. (?)
Platycrinus. (?)

BRYOZOAIRES, ANTHOZOAIRES, AMORPHOZOAIRES et FORAMINIFÈRES.

Les nombreuses espèces de ces dernières classes, dont la détermination exige une grande habitude et souvent l'emploi du microscope, ont été indiqués dans l'ouvrage de M. de Binckorst, de Maestricht, intitulé : *Notice géologique sur le terrain crétacé des environs de Jauche et de Ciply.*

C. Fossiles du tuffeau ou calcaire grossier.

REPTILES.

Dents de *Mosasaurus Camperi.*

POISSONS.

Dents de diverses espèces de *Squalidæ*, entre autres, de *Lamna.*

ANNELÉS.

Pinces, articles et fragments de plaques de crustacés décapodes.
Serpula sur des fragments arrondis de calcaire dur; elles sont supposées pouvoir appartenir à l'étage Danien.

MOLLUSQUES.

Ni céphalopodes, ni gastéropodes. — Moules, empreintes de lamellibranches orthoconques, et trous percés dans du calcaire dur par des mollusques lithophages avec moules et empreintes de leurs coquilles.
Ostrea vesicularis. — *Ostrea canaliculata.* — *Ostrea larva.* (?)
Janira Faujasii. (?) — Point de brachiopodes.

Digitized by Google

ECHINODERMES.

Grand échinoderme, non dénommé (Musée de Mons. — École des mines du Hainaut).
Hemipneustes radiatus.
Catopygus.
Cidaris, plaques et piquants.

Pour les bryozoaires, les anthozoaires, les amorphozoaires et les foraminifères, voir la liste publiée par M. de Binckorst (ouvrage cité plus haut).

Étage danien.

Cet étage, probablement l'équivalent du système heersien de Dumont, existe-il dans le Hainaut? Nous nous garderons de répondre d'une manière positive à cette question, n'ayant pu recueillir, à beaucoup près, les données suffisantes pour la résoudre. Nous nous bornons donc à indiquer les points qui pourraient bien appartenir à cet étage, afin de faciliter à d'autres les recherches nécessaires pour arriver à cette solution. Quand on suit la chaussée de Mons à Maubeuge, jusqu'au delà de Ciply, on rencontre un chemin qui traverse cette chaussée, près de la distillerie de Bélian; en prenant ce chemin à gauche, on ne tarde pas à voir, à droite, le sol coupé par une berge plantée de peupliers du Canada; une autre berge apposée à celle-ci, et moins élevée, porte quelques vieux troncs de muriers rabougris et souffrants, l'espèce de fossé ou sillon compris entre les deux berges est l'ancien chemin de Maubeuge; à l'extrémité de ce sillon, dans la berge, on découvre, en creusant un peu, le tuffeau jaune qui, en certains endroits se transforme en une pierre plus dure, plus cohérente et se colore, surtout dans les fissures, d'une teinte de rouille. On chercherait en vain un fossile dans ce calcaire et dans le tuffeau terreux qui l'entoure, mais il s'y trouve des masses assez volumineuses d'un calcaire plus dur encore, dont la surface est arrondie et ne présente ni les angles ni les arêtes du tuffeau durci d'alentour. Sur ces masses arrondies, sont fixées des serpules et des bryozoaires reticulés, ce qui prouve que ces pierres,

Digitized by Google

déjà formées et nues sur les bords, ont séjourné dans la mer où se déposait la matière qui les entoure actuellement. De plus, ces pierres sont quelquefois perforées de trous en tous sens; les uns, très étroits, longs, courbés ou ramifiés, sont remplis de terre, les autres droits, de 6 à 12 millimètres de diamètre, contiennent le moule et se terminent par l'empreinte d'une coquille perforante. A la surface de ces pierres adhèrent de nombreux fragments d'échinides, principalement de plaques et de pointes de *Cidaris*, des bryozoaires également brisés, des moules et des empreintes d'acéphales orthoconques, des fragments de pinces et de plaques de crustacés, etc., et nous avons trouvé engagé dans une de ces pierres un fragment d'une dent de saurien.

Ces pierres, qui semblent contenir les restes d'animaux appartenant à deux époques distinctes, indiquent-elles un remaniement de la partie supérieure du tuffeau, et par conséquent l'existence d'un étage supérieur? C'est ce qu'il nous semble permis de présumer, mais comme il n'a pu être recueilli qu'un petit nombre de témoins de ce fait, il serait prématuré de porter un jugement. Il existe au musée de Mons, salle des oiseaux, dans la première vitrine à droite en entrant, à coté des fossiles de Maestricht, quelques restes organiques recueillis dans le lieu décrit ci-dessus; malheureusement, ils sont généralement assez mal conservés; toutefois, un paléontologiste très exercé pourra peut-être en tirer quelque parti.

Vers les limites du territoire de Mons, près du chemin qui conduit à Obourg, on retrouve le tuffeau de Ciply sous une couche de sable; ce tuffeau paraît, en général, aussi dénué de fossiles que celui de Ciply; cependant, il y a quelques années, M. Albert Toilliez a trouvé dans des tranchées peu profondes pratiquées dans un terrain appartenant à M. Goffint, des restes fossiles assez nombreux, parmi lesquels il a recueilli des polypiers bien conservés. M. Toilliez considère ces fossiles comme appartenant à l'étage danien.

Un troisième point nous a été signalé par M. Toilliez comme pouvant appartenir à ce même étage; ce point est situé le long

Digitized by Google

du chemin de fer de Mons à Quiévrain, et à été mis à découvert par une tranchée profonde située entre Boussu et Thulin, près d'un viaduc qui traverse le chemin de fer. Malheureusement, les déblais ont été enlevés et le talus est aujourd'hui recouvert d'une végétation qui ne permet plus d'étudier la nature du sol, ni d'y rechercher des fossiles.

TERRAINS TERTIAIRES.

Quoique les terrains tertiaires se montrent dans le Hainaut sur une large surface, et soient plus accessibles aux investigations des naturalistes que les formations plus anciennes, on y rencontre cependant peu de fossiles, et ceux-ci y sont rarement assez bien conservés pour que l'on puisse les déterminer spécifiquement; les étages supérieurs ne sont d'ailleurs représentés que par le limon hesbayen et les sables et galets qui lui sont subordonnés. Ces derniers dépôts ne s'étant pas formés comme les autres, par l'action lente et régulière d'eaux qui n'étaient animées d'autre mouvement que celui produit par les marées, par des courants peu intenses, ou par l'action des vents, mais plutôt par des masses d'eau animées d'une force de transport qui ne permettait pas à ces animaux d'y vivre et de s'y développer, les seuls fossiles que l'on y rencontre sont ceux d'animaux terrestres, appartenant à l'époque à laquelle le limon hesbayen a mis fin, c'est-à-dire à l'époque falunienne.

Étage suessonien.

Cet étage paraît correspondre assez exactement aux systèmes landenien et yprésien de Dumont; le système landenien est très développé dans le Hainaut, où il se compose principalement d'éléments siliceux plus ou moins mélangés de glauconie et formant des argilites glauconifères, des sables purs ou argileux contenant presque tous plus ou moins de glauconie, enfin des sables et des grès ferrugineux, comme ceux de Grandglise. Les sables grisâtres d'Obourg et de Bray appartiennent à la même formation que les grès de Grandglise. De même que ceux-ci passent par degrés de

Digitized by Google

l'état de dureté et de cohérence qui les rend propres à en faire des pavés, jusqu'à l'état friable, même sans cohérence, et arenacé; de même ces sables sont parfois aggrégés en masses plus ou moins étendues, par un ciment siliceux. Ces blocs de grès ont été employés autrefois au pavage de la ville de Mons, ainsi que nous l'apprend M. A. Toilliez dans son intéressante notice sur les carrières du Hainaut (insérée dans les Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, deuxième série, tome v, année 1858). Ces grès renferment fréquemment des traces et des veinules de lignite qui forment quelquefois, sur les plans de stratification, des empreintes de végétaux reconnaissables. M. A. Toilliez possède une très belle feuille de palmier provenant de ce grès d'Obourg. Il est fâcheux que ces masses de pierre aient été exploitées à une époque où l'on n'attachait aucune importance à la conservation des témoins d'un autre âge, et que cette feuille et une autre ayant de l'analogie avec celles du peuplier, soient les seuls fossiles qui nous restent de ce dépôt, lequel aura été probablement formé dans quelque estuaire situé près de l'embouchure d'un fleuve, et consolidé à une époque où le climat de la Belgique était beaucoup plus chaud qu'aujourd'hui.

Cette formation est, en général, peu fossilifère; les sables des environs de Tournai contiennent quelques coquilles silicifères qui sont de l'époque crétacée et ont été remaniées ; on y reconnaît notamment l'*Ostrea canaliculata* ou *lateralis;* on y trouve aussi le moule d'un gros *Pleurotomaria* ayant quelquefois conservé une partie de son test silicifié, et un fossile qui paraît propre à ces sables glauconifères et que l'on rencontre aussi aux environs de Mons, de Jemmapes et dans quelques autres localités, la *Pholadomya Koninckii* ou plutôt le contre-moulage de ce fossile qui ne conserve jamais son test calcaire. La roche la plus riche en fossiles de cette formation est une argilite glauconifère assez dure à pâte grise imprégnant une quantité variable de grains de glauconie d'un vert noirâtre, s'étendant sur un assez large espace sur le territoire des commune de Baisieux, Angreau , Angre, Audregnies, Ciply, etc.,

Digitized by Google

mais qui ne se montre à découvert que dans les tranchées formées par certains chemins profonds, dans le limon hesbayen qui la recouvre partout ailleurs.

Cette argilite se trouve à découvert sur une surface plus large, le long du chemin qui mène d'Audregnies vers Angre, non loin de sa jonction avec le chemin allant de ce dernier village à Baisieux et dans un champ inculte, contigu au premier de ces chemins.

Les fossiles engagés dans l'argilite glauconifère sont assez nombreux, mais ils appartiennent à un petit nombre de genres et aux classes des gastéropodes, et des acéphales orthoconques seulement; ces derniers étant de beaucoup les plus nombreux.

L'argilite, altérée au contact de l'air, se brise assez facilement, et laisse à nu les moules et les empreintes des coquilles dont le test a disparu; parfois celui-ci a été remplacé par de la silice peu cohérente ou par de la calcédoine, mais dans ce cas il adhère fortement à la roche qui devient elle même plus dure et plus siliceuse, et passe parfois à une brèche coquillière siliceuse. Dans tout les cas, il est presque impossible de trouver un fossile assez bien conservé pour qu'il puisse être déterminé spécifiquement, sauf la *Pholadomya Koninckii*. Voici d'après M. Lyell qui a visité ce gite avec nous, les genres qui ont pu être reconnus :

Arca.	*Nucula.*	*Pinna.*	*Calyptræa.*
Cucullea.	*Pholadomya.*	*Ostrea.*	Ainsi qu'un
Panopea.	*Astarte.*	*Turritella.*	bryozoaire et
Pectunculus.	*Venus* (?)	*Lucina* (?)	un échino-
Crassatella.	*Tellina.*	*Natica.*	derme.

La partie supérieure de l'étage suessonien ou le système ypresien de Dumont se compose d'une forte assise d'argile plastique, d'une couleur ardoisée, lorsqu'elle est humide, que l'on trouve à l'escarpement du moulin rouge près de Ciply, autour du cimetière de Mons, et en d'autres lieux; elle sert à faire des tuiles, des tuyaux de drainage, et des briquettes de charbon; cette assise est surmontée d'un assez grand nombre de couche de sable plus ou moins pur, argileux ou ferrugineux, mais sans glauconie. Les seuls fos-

Digitized by Google

siles que l'on y rencontre sont les *Nummulites planulata* aggrégées en petites masses, disséminées dans un sable argileux et silicifiées, et quelques fragments de troncs d'arbres également à l'état de silice. On trouve assez souvent ces *Nummulites* quand on creuse des puits et des tranchées dans le sol de la ville de Mons.

Étage parisien.

Cet étage ne se compose, dans le Hainaut, que des systèmes panisélien et bruxellien de Dumont. Le premier seul est fossilifère, le second est formé de sables, ordinairement ferrugineux et rougeâtre qui, à notre connaissance du moins, ne renferment point de restes organiques. — Le système panisélien se compose de sables grisâtres, légèrement limoneux, à points noirs, et de quelques minces couches d'un grès lustré gris-verdâtre qui, par altération, devient un sable limoneux et ferrugineux. Ces sables et ces grès se montrent à jour sur le mont Panisel et le mont du bois des Dames ou du bois de Mons. Le grès lustré contient des fossiles assez nombreux appartenant aux classes de céphalopodes (nous n'y avons trouvé qu'un seul *Nautilus* brisé), des gastéropodes et des lamellibranches. Nous y avons découvert aussi la *Nummulites planulata*, mais seulement en petit nombre, toujours isolée et dans la partie du grès la plus voisine des sables yprésiens et suessoniens. Ces diverses circonstances nous font présumer qu'elle n'est pas là en place, mais qu'elle est remaniée de l'étage suessonien où on la trouve toujours agglomérée, comme à Mons, et formant même des bancs de plus de 30 centimètres d'épaisseur et d'une grande étendue, comme près de Bruxelles, dans le chemin de S.t-Gilles vers Forest. Les fossiles que l'on trouve avec le plus de fréquence dans le grès du mont de Panisel sont ceux qui caractérisent les couches inférieures du calcaire grossier de Paris, tels que la *Rostellaria fissurella*, la *Voluta spinosa*, le *Cardita planicostata*, le *Cardium porulosum* et la *Pinna margaritacea*.

D'après la collection de M. Toilliez, la nôtre, et d'après les échantillons recueillis dans une visite qu'il fit avec nous au mont Panisel, M. Lyell a dressé la liste suivante des fossiles que ren-

Digitized by Google

ferme le grès lustré de cette localité, liste à laquelle nous ajoutons quelques noms.

Nautilus.
Voluta spinosa.
Fusus.
Cassidaria nodosa.
Rostellaria fissurella.
Bulla.
Cardita planicostata.
Cardium porulosum.
Astarte.
Crassatella.
Nucula.
Tellina.
Soleu.
Lucina gibbosa.
Natica patula.
Loripes divaricata.
Pinna margaritacea.
Ostrea.
Nummulites planulatas.

Lors de la visite de M. Lyell, nous n'avions pas encore découvert le *Nautilus* ni des fragments de tronc d'arbre silicifiés et percés de trous de tarets, remplis de calcédonie translucide. Beaucoup de fossiles sont à l'état de moule ou d'empreinte, aucun n'a conservé le test calcaire, souvent celui-ci a été remplacé par de la silice terreuse et peu cohérente; ceci, joint à la grande dureté des grès ne permet pas toujours de déterminer spécifiquement les fossiles; de nouvelles recherches contribueront sans doute à augmenter de beaucoup de noms la liste reproduite ci-dessus.

Étage subapennin.

Quoique le Hainaut ne possède pas de formation appartenant à cet étage, cependant, le courant d'eau qui, dans son passage, a déposé sur la Belgique une masse aussi considérable de limon, de sable, de gravier et de cailloux plus ou moins roulés, a entraîné et déposé ainsi de nombreux ossements de mammifères qui gisent épars dans ce limon, ou se sont accumulés dans les dépressions du sol préexistant et dans quelques cavernes. Les animaux desquels proviennent ces ossements, vivaient à l'époque falunienne et leurs restes fossiles doivent être restitués à cette époque. On aurait déjà pu former une précieuse et instructive collection de ces restes, si l'on avait toujours eu la précaution de les recueillir

Digitized by Google

chaque fois qu'on en a trouvé enfouis dans le limon, ou mêlés aux cailloux roulés qui en forment la base, dans plusieurs localités du Hainaut; ainsi, Drapiez dit avoir trouvé des crânes, des dents et des ossements d'ours à Ciply; on nous a montré un fragment de défense d'un proboscidien trouvé à Feluy; des ossements fossiles ont été extraits en déblayant le limon au dessus des carrières de Soignies, des Ecaussines et de Marche-lez-Ecaussines, etc. Cependant, aucun de ces ossements ne figure dans nos musées ni dans des collections connues et accessibles à ceux qui veulent les étudier. Nous ne saurions trop engager les maîtres de carrières, les entrepreneurs de travaux publics, les mineurs et tous ceux qui ont à enlever le limon hesbayen pour découvrir des terrains plus anciens, à faire rechercher et conserver avec soin les ossements qui pourraient s'y rencontrer, afin d'enrichir les collections de documents précieux pour l'histoire, encore si mal connue, de notre faune terrestre de l'époque falunienne.

Les cavernes, dont on ne connaît encore qu'un petit nombre dans notre province et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, renferment souvent aussi des ossements fossiles dans le limon qui en forme le sol et les remplit quelquefois en partie, ou dans les concrétions stalagmitiques, témoin la collection considérable formée par Schmerling avec les ossements trouvés par lui dans les cavernes de la province de Liége. Des cavernes situées à Dinant, on a extrait des dents d'ours et de rhinocéros ; la grotte de Chauvaux, près de Godinne, contenait une couche stalagmitique, aujourd'hui presque totalement enlevée, qui était une véritable brèche osseuse, contenant jusqu'à des crânes humains entiers ; pourquoi ne trouverait-on pas des restes semblables sur la rive gauche de la Meuse, où nous pouvons d'ailleurs citer le tuf calcaire de la petite vallée de Rouillon, près de Profondeville, dans lequel on a découvert des ossements en quantité considérable.

La jolie caverne de Freyr nous a paru aussi renfermer des ossements dans le limon mêlé de concrétions calcaires qui forme

Digitized by Google

son sol; il serait à désirer que des recherches, dirigées avec soin fussent faites dans ce sol encore peu fouillé. Nous avons remarqué un crâne humain conservé dans cette caverne et qui a été scié au-dessus des orbites, de manière à former une grande coupe; la matière osseuse de ce crâne nous a paru avoir une épaisseur extraordinaire, et ce qu'il y a de vraiment remarquable, c'est que le côté de ce crâne a été percé comme par un emporte pièce, d'un trou rond de 2 centimètres de diamètre environ, et que la pièce ainsi emportée et posée sur la face interne du crâne s'y est soudée du vivant de l'individu, en formant un cylindre creux dans l'os du crâne et une saillie correspondante à l'intérieur. Il est vraiment étrange que le coup nécessaire pour produire cette singulière fracture n'ait pas causé immédiatement la mort de l'individu et n'ait pas repoussé le fragment détaché jusque hors du contact avec le crâne auquel il a pu se rattacher. Cet échantillon mérite d'attirer l'attention des chirurgiens et des ethnographes, pour vérifier d'après les dimensions de ce crâne, s'il appartient à un homme de la race actuelle, ou bien à l'un de ces Nutons ou nains noirs à tête grosse et difforme comme ceux que l'on dit avoir jadis habité les environs et dont on a trouvé des crânes à celle de Chauvaux.

Voici, d'après M. Toilliez, les découvertes les plus récentes qui ont été faites dans le limon :

Molaire d'*Elephas primigenius*, à la Saisinne, commune de Thieusies.

Molaires de *Rhinoceros tichorhinus*, à Marche-lez-Ecaussines et à Havré.

Humérus, du même, à la partie supérieure du dépôt caillouteux sur lequel repose le limon à Bracquegnies, à 7 mètres de profondeur dans un puits.

Un fait qui doit surtout attirer l'attention des géologues sur le limon hesbayen et sur les dépôts arenacés et caillouteux qui leur sont subordonnés, c'est la présence d'objets façonnés par l'industrie humaine que l'on trouve dans ces sédiments, surtout vers leur base, mêlés à des ossements des mammifères de races éteintes dont il est fait mention ci-dessus.

Digitized by Google

Schmerling fut, à notre connaissance, le premier qui appela l'attention des savants sur l'existence d'ossements humains et d'instruments en silex et en os, façonnés par la main de l'homme, dans le limon des cavernes de la province de Liége, limon qui contenait en même temps les restes de mammifères de races éteintes, tels que le *Rhinocéros tichorinus*, l'*Ursus speleus*, l'*Elephas primigenius;* ce limon est bien le même que celui qui couvre nos campagnes, ainsi que le prouve son identité d'aspect avec celui-ci et les ossements fossiles appartenant aux mêmes espèces que l'on y rencontre parfois.

Cependant, les indications données par Schmerling et accueillies d'abord avec indifférence ou incrédulité, ne furent pas immédiatement suivies de nouvelles recherches. Ce fut seulement vers 1847, croyons-nous, que M. Boucher de Pertches, publia la découverte qu'il venait de faire dans le diluvium des environs d'Abbeville et d'Amiens, (dépôt qui semble correspondre exactement à notre limon hesbayen,) d'un grand nombre de haches et d'autres instruments en silex, évidemment taillées de main d'homme, et gisant parmi des ossements et des dents d'*Elephas primigenius*, de *Rhinocéros tichorhinus*, etc., etc. Les découvertes de ces savants furent plus contestées encore que celles de Schmerling, et il fallut toute sa persévérance, jointe aux témoignages de plusieurs géologues célèbres, tels que MM. Lyell et Prestwich, pour mettre ses affirmations hors de doute.

L'importante question de l'homme fossile antérieur au dernier déluge et contemporain d'animaux dont les espèces ont disparu, paraît avoir fort peu préoccupé les esprits en Belgique depuis la mort de Schmerling. Un seul savant, M. Toilliez, s'occupe depuis plusieurs années à recueillir dans notre contrée et ailleurs des monuments de ce que l'on appelle aujourd'hui « l'âge de pierre » et il a réuni un très grand nombre d'instruments en silex. Une partie de ces haches a été trouvée par lui à Spiennes, dans un champ labouré, dont le sol est formé par le limon hesbayen : cette circonstance, jointe à certaines particularités qu'il avait remarquées dans les haches elles-mêmes, l'avaient porté a croire que

Digitized by Google

celles-ci provenaient du limon, d'où elles étaient amenées au jour par le labourage. Dans ce cas, elles eussent été contemporaines de ce limon et par conséquent antédiluviennes, mais un examen plus attentif des lieux lui a démontré qu'il n'en est pas ainsi, et que les silex taillés qu'il a observés à Spiennes, proviennent d'un dépôt postérieur au limon.

Quoi qu'il en soit, il est fort possible que des recherches, faites avec soin et multipliées sur un grand nombre de points du sol de notre province, amèneraient aussi la découverte soit d'instruments en silex, soit même d'ossements humains, antérieurs au dernier déluge.

Aujourd'hui que d'actives recherches sont faites en Scandinavie, en Allemagne, en Angleterre, en France, et aux États-Unis d'Amérique, pour étudier l'importante question de l'homme fossile, nous espérons que la Belgique voudra aussi lui apporter son contingent de lumière, en poursuivant l'œuvre si glorieusement commencée par le regrettable Schmerling, et que les recherches plus récentes de M. Toilliez relient à ce qui, sans doute, se fera dans l'avenir.

TERRAINS MODERNES.

Étage contemporain.

Les dépôts d'alluvion formés dans les eaux courantes ou stagnantes depuis que le sol de la Belgique a acquis son relief actuel, ne sont ni très étendus ni d'une grande puissance dans la partie de notre pays qui fait l'objet de cette étude, mais ils offrent cependant quelque intérêt pour l'observateur, car ils renferment, souvent bien conservés (surtout dans la tourbe), non seulement les coquilles de tous les mollusques terrestres, palustres et fluviatiles qui habitent encore actuellement la contrée, mais aussi les ossements de la plupart des vertébrés qui sont dans ce cas, et même de quelques mammifères dont la race a disparu de nos contrées depuis des siècles, pour se réfugier dans des régions que l'homme a moins complétement soumises à son empire.

Digitized by Google

Ainsi, la tourbe formée dans le bassin de la Haine, a fourni à M. Toilliez, qui les conserve dans sa collection, divers restes du cheval ordinaire, du chien domestique, d'une très grande espèce de bœuf, peut-être l'aurochs, du cerf, du chevreuil, du sanglier et du castor.

Ces mêmes dépôts renferment aussi assez fréquemment des produits de l'industrie humaine, intéressants pour l'historien et pour l'archéologue, car ils proviennent des diverses époques de la civilisation même la plus reculée; ainsi nous avons vu dans la collection de M. Toilliez, une pointe de javelot barbelée, faite d'un morceau d'os poli et divers autres instruments en corne de cerf, ainsi que des haches en silex polies, provenant des dépôts tourbeux de la vallée de la Haine; la découverte d'instruments en os et en corne de cerf dans des dépôts modernes, tandis que le diluvium, plus ancien, contient des instruments en silex, semble contredire l'opinion des savants danois qui placent l'âge d'os avant l'âge de pierre dans la série des époques historiques; les premiers habitants de nos contrées ne se servaient-ils pas simultanément de ces deux matières, suivant les circonstances, pour en faire leurs armes?

Que l'on nous pardonne cette petite digression qui sort du domaine de la géologie, car en ce point les limites de cette science commencent à se confondre avec celles de l'ethnologie, de l'archéologie et de l'histoire.

Nous n'avons pu recueillir de renseignements assez précis sur les ossements recueillis dans les dépôts tuffacés de l'Entre-Sambre-et-Meuse, et notamment sur ceux qui ont été trouvés à Rouillon, près Profondeville, pour pouvoir décider s'ils appartiennent à la période tertiaire ou à l'époque moderne.

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

Digitized by Google

Liste alphabétique des localités du Hainaut et de l'Entre-Sambre-et-Meuse, où l'on trouve des minéraux et des fossiles.

HAINAUT.

Acoz.	Minerais de fer. — Carrières de calcaire devonien.
Angre.	Fossiles suessoniens. — Relèvements et fractures des couches devoniennes dans le bois. — Caillou qui bique.
Antoing.	Fossiles turoniens. — Carrières de calcaire carbonifèrien.
Arquennes.	Carrières de calcaire carbonifèrien; fossiles de cet étage.
Ath.	Carrières de calcaire carbonifèrien.
Attre.	Carrières de calcaire carbonifèrien et de grès devonien. — Fossiles de ces étages. — Cristaux de quartz et de calcaire. — Quartz incrustant. — Pyrite.
Audregnies.	Grès à pavés, devonien.
Autreppe.	Carrières de calcaire devonien. — Fossiles cénomaniens et turoniens.
Baileux.	Carrières de calcaire. — Exploitation d'argile.
Barbançon.	Calcaire devonien. — Recherches de zinc, galène, blende et smithsonite.
Basècles.	Calcaire carbonifèrien. — Exploitation de dalles. — Fluorine.
Battignies.	Carrières de craie.
Baudour.	Exploitation d'argile plastique. — Pyrite et lignite.
Bernissart.	Fossiles carbonifèriens et cénomaniens dans les puits de mines.
Blaton.	Carrières de grès à pavés, suessonien.
Boussu-lez-Walcourt.	Carrières de calcaire devonien.
Bouffioulx.	Carrières de calcaire devonien.
Brai.	Craie, pyrite.
Bruyelles.	Carrières de calcaire carbonifèrien.
Calonne.	Id. id.
Cambron-Casteau.	Carrières de calcaire. — Très beaux cristaux de cette substance. — Fluorine. — Polypiers, fossiles de l'étage carbonifèrien.

Digitized by Google

Casteau.	Carrière de calcaire carbonifèrien à la Saisine.—Beaux cristaux de calcaire.—Fluorine et fossiles. — Tripoli.
Chercq.	Carrière de calcaire carbonifèrien; minerais de fer et fossiles de l'étage cénomanien.
Ciply.	Carrière de silex et de tuffeau; nombreux fossiles sénoniens.
Cour-sur Heure.	Limonite.
Dour.	Sidérose des houillères. — Empreintes de plantes fossiles.
Ecaussines-d'Enghien.	Carrière de calcaire carbonifèrien et fossiles.
Ecaussines-Lalaing.	Carrière de calcaire carbonifèrien, de grès et de schiste devonien. — Fossiles devoniens.
Elouges.	Carrière de craie. — Fossiles cénomaniens dans les puits de mine.
Erquelines.	Limonite.
Feluy.	Carrières et fossiles des calcaires carbonifèrien et devonien; recherches d'oligiste. — Ossements fossiles dans le limon hesbayen.
Fleurus.	Cailloux roulés de quartz hyalin.
Frameries.	Carrière de craie.
Gaurain-Ramecroix.	Carrière de calcaire carbonifèrien; exploitation de limonite et de sidérose.
Gerpinnes.	Exploitation de sidérose et de limonite.
Givry.	Craie : fossiles sénoniens et turoniens.
Grandglise.	Carrière de grès à bâtir, suessonien.
Haine-Saint-Pierre.	Fossiles turoniens.
Hantes-Wihéries.	Carrière de marbre devonien.
Harmignies.	Carrières de craie.
Hautrage.	Carrière d'argile plastique.
Horrues.	Carrières de calcaire devonien et fossiles. — Recherches d'oligiste.
Jemmapes.	Carrière de craie.
La Buissière.	Carrière de marbre et fossiles devoniens. — Limonite fossilifère.
Landelies.	Carrière de calcaire carbonifèrien; cristaux et fossiles.
Lens.	Carrière de calcaire carbonifèrien; cristaux.
Loverval.	Castine.
Macon.	Fossiles devoniens.
Marche-lez-Ecaussines.	Ossements fossiles dans le limon hesbayen.

Digitized by Google

Merbes-le-Chateau.	Carrière de calcaire devonien.
Mévergnies.	Carrière de grès à pavé devonien. — Cristaux de quartz.
Mons.	Fossiles tertiaires.
Montignies-S.t-Cristophe.	Fossiles devoniens.
Montignies-sur-Roc.	Fossiles cenomaniens.
Montignies-le-Tilleul.	Limonite phosphoreuse.
Malines.	Fossiles de l'étage parisien.
Nimy-Maisières.	Carrières de craie, de silex et de craie glauconieuse. — Fossiles turoniens et peut-être sénoniens. — Fossiles carboniférien; coupe géologique remarquable le long du ruisseau du camp de Casteau. — Lignite et cristaux de quartz.
Nouvelles.	Carrière de craie. — Fossiles sénoniens.
Obourg.	Carrière de craie. — Fossiles sénoniens. — Carrière de silex turonien. — Cristaux de quartz et fossiles. — Anciennes carrières de grès suessonien avec empreinte de végétaux fossiles.
Péronnes.	Carrière de craie.
Presles.	Carrière de calcaire devonien. — Calcaire à structure oolithique.
Quaregnon.	Carrière de craie. — Végétaux et mollusques fossiles carboniférien. — Sidérose et pholérite sur les haldes des mines de houille.
Quévy (les deux).	Carrière de craie. — Boules de pyrite et foraminifères fossiles.
Ragnies.	Limonite.
Roisin.	Carrière de calcaire devonien (v. Autreppe).
Rouveroi.	Anciennes recherches de minerai de cuivre. — Végétaux et fossiles devoniens.
Saint-Amand.	Limonite.
Saint-Remy.	Carrière de marbre et fossiles devoniens.
Saint-Vaast.	Carrière de craie.
Sars-la-Buissière.	Carrière de grès rouge devonien. — Cristaux de quartz. — Rochers escarpés le long de l'ancienne Sambre.
Sirault.	Carrière de calcaire. — Anciennes recherches de galène.
Soignies.	Grandes carrières de calcaire. — Cristaux et fossiles carboniférien.

Digitized by Google

Solre-Saint-Géry.	Fossiles devoniens dans la dolomie. — Anciennes recherches de minerais de zinc et plomb.
Spiennes.	Carrières de craie et de silex. — Fossiles sénoniens.
Tournai.	Carrière de calcaire, fossiles carbonifériens.
Vaux (près Tournai).	Minerais de fer. — Sidérose et limonite. — Calcaire à chaux hydraulique. — Fossiles carbonifériens.
Wihéries.	Carrière de grès à pavés, dévonien.

PROVINCE DE NAMUR.

Agimont.	Carrière de marbre devonien.
Anhée.	Minerais de fer.
Annevoie-Rouillon.	Tuf calcaire fossilifère.
Anthée.	Minerais de fer. — Carrière de pierre calcaire.
Aublain.	Marbre et minerais de fer.
Berzée.	Minerais de fer.
Beuzet.	Culot de porphyre.
Bouges.	Carrière de calcaire et halloysite.
Boussu-en-Fagne.	Carrière de calcaire — Nombreux fossiles devoniens.
Bouvegnies.	Carrière de calcaire. — Fabriques de meules en quartz.
Bruly (le).	Ancienne exploitation d'ardoise.
Cerfontaine.	Carrière de marbre. — Fossiles devoniens.
Chastrès.	Minerais de fer.
Clermont.	Carrière de marbre.
Couvin.	Carrière de pierre calcaire. — Minerais de fer. — Fossiles devoniens.
Cul-des-Sarts.	Anciennes recherches d'ardoises.
Dailly.	Mines de fer.
Daussois.	Minerais de fer.
Dourbes.	Minerais de fer. — Pyrite. — Galène. — Coupe géologique. — Fossiles devoniens abondants.
Fagniolles.	Recherches de minerais de plomb et de fer. — Fluorine.
Flavion.	Minerais de fer.
Florennes.	Id.

Digitized by Google

Fraire.	Minerais de fer.
Frasnes.	Fossiles devoniens. — Minerais de fer. — Pierre calcaire.
Gimnée.	Fossiles devoniens. — Fluorine.
Gourdinne.	Minerais de fer avec fossiles devoniens.
Jamagne.	Minerais de fer.
Jamiolle.	Id.
Laneffe.	Pierre calcaire et minerais de fer.
Matagne (les deux).	Minerais de fer. — Carrière de marbre. — Fossiles devoniens. — Recherches de pyrite et de galène.
Mazée.	Minerais de plomb. — Fossiles devoniens. — Minerais de fer. — Barytine. — Pierre calcaire.
Morialmé.	Minerais de fer.
Nismes.	Carrière de calcaire. — Mines de fer et de plomb. — Cavernes. — Diverses curiosités géologiques, fossiles devoniens nombreux.
Olloy.	Fossiles devoniens. — Minerais de fer.
Onhaye.	Minerais de fer. — Marbres. — Argile plastique.
Pesches.	Minerais de fer.
Petigny.	Minerais de fer. — Calcaire. — Fossiles devoniens.
Philippeville.	Recherches de mines de plomb et de zinc. — Mines de fer. — Marbres et pierres calcaires.
Profondeville.	Carrière de calcaire et fossiles devoniens.
Pry.	Carrière de calcaire. — Minerais de fer.
Rognée.	Marbre.
Roly.	Recherches de Mines. — Tuf calcaire. — Dolomie. — Quartz cristallin dans du minerai de fer.
Samart.	Minerais de fer.
Sautour.	Recherches de mines de plomb. — Minerais de fer. — Cristallisations calcaires.
Senzeilles.	Carrière de calcaire. — Nombreux fossiles du schiste devonien. — Minerai de fer.
Silenrieux.	Minerais de fer. — Calcaire et fossiles devoniens.
Somzée.	Minerais de fer.
Thy-le-Bauduin.	Id.

Digitized by Google

Thy-le-Chateau.	Minerais de fer. — Carrière de calcaire.
Treignes.	Minerais de fer. — Recherches de plomb. — Barytine.
Vaucelle.	Marbre, pierre à aiguiser.
Vedrin.	Mines de plomb. — Pyrite et minerai de fer. Céruse et pyromorphite.
Vierves.	Fossiles devoniens. — Mines de plomb et de fer.
Villers-en-Fagne.	Mines de plomb. — Belles cristallisations de diverses substances. — Fossiles devoniens.
Villers-le-Gambon.	Recherches de mines. — Fossiles devoniens.
Vodelée.	Marbre.
Walcourt.	Marbre et minerai de fer.
Waulsort.	Fossiles carboniériens abondants. — Mines de fer. — Caverne de Treyr.
Weilleu.	Minerais de fer et carrière de marbre.

Digitized by Google

PAR UN SOIR DE NOVEMBRE.

. . . . . Obscur*us* sola sub nocte per umbram.

VIRGILE, *Enéide, livre* VI, *vers* 268.

Au temps des premières gelées,
Où des campagnes désolées
S'élargit le sombre horizon,
Où, seule, sur la roche ardue,
La chèvre, à ses flancs suspendue,
Broute à peine un maigre gazon;

A l'heure où le jour qui s'achève
Laisse la lune qui se lève
Se dessiner sur un ciel gris,
Où la brise, soufflant plus forte,
Amoncelle la feuille morte
Au pied des arbres amaigris;

Digitized by Google

Quand les astres, fleurs de lumière,
Viennent étoiler la chaumière
Tapie à l'ombre au coin du bois;
Que leur clair rayon s'y balance,
Et qu'on n'entend dans le silence,
O Seigneur, que ta grande voix!

A travers l'étroite fenêtre
Quand on sent le vent qui pénètre
Et vient attiser le foyer,
Que la ménagère empressée
Dans l'âtre jette par brassée
Rameaux de houx et de noyer;

Que l'aïeule, quittant l'aiguille,
Redit aux enfants de sa fille
Quelques vieux contes.... moi je vais,
Morne et pensif, dans la vallée
Retrouver la butte isolée
Où, jeune, déjà je rêvais

A ceux qui ne sont plus, aux ombres
Que projette sur nos décombres
Le froid suaire du passé,
Aux flots déferlant sur la grève,
A tant d'espoirs dont le doux rêve
Finit à peine commencé;

Aux projets riants du jeune âge,
Épaves dont rien ne surnage
Que de longs regrets superflus,
Amours, plaisirs, biens qu'on envie
Et que des vagues de la vie
Ballotte le flux et reflux;

Digitized by Google

Bonheurs dont l'attrait nous enivre,
Mais que pour l'homme doivent suivre
Tant d'amères déceptions ;
Qu'un matin d'avril voit éclore,
Hélas ! pour ajouter encore,
Plus tard, à nos afflictions !

II

Et, perdu dans ma rêverie,
Les nuages, qu'au loin charrie
Le vent dans l'archipel des cieux,
Semblent autant d'âmes errantes
Qui, sous des formes transparentes,
S'épanouissent à mes yeux ;

Trombe humaine que rien n'arrête,
Qui se livre de crête en crête
Dans les airs un lugubre assaut,
Vogue, sans souci dans la route,
De ciel en ciel, de doute en doute,
Où la pousse le doigt d'en haut ;

A travers les temps et l'espace
Blême caravane qui passe,
Qui passe, passe et passe encor,
Instable, ondoyante, incertaine,
Sans savoir la sphère lointaine
Où se fixera son essor.

Où va-t-elle ? Enigme, problème
Qu'en vain l'homme cherche en lui-même,

Digitized by Google

Que chaque siècle en vain poursuit!
Où va-t-elle? où s'en va l'aurore,
Le reflet que le soleil dore,
Où va le jour, où va la nuit.

Où va-t-elle? où vont toutes choses,
Où vont les fleurs sitôt qu'écloses,
Rose, lilas, jasmin, œillet;
L'éclat pudique et diaphane
Dont le narcisse qui se fane
La veille, hélas! encor brillait!

Où va ce que disent les ailes
Des papillons, des demoiselles,
Au nénuphar nageant sur l'eau;
Ce que le chêne vénérable
Dit au tilleul, dit à l'érable,
Dit à l'orme, dit au bouleau;

Ce que dit le pic des abîmes
A l'aigle qui cherche ses cimes,
A l'avalanche, à l'ouragan;
A ses spirales de fumée
Ce que dit la lave enflammée
Que vomit le sombre volcan;

Ce qu'à l'éther fluide et vague
Dit le clapotis de la vague
Qui s'endort sous un ciel serein;
Ce que l'alcyon du rivage
Dit au rocher glauque et sauvage
Où se brise le flot marin;

Ce que dit le fleuve rapide
Au ruisseau qui, pur et limpide,

Digitized by Google

Dans le vallon s'est assoupi ;
Ce qu'au fruit dit la fleur fanée,
Ce que le jour dit à l'année,
Ce que dit la gerbe à l'épi ;

III

Vers toi, mon Dieu, source féconde,
Principe et fin, centre du monde,
Flambeau d'éternelle clarté,
Être increé, sublime essence,
Grandeur, bonté, force, puissance,
Seul pôle de l'humanité

Où s'en vont toutes mes pensées
Du poids de la vie oppressées
Depuis le jour, le jour fatal
Où l'être si cher que je pleure
Devait entendre sonner l'heure
De remonter au ciel natal ;

Depuis ce jour où dans mon âme
De l'espoir s'éteignit la flamme
Et qui m'a vieilli de vingt ans,
O mon enfant, ma pauvre fille,
L'amour, l'orgueil de la famille,
Toi qu'elle appelle et qui l'attends ;

Toi que Dieu nous avait donnée
De grâces, de vertus ornée,
Candide, aimante, bonne à tous ;
Toi, mon meilleur, mon seul génie,

Digitized by Google

Toi qui, de ton lit d'agonie
Me souriant d'un air si doux,

Semblais, expirante mais calme,
Incliner ton front sous la palme
Qu'un ange montrait à tes yeux,
Percer l'insondable mystère
Et ne nous quitter sur la terre
Que pour nous revoir dans les cieux!

IV

Et maintenant, brise d'automne,
Souffle, stridente et monotone,
Sur ce qui me reste de jours;
Sur mes vains projets éphémères,
Sur mes espoirs, frêles chimères,
Souffle, souffle, souffle toujours!

Vous, nuages, qui sur nos têtes
Volez poussés par les tempêtes
A travers l'abîme des airs,
Passez sans laisser plus de trace
Que la tribu qui se déplace
N'en laisse aux sables des déserts!

Apre hiver, viens au pas de course,
Fais taire le bruit de la source
Qui ne roule plus dans ses flots,
Au lieu de ces chansons si douces
Écloses dans son nid de mousses,
Que des larmes et des sanglots!

Digitized by Google

A l'heure où ces lignes s'écrivent,
Sur deux messages qui m'arrivent
Mon front se courbe appesanti,
Je recule, la voix muette,
Et dans mon âme de poëte
Deux coups mortels ont retenti.

Sotiau, Chamard, lyres bénies
Là haut pour jamais réunies,
Toi que Liége, toi que Namur
Ont vu, fermant au ciel votre aile,
Sous la faulx de la mort cruelle
Tomber comme un double épi mûr;

Et vous aussi, vous aussi, frères,
C'est dans ces moments funéraires
Où l'esprit se reporte à Dieu
Que j'entends votre voix chérie,
Au milieu de ma rêverie,
Me jeter un dernier adieu !

Allez à lui qui vous appelle,
A ces régions où s'épelle
Le livre aux feuillets éternels,
Tentez les zones inconnues
Où mon œil suit le vol des nues,
Allez à lui, cœurs fraternels !

Ainsi le cercle se resserre
De ceux dont l'amitié sincère,

Digitized by Google

La tendresse, les soins constants,
Rendaient moins morne et moins intense
Ce rude hiver de l'existence,
Si belle, hélas! à son printemps!

Et l'homme attardé sur ce monde,
Sans une voix qui lui réponde,
Une main qui presse sa main,
Dans la brume du soir qui tombe
Par le froid sentier de la tombe
Poursuit seul son triste chemin.

Ainsi tout fuit, tout nous délaisse
Face à face avec la vieillesse,
Face à face avec le trépas,
Tandis que piaffe à la porte
Le noir cheval qui nous emporte
Aux lieux d'où l'on ne revient pas.

ADOLPHE MATHIEU.

Digitized by Google

BOSQUIER (Simon).

Abbé de Maroilles, — né à Mons dans la seconde moitié du XVI.e siècle; y décédé le 19 août 1635.

On a de lui :

— Virgilius Christianus, seu vita S. Humberti fundatoris celeberrimi monasterii Maricolensis in Hannonia Montibus, Typis Joannis Havart, 1658. In-4.° de 40 pages.

CAROLI (Jean-Baptiste-Joseph).

Préposé des douanes à Heer, canton de Beauraing, arrondissement de Dinant, province de Namur, — né à Mons, le 7 avril 1786, de Pierre-Aubert-Joseph et de Marie-Catherine-Françoise-Isabelle Fabry; décédé à Bruxelles.

On a de lui :

— Le Civisme. Cantate patriotique, en l'honneur de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, par J.-B.-J. Caroli, mise en musique avec accompagnement pour harpe ou piano et guitare, par J.-H. Mees. Bruxelles. In-f.°

— Chant Belge. Hymne patriotique. Par J.-B.-J. Caroli. Bruxelles, septembre 1830. (Sans lieu d'impression. 1830). In-8.°

— Le petit page de Cour devenu gouverneur despote, par J.-B.te-J. Caroli. (Mons. Hoyois-Derely. 1830). In-8.°

Digitized by Google

— Réveil du Belge, chant guerrier, par J.-B.-J. Caroli. Bruxelles. 1831. In-8.°

— Gloire aux preux de septembre! Epitre à Léopold Ier, roi des Belges, par J.-B.-J. Caroli. Bruxelles. 1832. In-8.°

CORNET DE PEISSANT

(GOMAR-IGNACE-ANTOINE Comte de).

Commissaire général pour les troupes impériales en 1784, né à Mons, le 22 octobre 1755, de Léonard-Charles-François et d'Anne-Rose Haye-Daneau; mort en 1811.

On a de lui :

— Projet d'organisation provisionnelle de la Flandre.

DE FUISSEAUX (NICOLAS-FRANÇOIS-JOSEPH).

Avocat, membre du conseil provincial du Hainaut (de 1838 à 1852) et du Sénat (de 1852 à 1854), colonel commandant de la garde civique de Mons, membre du conseil d'inspection du dépôt de mendicité de la même ville, président de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, membre de la société des Bibliophiles belges, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold, — né à Mons, le 2 février 1802, d'Ernest-Joseph-Ghislain et d'Amélie-Joseph Fontaine; mort à Baudour, près Mons, le 24 novembre 1857.

Il fit ses humanités au Lycée de Bruxelles, fut reçu avocat à l'université de Gand, et se fit inscrire à ce titre au tableau de la cour supérieure de justice, à Bruxelles (1825).

A dater de 1847, il se consacra presque exclusivement à la manufacture de porcelaine dont il était propriétaire à Baudour.

Digitized by Google

On a de lui, à part plusieurs allocutions prononcées en séances publiques de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut :

— Dissertatio inauguralis juridica de usuris, etc., quam in Academia Gandavensi, ad gradum doctoris summos que in jure romano et hodierno honores ritè ac legitimè obtinendos publicè defendet N.-F.-J. De Fuisseaux, Montensis. Mons, Ad. Pierart (1825), in-4.° de 18 pages.

— Discours sur l'étude de l'histoire et les souvenirs nationaux, prononcé à la séance publique de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, du 12 avril 1841. (Mémoires et Publications, pages I-XIII).

— Discours « sur les progrès que les sciences, les arts et les lettres ont faits depuis un demi siècle, et sur l'influence qu'ils ont exercée sur la prospérité du Hainaut, » prononcé en séance publique de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut du 28 mars 1842. (Mémoires et Publications, pages IX-XXX).

— Discours sur la légalité et de l'influence du silence continuel imposé à des réclus, mémoire couronné par la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, en 1842-1843. (Mémoires et Publications, 1841-1842, pages 251-308).

— Discours sur les travaux de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, prononcé en séance publique de cette société le 17 avril 1843. (Mémoires et Publications, pages III-VIII).

— Imitation de lord Byron. *Stances aux Napolitains.* (Mémoires de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 1836-1837, pages 32-36).

— Discours sur la puissance de la parole, prononcé en séance publique de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, le 1.er avril 1839. (Mémoires et Publications, pages 6-17).

— Discours sur les merveilles de la musique, prononcé en séance publique de la société des Sciences, des Arts et des Lettres

Digitized by Google

du Hainaut du 20 avril 1840. (Mémoires et Publications, pages 6-17).

Il a laissé en manuscrit :

— Mémoire sur cette question : « Une société charbonnière constituée sous l'empire des coutumes du Hainaut, peut-elle, sans l'assentiment unanime de ses membres, être convertie en société anonyme ? » (Consultation délibérée avec MM. Nicod, Odilon-Barrot et Ch. Dupin, du barreau de Paris, et MM. Verhaegen aîné, Vanhoogten et Duvigneaud, du barreau de Bruxelles).

— Mémoire sur cette question : « Le directeur-gérant d'une société anonyme, qui a été nommé par le contrat, peut-il, sans cause légitime, être postérieurement révoqué de ses fonctions par le comité d'administration auquel, d'après un article du pacte social, est attribué le droit de nomination et de révocation des employés ? »

Ces deux mémoires ont été lus à la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, pendant l'année académique 1840-1841.

— Mémoire sur cette question : « Le droit de vaine pâture simple était-il reconnu sous l'empire des Chartes du Hainaut? Pouvait-il s'acquérir par la possession, et, dans cette hypothèse, a-t-il pu être aboli par la loi du 6 octobre 1791. (Lu à la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, pendant l'année académique 1841-1842).

— Le sergent Maaters. Morceau de prose lu à la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, pendant l'année académique 1841-1842.

— Note sur l'influence de la consanguinité dans la reproduction des races de chevaux. (Lue à la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, pendant l'année académique 1854-1855).

— Traduction en vers français des trois odes d'Horace : *Beatus ille*, *Horrida tempestas*, et *Quò Romani ruitis*. (Lue à la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, année académique 1854-1855).

Digitized by Google

-- Dissertation sur les points de droit :

1.° « Un étranger est-il, dans l'état actuel de la législation et des traités, habile à succéder en concurrence avec des Belges, à son parent Belge, décédé en Belgique depuis la révolution de 1830? »

2.° « Dans le cas d'une solution négative de cette première question, un enfant, né en Belgique d'un père étranger, pourrait-il, à sa majorité et en remplissant les formalités prescrites par le code civil, recueillir une succession qui serait ouverte en Belgique pendant sa minorité? »

3.° « En cas d'une solution affirmative, serait-il habile à appréhender la succession pendant sa minorité? »

Dissertation lue à la société des Sciences, des Arts et des lettres du Hainaut, année académique 1836-1837.

DELNEUFCOUR (Pierre-Joseph).

Membre de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, ingénieur des mines, capitaine commandant l'artillerie de la garde civique de Mons, né à Mons le 30 juin 1788, de Pierre-François-Joseph, avocat au conseil souverain du Hainaut, commissaire du directoire exécutif, membre du conseil des anciens, juge au tribunal de Mons, et de Caroline-Joseph Deghislage; y décédé le 26 février 1855.

On a de lui :

— Une Notice sur la culture de la betterave, insérée dans le *Journal du Département* du 23 avril 1813, n.° 626.

Son oraison funèbre a été prononcée par M.r Hip. Rousselle. (Mémoires et Publications de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 1853-1854, pages 261-265).

Digitized by Google

FUMIÈRE (Louis).

Né à Mons, le 19 nivôse an VI (7 février 1798), de Nicolas et d'Angélique Gerard; y décédé le 13 juin 1854, époux d'Agnès Godard, qu'il épousa le 30 mai 1822 et qui mourut à Mons en 1853.

Il fit ses humanités au collége de Mons, entra ensuite dans l'administration du waterstaat, où il occupa le poste de conducteur dans les provinces de Hainaut et de Namur, du 1.er octobre 1819 au 12 juin 1824, époque où il fut nommé commissaire-voyer d'arrondissement. Entré, le 1.er décembre 1836, premier commis au gouvernement provincial du Hainaut, il y devint chef de la division des mines et des travaux publics. Il fut successivement membre de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, membre correspondant de la société des Archives Historiques et Littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, membre de la commission administrative de la Bibliothèque publique de Mons.

Il a fait partie du Congrès scientifique et littéraire qui a eu lieu à Douai, en 1835.

Son oraison funèbre, prononcée sur sa tombe, par M.r Camille Wins, est insérée dans les Mémoires et Publications de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 1853-1854, pages 76-78.

On a de lui :

— Résumé de l'histoire de Mons, par Louis Fumière, 1.re partie, depuis la fondation de la ville jusqu'au règne de Guillaume III de Bavière, comte de Hainaut. Mons. Hoyois-Derely, 1829. In-18 de 68 pages, plus 4 pages de titres.

— Notice biographique sur M.-G.-J. Hallez, peintre, par Louis Fumière. Mons, Pierart, 1839. 15 pages in-32, tirées à 35 exemplaires (pour les élèves de M.r Hallez). Réimprimée dans la Revue de Bruxelles en 1842 et dans la quatrième livraison des Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique.

Digitized by Google

— Notice biographique sur Louis-Charles-Albert-Joseph Delobel, poète français et latin. (Liége). 1840. In-8.° de 6 pages, tiré à part de la Revue belge. Imprimé d'abord dans l'Observateur du Hainaut, du 5 juin 1832.

— L'avocat Vonck. Mémoire historico-philosophique, lu en séance de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, le dix octobre 1845. In-8.° de 12 pages tiré à part des Mémoires et Publications de la société.

— Gilles de Chin et le Dragon ou l'épopée montoise, par L. Fumière. Mons. Emm. Hoyois. (Sans date).

Fumière a fourni quelques notices aux Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut : Sur l'étude de l'histoire, 1845-1846, pages 129-140. — Du mariage de Marie de Bourgogne et de ses suites, 1840, pages 69-75. — Des anciens manuscrits, 1839. — De la réparation et de l'entretien des chemins vicinaux, 1835, 1837 et 1848. — Le Hainaut comté héréditaire, 1847, pages 151-155. — Les Nerviens, 1834. — Sur l'histoire conjecturale des anciens Belges, 1841, page 145-150. — Sur l'origine, la structure, les mœurs et le caractère des pigeons voyageurs, 1835. — Sur Germain Hallez, peintre à Mons, 1840. — Sur le poète montois Delobel, 1840-1841. — Sur la capitale de la Nervie, 1841-1842, pages 145-150 et 1842-1845, page XXXIII. — Mémoire sur l'histoire du Hainaut, de l'abbé Hossart, 1843-1844, page XI. — Mémoire sur l'histoire de la ville de Mons, par De Boussu, 1843-1844, page XI. — Macédoine, 1843-1844, page XI. — Quelques jugements académiques, 1847-1848, pages 67-74.

Il a fait, en collaboration avec M.r Adolphe Demarbaix, actuellement conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, les Notices historiques de la Collection de vues prises dans l'ancienne enceinte et dans les environs de Mons, dessinées et lithographiées par G. L'Heureux, Peintre et Dessinateur, 1826. (20 lithographies et 40 pages de notices historiques).

Digitized by Google

HOYAS (ALPHONSE-JEAN-BAPTISTE-JOSEPH).

Né à Mons, le 24 mai 1808; y décédé le 16 août 1831.

Il a laissé :

— Une pièce de 84 vers, intitulée : *Le Voyageur* et signée A. Hoyas cadet, qui a été distribuée avec l'*Observateur du Hainaut* du dimanche 7 février 1830, n.° 64. Une page en deux colonnes, in-4.°, sans nom d'imprimeur, lieu ni date, mais imprimée à Mons, chez Hoyois-Dercly, rue des Clercs, 10 (17 nouveau).

JAMME (ALEXANDRE-AUGUSTE).

Né à Mons, en 1736, mort à Toulouse, le 13 octobre 1818, bâtonnier de l'ordre des avocats et recteur de l'académie royale.

On a de lui :

— *Le Télescope*, poème couronné par l'académie des jeux floraux, en 1760.

— *La grandeur de l'homme*, ode imprimée dans le recueil des jeux floraux.

— *L'innoculation*, poème. Ibid.

— *L'arc-en-ciel, imité par le prisme.* Ibid.

— *Mémoire pour Monsieur* (depuis Louis XVIII). — Imprimé dans les causes célèbres.

— *Éloge de Louis XVI, roi de France*, prononcé le 4 août 1814. Toulouse, 1814, in-8.°

Il y a eu trois éditions de cet éloge. La troisième, suivie d'un Discours prononcé le 21 janvier 1815, a été imprimée à Toulouse en 1816.

Une lettre de cachet ayant appelé Jamme à Paris, en 1788, il fut à son retour à Toulouse, accueilli d'une manière extraordinaire : on frappa en son honneur une médaille avec ces mots : *Orator patriæ.* M.r Trémeuil, alors abbé, lui consacra, comme on disait alors, les prémices de sa muse.

Digitized by Google

L'Académie des jeux floraux, année 1819, pages 27-39, contient un éloge de Jamme, par M.r Trajan.

Notre compatriote avait organisé à Toulouse cette académie qu'il présida pendant vingt ans.

LAMI (BERNARD).

Prêtre de l'Oratoire, né à Mons, d'une famille noble, dans le dernier tiers du XVII.e siècle; mort à Rome en 1715.

On a de lui :

— Éléments de mathématiques, 2 volumes in-12.

— Traité de l'équilibre.

— Traité de perspective.

— Traité de la grandeur en général.

— L'art de parler, avec des réflexions sur l'art poétique.

— Commentarium in harmoniam sive concordiam quatuor evangelistarum. 2 volumes in-4.°

— De tabernaculo faderis libri VII. 1720. (Ouvrage posthume). In-f.°, avec figures.

Le zèle de Lami pour la philosophie de Descartes lui fit, dit-on, de nombreux ennemis.

PEPIN (ALEXANDRE).

Né à Mons dans le XVIII.e siècle.

On a de lui :

— Lettre d'un habitant de la ville de Mons, écrite à un journaliste français, le 12 thermidor an X, sur la conservation de l'église de Sainte-Waudru, par Alexandre P.... Pet. in-8.°

ADOLPHE MATHIEU.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE MONTOISE. (Fin)[1]

AUGUSTE-JOSEPH LELONG.

1785-1800.

Fils de Baudouin-Joseph et de Marie-Caroline Deridoux, Auguste Lelong naquit à Mons le 16 novembre 1761, et mourut dans la même ville le 20 messidor an VIII (9 juillet 1800).

Il fit son apprentissage dans les ateliers d'Henri Hoyois, et ayant obtenu des lettres patentes d'imprimeur le 3 décembre 1785, il s'établit à Mons, rue de la Chaussée.

Ses presses ont principalement fonctionné pour la publication des actes de l'administration provisoire de Mons et pour la réimpression des décrets de la convention nationale.

1,065. Dissertation sur la nature de notre existence. Analyse philosophique du Commerce, Observations sur l'étendue de ses vissicitudes; moyens de remédier aux désastres qui poursuivent les Négocians, Manufacturiers,

1 Voir les mémoires et publications de la Société, t. IX, p. 149; t. X, p. 97 et II.e série, t. I, p. 33; t. II, p. 273; t. III, p. 33; t. IV, p. 65; t. V, p. 161; t. VI, p. 65.

Digitized by Google

Fabricans & Marchands malheureux ; de respecter leur fortune en assurant celle de leurs Créanciers. Et Réflexion sur l'état actuel de l'Europe. Par L. A. Baudy, Citoyen de Genève. Premiere Édition. A Mons, Chez A. J. Lelong, Imprimeur-Libraire, Rue de la Chaussée. M.DCC.LXXXVII. In-8.°, 315 pp., avis des éditeurs et table 4 pp. non chiff. Ma bibl.

1,066. Documents historiques sur la révolution belgique, imprimés par A. J. Lelong, en 1787, 1788 et 1790[1].

Défense de Joseph II, ou mémoire apologétique sur les droits de l'église et sur ceux du souverain, relativement au gouvernement de la religion, pour servir de réponse à la brochure intitulée : Réflexions sur les édits émanés aux Pays-Bas, de la part de l'empereur, en matière ecclésiastique. (1787). In-8.°, 80 pp.

Par l'abbé Duvivier.

Réflexions d'un citoyen pacifique sur l'affaire de Louvain, Où l'on prouve par le Commentaire de l'Ordonnance du 16 Octobre 1786, que la position actuelle du Séminaire Général n'est en aucune maniere obstative à l'entier accomplissement des préalables, tels qu'ils sont exigés par l'Empereur. etc. M. DCC. LXXXVIII. In-8.°, 40 pp.

Bibl. de M. Augustin Lacroix.

Par l'abbé Duvivier.

Recueil de lettres originales de l'empereur Joseph II, au général d'Alton, Commandant les Troupes aux Pays-Bas, depuis Dé-

1 Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque, ou à la bibliothèque de Mons dans des collections portant les n.os 6,881, 52e, 53e, 54e, 56e, 58e portefeuilles et 7,088 du catal., 15.e vol.

Digitized by Google

cembre 1787, jusqu'en Novembre 1789. 1790. In-8.°, X pp., 1 f. et 58 pp.

Lettre de M. Linguet a l'empereur Joseph second Sur la révolution du Brabant et du reste des Pays-Bas. (1790). In-8.°, 26 pp.

Bibl. de M. Augustin Lacroix.

14 JANVIER 1790. — Extrait d'une lettre adressée à Mr. le colonel Debraine (de la part de M. le général Dirix, au sujet de MM. Cambon, Honorez et De Patoul De Petit Cambrai). In-4.°

Relation de ce qui s'est passé en la ville de Helle, Depuis le 25 Novembre 1789, jusqu'à la fin de Janvier 1790. In-8.°, 15 pp.

20 FÉVRIER-8 MARS. — Observations données au comité général, à Mons. (Par l'avocat Delneufcour). In-8.°, 15 pp.

5 AVRIL. — Extrait Du Registre des Résolutions du Corps d'Officiers des Volontaires de Mons. (Adhésion à la conclusion du manifeste des États du Hainaut). In-8.°, 4 pp.

21 MAI. — Extrait D'une Lettre ministérielle de Berlin, (concernant les conditions de la paix entre Léopold et les États-Unis Belgiques). In-8.°

26 MAI. — Messeigneurs, (Dépêche adressée de Namur aux États de Hainaut, par Lebrum d'Ostregnies, sur les opérations militaires près d'Assesses). In-8.°, 4 pp.

27 MAI. — Messeigneurs. (Dépêche adressée de Namur aux États de Hainaut par Lebrum d'Ostregnies, sur les opérations militaires du côté de Namur). In-12, 3 pp.

28 MAI. — De par le comité général du Hainau. (Ordonnance contre ceux qui répandent des bruits inquiétants). In-f.°

29 MAI. — Messeigneurs. (Dépêche adressée de Namur au congrès souverain des États Belgiques par ses députés plénipo-

Digitized by Google

tentiaires, pour réclamer l'envoi de nouveaux volontaires). In-12, 3 pp.

1.er JUIN. — Namur. (Lettre de Lebrum d'Ostregnies aux États de Hainau au sujet de la marche des volontaires belges venant au secours de la Patrie). In-8.°, 2 pp.

10 JUIN. — Namur. (Lettre annonçant la défaite de l'ennemi près d'Andoy et de Bouvigne et faisant l'éloge de la belle conduite des volontaires montois). In-8.°, 2 pp.

11 JUIN. — Copie d'une lettre de Namur (au sujet de la guerre). In-8.°, 2 pp.

10-12 JUIN. — Extrait D'une Lettre d'un Officier Montois, écrite de l'Armée du Camp de Monsée. In-8.°, 4 pp.

6 JUILLET. — Relation Exacte de l'entrée des Habitants de la Ville du Rœux & de plusieurs Villages voisins dans la Capitale du Hainau. In-8.°, 4 pp.

1.er AOUT. — Discours Prononcé aux États du Pays et Comté de Hainau représentans le Peuple. (Par les habitants de Stambruge, Ville, Hautrage, Villerot et Grand-Glise). In-8.°, 2 pp.

7 AOUT. — Réglement pour le corps des volontaires de la Ville de Mons, etc. In-8.°, 12 pp.

31 OCTOBRE. — Déclaration des Ministres de leurs Majestés les Rois de la Grande Bretagne & de Prusse, et de leurs Hautes Puissances les États Généraux de la République des Provinces-Unies, remise à Mr. Vanleempoel, à Lahaye. In-8.°, 3 pp.

6 NOVEMBRE. — Copie de l'Apostille sur la Note des Nations du 5 Courant, par le Souverain Congrès Belgique. In-8.°, 1 p.

Tableau de la souscription patriotique de la province du Hainau. M.DCC.XC. In-4.°, 1 f. non chiff. et 46 pp.

La délivrance de la Belgique. Ode, etc. Par M. le Mayeur, avocat. 1790. in-4.°, 11 pp.

Digitized by Google

Veto ou mandat impératif du peuple du Hainaut, Sur la conclusion du Manifeste de cette Province, & sur le préambule de la Déclaration du 12 d'Août 1790. 1790. In-8.°, 12 pp.

1,067. Instruction particuliere du roi de Prusse aux officiers de son armée principalement a ceux de cavalerie. Indè. A Mons, Chez Auguste-Joseph Lelong, etc. M. DCC. XC. Pet. in-8.°, titre et avis 2 ff. non chiff., VI-79 pp., table 1 p. non chiff.

Ma bibl.

1,068. A son altesse sérénissime monseigneur le prince de Ligne, Le jour de son Entrée solemnelle à Mons, en qualité de grand-bailli de Hainau. Le 8 d'Août 1791. *Au bas de la dernière page* : De l'imprimerie d'Auguste-Joseph Lelong, etc. In-8.°, 3 pp.

Ma bibl.

Épitre en vers présentée par les élèves du collége de Houdain.

1,069. Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut, Par Mr. l'Abbé Hossart. A Mons, Chez A. J. Lelong, Imprimeur-Libraire, rue de la Chaussée. 1792. In-8.°, 2 tomes. I. titre et préliminaires 2 ff. non chiff. et 416 pp.; II. 1 f. et 367 pp.

Philippe-François Hossart naquit à Givry le 9 mai 1741, et mourut à Mons le 27 février 1792.

1,070. Documents historiques sur la première invasion de la Belgique par les armées de la République française, imprimés par A.-J. Lelong, en 1792 et 1793 [1].

1 Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque, ou à la bibliothèque de Mons dans des collections portant les n.os 6,881, 67.e et 68.e portefeuilles, et 54.e portefeuille in-f.°

Digitized by Google

15 NOVEMBRE. — La Société des Amis de l'Egalité & de la Liberté, séant en la Ville libre de Mons, à leurs Freres les Habitants de la Campagne. (Exhortation aux habitants des campagnes de faire acte de souveraineté, en nommant des représentants). In-f.°

15 NOVEMBRE. — Motion Du Citoyen Alexis Criquillion, Habitant de la Ville libre de Mons, à l'Assemblée y tenue par les Amis de la Liberté & de l'Égalité. In-4.°, 4 pp.

21 NOVEMBRE. — Proclamation du lieutenant général commandant les places de Bruxelles, Mons, etc. (défendant tout rassemblement dans la ville de Mons sans la permission des administrateurs provisoires). In-f.°

23 NOVEMBRE. — Discours Prononcé par le Citoyen P. J. Deacrric, etc., en la séance des Amis de La Liberté & de l'Égalité. In-8.°, 3 pp.

28 DÉCEMBRE. — Citoyens Représentants du Peuple François. (Adresse de la Société des Amis de la Liberté & de l'Égalité de la ville de Mons, pour engager l'assemblée nationale à ne pas rapporter son décret du 15 de ce mois, par lequel elle s'est réservé le pouvoir révolutionnaire dans les pays conquis). In-8 °, 4 pp.

Prédiction de Nostradamus. (Menace révolutionnaire des partisans du communisme). (1792). In-f.°

30 JANVIER 1793. — Au nom de la liberté. Les Administrateurs de la Ville de Mons. (Invitation aux citoyens qui désireraient entrer comme officiers dans les régiments à former sous le titre de : *Hussards de la Liberté belgique* et de *Dragons d'Hainau*, d'adresser leurs demandes à la commission militaire établie à Mons). In-f.°

Ordre de la Cérémonie qui aura lieu pour la Fête civique, indiquée le Mercredi 6 Février prochain (à l'occasion de la mort de Lepelletier St. Fargeau). In-f.°

Digitized by Google

3 FÉVRIER. — Discours Prononcé par un Officier Brestois, au nom de ses Freres d'Armes, à la Salle des séances de la Société des Amis de la Liberté & de l'Égalité de la Ville libre de Mons. In-8.°, 3 pp.

6 FÉVRIER. — Description De la Fête Civique qui a eu lieu en la ville de Mons, à l'invitation des Amis de la Liberté & de l'Égalité, etc. In-8.°, 16 pp.

12 FÉVRIER. — Administration provisoire. (Défense à tous citoyens de signer des protestations contre le vœu du peuple concernant la réunion de la Belgique à la France, sous peine d'être traités comme ennemis de la patrie). In-f.°

13 FÉVRIER. — Au nom de la République française. (Arrêté des commissaires de la Convention, ordonnant que les émigrés français et les prêtres déportés doivent quitter dans les 3 jours les pays occupés par les armées françaises). In-f.°

17 FÉVRIER. — Avis au peuple. (Dernière invitation à tous les privilégiés et nobles de l'ancien régime de renoncer en personne, dans les 24 heures, à leurs priviléges, et de faire acte d'adhésion au gouvernement établi, sous peine d'être expulsés de la province). In-f.°

17 FÉVRIER. — Administration provisoire. (Arrêté portant que le Chapitre de S.te Waudru et celui de S.t Germain sont supprimés; que l'église de ce dernier chapitre sera démolie et que celle de Sainte-Waudru servira seule à l'avenir à l'usage des paroissiens de S.t Germain). In-f.°

17 FÉVRIER. — Discours Prononcé par le Citoyen Lemerel, en la Société des Amis de la Liberté & de l'Égalité de la Ville libre de Mons. In-8.°, 4 pp.

19 FÉVRIER. — Les Administrateurs provisoires, etc. (Arrêté portant que les Citoyennes nobles doivent renoncer à leurs anciens priviléges) In-f.°

Digitized by Google

19 FÉVRIER. — Éloge du citoyen Vander mersch, Général en chef de la premiere Armée Belgique. In-8.°, 16 pp.

2 MARS. — Copie de la Lettre des citoyens Duvivier et Wolff, adressée (de Paris) à la Société des Amis de la Liberté & de l'Égalité (pour leur annoncer que la Convention vient de prononcer la réunion à la France de la province de Hainaut, qui formera un 86.e département sous le nom de département de Jemappes). In-f.°

5 MARS. — Au nom de la République Françoise. (Arrêté des commissaires de la Convention, ordonnant à l'administration provisoire de Mons d'organiser une garde nationale). In-f.°

9 MARS. — Extrait des Délibérations de l'Assemblée générale des Administrateurs provisoires de la Ville libre de Mons. (Ordre à tous les citoyens et citoyennes de Mons et de la banlieue, qui ont des armes, de les remettre à la chambre de police de l'hôtel commun, pour être distribuées aux *compagnies de sans-culottes* ou *gardes nationales* de la Ville de Mons). In-f.°

11 MARS. — Au nom de la République Françoise. (Procès-verbal de la fête civique célébrée à Mons, à l'occasion de la réunion du Hainaut à la France). In-f.°

21 MARS. — Au nom de la République Françoise. Les Administrateurs provisoires de Mons. (Arrêté prorogeant au 15 Avril suivant le terme fixé aux religieux pour quitter leur costume et prendre l'habit séculier). In-f.°

1,071 Documents historiques sur la seconde invasion de la Belgique par les armées de la République française, imprimés par A. J. Lelong, depuis 1794 jusqu'en 1798[1].

6 JANVIER 1794. — Oraison funebre, Redigée par le Sans-Culottes

1 Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque, ou à la bibliothèque de Mons dans des collections portant les n.os 5,872 3.e et 5.e vol., 7,088, 8.e et 10.e vol. du catal. et 54.e portefeuille in-f.°

Digitized by Google

Delneufcour, & prononcée par un des Amis de la Liberté & de l'Égalité, sur la Grand'Place de la Ville libre de Mons, à la Fête civique célébrée en mémoire des Citoyens soldats, morts à la journée de Jemappes. In-8.°, 4 pp.

4 JUILLET. — Arrêté du représentant du peuple Laurent, défendant aux juifs de suivre l'Armée, à peine de mort. In-f.°

4 - 5 AOUT. — Liberté. Égalité. Jugement rendu (le 17 Thermidor, An II) par le tribunal criminel du département de Jemappes ; Etabli par arrêté des Représentants du Peuple, Laurent & L. B. Guyton, du 14 Messidor, l'an 2.e de la République Française, Une & Indivisible. Qui condamne à la peine de mort les nommés Guillaume Ernaux, Pierre Josse & Jean-Joseph-Dieudonné Cordier, natifs & habitants du village d'Anderlu, convaincus d'être auteur & complices de l'assassinat commis en la personne des deux Volontaires de la République Française. Autre jugement Du 18 Thermidor, (condamnant à la peine de mort, comme complices du même fait, Jean-Joseph Ernaux, Pierre Hocquet, Jean-Joseph Dubru, et Jean-Joseph Detournay, habitants de la commune d'Anderlues). In-f.°

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

15 AOUT. — Liberté. Égalité. Jugement rendu (le 28 thermidor an II) par le tribunal criminel du département de Jemappes, etc., Qui condamne à la peine de mort le nommé Charles-Louis Richart, Religieux-Prêtre de l'Ordre de St. Dominique, ex-noble, natif de Blainville en Lorraine. In-f.°

10 FÉVRIER 1795. — Liberté. Égalité. Les maire et officiers municipaux de la commune de Mons, à la convention nationale. (Protestation de dévouement à la cause de la liberté avec l'expression du désir de voir la réunion prochaine de la Belgique à la France). In-8.°, 4 pp.

28 MAI. — La commission municipale de la commune de Mons.

Digitized by Google

(Adresse de félicitation à la convention nationale, au sujet des mesures de salut public décrétées par cette assemblée, le 5 prairial an III). In-8.°, 3 pp.

8 JUIN. — Discours prononcé par le citoyen Lengrand, administrateur de l'arrondissement du Hainaut, Au Temple de la Raison, le 20 Prairial, an troisieme républicain; relativement à la publication de la Paix entre la République Française & les Provinces-Unies. In-8.°, 15 pp.

29 JUIN. — La veuve persécutée sous le règne du terrorisme ou les sujets reconnaissants, drame nouveau en prose et en trois actes, représenté pour la première fois, le 29 juin 1795 (vieux style) sur le théatre de Mons, par la troupe du citoyen Voisel. In-8.°, 42 pp.

L'auteur de cette pièce, Nicolas-Joseph-Henri Descamps, n'avait que 20 ans lorsqu'il la composa; il la considérait lui-même comme un essai de jeune homme.

27 JUILLET. — Discours prononcé, le IX thermidor, au temple de la loi, a Mons, par le citoyen Guillemin, notaire public. In-8.°, 12 pp.

7 OCTOBRE. — Constitution de la République française. (Constitution du 5 fructidor an III, publiée à Mons le 15 vendémiaire an IV). In-8.°, 48 pp.

Il existe une autre édition, imprimée par Lelong. In-8.°, 32 pp.

8 JANVIER 1796. — Extrait du Registre aux arrêtés du département de Jemappes. (Arrêté de l'administration centrale, du 18 Nivose an IV, ordonnant des mesures de police pour réprimer les tentatives contre le gouvernement républicain et interdisant la lecture de certains journaux). In-f.°

21 MARS. — Le Citoyen Delneufcour, Commissaire du Pouvoir exécutif, etc. (Circulaire du 1.er germinal an IV, recommandant de dénoncer et de poursuivre les ennemis de la République). In-4.°, 4 pp.

Digitized by Google

30 MARS. — Discours pour la fête de la jeunesse, prononcé par le citoyen Rosier Commissaire du Directoire Exécutif, près l'Administration municipale du canton de Mons, le 10 Germinal An 4. In-8.°, 8 pp.

12-15 AVRIL. — Victoires remportées par l'Armée d'Italie sur les Piémontais et les Autrichiens les 23, 24, 25 et 26 Germinal, an quatre, dans les Batailles de Montenotte, de Millesimo, etc. In-8.°, 15 pp.

30 SEPTEMBRE. — Discours prononcé au temple de la loi, par le citoyen P. A. Défacqz, Président de l'Administration centrale du Département de Jemmapes, Au sujet de l'Anniversaire de la Réunion de la ci-devant Belgique à la République Française, Décretée le neuf Vendémiaire an IV. In-8.°, 8 pp.

10 AOUT 1797. — Discours prononcé, le 23 thermidor, de l'an V, au temple de la loi, a Mons, par le citoyen Giraud, Accusateur public, Pour la Fête du 10 Août (v. st.) In-8.°, 13 pp.

22 SEPTEMBRE. — Discours prononcé le premier vendémiaire, de l'an VI, au temple de la Loi, à Mons, par le citoyen Delneufcour, Commissaire du Directoire exécutif, du Département de Jemappes, Pour la Fête de la Fondation de la République. In-8.°, 7 pp.

21 OCTOBRE. — Discours prononcé au temple de la Loi, en la commune de Mons, par le citoyen Senault, commandant temporaire de la place de Mons. Le 30 Vendémiaire an 6, jour de la célébration de la pompe funèbre, décrétée par la loi dn six du dit mois, en mémoire du général Hoche, commandant en chef les Armées de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle, décédé à Wetzlaer, le troisième jour complémentaire de l'an V de la République Française. In-8.°, 8 pp.

Bibl. de M. Ad. Mathieu.

27 JANVIER 1798. — Lettre écrite de Rome, au sujet du ser-

Digitized by Google

ment prescrit par la loi du 19 fructidor an V, avec sa traduction du latin en français, et quelques notes du traducteur. In-8.°, 4 pp.

27 FÉVRIER. — Extraits traduits du flamand, d'un ouvrage, jusqu'ici en trois cahiers; Composé par Mr. Huleu, Vicaire général et Archi-Prêtre du Diocèse de Malines; ayant pour titre : Devoirs de tout Citoyen Catholique. Imprimé à Malines, chez Hanicq, en 1798. In-8.°, 28 pp., la dernière non chiff.

27 MARS. — Précis de l'état politique de la commune et canton d'Ath avant l'assemblée primaire de l'an six. Protestation des vrais Patriotes, amis du peuple, contre les opérations de l'assemblée soi-disant primaire, séante aux capucins, même commune, le 7 germinal an six; dénonciation contre les commissaires du directoire exécutif près le même canton. In-8.°, 16 pp.

Bibl. de M. Henri Delmotte.

29 MAI. — Discours prononcé Le 10 Prairial, an VI, au temple des lois de la commune de Mons, par le citoyen Thomeret, Professeur de Législation à l'École centrale du Département de Jemappes; Pour la célébration de la Fête des Victoires et de la Reconnaissance. In-8.°, 12 pp.

28 JUIN. — Discours prononcé à la fête de l'agriculture, Le 10 Messidor, an VI, par le citoyen Pradier, Commissaire du Directoire exécutif, près de l'Administration centrale du Département de Jemappes. In-8.°, 7 pp.

14 JUILLET. — Discours prononcé au temple des lois, en la commune de Mons, par le citoyen Volckerick, Administrateur du Département de Jemappes, Pour la célébration de l'anniversaire du 14 juillet 1789, Célébré le 26 Messidor an 6. In-8.°, 7 pp.

9 AOUT. — Procès-verbal De la Fête qui a eu lieu en la Commune de Mons, Chef-lieu du Département de Jemappes, le 22 Thermidor an 6, jour de la publication solemnelle de l'Arrêté du

Digitized by Google

Directoire exécutif, du 7 du dit mois, qui assure la liberté de la Navigation de l'Escaut et des Rivières y affluentes. In-8.°, 7 pp.

19 SEPTEMBRE. — Discours prononcé par le citoyen Charles-Stanislas Troye, Président de l'Administration centrale du Département de Jemappes, au temple décadaire de la commune de Mons, Où les Autorités Locales, Civiles et Militaires, s'étoient réunies pour rendre les honneurs funèbres au Citoyen Charles-Augustin-Joseph Hanot, Président de l'Administration Municipale de la dite Commune, décédé le premier jour complémentaire de l'an 7 de la République Française. In-8.°, 6 pp.

30 MARS 1799. — Discours prononcé au temple décadaire de la commune de Mons, par le citoyen Dutillœul, instituteur primaire, le jour de la fête de la jeunesse, célébrée le 10 germinal an 7. In-8.°, 8 pp.
Bibl. de M. Ad. Mathieu.

28 JUIN. — Discours prononcé dans le temple décadaire de la commune de Mons, le décadi 10 Messidor de l'an 7.me de la république française une et indivisible, par J.-B. Hyppolite Rosier accusateur public, près le tribunal criminel du département de Jemappes. In-8.°, 10 pp.
Bibl. de M. Ad. Mathieu.

10 AOUT. — Discours prononcé dans le temple décadaire de la commune de Mons, Le 23 Thermidor, an 7 de la République Française, correspondant au 10 Août, (v. st.) pour la célébration de l'anniversaire de la chûte du trône, par le citoyen Barthelemi Masson, Professeur de Belles-Lettres à l'École Centrale du Département de Jemappes. In-8.°, 13 pp.

27 AOUT. — Discours prononcé au temple décadaire de la commune de Mons, le 10 Fructidor an 7, pour la célébration de la fête des vieillards, par le citoyen Sta commissaire du Directoire exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de Jemappes. In-8.°, 8 pp.

Digitized by Google

1,072. Le palmier céleste ou entretiens de l'ame avec Jesus-Christ, Par des Exercices chrétiens, Offices, Litanies et Prieres. A Mons, Chez A. J. Lelong. Imprimeur-Libraire, rue de la Chaussée. In-12, titre et préliminaires 5 ff. non chiff., texte 274 pp., table 2 ff. non chiff.

Ma bibl.

Réimprimé plusieurs fois par A. J. Lelong avec ce titre et celui de : Journée du Chrétien.

1,073. Nouvelle grammaire et dialogue françois-flamands, avec Une nouvelle Méthode très-facile pour acquérir en peu de tems l'usage des deux Langues; contenant Les Principes nécessaires pour l'Orthographe Françoise & Flamande : etc. Ainsi que des Formules de diverses sortes de Lettres &c. Jusqu'à présent sous le Nom de Claude Mauger, Plusieurs fois réimprimée, Et dans cette Nouvelle Édition sur le modele des meilleurs Auteurs de nos jours augmentée & corrigée. De l'Imprimerie, d'Auguste Joseph Lelong Imprimeur Libraire, rue de la Chaussée, à Mons. In-8.°, 352 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

ANTOINE-MELCHIOR MONJOT.

1788-1825.

Fils de Melchior Monjot et d'Aldegonde Babusiaux, cet imprimeur naquit à Mons le 23 janvier 1765, et mourut dans sa ville natale le 5 janvier 1840.

Après avoir fait son apprentissage à Bruxelles, chez Lefrancq, il obtint des lettres patentes d'imprimeur le 13 décembre 1788, et s'établit à la maison de la veuve Bottin, rue de la Clef.

Investi de la confiance de l'administration centrale et de la préfecture du département de Jemmapes, ainsi que de celle du gouvernement provincial du Hainaut, ce typographe s'est surtout occupé de l'impression des actes de ces diverses autorités.

Le 1.er juillet 1825, il se retira des affaires et remit son important établissement à son fils, M. Charles-Louis Monjot, qui en continue avec succès l'exploitation.

1,074. Instruction de la jeunesse dans la piété chrétienne, Très-utile aux Personnes plus avancées en âge : Tirée de l'Écriture Sainte & des Saints Peres. Par M. C. G. Doc-

Digitized by Google

teur de Sorbonne. A Mons, chez Monjot, Libraire, Imprimeur de Mgr. l'Archevêque de Cambrai, rue de la Clef. N.° 19. Avec Approbation & Permission. (1788). In-8.°, 88 pp.

Ma bibl.

Réimprimé plusieurs fois.

1,075. Grand catéchisme pour servir de suite au petit catéchisme, qui est en usage dans les diocèses de Cambrai, de Liege et de Namur. Ou extrait du développement de ce petit catéchisme Pour les personnes plus avancées et plus instruites. A Mons, Chez Monjot, etc. (1788). In-12, 276 pp. et 8 pp. non chiff.

Ma bibl.

Réimprimé plusieurs fois par A. Monjot.

1,076. Ode aux belges Sur le danger de la désunion & des innovations politiques Par M. Le Mayeur Avocat. — Injurioso ne pede proruas Stantem columnam. Horace liv. I. Ode 30. — A l'union. Et se trouve à Mons, chez A. Monjot, Imp. Libraire, rue de la Clef, maison de feue la veuve Bottin. (1789). In-4.°, 7 pp.

Bibl. de M. Léopold Devillers.

1,077. Nouveau recueil de cantiques spirituels, et de poésies morales. A Mons, Chez A. Monjot, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. 1790. In-8.°, 119 pp., approbation et permission 1 p. non chiff.

Bibl. de Mons, non catalogué.

1,078. Paraphrase sur l'oraison dominicale, et la salutation angélique, Avec quelques belles Oraisons, très-utiles en tems de guerre, famine, maladies contagieuses, persécu-

Digitized by Google

tion, & autres calamités publiques. Traduites du Latin en Flamand en 1787, & du Flamand en François, en 1790, par Joseph Guise, natif & habitant de Hal en Hainau. De l'Imprimerie de A. Monjot, Libraire, rue de la Clef, à Mons. (1790). In-8.°, 28 pp.

Ma bibl.

1,079. Documents historiques sur la révolution belgique, imprimés par A. Monjot, en 1790[1].

29 JANVIER 1790. — Capitulation de la citadelle d'Anvers. In-4.°, 8 pp.

JANVIER. — Entretien d'un borain avec un montois, En forme de Catéchisme Patriotique, pour servir d'instruction aux Villageois. (1790). In-12, 20 pp.

Bibl. de M. Augustin Lacroix.

12 MARS. - 12 MAI. — Consultatio doctorum Lovaniensium, Pro Monasteriorum redintegratione. — Consultation de MM. les docteurs de Louvain Sur le Rétablissement des Monasteres supprimés. In-8.°, 56 pp.

4 JUIN. — Griefs du général d'Alberg, ou reponse de H. J. Van der Hoop, avocat, A deux Dépêches du Souverain Congrès & Département général de la Guerre, sur la Validité de l'Arrêt de cet individu, pour servir d'avis à la Nation Belgique. In-8.°, 12 pp.

7 JUIN. — Mandement de monseigneur l'eveque d'Ypres, Qui ordonne des Prieres publiques pour implorer la bénédiction de Dieu sur les armes de la Belgique Confédérée. In-8.°, 4 pp.

1 Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque, ou à la bibliothèque de Mons dans des collections portant les n.os 6,881 du catalogue, 52.e, 54.e, 55.e, 56.e, 59.e, 71.e et 72.e portefeuilles, et 7,088, 3.e et 10.e vol.

Digitized by Google

17 JUIN. — Bulletin officiel de l'Armée de la République, imprimé par ordre du Congrès. Pet. in-8.°

Voir n.° 1,006, à la date du 17 juin.

JUIN. — Copie D'une Lettre adressée à M. l'abbé de Tongerloo. (sur la fin de juin 1790, par J. Jansen, Lieutenant-Colonel, relativement au succès des troupes sous ses ordres). In-8.°, 2 pp.

30 JUIN. — Relation de la journée du 30 juin 1790. (Entrée à Mons des habitants de Binche et des communes voisines, au nombre de 4 à 5,000, qui viennent offrir leurs bras et leurs services pour la défense de la Patrie). In-8.°, 3 pp

11 JUILLET. — Discours Adressé à Nosseigneurs les Etats de Hainau, au nom de la Ville, du Chapitre de Leuze & Villages circonvoisins, prononcé par Mr. le Chanoine Gendebien. In-8.°, 2 pp.

11 JUILLET. — Nosseigneurs. (Discours prononcé par M. J. J. F. Loth, ancien curé de Braine-le-Comte.) In-8.°, 2 pp.

12 JUILLET. — Relation Exacte de l'Entrée des Habitans de la Ville d'Ath & de la Chatelenie, dans la Ville de Mons. In-8.°, 8 pp.

13 JUILLET. — Copie D'une Lettre du Major Lestienne, datée d'Andenne, (au sujet des événements de la guerre). In-8.°, 2 pp.

14 JUILLET. — Discours De M. Simon Curé de Lens adressé à Nosseigneurs les États de Hainau, au nom de la Ville de Chievres & Villages de la Terre de Lens, &c. à leur arrivée à Mons. In-8.°, 4 pp.

14 JUILLET. — Discours Prononcé par M. Pierre-Joseph Poulet, premier Officier Municipal de la Ville de Maubeuge. In-8.°, 3 pp.

15 JUILLET. — Discours Prononcé par les Habitans de la Ville & Pairie d'Enghien à l'assemblée générale de Trois Ordres des États du Pays & Comté de Hainau. In-8.°, 1 p.

15 JUILLET. — Discours Prononcé à l'Assemblée de Trois Ordres du Pays & Comté de Hainau, au nom de la Bonne-Ville de

Digitized by Google

Lessines & de toutes les Communautés composant la Terre dite de Débat. In-8.°, 4 pp.

18 JUILLET. — Vœux des habitants De la Terre & Baronnie d'Eugies prononcé par le Sr. Mayeur à l'Assemblée des Etats du Pays & Comté de Hainau. In-8.°, 2 pp.

18 JUILLET. — Discours Prononcé par les Habitans de la Ville de Hal à l'Assemblée générale des trois Ordres des États du Pays & Comté de Hainau. In-8.°, 2 pp.

23 JUILLET. — Discours Adressé à Nosseigneurs les États du Hainau, au nom de la Ville de Beaumont & des Habitants des Villages circonvoisins, etc. In-8.°, 2 pp.

1.er AOUT. — Discours Prononcé aux États du Pays & Comté de Hainau représentans le Peuple. (Par les habitants des communautés de Stambruge, Ville, Hautrage, Villerot et Grandglise). In-8.°, 2 pp.

8 AOUT. — Détail du bulletin n.° XVI. Du camp de Solliers, (sur les événements de la guerre). In-8.°, 4 pp.

8 AOUT. — Extrait des résolutions Du Congrès Souverains (sic) des États Belgiques-Unis. In-8.°, 2 pp.

8 AOUT. — Extrait d'une lettre écrite au camp de Batisse près d'Herve. In-8.°, 8 pp.

12 AOUT. — Discours Prononcé au Capitaine de Leuze & à son Escadron, après l'action de Sollieres au camp de Wierde, (par Noirsain, Lieutenant et directeur de comptes). In-8.°, 2 pp.

24 AOUT. — Extrait d'une lettre de Namur, (rendant compte du combat d'Andenne). In-8.°, 2 pp.

27 AOUT. — De par les trois états Représentans le Peuple du Pays & Duché de Brabant. (Appel aux volontaires, suivi du projet du Souverain Congrès du 23 août 1790. In-8.°, 8 pp.

28 AOUT. — Priere pour le succès de nos armes. — Cantique des Belges avant l'attaque générale des Troupes Autrichiennes, par Mr. le Mayeur, Avocat à Mons. In-8.°, 4 pp.

Digitized by Google

11 SEPTEMBRE. — Extrait d'une lettre du camp de Monia. In-8.°, 2 pp.

15 SEPTEMBRE. — Extrait d'une lettre d'Andoy. In-8.°, 2 pp.

22 SEPTEMBRE. — Mémoire justificatif Pour Pierre-Antoine Faider, Aubergiste de la Couronne, à Mons, adressé à Messieurs du Comité général & du Bureau de la Guerre, de la Province de Hainau, (pour repousser l'accusation d'avoir tenté de détourner des volontaires de Quiévrain, et notamment le sieur Wuillot, de se rendre à l'armée patriotique). In-8.°, 4 pp.

24 SEPTEMBRE. — Bureau de la guerre du pays et comté de Hainau. (Rapport sur les opérations de l'armée des patriotes). In-8.°, 4 pp.

30 SEPTEMBRE. — Bureau de la guerre du pays et comté de Hainau. (Remerciments adressés aux dames de Mons pour leurs soins charitables envers les blessés). In-8.°, 3 pp.

26 OCTOBRE. — Extrait d'une lettre Adressée (de Bouvignes) au Département Général de la Guerre, par Monsieur le général-major Kochler. In-8.°, 2 pp.

27 OCTOBRE. — Points arrêtés dans le congrès de Bruxelles, Pour la Recrue des Troupes Belgiques, tant pour les Nationaux que pour les Étrangers. (Par Vander Noot et Van Eupen). In-8.°, 3 pp.

5 NOVEMBRE. — Note Remise aux deux premiers Ordres des États de Brabant, par les Nations. In-8.°, 4 pp.

Lettre adressée par le Congrès Souverain à tous les habitans des Pays-Bas. (Par Van Eupen). In-8.°, 4 pp.

Priere Pour le temps dangéreux. In-8.°, 4 pp.

Tribut de reconnaissance des citoyens de la ville d'Ath, Aux États du Pays & Comté de Hainau. In-8.°, 3 pp.

1,080. Bibliotheca rhetorum exempla ad oratoriam

Digitized by Google

facultatem pertinentia, complectens. Auctore P. Gab. Franc. Le Jay. Editio nova. Montibus, Typis Antonii Monjot, Typographi, in Platea Clavis. M.DCC LXXXX. In-8.°, 272 pp.

Ma bibl.

1,081. Rudiments des langues latine et françoise, a l'usage du college de Houdain à Mons. *(Par Gravrel).* A Mons, Chez A. Monjot, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. 1790. In-8.°, titre 1 f., texte 197 pp.

Ma bibl.

1,082. Catalogue des livres de piété, de droit et d'histoire, De Feue la Veuve Bottin. etc. A Mons, Chez A. Monjot, Imprimeur, rue de la Clef. In-8.°, 1 f. et 101 pp.

Ma bibl.

1,083. Documents historiques sur la première restauration du pouvoir autrichien en Belgique, imprimés par A. Monjot, en 1791 [1].

19 MARS 1791. — Déclaration de l'empereur et roi. Concernant la Convention De la Haye du 10 Décembre 1790 & la Ratification de sa majesté y ensuivie. (Au sujet du rétablissement de la Constitution belge). In-8.°, 15 pp.

15 AVRIL. — A nos chers fils les cardinaux de la sainte église romaine, etc. (Bref du pape Pie VI sur les principes de la constitution du clergé). In-8.°, 24 pp.

15 AVRIL. — Lettre de M. l'archevêque de Cambrai, Aux Curés, Vicaires & autres Ecclésiastiques de la partie Française de

[1] Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque, ou à celle de Mons, dans des collections portant les n.os 5,872 du catal., 1.er vol., 6,881, 64.e portefeuille et 7,088, 16.e vol.

Digitized by Google

son Diocèse, qui n'ont pas prêté le Serment ordonné par l'Assemblée Nationale. In-8.°, 32 pp.

11 - 14 JUIN. — Mémoire des états de Tournay, Arrêté le 11 & remis le 14 Juin 1791, à Son Excellence le Comte de Mercy-Argenteau, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté aux Pays-Bas, sur les avantages et la nécessité d'une Détermination claire & précise de la Constitution des Provinces Belgiques. In-8.°, 20 pp.

Idée sommaire de l'état déplorable de l'église de France, Après la révolution opérée en conséquence du Serment exigé des Ecclésiastiques fonctionnaires publics. Nouvelle édition corrigée & augmentée. In-8.°, 23 pp.

1,084. Catalogue des livres Délaissés par feu Dame Marie-Joseph Oudin, Veuve d'Ignace-Joseph d'Assonleville, Conseiller au Conseil Souverain de Hainau, *etc.* A Mons, Chez Monjot, *etc.* (1791). In-8.°, 32 pp.

Ma bibl.

1,085. Catalogue des livres De Piété, de Droit, d'Histoire & autres, de la Bibliotheque de feu J. Emmanuel Petit, Avocat en la Noble & Souveraine Cour à Mons, *etc.* A Mons, Chez Monjot, *etc.* (1791). In-8.°, 34 pp.

Ma bibl.

1,086. Catalogue des livres de piété, de droit, d'histoire, et autres. De la Bibliotheque de feu le Sr. Jean-François Rousseau, Avocat en la Noble & Souveraine Cour à Mons, *etc.* A Mons, chez Monjot, *etc.* (1791). In-8.° 29 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

1,087. Simonis Verepæi etymologia Ad faciliorem quàm

Digitized by Google

priùs redacta methodum', sive latinæ grammaticæ liber II. In usum Studiosæ Juventutis. Editio novissima, errorum scaturigine emendata, E' idiomate Gallico adaucta, ac brevi explicatione Carminum ad calcem Libri adjectâ. Montibus, Typis Antonii Monjot, *etc.* 1792. In-8.°, 183 pp.

Ma bibl.

1,088.* Questions nationales sur l'autorité et le droit du peuple dans le gouvernement. Par l'abbé Barruel. A Mons, chez Monjot, Imprimeur. 1792. In-8.°

1,089. Bref du pape Pie VI. *Au bas de la dernière page* : A Rome De l'Imprimerie de la Chambre Apostolique. Et se trouve, A Mons chez Monjot, Imprimeur Libraire, rue de la Clef. N.° 19. (1792). In-8.°, 27 pp.

Bibl. de Mons, n.°, 5,872 du catal., 1.er vol.

1,090. Mandement et ordonnance de M. l'évêque de Soissons, Pour la publication du Bref monitorial de N. S. P. le Pape, du 19 mars 1792. A Bruxelles, Et se trouve à Paris, Chez Crapart, Imprimeur-Libraire. A Mons, chez Monjot, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, 1792. In-8.°, 62 pp.

Bibl. de Mons, n.° 5,872, du catal., 5.° vol.

1,091. Documents historiques sur la première invasion de la Belgique par les armées de la République Française, imprimés par A. Monjot, en 1792 et 1793[1].

10 NOVEMBRE 1792. — Précis des séances de la société des amis

1 Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque, ou à la bibliothèque de Mons dans une collection portant le n.° 6,881 du catal. 67.e et 68.e portefeuilles.

Digitized by Google

de la liberté et de l'égalité Etablie en la Ville libre de Mons. Pet. in-4.°, 4 pp.

15 NOVEMBRE. — Discours du Citoyen Blareau à la Société des Amis de la Liberté & de l'Egalité de la Ville libre de Mons. In-8.°, 4 pp.

15 NOVEMBRE. — Discours Prononcé par le Citoyen Foncez, Président de la Société des Amis de la Liberté & de l'Egalité à l'ouverture de sa Séance du 15 Novembre 1792 l'an I.er de la République Belgique. In-8.°, 3 pp.

26 NOVEMBRE - 2 JANVIER 1793. — Recueil des décrets de l'assemblée des représentants du peuple souverain du Hainau. Depuis le 26 Novembre 1792, jusques, le 2 Janvier 1793. An Deuxieme de la Liberté Belgique. In-4.°, 25 pp. non chiff.

Ce recueil a été formé en vertu d'une résolution de l'assemblée du 25 décembre 1792, par les soins d'une commission qu'elle avait nommée à cet effet; une seconde résolution du 1.er janvier 1793 en ordonna l'impression et l'envoi à toutes les municipalités de la province. L'assemblée avait décidé, le 20 janvier 1793, l'impression d'une suite de ce recueil, mais sa dissolution opérée le lendemain l'a empêché de faire exécuter cette décision. Il faut joindre à cette publication : 1.° un recueil des décrets rendus par l'assemblée sur l'organisation de la justice. (Mons, Monjot, 1793) In-4.°, 12 pp. non chiff.; 2.° un arrêté du 10 janvier 1793, portant rectification du recueil des decrets (Mons, Monjot, 1793). In-4.°, 1 p.

15 DÉCEMBRE. — Le général d'Armée fait connoître aux Peuples sur le Territoire desquels se trouvent les Armées Françaises, le Decret suivant de la Convention Nationale (proclamant la liberté et la souveraineté de ces peuples). In-4.°, 2 ff. non chiff.

DÉCEMBRE. — Coup-d'œil sur les principaux points d'une constitution A adopter dans la République Belgique. Par un Citoyen Belge. In-8.°, 40 pp.

Digitized by Google

Calendrier pour l'an II de la république française. In-32, 15 pp.

Ce calendrier, divisé en deux colonnes, donne dans la première colonne, en regard des noms de saints et des dénominations anciennes des jours de la semaine, les noms de légumes, de fruits, d'instruments aratoires et les nouvelles dénominations des jours.

11 JANVIER 1793. — L'assemblée générale des représentants du peuple souverain de Hainau. (Décret concernant le séquestre provisoire des biens situés dans la province de Hainaut, appartenant à des belges au service de la maison d'Autriche). In-f.°

Le général Dumouriez au peuple de la Belgique. In-8.°, 3 pp.

11 FÉVRIER. — Société des amis de la liberté et de l'égalité, Séante en la Ville de Mons, Département de Gemappes. (sic)· Procès-verbal de la Séance. In-8.°, 4 pp.

FÉVRIER. — Au nom de la République française. (Proclamation des administrateurs de la ville de Mons pour engager les jeunes gens à se ranger sous les drapaux, pour défendre le territoire menacé par l'ennemi et pour inviter les pères de famille à faire des dons patriotiques). In-f.°

1.er MARS. — Proclamation (du prince de Saxe-Coburg, au nom de sa majesté l'empereur et roi, donnée au quartier-général à Aldenhoven). In-f.°

2 MARS. — Extrait du décret De la convention nationale, portant réunion du Pays de Hainaut à la République Française sous le nom de Département de Jemappes. In-4.°, 8 pp.

12 MARS. — Au nom de la republique française. (Arrêté des administrateurs provisoires de la ville de Mons ordonnant aux religieux et religieuses des couvents situés dans toute l'étendue du département de Jemmapes de quitter, dans la huitaine, leur costume et de prendre l'habit séculier). In-f.°

19 MARS. — Lettre des citoyens juges au tribunal supérieur de justice au département de Jemappes. Aux citoyens commis-

Digitized by Google

saires de la convention nationale dans la Belgique, le pays de Liége, etc. In-4.°, 8 pp.

1,092. Documents historiques sur la seconde restauration du pouvoir autrichien en Belgique, imprimés par A. Monjot, en 1793 et 1794 [1].

27 MARS. — Adresse des belges à l'armée de l'empereur et roi apostolique. In-8.°, 3 pp.

3 AVRIL. — Discours de son excellence le comte de Metternich, etc. au conseil souverain de Brabant. In-8.°, 4 pp.

9 AVRIL. — Le Maréchal Prince de Saxe-Coburg, (sic) aux Français. (Proclamation datée du quartier général de Mons). In-8.°, 3 pp.

9 AVRIL. — Journal authentique des armées combinées de la campagne de 1794. In-8.°, 13 numéros formant 56 pp.

Ce journal destiné à rendre compte des opérations militaires des armées coalisées contre la république française, était rédigé au *quartier général* du prince de Saxe-Cobourg et imprimé par A. Monjot qui suivait la marche des armées avec une presse ambulante.

3 MAI. — Lettre de l'archiduc Charles-Louis d'Autriche à Monseigneur l'archevêque de Cambrai, (annonçant la naissance d'un archiduc et requérant de faire chanter le dimanche 12 mai, à Mons, une messe solennelle avec Te Deum). In-4.°, 1 f.

23 MAI. — De Quievrain. (Bulletin de l'armée). In-4.°, 1 p.

24 MAI. — De Quievrain. (Bulletin de l'armée). In-4.°, 1 p.

MAI. — Le retour de la paix dans la Belgique, ou la véritable liberté reconquise. Premier recueil de chansons, stances, vers, etc. In-8.°, 76 pp.
Bibl. de M. R. Chalon.

1 Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque, ou à la bibliothèque de Mons dans une collection portant le n.° 6,881 du catal.. 68.e et 69.e portefeuilles.

Digitized by Google

MAI. — Le schisme déclaré, ou lettres d'un curé de Cambray à ses anciens paroissiens, Sur les malheurs actuels de la Religion. Lettre premiere contenant le développement & causes de l'acharnement contre les Prêtres, &c. Dirigé par M. l'abbé Barruel. In-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 105 pp.

7 JUIN. — Indulgence en forme de jubilé pour les provinces belgiques autrichiennes. (Accordée par le Pape Pie VI, et suivie du mandement de Monseigneur l'archevêque de Cambrai). In-4.°, 15 pp.

25 JUIN. — Du quartier général. (Bulletin de l'armée assiégeant Valenciennes). In-8.°, 1 p.

12 JUILLET. — Du quartier général de Bettignies. (Bulletin de l'armée). In-4.°, 1 p.

28 JUILLET. — Articles de capitulation. Proposés par le général de division Ferrand, commandant les troupes de la République Française à Valenciennes A Fréderick duc d'Yorck. Commandant l'armée combinée du siège de Valenciennes. In-4.°, 6 pp.

11 SEPTEMBRE. — Capitulation Proposée par le Chef de Brigade Goullus, Commandant en chef les troupes de la République Française en la ville du Quesnoy assiégée. Au comte de Clerfayt, général Commandant l'Armée Impériale des assiégeans du Quesnoy. In-4.°, 4 pp.

11 SEPTEMBRE. — Extrait d'une lettre du quartier-général de Bermerain. In-4.°, 1 p.

SEPTEMBRE. — Le repos des rois et des peuples. Par M. l'Abbé Hansotte, Auteur du Reveil des Rois. In-8.°, 127 pp. et 1 p. non chiff.

22 OCTOBRE. — Du Quartier Général de Bavay. (Bulletin des opérations de l'armée autrichienne). In-8.°, 1 p.

25 OCTOBRE. — Extrait d'une Lettre du Quartier-Général. (Sur les avantages remportés par l'armée autrichienne). In-8.°, 1 p.

Digitized by Google

28 OCTOBRE. — A Messeigneurs, Messeigneurs les Députés des Etats du Pays & Comté de Hainau. (Requête des habitants de Hal protestant de leur attachement à la religion et aux institutions du pays). In-8.°, 2 ff. non chiff.

29 OCTOBRE. — Extrait d'une Lettre du Quartier Général. (Sur la reprise de Menin). In-8.°, 2 pp.

Ode sur le rétablissement de la religion en France. Par M. Le Mayeur, avocat. (1793). In-8.°

La vie et le martyre de Louis XVI, roi de France et de Navarre, immolé le 21 janvier 1793; Avec un examen du Décret régicide. Par M. de Limon. etc. In-8.°, titre 1 f. et 86 pp.

Les malheurs et la mort de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France, Immolée à Paris le 16 8bre. 1793. Par Esquirou de Duyé. In-8.°, 42 pp.

Adresse congratulatoire aux armées des souverains coalisés, pour rétablir l'ordre et la religion dans la France bouleversée par la plus étrange anarchie. Par le Pere Charles-Louis Richard, ancien professeur en théologie. (1793). In-8.°, 16 pp.

Réflexions sur l'insurrection des sujets contre leurs Souverains. On y a joint une Lettre de Congratulation aux Troupes de l'Empereur François II. In-8.°, 15 pp.
Par le père dominicain Charles-Louis Richard.

Reglement provisoire de S. A. Mgr. le P.ce de Rohan, archevêque duc de Cambrai, Pour MM. les Curés, Desservans, & Vicaires de la Partie Française de son Diocèse, lors de leur rentrée dans leur Paroisse (1793). In-8.°, 1 f. et 18 pp.

Examen de la décision de plusieurs docteurs de Paris et de plusieurs grands vicaires de différents diocèses, en faveur du serment de liberté et d'égalité, décrété par l'assemblée nationale, au mois d'Août 1792, victorieusement refuté. etc. 1793. In-8.°, 28 pp.

Le sens-commun. Ouvrage adressé aux américains, Et dans lequel

Digitized by Google

on traite de l'origine & de l'objet du Gouvernement, de la Constitution Angloise, de la Monarchie héréditaire, & de la situation de l'Amérique Septentrionale Traduit de l'Anglois de Th. Paine, Auteur des Droits de l'Homme & d'une Lettre à G. Th. Raynal 1793. In-8 °, 1 f. et IV-81 pp.

On rencontre des exemplaires de cette édition avec le titre suivant : Le sens-commun. Par Thomas Paine, Auteur des Droits de l'Homme.

Les droits de la maison d'Autriche sur la Belgique. 1794. In-8.°

Par le père dominicain Charles-Louis Richard.

Parallèle des Juifs, qui ont crucifié J. C. leur messie, et des français qui ont guillotiné Louis XVI leur roi. Par le Père Richard, Dominicain. In-8.°

Bibl. de M. R. Chalon.

C'est pour avoir publié cet opuscule que le père Richard, vieillard octogénaire, qui avait émigré et s'était refugié dans le couvent des dominicains de Mons, fut condamné à la peine de mort par le tribunal criminel du département de Jemmapes, le 28 thermidor an II (15 août 1794), et fusillé, le lendemain, devant un parapet de sable, sur la grand'place de Mons.

L'imprimeur Monjot, qui avait prêté ses presses pour la publication de cet opuscule et de plusieurs autres du père Richard, que nous avons cités plus haut, fut aussi arrêté, et il ne dut qu'à une démarche courageuse de sa femme et à l'officieuse intervention d'un ami près du commissaire civil Jasmin Lamotze, d'échapper à une mise en jugement qui, dans ces temps de terreur, eût été sans doute bientôt suivie d'une sentence capitale.

Cet opuscule d'une très grande rareté, car les détenteurs en ont brûlé la plupart des exemplaires dans la crainte d'être compromis, a été réimprimé, en 1842, par les soins de M. Renier Chalon, dans le *Messager des Sciences historiques de Belgique.*

Charles-Louis Richard, né à Blainville-sur-l'Eau, en Lorraine, au mois d'avril 1711, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages,

Digitized by Google

cités dans Quérard, et dont le plus important est le Grand Dictionnaire des sciences ecclésiastiques, imprimé à Paris en 1760, 6 vol. in-folio, et réimprimé en 1821-1827, 29 vol. in-8.°

1,093. Calendrier ecclésiastique du diocèse de Cambrai, aux Pays-Bas autrichiens Pour l'an de Notre Seigneur J. C. M. D. CC. XCIV. etc. A Mons, chez Monjot, etc. In-12. 153 pp., avis et avertissement 3 pp. non chiff.

Ma bibl.

1,094. Les rudimens de la langue latine. Par M. Tricot. A l'usage des Colleges des Pays-Bas. Troisième édition : A Mons chez Monjot, etc. M.D.CC.XCIV. In-12, 1 f. et 282 pp.

Ma bibl.

1,095. Mémoires du général Dumouriez écrits par lui-même. A Londres, chez P. Elmsly, Libraire. etc. (Mons, A. Monjot). 1794. In-8.°, 2 vol. I. XVI-99 pp.; II. 164 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

1,096. Documents historiques sur la seconde invasion de la Belgique par les armées de la République Française, imprimés par A. Monjot, en 1794 et 1795 [1].

14 AOUT 1794. — République Française. Arrêté des représentans du peuple, Envoyés près les Armées du Nord & de Sambre & Meuse, (concernant la police, l'administration générale et l'ordre à observer dans la Belgique et dans les autres pays conquis par les armées de la République). In-.4°, 1 f. et 10 pp.

SEPTEMBRE. — Liberté. Égalité. Fraternité, ou la Mort. Jasmin

1 Toutes ces pièces sont dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

Lamotze, commissaire civil près le département de Jemmapes. (Arrêté du 22 fructidor, an II, qui dissout les Sociétés ou réunions populaires). In-f.°

SEPTEMBRE. — Liberté, Égalité, Fraternité. (Arrêté des représentants du peuple envoyés près les armées du Nord, etc. portant suppression du tribunal criminel établi à Mons). In-f.°

27 OCTOBRE. — Liberté, Égalité. (Circulaire par laquelle Jasmin Lamotze, commissaire civil près le département de Jemmapes, le comté de Namur et le pays d'entre Sambre et Meuse, adresse ses adieux aux habitants de ces contrées). In-4.°, 4 pp.

22 NOVEMBRE. — Discours prononcé par Roger-Ducos, Représentant du peuple Français, à l'installation de l'administration établie à Mons. In-4.°, 4 pp.

Chanson républicaine. In-8.°, 3 pp.

Instruction Pour tous les Citoyens qui voudront exploiter eux-mêmes du Salpêtre. In-8.°, 8 pp.

6 JANVIER 1795. — Contribution (de quinze cent mille livres imposée au district d'Ath par les Représentants du peuple près les Armées du Nord et de Sambre et Meuse). In-f.°

21 JANVIER. — Discours Prononcé à Mons le 2 Pluviôse 3.me année Républicaine, au Temple de la Raison; tant pour son inauguration que pour célébrer l'anniversaire de la mort du dernier tyran de France. Par le Citoyen Lengrand Administrateur de l'Arrondissement du Hainau. In-8.°, 7 pp.

7 MARS. — Proclamation du directoire executif aux français, Sur les Assemblées primaires. In-8.°, 54 pp.

2 AVRIL. — Liberté, Égalité. *etc.* Les Représentans du Peuple, près les Armées du Nord & de Sambre & Meuse. (Règlement concernant l'administration forestière.) In-8.°, 15 pp.

20 JUILLET. — Discours prononcé Par J. Lefebvre (de Nantes représentant du peuple, Envoyé près les Armées du Nord & de Sambre & Meuse, Le decadi 20 Messidor, A la Fête célébrée

Digitized by Google

pour l'anniversaire de l'entrée victorieuse des Armées Républicaines dans la Belgique. In-8.°, 4 pp.

3 SEPTEMBRE. — Égalité. Liberté. Département de Jemappes. Les Administrateurs de l'Arrondissement du ci-devant Hainaut, à la convention nationale. (Demande de réunion de la Belgique à la France.) In-8.°, 3 pp.

5 OCTOBRE. — Discours Sur les avantages de la Réunion de la Belgique à la France, Prononcé au Temple des Loix de la Commune de Mons, Département de Jemmappes, par le Citoyen Latteur, Président du Tribunal Civil du District de Mons. In-8.°, 8 pp.

5 OCTOBRE. — Procès-verbal De la proclamation du Décret de Réunion, publié en la Commune de Mons. Pet-in-8.°, 4 pp.

7 OCTOBRE. — Constitution de la république française. In-8.°, 64 pp.

15 OCTOBRE. — Liberté. Egalité. Département de Jemmappes. Les Administrateurs de l'Arrondissement du ci-devant Hainaut. (Adresse à la Convention nationale, au sujet de la Réunion de la Belgique à la France.) In-8.°, 4 pp.

23 DÉCEMBRE. — Division du département de Jemmappes. (Par cantons.) In-8.°, 6 pp.

30 DÉCEMBRE. — Circulaire (de l'administration centrale du département de Jemmapes) Aux Administrations municipales et de canton, Contenant des Instructions sur les différents objets de leurs fonctions. In-8.°, 15 pp.

Le cri de l'équité, ou réclamation de toute la Belgique, Contre l'effet rétroactif que l'injustice si nuisible à la vraie liberté s'efforce à donner à l'égard des Rentes & Dettes contractées avant la domination de la République Française dans ce pays, aux Lois ordonnant de recevoir le Papier-Monnaie au pair du numéraire. Par J. J. Foslard, Avocat à Mons, & Secrétaire de l'Administration de l'Arrondissement du Hainau. 1795. In-8.°, 32 pp.

Digitized by Google

Foslard, Jacques-Joseph, né à Mons le 17 avril 1749, mort dans la même ville le 12 décembre 1828.

1,097. Directorium ad horas canonicas ritè recitandas, missas-vè celebrandas, Juxtà novam dispositionem Breviarii ac Missalis Romano-Franciscani. Ad usum FF. Minorum Recollectorum Provinciæ Flandriæ. Pro anno domini MDCCXCV. Montibus, Typis Monjot, in plateâ Clavis. (1794). In-12, 20 ff. non chiff.

Ma bibl.

Ce *directorium* a été imprimé par Antoine Monjot depuis 1795 jusqu'en 1825, et le titre qu'il porte a été parfois changé en ceux de: *Ordo divini officii*, et de: *Praxis seu directio pro horis canonicis*. A partir de 1826, M. Monjot fils a continué la publication de cet ouvrage.

1,098. Code hypothécaire, contenant la loi générale du 9 Messidor, an 3, & toutes les loix additionnelles postérieures, concernant le nouveau régime des hypotheques. Avec une table des titres & sommaires. A Mons, chez Monjot, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, N.° 19. An 4 de la République Française. In-8.°, titre et préliminaires 3 ff. non chiff, texte 88 pp. et 1 tableau.

Ma bibl.

1,099. Instructions sur les principales vérités de la religion, et sur les principaux devoirs du christianisme, Adressées, par Monseigneur l'Illustrissime & Révérendissime Evêque, Comte de Toul, Prince du St. Empire, au Clergé Séculier & aux Fidèles de son Diocèse. Nouvelle édition, Augmentée des Prieres du Matin & du Soir, & de l'Exercice pour la Sainte Messe. A Mons, chez Monjot, *etc.*

Digitized by Google

M. D. CC. XCVI. In-8.°, 417 pp., table, *etc.* 7 pp. non chiff.

Ma bibl.

1,100 Documents historiques sur la seconde invasion de la Belgique par les armées de la République Française, imprimés par A Monjot, en 1796 et 1797[1].

22 AVRIL 1796. — Proclamation. L'Administration Centrale du Département de Jemappes, A ses Administrés. In-8 °, 8 pp.

29 MAI. — Discours Pour la Fête des Victoires & de la Reconnoissance, Célébrée en la Commune de Mons, Par le Citoyen A. J. P. Latteur ex-Président du Tribunal civil, Juge au Tribunal criminel de ce Département. In-8.°, 16 pp.

20 DÉCEMBRE. — Lois et arrêtés Sur l'organisation de l'Ordre judiciaire en matière civile. In-8.°, 88 pp.

20 AVRIL 1797. — Extrait De la Séance de l'Administration Centrale du Département de Jemmappes. In-8.°, 4 pp.

7 SEPTEMBRE. — Le tombeau de Varon, Ex-Administrateur du Département de Jemmappes, décédé à Mons, le 21 Frimaire, an V. In-8.°, 3 pp.

1,101. Lettre d'un catholique de Mons a son parent vice-pasteur de la paroisse de Ste. Catherine a Bruxelles, Sur la déclaration civique ; suivie d'une seconde lettre, postérieure à l'Arrêté du Département de Jemmappes du 26 Floréal, an V, (15 mai 1797). A Mons, chez Monjot, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, N.° 19. (1797). In-8.°, 8 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 16.e vol. — Ma bibl.

1 Toutes ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

1,102. Compte-rendu par l'administration centrale du département de Jemmappes, Depuis le 2 frimaire, an 4, jusqu'au 1.er floréal, an 5 de la République. A Mons, De l'Imprimerie de Monjot, Libraire. An VI. In-4.°, 66 pp. et 4 tableaux.

Ma bibl.

1,103. Troisieme lettre d'un catholique de Mons, A son parent vice-pasteur de Sainte Catherine à Bruxelles, lui envoyant copie de la pétition des Curés de Mons à l'Administration centrale du Département de Jemmappes, suivie de ladite pétition. (Mons, Monjot, 1797). In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

1,104. Caractères de la vraie dévotion, Par M. l'Abbé Grou. A Mons, Chez Monjot, etc. 1797. In-12, 179 pp., approbation 1 p. non chiff.

Ma bibl.

1,105. Discours prononcé à l'assemblée électorale du département de Jemmapes, par le citoyen Lucy, électeur de Tournay, vérificateur de l'enregistrement et du domaine national, le 24 Germinal an VI. Mons, Monjot. (1798). In-8.°, 6 pp.

Ma bibl.

1,106. Liste des émigrés du département de Jemmappes. *Au bas de la dernière page*: A Mons, de l'Imprimerie de Monjot, Libraire. (1798). In-8.°, 24 pp.

Ma bibl.

1,107. Compte des administrateurs du département de Jemmapes élus par l'assemblée électorale de l'an V. depuis

Digitized by Google

le 1.er floréal de la dite année, jusqu'au 2 vendémiaire de l'an VI. A Mons, de l'Imprimerie de Monjot, Libraire, an VI. In-4.°, 92 pp. et 3 tableaux.

Ma bibl.

La publication de ces comptes-rendus, dont le premier a paru en l'an V, était prescrite par la constitution de l'an III; mais le gouvernement consulaire ayant aboli l'usage de ces publications, celle-ci est la dernière qui ait été faite. Les comptes administratifs n'ont plus été par la suite adressés chaque mois qu'en copie au ministre de l'intérieur. Ils existent en minutes aux archives du gouvernement provincial du Hainaut.

1,108. L'erreur combattue, la vérité reconnue. *Au bas de la dernière page*: A Mons, de l'Imprimerie de Monjot, Libraire. (1798). In-8.°, 13 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 16.e vol. — Ma bibl.

Par Bourgeois, juge au tribunal civil du département de Jemmapes.

1,109. Instruction sur le moyen de préserver le froment de la carie, Par la Société d'Agriculture du Département de la Seine. Publiée par ordre du gouvernement. *Au bas de la dernière page*: A Mons, chez Monjot, etc. (1798). In-8.°, 14 pp.

Ma bibl.

1,110. Extrait des tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage; Publiées par l'Agence temporaire des Poids et Mesures. A Mons, De l'Imprimerie de Monjot, An VI. (1798). In-8.°, 21 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,111. Almanach du département de Jemmappes, pour l'an VII. de la république française une et indivisible. A Mons, Chez Monjot, Imprimeur de l'Administration centrale du Département de Jemmappes. (1798). In-8.°, 64 et 96 pp.

Ma bibl.

A dater de l'an VII de la république française jusqu'aujourd'hui, il a été publié chaque année, excepté en 1814, un almanach ou annuaire du département de Jemmapes et de la province de Hainaut. *L'Almanach du département de Jemmapes* a conservé son titre jusqu'en l'an X, époque où il parut avec celui d'*Annuaire du département;* il reprit son titre primitif de 1806 à 1816, et depuis lors il porte celui d'*Almanach de la province de Hainaut.* Le dernier de ces almanachs, imprimé par Antoine Monjot, est celui de 1825. M. Monjot, fils, en continue depuis la publication. Voir n.° 587.

1,112. Enquête Du 16 Pluviôse an VII, a la demande des crédirentiers anversois, contre Joseph de Saint-Genois. *Au bas de la dernière page:* A Mons, de l'Imprimerie de Monjot, Libraire. (1799). In-4.°, 4 pp.

Ma bibl.

1,113*. Mons, le 28 germinal 7.e année de la République Française, une et indivisible. Mathieu, électeur, à l'assemblée électorale du département de Jemmapes, (refuse les fonctions de représentant du peuple auxquelles il avait été appelé). (Mons, Monjot, an VII), In-8.°, 3 pp.

1,114. Ode Sur la mort des Ministres Plénipotentiaires de la République Française au Congrès de paix de Rastadt, assassinés par les ordres et les soldats de la maison d'Au-

Digitized by Google

triche, le 9 Floréal an 7. (Mons, Monjot). An VII. in-8.°, 4 pp.

Ma bibl.

Par Masson, professeur de belles-lettres à l'École Centrale du departement de Jemappes.

1,115. Mémoire pour Jean-Benoît Hemelaer, à titre de Marie-Jacobe Devreese, son épouse; etc. *Au bas de la dernière page* : A Mons, de l'Imprimerie de Monjot, Libraire, rue de la Clef. (1799). In-4.°, 15 pp. et 2 tableaux généalogiques.

Ma bibl.

Ce mémoire est de l'avocat Jean-François Dolez.

1,116*. Catalogue des livres délaissés par Gaspard-Joseph Bureau. (1799). A Mons, Chez Monjot, imprimeur libraire, rue de la Clef, N.° 19. In-8.°

1,117. Constitution de la République Française. (du 22 Frimaire an VIII.). A Mons, de l'Imprimerie de Monjot, Libraire. In-8.°, 29 pp.

Bibl. de Mons, n.° 168 du catal. — Ma bibl.

1,118. Recueil des arrêtés du directoire exécutif, Qui ont ordonné la publication des Lois de la République française dans les neuf Départemens réunis par la Loi du 9 Vendémiaire an IV, etc. A Mons, Chez Monjot, Imprimeur de l'Administration centrale du Département de Jemmappes. An VII (1799). In-8.°, 480 pp. table chronologique, 22 pp.

Ma bibl.

1,119. Dictionnaire portatif à l'usage des agens muni-

Digitized by Google

cipaux des communes et des administrations de canton, Nécessaire à chacun d'eux pour connaître tout ce que les Lois leur ordonnent de faire dans l'exercice de leurs fonctions. Par J^h^. Girard, Homme de Loi. A Mons, Chez Monjot, etc. (1799). In-12, 120 pp., table et avis 6 ff. non chiff.

Ma bibl.

1,120. Mémoire sur la nature de la fourmorture dans la coutume de Mons, Dans lequel on démontre qu'elle était la succession anticipée du superstit des époux, qu'en conséquence elle est sujette à être rapportée par les enfans du premier lit, rappellés par la loi nouvelle à partager avec ceux du second la succession mobiliaire du parent commun. etc. Par le citoyen Dolez, homme de loi. A Mons, de l'Imprimerie de Monjot, (1800). In-4.°, 63 pp., appendice 12 pp.

Ma bibl.

Réimprimé en 1802 chez Monjot, in-8.°

1,121. Recueil authentique d'indulgences. *Au bas de la dernière page.* A Mons, chez Monjot, Imp.-Lib. (1800). In-32, 16 pp., la dernière non chiff.

Bibl. de Mons N.° 5,872 du catal., 7.° vol., n.° 93.

1,122. Les heureux effets de la paix, ou discours sur la liberté des cultes, précédé D'une Lettre à Bonaparte, et suivi d'observations, 1.° Sur la nullité des remboursemens en assignats au pair; 2.° Sur le paiement des cours des rentes sur les ci-devant États, &c., à échoir après la paix. Par J. J. Foslard, Juge de Paix en la ville d'Enghien, département de Jemappes, ci-devant Avocat. An IX de

Digitized by Google

la République. 1801. (Mons, Monjot). In-8.°, titre et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 80 pp.

Ma bibl.

1,123. L'anti-sorcier, ou les préjugés dévoilés, tels que les sortileges, les charmes, les esprits, l'art de prédire l'avenir et dire la bonne aventure, par le desir d'en prevenir les funestes effets, ou les prevenus, De Silly et de Bassilly, D'actes de violences graves et d'attentat à la sûreté individuelle d'une pauvre femme, come prétendûment sorciere, ou d'avoir comencé à la pendre et à la brûler, le 28 germinal an 9. Par J. J. Foslard, Juge de Paix en la ville d'Enghien, département de Jemmappes, et ci-devant Avocat. An IX. (Mons, Monjot. 1801). In-8.°, 32 pp.

Bibl. de Mons, n.° 4,003 du catal. — Ma bibl.

1,124. Abrégé des particules, etc, Mons, chez Monjot, etc. 1801. In-16, titre 1 f. et 158 pp., table 3 ff., non chiff.

Bibl. de M. Ad. Mathieu.

1,125. Articles organiques de la convention du 26 Messidor an 9. (15 juillet 1801, entre le Pape et Bonaparte 1.er consul). *Au bas de la dernière page*: De l'Imprimerie de Monjot, etc, (1801). In-8.°, 24 pp.

Ma bibl.

1,126. Bulle De ratification de la Convention signée entre la République française et Sa Sainteté. *Au bas de la dernière page*: A Mons, chez Monjot, etc. (1801). In-8.°, faux titre 1 f. et 21 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal. 13.e portef.

Digitized by Google

1,127. Instruction relative à l'exécution des lois. Concernant les Mines, Usines, et Salines. A Mons, De l'Imprimerie de Monjot, etc. An X. (1801). In-8.°, titre 1 f. et 34 pp.

Ma bibl.

1,128*. Concordat de l'an X. Mons, Monjot 1802. In-8.°

1,129. Discours de M. l'évêque de Tournay, Prononcé à l'ouverture de l'église de Sainte Waudru à Mons, Dimanche, 18 Vendémiaire an II. (10 Octobre 1802). A Mons, chez Monjot, Imprimeur-Lib. rue de la Clef, N.° 19. (1802). In-8.°, 44 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 13.e vol. — Ma bibl.

1,130. Corps législatif. Discours prononcé Par Portalis, orateur du gouvernement, Relatif à la convention conclue entre le Gouvernement français et Sa Sainteté Pie VII. Séance du 15 germinal an 10. (5 avril 1802). *Au bas de la dernière page* : De l'Imprimerie de Monjot, rue de la Clef, n.° 19, à Mons. (1802). In-8.°, 80 pp., projet de loi, 32 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 14.e vol.

1,131. Lettre d'un habitant de la ville de Mons, Écrite à un journaliste français le 12 Thermidor an 10. (31 juillet 1802). (Mons, Monjot, 1802). In-8.°, 4 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 9.e vol.

1,132. Décret sur la nouvelle organisation du diocèse de Tournay. A Mons, Chez Monjot, etc. An 12. 1803. In-8.°, 259 pp., table 9 pp., non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,700 du catal. — Ma bibl.

Digitized by Google

1,133. Adresse de MM. les curés à leurs paroissiens, Lors de leur rentrée dans leur Paroisse. etc. A Mons, chez Monjot, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, etc. (1803). In-8.°, 25 pp.

Bibl. de Mons, n.° 5,872, du catal. 1.er vol. — Ma bibl.

1,134. Préservatif contre la suite du sophisme dévoilé. Par un prêtre du diocèse de Tournay. A Mons, Chez Monjot, An XI. (1803). In-8.°, 1 f. et 69 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 7.e vol. — Ma bibl.

C'est une réponse du chanoine Duvivier à une attaque dirigée par M. Stevens contre M. Hirn, évêque de Tournay, sous le titre : *Le Sophisme dévoilé.*

1,135. Remarques sur le système gallican, ou sur les articles de la déclaration du clergé de France, Assemblé en 1682. Par le R. P. S.**** A Mons, (chez A. Monjot), 1803. In-8.°, 227 pp., table et errata 4 pp., non chiff.

Ma bibl.

1,136. Antidote salutaire Contre le poison moral du diabolisme de la Consultation ci-jointe des Médecins Mauroy et Bourlard, de Mons, du 15 vendémiaire an II (6 octobre 1802), pour ou plutôt contre les enfants du charpentier Giroux, ou défense de l'anti-sorcier ci-joint, Comme servant aussi de Réfutation du diabolisme de la Consultation, par le desir d'en prévenir les funestes effets. An XI. (Mons, Monjot.) In-8.°, 18 pp.

Ma bibl.

Par J. J. Foslard.

1,137. Prières publiques, pour l'heureux succès de la guerre d'Angleterre, avec une prière pour Bonaparte 1er.

Digitized by Google

Consul de la république française. A Mons, Chez Monjot, (1803). In-12, titre 1 f. et 21 pp.
Ma bibl.

1,138. Encyclopédie des enfans, ou abrégé de toutes les sciences, etc. Avec figures. A Mons, Chez Monjot, etc. 1803. In-12, VI-160 pp. plus le feuillet 57 bis.
Ma bibl.

1,139. Lettres spirituelles de feu messire Louis-François-Gabriël d'Orléans De La Motte, évêque d'Amiens. A Paris, Et se trouve à Mons, chez Monjot, Imprimeur-Libraire. 1803. In-8.°, VIII-376 pp. et un faux titre.
Ma bibl.

1,140*. L'imitation de Jesus-Christ, par le P. Gonnelieu, nouvelle édition, avec belles figures; etc. A Mons, chez A. Monjot. (1803). In-12.

1,141. Catalogue des livres de la bibliothèque De feu J. B. Serel, en son vivant, Chanoine de la Collégiale de Saint-Pierre, à Leuze, etc. A Mons, De l'Imprimerie de Monjot, etc. (1803). In-8.°, 27 pp.
Ma bibl.

1,142. Discours prononcé à Mons Le 23 Vendémiaire an XIII, (15 Octobre), aux funérailles de Mr. Louis-Dominique-Joseph Regis-Dewolff de la Marselle, Général au service de S. M. l'Empereur d'Autriche et d'Allemagne, Chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse, etc. etc. Par Mr. le Capitaine Rey, Aide-de-Camp du Général Commandant le département de Jemmape. A Mons, De l'Imprimerie de Monjot, Libr., rue de la Clef. (1804). In-8.°, 11 pp.
Bibl. de Mons, n.° 4,626 du catal. — Ma bibl.

Digitized by Google

1,143. Indulgence pléniere en forme de Jubilé, Accordée par notre Saint Père le Pape Pie VII, à l'occasion du rétablissement de l'exercice public de la Religion Catholique en France; Avec le Mandement et l'Instruction de M. l'Evêque de Tournay. A Mons, Chez Monjot, etc. (1804). In-16, 59 pp.

Ma bibl.

1,144. Lettre pastorale de M. l'évêque de Tournay, Ordonnant une Messe solemnelle et des Prières publiques en actions de graces de l'heureux avénement de Napoléon Bonaparte au Trône Impérial des Français, et pour implorer les lumières et les bénédictions du Ciel sur Sa Majesté, sur son Auguste Famille, et sur les Peuples confiés à ses soins. A Mons, Chez Monjot, etc. Prairial an XII, (Juin 1804.) In-4.°, 15-20 pp.

Ma bibl.

1,145. Réglement de la société des tireurs d'arc de la ville de Mons, Arrêté en Assemblée générale du 16 Thermidor an XII, présidée par Monsieur Wallef, Sous-Directeur. (Mons, Monjot. 1804.) In-4.°, 8 pp.

Ma bibl.

1,146. Officia propria antiquissimæ ecclesiæ cathedralis, et diœcesis Tornacensis; Cùm adjectis pluribus Officiis, quæ nova postulat Diœcesis circumscriptio; omnia ab Illustrissimo et Reverendissimo in Christo Patre Domino Francisco-Josepho Hirn recognita et emendata, etc. Montibus, Ex Officinâ Typographicâ Antonii Monjot, in Plateâ Clavis N.° 19, Anno Domini 1805. In-12, 270 pp.

Bibl. de Mons, N.° 452 du catal. — Ma bibl.

Digitized by Google

1,147. Mémoires de la jeune Pauline. Par M^elle^. D^*****^ etc. A Mons, Chez Monjot, etc. 1806. In-12, 2 tomes. I. titre et faux titre 2 ff. non chiff., texte 180 pp.; II. 225 pp.

Ma bibl.

L'auteur de ce roman est Mademoiselle Bonne-Philippine. Dumont, née à Mons, le 19 mars 1773, morte, dans la même ville, le 10 Messidor an XIII (29 juin 1805).

1,148. Tarifs métriques de tous les anciens poids et mesures du département de Jemmape, Et de ceux des Départemens de Sambre et Meuse, de la Dyle, du Nord, de la Lys et de l'Escaut; etc. Publiés avec l'approbation de M.^r^ le préfet, Par J. B. Renard, Inspecteur des Contrib.^ns^ du dép.^t^ de Jemmape. A Mons, Chez Monjot, etc. An 1806. In-12, titre 1 f. et LII-554 pp., errata 1 p. non chiff.

Ma bibl.

1,149. Traité de Paix (Paix de Presbourg, signée le 26 Décembre 1805). Mons, Imprimerie de Monjot, (1806). In-8.°, 12 pp.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

1,150. Feuille de Mons et Département de Jemmape. (Mons, Monjot, 1806). In-8.° (Deux numéros de une à deux feuilles d'impression par semaine).

Bibl. de M. l'avocat Le Tellier.

Ce journal, fondé par le Père Lambiez, fut imprimé d'abord par la Veuve A. J. Lelong, qui en publia les 27 premiers numéros, du 11 avril au 17 juillet 1806. A dater de cette époque, l'impression en fut confiée à Antoine Monjot qui en continua la publication jusqu'au 24 juillet 1807, c'est-à-dire du 28.^e^ au 134.^e^

Digitized by Google

numéro inclusivement. A l'occasion de ce changement d'imprimeur, le titre du journal fut modifié et converti, des le 29.e numéro, en celui de *Feuille du département de Jemmapes.* Lorsque Antoine Monjot fit paraître, le 24 juillet 1807, le *Mémorial du département de Jemmapes,* le Père Lambiez retourna chez la veuve Lelong. Seulement à dater du 1.er août 1807 (numéro 138), il changea les jours de sa publication, afin qu'ils ne coïncidassent pas avec ceux du *Mémorial.* Son journal parut le mercredi et le samedi, au lieu du mardi et du vendredi de chaque semaine. La veuve Lelong ayant entrepris, le 1.er janvier 1811, la publication de la feuille d'annonces de la ville de Mons, le Père Lambiez fut encore obligé de changer d'imprimeur ; il s'adressa à H. J. Hoyois qui imprima son journal à dater du 1.er janvier 1811 jusqu'au 27 juin de la même année (n.os 553-629), époque de la suppression de cette feuille par un arrêté du préfet en date du 18 mai 1811. Ainsi, dans ces temps de despotisme, un préfet pouvait disposer arbitrairement de l'existence des journaux même les plus inoffensifs.

La collection complète de ce journal comprend, en une seule série, 629 numéros, le premier daté du 11 avril 1806, le dernier du 27 juin 1811 ; les séries de pagination qui embrassaient d'abord tout un trimestre, furent ensuite restreintes à chaque numéro.

Il a paru deux tables alphabétiques, de 4 pages d'impression chacune. L'une comprend les n.os 1 à 185, l'autre les n.os 186 à 300.

1,151. Mémorial du département de Jemmape. (Mons, Monjot). In-8.°, 488 numéros du 24 juillet 1807 au 3 janvier 1812.

Ma bibl.

Ce journal paraissait deux fois la semaine par numéro d'une demi-feuille d'impression. Il a pris par la suite les titres suivants : *Journal du département de Jemmape,* du 3 janvier 1812 au 6 octobre 1815 ; *Journal de la province de Hainaut,* du 10

Digitized by Google

octobre 1815 au 31 décembre 1830; enfin, *Moniteur du Hainaut*, titre qui lui fut donné le 4 janvier 1831 et sous lequel il parait encore aujourd'hui.

1,152. Réglement et statut (en date du 10 novembre 1768) De la Société du Concert des Abonnés de la Ville de Mons. (Mons, Monjot, 1807) In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

1,153. Tarif des frais et dépens qui sont dus aux officiers ministériels, Pour la poursuite des Procès et Actes extrajudiciaires, etc. A Mons, Chez Monjot, etc. Mars 1807. In-8.°, titre 1 f. et 70 pp., table 1 f. non chiff.

Ma bibl.

1,154. Elémens de la grammaire françoise par Lhomond, professeur-émérite en l'université de Paris. Dixième édition. Mons, Chez Monjot, etc. 1807. In-8.°, 96 pp., les cinq dernières non chiff.

Ma bibl.

1,155. Modus infirmis ministrandi sacramenta eucharistiæ et extremæ-unctionis, in diœcesi cameracensi, etc. Montibus, Typis Monjot, etc. (1807). In-16, 128 pp., 1 f. non chiff. et 12 pp.

Ma bibl.

1,156. Préfecture du département de Jemmape (Publication du rapport fait au sénat par le ministre des relations extérieures, au sujet de la nouvelle guerre déclarée à l'Autriche par la France). (A Mons, Chez Monjot, 1809). In-8.°, 53 pp.

Ma bibl.

1,157. Paris, 2 mai. Premier bulletin. (Bulletins de la guerre de 1809 entre la France et l'Autriche avec le traité

Digitized by Google

de Vienne du 14 octobre de la même année). A Mons, Chez Monjot, Imp.-Lib., rue de la Clef. (1809). In-8.°, 156 pp.

Ma bibl.

Cette collection se compose de 30 bulletins, le premier daté du quartier général de Ratisbonne, le 24 avril 1809, et le dernier de Vienne, le 30 juillet 1809.

Il existe une édition en forme de placard.

1,158. Stances, à messieurs messieurs les confrères de la miséricorde, à Mons, présentées par un ancien de la confrairie, le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, 29 Août 1809, Epoque de l'Anniversaire de son Jubilé de 50 ans Par L. D.*** A Mons, De l'Imprimerie de Monjot, etc. (1809). In-8.°, 13 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 4.e portefeuille. — Ma bibl.

Ces stances sont de l'abbé Louis Delobel.

1,159. Loi concernant les mines, les minières et les carrières, du 21 avril 1810, suivie de l'instruction de S. E. le ministre de l'intérieur, En date du 3 Août 1810. A Mons, De l'Imprimerie de Monjot, etc. (1810). In-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 23 pp., instruction 36 pp., table 1 f. non chiff., corps législatif 60 pp.

Ma bibl.

1,160. Journal du département de Jemmape. (A Mons, De l'Imprimerie de Monjot). (3 janvier 1812-6 octobre 1816). In-8.°, (deux et trois numéros par semaine).

Bibl. de Mons, n.° 8,276 du catal. — Ma bibl.

Voir n.° 1,151.

1,161. Tarif décimal ou nouvelle évaluation des pièces

Digitized by Google

de monnaie, Conformément aux Décrets Impériaux des 18 août et 12 septembre 1810, etc. Nouvelle Édition augmentée. A Mons, Chez Monjot, etc. In-12, 69 pp., table 1 f. non chiff.

Ma bibl.

1,162. Statuts et réglement de l'académie de musique de la ville de Mons. Adoptés en 1812. (Mons, Monjot). Février 1812. In-8.°, 19 pp.

Ma bibl.

1,163. Grande Armée. (Bulletins de la campagne de Russie, en 1812, et rapports à S. M. l'Impératrice sur la situation de l'armée en 1813). A Mons, De l'Imprimerie de Monjot, etc. 1812, In-f.°

Ma bibl.

La collection de ces bulletins se compose de 54 numéros imprimés en forme de placard.

1,164. L'impartialité à la prévention. (Mons, Monjot, 1813). In-8.°, 7 pp.

Ma bibl.

Cet écrit fut distribué à Mons le 25 décembre 1813; on l'attribue à M. Duty, général commandant le département de Jemmapes. Il avait pour but de prémunir les Belges contre les promesses des puissances alliées.

1,165. Instruction Sur le caractère des Accidens auxquels les Ouvriers Mineurs sont exposés, et sur la nature des Secours qui doivent leur être administrés lorsque ces accidens ont lieu. Mons, Imprimerie de Monjot, rue de la clef. (1813). In-8.°, 15 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,166. Documents historiques sur les événements de la fin de l'empire français, imprimés par A. Monjot en 1814[1].

1.er AVRIL 1814. — Proclamation du Conseil Général du Département de la Seine et du Conseil Municipal de Paris (qui renoncent à toute obéissance envers Napoléon Bonaparte, et expriment le vœu que le gouvernement monarchique soit rétabli en France dans la personne de Louis XVIII et de ses successeurs). In-f.°

1.er AVRIL. — Nouvelles officielles. (Annonce de l'occupation de Paris par les armées alliées.) In-f.°

1.er AVRIL. — Sénat conservateur. (Nomination d'un gouvernement provisoire.) In-f.°

2 AVRIL. — Adresse (du gouvernement provisoire aux armées françaises.) In-f.°

2 AVRIL. — Pièce officielle. Message au Gouvernement Provisoire (annonçant que le Sénat a prononcé la déchéance de l'empereur Napoléon et de sa famille, et délié le peuple français et l'armée du serment de fidélité.) In-f.°

30 MAI. — Traité de Paix (signé à Paris). In-8.°, 15 pp.

1,167. Note sur la navigation de la Haine. (Mons, Monjot, 1814). In-8.°, 4 pp.

Ma bibl.

1,168. Flore du département de Jemmape, ou définitions des plantes qui y croissent spontanément, Faites d'après le système de Linnée, à l'usage des élèves en Botanique. Par M.r Hocquart, Prêtre, Principal et Professeur de Mathématiques et de Botanique au Collége d'Ath. A Mons, Chez

[1] Toutes ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

Monjot, Imprimeur-Libraire. 1814. In-12, VIII-303 pp., errata 1 p. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 3,213 du catal. — Ma bibl.

1,169. Journal de la province de Hainaut. (A Mons de l'imprimerie de A. Monjot.) In-8.° (du 10 octobre 1815 au 31 décembre 1830 — deux et trois numéros par semaine).

Bibl. de Mons, n ° 8,276 du catal. — Ma bibl.

Voir n.° 1,151.

1,170. Documents sur l'organisation du royaume des Pays-Bas, imprimés par A. J. Monjot en 1815[1].

7 MARS 1815. — Extrait du journal du département de Jemmapes. (Relation de la fête qui a eu lieu à Mons, le Dimanche 5 Mars, pour célébrer l'avènement de Son Altesse royale le prince d'orange-Nassau, au trône des Pays-Bas). In-8.°, 4 pp.

16 MARS. — Proclamation (par laquelle le roi Guillaume fait connaitre son acceptation de la Couronne des Pays-Bas).

3 JUILLET. — Articles de la suspension d'armes entre les armées alliées et l'armée française. In-4.°, 4 pp.

5 AOUT. — Discours Prononcé par Mr. De Thiennes, commissaire-général de la Justice à Bruxelles, à l'ouverture de la Séance des Présidens des Notables. In-8.°, 7 pp.

Avis aux belges sur le projet de constitution pour le royaume des pays-bas, avec le texte de ce projet et des notes, etc. In-8.°, 63 pp.

Loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, avec des notes explicatives. Suivie de l'arrêté de S. M., en date du 24 août 1815. In-8.°, 68 pp.

1 Toutes ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

1,171. Grammaire française de Letellier, etc. A Mons, chez A. Monjot, imprimeur, etc. 1816. In-12.

Ma bibl.

Réimprimé plusieurs fois par A. Monjot.

1,172 Discours Prononcé par S. Ex. M.r le Gouverneur de la Province de Hainaut, lors de l'installation des États Provinciaux, le lundi 1.er Juillet 1816. (Mons, Monjot), 1816. In-8.°, 7 pp.

Ma bibl.

Les gouverneurs, d'après leurs instructions, avaient l'obligation d'adresser, chaque année, au Roi, un rapport sur tout ce qui leur avait paru intéressant dans l'exercice de leurs fonctions; ils devaient aussi présenter à l'assemblée générale des États un rapport sur la situation des affaires de la province.

La collection de ces discours, aujourd'hui fort rare, se compose de 9 brochures dont 8 in-8.° et une in-4.°, qui ont été imprimées par Antoine Monjot, depuis 1816 jusqu'en 1825.

1,173. Projet de Réglement des Etats (de la province de Hainaut pour l'ordre de leurs séances, présenté par la Députation des États, dans la session de 1816). A Mons, de l'Imprimerie de Monjot, (1816). In-f.°, 8 pp.

Ma bibl.

1,174. Réplique de M. Gendebien, ancien jurisconsulte, a la réfutation Publiée à Mons en 1816, de ses Questions de Droit Public sur les Mines, imprimées à La Haye, en Janvier de la même année, par M. le Conseiller Delattre. Mons, de l'imprimerie de Monjot, libraire, rue de la Clef, N.° 19. Avril 1817. In-8.°, 38 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,175. Réglement qui détermine le mode d'après lequel les États de la Province de Hainaut exercent leur pouvoir conformément à la loi fondamentale. (Approuvé par arrêté royal du 22 juin 1817. Mons, Monjot, 1817). In-8.°

Ma bibl.

1,176. Projet de règlement pour l'administration des campagnes ou communes rurales, dans la province de Hainaut. (Présenté par la Députation des États à l'assemblée générale dans la session de 1817. Mons, Monjot 1817). In-f.°, 9 pp.

Ma bibl.

1,177. États du Hainaut. Session de 1817. Séance du 21 juillet. (Rapport de la section d'Agriculture, de Commerce et des Fabriques). Mons, Imprimerie de Monjot. (1817). In-8.°, 23 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 10.e vol. — Ma bibl.

1,178. Mémoire sur la nécessité d'un canal de jonction, par le territoire du royaume, du Canal actuel de Mons à Condé, avec l'Escaut; etc. présenté Par la Chambre de Commerce et des Fabriques de Mons, aux États de la Province de Hainaut, en leur Session de Juillet 1817. Mons, Imprimerie de Monjot, rue de la Clef, N.° 19. In-4.°, 8 pp.

Bibl. de Mons, n.° 1856 du catal. — Ma bibl.

1,179. Réglement du 28 février 1818, n.° 58, concernant la formation des États de la province de Hainaut. (Mons, Monjot, 1818). In-12, 28 pp.

Ma bibl.

1,180. Exposé de la situation de la province de Hainaut.

Digitized by Google

(1818-1825). Mons, Imprimerie de Monjot, Libraire, rue de la Clef, N.° 19. In-8.°

Ma bibl.

La collection de ces exposés jusqu'en 1858 se compose de 35 volumes in-8.°, dont 8 ont été publiés par M. Monjot père, de 1818 à 1825, et 27 par M. Monjot fils, de 1826 à 1858. Il n'en a pas été publié en 1830, 1831, 1832, 1833 et 1836.

1,181. Réglement pour le corps équestre de la province de Hainaut (approuvé par arrêté royal du 16 septembre 1817). (Mons, Monjot, 1818). In-8.°, 7 pp.

Ma bibl.

1,182. États provinciaux du Hainaut. — Session de 1818. Séance du 8 Juillet. — Discours prononcé Par Monsieur Charles Le Cocq (sur le commerce et les douanes). Mons, Imprimerie de Monjot, Rue de la Clef, N.° 19. (1818). In-8.°, 35 pp.

Ma bibl.

1,183. Mémoire pour Madame Marie-Isabelle-Françoise Lebrum d'Ostergnies, Comtesse de Robiano, etc., Contre Monsieur Ferdinand-Louis-François Comte De Leroy de Ville, etc. Mons, Imprimerie de Monjot, rue de la Clef. (1818). In-4.°, 70 pp.

Ma bibl.

Ce mémoire est de l'avocat Jean-François Dolez.

1,184. Appendice au mémoire de Madame la Comtesse de Robiano, intimée, contre Monsieur le Comte De Leroy de Ville, appelant. Mons, Imprimerie de Monjot, (1818). In-4.°, 24 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,185. Réplique et démonstration des moyens pour La Dame Jeanne-Louise Leblud, Epouse du Sieur Dominique-Joseph Wery, Maître en Pharmacie, Contre le sieur Jean-Baptiste André, ancien Maître en Pharmacie, et la Dame Angélique-Françoise-Joseph Leblud. Mons, Imprimerie de Monjot, Libraire, rue de la Clef, N.° 19. 1818. In-f.°, 1 f. et 148 pp.

Ma bibl.

Ce mémoire est de l'avocat Jean-François Dolez.

1,186. Catalogue d'une collection de livres de théologie, sciences, arts, belles-lettres, histoire, etc.; D'une nombreuse collection de Plantes etc., etc. Le tout délaissé par feu M.r l'Abbé Hocquart, Principal du Collége d'Ath, Membre de la Société Royale d'Agriculture et de Botanique de Gand, de la Société Médicale de Tournay, Auteur de la Flore de Jemmape, etc., etc. Mons, Imprimerie de Monjot, Libraire, rue de la Clef (1818). In-8.°, 31 pp.

Bibl. de Mons, n.° 8,127 bis du catal.

1,187. Recueil des Actes administratifs. (Mons, Chez A. Monjot, 1819 - 1825). In-8.°

Bibl. de la députation permanente du Conseil provincial du Hainaut.

A partir de l'année 1819, l'éditeur du Journal de la Province de Hainaut publia, indépendamment de ce journal, un recueil exclusivement destiné à la publication des actes administratifs. Il en paraissait un cahier ou bulletin aussi souvent qu'on pouvait en former une feuille d'impression. Ce recueil a été imprimé par Antoine Monjot jusqu'au 1.er juillet 1825, et, depuis cette époque, par M. Monjot fils, sauf les n.os 1 à 9, à partir du 30 septembre 1830, qui sont sortis des presses de Lemaire De Puydt.

Digitized by Google

Jusqu'en 1830 ce recueil n'est pas divisé en volumes, et il se compose de 223 numéros ou bulletins d'une feuille au moins d'impression chacun. Les n.os 1 à 147, comprenant les années 1819 à 1826, n'ont qu'une seule série de pagination et forment ensemble 1,232 pages; les n.os 148 à 223 qui comprennent les années 1827 à 1830 ont une pagination spéciale par année, savoir :

Année	1827	Numéros	148 à 164.	144 pp.
—	1828	—	165 à 181.	152 pp.
—	1829	—	182 à 204.	160 pp.
—	1830	—	205 à 223.	108 pp.

Chaque année une table alphabétique des matières fut publiée avec un titre destiné à réunir les actes de cette année et portant simplement ; « Province de Hainaut. — Recueil des actes administratifs. » Ces tables ont : en 1819 et 1820, XI pp ; en 1821 et 1822, X pp.; en 1823, XIII pp.; en 1824, XIV pp.; en 1825, XIII pp.; en 1826 et 1827, XIV pp.; en 1828, XIII pp.; en 1829, XII pp.; en 1830, XV pp.

Ce recueil prit, en 1831, le titre de *Bulletin administratif de la province de Hainaut* et en 1836 celui de *Mémorial administratif de la province de Hainaut*, sous lequel il continue de paraître chez M. Louis Monjot.

1,188. Huitième, neuvième et dixième questions de droit public sur les mines, faisant suite Aux sept Questions imprimées à La Haye, en Janvier 1816; Par M.r Gendebien, Membre des États-Généraux, Qui fut Rapporteur, en 1810, dans la Commission de l'Intérieur du Corps-Législatif de France, de la quatorzième Rédaction du projet de Loi sur les Mines, communiquée officieusement, deux mois avant la présentation officielle faite par M.r le Comte Regnault de Saint-Jean d'Angely, le 13 avril 1810. Mons, Imprimerie de Monjot, Libraire, rue de la Clef, N.o 19. In-8.o, 16 pp.

Ma bibl.

Les onzième, douzième et treizième questions de droit public

Digitized by Google

sur les mines par M. Gendebien ont été également imprimées par Antoine Monjot, la quatorzième est sortie en 1831 des presses de M. Monjot fils.

Jean-François Gendebien, jurisconsulte et publiciste distingué, naquit à Givet le 21 février 1753 et mourut à Mons le 4 mars 1838.

1,189. Mémoire sur la jonction du canal de Mons avec l'Escaut, par la Dendre, présenté Aux Nobles et Très-Honorables Seigneurs les États de la Province de Hainaut, En leur Session de 1819. Mons, Imprimerie de Monjot, (1819). In-8.°, 22 pp.

Ma bibl.

1,190. La chambre de commerce et des Fabriques de Mons, Aux Nobles et Très-Honorables Seigneurs les Etats du Hainaut, en leur Session de 1819. (Mémoire au sujet d'une communication à ouvrir entre le Canal de Mons à Condé et l'Escaut). (1819). In-8.°, 35 pp.

Ma bibl.

1,191. Navigation intérieure. Province de Hainaut. Mémoire par F. Paridaens, Vérificateur de l'Administration de l'Enrégistrement et des Domaines. Mons, Imprimerie de Monjot, Libraire, rue de la Clef. 1819. In-8.°, 31 pp.

Bibl. de Mons, n.° 1,857 du catal. — Ma bibl.

Ferdinand-Charles-Hyacinthe-Joseph Paridaëns, né à Mons, le 14 septembre 1785 et mort à Saint-Josse-ten-Noode, le 10 mai 1851, est auteur de plusieurs ouvrages dont le plus important est une histoire de Mons.

1,192. Projet de réglement pour les chemins vicinaux et les courans d'eau du plat-pays de la province de Hainaut, présenté à la séance des états provinciaux Du 16 Juillet 1819, par la Section de l'Intérieur. Mons, Impri-

Digitized by Google

merie de Monjot, Libraire, rue de la Clef. (1819). In-8.°, 26 pp.

Ma bibl.

1,193. Projet de règlement sur les chemins vicinaux (suivi d'un exposé des motifs présenté à l'assemblée des Etats du Hainaut, dans sa session de 1819, par M. J. Parmentier, rapporteur de la section de l'intérieur). Imprimerie de Monjot. (1819). In-8.°, 22 pp.

Ma bibl.

1,194. Catalogue des livres provenant de la bibliothèque De feue M.me la Douairière de Masnuy, née Secus. Mons, Imprimerie de Monjot. (1819). In-8.°, 42 pp.

Ma bibl.

1,195. Rapport fait A l'assemblée des États de la province de Hainaut, au nom de la section des travaux publics, Le 12 juillet 1820. Mons, Imprimerie De Monjot. (1820). In-8.°, 54 pp.

Ma bibl.

1,196. Discours prononcé a l'assemblée des états de la province de Hainaut, par M.r Matthieu, Député du District d'Asquillies (sur les logements militaires). A Mons, de l'Imprimerie de Monjot (1820). In-8.°, 13 pp.

Ma bibl.

1,197. Réglement pour la réparation et l'entretien des chemins vicinaux. A Mons, de l'Imprimerie de Monjot (1820). In-8.°, 12 pp.

Ma bibl.

1,198. Arrêté du 15 Décembre 1820, portant Instruc-

Digitized by Google

tion pour les gouverneurs dans les Provinces. Mons, Imprimerie de Monjot (1820). In-8.°, 20 pp.

Ma bibl.

1,199. Réglement pour le corps équestre de la province de Hainaut. Mons, Imprimerie de Monjot, rue de la Clef (1821). In-8.°, 15 pp.

Ma bibl.

1,200. Adresse à sa majesté; par la chambre de commerce de Mons. (Contenant des observations contre le nouveau système d'impôts proposé par le gouvernement). (1821). In-8.°, 14 pp.

Ma bibl.

1,201. A sa majesté le Roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, etc. (Adresse des États du Hainaut au sujet de l'entretien des routes de 2.e classe). Mons, Imprimerie de Monjot. (1822). In-8.°, 12 pp.

Ma bibl.

1,202. Réglement pour la réparation et l'entretien des chemins vicinaux de la Province de Hainaut. Mons, Imprimerie de Monjot. 1822. In-8.°, 14 pp.

Ma bibl.

1,203. Réglement du 28 février 1818, n.° 58, concernant la formation des États de la province de Hainaut (suivi de plusieurs décisions royales interprétatives). (Mons, Monjot, 1823). In-8.°, 24 pp.

Ma bibl.

1,204. Abrégé de l'histoire de la province de Hainaut

Digitized by Google

et du Tournaisis; Par M.r Dewez. Mons, de l'imprimerie de Monjot, 1823. In-12, 107 pp.

Ma bibl.

Une seconde édition a été imprimée chez H. J. Hoyois, en 1827.

1,205. Le modèle des instituteurs ou le pensionnat belge, histoire classique, aussi agréable qu'intéressante sous tous les rapports concernant l'éducation de la jeunesse. Par J. F. Mazion. Mons, Monjot, Imprimeur-Libraire 1823. In-12, VI-168 pp.

Bibl. de Mons, n.° 5,272 du catal. — Ma bibl.

1,206. Recueil des lois, arrêtés et instructions sur les mines, minières, carrières et usines; etc. Mons, Imprimerie de Monjot. (1824). In-8.°, titre et faux-titre 2 ff. non chiff., texte 255 pp.

Ma bibl.

Un supplément à ce recueil a été imprimé par M. Monjot fils, en 1829, in-8.°

1,207. Province de Hainaut. — Réglement Pour la Réparation, l'Entretien et la Police des Chemins vicinaux et des Courans d'eau. (Mons, Monjot, 1824). In-8.°, 15 pp.

Ma bibl.

1,208. Règlement concernant la formation des états de la province de Hainaut (approuvé par arrêté royal du 10 juin 1825). Mons, Imprimerie de Monjot, (1825). In-8.°, 27 pp.

Ma bibl.

1,209. Règlement d'administration pour le plat-pays de la Province de Hainaut (approuvé par arrêté royal du 23 juillet 1825). (Mons, Monjot, 1825). In-8.°, 28 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,210. Projet de règlement pour l'amélioration de la race des chevaux dans la province de Hainaut. Mons, Imprimerie de Monjot (1825). In-8.°, 9 pp.

Ma bibl.

1,211. Question de droit sur les mines. *Au bas de la dernière page* : Mons, Imprimerie de Monjot, rue de la Clef. In-8.°, 18 pp.

Ma bibl.

Par Jean-François Gendebien.

1,212. Traité d'arithmétique, à l'usage des élèves de la congrégation des filles du sacré cœur de Jesus. Mons, Imprimerie de Monjot. 1825. In-12, faux-titre 1 f., texte 140 pp.

Ma bibl.

1,213. Catéchisme ou sommaire de la doctrine chrétienne, etc. A Mons, Chez Monjot, Imprimenr, etc. In-12, 106 pp.

Ma bibl.

1,214. Eclaircissement touchant la dévotion au cœur de Jesus-Christ, etc. Nouvelle Édition revue et augmentée de l'abrégé de la Vie de Marguerite-Marie à la Coque. A Mons, Chez Monjot. In-8.°, 92 pp.

Ma bibl.

1,215. Histoire abrégée de l'ancien testament, Imprimée par l'ordre de Monseigneur l'Evêque d'Amiens. A Mons, Chez Monjot, etc. In-8.°, 136 pp.

Ma bibl.

1,216. Histoire du nouveau testament, Où sont con-

Digitized by Google

tenues les principales Actions de la Vie de Notre Seigneur Jesus-Christ. A Mons, Chez Monjot, etc. In-8.°, 138 pp.

Ma bibl.

1,217. Instruction pour la premiere communion. A Mons, Chez Monjot, etc. In-16, 96 pp.

Ma bibl.

1,218. Grammaire françoise à l'usage de l'hermitage de Cocar, Revue, corrigée, rectifiée et augmentée en cette nouvelle édition. A Mons, Chez Monjot, etc. In-8.°, 112 pp.

Ma bibl.

1,219. La philosophie de tous les tems et de tous les ages. Seconde édition, Avec des additions importantes. Par l'abbé Somain. A Mons, Chez Monjot. In-12, 4-111 pp. et 2 pp. non chiff.

Ma bibl.

1,220. Instruction nouvelle Pour enseigner aux Enfans à connoître le Chiffre, et à sommer avec les Jets. Nouvelle Edition. A Mons, Chez Monjot, etc. In-8.°, 32 pp.

Ma bibl.

1,221. Oraison funebre de Monsieur de Turenne. A Mons, Chez Monjot, etc. In-8.°, 60 pp.

Ma bibl.

1,222 Abrégé des principes de la grammaire française. Par M. Restaut. Nouvelle Édition. A Paris, Et se trouve à Mons, chez Monjot, etc. In-8.°, 1 f.ˡ, 2-98 pp., table 1 f.ˡ non chiff.

Ma bibl.

Digitized by Google

HENRI-JOSEPH HOYOIS (le Fils).

1798-1834.

Ce typographe, fils de Henri-Joseph Hoyois et de Marie-Joseph Foslard, naquit à Mons le 20 septembre 1773 et mourut dans la même ville le 9 octobre 1841. Il entra chez N.-J. Bocquet en 1786, pour y faire son apprentissage d'imprimeur et de libraire, et ayant fait la succession de sa grand'tante Marguerite Loir, veuve de Henri Bottin, il monta, en 1798, rue des Fripiers N.° 12 (26 nouveau), un établissement typographique qu'il transféra, plus tard, même rue N.° 24 (4 nouveau).

Henri Hoyois s'attacha plus particulièrement à l'impression des classiques à l'usage des écoles primaires et il donna à sa librairie, en 1816, le titre de Librairie d'éducation qu'elle a conservé depuis. Il édita notamment, à dater de 1817, les ouvrages de M.r G.-B.-J. Raingo qui ont puissamment contribué au développement de l'enseignement élémentaire dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas et qui ont eu un grand nombre d'éditions.

Hoyois se retira des affaires au mois de juin 1834, cédant son imprimerie à son fils Emmanuel déjà établi depuis 1828, rue des Clercs N.° 10 (17 nouveau), et sa librairie à sa fille madame Manceaux-Hoyois.

Les connaissances bibliographiques de cet imprimeur étaient

Digitized by Google

étendues et variées ; il est l'auteur de l'ouvrage suivant : *Musée bibliographique ; collection d'ouvrages imprimés et manuscrits, dont le moindre prix est de mille francs ; recueillis et publiés par H.-J. Hoyois, ancien imprimeur-libraire. Mons, typographie d'Hoyois-Derely, libraire.* 1837, in-8.° de XIV, X et 92 pp.

La Société des Bibliophiles Belges de Mons, dont il fut l'un des membres fondateurs en 1835, lui a consacré une notice biographique dans ses publications.

1,223. L'institution des enfans ou conseils d'un pere à son fils, etc. Par N. François (de Neufchâteau). A Mons, De l'Imprimerie de H. J. Hoyois, Libraire, rue des Fripiers, N.° 12. An VI de la République française (1798). In 8.°, 8 pp.

Ma bibl.

Réimprimé plusieurs fois.

1,224. Reglement du pensionnat de l'ecole centrale du departement de Jemmappes. (An VII). In-4.°, 4 pp.

Ma bibl.

1,225. Feuille décadaire du département de Jemmapes dirigée par la Société Philomatique de Mons. In-8.°

Bibl. de M. R. Chalon.

La Société Philomatique ou des Amis de l'Instruction fut fondée à Mons au mois de frimaire an VIII. Elle comptait parmi ses membres MM. Robert, professeur de belles-lettres à l'école centrale, Philibert Delmotte, bibliothécaire, Thomeret, Malghem, Flescher et Anthoine, professeurs de cette école et MM. Fourny, Pradier et Richer, qui furent les collaborateurs de la *Feuille décadaire.*

Ce journal paraissait tous les quartidis de chaque décade ; le premier numéro porte la date du 4 messidor an VIII (24 juin 1800), et le dernier celle du 4 germinal an IX (25 avril 1801).

Digitized by Google

La collection se compose de 28 numéros dont 27 de 12 pages et le dernier de 8 pp., avec une série particulière de pagination pour chacun.

Le bureau du journal se tenait à l'école centrale, rue des Ursulines, chez M. Robert, rédacteur en chef.

1,226. Couplets à l'occasion de la paix, adressés à son ami Le Citoyen Voidel, Conservateur des Hypothèques, etc., à Mons, Par le Citoyen Pagès, Parisien, âgé de 86 ans, Domicilié depuis environ 25 ans au Château de Belœil, département de Jemmappes. (1800). In-8.°, 8 pp.

Bibl. de M. l'avocat Letellier.

1,227. Coup-d'œil sur l'usage des poêles à houille, ou réponse à l'avis sur l'usage des prédits poêles. Par L. J. Mauroy, Médecin-Pensionnaire de la ville de Mons. Nivose an IX de la république (1800). In-8.°, 31 pp.

Bibl. de Mons, n.° 3,498 du catal. — Ma bibl.

L'auteur de cet opuscule, Léopold-Joseph Mauroy, docteur en médecine, naquit à Mons le 26 août 1752 et mourut dans la même ville le 11 février 1826.

1,228. Tableaux de comparaison entre les mesures anciennes du département de Jemmappes, Et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, Publiés par ordre du Préfet de ce département. Vendémiaire an X (1801). In-8.°, 110 pp. non chiff.

Ma bibl.

Cet ouvrage fut rédigé par une Commission nommée par le préfet, M. Garnier, et qui se composait de MM. Richer, ingénieur du département de Jemmapes, Anthoine, professeur de mathématiques et J. Malghem, professeur de grammaire générale à l'école centrale.

Digitized by Google

1,229. Catalogue de livres délaissés par feu Nicolas-Bonfils Pollart, dit de Warnifosse, etc. (1802). In-8.°, 40 pp.

Bibl. de Mons, n.° 8,099 du catal.

1,230. Existe-t-il des circonstances dans lesquelles les secours moraux Peuvent être considérés comme principaux moyens curatifs? ou essai Sur la Question proposée par la Société médicale de Londres, en l'année 1787, conçue en ces termes : Quelles sont les maladies qui peuvent être calmées ou guéries en excitant ou calmant des affections particulières de l'ame? Par L J. Mauroy, Médecin-Pensionnaire de la ville de Mons, Associé national de la Société de Médecine de Paris, Membre du Jury d'instruction publique. An XI (1803). In-8.°, 1 f. et 13 pp.

Bibl. de Mons, n.° 3,565 du catal. — Ma bibl.

Cet ouvrage a obtenu une mention honorable au concours ouvert par la Société Médicale de Londres.

1,231. Formularum pharmaceuticarum, codex ad usum nosocomiorum nec non indigentium ægrorum urbis Montensis. Anno Republicæ XI (1803). In-4.°, 24 pp.

Ma bibl.

Réimprimé par H.-J. Hoyois, en 1811.

1,232. Principes de la langue françoise extraits des meilleurs grammaires, et mis à la portée des Eleves. Première partie. An VI (1803). In-12, 71 pp.

Bibl de M. Henri Delmotte.

1,233. Catalogue des livres delaissés par A. Caroly,

Digitized by Google

Prêtre, ex-Jésuite, etc. (1803). A Mons, in-8.°, 1 f. et 84 pp.

Ma bibl.

1,234. Abrégé de toutes les sciences, a l'usage des enfans, Nouvelle édition, etc. Avec figures, A Mons, chez H. J. Hoyois, Imp. Lib., rue des Fripiers, n° 24. Août 1807. In-8.°, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 175 pp.

Ma bibl.

Hoyois a donné une nouvelle édition de ce livre en 1823, in-12.

1,235. Mémoire particulier pour la compagnie des produits, sous Jemmape et Quaregnon, En opposition aux demandes des Sieurs Mauroy, Ducamp, Spitaels et autres. (1807). In-4.°, 10 pp.

Ma bibl.

1,236. Mémoire à l'appui des oppositions formées par les sociétés exploitant les houillières, qui se trouvent dans les communes de Cuesmes, Jemmapes et Quaregnon, Connues sous la dénomination de Charbonnage du Flénu, aux demandes à fin de concession nouvelle de leur exploitation (1807). In-4.°, titre 1 f., et 12 pp.; Mémoire additionnel 1 f. et 16 pp.

Ma bibl.

Par Jean-François Gendebien.

1,237. Code de Commerce avec les exposés des motifs présentés au corps législatif, etc. 1807. In-12, 216 pp.

Bibl. de M. l'avocat Wery.

Digitized by Google

1,238. La Contre-Marseillaise. 1808.

Ma bibl.

Par Le Mayeur.

1,239 Mémoire sur l'avantage du mode actuel d'exploitation suivi jusqu'ici par les charbonniers du flénu, et sur les inconvénients et dangers qu'il y aurait à lui en substituer un autre (1808). In-4.°, 13 pp.

Ma bibl.

1,240. Catalogue des livres de théologie sciences et arts, Belles lettres et histoire, dont la vente se fera le 28 avril en la maison de la veuve Carion-Bocquet, etc. (1808). In-8.°

Ma bibl.

1,241. Resumé pour les charbonniers du flénu. (1809). In-4.°, 33 pp.

Ma bibl.

1,242. Observations de la société des vingt-actions sur le mémoire intitulé : Résumé pour les charbonniers du Flénu, Imprimé en mars 1809. Juillet 1809. In-4.°, 14 pp.

Ma bibl.

1,243. Très-humbles remontrances des exploitans des mines de charbon de terre dans le département de Jemmape, Présentées à Sa Majesté l'Empereur et Roi, en son Conseil d'Etat, à cause du projet d'une loi nouvelle sur les Mines. (1810). In 4.° 1 f. et 15 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

Par Nicolas-Joseph-Germain Delattre, avocat, né à Mons le 26 mai 1848, mort à Jemmapes le 9 octobre 1831.

1,244. Traité de la nature du droit de charbonnage, dans le ci-devant Hainaut. Par N. J. G. Delattre. In-8.°, 9 pp.

Ma bibl.

Hoyois a imprimé une seconde édition de cet opuscule en 1816, in-8.°, 9 pp.

1,245. Réglement de la société de l'amitié, à Mons. 1810. In-8.°, 14 pp.

Ma bibl.

1,246. Essai de refutation d'un pamphlet intitulé : Traité de la Nature du Droit de Charbonnage dans le ci-devant Hainaut. In-8.°, 18 pp.

Ma bibl.

Par Alexandre Miché, ingénieur en chef des mines du département de Jemmapes.

1,247. Feuille du département de Jemmapes. (1811). In-8.°.

Ma bibl.

La veuve Lelong ayant cessé d'imprimer ce journal, H.-J. Hoyois en continua la publication depuis le 1.er janvier 1811 jusqu'au 27 juin de la même année.

Voir n.° 1,150.

1,248. Histoire monumentaire du nord des gaules, Appuyée sur les traces marquantes et les vestiges durables des anciennes colonies qui ont illustré les Fastes Belgiques. Par J.-B. Lambiez, membre de plusieurs sociétés savantes. Tome premier. (1811). In-8.°, 324-IV pp. et 3 planches.

Ma bibl.

Digitized by Google

Le tome second n'ayant pas paru, bien qu'on en trouve des fragments dans la feuille du département de Jemmapes, Hoyois a imprimé plus tard un autre titre, que portent un petit nombre d'exemplaires, et où les mots *tome premier* ont été remplacés par l'épigraphe suivante : *Nec te pœniteat duro subiisse labori. Tibull. L.* 2.

1,249. Mémoire pour Dominique Lebourgeois contre E. Dupré, I. Warocqué et A. Fromont. 1811. In-4.°, 1 f. et 36 pp., mises du sieur Fromont 3 pp. non chiff., pièces justificatives 9 pp.

Ma bibl.

Par l'avocat Trouliez.

1,250. Precis Pour M. Edmond Dupré, et pour M. Isidore Warocqué, Négociant, etc.; Contre M. Lebourgeois, Capitaine au service de France, etc. (1811). In-4.°, 1 f. et 36 pp.; Note Additionnelle Ou Précis De Monsieur Warocqué. In-4.°, 15 pp.

Ma bibl.

Par l'avocat Jean-François Dolez.

1,251. Nouvelle architecture pratique, ou Bullet rectifié et entièrement refondu etc. etc. etc. par M. Alexandre Miché, Ingénieur en chef au Corps impérial des Mines, ancien Architecte et Inspecteur de Bâtimens, et Membre de diverses sociétés s'occupant d'Arts et Sciences. 1812. In-8.°, 1 f., XXXIII-636 pp. et 25 planches.

Bibl. de Mons, n.° 4,166 du catal. — Ma bibl.

1,252. Génie poétique de la langue française, ou Principes généraux de la Grammaire Développés par des exemples tirés de nos meilleurs Poëtes, etc. Par Jean-François

Digitized by Google

Mazion, maître de pension et auteur du Code moral de la société. 1813. In-12, titres et préliminaires 3 ff. non chiff. et 144 pp.

Bibl. de Mons, n.° 4379 du catal. — Ma bibl.

1,253. Catéchisme historique, contenant en abrégé l'histoire Sainte et la doctrine chrétienne. Par M. Fleury, etc. Nouvelle édition. 1813. In-12, 108 pp.

Ma bibl.

1,254. Instruction sur le mode d'exécution de l'Ordonnance du 11 Février 1816, relative au droit de patente. (1816). In-4.°, 64 pp.

Ma bibl.

1,255. Stances lyriques, épitre et conte en vers, par F. Paridaens. 1816. In-8.°, 16 pp.

Ma bibl.

1,256. Recueil de fables suivies D'explications Morales, propres à former l'Esprit et le Cœur des Enfans. 1816. In-12, 104 pp.

Ma bibl.

Réimprimé chez Hoyois, en 1817 et en 1820.

Les explications sont de M. Théodore-Joseph Dubuisson, né à Mons le 21 juin 1760, décédé en la même ville le 23 décembre 1836.

1,257. Leçons grammaticales extraites des meilleurs auteurs, Et destinées à apprendre aux enfans les Élémens de la Langue française, par le moyen de différentes Dictées ou Tableaux analytiques, propres au développement et à l'application des principes. Cet Ouvrage est suivi d'une instruction sur l'art de l'Écriture. Par T. J. Dubuisson, Instituteur

Digitized by Google

primaire, à Mons. (1817). In-12, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 184 pp., table et fautes à corriger 5 pp. non chiff.

Ma bibl.

Réimprimé plusieurs fois chez H. Hoyois.

1,258. Notices sur le commerce du département de Jemmape, après la paix du 30 mai 1814. Par M. D..... (Delneufcour) Juillet 1814. In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

1,259. Guerre de quatre jours dans la Belgique. Par un vieux Curé de village. (1815). In-8.°, 24 pp.

Ma bibl.

C'est une satire en vers contre Napoléon I, à l'occasion de la bataille de Waterloo.

1,260. Quelques mots d'un impot en general, et d'un impot sur le charbon de terre, D'une surveillance et d'une Administration des Mines de Charbon, d'une Ecole et d'un projet de Loi sur les Mines. Par M. Delneufcour. (1816). In-8.°, titre 1 f. et 21 pp., suite 10 pp.

Ma bibl.

1,261. Notice sur la ville de Chaleroy (sic) par Théodore-Joseph Prunieau, maire de cette ville. (1816). In-8.°, 17 pp.

Ma bibl.

1,262. Réfutation du système adopté, dans les questions de droit-public sur les mines, imprimées à La Haye, en janvier 1816, à l'égard du droit d'extraction des mines de charbon en Hainaut. Par N.-J.-G. Delattre, Ancien Conseiller à la cour, à Mons. 1816. In-8.°, 28 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,263. Mémoire sur les houillieres des provinces de Hainaut, Namur, Liege et Limbourg; sur les Charbons qu'on en extrait, et sur leur circulation et consommation. Avril 1816. In-8.°, 39 pp.

Ma bibl.

1,264. Adresse à sa majesté le roi des Pays-Bas, présentée au nom des propriétaires des houilleres de la province de Hainaut, A l'Audience Royale du 7 Mai 1816, à la Haye. *(Contre l'impôt projeté sur les houilles.* 1816). In-4.°, 7 pp.

Ma bibl.

1,265. Petition aux états-généraux, assemblés en session ordinaire à la Haye, présentée par les propriétaires Exploitant les Mines de Houilles de la Province de Hainaut, en Juin 1816. *(Contre l'établissement d'un impôt sur les houilles.* 1816). In-4.°, 19 pp.

Ma bibl.

1,266. Épitre de Corinne à Osvald, par F. Paridaens. 1817. In-12, 11 pp.

Ma bibl.

1,267. Votum pro primogenito serenissimi Belgarum principis hæreditarii filio recèns orto. (1817). In-4.°, 4 pp.

Ma bibl.

1,268. Memoire pour la société de la vieille pompe-à-feu du Buisson sur Hornu, contre la société du nord d'Hornu et Wasmes, dite Champré. An 1817. In-4.°, 55 pp.

Ma bibl.

Par l'avocat Jean-François Dolez.

1,269. Demande de la jonction du canal de Mons avec

Digitized by Google

l'Escaut, Dans la Direction sur Ath et la Dendre, par les seuls et vrais interessés au commerce sur ce canal, présentée à sa majesté au nom des pétitionnaires, le 24 Septembre 1817, Par Mr. Delneufcour. Suivie de Notes, d'un Discours d'un Député, en Séance des Etats, d'un Tableau des intérêts et d'une Carte des bords du Canal. (1817). In-8.°, titre 1 f., texte 20 - 11 pp., et 3 pp. non chiff.

Ma bibl.

1,270. Quelques idées d'un négociant Sur le Projet de jonction du Canal de Mons à l'Escaut. (1817). In-8.°, 8 pp.

Bibl. de Mons, n.° 1,855 du catal. — Ma bibl.

Par N.-J. Delattre, avocat, ancien conseiller.

1,271. Opinion de M.r Delneufcour, Sur les Projets de Jonction du Canal de Mons avec l'Escaut, ou par Ath ou par Antoing. (1817). In-8.°, 4 pp.

Ma bibl.

1,272. Réfutation de l'opinion de M.r Delneufcour, Que je lui ai adressée le 15 Août 1817, sur le canal de jonction vers Ath. (1817). In-8.°, 11 pp.

Ma bibl.

Par M. Larivière, ancien inspecteur - général des travaux publics.

1,273. Un mot sur la jonction du canal de la Haine à l'Escaut, et de l'importance des canaux. In-8.°, 11 pp.

Bibl. de Mons, n.° 1,858 du catal. — Ma bibl.

Par P.-J. Delneufcour.

1,274. Reponse pour le Sieur Jean-Baptiste André, et la Dame Angélique-Françoise-Josephe Leblud, Son Epouse,

Digitized by Google

contre Le Sieur Dominique-Joseph Wery, et la Dame Jeanne-Louise Leblud, son Epouse, Avril 1818. In-4.°, titre 1 f. et 45 pp.

Ma bibl.

Par l'avocat J.-B. Petit.

1,275. Vocabulaire des mots homonymes les plus usités, accompagnés d'exemples choisis, relatifs à leurs différentes significations, ou mots qui offrant le même son à l'oreille, présentent une signification différente. 1818. In-12, 118 pp.

Bibl. de M. Henri Delmotte.

Par T.-J. Dubuisson.
Réimprimé par H. Hoyois en 1821 et en 1825.

1,276. Du grisoux et des moyens de préserver les mines de houille de son inflammation, ou Résumé des Observations qui ont conduit à la découverte des Lampes de sûreté, inventées par M.r Davy, propres à éclairer les travaux, ainsi que les ouvriers, dans les mines de houille, en les préservant des explosions du gaz inflammable, (dit grisoux) auxquelles ils sont exposés par l'ancien mode d'éclairage. Publié par les soins de la Chambre de Commerce et des Fabriques de Mons, avec des notes et des résultats d'expériences fournis par M.r Gossart, Président de ladite Chambre, et Pharmacien adjoint au Jury de Médecine de la Province de Hainaut. 1818. In-8.°, 27 pp, la dernière chiffrée par erreur 26, une planche et explications 2 pp. non chiff.

Ma bibl.

1,277. Traité d'arithmétique à l'usage des écoles moyennes

Digitized by Google

et primaires. Première partie. 1818. In-8.°, titres et préliminaires 5 ff. non chiff., texte 95 pp.

Ma bibl.

Cet ouvrage qui a été plusieurs fois réimprimé est de MM. Maximilien Malbrenne et Germain-Bénoit-Joseph Raingo, professeurs au collége de Mons. La seconde partie a paru chez le même imprimeur en 1819, in-8.°, IV - 116 pp.

1,278. Essai d'un projet de réglement pour les chemins vicinaux et les courans d'eau de la province de Hainaut. (présenté à l'assemblée des Etats du Hainaut le 6 juillet 1841). Par J.-F. Senault, Avocat, Inspecteur-Voyer de l'Arrondissement de Mons. (1819). In-8.°, 1 f. et 43 pp.

Ma bibl.

Jean-François Senault, né à Mons le 20 janvier 1780, mort dans la même ville le 15 juin 1858.

1,279. L'esprit de la bonne société. Lettres à Eugénie. Par Jean-François Mazion. 1819. In-16, 106 - IV pp.

Ma bibl.

1,280. Réglemens d'ordre et de police intérieurs pour le collège et le pensionnat de la ville de Mons. 1819. In-8.°, 33 pp., table 1 p. non chiff.

Ma bibl.

1,281. Nouveau cours de rhétorique à l'usage des jeunes gens qui se destinent à la chaire ou au barreau. Par Aug. Sotteau, chanoine régulier du ci-devant monastère d'Oignies, chanoine honoraire de la Cathédrale de Namur et professeur de Rhétorique à l'Athénée. 1819. In-12.

Digitized by Google

2 vol. I titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 379 pp., table 3 pp. II 402 pp., table 3 pp.

Bibl. de M. Ad. Mathieu.

Sotteau, Augustin-Hyacinthe-Joseph, né à Mons le 24 décembre 1768, mort à Namur le 29 novembre 1828.

1,282. Vœu des anciens états du Hainaut pour la jonction de la Haine avec l'Escaut, par la Dendre, et étonnantes tentatives opposées à ce vœu. Opuscule faisant suite à la demande des vrais intéressés au commerce du canal de Mons. Par M. Delneufcour. 1819. In-8.°, 1 f. et 20 pp.

Ma bibl.

1,283. Rapport du collége à la session des états provinciaux du Hainaut, en Juillet 1819, sur la navigation et les projets de canaux. 1819. In-8.°, 1 f. et 16 pp.

Ma bibl.

1,284. La Chambre de commerce et des fabriques de Mons aux nobles et très honorables seigneurs des Etats du Hainaut, en leur session de 1819. (1819). In-8.°, 35 pp.

Ma bibl.

1,285. Tracé de la tenue extraordinaire de la R.·. □ .·. de la concorde, à l'Or .·. de Mons, du 18.me jour du 3.me mois de l'an 5819. (*A l'occasion de la visite faite à la loge de Mons par le prince héréditaire des Pays-Bas, Guillaume d'Orange-Nassau, le* 18 *mars* 1819). In-8.°, 1 f. et 16 pp.

Ma bibl.

1,286. Ode sur la charité maçonnique, couronnée au concours de la R.·. □ des trois niveaux, O.·. d'Ostende.

Digitized by Google

le 27.me jour du 10.e mois de l'an de la V .·. L .·. 5,819. Par Le F .·. François, M .·. A La R .·. □ de la concorde, O .·. de Mons. (1819). In-8.°, 7 pp.

Ma bibl.

1,287. Bibliothèque des instituteurs, ouvrage utile à tous ceux qui sont chargés directement ou indirectement de l'éducation de la jeunesse. MDCCCXIX — MDCCCXXXIV. In-8.°, 16 tomes. I. (1819) 243 pp. et 1 p.; II. (1820) 282 pp. 2 et 4 pp.; III. (1821) 284 pp.; IV. (1822) 2 ff., 283 pp. et 1 p. non chiff.; V. (1823) 279 pp., 8 pp. et 1 p. non chiff.; VI. (1824) 284 pp., 7 pp., 1 p. non chiff. et 11 p.; VII. (1825) 463 pp. et 8 pp.; VIII (1826). 474 pp.; IX. (1827) 463 et 5 pp.; X. (1828) 473 et 7 pp.; XI. (1829) 480 pp.; XII. (1830) 444 pp.; XIII (1831) 352, 4, 32 et 8 pp.; XIV. (1832) 384 pp. et 1 p. non chiff.; XV. (1833) 240 pp., 20 pp. et 64 pp.; XVI. (1834) 168 pp.

Ce recueil publié par M. G.-B.-J. Raingo, parut avec le titre ci-dessus, d'abord six fois l'an par cahiers de trois feuilles d'impression se succédant de deux mois en deux mois, ensuite, à dater du 1er janvier 1825, par livraisons mensuelles de deux feuilles d'impression avec le titre de : *Bibliothèque des instituteurs primaires, journal officiel de l'instruction moyenne et primaire dans les provinces Wallones.*

En 1841, M. Raingo eut l'intention de reprendre cette publication interrompue depuis 1834, mais il n'en fit paraître qu'une livraison de 16 pp. sortie des presses de M. Manceaux-Hoyois.

1,288. Mercure surveillant. 1820-1821. In-f.°

Ma bibl.

Ce journal quotidien, dont le premier n.° fut publié à Mons le

Digitized by Google

15 juin 1820, avait pour éditeur-propriétaire M. Silvain Levenbach, né à Sittard (Duché de Limbourg), mort à Mons le 4 avril 1824, à l'âge de 37 ans. Il a cessé de paraître le 31 décembre 1821, époque où il fut réuni au journal de la province de Hainaut. Produit d'une fusion du *Surveillant* qui se publiait à Bruxelles et du *Mercure* qui paraissait à Liége, le *Mercure-Surveillant* fut successivement imprimé dans ces deux villes, puis à Mons.

Cette feuille était patronée par le gouvernement hollandais.

1,289. Mémoire pour la dame Jeanne-Baptiste Merlin, veuve de Bernard-Joseph Cordier, négociante, demeurant à Mons, appelante, contre monsieur le gouverneur de la province de Hainaut, intimé. (1820). In-4.°, 50 pp.

Ma bibl.

1,290. Des batimens et enclos sur les mines concédées, ou examen d'une question y relative, à l'usage du propriétaire de la surface et du mineur. Par M. Delneufcour, Ancien Administrateur, etc., Juge à Mons, Propriétaire de surface et intéressé dans une Houillière. (1820). In-8.°, 1 f. et 93 pp.

Bibl. de Mons, n.° 2,434 du catal. — Ma bibl.

1,291. Cacographie ou recueil de phrases à corriger, rangés selon l'ordre grammatical, par tableaux adaptés à la méthode démonstrative et simultanée, Par T.-J. Dubuisson, instituteur-primaire, professeur de grammaire française, à l'école normale de la province de Hainaut. (1820). In-12, 1 f. et 75 pp.

Ma bibl.

Réimprimé plusieurs fois par H.-J. Hoyois.

Digitized by Google

1,292. Réglement pour l'académie des arts, érigée en la ville de Mons. (1820). In-8.°, 14 pp.

Ma bibl.

1,293. Discours prononcé par N.-J.-G. Delattre, echevin de la ville de Mons, à la rentrée des élèves à l'étude du dessin En 1820. (1820). In-8.°, 10 pp.

Ma bibl.

1,294. Observations sur quelques opinions émises dans la discussion du réglement pour les chemins vicinaux projetté par les états de Namur, en 1819, et adopté par ceux du Hainaut, en leur session de 1820. Par N.-J.-G. Delattre, échevin de la ville de Mons. 1820. In-8.°, 25 pp.

Ma bibl.

1,295. Réglement pour la composition de la régence de Mons, province de Hainaut. (Approuvé par arrêté royal du 19 mai 1820). In-8.°, texte 47 pp., table 1 p. non chiff., modifications et interprétations émanées depuis la date du réglement des régences: supplément n.° un 8 pp.; supplément n.° deux 4 pp. non chiff.

Ma bibl.

1,296. Mémoire présenté aux états de la province de Hainaut, par le collège des bourgmestre et échevins de la ville de Mons, au sujet de quelques doutes élevés relativement à l'administration des établissemens de charité. (1820). In-8.°, 24 pp.

Ma bibl.

1,297 Cours complet d'instruction primaire à l'usage des enfants des deux sexes par G.-B.-J. Raingo, régent au

Digitized by Google

Collége de Mons; Professeur de mathématiques, d'Histoire, de Géographie, etc., à l'école normale de la Province de Hainaut.

N.° 1. Cours pratique de lecture d'après les nouvelles méthodes, 1 re Partie. 1820. In-8.°, 32 pp.

N.° 2. Idem. 2.e partie. 1820. In-8.°, 32 pp.

N.° 3. Abrégé de l'histoire sainte, 1821. In-12, 32 pp.

N.° 4. Arithmétique élémentaire, 1820. 64 pp.

N.° 5. Grammaire des Commençans aussi complète que celle de Letellier et de Lhomond, 1820. 64 pp.

N.° 6. Syntaxe Française, 1822. In-12.

N.° 7. Historiettes morales, à la portée des enfants, 1.re partie, 1821. In-12, 32 pp.

N.° 8. Idem. 2.e partie, 1821. In-12.

N.° 9. Notions élémentaires de géographie, avec 2 cartes enluminées, 1821. In-12.

N.° 10. Géographie des Pays-Bas, avec une carte enluminée, 1822. In-12.

N.° 11. Lectures morales à l'usage des écoles inférieures, 1.re partie. 1828. In-12, 60 pp.

N.° 12. Idem. 2.e partie, 1828. In-12, 60 pp.

N.° 14. Petite cosmographie.

Ma bibl.

Cet ouvrage a eu un grand nombre d'éditions.
Le numéro 13 n'a pas été publié.

1,298. Nouvelle géographie élémentaire, par G.-B.-J. Raingo, avec 4 cartes enluminées. 1821. In-12.

Réimprimé plusieurs fois.

1,299. Observation pratique sur l'ophthalmie qui règne

Digitized by Google

parmi les soldats de l'armée du royaume des Pays-Bas, par le docteur Delemarre, chirurgien-major de la 3.me division d'infanterie. 1821. In-8.°, 13 pp.

Ma bibl.

1,300 Traité médico-légal sur les blessures graves et mortelles de nécessité, et sur les blessures graves et mortelles par accident, principalement à l'usage des médecins et chirurgiens assermentés pour les visites judiciaires. Par L. Descamps, de Jemmappes, docteur en médecine, membre d'une société médico-chirurgicale, etc. 1821. In-8.°, 65 pp.

Ma bibl.

1,301. Tracé de la tenue extraordinaire de la R.·. □ .·. de la concorde, a l'or .·. de Mons, du 27.me jour du 4.me mois de l'an 5,821. (*Au sujet de la fête jubilaire des* FF .·. *Nickmilder et Em. Duval.* 1821). In-8.°, 31 pp.

Ma bibl.

1,302. Projet de réglement pour les coupes de bois appartenant aux communes ou établissemens publics. Juillet 1821. In-8 °, 12 pp.

Ma bibl.

1,303. Histoire de la province de Hainaut, ouvrage rédigé pour l'instruction de la jeunesse, par J.-F. Mazion. 1822. In-8.°, VIII - 160 pp. chiff. de 13 à 172.

Bibl. de Mons, n.° 2,231 du catal. — Ma bibl.

1,304. Livret à l'usage des commençans, avec 30 figures. Par G.-B.-J. Raingo. 1822. In-12.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,305. Chartes du Hainaut de l'an 1200, en langue gauloise, françoise et latine, avec des notes sur la nature allodiale du pays et comté de Hainaut, sur son ancienne législation, sur les attributions du magistrat de la ville de Mons, et sur la composition et les pouvoirs des états de la province jusqu'en 1794, dédiées Aux Jurisconsultes et aux Historiens, Par N.-J.-G. Delattre, ancien conseiller à la cour à Mons, échevin de ladite ville. 1822. In-8.°, 154 pp.

Bibl. de Mons, n.° 2,352 du catal. — Ma bibl.

1,306. Observations sur l'écrit intitulé : Mémoire au roi, par les Propriétaires des Chaufours de Tournay. Janvier 1822. In-4.°, 14 pp.

Ma bibl.

1,307. Tracé de la tenue extraordinaire de la R.·. □.·. de la concorde, a l'or.·. de Mons, du 3.e jour du 7.me mois de l'an de la V.·. L.·. 5821. Or.·. de Mons 5822. (1822). In-8.°, 16 pp.

Ma bibl.

1,308. Satire première, sur le dix-neuvième siècle, adressée à Monsieur le Comte Darcourt. MDCCCXXII. In-8.°, 1 f. et 8 pp.

Ma bibl.

Cette satire, signée par l'Ermite de la Berlière, est de François-Joseph-Narcisse Robert Baron de Saint-Symphorien.

L'auteur, né à Chimai le 24 novembre 1780, est décédé à Damerie, hameau de Grandmetz, le 18 avril 1834; il composa un assez grand nombre de poésies fugitives dont la plupart sont restées inédites.

Digitized by Google

1,309. Beautés de l'école des mœurs, ou maximes de l'honnête homme; ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse. 1824. In-12, 142 pp.

Ma bibl.

Réimprimé plusieurs fois.

1,310. Reglément de la Société philharmonique de l'union. 1823. In-8.°, 10 pp.

Ma bibl.

1,311. Exhaure ou dessèchement des houillières et description du flénu avec ses accidens, utiles à quelques-uns et intéressans pour tous. 1823. In-8.°, titre et faux-titre 2 ff. non chiff., texte IV-114 pp.

Ma bibl.

Par P.-J. Delneufcour.

1,312. Principes de la langue française, sur un nouveau plan, A l'usage des écoles moyennes et primaires. Par V.-J. Van Der Elst, Instituteur à Cuesmes. 1824. In-8.°, 1 f. et 30 pp.

Ma bibl.

1,313. Exercices d'orthographe, de syntaxe,de prononciation et de ponctuation, etc. Ces exercices sont suivis d'un Vocabulaire d'Homonymes. Par V.-J. Van der Elst, Instituteur. In-12, 8 et 100 pp.

Ma bibl.

1,314. Réglement pour l'administration de la ville de Mons, province de Hainaut. (Approuvé par arrêté royal du 22 janvier 1824). 1824. In-8.°, 65 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,315. Catalogue des livres de M. le conseiller N.-J.-G. Delattre. 1824. In-8.°

Ma bibl.

1,316. Catalogue des livres doubles de la Bibliothèque publique de la ville de Mons. 1824. In-8.°, 21 pp.

Ma bibl.

1,317. Cours théorique et pratique de la langue hollandaise, Par le Professeur G.-B.-J. Raingo. — Le langage est un des moyens les plus puissants pour unir les cœurs et créer un esprit national. — M DCCC XXIV In-8.°, XII - 327 pp.

Ma bibl.

Réimprimé en 1826 par H.-J. Hoyois, in-8.°, 2 vol., et en 1829 par Hoyois-Derely, in-8.°

1,318. Instruction sur le nouveau système des poids et mesures. 1824. In-8.°, 27 pp.

Bibl. de Mons, n.° 1,909 du catal. — Ma bibl.

Par G.-B.-J. Raingo.

1,319. Solutions des exercices et des problèmes compris dans les deux parties du traité élémentaire d'arithmétique, Par G.-B.-J. Raingo, 1824. In-8.°, 60 pp.

Bibl. de Mons, n.° 3,788 du catal.

Réimprimé par H.-J. Hoyois en 1829, in-8.°, 2 vol.

1,320*. Nouvelle grammaire française, théorique et pratique, particulièrement rédigée pour les écoles wallones; par G.-B.-J. Raingo. 1825. In-12.

Réimprimé plusieurs fois par H.-J. Hoyois.

1,321. Précis de l'histoire des Pays-Bas, à l'usage des écoles moyennes et primaires; par G.-B.-J. Raingo.

Digitized by Google

1825. In-12, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 188 pp.

Bibl. de M. Léopold Devillers.

Réimprimé plusieurs fois par H.-J. Hoyois.

1,322. La nouvelle Cacographie composée de phrases morales et historiques, rangées selon l'ordre grammatical, ou exercices sur l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation. 1825. In-12, 154 pp.

Ma bibl.

1,323. Evaluation des monnaies des ci-devant Pays-Bas autrichiens, de Liège et de Luxembourg, en nouveaux florins des Pays-Bas, en francs et en argent courant de Brabant; etc. (1825). In-8.°, titre 1 f. et 28 pp. la dernière non chiff., supplément 20 pp.

Ma bibl.

1,324. Nouvelle évaluation, d'après l'arrêté du 8 décembre 1824, des monnaies des ci-devant Pays-Bas autrichiens, etc. Avec Empreintes. (1825). Pet. in-8.°, 28 pp.

Ma bibl.

1,325. Le dragon. (1825-1826). In-4.° et in-f.°

Bibl. de Mons, non catalogué. — Ma bibl.

Ce journal parut d'abord deux fois par semaine, puis trois fois, à partir du 1.er octobre 1825. Le premier numéro porte la date du 9 juillet 1825, le dernier celle du 31 mars 1827.

MM. Henri Delmotte, Victor François, Auguste Defontaine et Adolphe Grart d'Affignies furent les principaux collaborateurs de cette feuille périodique jusqu'au 26 octobre 1826, époque où M. Valentin Van der Elst en prit la direction et la rédaction.

Ce journal fut imprimé par H.-J. Hoyois, depuis sa fondation

Digitized by Google

jusqu'au 21 décembre 1826 inclusivement, et par Adolphe Piérart, depuis cette date jusqu'à la fin de sa publication.

1,326. Rapport du gouverneur de la province de Hainaut, prononcé à l'ouverture de la Session des Etats, le 4 juillet 1826, imprimé d'après la résolution prise en séance du même jour. (1826). In-8.°, 48 pp.

Ma bibl.

1,327. Principes de lecture et d'écriture; à l'usage des écoles primaires. Par T.-J. Dubuisson, instituteur-primaire, Professeur à l'école normale de la province de Hainaut. 1826. In-12, 31 pp.

Ma bibl.

1,328. Choix de lectures morales et historiques, propres a former le cœur et l'esprit de la jeunesse. A l'usage des Écoles Primaires. Par T.-J. Dubuisson, instituteur-primaire, professeur à l'école normale de la province de Hainaut. 1826. In-12, 2 ff. et 68 pp.

Ma bibl.

1,329. Lectures choisies pour les élèves de la classe supérieure dans les écoles primaires. Par G.-B.-J. Raingo. Tome 1.er Lectures morales. 1826. In-12, 132 pp.

Bibl. de Mons, n.° 1,768 du catal.

Réimprimé plusieurs fois.

1,330. Mémoire sur l'importance et l'organisation des écoles moyennes. (1826). In-8.°, 12 pp.

Bibl. de M. Henri Delmotte.

Par M. G.-B.-J. Raingo.

1,331. Collection de Vues prises dans l'ancienne enceinte

Digitized by Google

et dans les environs de la ville de Mons; dessinées et lithographiées par G. L'Heureux, Peintre et Dessinateur. 1826. 20 lithographies et 40 pp. de notices historiques.

Ma bibl.

Tiré à 50 exemplaires seulement.

Les notices historiques sont de M. Adolphe Demarbaix, aujourd'hui conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, et de feu Louis Fumière, auteur d'un résumé de l'histoire de Mons.

1,332. Catalogue de livres (de la bibliothèque de M. Henri Flescher, ancien bailli d'Harchies). (1826). In-8.° 24 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

1,333. Cacographie rangée selon l'ordre grammatical, ou exercices français sur l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation; à l'usage des maisons d'éducation. Par P.-L. Campion, instituteur primaire, à Mons. 1827. In-12, 72 pp.

Ma bibl.

1,334. Exercices cacographiques, avec le corrigé, par P.-L. Campion, instituteur. 1827. In-12.

Ma bibl.

1,335. Abrégé de Mythologie, contenant en outre les animaux, les arbres et les plantes consacrés aux divinités; les symboles des animaux, et les emblêmes des arbres, des plantes et des couleurs; à l'usage des maisons d'éducation. 1827. In-12.

Ma bibl.

1,336. Précis de l'histoire littéraire des Pays-Bas par De Siegenbeek. 1827. In-12.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,337. Abrégé de l'histoire de la province de Hainaut et du Tournaisis; par M. Dewez. Seconde édition, revue et corrigée. 1827. In-12, 104 pp.

Ma bibl.

La première édition est sortie des presses de A. Monjot. Voir n.° 1,204.

1,338*. Nieuw nederduitsch leesboekje, tengebruike der Lagere Scholen; door P.-L. Campion, schoolmeester, te Bergen. (Nouveau petit livre de lecture hollandais, à l'usage des Écoles Primaires; par P.-L. Campion, instituteur primaire.) 1827. In-12 à deux colonnes, en français et en hollandais, titre et faux-titre 2 ff. non chiff., texte 68 pp.

1,339. Le mentor des enfants et des adolescents, ou maximes, traits d'histoire et fables en vers, propres à former l'esprit et le cœur de la jeunesse. 1827, In-12, 200 pp.

Ma bibl.

Réimprimé plusieurs fois.

1,340. Tracé de la tenue extraordinaire de la R.·. □.·. de la Concorde à l'O.·. de Mons, du 5e j.·. du 2me M.·. de l'an de L.·. V.·. L.·. 5827, ayant pour objet la pompe funèbre du tr.·. ill.·. f.·. Du Pré, ancien vén.·. O.·. de Mons. (1827.) In-8.°, 32 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,263 du catal. — Ma bibl.

1,341. La syntaxe enseignée par une nouvelle méthode, mise à la portée des élèves des écoles primaires, par T.-J. Dubuisson, Instituteur primaire, Professeur à l'Ecole Normale de la province de Hainaut. 1827. In-8.°, titre et pré-

Digitized by Google

liminaires 2 ff. non chiff., texte 80 pp; Deuxième Partie, Exercices. (1828). II-84 pp.

Ma bibl.

1,342. Recueil de dialogues, proverbes et expressions propres à la langue Hollandaise; suivi de quelques historiettes, bons-mots et anecdotes; par Ch. De Grave-Gantois, Instituteur et Maître de langues. 1828. In-8.°, 2 ff. et 63 pp. (En français et en hollandais).

Ma bibl.

1,343. Traité élémentaire de dessin linéaire et de Géométrie pratique, extrait des meilleurs auteurs; Par Ph. Neute, Instituteur en chef de l'École gratuite de la ville de Mons. 1828. In-8.°, 79 pp., errata et table 3 pp. non chiff., et 7 planches lithographiées.

Bibl. de Mons, n.° 3,828 du catal. — Ma bibl.

1,344. Deux mots à l'industriel à propos de l'ouvrage de M. Neute. (1828). In-8.°, 1 f. et 9 pp.

Bibl. de Mons, n.° 3,829 du catal. — Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

1,345. Société d'horticulture de la ville de Mons. (1828-1834). In-8.°

Ma bibl.

Fondée à Mons, le 28 mai 1828, par l'initiative de quelques amis de Flore, et sous le patronage de l'administration communale, cette société eut pour premier président M. le Baron Théodore Tahon De la Motte, bourgmestre de Mons. Elle a pour but de développer dans cette ville et ses environs, le goût de la culture des fleurs. Deux expositions publiques ont lieu chaque année, l'une au printemps, l'autre à l'automne, et des médailles

Digitized by Google

sont décernées en prix aux concurrents. La première de ces expositions s'est ouverte le 8 juin 1828.

Depuis sa fondation, la société a publié tous les ans les comptes-rendus de ses expositions, qui ont été imprimés par Henri Hoyois jusqu'en 1834, par Hoyois-Derely jusqu'en 1838, par Adolphe Piérart jusqu'en 1850, et par la veuve de ce dernier jusqu'aujourd'hui.

1,346. Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, dans la province de Hainaut. (Règlement provisoire arrêté par la Commission provinciale d'instruction, à Mons le 17 avril 1828). (1828). In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

Cette société se constitua à Mons, le 24 octobre 1828; elle avait pour but de favoriser l'introduction des bonnes méthodes d'enseignement et de faciliter l'acquisition, à prix réduit, des ouvrages les plus propres à propager les connaissances utiles. Elle a cessé d'exister en 1830.

1,347. Province de Hainaut. Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire. (Règlement définitif arrêté en assemblée générale le 4 juin 1829, avec le rapport de la commission et la liste des souscripteurs). (1829). In-8.°, 8, 7 et 12 pp.

Ma bibl.

1,348. Maitre Pierre ou le savant de village. Entretien sur la Physique. 1829. In-8.°, 72 pp.

Ma bibl.

1,349. La journée ou l'emploi du temps. Ouvrage contenant les premiers éléments des connaissances utiles à la première enfance; par Jauffret. 1829. In-18.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,350. L'orthographe enseignée par une nouvelle méthode, composée de phrases morales et historiques. Par T.-J. Dubuisson. 1830. In-12, IV - 44 pp.

Ma bibl.

1,351. Documents historiques sur la révolution belge de 1830, imprimés par H -J. Hoyois[1].

1.er SEPTEMBRE 1830. — Proclamation (adressée aux habitants par le conseil de régence de la ville de Mons pour les engager à se mettre en garde contre les menées des agitateurs). In-f.°

19 SEPTEMBRE. — Ordonnance sur la réorganisation de la garde urbaine. In-4.°, 8 pp.

20 SEPTEMBRE. — Plan d'organisation de la garde urbaine de la ville de Mons. In-f.°

1,352. Province de Hainaut. — Congrégation jésuitique. — Des faiseurs orangistes et de leur influence. (1831). In-4.°, 6 pp.

Ma bibl.

L'auteur de cet écrit, Alexis-Joseph Delcourt, né à Mons le 26 octobre 1782, décédé en cette ville le 21 mai 1850, se plaint avec aigreur de la perte de son emploi au gouvernement provincial du Hainaut.

1,353. Conduite à tenir pour se preserver du choléra. (1832). In-8.°, 16 pp.

Ma bibl.

1,354. Cours complet d'arithmétique élémentaire et raisonnée, à l'usage des jeunes Belges; Par F.-J.-X. Navez,

1 Ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

professeur de mathématiques au pensionnat du Rœulx. MDCCCXXXIII. In-8.°, VIII-227 pp.

Ma bibl.

1,355. Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Degorge, sénateur, et autres particuliers. (1833). In-8.°, 14 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

1,356. Géographie spéciale de la Belgique, Par G.-B.J. Raingo. 1834. In-12, 1 f. et 25 pp., questions 1 p.

Ma bibl.

1,357. Exposé sur l'établissement, dans le royaume des Pays-Bas, d'une Banque Hypothécaire. Par Jean-François Mazion, Directeur de l'Académie d'éducation Civile et Commerciale, établie à Mons depuis 1804. In-8.°, 18 pp.

Bibl. de Mons, n.° 1900 du catal. — Ma bibl.

1358. Instruction nouvelle pour enseigner aux enfans a connoitre le chiffre et a sommer avec les jets. Nouvelle édition, revue et corrigée. Avec permission. In-12, 32 pp.

Ma bibl.

1,359. Catalogue d'une belle collection de livres de jurisprudence, d'histoire, de littérature, provenant de la bibliothèque de M. Winant. In-8.°, 24 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

AUGUSTE-JOSEPH LELONG

(la Veuve).

1800-1834.

Marie-Angélique-Agnès Empain, veuve d'Auguste-Joseph Lelong, naquit à Mons le 2 avril 1765 et mourut dans la même ville le 19 janvier 1834.

A la mort de son mari, au mois de juillet 1800, elle prit la direction de l'établissement typographique créé par celui-ci, et auquel succéda en 1834 son fils Jean-Joseph Lelong, qui l'exploite encore aujourd'hui.

Elle occupa presqu'exclusivement l'activité de ses presses, depuis 1818 jusqu'au jour de son décès, à l'impression des actes de l'administration communale de Mons.

1,360. Introduction à la lecture; ou Principes simples et faciles, qu'on ne peut trop répéter aux jeunes éleves; pour les faire lire en très-peu de temps. En faveur des pauvres de l'École Dominicale, rétablie à Mons, sous la protection de M. François-Joseph Hirn, Evêque du Diocese de Tournai, et sous celle de M. Garnier, Préfet du dépar-

Digitized by Google

tement de Jemappes. A Mons, Chez la veuve A.-J. Lelong, Imprimeur-Libraire, rue de la Chaussée, N.° 22. (1800). In-12, 24 pp.

Ma bibl.

1,361. Grammaire française, Donnant l'intelligence de cette langue, pour la savoir parler et écrire sans autre étude précédente que d'avoir appris à lire. Nouvelle édition. etc. A l'usage des étudians du collège d'Houdain, à Mons, Et de tous ceux qui aiment d'avoir des idées justes des principes du langage. Par M. Dujardin, ancien Professeur. (1801). In-12, 116 pp., Règles de la bienséance 28 pp.

Ma bibl.

1,362. Simonis Verepæi syntaxis, Perspicuis exemplis, lectissimisque Scriptorum sententiis illustrata, sive latinæ grammaticæ liber III. In usum Studiosæ Juventutis. Editio postrema et correctior, cui summa nunc manus addita. (1802). In-8.°, 176 pp., Extensio kalendarum, etc. 13 pp. non chiff., Errata 1 p.

Ma bibl.

1,363. Instruction contenant les devoirs, privileges et indulgences des confreres du saint scapulaire de notre-dame du Mont-Carmel. (1803). In-12, 23 pp.

Ma bibl.

1,364. Pratique de piété à l'usage des fideles de la paroisse de sainte Waudru. M.DCCC.IV. In-12, 108 pp.

Ma bibl.

1,365. La Clef de l'histoire monumentaire du nord

Digitized by Google

des gaules, etc. Par J.-B. Lambiez, dit le Pere Grégoire, Membre de plusieurs sociétés savantes. (1805). In-8.°, 31 pp.

Ma bibl.

1,366. Heures chrétiennes, A l'usage des Colleges, etc. (1806). In-8.°, titre et préliminaires 12 ff. non chiff., texte 311 pp., la dernière non chiff.

Ma bibl.

1,367. Feuille de Mons et département de Jemmapes. In-8.° (1806).

Ma bibl.

Voir n.° 1150.

1,368. Instruction pour les confreres et les consœurs de l'archiconfrérie du très-saint sacrement, En l'Eglise paroissiale et ancienne collégiale de Sainte Waudru, à Mons. 1806. In-16, 44 pp.

Ma bibl.

1,369. Le petit office de la providence En latin et en français. etc. 1809. In-16, 1 f. VIII-165 pp.

Ma bibl.

1,370. Code moral de la société, Ou Maximes propres à l'Éducation de la Jeunesse de l'un et de l'autre sexe. Par Jean-François Mazion. Seconde Édition, revue, corrigée et augmentée. An 1809. In-12, 1 f. IX-187 pp.

Ma bibl.

La première édition a paru à Bruxelles chez André Leduc, en l'an XII (1804). In-8.°

Digitized by Google

1,371. Traité d'assurance et conventions entre des marchands de charbon de terre des bords de la Haine; Avec le décret du 26 juin 1810. In-4.°, 8 pp.

Ma bibl.

1,372. Le lumeçon, poëme burlesque. In-8.°, 4 pp.

Bibl. de M. Henri Delmotte.

Par M. Motte, avocat, puis juge de paix, à Mons.

1,373. Catalogue des livres De médecine, etc., qui se vendront en la maison de madame la veuve Capiaumont, etc. (1810). In-8.°, 1 f. et 28 pp.

Ma bibl.

1,374. Catalogue des livres de feu M. Empain, recteur de Saint Nicolas, en Havré. etc. (1811). In-8.°, 1 f. et 32 pp.

Ma bibl.

1,375. Feuille d'Annonces de la Ville de Mons, chef-lieu du département de Jemmapes. (1811-1834). In-8.°, deux et ensuite trois numéros d'une demi-feuille d'impression par semaine.

Ce journal, spécialement destiné à la publication des annonces de la ville de Mons, parut pour la première fois le 1.er janvier 1811, et donna, jusqu'au 1.er février 1814, deux numéros d'une demi-feuille d'impression par semaine, les mardis et samedis. La série des numéros a été continuée sans interruption pendant ces trois années, et s'est terminée au n.° 233.

A l'époque de l'invasion des alliés, dit M. Charles Delecourt dans son introduction à l'histoire administrative du Hainaut, ce journal devint l'organe semi-officiel des chefs de l'armée d'inva-

Digitized by Google

sion, en ce sens qu'il fut soumis à leur censure. A cette occasion, il changea de titre, prit celui de *Journal de la ville de Mons*, et ouvrit une nouvelle série de numéros dont le premier parut le vendredi 11 février 1814. Le n.° 2, portant la date du 15 février, publia une lettre du lieutenant-général prussien De Borstel au maire de Mons, ainsi conçue :

« Monsieur le Maire,

» Les Hautes-Puissances aimant que les nouvelles qui se ré-
» pandent dans le public par la voie des journaux soient véri-
» diques, et qu'il ne soit jamais trompé par des annonces men-
» songères, je vous préviens, qu'en autorisant la veuve Lelong
» à continuer la gazette qui s'imprime chez elle, je lui ai enjoint
» par cette raison de soumettre à ma censure tous les articles
» politiques qu'elle désirerait y insérer.

» Je vous invite, Monsieur le Maire, de faire passer copie de
» ma lettre à la veuve Lelong.

» A mon quartier général à Mons, le 13 février 1814.

De Borstell. »

Après le départ des alliés, ajoute M. Delecourt, et à dater du n.° 122, (15 novembre 1814), le journal reprit son ancien titre de *Feuille d'Annonces de la ville de Mons*, chef-lieu du département de Jemmapes, titre qu'il modifia, lors de la constitution du royaume des Pays-Bas, en celui de *Feuille d'Annonces de la ville de Mons, capitale de la province de Hainaut.* Le premier numéro portant ce titre est le n.° 262, du samedi 7 octobre 1815. Depuis cette époque, le journal a continué de paraître sous ce dernier titre et avec la même série de numéros. A dater du 19 janvier 1834 jusqu'en 1848, époque où il a cessé d'exister, ce journal a été imprimé par M. J.-J. Lelong, fils.

1,376. Office du sacré cœur de Jesus. Pour servir d'aliment journalier à la piété des ames qui font profession de lui être spécialement dévouées. Par M. J. B. D.***,

Digitized by Google

(Jean-Baptiste Deruesne) Lic. Théol., Curé du Diocèse de Tournay. M.DCCC.XIV. In-12, 120 pp.

Ma bibl.

1,377. Mémoire présenté aux états de la province de Hainaut par la régence de la ville de Mons, Sur la direction à suivre pour la jonction du Canal de Mons, avec l'Escaut. (1818). In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

1,378. Cacographie rangée selon l'ordre grammatical, ou exercices sur l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation, à l'usage des écoles primaires, Par P.-L. Campion, Instituteur Primaire, à Mons. An 1821. In-8.°, 128 pp.

Ma bibl.

1,379. Recueil des homonymes les plus usités, et des substantifs de Différents Genres, Sous Différentes Significations, mis en tableaux comparatifs, à l'usage des écoles primaires; Par P.-L. Campion, Instituteur Primaire, à Mons. An 1821. In-8.°, titre et faux-titre 2 ff. non chiff., texte 75 pp.

Ma bibl.

1,380. Recueil des ordonnances et autres actes imprimés de la régence de la ville de Mons, depuis le jour de son installation, 3 septembre 1817, jusques et compris le 31 décembre 1820 (1821). In-4.°, avec des tables chronologiques et alphabétiques.

Ma bibl.

Un semblable recueil, dont nous possédons aussi un exemplaire, a été formé pour les ordonnances et autres actes de la

Digitized by Google

Régence de Mons, depuis le 1.er janvier 1821, jusques et compris le 5 mars 1824.

1,381. Catalogue des livres délaissés par M.r Nicolas-Joseph Godart, d'Harmignies, décédé recteur de la paroisse de Quaregnon, etc. (1821). In-8.°, 11 pp.

Ma bibl.

1,382. Histoire de l'image miraculeuse de notre-dame de Messine, Avec l'Origine, les Régles et les Privilèges de la Confrérie érigée en son honneur. (1823). Pet. in-8.°, 48 pp.

Ma bibl.

1,383. L'Ange conducteur dans la Dévotion chrétienne. (1825). In-12, 240 pp.

Ma bibl.

1,384. Le Guide du jeune négociant ou Tenue des Livres simplifiée, suivi Des instructions sur les lettres de change, etc., etc. Et terminé par des tables des Monnaies de tous les états, évaluées en florins des Pays-Bas et en francs. A l'usage des Ecoles Primaires. Par Ph. Neute, Instituteur en Chef de l'Ecole Gratuite de la ville de Mons. In-8.°, 75 pp. et 2 tableaux.

Bibl. de Mons, n.° 1,838 du catal. — Ma bibl.

1,385. Documents historiques sur la révolution belge de 1830, imprimés par la veuve A. J. Lelong[1].

29 AOUT 1830. — Ville de Mons. (Discours prononcé par M. le baron Théodore Tahon de la Motte, bourgmestre, après la revue, passée par la Régence, de la Garde Urbaine et du poste de la Garde communale stationné à l'hôtel-de-ville). In-4.°, 1 p.

1 Ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

30 AOUT. — Adresse de la Régence de la ville de Mons à Sa Majesté (signalant les vœux de la population). In-4.°, 4 pp.

30 AOUT. — La Garde Urbaine de la ville de Mons à ses concitoyens. (Invitation au calme). In-f.°

31 AOUT. — Aux habitants de Mons. (Proclamation de l'administration communale, annonçant qu'une adresse récapitulative des divers points qui font l'objet des vœux publics, vient d'être transmise au Roi). In-f.°

1.er SEPTEMBRE. — La garde communale de Mons à ses concitoyens. (Protestation de dévouement à la cause de l'union et de l'ordre). In-f.°

2 SEPTEMBRE. — Rapport (de MM. d'Hooghvorst, Alexandre Gendebien, Félix de Mérode, Frédéric de Sécus, et Paelmart, père, sur le résultat de leur démarche à La Haye, près du roi Guillaume). In-f.°

4 SEPTEMBRE. — Proclamation (de la Régence de Mons, à l'occasion des désordres qui ont eu lieu dans la nuit du 3 septembre). In-f.°

4 SEPTEMBRE. — Les Bourgmestre et Échevins de la ville de Mons (invitent les habitants à placer, jusqu'à nouvelle disposition, sur la façade de leurs maisons, une ou plusieurs lumières, à compter de 7 heures du soir). In-f.°

6 SEPTEMBRE. — Publication (de la Régence de Mons, pour rappeler aux habitants que le service de la garde urbaine est une charge civique, dont personne ne peut se dispenser). In-f.°

8 SEPTEMBRE. — Publication (de l'autorité militaire, annonçant la rentrée dans leurs casernes respectives des troupes de la garnison de Mons.) In-f.°

8 SEPTEMBRE. — Adresse au Roi (par la Régence de Mons, exprimant le vœu d'une séparation administrative entre les provinces septentrionales et les provinces méridionales des Pays-Bas). In-4.°, 1 p.

Digitized by Google

8 SEPTEMBRE. — Gardes urbaine et communale de la ville de Mons. Proclamation (des officiers de ces deux corps, au sujet de la démarche faite par eux près des officiers du quartier-général de la garnison). In-f.°

11 SEPTEMBRE. — Discours Prononcé par M. le Bourgmestre de la ville de Mons, lors de la remise des drapeaux à la Garde Urbaine. In-4.°, 1 p.

16 SEPTEMBRE. — Publication (de la Régence de Mons, au sujet des désordres qui ont eu lieu en cette ville dans la soirée du 15 septembre). In-f.°

17 SEPTEMBRE. — Publication (de la Régence de Mons, démentant le bruit de l'arrivée de nouvelles troupes en cette ville). In-f.°

18 SEPTEMBRE. — Ordonnance (de la Régence de Mons, prescrivant des mesures de police extraordinaires pour maintenir la tranquillité publique). In-f.°

19 SEPTEMBRE. — Ordonnance sur la réorganisation de la garde urbaine. In-f.°

20 SEPTEMBRE. — Avis (des bourgmestre et échevins de la ville de Mons, annonçant que la réorganisation de la garde urbaine n'aura lieu que le lendemain, et qu'en attendant les bons citoyens appartenant à l'ancienne garde sont invités à se trouver en armes à l'hôtel-de-ville, à 5 heures du soir). In-f.°

20 SEPTEMBRE. — Publication (par laquelle les bourgmestre et échevins de la ville de Mons défendent tout rassemblement après 8 heures du soir, informent les habitants qu'ils viennent de recevoir une lettre de M. le gouverneur de la province, annonçant que le lieutenant-général Howen, commandant supérieur de la forteresse, a résolu de tenir toutes les nuits la garnison sous les armes, et de repousser par la force toute attaque dirigée contre ses troupes ou les établissements militaires). In-f.°

Digitized by Google

23 SEPTEMBRE. — Ordonnance (de la Régence de Mons, rapportant l'ordonnance du 19 de ce mois, au sujet de la réorganisation de la garde urbaine, et requérant les habitants qui ont fait partie de ce corps de remettre dans les 48 heures, au bureau de police, les armes qu'ils ont reçues). In-f.°

24 SEPTEMBRE. — Publication. (Les bourgmestre et échevins de la ville de Mons, sur l'invitation du lieutenant-général commandant supérieur de la forteresse, informent les habitants que, la tranquillité publique étant rétablie, chacun peut en toute sécurité rentrer au foyer domestique et se livrer à ses affaires. In-f.°

28 SEPTEMBRE. — Publication (de la Régence de Mons, exhortant les citoyens à éviter toute collision avec l'autorité militaire). In-f.°

29 SEPTEMBRE. — Ordonnance de la régence de Mons, réorganisant la garde urbaine, après la remise de la forteresse aux bourgeois). In-4.°, 2 pp.

2 OCTOBRE. — Publication (de la Régence de Mons, invitant les habitants à remettre dans les 48 heures au bureau de police les armes ou effets d'équipement abandonnés par les soldats, et dont ils pourraient être détenteurs). In-f.°

5 OCTOBRE. — Publication (par laquelle le gouverneur du Hainaut fait connaître que les cris : *A bas la Régence. Nous voulons son remplacement par une commission de sûreté*, qui ont été proférés la veille dans des attroupements, ne peuvent tendre qu'à troubler l'ordre et sont absolument opposés aux intentions du gouvernement). In-f.°

12 OCTOBRE. — Élections pour la recomposition de la Régence. (Ordonnance prescrivant les dispositions relatives à ces élections). In-f.°

14 OCTOBRE. — Élections pour la recomposition de la Régence. (Ordonnance portant que la réunion des notables, fixée au 15 octobre, est ajournée). In-f.°

Digitized by Google

19 OCTOBRE. — Élections pour la recomposition de la Régence. (Information donnée aux habitants que le jour de l'élection est fixé au lundi 25 de ce mois). In-f.°

21 OCTOBRE. — Ordonnance (de la Régence de Mons, apportant certaines modifications à l'organisation de la garde urbaine). In-f.°

1.er NOVEMBRE. — Élections pour le Congrès national. Programme de l'ordre suivant lequel il sera procédé à ces élections dans le district administratif de Mons, (le 3 novembre). In-f.°

1,386. Regles de la confrérie de St. Jean Décollé, dite de la miséricorde, érigée En la ville de Mons, etc. In-18, titre et préliminaires 7 ff., texte 259 pp., approbation et table 4 pp. non chiff.

Ma bibl.

Digitized by Google

NICOLAS-JOSEPH CAPRONT.

1800-1854.

Né à Mons le 27 décembre 1778, cet imprimeur fit son apprentissage chez Nicolas-Joseph Bocquet; il acquit, en 1800, le matériel de l'imprimerie de Léopold Varret, et établit son atelier en la rue du Haut-Bois, d'où il le transféra à la rue des Fossés, puis à la rue des Gades. Il s'occupa principalement de ces ouvrages de ville qu'en termes d'imprimerie on nomme *bilboquets*. En 1854, il s'est retiré des affaires.

1,387. Éclaircissement touchant la dévotion au sacré cœur de Jésus-Christ, Avec quelques priéres pour honorer ce Sacré Cœur. Réimpression revue & augmentée. A Mons, Chez N. J. Capront, Imprimeur-Libraire, rue du Haut-Bois, N.° 58. 1802. Avec Approbation & Permission. In-16, 40 pp.

Ma bibl.

1,388. Maximilien Plissart (Mémoire justificatif rédigé après son acquittement). In-4.°, 16 pp.

Ma bibl.

1,389. Confrérie pour obtenir une sainte mort, sous

Digitized by Google

la protection de sainte Ursule. Erigée à Mons, chez les Religieuses Ursulines, le 24 Octobre 1672. Quatrième édition. (1815). Pet. in-12, 36 pp.

Ma bibl.

1,390*. La règle du tiers-ordre de Saint-François. In-12, 64 pp.

1,391. Le petit homme rouge, le petit homme vert, le petit homme blanc, ou la destinée de Bonaparte. Poëme en trois chants. Par un Paysan. (C. H. Philippron). In-12, 12 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

1,392. La bataille de Waterloo, ode 19.ème A Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange Nasseau, grand Duc de Luxembourg. &c. &c. &c. 1816. Pet. in-8.°, 8 pp.

Bibl. de Mons, n.° 4,942 du catal. — Ma bibl.

Par F. N. Robert de Saint-Symphorien.

1,393. Le jugement de la Dewezade. Par A.-C.-G. Mathieu. A Bruxelles, Chez les Marchands de Nouveautés. 1822. In-8.°, titre et préliminaires 2 ff., texte 10 pp.

Ma bibl.

1,394. Ode sur la mort de Lesage-Senault, ex-conventionnel... etc... Décédé à Mons le 24 avril 1823. In-8.°, 7 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

Réimpression d'une pièce de vers, qui occasionna des poursuites judiciaires contre son auteur, M. Adolphe Mathieu.

La première édition parut à Louvain, en 1823.

Digitized by Google

1,395*. Ode a l'espérance ou les soupirs d'un exilé. Par F. N. Robert de Saint-Symphorien.

1,396. Réduction des griefs à leur plus simple expression. (1830). In-12, 4 pp.

Ma bibl.

C'est un écrit de P. L. Campion en faveur du gouvernement hollandais.

1,397. Tableau botanique, De la Méthode, naturelle de Jussieu, rédigé par l'Abbé Michot, sur le plan de l'ouvrage de Ventenat, et dédié à M.r le Chanoine Descamps, Doyen de Ste. Waudru à Mons, Vicaire Général du Diocèse de Tournay. In-plano.

Bibl. de Mons, n.° 3,184 du catal.

1,398. Notice historique sur la procession de Mons. Par Léopold Devillers. 1849. In-8.°, 10 pp.

Ma bibl.

Il existe une dernière édition de cet ouvrage sortie en 1858 des presses de Masquillier et Lamir.

Digitized by Google

CARION-BOCQUET (la Veuve).

1806-1808.

Marie-Joseph Bocquet, veuve de Charles-Adrien Carion, née à Mons le 14 mai 1749, mourut dans la même ville le 17 mai 1810. Héritière de son frère Nicolas-Joseph Bocquet, elle reprit l'imprimerie et la librairie délaissées par ce dernier, et en continua l'exploitation jusqu'en 1808, époque où elle se défit de son établissement et vendit les caractères de sa typographie à un fondeur de Paris.

Nous ne connaissons que deux ouvrages sortis des presses de la veuve Carion-Bocquet.

1,399. Paraphrase de la prose *Dies iræ* ou sentiment d'un pécheur qui désire travailler sincèrement à sa conversion. Nouvelle édition. A Mons, de l'imprimerie de la veuve Carion-Bocquet rue de la Clef, N.° 11. (1806). In-12, 180 pp.

Bibl. de M. l'avocat Wéry.

1,400. Recueil des livres qui se trouvent chez la veuve Carion-Bocquet, etc. 1808. In-8.°, 51 pp. non chiff.

Ma bibl.

Digitized by Google

PHILIPPE-JOSEPH TAHON.

1806-1812.

Fils de Philibert-Joseph Tahon et de Jeanne-Baptiste Beugnies, cet imprimeur naquit à Mons le 12 novembre 1768, et mourut dans la même ville le 6 mars 1812, laissant à sa veuve l'établissement qu'il avait formé, lorsqu'il acquit en 1806 une partie du matériel de l'imprimerie de Marie-Joseph Wilmet.

A l'exception du livre dont le titre suit, il n'imprima que des abécédaires, des catéchismes et des ouvrages de ville.

1,401. Histoire admirable de notre dame de Tongre, avec ses principaux miracles, Réimprimée par les soins de MM. les Curé et Administrateurs de l'Eglise de Tongre-Notre-Dame. A Mons, de l'Imprimerie de P. Tahon, Marché aux Herbes N.° 2. Avec Approbation. (1810). Petit in-8.° X - 127 pp. et 1 p. non chiff.

Ma bibl.

Digitized by Google

TAHON (la Veuve).

1812-1846.

Marie-Amélie Demontée-Famariaux, née à Somzée (province de Namur), veuve en premières noces de Gaspard Sautié et en secondes de Philippe-Joseph Tahon, mourut à Mons le 21 mars 1846, à l'âge de 80 ans.

De même que Philippe-Joseph Tahon, elle imprima presqu'exclusivement des ouvrages de ville.

1,402. Memoire pour le sieur Henri Mather, Manufacturier, domicilié à Mons, contre la Société de la Manufacture de Velours et Perkales, façon anglaise, Connue sous la dénomination de société du rivage, Ayant son principal établissement au Rivage, à Mons. A Mons, De l'Imprimerie de la veuve Tahon, marché aux Herbes, N.° 2. (1814). In-f.°, 1 f., et 12 pp. mémoire etc. 33 pp.

Ma bibl.

1,403. La maison méphitique, ou les malheureux Dans la Maison d'Arrêt à Mons. Poeme en trois chants par C.-H. Philippron, ex-maire d'Havré. In-8.°, 27 pp.

Bibl de M R. Chalon

Digitized by Google

L'auteur, Charles-Henri Philippron, né à Binche en 1759 et mort à Havré le 20 mars 1822, composa cet opuscule à l'occasion de sa détention dans la prison de Mons.

1,404*. Ode sur la prise de Paris, dédiée à Sa Majesté Alexandre Paulowitz Grand Empereur de toutes les Russies. In-8.°, 4 pp.

1,405*. Souvenir de Sainte-Helène. In-8.°, 12 pp.

1,406. Les Grecs, Ode; Par F. Roland. (1825). In-8.°, 6 pp. et une couverture imprimée.

Ma bibl.

1,407. Au bénéfice des grecs. — Le jeune belge, ou le départ pour la Grèce. Par F. Roland. (1825). In-8.°, 3 pp.

1,408*. Les destinées de la patrie, par Ch.-Eug. De Biseau d'Haulteville. In-12, 14 pp.

1,409. Catéchisme ou sommaire de la doctrine chrétienne, divisé en trois parties, etc. In-32, 80 pp.

Bibl. de M. le chanoine Descamps, vicaire-général, à Tournai.

Réimprimé plusieurs fois.

Digitized by Google

VICTOR & CHARLES DELECOURT.

1818 - 1823.

Ces deux frères, qui devaient se distinguer un jour par leur mérite mais que la mort enleva prématurément à la science et à la patrie, éprouvèrent bien jeunes encore cette innocente passion des livres qui fut le charme de leur courte existence. Dès leurs débuts dans les études humanitaires, au lieu de rechercher les récréations bruyantes et les passe-temps frivoles de leur âge, ils voulurent se créer des plaisirs intelligents, et ils montèrent, du fruit de leurs épargnes, une petite imprimerie d'amateur, d'où sont sorties quelques facéties devenues d'une excessive rareté, car elles étaient tirées à très peu d'exemplaires et destinées seulement à un petit nombre de camarades de collége.

Ils avaient aussi une presse lithographique, qui leur servit à reproduire un certain nombre de caricatures inoffensives, et à publier des romances dont les paroles et la musique étaient composées par eux ou leurs jeunes amis.

L'aîné, Victor-Humbert-Joseph-Hubert, jurisconsulte et linguiste, s'est beaucoup occupé de littérature flamande et s'est fait connaître par des écrits publiés dans cette langue, sous le pseudonyme de Vanden Hove. Il était né à Mons le 4 mai 1806, et, lorsqu'il mourut à Ixelles le 16 novembre 1853, il remplissait

Digitized by Google

les fonctions de président du tribunal civil de première instance de Bruxelles.

Le puîné, Charles-Jean-Baptiste-Joseph, débuta avec succès comme avocat, comme bibliophile et comme publiciste. Il naquit à Mons le 19 mars 1808, et mourut dans sa ville natale le 4 juin 1859.

1,410. Catalogue des livres du médecin Delecourt, le 19 août l'An 1818. *A la fin de la dernière page* : De l'imp. de C. D. et V. D. amateurs. Pet. in-8.°, 6 pp.

Bibl. de M. Jules Delecourt.

1,411. Recueil d'énigmes, charades et logogriphes, en vers et en prose. 1819. Petit in-8.°, 12 pp.

Bibl. de M. Jules Delecourt.

1,412. Journal mordant ou Mémoire Historique, Politique, etc., Récréatif et amusant, pour servir à l'histoire des Pays-Bas ou Ponant. etc. (1820). Pet. in-12 format carré de 49 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

1,413. Almanach de poche d'un étudiant du Collège de Mons. Mons. 1821. *Au bas de la dernière page* : De l'Imprimerie des Frères Delecourt Amateurs. Pet. in-12 format carré, 1 f. et 29 pp.

Ma bibl.

1,414*. Poésies de Camille Wins. Pet. in-12, 16 pp.

Digitized by Google

PIÉRART Y PERALTA.

1821-1824.

Eugène-Michel-Joseph Piérart, fils de Joseph-Christophe Piérart, avocat au conseil souverain du Hainaut, et de Marie-Thérèse Desmarez, naquit à Mons le 13 mai 1783, et mourut à Madrid le 26 décembre 1831.

Il épousa une espagnole du nom de Peralta et s'établit à Madrid où il obtint le brevet d'imprimeur du Roi. Mais en 1820 une révolution éclata dans la Péninsule, et il se vit forcé de quitter ce pays. Il revint dans sa ville natale et y fonda, en 1821, rue de Bertaimont, n° 20, un établissement typographique dont il abandonna l'exploitation à son frère Adolphe en 1824, lorsque les circonstances politiques lui permirent de rentrer en Espagne.

1,415. La médecine curative, ou La Purgation dirigée contre la cause des Maladies, reconnue et analysée dans cet Ouvrage. Par Leroy, chirurgien-consultant. D'après la dixième édition, revue, corrigée, et augmentée d'une seconde partie. Première Partie. etc. Mons, de l'imprimerie de Piérart-Peralta. 1823. In-12. XV-347 et 8 pp.

Ma bibl.

La seconde partie n'a pas été publiée par Piérart-Peralta.

Digitized by Google

1,416. Epitre A Mon Ami ****. 1824. In-8.°, 10 pp.
Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

1,417. Ode sur l'établissement d'une société nationale de commerce, adressée à S. M. le roi des Pays-Bas, par Lucien-Adolphe Brouta. 1824. In-8.°, 12 pp.
Ma bibl.

1,418. Catalogue de livres d'histoire, de politique, de littérature, etc., etc., délaissés par feu S Levenbach, rédacteur du journal de la province de Hainaut. 1824. In-8.°, 20 pp.
Bibl. de M. R. Chalon.

Digitized by Google

LEMAIRE-DE PUYDT.

1823-1831.

Charles-Augustin-Mémorin Lemaire, ancien élève de l'école polytechnique, naquit à Cherbourg, et mourut à Ixelles-lez-Bruxelles, en 1836.

Il épousa, à Mons, en 1817, Mademoiselle Adèle De Puydt.

Il reprit en 1823, l'ancienne maison de A. Jevenois, sur la Grand'Place, et y établit une imprimerie qu'il transféra, en 1827, à la rue des Sars, et qu'il cessa d'exploiter en 1831. Il exerçait, à l'époque de sa mort, les fonctions d'intendant militaire dans l'armée belge.

1,419. Requête en réponse pour messieurs Richebé frères, enfans et héritiers d'Ambroise Richebé, intervenants et défendeurs contre la société charbonnière des produits, etc. Mons, Imprimerie de Lemaire de Puydt, Libraire, Grand'Place N.° 15. In-4.°, 1 f. et 57 pp., contrat de vente 5 pp., contrat de cession 5 pp.

Ma bibl.

Par Jean-François Dolez, avocat.

1,420. Eloge historique du comte d'Egmont. Mémoire

Digitized by Google

qui a remporté le premier prix au concours ouvert par la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, à Gand, etc. Par P. Laitat. 1824. In-8.°, VII-65 pp. et une gravure.

Ma bibl.

Philippe Laitat, inspecteur en chef des contributions directes, douanes et accises, naquit à Mons le 9 décembre 1795 et mourut à Ixelles-lez-Bruxelles le 19 janvier 1847.

1,421. Iphigénie conduite au sacrifice. Tableau de David. 1824. In-8.°, 1 f. et 8 pp.

Ma bibl.

1,422. La calomnie confondue. (1825). In-8.°, 12 pp.

Ma bibl.

Par Charles Taintenier, avocat, membre des États-Généraux sous le royaume des Pays-Bas, et plus tard conseiller à la cour de cassation de Belgique.

1,423. De l'instruction, ouvrage destiné à compléter les connaissances acquises dans les colléges et les maisons d'éducation; Par F. C. Turlot, de la bibliothèque du roi. 1825. In-8.°, titres et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 348 pp, table 1 p.

Ma bibl.

1,424. Coralie tragédie en cinq actes suivie: 1.° D'un Essai sur Dieu. etc. Par Charles Bricoux. 1827. In-8.°, titre et faux-titre 2 ff. non chiff., X pp., 1 f. non chiff. et 69 pp.

Ma bibl.

1,425. Guide pour la formation des comptes des distillateurs; ouvrage propre à accélérer et faciliter les calculs

Digitized by Google

et opérations des employés des accises, par T. Cousin, Receveur des Contributions Directes et des Accises dans la province du Hainaut. 1827. In-8.°, VII et 33 pp., table 1 p. non chiff.

Ma bibl.

1,426. Rapport du directeur des contributions directes, etc, à M. le gouverneur sur la nécessité de mesures réglementaires, concernant les recouvrements et les poursuites en matiere de contributions directes. (1829). In-8.°, 29 pp.

Ma bibl.

1,427*. Tableau chronologique de l'origine et des progrès de la philosophie. 1829. 3 feuilles in-plano.

Par François Bouvier.

Digitized by Google

FÉLIX-AUGUSTE-JOSEPH JEVENOIS (le fils).

1823-1849.

Fils d'Ernest-Antoine-Joseph et de Catherine-Joséphine Barbieur, cet imprimeur naquit à Mons le 18 mai 1801 et mourut dans la même ville le 7 avril 1857. A part quelques feuilles volantes sans importance, on ne connait de lui que les impressions suivantes :

1,428. Méditations amoureuses du nouvel Abeilard, Par M. A. J. A. A Mons, de l'imprimerie de Jevenois fils, rue des clercs, N.° 7. 1823. In-8.°, 44 pp.

Ma bibl.

L'auteur de cet opuscule, M. Alexandre, de Marche-lez-Dames, qui occupait les fonctions de maître d'étude au collége de Mons, encourut une disgrâce administrative, à l'occasion de cette publication.

1,429. Ode Par A.-J. Alexandre. Sur le Procès fait à ses Écrits et son Départ de la Ville de Mons. (1823). In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,430. Directorium ad horas canonicas ritè recitandas, missas-vè celebrandas Juxta actualem dispositionem Breviarii ac Missalis Romano-Franciscani : ad normam novi Indulti apostolici, dati Parisiis die secundâ Aprilis 1802. ad usum FF. Min. Recoli. Provinciæ Flandriæ, pro Anno bis-sextili 1824. etc. (1823). In-12, 32 pp.

Ma bibl.

Félix Jevenois a imprimé de semblables annuaires, en 1825 et en 1826.

1,431. Catalogue de la belle et riche collection de livres, de feu Mr. Massart, ancien chef de bureau au gouvernement de la province de Hainaut. (1838). In-8.°, 24 pp.

Ma bibl.

1.432. Réglement pour les pensions des Employés de l'Administration des Hospices de Mons, de leurs Veuves et de leurs Enfants.. 1839. In-8.°, 1 f. et 7 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

ADOLPHE PIÉRART.

1824-1850.

Cet imprimeur naquit à Mons le 19 novembre 1795 et mourut dans la même ville le 27 novembre 1850.

Il a collaboré à la rédaction des différents journaux qui sont sortis de ses presses.

1,433. A mon ami L.-A. B*****, (Lucien-Adolphe Brouta) en réponse à sa lettre, insérée au 39.me numéro du dragon. Mons, de l'imprimerie de Piérart. 1825. In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

Épitre en vers, par M. Adolphe Mathieu, sous le pseudonyme de Kritiko-Pacifikountas.

1,434. Premier bulletin. A messieurs les éditeur, rédacteurs, etc., du dragon. 1825. In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

Satire par M. Adolphe Mathieu.

1,435. Dissertatio inauguralis juridica de usuris, etc., quam in academia Gandavensi, ad gradum doctoris summosque in jure romano ac hodierno honores ritè ac legitimè obtinendos, publicè defendet N.-F.-J. De Fuisseaux, Montensis. (1825). In-4.°, 18 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

Nicolas-François-Joseph Defuisseaux, avocat, ancien conseiller provincial, ancien sénateur, ancien président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, et membre de la Société des Bibliophiles belges, naquit à Mons le 2 février 1802 et mourut à Baudour le 24 novembre 1857.

1,436. Une heure au camp de Maizières, tableau militaire en un acte et en prose, mêlé de chants, à l'occasion de la revue royale. Représenté à Mons, le 16 octobre 1825, sous la direction de monsieur Fiévez. Par M^r^. J.-B.^te^-L. Camel. Dédié à la garnison. 1825. In-8.°, 24 pp.

Ma bibl.

1,437. Influence du traitement sur les maladies. Par Renard, docteur en médecine, etc. Édition augmentée de faits de pratique recueillis à Mons. 1825. In-12, 84 pp.

Ma bibl.

1,438. Fragment d'un poëme sur la régénération de la nation hellénique par Mathieu. Mons, 1^er^ janvier 1826. In-8.°, 14 pp.

Bibl. de M. Henri Delmotte.

1,439. La mort de David par A. M. (Adolphe Mathieu). 1826. In-18, 23 pp.

Bibl. de M. Henri Delmotte.

1,440. Le Baiser, poème. 1826. Pet. in-8.°, 30 pp.

Ma bibl.

1,441. Le siége de Rupelmonde, ou la croisade brabançonne, poème héroï-comique en vingt-six chants; dédié à S. A. R. la princesse héréditaire d'Orange. Par l'ermite du

Digitized by Google

mont Saint-Pierre. 1826. Pet. in-12, VIII pp., 1 f. non chiff. et 12 pp.

Ma bibl.

Par F.-N. Robert de Saint-Symphorien.
Le 1.er chant de ce poème a seul paru.

1,442. Cours théorique et pratique de langue hollandaise, Par le Professeur G.-B.-J. Raingo. Seconde Edition, revue et augmentée. Tome second. Syntaxe. 1826. In-8.°, IV-148 pp.

Ma bibl.

Le tome premier a été imprimé par H.-J. Hoyois, en 1824. Voir n.° 1,317.

1,443. Le directeur de spectacle destitué. Manifeste de Dupré-Nyon, etc. (1826). In-8.°, 72 pp.

Ma bibl.

1,444. Introduction a l'étude du droit romain, traduite de l'allemand de M. F. Mackeldey, etc. Par M. L.-A. Warnkœnig, etc. MDCCCXXVI. In-8.°, titres et préliminaires XIII pp., texte 196 pp.

Ma bibl.

1,445. Le dragon. (21 décembre 1826-31 mars 1827). In-4.°

Ma bibl.

Voir n.° 1,325.

1,446. L'Echo du Hainaut. (1er avril - 27 septembre 1827). Pet. in-f.°

Ma bibl.

Ce journal, fondé par Adolphe Piérart, a succédé au Dragon.

Digitized by Google

Il paraissait les mardis, jeudis et samedis. La collection se compose de 78 numéros. Le principal rédacteur de cette feuille périodique était M. Adolphe Mathieu.

1,447. Épitre a monsieur de F*****, sur les cafés de province. Par Lucien-Adolphe Brouta. MDCCCXXVII. In-8°, 15 pp.

Bibl. de Mons n.° 4,955 du catal. — Ma bibl.

Lucien-Adolphe Brouta, capitaine du génie, naquit à Mons le 11 décembre 1800 et mourut à Philippeville le 6 août 1846.

1,448. Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Rousseau de Launois; (1827). In-8.°, 1 f. et 20 pp.

Ma bibl.

1,449*. Cantique spirituel, en forme de complainte, sur l'aventure étonnante, merveilleuse, prodigieuse, incroyable et pourtant véritable, du combat de Monseigneur Gilles de Chin contre un dragon énorme, monstrueux et même assez gros, qui désolait le territoire du village de Wasmes; et de l'incomparable victoire que cet invincible Chevalier, qui n'était pas manchot, remporta, par la force de son bras, sur ce furieux animal féroce, l'an de grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ 1133, le 31 novembre, à cinq heures du matin. (1828). In-12, 12 pp.

Par M. Adolphe Caremelle et feu Henri Delmotte.

Pot-pourri tiré à 150 exemplaires, dont 50 sur velin, accompagnés d'une lithographie.

Réimprimé par M. Emmanuel Hoyois, in-8.°, 12 pp.

1,450. L'art de danser en société, enseignée en douze leçons, par M. Paul.., premier danseur de l'académie royale de musique. Dédié aux Dames. etc. MDCCCXXVIII.

Digitized by Google

In-18, titre et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 138 pp.

Bibl. de M. Henri Delmotte.

1,451*. Grammaire française par A. Caron. 1828. In-8.°

1,452. Omnibus montois, ou locutions vicieuses les plus répandues à Mons et dans les provinces wallonnes, recueillies par L. Dethier, typographe. MDCCCXXIX. In-32, titre et faux-titre 2 ff. non chiff., texte 118 et 5 pp.

Ma bibl.

Une seconde édition a paru en 1830.

1,453. Une Kermesse de village, silhouettes, caricatures et portraits. In-18, 46 pp.

Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

Réimprimé plusieurs fois.

1,454*. El' Doudou ein si plat montois qué c' n'é rié d'el dire. Dédié aux geins des caches et aux porteurs au sac. (1829). In-8.°, 4 pp.

Par feu Henri Delmotte.

1,455. École du canonnier; précédée d'un supplément à l'école du soldat. (1831). In-8.°, 1 f. et 38 pp.

Ma bibl.

1,456. École du canonnier a cheval. (1831). In-12, 33 pp.

Ma bibl.

1,457. Nomenclature des harnais, leurs propriétés et leur usage. (1831). In-8.°, 23 pp.

Ma bibl.

1,458. Note à l'appui de la demande en concession

Digitized by Google

d'un chemin de fer, formée par les sociétés charbonnières de Belle et Bonne, S.t Placite et S.te Thérèse, etc. (1833). In-8.°, 16 pp. — Réfutation du résumé publié par M. Alex.e Vifquain, etc. en opposition à la demande en concession d'un chemin de fer pour le Bas Flénu, etc. In-8.°, 43 pp.

Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

1,459. Note additionnelle. en réponse aux oppositions. In-4.°, 12 pp.

Ma bibl.

Par le même.

1,460. Le nouveau double jardin d'amour, Contenant la méthode de bien faire une déclaration d'amour et d'y répondre d'une façon convenable. Edition augmentée D'un Recueil de Lettres galantes, de Conversations entre des Amans, etc. MDCCCXXXIV. Pet. in-12, 36 pp.

Ma bibl.

1,461. Réponse au mémoire de la Chambre de commerce D'Ypres sur les projets de jonction de la Haine à la mer du Nord, par la Lys et l'Yperlée. Par Un Habitant de Hainaut. MDCCCXXXIV. In-4.°, 15 pp.

Ma bibl.

1,462. Considérations sur deux nouvelles communications qu'on propose d'établir entre la Sambre et le canal de Mons à l'Escaut, etc. MDCCCXXXV. In-8.°, 28 pp.

Ma bibl.

Par M. V. J. Vander Elst.

Digitized by Google

1,463. Considérations sur un chemin de fer à l'usage des charbonnages de Cache-après, Crachet et Ostennes, et discussion des avantages que la commune de Cuesmes doit en retirer; par V.-J. Vander Elst, etc. MDCCCXXXV. In-8.°, 16 pp.

Ma bibl.

1,464. Observations sur un écrit intitulé: extrait du registre aux procès-verbaux du conseil de régence de la ville de Mons; séance du 29 mars 1835. In-4.°, 16 pp., annexes 4 pp. non chiff.

Ma bibl.

1,465. La Revue journal de la Province de Hainaut. (1836). Pet. in-f.°

Ma bibl.

Ce journal, qui paraissait le mercredi et le samedi de chaque semaine, fut imprimé par M. Hoyois-Derely, depuis le 7 août jusqu'au 30 décembre 1835 et par Adolphe Piérart, depuis le 2 janvier 1836 jusqu'au 24 décembre de la même année. Il fut alors remplacé par l'*Éveil*.

La Revue avait pour rédacteurs-propriétaires MM. Adolphe Mathieu et G. B. J. Raingo.

1,466. De l'utilité publique du chemin de fer du vallon de la Haine, comparée à celle du chemin de fer de Charleroy à Mons. Par V.-J. et A.-X. Vander Elst, etc. MDCCCXXXVI. In-8.°, 13 pp.

Ma bibl.

1,467. L'Eveil journal du Hainaut. (1836-1838). Pet. in-f.°

Ma bibl.

La collection de ce journal qui paraissait les mardi, jeudi et

Digitized by Google

samedi de chaque semaine, se compose de 186 numéros; le premier a été publié le mardi 27 décembre 1836 et le dernier, le jeudi 8 mars 1838.

Les propriétaires-rédacteurs de ce journal étaient MM. Adolphe Mathieu et G.-B.-J. Raingo.

1,468. Note de la régence de la ville de Mons, en faveur de l'ouverture du canal destiné à joindre la Sambre à l'Escaut. MDCCCXXXVI. In-4.°, 1 f., 7 pp. et 6 pp. non chiff.

Ma bibl.

1,469*. Cabinet de lecture, ou recueil d'histoires, d'anecdoctes, de fables, de sentences, de proverbes, etc.; MDCCCXXXVI. In-12, 2 ff. et 144 pp., la dernière non chiff.

Par l'abbé Hansen.
Réimprimé plusieurs fois.

1,470. Réflexions sur l'utilité des écoles gardiennes, présentées à Messieurs les Bourgmestre, echevins et membres du conseil communal de Mons, par un ecclésiastique de cette ville. (M. Voisin, curé de S.t-Nicolas en Havré, aujourd'hui chanoine et vicaire-général à Tournai). MDCCCXXXVII. In-8.°, 24 pp.

Ma bibl.

1,471. Des projets de chemin de fer de Mons à Ath et Tournay et de canalisation de la Dendre d'Ath à Alost, etc. Par V.-J. et A.-X. Van der Elst, MDCCCXXXVII. In-8.°, 24 pp. et une carte.

Ma bibl.

1,472. Considérations sur le projet de chemin de fer des

Digitized by Google

Écaussinnes, etc. Par V.-J. et A.-X. Vander Elst, frères. MDCCCXXXVII. In-8.°, 56 pp.

Ma bibl.

1,473. Réglement de la société des concerts et des redoutes de la ville de Mons. MDCCCXXXVII. In-8.°, 16 pp.

Ma bibl.

1,474. Question des houilles. — Observations adressées par la Chambre de Commerce de Mons à la représentation nationale. — Décembre 1837. MDCCCXXXVII. In-4.°, 28 pp. et 5 tableaux.

Ma bibl.

1,475. Le Modérateur. (1838-1850). Pet. in-f.°

Ma bibl.

Adolphe Piérart édita et imprima ce journal depuis le 10 mars 1838 jusqu'au 27 novembre 1850. Cette feuille paraissait les dimanches, mercredis et vendredis. Elle a continué d'être publiée par Madame veuve Piérart jusqu'au 27 juin 1852, époque où elle fut remplacée par le *Constitutionnel de Mons.*

1,476. Passe-temps poétiques d'Adolphe Mathieu. Deuxième édition; revue. MDCCCXXXVIII. In-32, XII et 297 pp *A la suite* : Une kermesse de village etc., X-46 pp.

Ma bibl.

C'est la troisième et non la deuxième édition de ce recueil de poésies ; deux éditions antérieures ayant été imprimées par M. Hoyois-Derely.

1,477. Roland de Lattre, par Adolphe Mathieu. 1838. In-12, 76 pp.

Ma bibl.

Réimprimé en 1840 par Adolphe Piérart, in-8.°

Digitized by Google

1,478. Administration communale de Mons. — Correspondance relative au canal projeté de Mons à la Sambre. (1838). In-4°, 26 pp.

Ma bibl.

1,479. Réclamation des exploitants des charbonnages du couchant de Mons à la députation permanente de la province de Hainaut, sur le retard apporté à l'adjudication publique du canal de l'Espierre. MDCCCXXXVIII. In-4.°, 6 pp. et 1 tableau.

Ma bibl.

1,480. Deux mariages pour un, vaudeville en un acte et en vers, par Adolphe Mathieu, Représenté pour la première fois sur le théatre de Mons, le 11 mars 1836, etc. 1839. Pet. in-8.°, 48 pp., la dernière non chiff.

Ma bibl.

1,481. Olla podrida, par Ad. Mathieu. MDCCCXXXIX. In-32, titres et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 290 pp., table 1 f. non chiff.

Ma bibl.

1,482. Musée d'histoire universelle, ou abrégé de l'histoire, en forme de catéchisme, etc. Par P. Hansen, Prêtre. MDCCCXXXIX. In-12, VII-152 pp.

Ma bibl.

1,483. Œuvre du bon-pasteur. — Fondation de Mons. (1839). In-8.°, 17 pp.

Ma bibl.

1,484. Notice biographique sur M. G.-J. Hallez, Peintre, professeur a l'académie des arts de Mons, membre

Digitized by Google

de plusieurs sociétés savantes ; Par Louis Fumière. MDCCCXXXIX. In-32, 15 pp.

Ma bibl.

1,485. Réglement de vie après la première communion. 1839. In-32, 48 pp.

Ma bibl.

1,486. Rubens, poème, par Antoine Clesse. MDCCCXL. In-8.°, 14 pp.

Ma bibl.

1,487. Histoire de la Belgique, par demandes et par réponses, a l'usage des écoles primaires et moyennes ; dédiée A S. A. le prince de Ligne. Première partie comprenant ce qui s'est passé depuis les premiers temps jusqu'en 1204. Par P.-J. Rousseau. 2.me édition. (1840). In-8.°, 104 - IV pp.

Ma bibl.

La deuxième partie a paru en 1841, chez Adolphe Piérart, in-8.°, 130-V pp.

1,488. Société royale d'horticulture de la ville de Mons. (1839-1850). In-8.°

Ma bibl.

Voir n.° 1,545.

1,489. Histoire Nationale. Épisode du règne de Jean de Bavière, surnommé Jean sans pitié, élu de Liége ; suivi de documents historiques inédits. (Hainaut et Liége). 1406. Par Augustin Lacroix, etc. 1841. In-8.°, 50 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,490. Tarif des droits d'enregistrement a percevoir sur les baux a ferme ou a loyer, etc. 1842. In-8.°, 21 pp.

Ma bibl.

1,491. Poésies d'Antoine Clesse. MDCCCXLI. In-32, 146 pp. et 1 f. non chiff.

Ma bibl.

1,492. Mons et ses environs. M DCCC XLII. In-32, 31 pp.

Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

1,493. Salle de spectacle de Mons, Inaugurée le mercredi 18 octobre 1843. — Manuel de l'amateur. (1843). In-32, 2 ff. non chiff. et 52 pp.

Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

1,494. Civilité de l'enfance. 1843. In-32, 52 pp.

Ma bibl.

Réimprimé plusieurs fois.

1,495. Tribunal correctionnel de Mons. — Les élections d'Ath et le curé de Moustiers. (1843). In-12, 24 pp.

Ma bibl.

1,496*. Abécédaire moral ou premier livre de lecture, applicable à toutes les méthodes, par un instituteur. (P.-J. Rousseau). In-12.

Réimprimé plusieurs fois.

1,497. Second livre de lecture, faisant suite à l'abécé-

Digitized by Google

daire moral, ou premier livre de lecture; par un instituteur. (P.-J. Rousseau). M DCCC XLIII. In-12, 48 pp.

Ma bibl.

1,498. Mémoire et devis estimatif de la canalisation de la Dendre d'Ath à Alost. 1845. In-8.°, 16 pp.

Ma bibl.

Par MM. Augustin et Valentin Vander Elst.

1,499. Appel a l'opinion publique sur la nécessité de modifier l'administration de la ville de Mons. 1845. In-8.°, 50 pp.

Ma bibl.

1,500. Opinion de M. Michot, Rapporteur de la Commission nommée par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, pour l'examen de la maladie des pommes de terre. 1845. In-8.°, 14 pp.

Ma bibl.

1,501. Réponse a quelques objections concernant la concession du canal de Mons à la Sambre. 1845. In-8.°, 1 f. et 19 pp.

Ma bibl.

Par M. Valentin Vander Elst.

1,502. Elections. A messieurs les membres de la majorité du conseil communal. 1845. In-8.°, 28 pp.

Ma bibl.

Satire par M. Adolphe Mathieu.

1,503. Une ascension aérostatique à Mons. — 25 mai 1845. — In-32, 8 pp.

Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

Digitized by Google

1,504. Homicide point ne seras. — 17 juillet 1845. — In-32, 4 pp.

Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

1,505. Le peuple a Faim. — 30 novembre 1845. — In-32, 4 pp.

Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

1,506. Association de l'opinion libérale de l'arrondissement de Mons. (Assemblée générale du 26 juin 1846). In-8.°, 15 pp.

Ma bibl.

1,507. Fleurs poétiques et parlementaires. 1846. In-32, 11 pp.

Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

1,508. Une élection a Soignies. (Souvenirs du 27 juillet 1846). In-8.°, 18 pp.

Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

1,509. Poésies de clocher, par Adolphe Mathieu. MDCCCXLVI. In-32, 268 pp.

Ma bibl.

1,510. Banquet offert a M. Léopold Doutremer, président de l'association de l'opinion libérale de l'arrondissement de Mons, le 25 mai 1847. In-8.°, 14 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,511. Theroigne (Lambertine), (1847). In-8.°, 56-XII pp. et 1 f. non chiff.

Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

1,512. Notice nécrologique sur M. Léopold-Lambert Doutremer. MDCCCXLVII. In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

1,513. Nécrologie de Emmanuel-Joachim-Joseph Claus, batonnier de l'ordre des avocats de Mons. Décembre M DCCC XLVIII. In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

1,514. Association de l'opinion libérale de l'arrondissement de Mons. Assemblée générale du 7 mai 1848. In-8.°, 11 pp.

Ma bibl.

1,515. Les mémoires d'outre-tombe. MDCCCXLIX. In-12, 24 pp., la dernière non chiff.

Ma bibl.

Par M. Adolphe Mathieu.

1,516. Situation de la Belgique en 1849 et moyens de l'améliorer, etc. par l'abbé P. Hansen. (1849). In-8.°, 167 pp.

Bibl. de Mons, n.° 8375 du catal.

1,517*. Confrérie de l'avalement perpétuel. Pet. in-8.°, 8 pp.

1,518. Abrégé de mythologie, a l'usage des maisons d'éducation. In-12, 71 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

L.-F. MOUREAUX & C.ie

1840-1845.

M. Louis-François Moureaux, né à Coulonges-sur-Sarthe, près d'Alençon (département de l'Orne), qui résidait à Mons depuis 1834, fut le gérant d'une association qui établit, en 1840, une imprimerie en cette ville, sous la raison sociale *L.-F. Moureaux et C.ie*

1,519. La gazette de Mons, journal de la province de Hainaut. (15 août 1840-30 mai 1845). In-f.°

Bibl. de Mons, non catalogué.

Cette feuille périodique, dont le premier numéro parut le 15 août 1839, s'imprima d'abord chez MM. Masquillier et Lamir jusqu'au 26 mai 1840 (n.° 63), puis elle sortit des presses de la société L.-F. Moureaux et C.ie jusqu'au 30 mai 1845, (7.e année n.° 125). Madame la veuve Lelouchier en reprit alors l'impression qu'elle continue aujourd'hui.

La *Gazette de Mons*, qui ne paraissait à l'origine que les mardis, jeudis et samedis, se publie six fois la semaine depuis le 28 septembre 1840.

1,520. Traité abrégé de docimasie ou résumé des leçons données à l'école des mines du Hainaut; accompagné de seize planches de figures, dont treize coloriées;

Digitized by Google

par Le Dr. Victor Van den Broeck, professeur de chimie et de métallurgie, membre de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères. 1841. In-8.°, XXVIII-338 pp., la dernière chiff. 238 et 16 planches.

Bibl. de Mons, n.° 3,163 du catal.

1,521. Façon d'Agir de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, en matière scientifique. 1841. In-8.°, 2 ff. non chiff. II - 57 pp.

Ma bibl.

Par M. Victor Van den Broeck.

1,522. Quelques objections à la théorie de M. Jobard, sur les causes de l'explosion des chaudières à vapeur, et sur quelques phénomènes météorologiques; par Victor Van den Broeck, docteur en médecine, etc. 1842. In-8.°, 22 pp.

Ma bibl.

1,523. Façon dont M. Jobard entend la discussion scientifique, par Victor Van den Broeck. 1842. In-8.°

Ma bibl.

1,524. Mémoire justificatif du colonel en non activité Dollin du Fresnel, concernant Ses démêlés avec le Lieutenant-Général Daine, relatifs aux troubles du borinage. 6 février 1842. In-8.°, 2 ff. non chiff. et 68 pp.

Ma bibl.

1,525. Exposé de l'état de la Sidérurgie dans la province de Hainaut, fait conformément à l'article 14 du règlement d'ordre intérieur, arrêté le 17 novembre 1837, par la Députation permanente du conseil provincial. —

Digitized by Google

Discours prononcé par M. Van den Broeck. (1843). In-8.°, 15 pp.

1,526. Pièce d'inauguration du théâtre de Mons, ouvert le 17 octobre 1843. Par Antoine Clesse. (1843). In-12, 10 pp.

Ma bibl.

1,527. L'épreuve préparatoire, à-propos en un acte. Par M. Félix Potel. Représenté pour la première fois sur le Théâtre de Mons, Le 17 (lisez 18) octobre 1843, jour de l'ouverture de la nouvelle salle. 1843. In-8.°, 40 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

ADOLPHE-CHARLES-GHISLAIN MATHIEU.

1844.

M. Adolphe Mathieu est né à Mons le 22 juin 1804.

A la suite de dissentiments avec l'administration communale, qui donnèrent lieu à une polémique ardente, M. Mathieu eut la pensée de publier une revue satirique, paraissant chaque mois. Dans ce but il fit transporter chez lui, rue de Nimy, n.° 168 (16 nouveau), un matériel d'imprimerie et prit une patente de typographe le premier janvier 1844.

Cette revue dont il n'a paru que six livraisons porte le titre suivant :

1,528. Le guersillon. Mons. Typographie d'Ad. Mathieu, rue de Nimy, 168. 1844. In-8.°, 316 pp.

Ma bibl.

Le frontispice représente un patient mis au guersillon.

Digitized by Google

JACQUES-JOSEPH SAUTIÉ.

1846-1847.

Fils de Gaspard Sautié et d'Amélie Démontée, qui épousa en secondes noces Philippe Tahon, cet imprimeur naquit à Mons le 22 juillet 1792 et mourut dans la même ville le 8 octobre 1847. Il succéda à la veuve Tahon, sa mère, et n'imprima que des ouvrages de ville, des catéchismes, des abécédaires. A sa mort, il fut remplacé par son beau-frère, M. François Levert.

Digitized by Google

LOUIS-BENJAMIN PEILLEUX.

1849-1850.

M. Louis Peilleux, officier de l'université de France, se réfugia en Belgique après les journées de juin 1848, et rédigea à Mons un journal démocratique qui portait le titre suivant :

1,529. Le Hainaut. (1849-1850). In-f.°

Ma bibl.

Les 91 premiers numéros de ce journal furent imprimés dans l'atelier de M. François Levert, rue du Haut-Bois ; les numéros suivants, jusqu'à la cessation du journal, sortirent des presses que M. Peilleux avait établies dans une maison située Grand'Place, n.° 10.

Le Hainaut a paru depuis le 2 janvier 1849 jusqu'au 4 mai 1850.

Digitized by Google

AUGUSTE-JOSEPH-ANTOINE BOURDON.

1850-1853.

Cet imprimeur, natif de Cambrai, établit à Mons, en 1850, un atelier typographique qu'il cessa d'exploiter en 1853. Il n'imprima que des ouvrages de ville et le journal dont voici le titre :

1,530. Journal de Mons, organe de l'agriculture et du commerce dans le midi de la Belgique. Mons. Imprimerie de A. Bourdon, 6, rue des Epingliers. (1850-1851). In-f.°

Ma bibl.

Ce journal paraissait les mercredi, vendredi et dimanche de chaque semaine. Il a changé son titre primitif en celui de *Journal de Mons et du Borinage,* le 12 février 1851, et a cessé d'exister le 3 septembre suivant.

Digitized by Google

ASMON (la Veuve) & PHILIPPE-JOSEPH ASMON, son Fils.

1851 - 1853.

Ces imprimeurs exerçaient leur industrie à Soignies, lorsqu'ils vinrent résider à Mons, où ils établirent un atelier typographique.

1,531. Courrier de Mons et du Hainaut. 1851. In-f.° Ma bibl.

Ce journal, qui était destiné à remplacer le *Journal de Mons et du Borinage*, n'eut pas de succès. Quelques numéros seulement ont paru; le premier porte la date du 28 septembre 1851.

1,532. L'Écho de Mons, (22 octobre-29 décembre 1852). In-f.°

Ce journal, fondé par une société d'actionnaires, fut imprimé par la veuve Asmon et son fils jusqu'au 29 décembre 1852. A cette date, il parut sous le nom de M. F. Manet, et, depuis le 29 décembre 1856, il est imprimé à Bruxelles.

1,533. Petites affiches du Hainaut, Journal d'Annonces

Digitized by Google

et des Faits divers de Mons et de la Province. Paraissant le mardi, le jeudi et le samedi. (1853). In-f.°

Bibl. de Mons, non catalogué.

Cette feuille périodique parut pour la première fois le 26 février 1853 et cessa d'exister le 26 octobre de la même année.

1,534. Notice Historique sur la procession de Mons, par Léopold Devillers, etc. 1853. In-12, 1 f. et 9 pp.

Ma bibl.

1,535. Recherches sur quelques Anciens Monuments de Mons, par Léopold Devillers, etc. 1853. In-12, 1 f. et 25 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

LÉOPOLD-FERDINAND MANET.

1852-1856.

La Société qui avait fondé l'*Écho de Mons*, ayant cessé au mois de décembre 1852 de confier l'impression de son journal à la veuve Asmon et à son fils, établit à cette époque un atelier typographique, et fit prendre, pour continuer la publication de cette feuille, une patente d'imprimeur par M. Léopold-Ferdinand Manet.

M. Manet est né à Mons, le 21 août 1831.

1,536. L'Écho de Mons. Mons, typ. de F. Manet. (29 décembre 1852-29 décembre 1856). In-f.°

Bibl. de Mons, non catalogué.

Voir n.° 1,532.

1,537. Essai sur la résidence à Mons Des Juifs et des Lombards. 1853. In-8.°, 37 pp.

Ma bibl.

Par M. Félix Hachez.

1,538. Variétés historiques. Une contravention de police à Mons, en 1608, par Félix Hachez. In-8.°, 4 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,539. La peste de 1615 et la chapelle de Saint-Roch à Mons par Félix Hachez. 1853. In-8.°, 1 f. et 36 pp.

Ma bibl.

1,540. Quelques jubilés célébrés à Mons au XVIII.e siècle par Félix Hachez. 1854. In-8.°, 1 f. et 39 pp.

Ma bibl.

1541. Notice historique sur la confrérie de N.-D. de Tongre, à Mons, etc. Par L. Devillers. 1854. In-8.°, 10 pp.

Ma bibl.

1,542. Les œuvres de la charité, Poésies, suivies d'une discussion littéraire sur la Passion, Hymne traduit de Manzoni, par A. B. J. Marsigny. 1854. In-12, 44 pp.

Ma bibl.

1,543. Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'Eglise de Sainte-Waudru, à Mons, par Léopold Devillers. In-8.°, 64 pp. et 8 pp. contenant des épitaphes recueillies dans l'église de Sainte-Waudru.

Ma bibl.

Ce n'est qu'un essai de l'ouvrage qui a été publié, en 1857, chez Masquillier et Lamir, sous le titre de *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons,* in-4.°, 150 pp. avec gravures.

Ma bibl.

1,544. Société de S. Vincent de Paul. Conférences de Mons. Rapport pour l'année 1853. In-8.°, 44 pp.

Ma bibl.

1,545. Notice sur les paroisses de la ville de Mons. In-8.°, 7 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,546. L'École dominicale de Mons par Félix Hachez. 1855. In-8.°, 1 f. et 11 pp.

Ma bibl.

1,547. Le culte de la vierge Marie dans le Hainaut par Félix Hachez. 1855. In-8.°, 28 pp., errata 1 p. non chiff.

Ma bibl.

1,548. La mort d'un dominicain, à Mons, le 16 aout 1794. In-8.°, 3 pp.

Ma bibl.

1,549. Variétés historiques inédites, N.° 10. Biographie. — Beaux-Arts. — Recherches sur Jacques Du Broeucq, Statuaire et Architecte montois au XVI.e siècle; par A. Lacroix. Mons. — 1855. In-8.°, 2 ff. non chiff., 24 pp. et un *fac-simile* de l'écriture de Dubrœucq.

Ma bibl.

1,550*. Vie de Saint-Lambert, évêque de Tongres et de Maestricht, Patron de l'Église paroissiale de Montrœul-sur-Haine. 1855. In-8.°, 32 pp. et 1 gravure.

1,551. Souvenirs de la révolution des patriotes à Mons (1787-1790). Par Félix Hachez. 1855. Petit format carré, 1 f. et 102 pp.

Ma bibl.

1,552. Inauguration des comtes de Hainaut. In-8.°, 16 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

HENRI CHEVALIER.

1854 - 1856.

Né à Lessines le 13 octobre 1827, M. Henri Chevalier reprit, le 1.er mai 1854, l'établissement typographique de la veuve Asmon, sa belle-mère, et le transféra, le 1.er juin suivant, de la rue des Orphelins, N.° 5, à la rue de la Coupe, N.° 27. Il a cédé son imprimerie à M. Alfred Thiemann, le 1.er janvier 1856.

1,553. Histoire de l'ordre maçonnique en Belgique par A. Cordier, Membre de la loge la Parfaite Union de Mons. Mons, H. Chevalier, imprimeur-éditeur, 27, rue de la coupe. 1854. In-8.°, titre et faux-titre 2 ff. non chiff., VIII-618 pp.

Ma bibl.

1,554. Tableau analytique et synoptique des lois sur l'expropriation forcée, la surenchère sur aliénation volontaire et la saisie des rentes, promulgées le 15 aout 1854 et obligatoires le 25 du même mois, etc., par Capilion, avoué à Mons. (1854). In-plano.

Ma bibl.

1,555. Essai philosophique sur les principaux systèmes politiques, par A. D. B. (Auguste Debove) docteur en droit. 1855. In-16, XIV-271 pp., errata 1 p.

Ma bibl.

1,556*. Chansons par Pierre Moutrieux. Publication mensuelle. In-16.

Digitized by Google

LISTE

des imprimeurs de Mons en 1858.

NOMS ET PRÉNOMS.	DÉBUTS.	DEMEURES.
MONJOT, Louis,	1.er juillet 1825,	Rue du Haut-Bois, n.° 54.
HOYOIS, Emmanuel,	15 octobre 1828,	Rue de Nimy, n.° 26.
LELONG, Joseph,	19 janvier 1834,	Rue de la Chaussée, n.° 31.
MASQUILLIER & LAMIR,	1.er janvier 1838,	Grand'Rue, n.° 25.
LELOUCHIER, (la Veuve),	15 mai 1845,	Rue du Miroir, n.° 6.
LEVERT, François,	15 avril 1847,	Rue des Tuileries, n.° 5.
MANCEAUX-HOYOIS,	août 1847,	Rue des Fripiers, n.° 4.
MONTENEZ, Jean-Bapt.,	28 décembre 1849,	Rue de Cantimpret, n.° 6.
PIÉRART (la Veuve),	27 novembre 1850,	Rue d'Havré, n.° 36.
THIEMANN, Alfred,	1.er janvier 1856,	Rue d'Havré, n.° 136.
ALGRAIN, Joseph,	15 octobre 1856,	Grand'Rue, n.° 76.
DUQUESNE, Albert,	11 mai 1857,	Rue de la Clef, n.° 18.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES IMPRIMEURS

dont les productions sont décrites dans la bibliographie montoise.

N. B. Les chiffres romains indiquent le tome et les chiffres arabes la pagination de la 1.re série des mémoires et publications de la société.

ASMON, (la veuve) et Philippe-Joseph, son fils . . . . VII. 407.
BELLÈRE, Jean . . . . . IV, 65.
BEUGNIES, Charles-Joseph . VI, 136.
BILANGES, Hugues. . . . IV, 122.
BLAISE, Charles. . . . . II, 282.
BOCQUET, Nicolas-Joseph. . VI, 152.
BOTTIN, Henri . . . . . VI, 75.
BOTTIN, Henri, (la veuve) . VI, 148.
BOURDON, Auguste-Joseph-Antoine . . . . . VII. 406.
CAPRONT, Nicolas-Joseph. . VII, 369.
CARION-BOCQUET, (la veuve). VII, 372.
CHEVALIER, Henri . . . . VII. 412.
DE BOUBERS, Amand . . . VI, 147.
DE LA BRUYÈRE, Ernest . . IV, 70.
DE LA FLÈCHE, Paul . . . IV, 123.
DE LA ROCHE, Ernest . . . IV, 125.
DE LA ROCHE, Siméon. . . IV, 91.
DE LA ROCHE, Siméon, (la v.e). IV, 109.
DELECOURT, Victor et Ch. . VII, 376.
DE WAUDRET, François . . II, 283.
DE WAUDRET, François (le fils). . . . . III, 70.
DE WAUDRET, Philippe . . . IV, 72.
DE WAUDRET, (la veuve) . . IV, 121.
GALLUS, Adamus . . . . . II, 280.
GRÉGOIRE, Jacques . . . . IV, 139.
HAVART, Gille-Albert . . . IV, 131.
HAVART, Gille-Ursmer . . . IV, 83.
HAVART, Jacques. . . . . V, 182.
HAVART, Jean . . . . . III, 35.
HAVART, Jean, (les héritiers) . IV, 89.
HAVART, Jean, (la veuve) . . IV, 78.
HENON, Claude . . . . . III, 34.
HOYOIS, Henri-Joseph . . . VI, 94.
HOYOIS, Henri-Joseph, (le fils). VII, 327.
JEVENOIS, Ernest-Antoine-Jos. VI, 196.
JEVENOIS, Félix-Auguste-Jos. VII, 383.
LAGRANGE, Pierre. . . . . V, 169.
LEBRUN, Jean . . . . . III, 68.
LELONG, Auguste-Joseph . . VII, 265.
LELONG, Auguste-Joseph, (la veuve) . . . . . VII, 358.

Digitized by Google

LEMAIRE-DE PUYDT, Charles-Augustin-Mémorin. . . VII, 380.
LENOIR . . . . . IV, 124.
LONGONE, Mathieu. . . . IV, 82.
MANET, Léopold-Ferdinand. VII, 409.
MARTIN, François-Joseph . VI, 93.
MATHIEU, Adolphe-Charles-Ghislain . . . . . VII, 403.
MICHEL, Charles . . . . I, 59.
MIGEOT, Gaspard . . . . IV, 93.
MIGNOT, Gaspard, (le fils) . V, 171.
MIGNOT, Gaspard, (la veuve) V, 170.
MONJOT, Antoine-Melchior . VII, 279.
MOUREAUX, Louis-Fr. et C.ie. VII, 400.
PEILLEUX, Louis-Benjamin . VII, 405.
PIÉRART, Adolphe. . . . VII, 385
PIÉRART Y PERALTA, Eugène-Michel-Joseph . . . . VII, 378.
PLON, Pierre-Jean-Joseph . VI, 65.
PREUD'HOMME, Laurent . . V, 161.
PREUD'HOMME, Laurent, (la veuve). . . . . V, 180, 184.
RIVIUS, Lucas . . . . . II, 273.
RIVIUS, Lucas, (la veuve) . . II, 281.
SAUTIÉ, Jacques-Joseph . . VII, 404.
STIÉVENART, François . . . IV, 66.
TAHON, Philippe-Joseph. . . VII, 373.
TAHON, Philippe-Joseph,(la v.e). VII, 374.
VARRET, Jean-B.te et Michel, (associés). . . . . V, 210.
VARRET, JEAN-Baptiste, (seul). V, 218.
VARRET, Jean-Nicolas et la v.e Laurent Preud'homme . . V, 184.
VARRET, Jean-Nicolas (seul) . V, 187.
VARRET, Jean-Nicolas, (la v.e). V, 209.
VARRET, Léopold-Joseph . . V, 231.
VARRET, Michel, (seul) . . . V, 211.
VELPIUS, Rutger . . . . . I, 33.
WILMET, Marie-Joseph . . . VI, 122.
WILMET, Mathieu. . . . . V, 194.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS

dont les ouvrages sont cités dans la bibliographie montoise.

N. B. Les chiffres indiquent les numéros d'ordre.

ALEXANDRE, A.-J., 1428, 1429.
ALLEN, Guillaume, 17.
ALVAREZ, Emmanuel, 424, 795.
ANACRÉON, 819.
ANGE, Laurent, 482.
ANVERS (Daniel d'), 420.
ARNAULD, Antoine, 391.
ARRAS (Jean d'), 384.
ARSÈNE DE SAINT ROBERT, 644.
ARTOIS (Jean d'), 58.
ARTUS, Désiré, 18.
ASSIGNIES (Jean d'), 80, 87, 102, 109.
AVERTANUS DE SAINT ANTOINE, 428.
BARBENSON, 234, 235, 238.
BARRAUT, François, 341.
BARRUEL, (l'abbé), 1088, 1092.
BAUDY, L. A., 1065.
BERNARD, 818.
BERQUIN, 810.
BERTLAMOTH (le marquis de), 933.
BINET, Étienne, 166, 193, 217.
BION, 819.
BLAREAU, 1091.
BLOIS (Louis de), 215, 386, 409, 490, 491, 492.
BOISMONT (l'abbé de), 872.
BONAVENTURE (Saint), 75, 81, 87, 102, 108, 411, 453, 489.
BOSQUET, Jean, 19, 35, 41.
BOSQUIER, Philippe, 45, 63.
BOUDON, Henri-Marie, 388.
BOUILLON, D., 867, 923.
BOULÉ, André, 862.
BOULENGER, 1006.
BOURGEOIS, 1108.
BOURGEOIS, Jacques, 60, 62.
BOURGEOIS, Jean, 307.
BOURGEOIS, Maurice, 241.
BOURGOINE, François, 180.
BOUSSU (Gilles de), 481, 518, 523, 554, 558, 566, 622, 625, 636, 647, 649, 650, 672.
BOUVIER, François, 1427.
BRASSEUR, Philippe, 243 à 252, 255, 260, 263, 264, 269, 271, 277 à 280, 340, 345.
BRICOUX, Charles, 1424.
BRISSEAU, 448.
BROUTA, Lucien-Adol, 1417, 1447.
BUFFIER, 618.
BUIRETTE, Samuel, 229.
BUISSERET, François, 42, 53, 678.
BUISSIN, Jérôme. 924.
CADORET, 725.
CAILLON, P.-C., 1013.
CAMEL, Jean-Baptiste L., 1436.

Digitized by Google

Campester, Laurent, 37.
Campion, P.-L., 1333, 1334, 1338, 1378, 1379, 1396.
Canisius, Pierre, 909.
Capiaumont, Henri-Joseph, 812.
Capilion, 1554.
Caraccioli, 874.
Caremelle, Adolphe, 1449.
Caron, A., 1451.
Carthegny (Jean de), 145.
Chanu, (l'abbé), 399.
Charle-Roi (Antoine de), 619, 623.
Chiflet, Laurent, 396.
Chocquet, Romain, 258.
Chokier, Erasme, 218.
Chrysostome (Saint Jean), 261, 397.
Cicero (Marcus Tullius), 228, 360, 536.
Cilienne, François, 731.
Clarius, J., 10.
Cleradius, Alix, 281.
Clesse, Antoine, 1486, 1491, 1526.
Clivier, Antoine, 379.
Cogniaux, François, 582.
Colin, 70.
Colins, Pierre, 197, 259.
Cordier, A., 1553.
Coret, Jacques, 417, 419.
Corvinus, Messala, 360.
Cospeau, Adrien, 354.
Cospeau, Pierre, 171, 216.
Coullemont (baron de), 692.
Cousin, Toussaint, 1425.
Crinon, 692.
Criquillion, 993, 994, 995, 1050, 1070.
Cunerus, 11.
Daniel, François, 561.
D'Arnaud, 823, 824.
Dearric, P.-J., 1070.
De Biseau d'Hauteville, Charles-Eug., 1408.
Debove, Auguste, 1555.
Decambon, 864.
Defacqz, 732.
Defacqz, P.-A., 1071.
Defuisseaux, Nicolas, 1435.
De Ghaye, 1006.
De Gonnelieu, 836, 1140.
Degrave-Gantois, Ch., 1342.
De La Haize, Maximilien, 207.
Delamotte, Jean, 111.
Delamotte, Louis-François-Gabriel d'Orléans, 1139.
Delattre, Nicolas-Joseph-Germain, 1243, 1244, 1262, 1270, 1293, 1294, 1305.
Delcourt, 983.
Delcourt, Alexis-Joseph, 1352.
Delecourt, H.-J., 751.
Delemarre, 1299.
Delewarde, Michel, 552.
Delmotte, Henri, 1449, 1454.
Delneufcour, Pierre-François-Jos., 990, 1066, 1071, 1258, 1260, 1269, 1271, 1273, 1282, 1290, 1311.
Delobel (l'abbé Louis), 700, 702, 703, 811, 822, 868, 876, 927, 928, 976, 1158.
Demarbaix, Adolphe, 1331.
Demarbaix, Charles, 737, 1004 à 1006.
Demurville, 857.
Denisart, Jean Damascene, 411.
Derocheport, 867.
De Royer de Woldre, 1006.
De Rozée, 711.
Deruesne, Jean-Baptiste, 1376.
Descamps, L., 1300.
Descamps, Nicolas-Joseph-Henri, 1071.
De Siegenbeck, 1336.
Des Lions, Antoine, 325.
De Thiennes, 1170.
Dethier, L., 1452.
Deville, 881.
Devillers, Antoine, 580.
Devillers, Léopold, 1398, 1534, 1535, 1541, 1543.

Digitized by Google

De Wailly, 842.
Dewez, 1204, 1337.
Diana, Antonin, 198, 199. 214.
Dicæus, Lambertus, 355.
Dolez, Jean-François, 1115, 1120, 1183 à 1185, 1250, 1268, 1419.
Dollin du Fresnel, 1524.
Dorat, 808, 809, 815, 816.
Dorbeck, Théodore, 870.
Drexele, Jérémie, 299.
Dubroeucquez, Antoine-Joseph, 750, 754.
Dubroeucquez, Jean-François, 565, 578.
Dubuisson, Théodore-Joseph, 1256, 1257, 1275, 1291, 1327, 1328, 1341, 1350.
Du Cygne, Martin, 536.
Duez, Paul, 160, 161, 162.
Dujardin, Pierre-Joseph-François, 733, 760, 826, 1361.
Dulier, Célestin, 619.
Dumarez, Engelbert, 365.
Dumont, Bonne-Philippine, 1147.
Dumouriez, 1095.
Dupont, Louis, 172.
Dupré-Nyon, 1443.
Dutertre, 431.
Dutilloeul, 1071.
Duty, 1164.
Duverger de Hauranne, Jean, 332.
Duvivier (l'abbé Hippolyte-Joseph), 1021 à 1036, 1038, 1066, 1134.
Eloy, Nicolas-François-Joseph, 714, 715, 751, 849, 863, 878.
Ermite de la Berlière, (pseudonyme de François-Joseph-Narcisse Robert, baron de Saint-Symphorien), 1308.
Ermite du Mont S.t-Pierre, (Idem), 1441.
Espiennes (Jean d'), 163.
Esquirou de Duyé, 1092.
Eude, Jean, 304, 318.
Felleries (F. Augustin de), 375, 376.
Ferrier, Vincent, 309.
Fleur, Balthazar-Louis-Joseph, 1006.
Fleury, 888, 1253,
Floeur, 380.
Floritius de Saint François, 564.
Foncez, 1091.
Fonson, (l'abbé Michel-Joseph), 961 à 964.
Foslard, J. J., 1096, 1122, 1123, 1136.
François (de Neufchâteau), 1223.
François, L. M. D. V., 929.
François, Philippe, 167.
François, Victor, 1286.
Froidmont, 692.
Fromont, Antoine, 931.
Fumière, Louis, 1331, 1484.
Gallemart, Patrice, 287.
Galopin, Georges, 211, 242, 301.
Gardé, François, 223.
Gaspard de la mère de Dieu, 322, 323, 327, 333.
Gaspariny, 769.
Gazet, Guillaume, 270.
Gendebien, Jean-François, 1174, 1188, 1211, 1236.
Gendebien (le chanoine), 1079.
Gérard, (l'abbé), 820.
Germes, (Gilles de), 147.
Girard, J., 1119.
Giraud, 1071.
Gossart, 1276.
Gravrel, 1081.
Grenade (Louis de), 70.
Grou (l'abbé), 1104.
Guillemin, 1071.
Guise, Joseph, 1078.
Hachez, Félix, 1537 à 1540, 1546, 1547, 1551.
Hachusanus, Guillaume, 146.
Hamilton, F. N., 377.
Hannard van Gameren, 25.

Digitized by Google

Hansen (l'abbé), 1469, 1482, 1516.
Harmignies, Pierre-Philippe-Joseph, 1004.
Hauport (Robert de), 76.
Herme. Charles, 514.
Hocquart, 1168.
Hossart (l'abbé), 1069.
Houssiere (Jean de la), 236, 286.
Houthem, Libert, 6, 7, 21, 22, 27, 28.
Huart, Georges, 413, 426.
Inchino (Don Gabriel), 145.
Jacquelart, G.-J., 751.
Jansen, J., 1079.
Jaspart, Hubert, 231, 305, 330.
Jauffret, 1349.
Jean de Sainte Marie, 564.
Joachim de Jesus Maria, 505.
Jouvenci, Joseph, 603.
Jumel (l'abbé), 873.
Juste-Lipse, 450.
Lacroix, Augustin, 1489, 1549.
Ladesou, Othon, 226.
Lafitau, Pierre-François, 762.
Lafontaine, 394, 395.
Laisné, Jean-Baptiste-Joseph, 955.
Laitat, Philippe, 1420.
Lalaing, (Georges de), 12.
Lambert de Saint Jean, 564.
Lambiez (le père), 1150, 1248, 1365.
Lamormaini (Guillaume-Germo de), 212.
Langle (le marquis de), 1051.
Larivière, 1272.
Latteur, 1096, 1100.
Lauzières-Themines (Alexandre Amédée de), 871.
Lebeghe, Henri, 570.
Leblanc, Alexandre, 619.
Lecocq, Charles, 1182.
Lecorreur, 398.
Lefebvre (de Nantes), 1096.
Lefort, dit Fortius, 196, 343, 407. 541.
Le Jay. P.-Gab.-Franç., 1080.
Le Maistre de Saci, 403, 532, 850.
Lemayeur, Jacques-Joseph, 981, 982, 1004, 1044, 1066, 1076, 1079, 1092, 1238.
Lemerel, 1070.
Lenglez, Maximilien, 202.
Lengrand, 1071, 1096.
Léonardi, Thomas, 288.
Lepoivre, Jacques, 400, 522.
Leroy, 1415.
Le Roy, Bauduin, 349.
Le Tellier, 402, 1171.
Levenbach, Sylvain, 1288.
Le Wys, Denys, 316.
Lhomond, 1154.
Libotte, Grégoire, 567.
Livius, Titus, 360.
Loth, 1079.
Louchier, 632.
Lucy, 1105.
Macort, 534.
Mahy, C, 547.
Malbrenne, Maximilien, 1277.
Mangeart, (Dom), 601.
Manger, Claude, 1073.
Mann (l'abbé), 938.
Mansuet du Neuf Chasteau, 393.
Marchant, Jacques, 170, 182, 183, 187, 188, 205, 208, 221, 222, 296, 302, 303, 308, 320.
Marissal, Louis, 140.
Marlier, Jérôme, 493.
Mars, Siméon, 422.
Marsigny, Agathon, 1542.
Martin, Gilles, 571.
Martin, Mathieu, 173.
Masson, Barthélémy, 1071, 1114.
Mathieu, Adolphe, 1344, 1393, 1394, 1416, 1433, 1434, 1438, 1439, 1453, 1458, 1459, 1476, 1477, 1480, 1481, 1492, 1493, 1502 à 1505, 1507 à 1509, 1511, 1515, 1528.

Digitized by Google

Mathieu, 1113.
Mathieu (d'Asquillies), 1196.
Mathurin, F., 671, 673.
Mathurin, V., 867, 930, 950.
Mauroy, Léopold-Joseph, 1227, 1230.
Mayeur, 1079.
Mazion, Jean-François, 1205, 1252, 1279, 1303, 1357, 1370.
Meyer, (Antoine de), 26.
Michet, Alexandre, 1246, 1251.
Michot, (l'abbé), 1397, 1500.
Mondez, Jean-Baptiste, 1058.
Morchipont (De Glarges de), 257, 317.
Mory (Philippe de), 289.
Moschus, 819.
Mote, 1372.
Moutonnet Clairfons, 817, 819.
Moutier, Antoine-Joseph, 1063.
Moutrieux, Pierre, 1556.
Murray, M.elle, 877.
Musée, 817.
Natalis de la Nativité, 564.
Natalis de S.t Philippe, 510.
Navez, F.-J.-X., 1354.
Nélis (l'abbé de), 867.
Nerciat (le chevalier Andréa de), 843.
Neute, Ph., 1343, 1384.
Nicole, 539.
Notau, Fulgence, 501.
Notel, Michel, 59.
Odet, Philippe, 441.
Odwyer, Jean, 372.
Oran, Nicolas, 148, 153, 192.
Oultreman (Philippe d'), 164, 178, 220, 315, 338, 339, 401.
Ovidius Naso (Publius), 151.
Pacenius, Bartholus, 155.
Pagès, 1226.
Paine, Thomas, 954, 1092.
Paradis, Crépin, 410.
Paridaens, F., 1191, 1255, 1266.
Parmentier, J., 1193.
Parmentier, Philippe, 465, 494.
Paternotte, Antoine, 545.
Pennequin, Pierre, 275, 276, 282, 353.
Perdu, Corneille, 300, 331.
Perrault, Nicolas, 440.
Pescher, 433, 446.
Petit, Jean-Baptiste, 1274.
Philipon, A., 967.
Philippron, C.-H., 1391, 1403.
Plissart, Maximilien, 1388.
Portalis, 1130.
Posteau, Ferdinand, 723.
Potel, Félix, 1527.
Pottier, Corneille, 517.
Pottier, Nicolas, 224, 273, 310.
Pouillon, Augustin, 516.
Poulet, Pierre-Joseph, 1079.
Poyart, 867, 925, 932.
Pradier, 1071.
Prévot, Gilbert, 292.
Procureur, Pierre, 174 à 177, 195, 525 à 527.
Prunieau, Théodore-Joseph, 1261.
Quarré, J. H., 194.
Quevreux, 1052.
Raingo. Germain-Bénoit-Jos., 1277, 1287, 1297, 1298, 1304, 1317 à 1321, 1329, 1330, 1356, 1442.
Raoux, 992, 1059.
Reims (Jean-François de), 200.
Renard, 1437.
Renard, J. B., 1148.
Restaut, 1020. 1222.
Rey, 1142
Richard, Charles-Louis, 847, 1092.
Rinuccini, Jean-Baptiste, 341.
Robert, baron de Saint-Symphorien, François-Joseph-Narcisse, 1392, 1395; (Ermite de la Berlière), 1308, (Ermite du Mont S.t-Pierre), 1441.
Rodriguez, Alphonse, 160, 161, 162.
Roger-Ducos, 1096.
Roissard (l'abbé), 851.
Roland, 662.

Digitized by Google

Roland, F., 1406, 1407.
Rollin, 845.
Rombise (Antoine de), 256.
Rosier, 1071.
Roucar de Roechoudt, A. J., 751.
Roucher, 865.
Rousseau, P. J. 1487 1496, 1497.
Ruteau, Antoine, 285, 294, 348.
Saint-Genois (le comte Joseph de), 939.
Saladin, Barnabé, 503.
Sales (François de), 181, 186
Sallustius, 441.
Sapho, 819.
Sebille, Frédéric, 567.
Senault, 1071.
Senault, Jean-François, 1278.
Sextus, Ruffus, 360.
Simon, 1079.
Simon, Jacques, 203.
Smet, Henri, 152.
Somain (l'abbé), 1219.
Soto (André de), 147.
Sotteau, Auguste, 1281.
Sta, 1071.
Storck, 691.
Surius, Laurent, 59, 60.
Taintenier, Charles, 1422.
Terentius, P., 412.
Thaulere, Jean, 321.
Thomeret, 1071. .
Tricot, 1094.
Trouliez, 1249.
Troye, Charles-Stanislas, 1071.
Tubero, Oratius, 442.
Turlot, F.-C., 1423.
Turlot, Nicolas, 342.
Vallez (l'abbé), 821.
Van Beughen, Charles-Antoine, 867,
Van den Broeck, Victor, 1520 à 1523, 1525.
Van der Burch, François, 213.
Vander Elst, A.-X., 1466, 1471, 1472, 1498.
Vander Elst, Valentin, 1312, 1313. 1462, 1463, 1466, 1471, 1472, 1498, 1501.
Vander Hoop, H.-J., 1047.
Vander Noot, 1079.
Van Eupen, 1079.
Varret, Jean-Baptiste-Joseph, 653, 654.
Verepée, Simon, 591, 1087, 1362.
Vernuleus, 306.
Viard, 880.
Viexmontius, Claude, 758.
Villers (Antoine de), 580.
Vinchant, François, 285.
Voisin, 1470.
Volkerick, 1071.
Wadingo, Lucas, 306.
Walbert de Sainte Aldegonde, F., 629, 643.
Warnkoenig, L.-A., 1444.
Waudré, Julien, 154, 253, 254, 266, 284.
Waulde, Gilles, 227, 237.
Willart, Vincent, 274, 311 à 314, 324.
Willot, Bauduin, 265.
Wins, Camille, 1414.
Yeuvain, André, 219.
Zanchus, Basilius, 149.
Zuallart, Gilles, 408.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES SANS NOMS D'AUTEURS,

décrits dans la bibliographie montoise.

N. B. Les chiffres indiquent les numéros d'ordre.

Abrégé de la vie d'Angèle Merici. 785.
— de S.te Anne 597.
— de S.te Jeanne Frémiot de Chantal. 778.
Abrégé de l'histoire de N. D. de Tongre. 457. 906.
Abrégé de l'histoire de N. D. de Lorette. 495.
Abrégé de l'histoire de N. D. du Mont-Serrat. 563.
Abrégé de l'histoire de N. D. de la Fontaine. 728.
Abrégé de l'histoire de N. D. du Pilier. 512.
Abrégé de Mythologie. 1335 1518.
— des indulgences de l'archiconfrérie du S.t Rosaire. 757.
Abrégé des particules. 600. 1124.
— de toutes les sciences. 1234.
— historique de l'invocation de S.t Donat. 675.
Acta concilii provincialis Cameracensis. 435.
Acte de protection pour l'ordre de Malthe. 366.
Acte d'union des Etats des Pays-Bas. 998.
Admirable et prodigieuse mort de Henri de Valois. 48.
Adoration perpétuelle du très Saint Sacrement. 782. 799.
Adresse à S. M. au sujet du projet d'un nouveau système d'impôts. 1200.
Adresse contre l'impôt projeté sur sur les houilles. 1264.
Adresse de MM. les curés à leurs paroissiens. 1133.
Adresse au sujet de l'entretien des routes de 2.e classe. 1201.
Advertissement chrestien. 24.
— de la victoire obtenue au mois de septembre 1580. 4.
Advertissement pour Philippes Helduyer. 233.
Advis de ceux qui ont esté à Bloys. 47.
Affaires des parlements de France. 996.
A Jean-Philippe-Réné d'Yve. 690.
A l'archevêque, duc de Cambrai. 858.

Digitized by Google

A très vertueuse dame Félicité Fontaine. 777.
Almanach de poche d'un étudiant du collége de Mons. 1413.
Almanach du département de Jemmapes. 1111.
Amour et fidélité conjugal d'Ausberta. 373.
Amurat, tragédie chrétienne. 698.
Andronic, tragédie. 746.
Ange conducteur (l'). 759. 800. 949. 1061. 1383.
Annonces et avis pour le Hainaut. (Journal). 990.
Appel à l'opinion publique sur la nécessité de modifier l'administration de la ville de Mons. 1499.
Apologie du thé. 682. .
Arcs de triomphe dressez à l'entrée de S. A. Electorale de Bavière à Mons. 498.
Arrêt du conseil du roy, qui indique les précautions à prendre contre la maladie épidémique sur les bestiaux. 707.
Arrêt du conseil souverain de Hainaut, au sujet de la procédure contre le s.r Bardon, chanoine de Leuze. 635.
Arrêt ordonnant que les exempliares du mémoire du Sr.... seront brûlés sur la place de Mons. 589.
Arrêté du 15 décembre 1820, portant instruction pour les gouververneurs dans les provinces. 1198.
Art de danser en Société (l'). 1450.
Articles de capitulation proposés par les États du Hainau et par les magistrats de Mons. 479. 1002.
Articles du traité des ville de Bruges et païs du Francq. 31.
Articles du traité entre le prince de Parma et la ville de Bruxelles. 34.
Articles organiques de la convention du 26 messidor an 9. 1125.
A. S. A le prince de Ligne, le jour de son entrée à Mons, en qualité de grand Bailli du Hainau. 1068.
A S. A R. Charles-Alexandre duc de Lorraine, la première fois qu'il vient à Mons. 684.
Association de l'opinion libérale de Mons. 1506. 1514.
Aux mânes de Voltaire. 857.
Avantages de l'édit concernant les provisions de la cour de Rome. 960.
Avis concernant la démolition des fortifications de Mons et de Charleroi. 709.
Avis relatif à la culture du lin. 740.
Avis aux personnes des différents âges. 666.
Baiser (le) poëme. 1440.
Baisers (les) précédés du mois de Mai. 808.
Banquet offert à M. Léopold Doutremer, 1510.
Beautés de l'école des mœurs. 1309.
Bref du pape Pie VI. 1089.
Briefve relation de l'arrivée de S. M. à Almada. 16
Bulle de ratification de la convention entre la république française et sa Sainteté. 1126.
Bulle d'Innocent X. 334.
Bulletins de la campagne de Russie, et rapports sur la situation de l'armée en 1813. 1163.
Bulletins de la guerre de 1809. 1157.
Calendrier du Hainaut, 587. 891.
Calendrier du diocèse de Cambrai. 1093.

Digitized by Google

Calendrier romain pour la lecture des auteurs latins 610.
Callistène. Tragédie. 790.
Canones et decreta concilii cameracensis. 38. 79. 436.
Capitulation accordée à la ville de Mons. 447.
Capitulation pour les troupes autrichiennes de garnison à Mons. 585. 646.
Capitulation proposée pour la garnison de Saint Ghislain. 584.
Catalogue des livres de la V.e d'Assonleville. 1084; — la Bibliothèque de Mons, (livres doubles) 1316; — la V.e Bottin. 970. 1082; — Gaspard Bureau. 1116; — la V.e Capiaumont. 1373; — la V.e Carion-Bocquet. 1240; — Caroly. 1233; — Couvents supprimés de Mons. 907; — De Boubers. 988; — De Gorge. 1355; — De Haussy. 1037; — N.-J.-G De Lattre. 1315; — Delecourt. 1410; — Derbaix. 952; — Dewesemal. 841; — Dobies. 989, — Drion. 911; — Eloy. 977; — Empain. 1374; — Flescher. 1332; — Fonson. 991; — Godart. 1381; — Hocquart. 1186; — Houzeau de la Perrière. 1007; — Henri Hoyois. 859 à 861; — Kovalh. 1011; — Laisné. 955; — Le Duc. 854; — Lefebvre. 1060; — Levenbach. 1418; — De Masnuy. 1194; — Massart. 1431; — De Mérode. 974; — Meurisse. 1055; — Migeot. 977; — Paridaëns. 1042; — Petit. 1085; — Pollart. 1229; — Recq. 1040. 1041; — Rousseau. 1086; — Rousseau-Delaunnois. 1448; — Serel. 1141; — Winant. 1359.
Catéchisme du diocèse de Cambrai. 807.
Catéchisme ou sommaire de la doctrine chrétienne. 537. 593. 887. 897. 1010. 1213. 1409.
Cérémonies funèbres à Mons pour le repos de l'âme de l'empereur François I.er. 773.
Cérémonies pour les vestures. 418.
Charte du 8 avril 1483. — 848.
Chartes et coutumes de Binche 61.
Chartes nouvelles du pays et comté de Hainaut. 156. 158. 196. 267. 421. 455. 541. 803. 1005.
Chartes statuts et ordonnances de polities de la ville d'Ath. 724.
Chemin de la Croix. 727.
Choix de chansons. 866.
Choix d'un état. 665. 804.
Chrétien (le) fortifié dans les souffrances. 767.
Chrétien (le) persévérant dans la grâce. 661. 900.
Chrétien (le) sanctifié par diverses pratiques de piété. 736. 936.
Cicercule vierge et martyr. 515.
Civilité de l'enfance. 1494.
— françoise. 794 806. 985. 1361.
Clef du paradis et chemin du ciel 922.
Code de commerce. 1237.
— hypothécaire. 1098.
Colloque spirituel d'un ecclésiastique et d'un berger. 326
Comédie dévote sur la vie de saint Vincent et de sainte Waudru. 319.
Compte rendu par l'administration centrale du département de Jemmapes. 1102. 1107.
Concilium Cameracense in oppido Montis Hannoniæ habitum, anno 1586. 39. 78. 434.
Concordat de l'an X. 1128.

Digitized by Google

Conditions du traité des contributions. 677.
Conditions pour l'adjudication de la ferme des impôts. 633.
Conduite à tenir pour se préserver du choléra. 1353.
Confrérie de la très sainte Trinité et rédemption des captifs. 553. 937.
Confrérie de l'avalement perpétuel. 1517.
Confrérie de N.-D. de Hal. 1059.
— de S.t Donat. 720. 1062.
— de S.t Joseph. 744.
— pour obtenir une sainte mort sous la protection de sainte Ursule. 415. 634. 742. 792. 1389.
Congrégation de l'agonie de Jésus. 655.
Constitution de la république française. An VIII. 1117.
Constitution du monastère de Port royal. 389.
Convention concernant les limites aux Pays-Bas. 896.
Copie de certaine lettre close. 3
— de la lettre de Louise de France aux Carmélites de Mons. 959.
Copie du traité de Denremonde. 32.
Correspondance relative au canal projeté de Mons à la Sambre. 1478
Courrier de Mons et du Hainaut. 1531.
Coutume de la ville et chef-lieu de Valenciennes. 830. 831.
Cryée du vendage de la terre de Gommegnies. 240.
Daphnis, pastorale. 555.
Debitæ pietatis extrema officia. 204.
Déclaration de la doctrine chrétienne. 351. 423. 458. 544. 550.
Déclaration de la terre de Gommegnies. 239.
Déclaration de S. M. concernant les libelles. 908.
Déclaration sur la continuation des officiers royaux du Hainaut en leurs offices. 138.
Déclaration pour la conduite des marchandises, à l'entrée et à la sortie. 359.
Déclaration pour l'établissement de la capitation générale. 463.
Décret au sujet des terres de débat. 581; — au sujet du renouvellement des fiefs. 474; — interdisant la distillation des eaux-de-vie. 461; — relatif à la juridiction du conseil souverain de Hainaut. 486. 586; — sur la navigation de la Haine. 500; — sur la nouvelle organisation du diocèse de Tournay. 1132; — touchant les catalogues de livres. 607; — sur les mesureurs et portefaix de la ville de Mons. 685.
Decreta synodi cameracensis. 82. 84. 437. 439.
Décrets concernant les gens de mainmorte. 595; — la justice. 468; — la souveraine cour à Mons. 67. 105; — pour le souverain chef-lieu de Mons. 90; — touchant la permission de travailler les jours de dimanches. 576.
Description de l'assiette, maison et marquisat d'Havré. 89.
Description de l'indulgence accordée à la confrérie de S.t Pierre, à Mons. 969.
Description du jubilé centenaire de la sodalité sous le titre de la Visitation à Mons. 546.
Description du jubilé de la confrérie du S.t Esprit à Mons. 726.
Délices des âmes dévotes. 755.

Digitized by Google

Devoirs de la confrérie du Saint-Nom de Jésus. 628.
Devoirs des confrères du Saint-Scapulaire de N.-D. du Mont-Carmel. 509.
Dévotes pensées sur la naissance du petit-grand Jésus. 268.
Dévotion à la sainte Vierge honorée aux Capucines de Mons. 779.
Dévotion à la très sainte Vierge 670.
— à S.t-Donat. 837.
— envers les âmes du purgatoire. 789.
Dialogi è selectis auctoribus excerpti. 414.
Dialogue familier entre Parthénophile et Philarète. 295.
Directorium ad ritè legendas horas canonicas. 604. 892. 1012. 1097. 1430.
Discours de l'évêque de Tournay prononcé à l'ouverture de l'église de S.te Waudru, à Mons. 1129.
Discours funèbre sur Charles Le Danois. 361.
Discours prononcé par le gouverneur du Hainaut, lors de l'installation des États provinciaux. 1172.
Discours sur l'histoire de N.-D. de Hal. 844.
Discours véritable des choses advenues au siège de Calais 64.
Diverses lettres tant du duc d'Anjou que d'autres. 8.
Documents historiques sur la révolution belgique. 917. 919. 1004 1006. 1047. 1049. 1066. 1079; — sur la première restauration du pouvoir autrichien en Belgique. 920, 1009, 1013, 1083; — sur la 2.me restauration. 921. 1015. 1018. 1092; — sur la 1.re invasion de la Belgique par les armées de la république française. 1014. 1053. 1070. 1091; — sur la 2 me invasion 1019 1054. 1071. 1096. 1100; — sur les évènements de la fin de l'empire français. 1166; — sur l'organisation du royaume des Pays-Bas. 1170; — sur la révolution belge de 1830. — 1351. 1385.
Dragon (le). 1325. 1445.
Echo de Mons (l'). 1532. 1536.
Echo du Hainaut (l'). 1446.
Eclaircissement touchant la dévotion au cœur de Jésus-Christ. 752. 788. 1214. 1387.
Ecole du canonnier. 1455.
— à cheval. 1456.
Edits portant proscription des feuilles périodiques : *Le Courier du Bas-Rhin* et *le Courier politique et littéraire* ou *Courier de l'Europe*. 895. 910; — Idem sur l'admission dans les ordres religieux. 615; — Sur les biens et droits sequestrés. 364. 444; — Sur la chasse. 190; — Sur la désertion des gens de guerre. 57; — Sur les duels. 117; — Sur les homicides. 51; — Sur les monnaies. 52. 71. 77. 92. 94. 100. 374; — Sur la suppression de plusieurs couvents inutiles dans les P. B. 901; — Sur la tainclure de toutes sortes de soyes. 95; — Sur les titres et marques d'honneur ou de noblesse. 596; — Sur les voleurs, etc. 101.
Edict perpétuel du traité et accord entre Don Jean d'Autriche et les Etats Généraux des P. B. 999.
Elections d'Ath (les) et le curé de Moustiers. 1495.

Digitized by Google

Elegantiarum aldi manutii flores. 445.
Encyclopédie des enfans. 1138.
Enormité du péché mortel. 427.
Enquête contre Joseph de S. Genois. 1112.
Epître à Joseph II. 846.
Erotemata rhetorices. 20.
Errotika biblion. 886.
Esclarcissement de leurs altezes pour le maintenement des autoritez de leur grand bailly de Haynnau. 121.
Essai sur la manière de porter les divers appointements ou décrets. 912.
Essai sur l'usage, l'abus et les inconvénients de la torture. 855.
Etrenne de l'année M DCC X présentée aux congréganistes de la Visitation à Mons. 524.
Evaluations des monnaies. 588. 1323.
Eveil (l'), journal du Hainaut. 1467.
Evesque de cour (l'). 443.
Excellentissimo Leopoldo Carolo de Choiseul, archiepiscopo duci cameracensi. 775.
Exercice public de la religion catholique en France. 1143.
Exercice sur le mérite de la sphère et de la géographie. 853.
Explication des vérités de la religion chrétienne. 834.
Exposé de la situation de la province de Hainaut. 1180.
Exposition de la foi catholique touchant la grâce et la prédestination. 404.
Extensio Kalendarum. 579, 741, 1046.
Extrait de deux lettres escrites par Messire George de Lalaing. 12.
Extrait des tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent. 1110.
Facetiæ poeticæ. 335.
Fêtes Namuroises, ou les échasses. 739.
Feuille d'annonces de la ville de Mons. 1375.
Feuille décadaire du département de Jemmapes. 1225.
Feuille de Mons et département de Jemmapes. 1150, 1367.
Feuille du département de Jemmapes. 1247.
Fleurettes de piété. 347.
Formulaires de prières. 748. 780.
Formularum pharmaceuticarum codex. 1231.
Gazette de Mons (la). 1519.
Grammaire françoise. 793. 826.
— — à l'usage de l'hermitage de Cocar. 918. 1218.
Grammaire française à l'usage de l'hermitage de Wilhours. 735.
Grand catéchisme pour servir de suite au petit. 1075.
Guerre de quatre jours dans la Belgique. (1815). 1259.
Hainaut (le). 1529.
Hannoniæ leges Anni M CC. 885.
Herodes ou l'ambition punie. 179.
Heures chrétiennes. 883. 975. 1566.
— de la sodalité. 575.
— de l'église romaine. 947.
— de N.-D. à l'usage de Rome. 529. 756. 884.
Heures de N.-D. selon l'usaige de l'église de Sainte-Waldru. 30.
Histoire abrégée de l'ancien testament. 745. 798. 828. 1215.
Histoire admirable de N.-D. de Tongre. 456. 559. 761. 1401.

Digitized by Google

Histoire de l'ancien Tobie et de son fils. 405.
Histoire de la sainte Face. 667.
— de N.-D. d'Alsemberghe. 669.
— de N.-D. de Messine. 674. 1382.
Histoire de N.-D. de Bon Vouloir. 209.
Histoire de N.-D. de Cambron. 568. 657.
Histoire de port royal. 540.
Histoire du nouveau testament. 787. 827. 1017. 1216.
Histoire du saint Sang du miracle 58.
— et concorde des quatre évangélistes. 391.
Historiæ romanæ compendium. 951. 979.
Homologation de la convention au sujet de la juridiction sur les terres de débat. 676.
Hymne dévot à saint Fiacre. 1045.
Hypermnestre, tragédie. 764.
Idyle sur la mort de Marie-Thérèse. 869.
Inauguration des comtes de Hainaut. 1552.
Indulgence plénière accordée à la confrérie sous l'invocation de saint-Fiacre. 664.
Indulgence accordée à l'occasion du rétablissement de l'exercice public de la religion catholique en France. 1143.
Indulgences concédées par Grégoire XV. 225.
Institut des hermites du diocèse de Cambray. 533.
Institution de la cour réformée du pays & comté de Haynaut. 150. 814.
Instruction chrétienne pour les malades. 765.
Instruction contenant les devoirs des confrères du saint scapulaire de N. D. du Mont-Carmel. 1363.
Instruction de la jeunesse dans la piété chrétienne. 1074.
Instruction familière pour vivre chrétiennement. 636 899.
Instruction nouvelle pour enseigner aux enfans à connoître le chiffre et à sommer avec les gets. 406. 425. 452 528. 608. 712. 1220. 1358.
Instruction particulière du roi de Prusse aux officiers de son armée. 1067.
Instruction pour la première communion. 658, 802, 1217.
Instruction pour le fermier du droit sur le houblon. 141. 232.
Instruction pour le jubilé de l'année sainte. 592. 716. 832.
Instruction pour les confrères et les consœurs du très saint sacrement. 1368.
Instruction relative à l'exécution des lois sur les mines. 1127.
Instruction relative au droit de patente. 1254.
Instruction servante à la levée des impositions. 86.
Instruction sur le caractère des accidents auxquels les ouvriers mineurs sont exposés. 1165
Instruction sur le moyen de préserver le froment de la carie. 1109.
Instructions chrétiennes pour les jeunes gens. 749. 835.
Instructions et pratiques pieuses à l'usage de la confrérie du très Saint-Sacrement. 786
Instructions pour les tribunaux de justice établis aux Pays Bas Autrichiens. 915.

Digitized by Google

Instructions sur les principales vérités de la religion, 1099.
Instructions touchant la juridiction volontaire. 913.
Introduction à la lecture. 1360.
Iphigénie conduite au sacrifice. 1421.
Joseph, tragédie. 968.
Journal de Mons. 1530.
Journal de la province de Hainaut. 1169.
Journal du département de Jemmapes. 1160.
Journal des choses arrivées durant le siége de Valenciennes (1656). 352.
Journal mordant. 1412.
Journée chrétienne. 453.
Journée du chrétien. 945.
Jubilé de l'année sainte pour le diocèse de Cambray. 572. 716.
Justification de l'Oratoire de Braine-le-Comte. 502
Latinæ grammatices. 796.
Lettre de Mgr. l'archevêque de Sens à M.r....conseiller au parlement de Paris 718.
Lettre de Mgr. de Malines aux religieuses supprimées. 957.
Lettre des archiducs rappelant la défense d'exporter aucune espèce de métal. 125.
Lettre d'un catholique de Mons. 1101.
Lettre d'un conseiller du parlement D*** à un conseiller du parlement de Paris. 719.
Lettre d'une chanoinesse de Lisbonne à Melcour. 816.
Lettre d'un habitant de Mons à un journaliste français. 1131.
Lettre d'un moine à un avocat. 941.
— pastorale de l'évêque de Tournay. 1144.
Lettre du pape VI à l'empereur Joseph II. 935.
Lettres d'agréation du traité d'Arras. 1001.
Lettres du prince de Parme aux bourguemaistres, etc de Bruxelles. 5.
Lettres patentes attribuant la juridiction supérieure au conseil de Hainaut sur celui de Tournay. 898.
Lettres patentes par lesquelles l'autorité que usurpent les quatre membres de Flandres est abolie. 13.
Lettres patentes sur l'exécution de la bulle portant suppression de l'ordre des Jésuites. 616.
Lettres théologiques et historiques. 638
Liste des émigrés du département de Jemmapes. 1106.
Liste et déclaration des impôts au pays de Hainaut. 29. 54.
Livre des enfants. 1064.
Lois concernant les mines. 1159.
Lois, chartes et coutumes du chef-lieu de la ville de Mons. 69. 107. 206. 336. 382. 449. 454. 488. 535. 543. 606. 631. 791.
Lois, chartes et coutumes du pays et comté de Hainaut. 66. 104. 407. 485. 813. 829. 902 à 905. 1305.
Lois, chartes et coutumes du village de Wodecque. 599.
Lyre maçonne. 783.
Maître Pierre ou le savant de village. 1348.
Magie des artistes (la). 953.
Mandement de l'évêque de Soissons. 1090.
Mandement pour la paix rendue à l'église. 1056.

Digitized by Google

Mandement pour le jubilé de l'année sainte. 833.
Manuel à l'usage des confréries. 781, 805. 978.
Marie-Thérèse à son fils Joseph II. 940.
Martyr de saint Agapit 980.
Mémoire au sujet d'une communication à ouvrir entre le canal de Mons à Condé et l'Escaut. 1190.
Mémoire concernant l'hôpital royal de Mons, 551.
Mémoire justificatif du chevalier Desmacq. 738.
Mémoire justificatif pour Maximilien Plissart. 1388.
Mémoire particulier pour la Compagnie des Produits. 1233.
Mémoire pour dame Florence Delanghe veuve du comte de la Bucquière. 641.
Mémoire pour Henri Mather. 1402
— pour la dame Merlin veuve Cordier. 1289.
Mémoire pour les pauvres sœurs du Béguinage de Mons. 663.
Mémoire pour Philippe de Wintre de Marpent contre Lamoral de Latre du Bosqueau. 642.
Mémoire présenté par la régence de Mons relativement à l'administration des établissements de charité. 1296.
Mémoire sur la direction à suivre pour la jonction du canal de Mons avec l'Escaut. 1377.
Mémoire sur la jonction du canal de Mons avec l'Escaut par la Dendre. 1189.
Mémoire sur la nécessité d'un canal de jonction du canal de Mons à Condé avec l'Escaut. 1178.
Mémoire sur l'avantage du mode d'exploitation suivi par les charbonniers du Flénu. 1239.
Mémoire sur les houillères. 1263.
Mémorial du département de Jemmapes. 1151.
Mentor des enfants et des adolescents. 1339.
Mercure surveillant (le), 1288.
Méthode facile pour faire la méditation. 717.
Méthode pour la première communion. 889.
Miracles advenus en l'abbaye de Cambron. 124.
Mise en vente de parties du domaine de Mons. 358.
Modérateur (le), 1475.
Modus infirmis ministrandi sacramenta Eucharistiæ. 648. 766. 1155.
Montibus, in collegio Hodano, habita ratione locorum anni 1784. — 984.
Mort d'un Dominicain à Mons. 1548.
Nécrologie de M. Emmanuel-Joachim-Joseph Claus, 1513.
Nemesis carolina. 416.
Neuvaine à l'honneur du Sacré cœur de Jésus. 838.
Nobiliaire des Pays-Bas. 856.
Nobilibus urbis Montanæ magistratibus recens electis. 681.
Nobilibus urbis Montanæ senatoribus in felici revolutione electis. 1008.
Nobilibus urbis Montanæ senatoribus pro merito secundo continuatis. 987.
Nomenclature des harnais. 1457.
Note de la régence de Mons en faveur du canal destiné à joindre la Sambre à l'Escaut. 1468.

Digitized by Google

Note sur la navigation de la Haine. 1167.
Notice nécrologique sur M. Léopold-Lambert Doutremer, 1512.
Notice sur les paroisses de la ville de Mons, 1545.
Nouveau double jardin d'amour. 1460.
Nouveau formulaire de prières. 768.
Nouveau Nabuchodonosor ou Raynal parmi les quadrupèdes. 944.
Nouveau petit dictionnaire avec des entretiens en français et en flamand. 879.
Nouveau recueil de cantiques spirituels et de poésies morales. 1007.
Nouveau testament. 390. 521. 531.
Nouveau traité de la civilité. 592.
Nouvelle cacographie. 1322.
— évaluation des monnaies. 1324.
Nouvelle grammaire et dialogue français-flamands. 1073.
Observations de la société des 20 actions. 1242.
Observations sur l'écrit intitulé : Mémoire au Roi par les propriétaires des chauffours de Tournay. 1306.
Observations sur un écrit intitulé : Extrait du registre aux procès-verbaux du conseil de régence de la ville de Mons. 1464.
Obstination punie (l'). 369.
Ode sur la prise de Paris. 1404.
Œuvre du Bon Pasteur. Fondation de Mons, 1483.
Office de la vierge Marie. 511. 538.
Officia propria ecclesiæ cathedralis Tornacensis. 1146.
Officia propria ecclesiæ S. Waldetrudis. 508. 893.
Officia propria sanctorum. 201.
Officium confraternitatis de doctrinâ christianâ 776.
Oraison à N.-D. de Bon-Secours. 730.
Oraison de N.-D. du Rosaire. 262.
Oraison funèbre de M. de Turenne. 1221.
Ordonnances concernant : l'administration de la justice, 116 ; — l'administration de la ville de Mons, 688 ; — l'admission à la chambre de la noblesse des Etats du Hainaut, 696 ; — les bandes d'ordonnances, 118 ; — les biens des ci-devant jésuites, 617 ; — les colléges et autres écoles, 611 ; — le commerce des grains, 36 ; — la confiscation des biens appartenant aux sujets du roi de France, 363 ; — la convention des limites, 613 ; — la culture des terres, 602 ; — le droit de pacage, 139 ; — l'entérinement des lettres de noblesse, 478 ; — l'exercice de la pharmacie à Mons, 679 ; — l'exportation des houblons, 142 ; — les gardes à monter par les bourgeois de Mons, 637 ; — les gens de guerre, 120, 130, 371 ; — les honoraires des notaires, 476 ; — l'interprétation des chartes échevinales, 68, 106 ; — la location des maisons à Mons, 477 ; — la maltote des vins, 165, 329 ; — les matières fiscales, 85 ; — la mendicité, 134 ; — les monnaies, 97, 110, 128, 473, 590 ; — l'obéissance aux commandements de l'église catholique, 129 ; — l'obligation imposée aux parents d'instruire leurs enfants dans la religion catholique et de leur faire apprendre un état, 986 ; — la

Digitized by Google

police des funérailles, 467; — la police des livres, 487, 612, 620; — les prétentions à charge de la société supprimée des Jésuites, 890; — les prêts d'argent au régiment de Teutschmeister, en garnison à Mons, 706; — la reconstruction des maisons, 513, 609; — le recouvrement des impôts, 708; — une remise de fusils, 621; — la résidence des juifs à Mons, 687; — les réunions nocturnes, 483, 630; — le salaire des ouvriers, 44, 93; — le service militaire à l'étranger, 131, 144; — la sorcellerie, 91; — le trafic du sel de brovage, 136; — les voleurs, etc., 133.
Ordo officii divini recitandi, 1016.
Origine de l'église et du pèlerinage de S.t Antoine en Barbefosse, 556.
Ornatissimo Carolo Verdbois, 973.
Palmier céleste, 839, 1072.
Paraphrase de la prose *Dies iræ*, 1399.
Paraphrasis psalmorum Davidis elegiaca, 284.
Particulœ gallico-latinœ, 451.
Parvus catechismus, 496.
Pastorale dédiée à M.elle de Zomberg, 506.
Pensées et affections dévotes, 771.
— et pratiques de piété, 297.
Per illustri domino Francisco de Secus primo Lovanii Montes redeunti, 701.
Petites affiches du Hainaut, 1533.
Petit formulaire de prières, 660, 801, 882, 948.
Pétition contre l'établissement d'un impôt sur les houilles, 1265.
Pétition de la chambre de commerce de Mons aux Etats du Hainaut, 1284.
Petit office de la providence, 1369.
Petit office de S.t Marcoul, 743.
Petit paroissien romain, 840, 946.
Placarts concernant : l'acquisition des biens immeubles par les gens de main-morte, 594; — la chasse, 123, 143, 357, 368, 598; — le commerce des vins de France, 119, 191; — la conservation de divers droits (impôts) des Etats du pais de Hainau, 472; — le droit sur les alluns, 96; — l'exécution des decrets de la synode de Cambray, 40; — les filatiers et marchands de laines, etc., 126, 293, 680; — la généralité des mestiers, 43; — les gens de guerre, 15, 113; — les grains, 65, 169, 185; — le houblon, 157; — l'importation des soyes crues, ouvrées ou teintes, 135; — l'interdiction de porter des petites pistoles (pistolets), 127; — la mendicité, 168; — les monnaies, 14, 74, 88, 98, 103, 114, 122, 132; — le respect dû à la foi catholique, 115; — les salaires et le prix des denrées, 49.
Plan de réforme concernant le nouvel impot de 1785. 963.
Plan pour un échange des Pays-Bas autrichiens. 966.
Poème dédié au révérend Don Augustin Leto, abbé de S.t Ghislain, 956.
Pointz et articles advisez par les eschevins de Mons pour l'advancement et l'abréviation de la justice, 50.
Pointz et articles conceuz tant par renforchement de la court à Mons

Digitized by Google

que par les trois membres des Estatz de ce pays de Haynnau, 73, 139.
Pointz et articles des charges proposées contre Guillaume de Hornes, 9.
Pointz et articles soubz lesquelz les magistratz de Gand se sont réconciliez à S. M. 33.
Pratique de piété à l'usage des fidèles de Sainte Waudru, 1,364.
Pratique pieuse quand on porte le S.t Sacrement aux malades, 562.
Pratiques de piété pour honorer le très S.t Sacrement de l'Eucharistie, 729.
Prières publiques pour l'heureux succès de la guerre d'Angleterre, 1137.
Principes de la langue françoise, 1232.
Privilége acordé à Jean-Baptiste Van Lemens de fabriquer des voires de cristal, 184.
Privilége accordé à Thomas Gramay, de cultiver 400,000 *plançons de meûriers blancs*, afin de faciliter l'élève des vers à soie dans les Pays-Bas, 99.
Priviléges et indulgences de la confrérie de S.t Donat, 721.
Preparatio et gratiarum actio missæ sacrificii, 484.
Projet de règlement des Etats du Hainaut, 1173.
Projet de règlement pour l'administration des campagnes, 1176
Projet de règlement pour l'amélioration de la race des chevaux dans le Hainaut, 1210.
Projet de règlement pour les chemins vicinaux et les courans d'eau du Hainaut, 1192.
Publication du rapport fait au sénat au sujet de la guerre déclarée à l'Autriche, 1156.
Publication pour les coupes de bois, 1302.
Question des houilles. Observations adressées par la chambre de commerce de Mons, 1474.
Question d'importance si les danses sont défendues aux chrétiens ? 499.
Rapport de la section d'agriculture, aux Etats du Hainaut, 1177.
Rapport du collége sur les projets de canaux, 1283.
Rapport du gouverneur du Hainaut, à l'ouverture des Etats, 1326.
Rapport fait au nom de la section des travaux publics, 1195.
Rapport sur la nécessité des mesures réglementaires en matière de contributions indirectes, 1426.
Réclamation sur le retard apporté à l'adjudication du canal de l'Espierre, 1479.
Recueil alphabétique des pronostics dangereux et mortels, 763.
Recueil authentique d'indulgences, 1121.
Recueil complet d'ariettes, 852.
— d'énigmes, charades, logogriphes, 1411.
Recueil de placards, décrets, édits, ordonnances, règlements, etc., 916.
Recueil de plusieurs placarts fort utiles au pays de Haynaut, 337, 383, 459.
Recueil des actes administratifs du Hainaut, 1187.
Recueil des arrêtés du directoire exécutif, 1118.

Digitized by Google

Recueil des lettres adressées à la mère prieure des Carmélites de Mons, 958.
Recueil des livres qui se trouvent chez la veuve Carion-Bocquet, 1400.
Recueil des lois sur les mines, 1206.
— des ordonnances de la régence de Mons, 1380.
Recueil des pièces qui ont paru à la louange de Joseph II, 934.
Recueil des pièces qui ont paru concernant la mort de Marie-Thérèse, 867.
Recueil d'exemples de rhétorique françoise, 971.
Recueil historique des bulles, 402, 550.
Réflexions au sujet de la succession à la monarchie d'Espagne, 520.
Réflexions sur la lettre d'un moine à un avocat, 943.
Réflexions sur les points principaux de la morale chrétienne, 770.
Règle du tiers-ordre de S.t François, 1390
Règlement concernant : l'académie des arts à Mons, 1292; — l'administration de la ville de Mons, 693, 1314; — l'administration de la ville de Braine-le-Comte, 784; — l'administration de la ville de Lessinnes, 734 : — l'administration du plat pays de la province de Hainaut, 1209, — l'admission aux Etats de Hainau, 704; — la chaussée de Mons à Bruxelles, 475; — la composition de la régence de Mons, 1295; — le conseil souverain en Hainau, 480; — le corps équestre de la province de Hainaut, 1181, 1199; — la discipline militaire, 55, 56, 283, 290, — l'établissement des écoles gratuites pour l'art d'accouchements, 894; — le fait de la garde, 344, 350, 637; — la fondation de la Houssière, 519; — la formation des Etats du Hainaut, 1179, 1203, 1208; — le franc poids de la ville de Mons, 694; — les huissiers de la cour souveraine à Mons, 583; — l'impôt de la bière en Hainaut, 370; — la levée de nouveaux impôts dans la ville de Mons, 460; — la levée des droits dans l'étendue de la province de Hainaut, 462; — les meusniers de la ville de Mons, 328 : — le mode d'après lequel les Etats du Hainaut exercent leur pouvoir, 1175; — l'office de la dépositairie générale de la province de Haynau, 470; — le paiement des rentes sur l'impôt de Flandres, 112; — le papier scelé, 432; — le pensionnat de l'école centrale du département de Jemmapes, 1224; — les pensions des employés des hospices de Mons, 143 ; — la place de Maire de la ville de Mons, 705; — la police des édifices à front de rue dans la ville de Mons, 695; — la police des incendies, 699; — la police des marchés, 291, 378, 381, 587; — la procédure civile pour les P.-B. autrichiens, 914; — la réparation et l'entretien des chemins vicinaux de la province de Hainaut, 1197, 1202, 1207; — la société de l'amitié, 1245; — la société du concert de la ville de Mons, 1152; — la société des concerts et des redoutes de la ville de Mons, 1473; — la société phil-

Digitized by Google

harmonique de l'Union, 1310 ; — la société des tireurs à l'arc de la ville de Mons, 1145.
Règlement de vie après la première communion, 1485.
Règlement donné à ceux de Soignies, 605.
Règlement d'ordre et de police intérieur pour le collége et pensionnat de la ville de Mons, 1280.
Règlement pour la petite congrégation sous l'invocation de S.t François de Salles, 686.
Règlemens et exercices spirituels pour la congrégation de l'Oratoire, 753.
Règles de la bienséance civile et chrétienne, 825.
Règles de l'archiconfrérie du très saint sacrement, 668.
Règles de la confrérie de l'ange gardien, 659.
Règles de la confrérie de N.-D de Bon-Secours, 645, 713.
Règles de la confrérie de N.-D. de Tongre, 430, 573, 774.
Règles de la confrérie de S.t Hilaire, 1043.
Règles de la confrérie de S.t Jean décolé, dite de la Miséricorde, 627, 722, 1386.
Règles de la congrégation de la S.te Vierge, 72, 626.
Regrets et lamentations par madame de Guyse, 46.
Regula sanctissimi patris Benedicti, 137.
Relation de la bataille de Lansfeld, 710
Relation de l'inauguration de Joseph II, en qualité de comte de Hainau, 875.
Relation du voyage mystérieux de l'isle de la Vertu à Oronte, 542
Relation de la grande victoire remportée par le prince Eugène sur les Turcs, 548.
Remarques sur le système gallican, 1135.
Renart découvert (le), 1.
Réponse à la lettre d'un moine à un avocat, 942.
Réponse à quelques objections concernant la concession du canal de Mons à la Sambre, 1593.
Réponse au mémoire sur les projets de jonction de la Haine à la mer du Nord, 1461.
Resquette présentée par les pasteurs de la province d'Haynau pour obtenir la confirmation de leurs priviléges, 569.
Résumé pour les charbonniers du Flénu, 1241.
Retour de la concorde aux Pays-Bas, 2.
Reverendissimo domino D. Gerardo Gerard, 972.
Revue (la), journal de la province de Hainaut, 1465.
Rudiments des langues latine et françoise. 772.
Sacra viconia seu historica relatio de ejusdem reliquiis. 272.
Sacré bouquet de la Vierge Marie. 298.
Sainte confrérie de N. D. Auxiliatrice. 797.
Sainte face, confrérie érigée en l'église de S. Vincent, à Soignies. 640.
Sainte famille, confrérie érigée en l'église de S.te Elisabeth à Mons. 639.

Digitized by Google

Sainteté (la) triomphante de S. Gertrude. 385.
Sentence rendue par le roi en matière de jurisdiction. 189. 210. 362. 471.
Serenissimo Maximiliano, Montes Hannoniæ invisenti. 504.
Serments prêtés par Joseph II, lors de son inauguration en qualité de comte de Hainaut. 1003.
Société d'encouragement pour l'agriculture du département de Jemmapes. 1057.
Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, 1346, 1347.
Société de S. Vincent de Paul. 1544.
Société d'horticulture de la ville de Mons. 1345, 1488.
Sommaire de la doctrine chrétienne. 429. 652. 747.
Sommaire des grâces et indulgences de la confrérie du Saint Sacrement de l'autel. 624.
Souvenirs de S.te Hélène, 1405.
Stances au sujet de l'inauguration de Joseph II. 931.
Statuts et reglement de l'académie de musique de la ville de Mons. 1162.
Stile et manière de procéder par devant le conseil souverain en Hainaut. 573, 614.
Supplément à l'apologie du thé. 683.
Synodus diœcesana Cameracensis, 83. 438. 1550.
Tableau de comparaison entre les mesures anciennes du département de Jemmapes et celles qui les remplacent. 1228.
Tarif décimal. 1161.
— des droits d'enregistrement à percevoir sur les baux à ferme ou à loyer. 1490.
Tarif des frais et dépens pour la poursuite des procès 1153.
Théophile tragédie. 697
Theses theologicæ de incarnationis mysterio. 577.
Tracé de la tenue extraordinaire de la R.·. ▭ .·. de la Concorde, à l'Or.·. de Mons. 1822. 1307.
Tracé de la tenue extraordinaire de la R.·. ▭ .·. de la Concorde, à l'O.·. de Mons, à l'occasion de la visite du prince héréditaire des Pays-Bas. 1285.
Tracé de la tenue extraordinaire de la R.·. ▭ .·. de la Concorde, à l'Or.·. de Mons, au sujet de la fête des FF.·. Nickmilder et Em. Duval. 1301.
Tracé de la tenue extraordinaire de la R.·. ▭ .·. de la Concorde, à l'Or.·. de Mons, ayant pour objet la pompe funèbre du T.·. Ill.·. F.·. du Pré. 1340.
Traité conclu à Arras. 1000.
— d'arithmétique. 1212.
— d'assurance entre des marchands de charbon de terre des bords de la Haine. 1371.
Traité de la paix de Presbourg. 1149.
— de paix conclu à Nimègue. 367.
Traité dit la pacification de Gand. 997.
Traité de la paix de Ryswick. 464. 497.
Traité fait en exécution de celui de Ryswick. 469.
Traité général des maladies des bêtes. 651.
Transports de joie au sujet du retour du corps de S.te Aldegonde, à Maubeuge. 356.
Trève de vingt-quatre ans. 549.

Digitized by Google

Troisième lettre d'un catholique de Mons. 1103.
Utilité de la confrérie de S.t Hiacinthe et de S.t Charles Boromée. 557.
Véritable récit du voyage de l'empereur aux P. B. 926.
Vie de la très Sainte Vierge Marie. 1048.
Vie de S.t Lambert, 1550.
— du glorieux saint Fiacre. 560.
— pure et sainte. 507.
Votum pro primogenito Belgarum principis hæreditarii filio. 1267.
Vraye relation de ce que le prince de Parme fait proposer aux Etats des provinces réconciliées 23.
Xercès, tragédie. 689.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le Tome 7me de la 2me Série des Mémoires & Publications

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS & DES LETTRES DU HAINAUT.

1860.

ASMON (la veuve et Philippe-Joseph, son fils), Imprimeurs montois, p. 407.

Bibliographie montoise (Fin de la), p. 265. — Auguste-Joseph Lelong, p. 265. — Antoine-Melchior Monjot, p. 279. — Henri-Joseph Hoyois (le fils), p. 327. — Auguste-Joseph Lelong (la veuve), p. 358. — Nicolas-Joseph Capront, p. 369. — Carion-Bocquet (la veuve), p. 372. — Philippe-Joseph Tahon, p. 373. — Tahon (la veuve), p. 374. — Victor et Charles Delecourt, p. 376. — Piérart y Peralta, p. 378. — Lemaire-De Puydt, p. 380. — Félix-Auguste-Joseph Jevenois (le fils), p. 383. — Adolphe Piérart, p. 385. — L.-F. Moureaux et C.ie, p. 400. — Adolphe-Charles-Ghislain Mathieu, p. 403. — Jacques-Joseph Sautié, p. 404. — Louis-Benjamin Peilleux, p. 405. — Auguste-Joseph-Antoine Bourdon, p. 406. —

Digitized by Google

Asmon (la veuve) et Philippe-Joseph Asmon, son fils, p. 407. — Léopold-Ferdinand Manet, p. 409. — Henri Chevalier, p. 412. — Liste des imprimeurs de Mons en 1858, p. 413. — Table alphabétique des imprimeurs dont les productions sont décrites dans la Bibliographie montoise, p. 414. — Table alphabétique des auteurs dont les ouvrages sont cités dans la Bibliographie montoise, p. 416. — Table alphahétique des ouvrages sans noms d'auteurs, décrits dans la Bibliographie montoise, p. 422.

Biographie montoise (Supplément de la), p. 256. — Bosquier (Simon), p. 256. — Caroli (Jean-Baptiste-Joseph), p. 256. — Cornet de Peissant (Gomar-Ignace-Antoine Comte de), p. 257. — De Fuisseaux (Nicolas-François-Joseph), p. 257. — Delneufcour (Pierre-Jos.), p. 260. — Fumière (Louis), p. 261. — Hoyas (Alphonse-Jean-Baptiste-Joseph), p. 263. — Jamme (Alexandre-Auguste), p. 263. — Lami (Bernard), p. 264. — Pepin (Alexandre), p. 264.

BOSQUIER (Simon), p. 256.

BOURDON (Auguste-Joseph-Antoine), Imprimeur montois, p. 406.

CAPRONT (Nicolas-Joseph), Imprimeur montois, p. 569.

CARION-BOCQUET (la veuve), Idem. p. 372.

CAROLI (Jean-Baptiste-Joseph), p. 256.

CHEVALIER (Henri), Imprimeur montois, p. 412.

Compagnies savantes avec lesquelles la société est en relation, p. LVIII.

Concours de 1859-1860 (Programme du), p. XXXVII.

CORNET DE PEISSANT (Gomar-Ignace-Antoine Comte de), p. 257.

DE FUISSEAUX (Nicolas-François-Joseph), p. 257.

DELECOURT (Victor et Charles), Imprimeurs montois, p. 576.

DELNEUFCOUR (Pierre-Joseph), p. 260.

De Puydt (M. P.-E.), Les poires de Mons, p. 88. — Projet d'érection d'une statue à Baudouin de Constantinople. Rapport de la commission spéciale, p. 118.

Digitized by Google

Discours d'ouverture, p. IX.
Divers modes suivis pour l'exploitation proprement dite, dans les différents centres houillers de la Belgique (Des), p. 3.
— PREMIÈRE PARTIE. *Description des systèmes*, p. 7.
Chapitre I.er Bassin du Couchant de Mons ou du Borinage, p. 7. — § 1.er Exploitation des platteurs faiblement inclinées, p. 7; — § 2. Exploitation des platteurs fortement inclinées, p. 11; — § 3. Exploitation des dressants, p. 12.
Chapitre II. Bassin du Levant de Mons ou du Centre du Hainaut, p. 16. — § 1. Exploitation des platteurs, p. 16.
Chapitre III. Bassin de Charleroi, p. 21. — § 1. Exploitation des platteurs faiblement inclinées, p. 21; — § 2. Exploitation des couches fortement inclinées, p. 24; — § 3. Exploitation des dressants, p. 25.
Chapitre IV. Bassin de l'arrondissement de Liége, p. 28. — § 1. Exploitation des platteurs faiblement inclinées, p. 28; — § 2. Exploitation des couches fortement inclinées, p. 32; — § 3. Exploitation des dressants, p. 33.
— SECONDE PARTIE. *Comparaison des systèmes*, p. 35.
Chapitre V. Exploitation des couches faiblement inclinées, p. 37.
Chapitre VI. Exploitation des platteurs fortement inclinées, p. 50.
Chapitre VII. Considérations générales relatives aux deux chapitres précédents, p. 55.
Chapitre VIII. Exploitation des dressants, p. 66.
Chapitre IX, p. 79. — § 1. Du transport intérieur, p. 79; — § 2. De la division des champs d'exploitation, p. 85.
DUMONT (M. Léopold), La naissance du Comte de Hainaut, poème, p. 127.
Ecureuil (L') fable, p. 115.
Fonctionnaires de la société, p. XLV.
FUMIÈRE (Louis), p. 261.
GRÉNIER (M. Marcel), L'Écureuil, fable, p. 115. — Le Moulin à vent, fable, p. 117.

Digitized by Google

HOYAS (Alphonse-Jean-Baptiste-Joseph), p. 263.
HOYOIS (Henri-Joseph, le fils), Imprimeur montois, p. 327.
JAMME (Alexandre-Auguste), p. 263.
JEVENOIS (Félix-Auguste-Joseph), Imprimeur montois, p. 383.
Journaux littéraires et scientifiques qui échangent leurs publications avec la société, p. LX.
LACROIX (M. Augustin), Discours d'ouverture : De l'utilité des archives et des bibliothèques, au point de vue de l'histoire du Hainaut, p. IX.
LAMI (Bernard), p. 264.
LE HARDY DE BEAULIEU (M. Charles), Rapport annuel du secrétaire général, pour l'année académique 1858-1859, p. XXVI.
— Souvenirs minéralogiques et paléontologiques sur le Hainaut et l'Entre-Sambre-et-Meuse, p. 137.
LELONG (Auguste-Joseph), Imprimeur montois, p. 265.
LELONG (Auguste-Joseph, la Veuve), Idem. p. 358.
LEMAIRE-DE PUYDT, Idem. p. 380.
MANET (Léopold-Ferdinand), Idem. p. 409.
MARSIGNY (M. Agathon), La poésie et le siècle, poème, p, 107.
MATHIEU (Adolphe-Charles-Ghislain), Imprimeur montois, p. 403.
MATHIEU (M. Adolphe), Par un soir de novembre, poème, p. 248.
— Biographie montoise (Supplément), p. 256.
Membres effectifs de la société, p. XLVI.
— correspondants, p. XLVIII.
— décédés, p. LIV.
MONJOT (Antoine-Melchior), Imprimeur montois, p. 279.
Moulin à vent (Le), fable, p. 117.
MOUREAUX (L.-F. et C.ie), Imprimeurs montois, p. 400.
Naissance du Comte de Hainaut (La), poème, p. 127.
Par un soir de novembre, poème, p. 248.
PEILLEUX (Louis-Benjamin), Imprimeur montois, p. 405.
PEPIN (Alexandre), p. 264.
PIÉRART (Adolphe), Imprimeur montois, p. 385.
PIÉRART Y PERALTA, Idem. p. 378.

Digitized by Google

Poésie et le siècle (La), poème, p. 107.
Poires de Mons (Les), p. 88.
Projet d'érection d'une statue à Baudouin de Constantinople. Rapport de la commission spéciale, p. 118.
Rapport annuel du Secrétaire général pour l'année académique 1858-1859, p. XXVI.
Rapport sur les travaux de la société pendant les années 1858 et 1859, p. XXI.
ROUSSELLE (M. Hippolyte), Fin de la Bibliographie montoise, p. 265.
SAUTIÉ (Jacques-Joseph), Imprimeur montois, p. 404.
Séance du 26.e anniversaire de la fondation de la société (Procès-verbal de la), p. V.
Souvenirs minéralogiques et paléontologiques sur le Hainaut et l'Entre-Sambre-et-Meuse, p. 137.
§ 1. Introduction, p. 137.
§ 2. Indication des gîtes et des lieux où l'on peut trouver les minéraux les plus remarquables, p. 138.
§ 3. Des collections de roches, p. 190.
§ 4. Des fossiles, p. 191. — Terrains paléozoïques, p. 194 : Etage devonien, p. 194; Etage carbonifèrien, p. 206. — Terrains crétacés, p. 214 : Etage cénomanien (système hervien de Dumont), p. 214; Etage turonien, p. 217; Etage sénonien, p. 217; Etage danien, 230. — Terrains tertiaires, p. 232 : Etage suessonien, p. 232; Etage parisien, p. 235; Etage subapennin, p. 236. — Terrains modernes, p. 240; Etage contemporain, p. 240.
Liste alphabétique des localités du Hainaut et de l'Entre-Sambre-et-Meuse, où l'on trouve des minéraux et des fossiles, p. 242.
Tableau des membres de la société, au 30 juin 1860, p. XLIII.
TAHON (Philippe-Joseph), Imprimeur montois, p. 373.
TAHON (la Veuve), Idem. p. 374.
TOILLIEZ (M. Albert), Procès-verbal de la séance anniversaire, p. V.

Digitized by Google

— Rapport sur les travaux de la société pendant les années 1858 et 1859, p. xxi.

Tonneau (M. Émile), Des divers modes suivis pour l'exploitation proprement dite, dans les différents Centres houillers de la Belgique, p. 3.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPLOITATION DES PLATEURS FAIBLEMENT INCLINÉES.

Fig. 1

Bassin du Couchant de Mons.

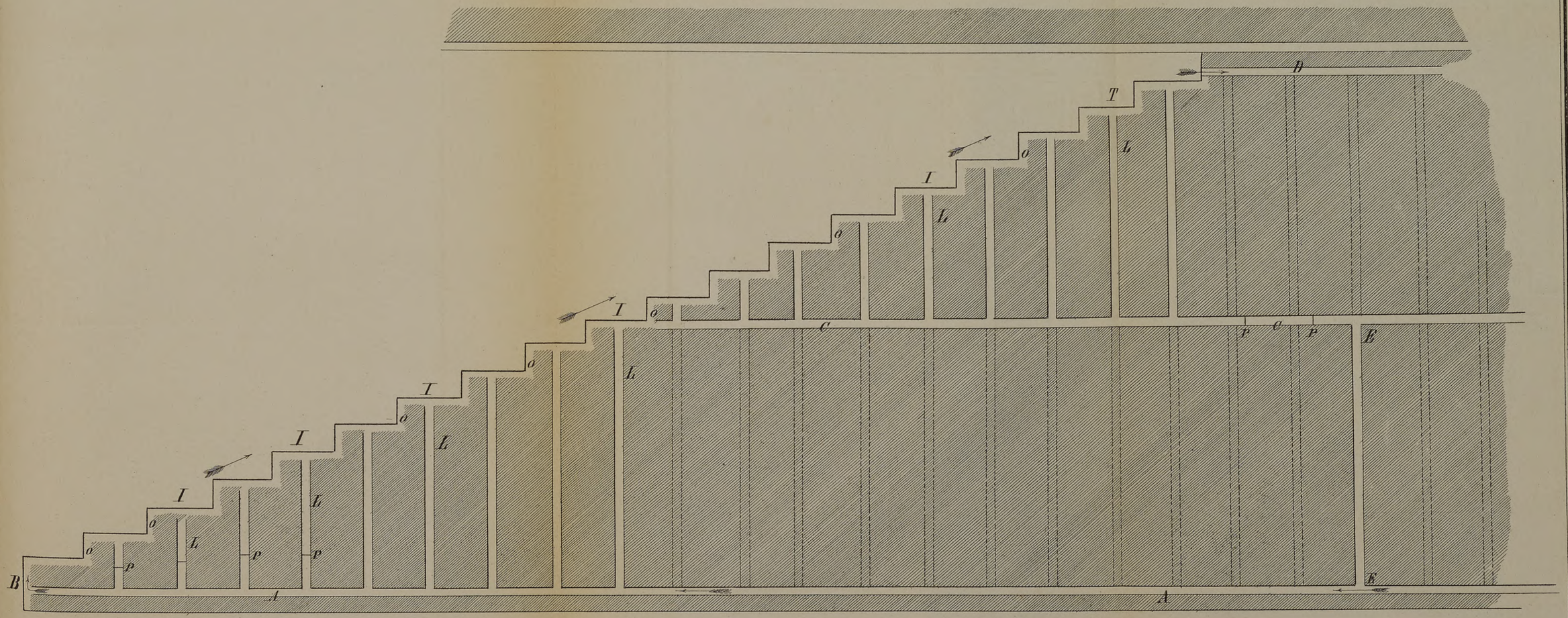

Echelle de 0^m 001 pour mètre.

Digitized by Google

EXPLOITATION DES PLATEURS FORTEMENT INCLINÉES

Bassin du Couchant de Mons.

Fig II

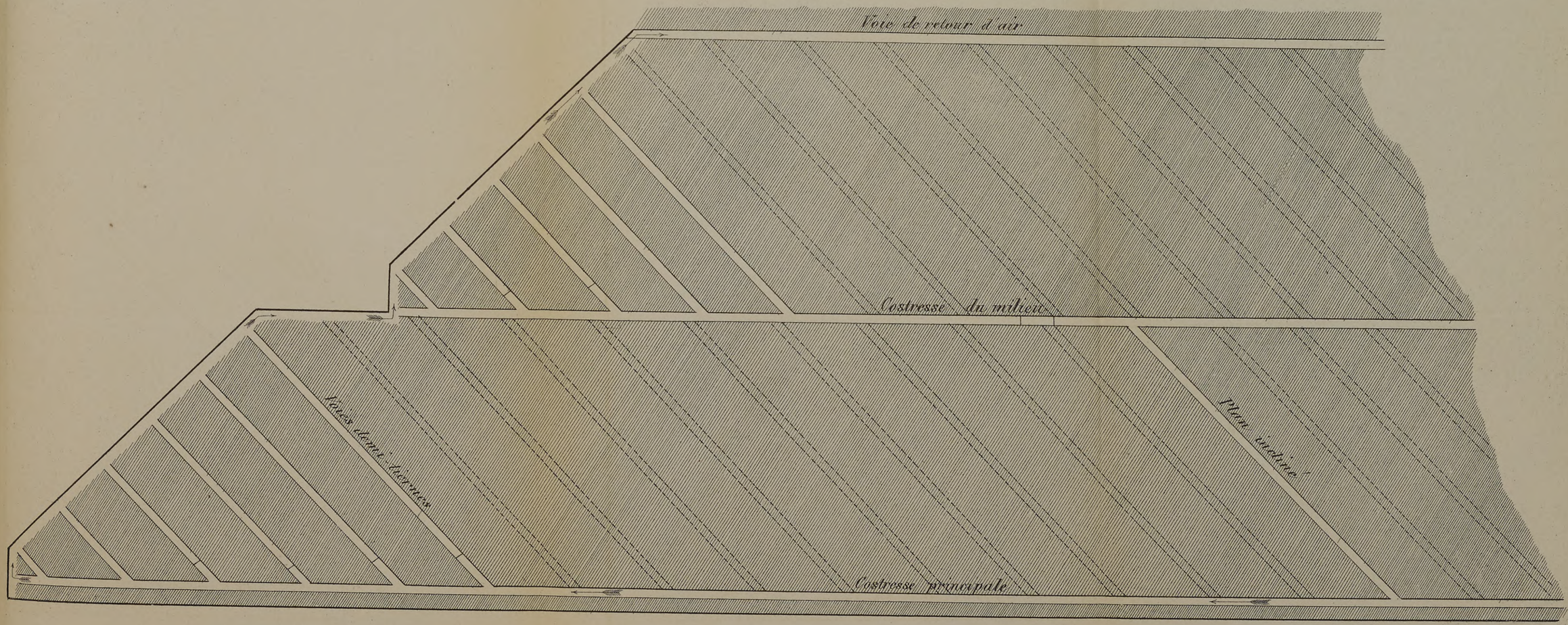

Echelle de 0.m 001 pour 1 mètre

Digitized by Google

EXPLOITATION DES DRESSANTS.

Bassin du Couchant de Mons.

Fig^e III

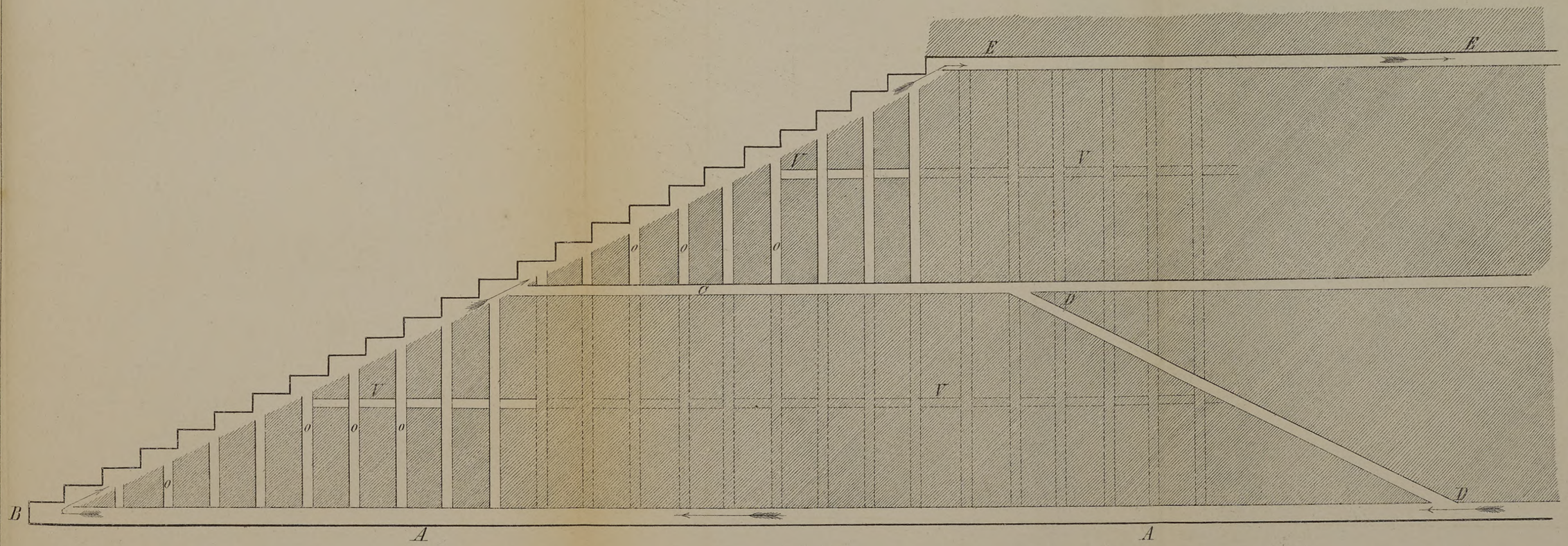

Echelle de 0^m 002 pour 1 mètre

Digitized by Google

EXPLOITATION DES DRESSANTS.

Fig. IV

Bassin du Couchant de Mons.

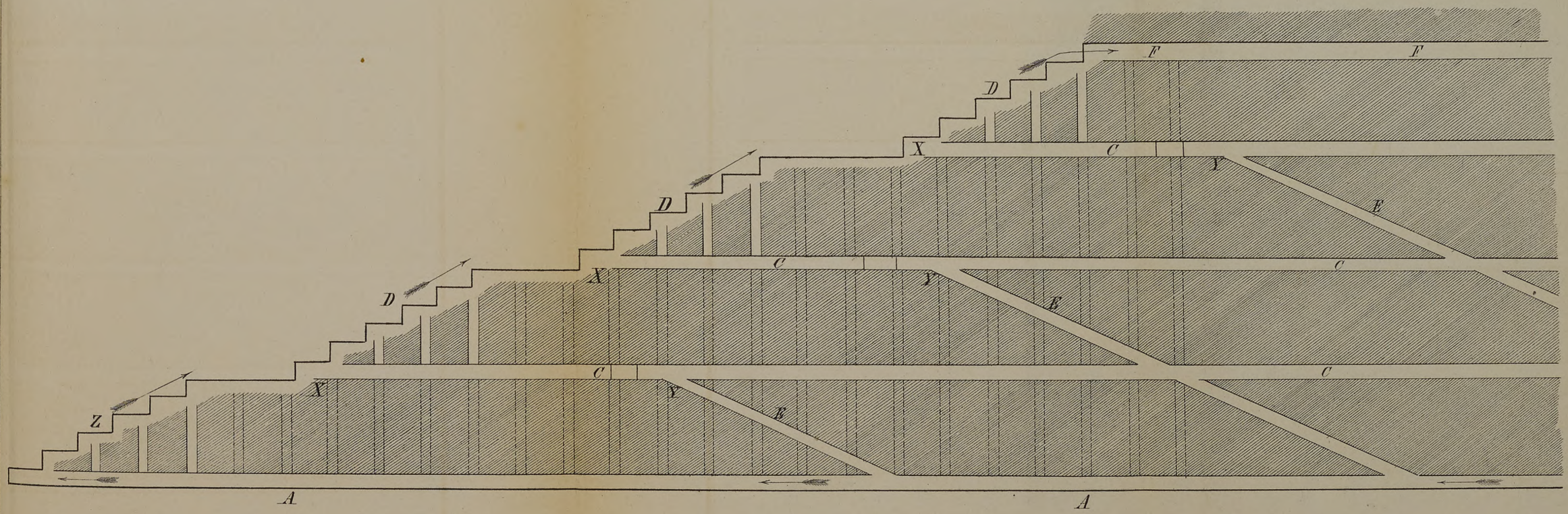

Echelle de 0^{m} 002 pour 1 mètre.

Digitized by Google

EXPLOITATION DES PLATEURS FAIBLEMENT INCLINÉES.

Fig: V

Bassin de Charleroy.

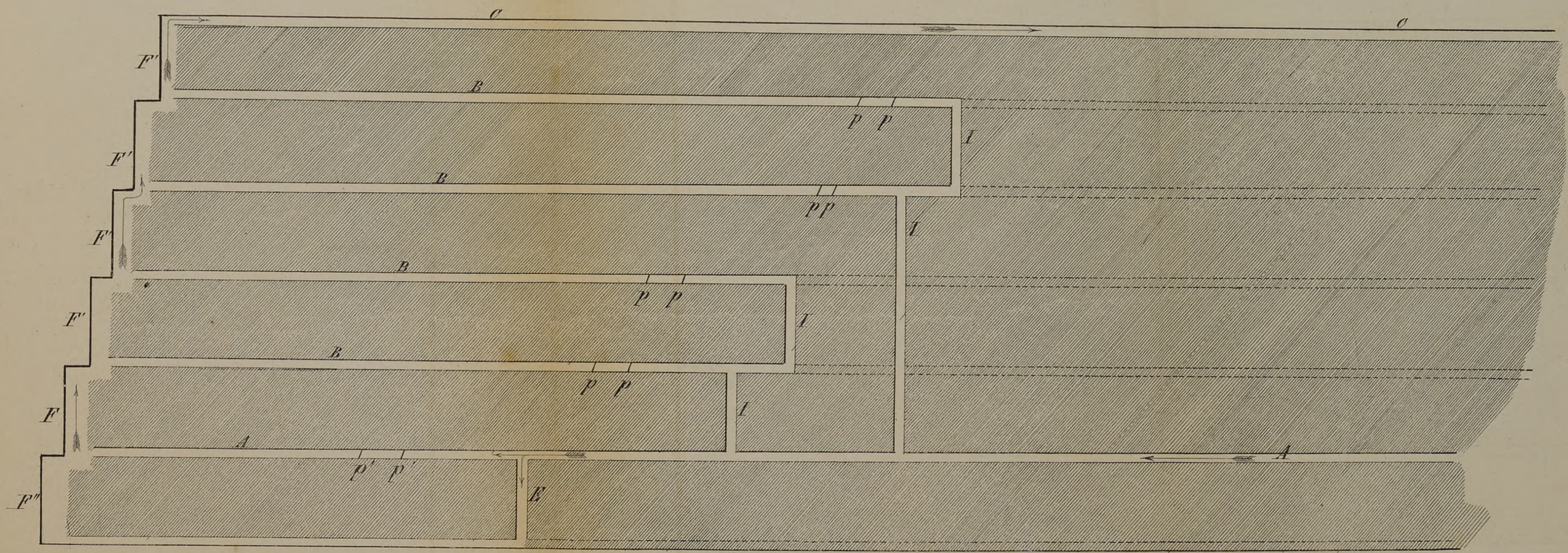

Echelle de 0,m 001 pour 1 mètre.

Digitized by Google

EXPLOITATION DES DRESSANTS.

Bassin de Charleroy.

Fig. VI.

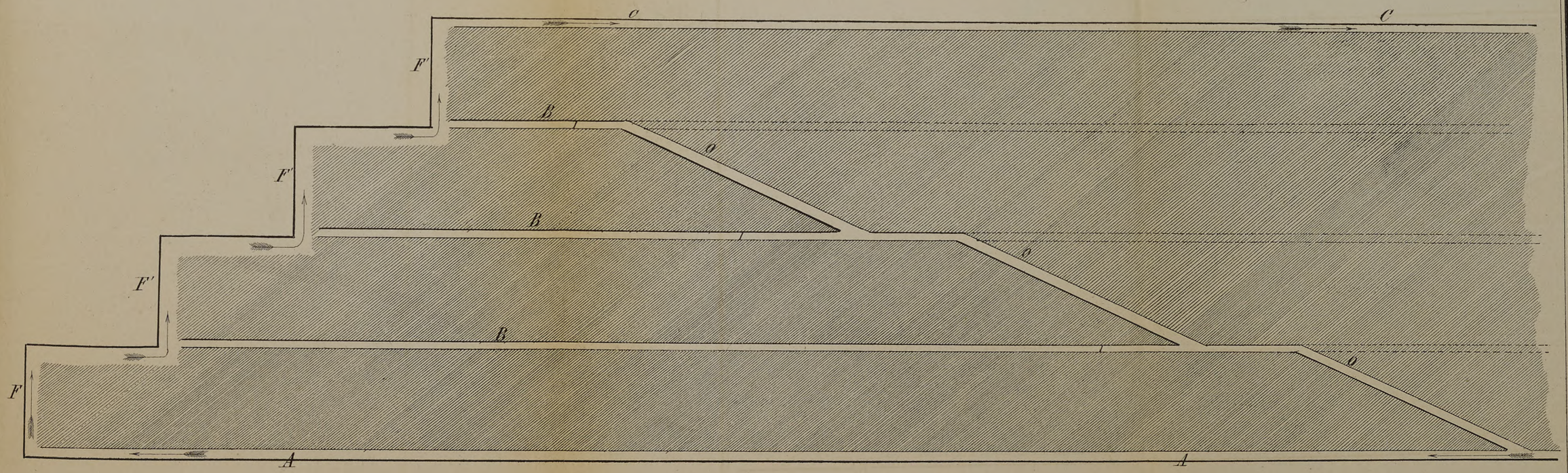

Echelle de 0m 002 pour 1 mètre.

Digitized by Google

EXPLOITATION DES PLATEURS FAIBLEMENT INCLINÉES.

Bassin de Liége.

Fig. VII

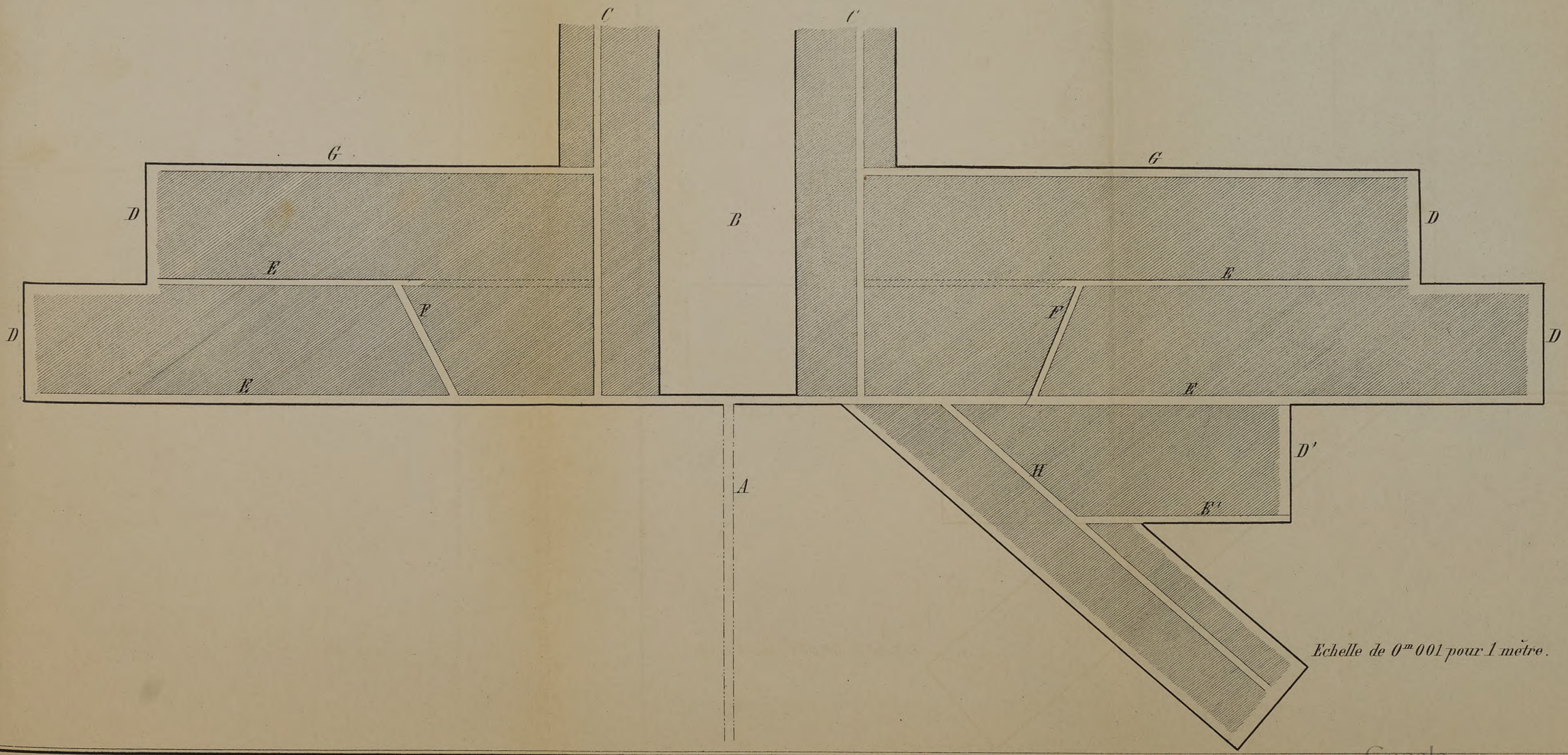

Digitized by Google

Digitized by Google

1854-71

MÉMOIRES

ET PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS & DES LETTRES

DU HAINAUT.

MONS.

IMPRIMERIE DE MASQUILLIER ET LAMIR.

—

M. DCCC. LX.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Les *Mémoires de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut* forment chaque année un ou plusieurs volumes, in-8°. Ils s'échangent contre les ouvrages des sociétés savantes et contre les journaux littéraires du pays ou de l'étranger.

Dix-sept tomes sont en vente; ils forment la première série et les sept premiers volumes de la seconde.

Les Membres effectifs reçoivent gratuitement les Mémoires. — Les Membres correspondants peuvent les obtenir au prix de *quatre francs* le volume.

Tout auteur d'un écrit inséré dans les publications de la Compagnie, a droit à vingt-cinq exemplaires de son œuvre, tirés à part.

ON SOUSCRIT :

à Mons, chez M.r Th. Leroux, libraire,
et chez les principaux libraires du Royaume.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

b89113618615a

Digitized by Google